

944.02  
M 58



3 1761 03596 5391



*Presented to the*

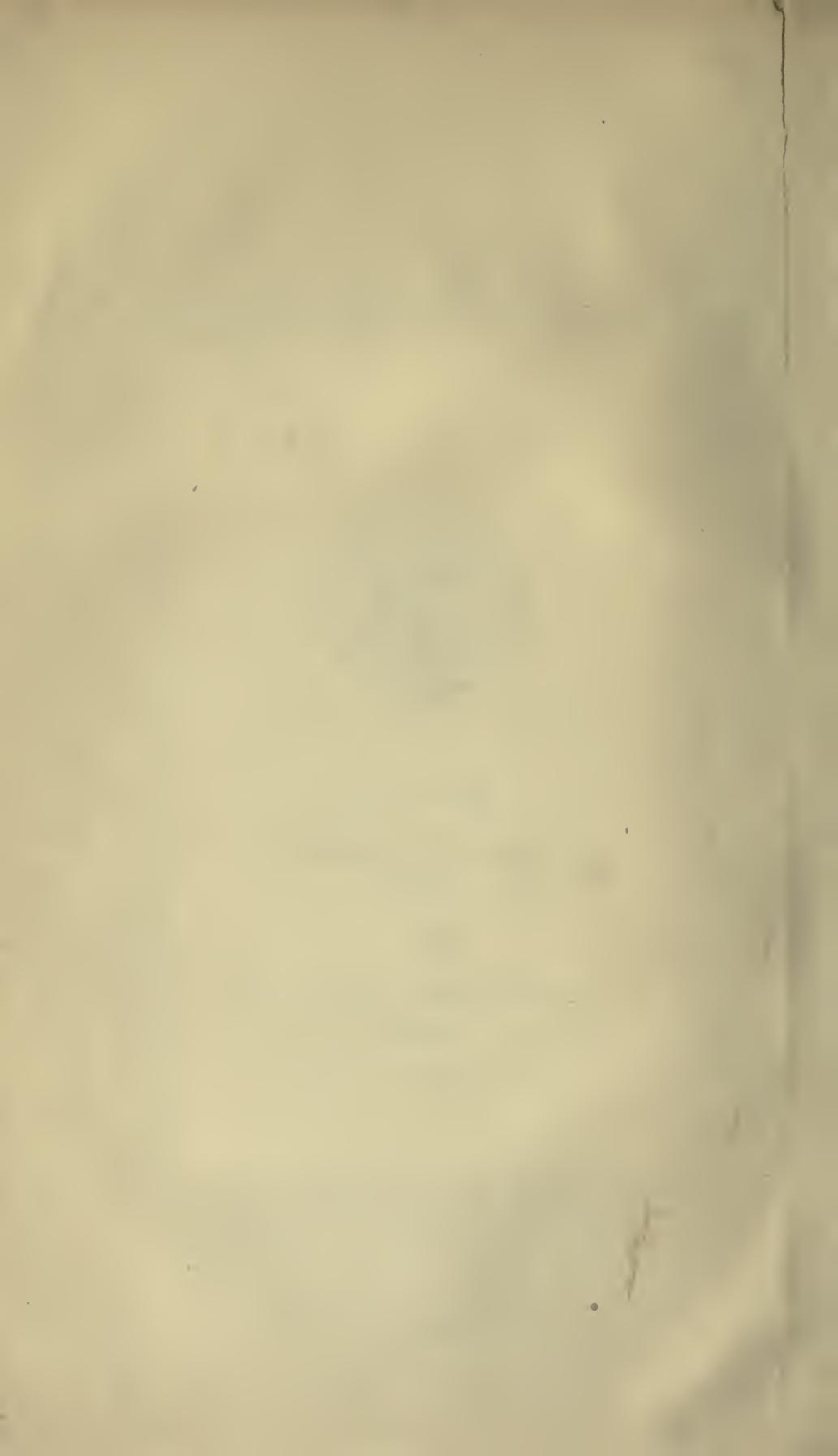
UNIVERSITY OF TORONTO  
LIBRARY

*by the*

ONTARIO LEGISLATIVE  
LIBRARY

1980

(2)



LES ÉCOSSAIS EN FRANCE

LES FRANÇAIS EN ÉCOSSE

---

BORDEAUX. — IMPRIMERIE G. GOUNOUILHOU, RUE GUIRAUDE, 11.

---

20234



LES

# ÉCOSSAIS EN FRANCE

LES

*France*

# FRANÇAIS EN ÉCOSSE

PAR

FRANCISQUE-MICHEL

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE, DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE VIENNE ET DE L'ACADÉMIE  
ROYALE DES SCIENCES DE TURIN  
MEMBRE HONORAIRE DES SOCIÉTÉS DES ANTIQUAIRES DE LONDRES, D'ÉCOSSE ET DE NORMANDIE  
DE L'ASSOCIATION ARCHÉOLOGIQUE CAMBRIENNE, ETC.

PREMIER VOLUME

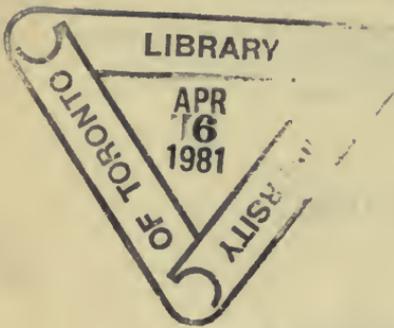


LONDRES

TRÜBNER & C<sup>ie</sup>, PATERNOSTER ROW, N° 60

M DCCC LXII

(Droits de traduction et de reproduction réservés.)



DA  
765  
F7  
v.1.

## PRÉFACE.

---

Il n'est personne qui ne se rappelle le vieillard des tombeaux, l'*old Mortality* que l'auteur des *Puritains d'Écosse* a peint avec des couleurs si saisissantes. Craignant que le temps n'effaçât le souvenir des luttes soutenues par ses coreligionnaires pour la cause de la vérité, il passait sa vie à parcourir le pays qui en avait été le théâtre, et son pieux ciseau ravivait les épitaphes gravées sur les tombeaux des martyrs.

La tâche que nous avons entreprise, il y a déjà bien longtemps, n'est pas sans analogie avec celle que le vieux covenantaire s'était proposée. Frappé de l'importance et de la variété du rôle qu'à toutes les époques les Écossais ont joué dans notre pays, surpris en même temps de l'exiguïté de la place qui leur est accordée dans les histoires de France, même les plus détaillées, nous nous sommes attaché à rechercher les traces de leur passage, de leur séjour dans notre pays, où un si grand nombre d'entre eux périrent en combattant pour notre cause. Chemin faisant, nous avons recueilli toutes les indications

qui pouvaient nous renseigner sur les Français que l'esprit d'aventures, les relations internationales ou les hasards de la vie avaient conduits en Écosse. En un mot, nous nous sommes appliqué à présenter un tableau, aussi complet que possible, des relations publiques et privées, politiques et commerciales, qui existèrent si longtemps entre ces deux pays, séparés l'un de l'autre par toute l'étendue de l'Angleterre, mais unis par des intérêts communs et par un génie semblable en bien des points <sup>1</sup>.

Ce livre est donc l'histoire de l'alliance entre la France et l'Écosse, et nous lui aurions donné ce titre s'il ne renfermait en même temps un grand nombre d'autres détails que les historiens sont dans l'habitude de dédaigner comme inutiles à leur dessein. Dans une préface, feu M. Monteil leur reprochait à tous de n'avoir écrit que l'histoire des rois, des gens d'église et des gens de guerre. "Ce n'est pas là l'histoire des divers états, disait-il; ce n'est pas là l'histoire." — "Mais l'histoire des divers états, lui répondit M. de Barante, est encore bien moins l'histoire, si on ne la rattache pas soigneusement au cours général des événements. Le grand intérêt historique, c'est l'histoire de l'humanité, c'est la marche de la civilisation, c'est

<sup>1</sup> John Barclay écrivait au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle : "Scotis animus ad humanæ consuetudinis culturam facilis, corporis habitus supra multas gentes decens, cæteraque cum Gællis communia," etc. (*Joannis Barclaii Icon Animorum*. Londini, M.DC.XIV., in-12, cap. IV, p. 86), passage rendu ainsi par Nanteuil de Boham : "L'esprit des Escossois est aisé à civiliser, ayant sur toutes autres nations la grace bonne et les gestes rescutans la façon Française," etc. (*Le Pourtrait des esprits*, etc. Paris, M.DC.XXV., in-12, p. 78, 79.) — Il y a quelques années, M. Guillaume Guizot a publié dans le *Journal des Débats* (n<sup>o</sup> du mardi 30 novembre 1858) un article ingénieux intitulé : *Sir Walter Scott en Écosse*, qui roule en grande partie sur la différence entre le caractère anglais et le caractère écossais, et sur les rapports de celui-ci avec le génie de la France.

l'ensemble des destinées du genre humain. Chaque détail, chaque anecdote n'a de charme que comme signe caractéristique de son époque. Isoler les faits et les tableaux, c'est se mettre de niveau et même au-dessous des fictions romanesques<sup>1</sup>.”

Il y aurait sans doute de la témérité à discuter les paroles qui précèdent et à tenter de démontrer ce qu'elles peuvent offrir de trop absolu; mais en s'autorisant de l'exemple même de l'historien des ducs de Bourgogne, ne saurait-on élargir encore davantage le cadre de l'histoire? Jusqu'à présent, ses pareils semblent avoir pris à tâche de n'enregistrer que les faits généraux et de négliger les autres, comme si une anecdote, un détail d'intérêt privé, souvent n'éclairait pas toute une époque. Ils nous représentent la sévère Clio traçant sur un cadran les heures écoulées, sans s'arrêter jamais aux minutes, encore moins aux secondes; et cependant, sur le chemin parcouru par le temps, il n'est pas sans intérêt de connaître ce qui se trouve entre les étapes.

Il nous a paru également qu'il pouvait être intéressant de faire le départ, comme on dit en chimie, des divers éléments de la grande famille française, et de montrer que l'un des plus considérables de ces éléments, au moins dans les rangs élevés de la société, lui vient d'Écosse. Le soin que nous avons pris de donner les armoiries des diverses maisons nobles fournies par ce pays à son ancien allié, pourra servir à faire retrouver les souches dont elles sont sorties.

<sup>1</sup> *Études historiques et biographiques*, par M. le baron de Barante. Paris, 1857, in-8°, t. II, p. 383.



La première idée de l'ouvrage que nous livrons aujourd'hui au public, nous est venue en 1837, époque où M. le comte de Salvandy, l'un des ministres de l'Instruction publique qui ont fait le plus pour les lettres et pour l'Université, qu'il aimait<sup>1</sup>, nous envoya dans la Grande-Bretagne avec une mission dont les résultats ont été publiés<sup>2</sup>. A partir de ce temps, déjà si éloigné, nous n'avons jamais perdu de vue notre projet; nous l'avons poursuivi à travers les difficultés d'une vie passée loin des grands centres d'études, et au milieu d'une époque peu favorable aux travaux qui nous ont valu autrefois des encouragements efficaces et de précieuses sympathies.

Pendant un quart de siècle environ, nous n'avons donc cessé de nous occuper de la réalisation de notre dessein, sans nous en laisser détourner par la publication d'essais composés dans le même but<sup>3</sup>, ni sans nous effrayer des difficultés de l'entreprise. "Il y a, dit Chamfort, des livres que l'homme qui a le plus d'esprit ne saurait faire sans un carrosse de remise, c'est-à-dire sans aller consulter les hommes, les choses, les bibliothèques, les manus-

<sup>1</sup> Voyez, entre autres morceaux publiés sur cet écrivain, littérateur et homme d'État, la notice que lui a consacrée M. Saint-Marc Girardin dans le *Journal des Débats*, n° du 4 mars 1857. La même feuille, en reproduisant dans son numéro du 29 janvier de l'année suivante le discours de M. Émile Augier, qui avait remplacé M. de Salvandy à l'Académie française, a donné l'éloge du défunt par son successeur.

<sup>2</sup> *Rapport au Ministre de l'Instruction publique, dans la Collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiés par ordre du roi*, etc. Paris, M DCCC XXXIX, in-4°, p. 204-285. — Ce rapport est précédé de celui que nous adressâmes à M. Guizot, au retour de la mission qui nous avait été confiée en 1833 par cet autre ministre, dont les lettres et l'Université ont également conservé la mémoire.

<sup>3</sup> Voyez deux articles publiés, sous le titre de *the Scot abroad*, dans le *Blackwood's Magazine*, vol. LXXIX, 1856, p. 439-455 (*the Man of letters*) et p. 578-592 (*the Man of the sword*).

erits<sup>1</sup>, etc.” Nous avons à interroger tout cela, sans le secours de ce carrosse que l’État refuse sagement aux véritables gens de lettres qui marchent dans leur force et leur liberté, et nous avons la conscience de n’avoir omis aucune partie de notre tâche. Mais en dépit de nos courses multipliées de l’autre côté du détroit, de nos fouilles profondes dans les archives et les bibliothèques de la France et de la Grande-Bretagne, nous ne serions point arrivé à une richesse qui nous sera peut-être reprochée, bien que nous ne l’ayons pas toute étalée, si nous n’avions été assisté par nombre de savants français et écossais. Les nommer tous serait énumérer, sans profit pour personne, des hommes qui n’ont pas besoin de ce témoignage pour se recommander à l’estime publique; mais on ne saurait nous blâmer de mentionner ici ceux auxquels nous devons le plus.

A leur tête, nous nommerons le Très-Honorable Lord Lindsay, ce digne rejeton d’une illustre race qui ne pouvait trouver de meilleur historien, ce gentilhomme dont Cowper semble avoir tracé le portrait<sup>2</sup>, et chez lequel, au milieu de mille qualités, une inépuisable obligeance s’allie à un vaste savoir.

M. David Laing, auquel cet éloge s’applique également,

<sup>1</sup> *Œuvres complètes de Chamfort*. Paris, 1824, in-8°, t. 1<sup>er</sup>, p. 430. (*Maximes et pensées*, ch. VII.)

<sup>2</sup>

A man of letters, and of manners too;  
Of manners sweet as virtue always wears,  
When gay goodnature dresses her in smiles.

(*The Task*, b. II, *Time-piece*, in line.)

“ Homme des plus lettrés et de hautes vertus,  
De vertus, toutefois, où la grâce respire  
Et qu’un doux naturel embellit d’un sourire.”

et dont le nom si connu se trouve associé à tout ce qui se fait pour l'étude de l'histoire, des antiquités et de la littérature de l'Écosse, ne s'est pas borné à nous aider de ses indications ; il a encore mis à notre disposition les nombreux documents qu'il a rassemblés pendant le cours d'une vie consacrée à l'étude, et, complaisant au-delà de tout ce que l'on peut imaginer, il est allé jusqu'à nous permettre de les emporter loin de son pays, afin de les étudier à loisir dans le nôtre.

Non moins estimé de tous ceux qui se sont occupés de l'histoire et de la littérature de l'Écosse, M. William Turnbull a fait encore plus pour ce livre. Non-seulement il nous a généreusement abandonné tout ce qu'il avait recueilli sur le même sujet, mais encore il nous a constamment aidé dans notre labeur, en répondant à toutes nos demandes avec une ponctualité admirable.

M. Vallet de Viriville, l'un des professeurs les plus méritants de l'École des Chartes, M. Lambron de Lignim, ancien président de la Société archéologique de Touraine, M. Germain, notre confrère à l'Académie des inscriptions et belles-lettres comme dans l'Université, ont mis à leur tour le plus aimable empressement à répondre à nos questions. Enfin, M. Édouard Fournier, que l'on ne consulte jamais en vain, surtout pour les temps modernes de notre histoire, nous a signalé quelques noms écossais qui s'y trouvent mêlés.

Plus près de nous, M. Jules Delpit, qui s'occupe avec une si louable persévérance de l'histoire de la Guienne, et M. Gustave Brunet, qui le dispute en connaissances bibliographiques à son homonyme, l'auteur du *Manuel du Li-*

*braire*, nous ont constamment tenu ouvert le trésor de leur érudition, et le dernier n'a pas reculé devant la lecture attentive des épreuves de ce livre, qui lui doit ainsi un degré de correction de plus. Et puisque nous en sommes au travail typographique dont il a été l'objet, pourquoi ne le ferions-nous pas remarquer, ne fût-ce que pour comparer les presses de la province avec celles de Paris? Intimement associée à l'érudition, la typographie, qui lui sert d'auxiliaire et d'interprète, a partagé le même sort, et il ne fallait pas moins qu'un éditeur et un imprimeur de province pour oser entreprendre et pour exécuter d'une façon aussi magistrale, et sur la simple garantie d'un écrivain inconnu dans les revues, *les Écossais en France, les Français en Écosse*.

BORDEAUX,  
rue de la Trésorerie, n° 122,  
1<sup>er</sup> décembre 1861.

---



LES

# ÉCOSSAIS EN FRANCE

LES

## FRANÇAIS EN ÉCOSSE

---

### INTRODUCTION

---

Pauvreté de l'Écosse au moyen âge. — Mauvaise réputation qu'elle avait sur le continent. — Passion proverbiale des Écossais pour les voyages. — Ils ont été fréquemment confondus avec les Irlandais. — Écossais illustres dans l'Église et dans les lettres, de passage chez nous antérieurement au XIV<sup>e</sup> siècle. — Artistes écossais à Paris, à la cour de France et à la cour de Bourgogne, au XV<sup>e</sup> siècle. — Marchands écossais dans les armées du moyen âge. — Hospices affectés aux Écossais sur le continent. — Étudiants écossais à l'université de Paris; rue d'Écosse à Paris et à Dieppe. — Grand nombre d'individus appelés chez nous *Escos* et *l'Escot*, etc., au XIII<sup>e</sup> siècle. — Les Écossais aux croisades. — Origine française d'un bon nombre de familles écossaises. — Diffusion de la langue française en Écosse. — Importation de moines français dans ce pays; moines écossais envoyés à Paris pour y étudier. — Chevaliers errants venus du continent en Écosse. — Intérêt romanesque inspiré de bonne heure par cette partie de la Grande-Bretagne.

Aujourd'hui cultivée et industrielle, l'Écosse n'était rien moins que telle au moyen âge : aussi jamais armes ne furent mieux parlantes que le chardon qui figure sur l'écu de ses chevaliers. Au XIII<sup>e</sup> siècle, *li plus truant en Escocce* était un dicton passé en proverbe<sup>1</sup>, et dans le suivant, Jean de Meun, faisant le portrait de la Faim, la place à l'extrémité de ce pays, en un champ

<sup>1</sup> Crapelet, *Proverbes et dictons populaires*, etc., p. 78, 79. — Le dicton relatif à la pauvreté des Écossais subsistait encore du temps du cardinal de Richelieu, qui y fait allusion en parlant de Gordon, le meurtrier de Walstein. (*Mémoires*, liv. XXV, ann. 1634; collection Petitot, t. XXVIII, p. 99.)

pierreux et glacé, où rien ne croît<sup>1</sup>. Ce mauvais renom devait durer longtemps<sup>2</sup>.

L'Écosse avait encore la réputation d'être la résidence favorite du diable, d'avoir du moins des sorcières en communication fréquente avec lui. Juvénal des Ursins, parlant d'un homme qui cherchait les moyens de parler au prince des démons, dit qu'il reçut le conseil d'aller en Écosse la Sauvage; "et de fait y alla, ajoute l'historien, et luy fut enseigné une vieille, qu'on disoit se mesler de telles besongnes. A laquelle il parla, et elle luy dit qu'elle le feroit bien<sup>3</sup>."

L'épithète donnée ici à l'Écosse servait à désigner la partie montagneuse du pays, appelée *sauvage* par Froissart et généralement par tous les écrivains qui en ont parlé; mais le portrait que trace le chroniqueur du reste de la contrée, donne à penser qu'en bloc elle ne méritait pas une meilleure qualification: aussi ne se fait-il pas faute de signaler les Écossais comme des sauvages, ennemis de toute courtoisie: "En Escosse, dit-il, ils ne virent oncques nul homme de bien, et sont ainsi comme gens sauvages qui ne se savent avoir ni de nulli acointer; et sont trop grandement envieux du bien d'autrui, et si se doutent (appréhendent) de leurs biens perdre, car ils ont un povre pays. Et quant les Anglois y chevauchent ou que ils y vont... il convient que leurs pourveances (provisions), s'ils veulent vivre, les

<sup>1</sup> *Le Roman de la Rose*, éd. de Méon, t. II, p. 282, v. 10186.

<sup>2</sup> Un écrivain écossais se représentant comme nouvellement arrivé par mer dans son pays, s'écrie à la vue d'Édinburgh :

Quoi! c'est ici la ville [qu']on disoit un amas  
De glaçons éternels, de neige et de frimas?  
J'avoue je tremblois de ces froids trop severes,  
Qu'il falloit, disoit-on, essuier dans ces terres;  
Et dans l'Isle de France, on y croit, comme en Dieu,  
Que l'Écosse ressemble à la Terre de Feu.

(*Eloge de la ville d'Édinbourg*, divisé en quatre chants,  
par le sieur de Forbes. A Edinbourg, chez R. Fleming,  
M. DCC. LII., in-8°, p. 1, v. 15.)

<sup>3</sup> *Histoire de Charles VI*, etc., éd. de Godefroy, p. 155, ann. 1403.

suivent tousjours au dos, car on ne trouve rien sur le pays. A grand' peine y recuevre l'on (s'y procure-t-on) du fer pour ferrer les chevaux, ni du cuir pour faire harnois, selles, ni brides. Les choses toutes faites leur viennent par mer de Flandres, et quant cela leur défaut (manque), ils n'ont nulle chose<sup>1</sup>."

En rapprochant de ce passage le chapitre où l'écrivain rapporte en détail "comment les Escots se gouvernent et maintiennent quant ils sont en guerre<sup>2</sup>," et le récit que Brantôme fait d'une partie de chasse donnée au vidame de Chartres, en Écosse, "au fin fond des sauvages," pendant qu'il était en ôtage dans la Grande-Bretagne<sup>3</sup>, on comprendra que Paul Jove, qui appelle aussi les Écossais *sauvages*<sup>4</sup>, déclare que leur pays ayant peu de ports et de bonnes villes, "et portant horreur par ses forests et froidures, approche peu à l'humanité et civil entretien du reste des autres nations<sup>5</sup>." Les choses, cependant, avaient changé, s'il faut en croire un Écossais : la côte de la mer était, en plusieurs lieux, très-fertile, et le comté de Murray, que la reine Marie de Lorraine, dit-il, appelait la petite France, produisait de si bon blé, que Jules Scaliger avait dû avoir en vue le froment de cette province, quand il avait parlé de la bonté de celui d'Écosse<sup>6</sup>.

L'évêque de Nocera, faisant ensuite le portrait des enfants de la Grande-Bretagne, les représente comme "ayans tous les perruques courtes, et les barbes blondes ou rousses." Ce dernier trait, commun aux Écossais et à Judas Iscariote, donna naissance à une injure usitée au XIII<sup>e</sup> siècle, celle d'*Escoz pelez*.

<sup>1</sup> Froissart, liv. II, ch. CXXVIII, ann. 1385; éd. du *Panth. litt.*, t. II, p. 314, col. 2.

<sup>2</sup> *Ibid.*, liv. I<sup>er</sup>, part. I<sup>re</sup>, ch. XXXIV, ann. 1327; t. I, p. 25, col. 1.

<sup>3</sup> *Des Couronnels françois*, ch. IX. (*Œuvres complètes de Brantôme*, édit. du *Panth. litt.*, t. I, p. 661, col. 1.)

<sup>4</sup> *Histoire de Paolo Jovio*, trad. de Denis Sauvage. Paris, M.C.XXXI., in-folio, liv. XLII; t. II, p. 558, G.

<sup>5</sup> Liv. XI; t. I, p. 494, I.

<sup>6</sup> Robert Mentet de Salmonet, *Histoire des troubles de la Grande-Bretagne*, etc. A Paris, M.DC.LXI., in-folio, liv. IV, p. 244.

Un trouvère du temps la met dans la bouche de Renard, qui la mérite bien autrement que le grillon, auquel elle s'adresse<sup>1</sup>, tandis qu'un autre trace un portrait effroyable du peuple d'Auneguie, sans doute d'après les récits qui couraient des ravages et des horreurs commis par les Écossais d'Angus sur la frontière anglaise<sup>2</sup>.

A la même époque, l'un de nos rois, parlant à son fils aîné en une grave maladie qu'il eut à Fontainebleau, "Mon fils, lui disait-il, je te prie de te faire aimer du peuple de ton royaume; car si tu devais mal le gouverner, j'aimerais mieux qu'un Écossais vînt d'Écosse et régnât à ta place<sup>3</sup>." Là dessus, le plus savant des commentateurs du bon sénéchal de Champagne fait l'observation suivante : "Je ne sçay, dit-il, si le sire de Joinville parle ici des Escossois comme des peuples très-éloignez de France... ou bien s'il a voulu marquer l'humeur de cette nation qui se plaisoit tellement aux grands voyages, qu'il n'y avoit presque point de royaumes où ils ne se répandissent en grand nombre." Du Cange énumère ici cinq ouvrages, ou recueils de monuments du moyen âge, qui témoignent de l'humeur errante des Écossais, ou attestent "qu'en presque tous les endroits de la France il y avoit des hospitaux fondez pour eux<sup>4</sup>." J'ouvre le premier de ces ouvrages, et j'y vois nettement signalée cette passion proverbiale des habitants du nord de la Grande-Bretagne<sup>5</sup>,

<sup>1</sup> *Roman du Renart*, éd. de Méon, t. I, p. 304, v. 3142.

<sup>2</sup> J. Bodel, *la Chanson des Saxons*, t. II, p. 74, v. 7. — Jordan Fantosme, *Chronicle*, etc., p. 137, not. à la p. 76, v. 1695.

<sup>3</sup> *Histoire de S. Louis*, édit. du Louvre, p. 4, 5.

<sup>4</sup> *Observations sur l'Histoire de S. Louys*, p. 33, 34. — Gloss. de du Cange, édit. in-4°, t. VII, p. 368, col. 1.

<sup>5</sup>

Vous saurés qu'on dit en proverbe  
Que d'Escossois, de rats, de poux...  
Ceux qui voyagent jusqu'au bout  
Du monde, en rencontrent partout.

(Pierre le Jolle, *Description de la ville d'Amsterdam*, etc.  
A Amsterdam, l'an M.DC.LXVI., in-12, p. 25.)

à propos de l'un d'eux, guéri par saint Gal<sup>1</sup>. Plus loin, dans le même recueil, je trouve encore deux Écossaises redevables d'une faveur pareille à l'intercession d'un autre saint<sup>2</sup>, établi sur les bords du Rhin. Ces diverses mentions, comme le vocable de l'un des couvents de Ratisbonne, sur lequel il existe un travail d'un architecte contemporain<sup>3</sup>, suffisent pour nous apprendre qu'autrefois les Écossais se trouvaient en grand nombre en Allemagne, où ils menaient une existence nomade<sup>4</sup>, et sans doute peu honorée<sup>5</sup>. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans la quinzième des formules de Baluze, on voit sur leur compte la trace d'une inculpation transportée depuis aux Gascons<sup>6</sup>.

Les Écossais qui en étaient l'objet méritaient encore pis, s'il

<sup>1</sup> *Vita et Mirac. S. Galli*, lib. II, p. 47. (*Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. II, p. 287.)

<sup>2</sup> *Mirac. S. Goaris conf.*, cap. XV et XXXI. (*Ibid.*, p. 293, 297.)

<sup>3</sup> *Essai historique et critique sur l'église et le couvent de Saint-Jacques des Écossais*, etc., par E. Grille de Beuzelin. Paris, 1835, in-8°. Cf. Wigul. Hund a Sultzenmos, *Metropolis Salisburgensis. Ingolstadii*, anno M.D.LXXXII., in-folio, p. 266-268. — Cette maison est toujours occupée par des Écossais, tandis que celles qui appartenaient à ces étrangers, à Vienne et à Nuremberg, leur furent enlevées au XVII<sup>e</sup> siècle : "Item Wyennæ in monasterio, dicto ad Scotos, et Nurnbergæ ad S. Ægidium, Scoti ejiciuntur, et Alemanni instituuntur." (*Andræ Ratisbonensis et Jo. Chraftii Chronicon*, A. D. MCCCCXVII; apud Georg. Eccard., *Corpus historicum mediæ ævi*, etc. Lipsiæ, anno M DCC XXIII, in-folio, t. I, col. 2149.)

<sup>4</sup> *Hist. S. Rudberti*, etc., cap. II; ap. Canisium, *Thesaurus monument. eccl. et hist.*, etc., ed. J. Basnage, in-folio, t. III, pars II, p. 319. — On lit au ch. 1<sup>er</sup> que le saint évêque de Saltzburg, suivant une ancienne tradition, descendait de la famille royale de France et des ducs d'Écosse.

<sup>5</sup> Dempster (*Hist. eccl. gent. Scot.*, lib. V, p. 254, n° 465) et, d'après lui, G. Mackenzie (*the Lives and Characters of the most eminent Writers of the Scots Nation*, etc. Edinburgh, 1708-1722, in-folio, vol. I, p. 383) invoquent la chronique de Saint-Jacques de Würzburg par Trithème, pour attribuer à Eugène, abbé de ce monastère, un traité en un livre intitulé : *Exhortationes ad peregrinos Scotos*; mais si un pareil ouvrage a jamais existé, on peut assurer qu'il n'en est pas dit un mot dans le *Compendium breve foundationis et reformationis monasterii S. Jacobi*, etc., qui remplit les pages 3-16 du volume intitulé : *Joannis Trithemii Opera pia et spiritualia*, etc. Moguntiæ, 1604, in-folio, et qui a été réimprimé par J. P. Ludewig, dans ses *Geschichtschreiber von dem Bischofthum Würzburg*. Franckfurt, 1713, in-f°, p. 993-1004. — Eugène, troisième abbé de Saint-Jacques, était vraisemblablement irlandais, comme le premier, dont Trithème dit : "Macarius, natione Scotus,... de Hibernia venit in Franciam Orientalem." (*Opera pia*, p. 4.)

<sup>6</sup> *Capitularia regum Francorum*, ed. Steph. Baluzio, t. II, col. 566.

est vrai que nombre d'entre eux se donnaient pour évêques et conféraient ainsi les ordres. On n'en saurait douter après avoir lu, dans la collection de Baluze et ailleurs, les règlements faits à ce sujet par l'autorité ecclésiastique et civile<sup>1</sup>.

Il est juste, cependant, de faire observer qu'au moyen âge on confondait fréquemment les Écossais avec les Irlandais, leurs voisins. C'est ainsi qu'un écrivain célèbre du IX<sup>e</sup> siècle, qui vécut et mourut en France<sup>2</sup>, est indifféremment surnommé *Scot* ou *Erigène*, du nom latin de sa patrie<sup>3</sup>, et que Jean Bodel, parlant de Gilemers l'Escot, l'un des vassaux de Charlemagne, ajoute : "Sire fu de Illande, une terre où mers clot<sup>4</sup>." On sait, au reste, que ce n'est qu'au XI<sup>e</sup> siècle que l'Écosse a commencé à être désignée par le nom qu'elle porte aujourd'hui<sup>5</sup>.

Écossais, Irlandais, tous trouvaient chez nous une bienveillante hospitalité. L'auteur de la vie de saint Faron, évêque de Meaux, nous apprend que le bienheureux faisait bon accueil aux pèlerins anglais et écossais<sup>6</sup>. Nous savons qu'il en venait au

<sup>1</sup> *Capit. reg. Franc.*, t. I, col. 1169, n<sup>o</sup> LXV; t. II, col. 743, 1245, 1246.

<sup>2</sup> Voyez, sur lui, l'excellente thèse de notre collègue Saint-René Taillandier, et l'*Hist. littér. de la France*, t. V, p. 446-429. — T. VI, p. 549, 550, on lit un article consacré à un autre Irlandais, Duncan, qu'à son nom on prendrait pour Écossais.

<sup>3</sup> Fidèle à ses habitudes, Dempster (*Hist. eccl. gent. Scot.*, p. 42) et tous les historiens écossais qui l'ont pris pour guide, n'ont pas manqué de donner Jean Scot à leur pays. De leur côté, les écrivains anglais et irlandais l'ont réclamé comme leur. Le point semble décidé en faveur de ces derniers. — Pareille controverse a eu lieu pour Duns Scott, définitivement adjugé à l'Écosse. Voyez sur lui Wadding, *Scriptores ordinis Minorum*, p. 137-139; Irving, *the Lives of the Scottish Poets*, etc. Edinburgh, 1810, in-8<sup>o</sup>, vol. 1, p. 23-27. On lisait sur son tombeau, à Cologne :

Scotia me genuit, Anglia suscepit,  
Gallia edocuit, Germania tenet.

<sup>4</sup> *La Chanson des Saxons*, t. I, p. 30. — Il est vrai que, sur trois manuscrits, deux portent *Horlande, Hollande*; mais nombre d'autorités citées par du Cange, au mot *Scoti* de son Glossaire, ne laissent aucun doute sur la véritable leçon.

<sup>5</sup> Jacob. Usser., *Britannicarum ecclesiarum Antiquitates*, etc. Dublinii, anno MD CXC XXXIX, in-4<sup>o</sup>, p. 734.

<sup>6</sup> *Vita S. Faronis*, cap. XCV, XCVI. (*Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. II, p. 618.) — Plus loin, p. 786, se trouve une note sur les hospices d'Écossais chez nous.

tombeau de saint Waast<sup>1</sup>; il dut en venir souvent à celui de saint Fiacre, fils d'Eugène IV, roi d'Écosse, ermite à Meaux, mort le 30 octobre, dans le VII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, et au tombeau de saint Furce, patron de Péronne, pareillement issu de race royale<sup>3</sup>. C'est ainsi que saint Gibrien, né en Écosse, était venu à Reims, attiré par la réputation de saint Remi<sup>4</sup>. Il resta en Champagne et vécut en ermite, comme saint Blier<sup>5</sup>.

Nombreux sont les Écossais qui, à ces époques reculées, vinrent chez nous et jetèrent de l'éclat dans l'Église. Je nommerai Hélié, évêque d'Angoulême<sup>6</sup>, André Clément, cité par le Moine de Saint-Gall comme ayant enseigné les lettres dans la Gaule<sup>7</sup>, et Jean, d'autres disent Michel, évêque de Glasgow, qui séjourna un certain temps dans notre pays<sup>8</sup>, Richard de Saint-Victor<sup>9</sup>, et un autre Michel, plus célèbre qu'eux tous, Michel Scott, dont font mention Dante<sup>10</sup> et Boccace<sup>11</sup>, et qui dut à l'étude des

<sup>1</sup> *Mirac. S. Vedasti*, cap. VII. (*Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. IV, pars 1, p. 601, 602.)

<sup>2</sup> Bolland., *Acta sanct.*, 30<sup>a</sup> die Augusti, p. 598-616. — Leslæus, *de Origine, moribus et rebus gestis Scotorum*, ed. 1675, lib. III, p. 149. — D. Toussaints du Plessis, *Histoire de l'église de Meaux*, etc., liv. I, ch. LXV-LXXI; t. I, p. 53-60, et not. XIX, p. 682-684. — *Hist. litt. de la France*, t. XIV, p. 633. — Dans un autre endroit, p. 161, Lesly parle de S. Viron, évêque originaire d'Écosse, qui devint confesseur de Pépin, avec le secours duquel il fit bâtir le monastère de Saint-Pierre, en Franconie.

<sup>3</sup> *Acta sanct.*, Januarii tomus II, p. 35-55. — Keith, *an historical Catalogue of the Scottish Bishops*, éd. Russell, p. 375.

<sup>4</sup> S. Gibrien avait six frères et trois sœurs, qui passèrent avec lui en Gaule. Voyez le recueil des Bollandistes, t. II de février, p. 52-55.

<sup>5</sup> *Acta sanct.*, 11 Jun., p. 472-474.

<sup>6</sup> *Chronicon S. Maxent.*, ap. Labbe, *Nova Bibliotheca manuscript. libr.*, t. II, p. 195.

<sup>7</sup> *Rec. des hist. des Gaules*, etc., t. V, p. 107, B. Voyez encore *Visio Wctini*, dans les *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. IV, pars I, p. 275.

<sup>8</sup> Keith, *an histor. Catal. of the Scott. Bishops*, p. 231. — L'auteur cite le cartulaire de Melrose et Stubs, *Actus Pont. Ebor.* Voyez le recueil de Twysden, col. 1713, l. 20, 26.

<sup>9</sup> *Histoire littéraire de la France*, t. XIII, p. 472-488.

<sup>10</sup> *Divina Commedia*, l'Inferno, cant. XX, v. 115-117.

<sup>11</sup> *Il Decamerone*, jorn. VIII, nov. IX.

mathématiques, à laquelle il se livra à Paris, le renom de sorcier dont il a si longtemps joui<sup>1</sup>.

Sans doute, il venait aussi de ces étrangers pour exercer les arts dont la pratique les avait rendus fameux, comme une espèce d'ouvrage de charpente dont parle saint Bernard<sup>2</sup>, et le travail mentionné par Gibert de Montreuil<sup>3</sup>. Je n'ose ajouter la musique, la peinture, la sculpture et la calligraphie, ne connaissant pas d'artistes écossais chez nous antérieurement au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècles, époques où l'on trouve Nicolas d'Écosse et Robert l'Écossais libraires, c'est-à-dire sans doute écrivains, à Paris en 1324<sup>4</sup>, "deux hommes, joueurs de guiterne, du pays d'Escosse, qui vont par païs portans nouvelles de la destruccion des Turcs<sup>5</sup>," etc., "Jehan Fary, natif d'Escosse, menestrel du roy nostre sire<sup>6</sup>,"

<sup>1</sup> Joh. Balæus, *Scriptorum illustrium Majoris Brytanniæ... Catalogus*, etc., cent. IV, cap. LXVII, p. 351, 352. — Bulæus, *Hist. univ. Paris.*, t. III, p. 701, 702. — *Edinburgh Magazine*, etc., January-June 1820, vol. VI, p. 491-499, et vol. VII, p. 99-104, etc., etc. — Des notices consacrées à Michel Scott, et elles sont trop nombreuses pour être toutes mentionnées ici, les deux plus satisfaisantes sont celle de M. Daunou (*Hist. litt. de la Fr.*, t. XX, p. 43-51) et celle de Tytler (*Lives of Scottish Worthies*, etc. London: John Murray, MDCCCXXXIII, in-12, vol. I, p. 96-128), qui dispensent parfaitement de recourir aux autres. — L'une de ces dernières années, M. H. H. Milman y a ajouté, en publiant dans le premier volume des mélanges de la *Philobiblon Society* (London, 1854, petit in-4°), un morceau intitulé : *Michael Scott almost an Irish Archbishop*.

<sup>2</sup> *De Vita S. Malachii*, cap. VI, n° 14. (*S. Bernardi... Opera*, vol. I. Paris, M.DCC.XIX., in-fol., col. 671, B.) — Plus loin, cap. XXVIII (col. 691, A), on trouve *Scotus* pour *Hibernus*.

<sup>3</sup> *Roman de la Violette*, p. 89, v. 1768. — Le passage du trouvère picard en rappelle un autre d'une lettre de Catherine de Médicis, dans lequel il est question d'un tour de bonnet exécuté par Jehan d'Écosse. (Ms. de la Bibl. imp., n° 7239<sup>2-2</sup>, fol. 69.)

<sup>4</sup> Bulæus, *Historia universitatis Parisiensis*, etc., VI sec., t. IV, p. 204, 279. — Ces deux fonctionnaires de l'université sont appelés *Nicolaus de Scotia*, et *Robertus Scoti*, qui peut signifier *Robert l'Escot*. — On voit plus loin dans le même tome IV, p. 327 et 903, qu'en 1352, il y avait parmi les représentants de la nation d'Allemagne, au moins trois individus appelés *Scotus*.

<sup>5</sup> *Louis et Charles d'Orléans*, etc., par A. Champollion-Figeac. Paris, 1844, in-8°, 2° part., p. 381.

<sup>6</sup> *Les Miracles de Madame sainte Katherine de Fierboys*, etc., publ. par M. l'abbé J.-J. Bourassé. Tours, M D CCC LVIII, in-16, mir. XXXVIII (ann. 1446), p. 98.

et deux Écossais, peintres et tailleurs d'images, au service du duc de Bourgogne vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.

On verra combien, dans le précédent, les bandes qui désolaient la France comptaient d'Écossais dans leur sein. Nous ne pouvons que supposer, d'après un ancien texte, que de tout temps il y avait eu de ces mercenaires. Charles-Martel, menaçant Gérard de Rossillon, nomme les *Escotz*, parmi ceux qu'il se flatte de conduire en bataille contre lui<sup>2</sup>. Ce n'est, il est vrai, qu'un récit de troubadour; mais les cotereaux qui désolaient le Berry en 1183<sup>3</sup>, ne devaient-ils pas leur nom au grand nombre d'Écossais qui se trouvaient dans leurs rangs? Leur chef lui-même, nommé *Martin Alisai* par un écrivain du temps de Charles VII, et *Martin Lisay* dans une traduction contemporaine de son mémoire<sup>4</sup>, ne serait-il pas un membre de la grande famille écossaise des Lindsay, plutôt que le chef basque désigné ailleurs sous le nom de *Martin Argais*<sup>5</sup>, ou un individu natif de Lissay en Berry, de Lissey en Lorraine, ou de Lissy en Brie?

Tous ces Scots, dont certains voyageaient sous l'habit ecclésiastique en demandant l'aumône<sup>6</sup>, avaient chez nous des hospices, où ils trouvaient comme une patrie<sup>7</sup>. Sans doute, ce n'est

<sup>1</sup> Comptes de 1467 et 1468, rapportés par M. de Laborde dans *les Ducs de Bourgogne*, 2<sup>e</sup> part., t. II, p. 335, n<sup>o</sup> 4470, et p. 366, n<sup>o</sup> 4785.

<sup>2</sup> *Gérard de Rossillon*, etc. A Paris, MDCCCLVI, in-12, p. 5, v. 25.

<sup>3</sup> Rigord., *de Gest. Phil. Aug.*, ap. D. Bouquet. (*Rec. des hist. des Gaules*, etc., t. XVII, p. 11, C, D.) — Guill. Britou. Armor., *Philipp.*, lib. I, v. 725. (*Ibid.*, p. 132, D.)

<sup>4</sup> Vallet de Viriville, *Notice sur Robert Blondel*, etc. (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, vol. XIX, Caen, 1851, in-4<sup>o</sup>, p. 195, 196.)

<sup>5</sup> Petr., Vall. Cern. mon., *Hist. Alb.*, ad ann. 1211. (*Rec. des hist. des Gaules*, etc., t. XIX, p. 53, C, E; 65, E; 66, A.) — Le chevalier espagnol de Pierre de Vaux-Cernai ne pourrait-il pas être le même que le provençal Algais nommé par Mathieu Paris sous l'année 1196? (*Hist. major*, ed. Lond., 1640, p. 182, l. 24.)

<sup>6</sup> *Recepta et expensa anno M.CC.XXXVIII.*, art. II. (*Rec. des hist. des Gaules*, t. XXI, p. 230, D.)

<sup>7</sup> *Capit. reg. Franc.*, ed. St. Baluzio, t. II, col. 743, 761. — *Gloss. med. et inf. Lat.*, t. III, p. 702, col. 3, v<sup>o</sup> *Hospitalia Scotorum*, et t. VI, p. 126, col. 3, v<sup>o</sup> *Scoti Peregrini*.



pas dire beaucoup, quand on songe à quel point la misère régnait dans leur pays; mais, par cela même qu'elle ne les avait point habitués à beaucoup de bien-être, ils ne pouvaient que bénir une charité qui avait ménagé des asiles à leur pauvreté. Bien que le mot *écot*, assez ancien dans notre langue<sup>1</sup>, semble emprunté du nom de leur nation, il semble fort probable qu'ils n'avaient rien à payer dans ces maisons.

Une catégorie d'Écossais assez nombreuse, les étudiants qui venaient chercher fortune intellectuelle à l'université de Paris, y trouvaient, sinon une hospitalité aussi complète, du moins des bourses qui permettaient aux moins fortunés d'aborder la carrière ecclésiastique. Leurs noms, conservés dans les registres et ailleurs, montrent qu'ils appartenaient à toutes les classes de la société, et peuvent être comparés avec ceux des prélats et des autres dignitaires de l'église d'Écosse, à partir du XIV<sup>e</sup> siècle. Le nom de *rue d'Écosse*, donné après 1313 à la rue du Chaudron, dans la paroisse Saint-Hilaire<sup>2</sup>, semble indiquer que c'est là surtout que se logeait cette classe d'étudiants<sup>3</sup>, tandis que le même nom, à Dieppe, n'est qu'une trace de la halte qu'y faisaient autrefois les Écossais pour se rendre en France ou retourner dans leur pays<sup>4</sup>. Nous ne savons à quelle occasion la rue de l'Épée d'Écosse, à Orléans, a reçu ce nom; muette au sujet de

<sup>1</sup> *Le Roman des aventures de Fregus*, p. 121. — *Le Chevalier au Lion*, dans le *Mabinogion*, part. II, p. 183, col. 1.

<sup>2</sup> Géraud, *Paris sous Philippe le Bel*, p. 333.

<sup>3</sup> Dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, les deux fils aînés de David d'Edzell, neuvième comte de Crawford, ayant été envoyés à Paris sous la conduite de John Lawson, qui fut plus tard collègue de John Knox, se logèrent dans la rue des Carmes, près du collège de Reims, à l'enseigne de la boule. (Lord Lindsay, *Lives of the Lindsays*, etc. London, 1849, in-8<sup>o</sup>, ch. XIII, sect. I; t. I, p. 331, 332.)

<sup>4</sup> La rue d'Écosse est nommée dans l'*Estimation générale des fonds perdus pour les places publiques*, du 25 juillet 1697, p. 3. (*Recueil général des édits... donnez en faveur des habitans de... Dieppe*, etc. A Dieppe, M.DCC., petit in-folio.) — Appelée en 1282 *vicum Vadorum*, elle portait encore en 1520, à ce qu'il paraît, le nom de rue des Wés ou des Guez : « La rue des Vuez ou Guez, dit un écrivain de la localité, à l'année 1558, a été appelée la rue d'Escosse, à l'occasion des

l'origine d'une famille orléanaise du nom de *Stuard*, la tradition locale attribue celui de la rue au séjour que firent dans cette ville, en différents temps, les troupes écossaises au service de la France<sup>1</sup>.

Outre ces Écossais de passage, il y en avait chez nous un grand nombre d'établis depuis plus ou moins longtemps, dont le surnom indiquait la patrie première. A Paris seulement, on trouve dans le Livre de la Taille pour 1292, près de soixante individus des deux sexes et de tout état, appelés *Escoz*, *l'Escot*, *l'Esquot*, *Scot*, *l'Escote*, *d'Escoz*<sup>2</sup>, nom dont une famille de Lorraine anoblie en 1554<sup>3</sup>, et deux vieilles maisons italiennes,

Écossois, qui vinrent depuis à Dieppe, et choisirent cette rue pour y demeurer, et y débiter une grande quantité de petites serges de leur pays." (*Les Antiquitez et Chroniques de la ville de Dieppe*, par le prêtre Asseline; 1682. Ms. de la Bibl. de cette ville.) L'auteur ajoute en note : "*Vuez* vient sans doute du mot latin *vadum*, qui signifie un gué, ou un lieu dont l'eau peut estre passée à pied sec, selon qu'il a esté dit sur l'an 1282." Ne vaut-il pas mieux expliquer ce nom par les *wedes* ou *guedes* originairement débitées ou employées à la teinture dans cette rue, où les marchands d'étoffes d'Écosse avaient sans doute l'habitude de descendre pour être plus à portée de les faire teindre? A Saint-Denis, près de Paris, il y a une place qui est encore appelée le *marché aux guèdes*, nom assez mal compris, s'il est vrai que l'écrivain du tableau indicatif des rues ait écrit *marché aux guètres*. (Roquefort, *Glossaire de la langue romane*, t. II, p. 740, col. 2, au mot *Wede*. — Du Cange, *Gloss. med. et inf. Lat.*, vis *Guaisdium*, *Gueda*, t. III, p. 578, col. 1, 583, col. 3. — *Ordonn. des Rois de Fr.*, t. XVI, p. 539.)

<sup>1</sup> Vergnaud-Romagnési, *l'Indicateur orléanais*, etc. Orléans, 1827, in-8°, p. 191.

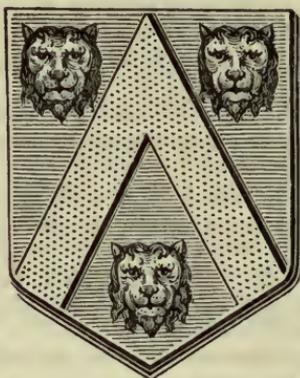
<sup>2</sup> *Paris sous Philippe le Bel*, passim. — *Rec. et exp. ann. M.CC.XXXIII*, art. VI. (*Rec. des hist. des Gaules*, etc., t. XXI, p. 248, F.) Dans le siècle suivant, on trouve un Étienne Scot, chanoine de Saint-André de Châteaudun. (*Catalogue des archives de M. le baron de Joursanvault*, t. II, p. 184, n° 3245.)

<sup>3</sup> Les Lescossois, qui figurent au *Nobiliaire, ou armorial général de la Lorraine et du Barrois*, etc., par D. Ambr. Pelletier. Nancy, M.D.CC.LVIII., in-folio, t. I, p. 485. — Plus loin, p. 723, l'auteur, parlant d'un certain Nicolas Rutant, d'une famille établie à Saint-Mihiel, qu'on prétendait issue d'une maison noble d'Angleterre, dit qu'il prit en 1567 des lettres de noblesse, "par la difficulté qu'il eut sans doute de retrouver ses anciens titres, et pour jouir des privilèges et prérogatives de la noblesse du pays, comme quantité d'autres qui étoient dans le même cas, ont fait dans ce tems là." — Ursule ou Nicole Lescossois, femme d'Alexandre Lescuyer, nommée p. 488, et Marie l'Ecossois, femme de Louis Mithon, conseiller du roi, trésorier général des gardes suisses et troupes étrangères au service de France vers 1650 (d'Hozier, *Armorial général de France*, etc., t. III, reg. II, art. *Giraud de Crezol*, p. 3), étaient sans doute de la même famille. — Les Lescossois

l'une de Gènes, l'autre de Plaisance<sup>1</sup>, offrent des équivalents; et dans la liste des chevaliers de la suite de saint Louis pour la croisade de Tunis, j'en vois un surnommé *d'Escoz*<sup>2</sup>, et Hugues d'Écosse, oncle de l'un de nos compatriotes, Jean de Bussey<sup>3</sup>. Ce Hugues était-il Écossais? On en peut douter; mais il est certain qu'à la suite d'une ambassade envoyée en Écosse par saint Louis, sur le point de partir pour la croisade, il lui vint des auxiliaires de ce pays sous les ordres de Patrick, sixième comte

portaient : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois fascès de léopard d'argent, deux en chef et une en pointe, et pour cimier deux pennes de l'écu issantes d'un torti d'or, d'azur et d'argent (N<sup>o</sup> 1).

N<sup>o</sup> I. — LESCOSSOIS.



De la Roque cite un contrat passé devant Pierre Lescossais, notaire à Poitiers, le 20 décembre 1446. (*Preuves de l'Histoire genealogique de la maison de Harcourt*, t. III, p. 28. Cf. t. IV, p. 297.)

<sup>1</sup> *Ogerii Panis Annal. Genuens.*, lib. IV, ann. MCCX. (*Res. Ital. Script.*, t. VI, col. 399, B. Cf. col. 404, D.) — David Hume of Godscroft, *the History of the House and Race of Douglas*, etc. Edinburgh, M.DCC.XLVIII., in-8<sup>o</sup>, vol. I, p. 15, 16. (Lettre du comte Marc Antonio Scoto d'Agazano, adressée de Paris, le 8 mai 1622, à un membre de la branche écossaise des Douglas, auquel il rappelle une entrevue qu'il avait eue avec lui à Orléans.)

<sup>2</sup> *Rec. des hist. des Gaules*, etc., t. XX, p. 307, col. 1.

<sup>3</sup> Joinville, *Hist. de S. Louis*. (Même volume, p. 377, B.) — M. de Courcelles, dans sa généalogie de la famille de Bombelles, p. 5 (*Hist. gén. et hérald. des pairs de France*, etc., t. II), nomme Anne d'Écosse, épouse de Louis de Bombelles, écuyer, seigneur du Pont, dont la sœur Anne fut mariée à Jean de Ramsay, écuyer, seigneur de Lumeau, en Beauce.

de Dunbar et de March, de David Lindsay de Glenesk, et de Walter Stuart de Dundonald, hommes également recommandables par leur prudence et leurs talents guerriers. Partis pour l'Égypte avec le saint roi, ils périrent presque tous, soit en route, comme le comte de Dunbar, qui mourut à Marseille<sup>1</sup>, soit sous le fer de l'ennemi, ou ils furent emportés par la peste; mais, à la demande de Louis IX, ils furent remplacés par d'autres<sup>2</sup>. David, comte d'Athol, qui accompagna Louis IX dans sa seconde croisade, eut le même sort<sup>3</sup>. Selon Fordun, il mourut à Carthage, le 6 août 1269<sup>4</sup>.

Guibert de Nogent trace ainsi le portrait de ces Écossais des croisades : "On peut voir, dit-il, des bataillons d'Écossais très-fiers chez eux et fort lâches dans leur pays, descendre de leurs frontières marécageuses jambes nues, couverts d'un manteau de peaux, avec une gibecière suspendue à leurs épaules; armés d'une façon si ridicule, au moins selon nos usages, ils viennent s'offrir comme auxiliaires fidèles et dévoués<sup>5</sup>."

En venant ainsi en France, plus d'un chevalier écossais retrouvait le berceau de sa famille. David Lindsay, par exemple, descendait des seigneurs normands de Limessay, établis dans la localité de ce nom, près de Pavilly, dans le pays de Çaux en Normandie<sup>6</sup>; et si Patrick, comte de March, était bien Écossais,

<sup>1</sup> *Chronicon de Lanercost*, A. D. M.CC.XLVIII., p. 54.

<sup>2</sup> *Chronica de Mailros*, sub ann. 1248, p. 177. — Joann. Lesl., *de Reb. gest. Scot.*, lib. VI, p. 218. — Hect. Boeth., *Scot. Hist.*, lib. XIII, fol. CCXCIII recto, l. 19; trad. écoss. de Bellenden. Edinburgh, M.DCCC.XXI., in-4°, vol. II, p. 343. — William Stewart, *the Buik of the Cronicles of Scotland*, edit. by William Turnbull, vol. III, p. 103. — Lord Lindsay, *Lives of the Lindsays*, vol. I, ch. I, sect. III, p. 33.

<sup>3</sup> *Chronica de Mailros*, p. 216.

<sup>4</sup> *Scotichronicon*, vol. II, p. 101.

<sup>5</sup> "Videres Scottorum apud se ferocium, alias imbellium, cuneos, crure intecto hispida clamide, ex humeris dependente psitarcia, de finibus uliginosis allabi; et quibus ridicula quantum ad nos forent arma copiosa, suæ fidei ac devotionis nobis auxilia præsentare." *Guiberti abbatis Hist. Hierosol.*, lib. I, apud Bongars., *Gesta Dei per Francos*, p. 471, l. 38.

<sup>6</sup> Lord Lindsay, *Lives of the Lindsays*, etc., vol. I, ch. I, sect. I, p. 4, 5.

la fille de l'un de ses ancêtres, Marie-Agnès Dunbar, avait épousé Guillaume de Sainte-Claire, de l'illustre famille de Rosslyn, pareillement française d'extraction<sup>1</sup>. L'un de ses membres, le P. Hay, nous apprend encore que les Frazer, les Bodwell, les Montgomery, les Menteith, les Boas, les Campbell, les Vervin, les Telfer, les Boswel, étaient pareillement venus de France<sup>2</sup>, comme l'évêque William Malvoisine, que nous voyons sur le siège de Saint-André en 1202<sup>3</sup>, et comme les Cumin, que l'auteur du *Scala Chronica* fait descendre d'un comte Comyn de ce pays<sup>4</sup>. Il n'y a pas à douter non plus que les Bonevill, les

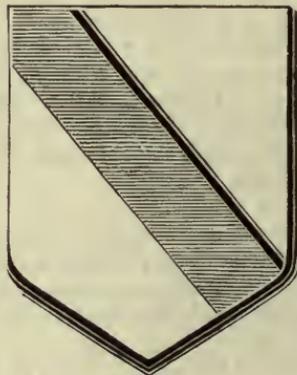
<sup>1</sup> *Genealogie of the Sainteclaire of Rosslyn*, etc. Edinburgh, M.DCCC.XXXIV., in-4°, p. 32.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>3</sup> G. Mackenzie, *the Lives and Characters*, etc., vol. I, p. 404. — Keith, *an historical Catalogue of the Scottish Bishops*, etc., édit. de 1824, p. 15.

<sup>4</sup> J. Lelandi *Collectanea*, ed. M.DCC.LXX., vol. I, part. II, p. 529. — Macpherson, *the orygyne Cronykil of Scotland*, notes to the VIII book, ch. VI, v. 81; vol. II, p. 493. — Il y avait en Normandie une famille Commin, qui possédait la seigneurie de la Londe, dont le titre passa, au XIII<sup>e</sup> siècle, à Louis de Tournebu. (*Histoire genealogique de la maison de Harcourt*, etc., liv. VIII, ch. XXXVI; t. I, p. 498.) — Ce nom de *Turnebu* lui-même, qui était celui d'une autre famille normande encore plus notable (*ibid.*, liv. VII, ch. XVI, t. I, p. 277-284; liv. X, ch. I<sup>er</sup>, p. 800-793, 802, 803, etc.; liv. VI, ch. LXXXIV, t. II, p. 1542, 1546, 1547, etc. — *Hist. de la mais. roy. de Dreux*, p. 39), pourrait bien avoir donné naissance au nom écossais de *Turnbull*. César de Grandpré, qui cite une branche de cette famille et lui donne pour armes : d'argent à la bande d'azur (n<sup>o</sup> II), l'appelle *Turnebu*, et Palliot, ou plutôt son imprimeur, *Tumebu*. (*Le Cesar armorial*, etc., p. 573. — *La vraie et parfaite Science des armoiries*, p. 72, art. *Bande*, n<sup>o</sup> X.)

N<sup>o</sup> II. — TURNEBU.



French, les Mautalent, les Norman Goupil, les Norman Leslie, que l'on trouve nommés dans des actes anciens<sup>1</sup> et dans les histoires, n'aient le même droit de figurer sur cette liste, que l'on pourrait considérablement allonger<sup>2</sup>, surtout si l'on y consignait les noms des familles anglo-normandes établies en Écosse.

De ces familles, les plus considérables étaient les Moreville<sup>3</sup>, les Giffard<sup>4</sup>, les Seton, dérivation de la famille normande de Say<sup>5</sup>, les Melville<sup>6</sup>, les Gray<sup>7</sup>, souche des Gray de Touraine<sup>8</sup>,

<sup>1</sup> W. Robertson, *an Index... of many Records of Charters, etc.* Edinburgh, M DCC XCIII, in-4<sup>o</sup>, p. 16, 17, nos 16, 37, 38, 42, 50; p. 138, n<sup>o</sup> 24; p. 161, n<sup>o</sup> 2. — *Rotuli Scotiæ, etc.*, vol. I, p. 884, col. 2, et vol. II, p. 139, col. 1. — D'Hozier (*Armorial général de France*, reg. I<sup>er</sup>, p. 629) fait mention d'une famille du Leslai, qui n'est peut-être pas étrangère à celle de Leslie, que l'on retrouvera plus tard chez nous. (*Popular Rhymes of Scotland*, by Robert Chambers. Edinburgh, 1847, petit in-8<sup>o</sup>, p. 90.)

<sup>2</sup> Voyez Boyce, *Scot. Hist.*, liv. XII, fol. CCLVIII r<sup>o</sup> (trad. de Bellenden, vol. II, p. 281); et Lord Hailes, *Annals of Scotland*. Edinburgh, 1797, in-8<sup>o</sup>, vol. I, p. 39, en note. — Dans les Rôles d'Écosse (vol. I, p. 822, col. 1 et 2; p. 878, col. 1 et 2), on trouve, vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, des Écossais nommés Jean de la Forest, Jean de Tours ou de Tourys, Guillaume de Tours, la plupart marchands.

<sup>3</sup> Chalmers, *Caledonia, etc.* London, 1810, in-4<sup>o</sup>, b. IV, ch. I; vol. I, p. 503-505.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 516, 517. <sup>5</sup> *Ibid.*, p. 517, 518. <sup>6</sup> *Ibid.*, p. 524, 525.

<sup>7</sup> Crawford, *Peerage, etc.*, p. 178; Douglas, *the Peerage of Scotland, etc.* Edinburgh, 1813, in-folio, vol. I, p. 664; Chalmers, *Caledonia, etc.*, b. IV, ch. I, vol. I, p. 543.

<sup>8</sup> GRAY : de gueules, au lion d'argent, à la bordure engrelée de même (N<sup>o</sup> III). — Voyez sur cette famille l'*Hist. geneal. de la nobl. de Touraine, etc.* A Paris, M.DC.LXV., in-folio, p. 284-287.

N<sup>o</sup> III. — GRAY.

les Colville<sup>1</sup>, les Malherbe<sup>2</sup>, les Mortimer et les Moubray<sup>3</sup>, dont le nom s'offre fréquemment à nous sous une physionomie encore plus britannique, les Gourlay<sup>4</sup>, les Saint-Michel<sup>5</sup>, les Lascelles et les Munfichet<sup>6</sup>, les Hay<sup>7</sup>, les Chenes, les Grant et

<sup>1</sup> Chalmers, *Caledonia*, b. IV, ch. I; vol. I, p. 543.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 588, 589.

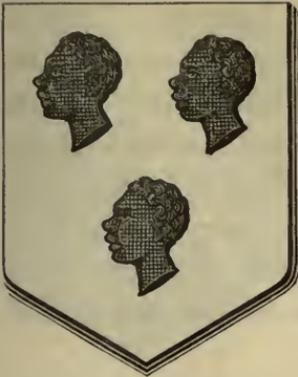
<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 589.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 589, 590. — En 1534, un prêtre nommé *Norman Gourlay* était condamné au bûcher pour fait de sorcellerie. (Rob. Pitcairn, *Criminal Trials*, etc., vol. I, p. 210.) — Il y avait en Picardie des Gourlay, seigneurs de Monsures, d'Angicourt, vicomtes de Dommart. Jean Gourlé, chevalier, fit montre à Théroouenne, en 1372, servant avec sa compagnie sous messire Hue de Chastillon, sire de Dampierre, maître des arbalétriers de France. (A. de la Morliere, *Recueil de plusieurs nobles et illustres maisons... du diocèse d'Amiens*, etc. A Paris, M.DC.XLII., in-folio, p. 159, 160. — Haudicquer de Blancourt, *Nobiliaire de Picardie*, etc. A Paris, M.DC.XCIII., in-4°, p. 241, 242. — Lainé, *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France*, etc., t. III, *Nobiliaire de Soissonnais*, p. 45.) — Deux ans plus tard, on trouve G. Gourle, écuyer du duc d'Orléans. (*Catalogue des archives du baron de Joursanvault*, t. I, p. 229, n° 1259.)

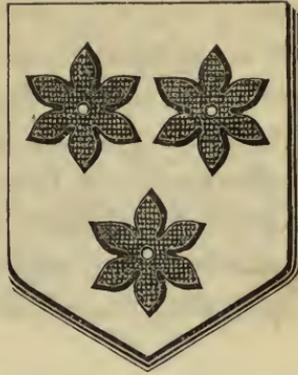
<sup>5</sup> *Caledonia*, b. IV, ch. I; vol. I, p. 591.    <sup>6</sup> *Ibid.*, p. 593, 594.

<sup>7</sup> L'histoire de cette maison, écrite par le P. Richard Augustin Hay, a été publiée sous le titre de *Genealogie of the Hayes of Tweeddale*, etc. Edinburgh, M.DCCCXXX, in-4°. — Plusieurs familles ont porté chez nous le nom de *Hay* ou *Hays*, et, chose singulière! au lieu de se donner comme la tige des Hay d'Écosse, pour la plupart elles se vantaient de venir de ce pays. L'une de ces maisons, citée dans le *Dictionnaire universel de la noblesse de France*, par M. de Courcelles, t. III, 1821, in-8°, p. 278, possédait la seigneurie de Saint-Barthélemy de Renneville, au pays de Caux, et portait : d'argent, à trois têtes de Maure de sable (N° IV). Un ancien armorial manuscrit, conservé à la Bibliothèque impériale, dans le même carton où se trouve une copie de la Recherche de Montfaut, faite en 1465, renferme le passage suivant, *Pays de Caux*, p. 267 : "Le sire de Saint-Sauveur a son surnom et cry *Hay*, et porte : d'argent, à trois angemmes de sable" (N° V). Nul doute que cette maison ne fût celle dont faisait partie le marquis de Pertui, présenté par Ramsay (*Hist. de Turenne*, liv. III, ann. 1652; t. I, p. 245, not. 3) comme étant "d'une ancienne noblesse de Normandie, sortie originairement de l'illustre maison de Hai en Ecosse," qui porte : 3 écussons de gueules en champ d'argent (N° VI). Issue ou non de ce pays, la famille du Hays, établie dans la généralité d'Alençon dès le XIV<sup>e</sup> siècle (armes : de sable, à trois épieux d'argent (N° VII), s'est alliée, au XVII<sup>e</sup>, avec celle de Scot-des-Noës, dont le nom semble indiquer l'origine, et qui porte : "d'azur, à 3 cigognes d'argent, la tête contournée, tenant chacune au bec une coulouvre de sinople, en pal; en pointe une bisse du même, entravaillée d'une flèche d'argent, posée en fasce" (N° VIII). De Courcelles, *Hist. gén. et hér. des pairs de France*, t. VIII, art. *Hays*, p. 11. — S'il faut en croire Pelisson (*Hist. de l'Acad. fr.*, etc. Paris, 1858, in-8°, t. I, p. 167) cité par Bayle (*Dict. hist.*, art. *Hay*) et par Moreri (*le gr. Dict. hist.*, art. *Châtelet*), que la Chenaye-Desbois (*Dict. de la nobl.*, t. VII, p. 737) allègue pour affirmer l'origine

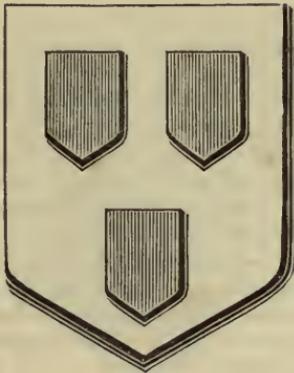
N° IV. — HAY.



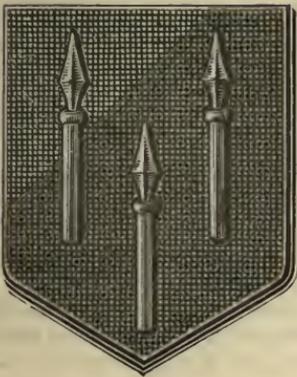
N° V. — SAINT-SAUVEUR.



N° VI. — HAY.



N° VII. — DU HAYS.



N° VIII. — SCOT-DES-NOËS.



les Campbell<sup>1</sup>. Issues de branches normandes établies en Angleterre, la plupart de ces familles avaient probablement suivi, au XII<sup>e</sup> siècle, David I<sup>er</sup>, qui, élevé à la cour de Henry I<sup>er</sup>, s'était marié à une comtesse anglaise; d'autres s'étaient fixés en Écosse sous Guillaume le Lion. Dugdale et Chalmers placent à la même époque l'arrivée en Écosse des auteurs anglais des familles de Montealt et de Gordon<sup>2</sup>. Comme on l'a remarqué à propos de la famille de Mesmes, originaire des landes de Gascogne et qui se croyait venue d'une famille écossaise de mêmes nom et armes<sup>3</sup>,

écossaise de la maison de Hay en Bretagne, cette maison, qui portait : de sable, au lion morné et mouflé (N<sup>o</sup> IX), se vantait d'être sortie, depuis six cents ans, de celle des comtes de Carlisle, "l'une des plus illustres d'Écosse." Cette prétention sans doute n'existait pas encore du temps du P. Augustin du Paz, dont l'*Histoire genealogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne* parut en 1619; car il n'en dit pas un mot, à l'article des seigneurs de Netumieres, p. 795-800. Je laisse à d'autres à rechercher si les Scott de Fumechon et de la Mésangère, qui figurent sur la liste des conseillers au parlement de Rouen, de 1634 à 1692, étaient alliés ou étrangers à la famille Scot-des-Noës. SCOTT : D'or, au cerf naturel en repos, ayant un collier d'azur, chargé d'un croissant entre deux étoiles d'or (N<sup>o</sup> X).

<sup>1</sup> *Caledonia*, b. IV, ch. I; vol. I, p. 534-538. — *Mémoires historiques, généalogiques, politiques, militaires, etc., etc., de la maison de Grant*, etc., par Charles Grant. M.DCC.XCVI., in-8<sup>o</sup>. — Comme les Hays de France, les Grant, ou le Grand de notre pays, que de Courcelles croit y avoir été amenés par la même cause, se disaient originaires d'Écosse, et ne faisaient dater leur établissement en Normandie que de 1359. Ils portaient : de gueules à 3 couronnes d'or antiques (N<sup>o</sup> XI). (Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, t. I, p. 353 et suiv. — De Courcelles, *Hist. gén. et hérald. des pairs de Fr.*, t. VII, art. *Hays*, p. 19, en note.) — Suivant Marc de Wilson (*la Science heroïque*, etc., ch. XIII, p. 136), "Bost de Radepons en Écosse porte de gueules à la croix échiquetée d'argent et de sable de trois tirets, cantonnée ou accompagnée de quatre lionceaux d'or" (N<sup>o</sup> XII); or, ces armoiries sont celles des du Bosc de Radepont, en Normandie, telles que les donne la Chenaye-Desbois (*Dict. de la noblesse*, etc., t. XI, p. 559), avec cette différence que ses lions sont lampassés d'azur.

<sup>2</sup> Dugdale, *Baronage of England*, vol. I, p. 527. — Chalmers, *Caledonia*, b. IV, ch. I; vol. I, p. 531, 532, 544, 545.

<sup>3</sup> *Mémoires de Castelneau*, etc. Bruxelles, 1731, in-folio, additions de le Laboureur, t. II, p. 782. — Blanchard (*Les Présidens au mortier du parlement de Paris*, etc. A Paris, M.DC.XXXXVII., in-folio, 1<sup>e</sup> part., p. 387) a donné, en tête de la généalogie de la maison de Mesmes, les armoiries de cette famille, qu'il blasonne ainsi : Écartelé au 1. d'or au croissant montant de sable; au 2. et 3. d'argent à deux lions léopardés de gueules, posés l'un sur l'autre; au 4. d'or à une étoile de sable, coupé en pointe, oncé d'azur, au chef de gueules (N<sup>o</sup> XIII). — David Hume (*the History of the House and Race of Douglas*, etc., vol. I, p. 13) assure que l'on

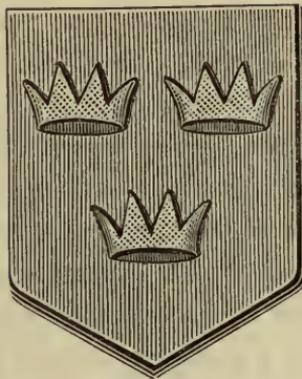
N° IX. — HAY.



N° X. — SCOTT.



N° XI. — GRANT.



N° XII. — DU BOSC DE RADEPONT



N° XIII. — DE MESMES.



les premiers Montealt et Gordon d'Écosse étaient sans doute des Gascons, cadets des familles de Montaut et de Gourdon, qui avaient suivi les maîtres de l'Aquitaine en Angleterre et ne s'y étaient point arrêtés. En poussant vers le nord, ils étaient sûrs d'y rencontrer un grand nombre de leurs compatriotes, si l'on peut donner ce nom à des natifs de pays de langue d'oïl. Il y a plusieurs chartes de David I<sup>er</sup>, du comte Henry son fils, de Malcolm IV, adressées à leurs sujets de toutes les races principales dont l'Écosse était alors peuplée : aux Français, aux Anglais, aux Écossais, aux Gallois et aux gens de Galloway<sup>1</sup>.

La présence de tant de Français, autant que le penchant qui portait les Écossais vers notre pays, explique comment il se fait que notre langue ait été de bonne heure répandue dans le leur. Le français semble, en effet, avoir été de mode à la cour des anciens rois d'Écosse. Alexandre III, à son couronnement, prêta serment d'abord en latin, puis en français, ce qui montre clairement que cette dernière langue était généralement comprise par l'assemblée. Les négociations qui eurent lieu en 1291 à Norham, entre Edward I<sup>er</sup> et la noblesse écossaise, furent, à ce qu'il paraît, conduites en français pour la plus grande partie<sup>2</sup>, circonstance difficile à expliquer, à moins de supposer que le français était la langue des deux cours<sup>3</sup>. Enfin, le traité qui mit

trouve des Douglas dans le marquisat de Saluces et aux environs de Bordeaux, où ils sont connus, dit-il, sous le nom de *Houglas* : j'ai lu avec soin la *Notice généalogique de la maison de Lur, suivie d'un précis historique sur les derniers marquis de Saluces*, etc., par Henry de Lur-Saluces (Bordeaux, Durand, 1855, in-8°); le nom de Houglas, prototype peut-être de celui de Douglas, ne s'y trouve même pas.

<sup>1</sup> *Diplom. Scotiæ*; Dugdale, *Monasticon*; chart. Kelso; Chart. Glasgow, cités par Chalmers, dans le livre IV, ch. I, de sa *Caledonia*, t. I, p. 502, not. e.

<sup>2</sup> L'acte de l'hommage des nobles écossais rendu au roi dans la ville de Berwick, le 17 juin de cette même année, est pareillement en français. Voyez la *Chronique de Lanercost*, p. 140.

<sup>3</sup> Tyrwhitt, *an Essay on the Language and Versification of Chaucer*, en tête des *Canterbury Tales*. Oxford, MDCCXCVIII, in-4°, vol. I, p. 16, en note. — David Irving, *a Dissertation on the literary History of Scotland*, en tête de *the Lives of the Scottish Poets*, etc. London, 1810, in-8°, vol. I, p. 56.

fin à la captivité du roi David en Angleterre était pareillement en français<sup>1</sup>, aussi bien qu'une charte du même souverain, relative au renouvellement, pour quatre ans, de la trêve avec le roi Edward, pièce datée d'Édinburgh le 12 juin 1365<sup>2</sup>.

L'importation de moines français par Alexandre II dut contribuer, dans une certaine proportion, à répandre l'usage de notre langue en Écosse. Étant venu en France pour renouveler alliance avec Philippe-Auguste, il s'aboucha, dit-on, avec saint Dominique, et le pria de lui donner de ses disciples pour venir instruire le peuple en Écosse. Le saint y ayant consenti, le roi accueillit les Frères Prêcheurs avec la plus grande considération, et leur fournit des maisons ou leur en fit construire de neuves. L'introduction des Franciscains en Écosse eut lieu de la même manière, plusieurs années après la mort de leur fondateur<sup>3</sup>, arrivée, comme on sait, en 1229; puis vinrent les Chartreux, qui n'eurent qu'un monastère près de Perth, dont le premier supérieur fut Oswald de Corde, vicaire de la Grande-Chartreuse de Grenoble, mort en 1434<sup>4</sup>; mais déjà le courant avait changé, quoique le résultat fût toujours le même : les abbés, jaloux d'opposer une barrière à l'ignorance qui envahissait les monastères, envoyaient leurs moines à Paris, d'où ils ne pouvaient manquer de revenir avec une connaissance plus parfaite du français. En 1522, Alexander Myln, abbé de Cambuskenneth,

<sup>1</sup> W. Robertson, *an Index*, etc., p. 107, n° 19.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 108, n° 19.

<sup>3</sup> Ilect. Boeth., *Scot. Hist.*, lib. XIII, fol. CCXCIII recto, l. 7; traduct. écossaise, vol. II, p. 341. — W. Stewart, *the Bulk of the Cronicles of Scotland*, ed. by Turnbull. London, 1858, in-8°, vol. III, p. 96. — Les Bénédictins écossais étaient venus des monastères dépendant de l'abbaye de Fleury-la-Rivière, sur la Loire, de Tyron dans le Perche, ou de Cluny en Bourgogne, et les Cisterciens appartenaient à la congrégation du Val-des-Choux. (Spotiswood, *an Account of the religious Houses, that were in Scotland*, etc., ch. VI, à la suite du Catalogue historique des évêques écossais, p. 401.) Le premier abbé de l'un des monastères de cet ordre, Sweethart en Galloway, Henry, mourut en 1219, en route pour Cîteaux, et le dernier finit ses jours à Paris, le 14 mai 1612. (*Ibid.*, chap. IX, p. 425.)

<sup>4</sup> Spotiswood, à la fin du Catalogue de Keith, chap. XI, p. 430.

de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin<sup>1</sup>, écrivait à l'abbé et aux moines de Saint-Victor pour leur annoncer la résolution qu'il avait prise de faire étudier ses novices au collège de cette maison. Son but, il est vrai, n'était rien moins que de les perfectionner dans la pratique de notre langue; ce que le bon abbé voulait, c'est qu'ils pussent acquérir une connaissance plus complète des Saintes Écritures, afin d'être ensuite en état de propager le savoir et la piété<sup>2</sup>.

Aux Français que le développement des ordres religieux poussait ainsi en Écosse, il faut joindre ceux qui, aspirant à marcher sur les traces des chevaliers errants, cherchaient des aventures semblables à celles dont ils avaient lu le récit dans les romans de la Table Ronde ou ailleurs. Or, quelle contrée, plus que le nord de la Grande-Bretagne, le pays de Fregus<sup>3</sup>, pouvait fournir matière à des faits d'armes du genre de ceux qui l'avaient immortalisé? Il y avait si peu de doute à cet égard, que plus d'une fois des chevaliers français, impatients du repos forcé auquel les condamnaient les trêves qui survenaient pendant les guerres du moyen âge, se mirent en route, sans chercher à s'éclairer préalablement par un entretien pareil à celui du prélat d'Écosse avec Renaud de Montauban, "lorsqu'il luy alloit de-

<sup>1</sup> Myln fut le premier président de la cour de sèssion, après l'institution du collège de justice par Jacques V, en 1532, et employé à diverses ambassades. (Keith, *an historical Catalogue of the Scottish Bishops*, etc., p. 390.)

<sup>2</sup> *Epistolæ regum Scotorum*, etc., vol. I, p. 335.

<sup>3</sup> Voyez le *Roman des aventures de Fregus*, par Guillaume le Clerc, trouvère du treizième siècle. Edimbourg, M.DCCC.XLI., in-4°. — A lire les détails que l'auteur donne sur l'Écosse, on ne peut douter qu'il n'y soit venu. On peut croire aussi que Thomas le Rimeur, qui pourrait bien être le Thomas *Citharist* nommé dans un acte de l'*Index* de Robertson, p. 7, est un poète normand établi en Écosse, où il aurait rimé les Romans de Horn et de Tristan. — D'un autre côté, les poètes indigènes ne restaient point étrangers aux choses de notre pays. Dans un volume de la Bibliothèque des Avocats, à Edinburgh, appelé *the Dean of Lismore's Book*, et dont l'écriture est de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, on lit, p. 30, un *ursgeul* ou conte de trente-un vers gaeliques, relatif à un pauvre homme et à un roi de France.

mandant s'il ne se présente point, à quelques heures du jour, quelques belles aventures pour un gentil chevalier dans ceste belle et grande forest de Callidoyne, tant renommée de tout temps par belles aventures honorables et hasardeuses rencontres pour les chevaliers errans<sup>1</sup>.”

Ils enviaient le bonheur de ce brave Renaud, lorsqu'en arrivant en Écosse, “y envoyé par l'empereur Charlemagne pour quérir secours, il délivra de mort et de feu la belle Genièvre, qui s'en alloit du tout perdue<sup>2</sup>,” et rêvaient la possession, sinon de la reine d'Écosse, au moins de l'une des quatre-vingts dames *moult chevalereuses* qui l'accompagnaient dans une circonstance mémorable<sup>3</sup>, si, comme Aurélio, ils ne pouvaient point arriver jusqu'à la main d'une princesse<sup>4</sup>.

Pendant que nos chevaliers allaient ainsi, à la voix des romanciers, chercher des aventures en Écosse, ceux-ci, d'accord cette fois avec l'histoire plus qu'avec les chansonniers<sup>5</sup>, montraient des Écossais parcourant le monde et l'étonnant par leurs exploits. Walter Scott a raconté les fortunes diverses de Quentin Durward dans notre pays : au temps où l'illustre écrivain place

<sup>1</sup> Discours sur les duels. (*Œuvres complètes de Brantôme*, tom. I, p. 752, col. 2.)

<sup>2</sup> *Ibid.*, pag. 706, col. 1.

<sup>3</sup> *Le Tournoiement aus dames*, v. 189. (Méon, *Nouveau Recueil de fabliaux et contes*, t. I, p. 410.)

<sup>4</sup> *Histoire d'Aurelio et Isabelle, fille du roy d'Escoce*, etc. Voyez le détail des principales éditions de ce roman, écrit en espagnol par Juan de Flores et traduit en français par Gilles Corrozet, dans le *Manuel du Libraire*, t. II, p. 296. La dernière, en quatre langues, italien, espagnol, français et anglais, est de Bruxelles, 1608, petit in-8°.

<sup>5</sup> L'un d'eux, qui vivait au XIII<sup>e</sup> siècle, annonce qu'il est disposé à chercher sa maîtresse dans les pays étrangers, comme un Écossais voyageant ses souliers aux mains, son manteau rapiécé, affublé d'une natte :

Si comme Escoz qui porte sa çavate,  
De palestiaus sa chape ramendée,  
Deschaus, nus piés, affublés d'une nate,  
La chercherai par estrange contrée.

(Robert la Chievre, : “Jamais por tant com l'ame el cors me bate,” etc., dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, p. 752.)

sa fable, nos aïeux avaient le *Livre des trois filz de roys* : c'est assavoir de France, d'Angleterre et d'Escosse, lesquelz en leur jeunesse pour la foy crestienne soutenir au service du roy de Secille eurent de glorieuses victoires contre les Turcz, etc.<sup>1</sup>. Ils avaient encore l'*Histoire d'Hypolite, comte de Douglas*<sup>2</sup>, qui n'est qu'un roman tel qu'en savait faire madame d'Aunoy.

En voyant la faveur avec laquelle nos contemporains ne se lassent pas d'accueillir tout ce qui, de près ou de loin, se rapporte à l'Écosse, on s'est fréquemment demandé à quoi ce pays doit un pareil intérêt, dont est jaloux à bon droit le reste de l'Europe. Un illustre historien s'est chargé de répondre : " Peut-être penserait-on, dit-il, que c'est l'aspect du pays, ses montagnes, ses lacs, ses torrents, qui donnent aux romans historiques dont la scène est en Écosse quelque chose de si attrayant; mais l'intérêt profond qu'ils inspirent provient bien moins de cette cause matérielle que du spectacle vivant offert par une série de commotions politiques toujours sanglantes, sans exciter le dégoût, parce que la passion et la conviction y jouent un bien plus grand rôle que l'intrigue. Il y a des pays où la nature a un aspect bien plus grandiose qu'en Écosse; mais il n'en est aucun où il y ait eu autant de guerres civiles, avec tant de bonne foi dans la haine, tant de chaleur d'âme dans les affections politiques<sup>3</sup>." Quand M. Thierry ajoute ensuite " qu'aucune histoire ne mérite à un plus haut degré d'être lue avec attention, et étudiée à ses sources originales, que celle de ce petit royaume, si longtemps ennemi de l'Angleterre et réduit maintenant à l'état de simple province de l'empire britannique," nous sommes parfaitement de cet avis; mais attribuer le penchant qui nous porte vers l'Écosse et

<sup>1</sup> Imprimé à Paris par Michel le Noir... le .X. jour de may, l'an mil cinq cens et quatre, in-4°.

<sup>2</sup> Publié en 1690, in-18, cet ouvrage a été réimprimé à Bruxelles, en 1704, petit in-12, puis à Amsterdam, en 1721-25, en deux parties également in-12.

<sup>3</sup> *Dix ans d'études historiques*, etc., p. 172.

pour ce qui en vient, comme pour ce qui la rappelle, à des événements presque modernes et dont le souvenir se borne à Marie Stuart, que les lettres et les arts se sont plu à rendre populaire, c'est méconnaître l'ancienneté de ce penchant, bien antérieur au temps de cette princesse, et les principales causes qui lui ont donné naissance.

---



## CHAPITRE I.

Ancienneté de l'alliance entre la France et l'Écosse. — Voyage en Écosse de Doon, évêque de Poitiers, avec Dagobert, fils de Sigebert; institution de la garde écossaise attribuée à Charles le Gros. — Ambassade envoyée d'Écosse à Charles le Chauve. — Alliances entre la France et l'Écosse aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles; mariage d'une fille du roi Malcolm avec Eustache, comte de Boulogne; de Conan IV, comte de Bretagne, avec Marguerite d'Écosse; d'Alexandre II avec Marie de Coucy, etc. — Hugues de Chastillon, comte de Saint-Paul et de Blois, fait construire un vaisseau à Inverness. — Les Coucy en Écosse. — Origine prétendue écossaise des Colbert. — Anciens proverbes anglais et français relatifs à l'alliance entre les deux pays.

Les anciens historiens sont unanimes pour dire que l'alliance entre la France et l'Écosse remonte au règne de Charlemagne<sup>1</sup>, opinion accréditée, que les nouveaux, depuis la réunion de ce pays à l'Angleterre, traitent de fable<sup>2</sup>. Quelques historiens français ont rapporté le même fait, et il paraissait si indubitable en France du temps de Henri II, et même de ses fils, que dans le

<sup>1</sup> Joh. Fordun, *Scotichronicon*, ed. W. Goodall, vol. 1, p. 165, 166. — Heet. Boeth., *Scot. Hist.*, lib. X; ed. Paris. 1523, fol. CXCI verso, l. 61. — Joann. Major, *Hist. Maj. Brit.*, etc., lib. II, cap. XIII; ed. Ascens. MDXXI, in-4<sup>o</sup>, fol. XXXV recto. — Cf. Paul. Emil., *de Reb. gest. Franc.*, lib. II, ed. Paris. M.D.XLVIII., in-8<sup>o</sup>, fol. 91 recto; Jo. Lesl., lib. V, p. 166, 167; Buchanan., *Rer. Scotie. Hist.* Edimb. M.D.LXXXII., folio 57 recto; Camden., *Rer. Anglic. et Hibern. Annales regn. Eliz.*, ed. c10 l0 c XXXIX, p. 179, etc. — Un écrivain va jusqu'à rattacher à cette prétendue alliance le double essonnier ou trescheur fleuré et contrefleuré de gueules, "duquel Charlemagne permit à Achaius d'enfermer le lion de ses armes." (Palliot, *la vraie et parfaite Science des Armoiries*, etc., p. 45. Cf. Lesl., *de Origine*, etc., p. 81.)

<sup>2</sup> Drummond, *History of K. James IV*, dans le recueil de Kennet, p. 22. — Sir James Dalrymple, *Collections concerning the Scottish History*, etc. Edinburgh, M.DCC.V., in-8<sup>o</sup>, ch. VI, p. 87, 88. — Lord Hailes, *Annals of Scotland*, etc. Edinburgh, 1797, in-8<sup>o</sup>, vol. I, p. 148, ann. 1159. — Macpherson, *the orygyynal Cronykil of Scotland*, by Andrew de Wyntown. London, M.DCC.XCV., in-8<sup>o</sup>, notes to the VIth book, t. II, p. 464, 465. — Chalmers, *Caledonia*, etc., b. II, ch. VI; vol. I,

contrat de mariage entre le Dauphin François et Marie Stuart, comme ailleurs, il est dit que l'amitié des deux royaumes avait duré huit cents ans<sup>1</sup>, ce qui revient au règne de Charlemagne. Son biographe va beaucoup plus loin : il prétend que les rois des Scots, gagnés par sa munificence, avaient tant de déférence pour sa volonté, qu'ils ne lui donnaient jamais d'autre nom que celui de seigneur, et qu'ils se déclaraient ses sujets et ses serfs. "Il existe encore, ajoute-t-il, des lettres qu'ils lui adressèrent, et dans lesquelles ils témoignent aussi de leur affection pour sa personne<sup>2</sup>."

De là, un rimeur d'une époque postérieure part pour dire du grand empereur que le roi d'Écosse le servit, aussi bien que le roi d'Angleterre<sup>3</sup>. Puis, trouvant que ce n'est pas assez de gloire pour son héros, il ajoute plus loin qu'il "conquist Escos et les

p. 298, 299. — Sir James Foulis of Colinton, *of the old League said to have been formed between the Emperor Charlemagne and the King of Scotland*. (Transactions of the Society of Antiquaries of Scotland, vol. I, p. 26-28.) — Ce cortège de contradicteurs n'empêche point M. Chéruel d'affirmer que "les écrivains anglais et écossais, même ceux qui sont hostiles à la France, n'ont point contesté l'ancienneté de cette alliance." (*Marie Stuart et Catherine de Médicis*, etc., Paris, 1858, in-8°, ch. I, *Anciennes relations de la France et de l'Écosse*, p. 2.)

<sup>1</sup> Du Mont, *Corps universel diplomatique*, etc., t. V, part. I, p. 22, col. 1. — *Recueil des dépêches... des ambassadeurs de France en Angleterre et en Écosse*, etc. Paris et Londres, 1840, in-8°, t. III, p. 185; t. VII, p. 113. — Le Laboureur, dans ses *Additions aux Mémoires de Castelnau* (3<sup>e</sup> éd., t. I, p. 564), cite un extrait d'un discours tenu à Élisabeth par Paul de Foix, où cet ambassadeur de Charles IX disait qu'il y avait, entre les maisons de France et d'Écosse, une ligue continuée sans interruption depuis Charlemagne. Enfin, l'arrêt du Conseil d'État de l'an 1646, en faveur des Écossais en France, commence ainsi : "Sur ce qui a été représenté... que dès l'année 789... l'alliance et confédération ayant été faite entre les deux royaumes... elle auroit jusqu'à présent continué sans aucune interruption," etc. (*Mémoire concernant l'ancienne alliance entre les François et les Écossais, et les privilèges des Écossais en France*, etc. A Edimbourg, de l'imprimerie de G. Cheyne, MDCCLI, in-8°, p. 58. — *Lettres historiques pour servir de suite à l'Histoire des Révolutions de la Grande-Bretagne, et à l'Histoire militaire et civile des Écossais au service de France*. A Edimbourg. M.DCC.LIX., in-8°, p. 300.)

<sup>2</sup> *Vita Karo'i imp.*, cap. XVI. (*Œuv. compl. d'Eginhard*, t. I, p. 50-52.) Cf. Poète Saxonis Annal. de Gest. Caroli Magni. (*Scriptorum rerum Brunsvicensium*, p. 164.)

<sup>3</sup> *Chronique rimée de Philippe Mouskès*, t. I, p. 134, v. 3258.

Frison<sup>1</sup>." Le faux Turpin, traduit dans les Chroniques de Saint-Denis, donne les Écossais pour auxiliaires à Charlemagne dans sa guerre d'Espagne, et *Estouz li Escoz*, l'ancêtre oublié des Stutt comme des d'Estouteville<sup>2</sup>, figure parmi ses pairs; mais je croirais plus volontiers ces chroniques pour ce qu'elles rapportent du voyage de Doon, ou Didon, évêque de Poitiers, avec le malheureux Dagobert, fils de Sigebert<sup>3</sup>, quoique le continuateur de Fredegair ne parle que d'un pèlerinage dans ce pays, et je n'accorde aucune créance au rimeur cité plus haut, quand il parle d'une victoire remportée par Théodoric ou Thierry sur les Scots<sup>4</sup>, pas plus qu'à l'institution de la garde écossaise vers

<sup>1</sup> *Chronique rimée de Philippe Mouskès*, t. I, p. 186.

<sup>2</sup> Selon le P. Augustin du Paz (*Histoire genealogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, etc. A Paris, M.DC.XIX., in-folio, p. 241), cité par de la Roque (*Hist. geneal. de la maison de Harcourt*, liv. III, ch. IV, t. I, p. 157; liv. VIII, ch. XLV, p. 537), la maison d'Estouteville, qui possédait encore le fief d'Estoutemont, et dans laquelle le nom d'*Estout* semble n'avoir jamais été délaissé, se disait descendue des rois de Hongrie, et portait en conséquence : burelé d'argent et de gueules de huit pièces, qui est de Hongrie, au lion morné de sable sans langue ni griffes (N<sup>o</sup> XIV), armoiries qui diffèrent en quelques points de celles que l'on trouve dans l'*Hist. geneal. et chronol. des pairs de France*, t. II, p. 276.

N<sup>o</sup> XIV. — D'ESTOUTEVILLE.



<sup>3</sup> *Les grandes Chroniques de France*, publ. par M. Paulin Paris, t. II, p. 40, ann. 654. — Cf. *Gallia christiana*, t. II, col. 1152, D.

<sup>4</sup> *Chronique rimée de Philippe Mouskès*, t. I, p. 24, v. 568.

l'an 893, par Charles III, dit *le Gros*<sup>1</sup>, dont la seconde femme était une princesse d'Écosse<sup>2</sup>.

Un autre chroniqueur, l'auteur ancien du *Gesta Normannorum in Francia*, publié par André du Chesne, fait mention, sous l'année 848, d'une ambassade envoyée d'Écosse à Charles le Chauve, qui semblerait indiquer une alliance déjà existante entre ce pays et le nôtre : "Les Écossais se ruant sur les Normands, dit-il, sont victorieux, avec l'aide de Dieu, et les repoussent en dehors de leurs frontières. A la suite de cet événement, le roi d'Écosse envoie à Charles, en signe de paix et d'amitié, des ambassadeurs avec des présents, pour demander à l'empereur la permission d'aller à Rome<sup>3</sup>."

Pour retrouver une suite non interrompue de rapports entre la France et l'Écosse, il nous faut passer sur-le-champ au XII<sup>e</sup> siècle, où il intervint au moins quatre traités entre les deux couronnes, sans compter des accords de moindre importance<sup>4</sup> : nous voulons parler des alliances entre Philippe I<sup>er</sup> et Malcolm III<sup>5</sup>, entre Louis VII et Malcolm IV<sup>6</sup>, ce qui ne l'em-

<sup>1</sup> Joann. Lesl., *de Reb. gest. Scot.*, lib. V, p. 178, 179. — Plus judicieux que Lesly, un autre Écossais, son contemporain et son corrégionnaire, ne fait remonter l'institution régulière de la garde écossaise qu'au règne de Charles VII (David Chambre, *Histoire abrégée des papes*, etc., folio 178 recto et verso), ce qui n'empêche pas Sir Thomas Urquhart de la reporter à l'époque de Charlemagne. (*Εκσκευαλαυρον : or the Discovery of a most exquisite Jewel*, etc. Edinburgh MDCCCLXXIV, in-8°, p. 115.)

<sup>2</sup> Elle se nommait Richarde. On rapporte qu'à la nouvelle que son mari la répudiait, affirmant par serment ne l'avoir jamais connue, elle répondit : "A la bonne heure, puisque par le serment de mon mari je demeure vierge." (Paradin, *Alliances genealogiques des rois et princes de Gaule*, etc. M.DC.XXXVI., in-folio, p. 57.)

<sup>3</sup> *Historiæ Normannorum Scriptores antiqui*, etc., p. 2, B.

<sup>4</sup> L'un d'eux nous est indiqué par de la Roque : "Il y a, dit-il, une charte conservée en la Chambre des Comptes, qui fait mention comme Roger de Leicester, ... archevesque de Sainct André, ratifia l'an 1195, la paix faite par Robert troisiemes comte de Leicester, son frere aîné, avec Philippe deuxième, roy de France, en luy quittant le chasteau de Pasey, avec toutes ses dependances." (*Hist. geneal. de la maison de Harcourt*, liv. V, ch. IV ; t. I, p. 208.)

<sup>5</sup> David Chambre, *Histoire abrégée de tous les roys de France, Angleterre et Escosse*, etc. A Paris, 1579, in-8°, fol. 129 recto. <sup>6</sup> *Ibid.*, fol. 140 recto.

pêcha pas de recevoir la chevalerie de la main de Henry II et d'accompagner ce prince dans son expédition de Toulouse<sup>1</sup>; entre le même Louis VII et Guillaume, sans doute pendant le voyage de ce dernier en France<sup>2</sup>, où il se fit remarquer dans les fêtes et les tournois; enfin entre Philippe-Auguste et Alexandre II<sup>3</sup>, qui vint en force à Douvres s'aboucher avec le Dauphin, depuis Louis VIII, alors occupé à envahir l'Angleterre<sup>4</sup>, et qui lui fit hommage à Londres<sup>5</sup>.

Dans le siècle suivant, saint Louis fit également un traité avec Alexandre III, époux de Marie, fille d'Enguerrand, sire de Coucy<sup>6</sup>; mais avant de parler de ce mariage, il convient de faire mention de celui de la seconde fille de Malcolm et de sainte Marguerite, qui avait eu lieu dans le siècle précédent. Elle avait épousé Eustache, comte de Boulogne, qui en eut Mathilde, mariée en

<sup>1</sup> Rog. de Hoveden, *Annal. Pars post.*, ap. Savile, p. 491, l. 60, A. D. 1160. — *Chronicon S. Crucis Edinburgensis*, ap. Warthon, *Anglia Sacra*, vol. I, p. 161, A. D. 1158; edit. Bannat. Societ., p. 33. — *Chronica Gervasii*, A. D. 1159; ap. R. Twysden, col. 1381, l. 11. — Joann. Fordun, *Scotichronicon*, lib. VIII, cap. III; vol. I, p. 449. — Comme le fait observer Lord Lyttelton (*the History of the Life of King Henry the Second*, etc. London, MDCCLXIX, in-8°, vol. II, p. 414), ce furent la première et la dernière fois que l'on vit un monarque écossais combattant, sous une bannière anglaise, contre les Français. S'il faut en croire le chroniqueur de Melrose (*Chronica de Mailros*, ed. MDCCCXXXV, p. 76, 77), une partie de la noblesse écossaise, irritée de ce voyage et de cette coopération, assiégèrent et voulurent prendre le roi; mais leur dessein échoua.

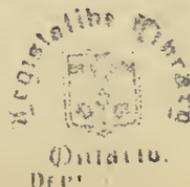
<sup>2</sup> Ce voyage eut lieu en 1166, à la suite de Henry II, roi d'Angleterre (*Wyntownis Cronykil*, b. VII, c. VIII, v. 45; vol. I, p. 321), auquel il rendit hommage, à Falaise, en présence d'un grand nombre de personnages nommés comme témoins à la suite de la charte dressée à cette occasion. (*Fadera*, etc., ed. 3°, t. I, pars I, p. 13.) — La Chronique de Melrose fait mention, sous l'année 1181, d'un nouveau voyage d'affaires de Guillaume sur le continent, en compagnie de son frère David, auprès de Henry II. (*Chronica de Mailros*, p. 61.)

<sup>3</sup> *Hist. abrégée*, etc., fol. 149 recto. — L'auteur renvoie à Hector Boyce, liv. XIII. Voyez le texte latin, fol. CCXCI recto, CCXCHII, et la traduction de Bellenden, vol. II, p. 335.

<sup>4</sup> *Wyntownis Cronykil*, b. VII, c. IX, v. 29; vol. I, p. 357.

<sup>5</sup> *Chronica de Mailros*, etc., sub anno 1216, p. 123. — *Chronica de Lanercost*, p. 18, 19. — W. Stewart, *the Buik of the Cronicles of Scot'and*, vol. III, p. 81.

<sup>6</sup> *Hist. abrégée*, etc., fol. 153 recto. — Chambre cite Boyce, liv. XIII (fol. CCXCHII recto du latin; t. II, p. 342, de la traduction écossaise), et Suenton, liv. V.



premières noces au comte de Mortagne, puis à Étienne, roi d'Angleterre<sup>1</sup>. D'un autre côté, Berthe, duchesse de Bretagne, avait marié son fils Conan IV, comte de Bretagne et de Richemont, à Marguerite d'Écosse, sœur de Malcolm. Elle se proposait aussi de faire sa fille Constance reine d'Écosse; mais cette alliance ne fut pas du goût de la jeune princesse<sup>2</sup>.

Veuf de sa première femme, qu'il avait épousée en 1221, année du voyage de Jacques, chancelier de Saint-Victor de Paris, légat du Saint-Siège en Écosse et en Irlande<sup>3</sup>, Alexandre II, ayant sans doute entendu parler de la beauté de Marie de Coucy, que Boyce qualifie d'incroyable<sup>4</sup>, envoya en France l'an 1229 Walter Stuart Alainson, justicier d'Écosse, et l'évêque de Glasgow, pour demander sa main. Le succès couronna cette négociation, et les ambassadeurs ramenèrent avec eux la jeune Française, dont le mariage eut lieu à Roxburgh la même année<sup>5</sup>. Le chroniqueur

<sup>1</sup> Joann. Fordun, *Scotichronicon*, lib. XI, cap. XIV; vol. II, p. 151. — *Wyntownis Cronykil*, b. VI, c. XVII, v. 89; vol. I, p. 218.

<sup>2</sup> D. Morice, *Hist. eccles. et civ. de Bretagne*, etc., liv. III, t. I, p. 104. — Ad. de la Morlière rapporte (*Rec. de plusieurs nobles et illustres maisons... du diocèse d'Amiens*, etc. A Paris, M.DC.XLII., in-folio, p. 266) qu'Enguerran II, seigneur de Coucy, "fut allié par mariage à la fille du roy d'Escosse, comme on voit des armes de l'un et l'autre à la voussure de leur tombeau dans l'église de Premonstré;" je ne trouve rien de pareil dans l'*Histoire genealogique des maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy*, où l'auteur, p. 208, donne pour femme à Enguerrand II Agnès de Boisgency.

<sup>3</sup> *Chronicon de Lanercost*, p. 29. — Avant lui, nous trouvons en Écosse, au XII<sup>e</sup> siècle, un autre légat français de nation, Roland, élu de Dol. (*Rogeri de Hoveden Annal. pars post.*, apud Savile, *Res. Anglic. Script.*, etc., p. 617, l. 18, A. D. 1182.)

<sup>4</sup> Bellenden, *the Hist. and Chron. of Scoll.*, b. XIII, ch. XV; vol. II, p. 342. — Dans cette traduction de Boyce, le nom du père de Marie, appelé *Ingeliame, erle of Gowry*, est cependant moins altéré que dans le *Buik of the Cronickis of Scotland*, de William Stewart (vol. III, p. 104, 105), qui l'appelle *the erle of Gower Ingel*.

<sup>5</sup> *Chronica de Mailros*, sub ann. 1239; ed. Edinb. MDCCCXXV, p. 139. — *Chron. de Lanercost*, p. 48. — *Chron. Alberic.*, sub ann. MCCXXIX. (*Histoire genealogique des maisons de Guines, d'Ardres, de Gand, et de Coucy*, etc., par A. du Chesne, pr. du liv. VI, p. 367. Cf. p. 231.) — *Wyntownis Cronykil*, b. VII, c. IX, v. 235, et b. VIII, c. IX, v. 441; vol. I, p. 363, 373. Auparavant, p. 363, v. 165, le rimeur signale l'évêque de Saint-André comme se trouvant alors en France.

anglais John Speed voit dans cette union une manœuvre d'Enguerrand pour affaiblir l'amitié existant alors entre les deux rois d'Angleterre et d'Écosse<sup>1</sup> : il n'est pas nécessaire, je crois, d'invoquer de ces sortes de considérations pour expliquer l'alliance d'un vassal avec un roi ; mais nous devons faire remarquer qu'en dépit de celle dont on a fait remonter le commencement au IX<sup>e</sup> siècle, l'entente entre les deux royaumes de la Grande-Bretagne était parfaite. Autrement, Henry III, prêt à faire une expédition en France en 1242, aurait-il confié au roi d'Écosse la garde de ses frontières<sup>2</sup> ?

Toutefois, s'il faut en croire Matthieu Paris, l'amitié entre les deux rois s'était fort affaiblie depuis le mariage d'Alexandre II avec la fille d'Enguerrand de Coucy<sup>3</sup>. Celui-ci étant mort en 1244, Jean son fils envoya par mer un secours d'hommes d'armes à son beau-frère, qui avait notifié au roi d'Angleterre sa volonté de ne plus être son vassal<sup>4</sup>. Le moine de Saint-Alban ne nous fait point connaître le nom du personnage qui les commandait ; mais à quelques années de là il nous montre Hugues de Châtillon, comte de Saint-Paul et de Blois, occupé à faire équiper, vraisemblablement sous ses yeux, un magnifique vaisseau à Inverness<sup>5</sup>, et cette circonstance, jointe aux liens de parenté qui unissaient le bouteiller de Champagne à la famille de Coucy, nous autorise à conjecturer que s'il ne commandait pas l'expédition, il pouvait bien être parti avec elle<sup>6</sup>. Les Français qui en faisaient

<sup>1</sup> *The History of Great Britaine*. Imprinted at London, anno 1611, in-folio, p. 527, col. 1, n<sup>o</sup> 69. Cf. Tytler, *Hist. of Scotl.*, vol. I, p. 19, 20, en note.

<sup>2</sup> Matth. Paris, *Hist. maj.*, p. 583, l. 55.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 562, l. 23.

<sup>4</sup> *Ibid.*, l. 54.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 772, l. 1, A. D. 1249.

<sup>6</sup> André du Chesne, qui s'étend assez longuement sur le compte de Hugues, dans son *Histoire de la maison de Chastillon*, etc. (A Paris, M.DCXXI, in-folio, p. 86-291), et qui cite Matthieu Paris, ne cherche nullement à expliquer la présence du comte en Écosse. — Hugues tenait aux Coucy par le mariage d'Élizabeth ou Ysabeau de Chastillon, sa sœur, avec Raoul de Coucy II<sup>e</sup> du nom, fils d'Enguerrand III et de Marie de Montmirel, par conséquent frère de Marie de Coucy. (*Hist. geneal. des maisons de Guines*, etc., liv. VI, p. 231.)

partie furent, suivant toute apparence, favorablement accueillis en Écosse, s'il est permis de les confondre avec ceux que Matthieu Paris présente comme confédérés avec Walter Cumin, noble et très-puissant baron du Nord<sup>1</sup>; mais la guerre ne dura pas longtemps, et Henry III accordait à Marie de Coucy et à Jean de Brienne, son second mari, un sauf-conduit pour passer de France en Écosse<sup>2</sup>, en même temps qu'il donnait ordre d'arrêter Gamelin, évêque de Saint-André, rappelé d'exil, s'il abordait dans l'un des Cinq-Ports<sup>3</sup>, c'est-à-dire à Deal, Douvres, Hastings, Romney ou Sandwich.

Nos compatriotes n'étaient peut-être pas revenus, que des ambassadeurs de Louis IX passaient en Écosse pour annoncer au successeur d'Alexandre II le prochain départ de leur maître pour la croisade, et lui demander son concours. On a vu comment Alexandre III répondit à cet appel.

Les rapports de la maison de Coucy avec l'Écosse, si glorieusement inaugurés par le mariage de son père, ne devaient point se borner à ceux que nous avons signalés. Enguerrand de Guines, second fils d'Arnould III, comte de Guines et de Namur, et sire de Coucy du chef de sa mère Alice, héritière de cette maison, fut marié avant 1285, à Christine de Lindsay, par le roi Alexandre III, cousin de celle-ci, et acquit par là le droit de

<sup>1</sup> Matth. Paris, *Hist. maj.*, p. 568, l. 27.

<sup>2</sup> Rymer, *Fœdera, etc.*, t. I, pars II, p. 27, col. 4, A. D. 1257. — Déjà, en 1251, pareil sauf-conduit avait été donné à Marie de Coucy pour assister, à York, au mariage de son fils avec Marguerite, fille de Henry III; la reine douairière était accompagnée de Thomas de Coucy, de Gilles, châtelain de Bapaume, et autres, chacun avec sa suite. (*Fœdera, etc.*, t. I, pars I, p. 164, col. 2. Cf. Ford., *Scotichr.*, ed. Th. Hearne, p. 762.)

<sup>3</sup> *Fœdera*, t. I, pars II, p. 37, col. 4, A. D. 1258. — *Chronica de Mailros*, p. 183. — Gamelin étant mort dix ans après, eut pour successeur le chancelier du roi, William Wiscard, dont le nom est bien normand, et qui abandonna à son neveu, Robert, archidiaque de Lothian, le siège de Glasgow, vacant par le décès de Jean, mort en France, à Meaux en Brie. (*Chron. de Mailr.*, A. D. 1263, p. 212; *Scotichr.*, t. II, p. 108.) — Voyez sur Gamelin et Robert Wiscard, que Keith appelle *Wiseheart*, son Catalogue des évêques écossais, p. 48, 49, 241.

figurer comme baron écossais dans les grandes assemblées tenues à Scone le 5 février 1283-84, à Brigham le 17 mars 1289-90, et plus tard, dans une foule d'occasions, en Écosse et en Angleterre. Envoyé dans ce dernier pays l'an 1285 pour traiter des affaires de conséquence, il fut bien reçu par Edward I, ainsi qu'il résulte d'une lettre originale d'Alexandre III à ce prince, conservée à la Tour de Londres. A partir de ce moment, on le voit dans les guerres écossaises, constamment du parti d'Edward. Il succéda à la sirie de Coucy en 1311, et passa le reste de ses jours en France, où il mourut en 1321.

Trois ans plus tard, on rencontre une déclaration d'Edward II, portant qu'un chevalier français, Enguerrand de Coucy, s'était adressé à lui pour avoir des lettres de sauf-conduit, afin de se rendre par l'Angleterre en Écosse, où certaines terres lui étaient échues par héritage. En 1334, la dame de Gynes mourait, en jouissance des manoirs de Monreth, Holm, Wartone, Wyresdale, Esshetone, Quytyngton, et de la moitié du hameau d'Ulverston, laissant un fils dans la force de l'âge nommé William, dont le fils, qui portait le même nom, avait reçu de son père une donation de propriété<sup>1</sup>. Un autre Coucy, Alexandre, est nommé dans un acte relatif aux terres des deux Culmalows, dans le thanage de Frawmartin<sup>2</sup>; un autre, enfin, ayant réclamé la baronie de Baliol en qualité de cousin et d'héritier direct de feu Edward sire de Baliol par sa grand'mère Christine, elle lui fut adjugée,

<sup>1</sup> Privy Seal, York, 13th July, 8th Edward III. — *Chronicon de Lanercost*, p. 430, not. à la p. 271.

<sup>2</sup> Robertson, *Index*, etc., p. 16, n° 30. — Dans un compte des dépenses de la ville et du château de Roxburgh, la 5<sup>e</sup> année d'Edward II, on trouve nommés Robert et André Coci dans le rôle de la garnison du château : c'étaient sans doute des Picards, comme André Pykard, Jean de Merle (Marle?), Curtose de Noyoun (*Chron. de Lanercost*, illustrative documents, n° XLVIII, p. 529, 530, 532), et le Guillaume Coci, que l'on voit en Bretagne, dans l'enquête faite pour la canonisation de Charles de Blois en 1371. (D. Morice, *Mem. pour serv. de pr. à l'hist. de Bretagne*, t. II, col. 16.)

comme on le voit par le titre de *dominus de Ballolio* qui lui est donné en 1365<sup>1</sup>.

Allié, dit-on, à la puissante famille des Lindsay, un certain Edward Colbert est présenté par les généalogistes comme ayant en 1285 accompagné cette princesse en France. Edward Colbert, ajoutent-ils, mourut à Reims, la patrie, comme on sait, du grand ministre de Louis XIV, et laissa trois fils, dont le dernier fut inhumé dans l'église des Cordeliers de la même ville. " Son épitaphe, dont copie juridique a été levée, portait : *Cy gist ly preux chivalier Richard Colbert, dit l'Escossois, 1300. Priez pour l'âme de lui.* Au milieu de la tombe était gravé son écu ou bouclier, représentant un serpent tortillé et posé en pal. Au-dessus de cet écusson était tracé le distique suivant :

" En Escosse j'eus le berceau,  
Et Rheims m'a donné le tombeau."

Tous ces traits, rapportés par M. de Courcelles, après bien d'autres<sup>2</sup>, semblent appartenir moins à l'histoire qu'au domaine de la fiction. On ne saurait pas les efforts puérils que Jean-Baptiste Colbert faisait pour se rattacher à la noblesse<sup>3</sup>, qu'on les

<sup>1</sup> Du Chesne, *Hist. de la maison de Guines, etc.*, p. 253, 254, 286, 451; preuves, p. 302, 441, 442. — *Hist. geneal. de la maison de Harcourt*, liv. XI, ch. CXV, t. II, p. 1592. — *Lives of the Lindsays, etc.*, vol. I, p. 31, 32, etc.

<sup>2</sup> *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France, etc.*, t. X, art. Colbert, p. 5. — Lainé, *Arch. général. et hist. de la nobl. de Fr.*, t. III, art. Colbert, p. 5.

<sup>3</sup> Un jour que Louis XIV, dit Saint-Simon, en était sur le chapitre de certaines généalogies, "il passa à celles des Colbert qu'il déchiffra de même, s'étendit sur leur folie d'avoir voulu descendre d'un roi d'Écosse; que M. Colbert l'avoit tant tourmenté de lui en faire chercher les titres par le roi d'Angleterre, qu'il avoit eu la foiblesse de lui en écrire; que la réponse ne venant point, et Colbert ne lui donnant sur cela aucun repos, il avoit écrit une seconde fois, sur quoi enfin le roi d'Angleterre lui avoit mandé que, par politesse, il n'avoit pas voulu lui répondre, mais que puisqu'il le vouloit, qu'il sût donc que, par pure complaisance, il avoit fait chercher soigneusement en Écosse, sans avoir rien trouvé, sinon quelque nom approchant de celui de Colbert dans le plus petit peuple; qu'il l'assuroit que son ministre était trompé par son orgueil, et qu'il n'y donnât pas davantage." (*Mémoires, etc.*, ann. 1707; édit. de Sautet, t. VI, p. 35, 36.) — Le cardinal Mazarin,

souçonnerait rien qu'à voir ces inventions calculées pour vieillir son origine et son blason : d'or, à la bisse ou couleuvre d'azur (N<sup>o</sup> XV).

N<sup>o</sup> XV. — COLBERT.

The same arms and  
the motto of the same  
family as the  
Cathberts

A l'exemple de son père, Alexandre III épousa une Française, Iolette ou Iolande, fille de Robert IV, comte de Dreux, dont il était parent du quart au cinquième degré, à cause d'Alix de Dreux, mère d'Enguerrand III, sire de Coucy, père de la reine Marie<sup>1</sup>. Les noces eurent lieu à Jedwood, le jour de la fête de saint Calixte, en 1285, avec un éclat inouï jusqu'alors; il était encore rehaussé par la présence d'un certain nombre de nobles français et écossais réunis pour les fêtes. Quand elles eurent pris fin, les étrangers se retirèrent comblés de présents, à l'exception de quelques-uns qui restèrent avec la nouvelle reine<sup>2</sup>.

Ce mariage était le second d'Alexandre III. Encore enfant, il

auquel Colbert devait sa fortune, s'était montré plus modeste. Voyant la généalogie qu'on avait dressée de sa maison, il dit naïvement : "Nostra genealogia è molto bene ornata; ma però tutto questo non è vero." (*Chevrana*, n<sup>o</sup> V; à la suite des *Mémoires historiques, critiques, et littéraires*, par feu M. Bruys. A Paris, M.DCC.LI., in-8<sup>o</sup>, t. II, p. 338.)

<sup>1</sup> Du Chesne, *Hist. geneal. de la mais. roy. de Dreux*, liv. I<sup>er</sup>, ch. I<sup>er</sup>, p. 39, et ch. V, p. 95.

<sup>2</sup> *Chronicon de Lanercost*, A. D. 1284, p. 114. — J. Fordun, *Scotichronicon*, lib. X, cap. XL; vol. II, p. 127. — *Wyntownis Cronykil*, b. VII, c. X, v. 455; vol. I, p. 398. — Douglas et Wood, *the Peerage of Scotland*, vol. II, p. 336, col. 2.

avait été marié à Marguerite, fille de Henry III, roi d'Angleterre, et en avait eu deux fils et une fille, morts avant cette deuxième union. L'aîné, nommé Alexandre comme son père, épousa Marguerite, fille de Guy, comte de Flandres, dont la postérité devait longtemps après revendiquer l'héritage de cette princesse, si ce n'est celui de sa belle-mère<sup>1</sup>.

La fin du XIII<sup>e</sup> siècle fut encore marquée par l'alliance de la maison de Lusignan, alors vassale de l'Angleterre, avec celle de Douglas<sup>2</sup>, et par une autre union qui devait resserrer davantage celle de la France et de l'Écosse. En 1295, les douze gardiens de ce dernier royaume envoient des ambassadeurs auprès de Philippe le Bel, pour conclure un traité de mariage et d'alliance, par lequel sa nièce, fille de Charles, comte de Valois, devait être unie au fils aîné de Jean de Baliol. Ces envoyés étaient William Frazer, évêque de Saint-André<sup>3</sup>, Matthieu de Crambeth, évêque de Dunkeld, et deux chevaliers, Jean de Soulis et Ingelram Umfravile<sup>4</sup>, dont le nom indique suffisamment l'origine normande. Rymer et Anderson ont publié le traité conclu à cette occasion<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> "Accord entre Robert, roi d'Écosse, Louis comte de Flandre, et Guy, comte de Blois, au sujet des biens que Marguerite, femme du roi Alexandre, possédait en divers lieux de l'Écosse. Sans date. XV<sup>e</sup> siècle." (*Catalogue analytique des archives de M. le baron de Joursanvault*, t. II, p. 220, n<sup>o</sup> 3375.)

<sup>2</sup> "Cette maison, dit l'Hermite-Souliers parlant de celle de Couhé, reconnoît pour son Fondateur, Amory, fils puisné de Hugues de Lusignan, quatrième du nom, et d'Elizabeth Comtesse d'Angoulesme, à laquelle on a donné le fabuleux nom de Melusine : ce Seigneur eut pour appannage la terre et Baronie de Couhé... Il s'allia en Ecosse dans la maison de Douglas," etc. (*Hist. geneal. de la nobl. de Touraine*, etc., p. 195.)

<sup>3</sup> S'il faut en croire Fordun, ce prélat ne revint plus en Écosse; il resta en France pour ne pas être témoin des malheurs de son pays, et mourut de langueur à Arteville, en 1297. Son corps fut enterré dans l'église des Frères Prêcheurs de Paris. (Keith, *an historical Catalogue of the Scottish Bishops*, etc., p. 20.)

<sup>4</sup> *Chronicon de Lanercost*, A. D. 1295, p. 161. — Joann. Fordun, *Scotichronicon*, lib. XI, cap. XVI; vol. II, p. 153.

<sup>5</sup> *Fœdera*, etc., t. II, p. 680, etc. — *Selectus diplomatum et numismatum Scotiæ Thesaurus*. Edinburgi, MDCCXXXIX, in-folio, pl. XLI, XLII. — Cf. Tytler, *Hist. of Scoll.*, vol. I, p. 110, et Peter Chalmers, *Historical and statistical Account of Dunfermline*, etc. Edinburgh and London, MDCCCLIV, in-8<sup>o</sup>, p. 511.

Dès lors, les relations politiques entre la France et l'Écosse ne devaient plus cesser. "Exposée aux attaques continuelles du même ennemi, dit M. Mignet en parlant de la France, elle avait contracté avec l'Écosse, au XIII<sup>e</sup> siècle, une alliance qui dura jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup>, et qui fut également utile aux deux pays, puisqu'elle les aida tour à tour à se délivrer des Anglais. Cette alliance fut entretenue avec soin par les rois de France, qui envoyèrent des secours aux Écossais lorsque ceux-ci étaient en péril, et qui en reçurent des Écossais quand ils y furent eux-mêmes; qui s'entourèrent d'une garde écossaise, donnèrent des titres et des terres à quelques membres des importantes maisons de Stuart, de Douglas, d'Hamilton, et ouvrirent leur cour comme un asile ou comme une école à la noblesse d'Écosse, venue sur le continent pour s'y réfugier ou pour s'y former<sup>1</sup>."

Sous la reine Élizabeth, à la veille du jour où les deux couronnes de la Grande-Bretagne allaient se rencontrer et s'unir à jamais sur le même front, on disait encore de l'autre côté du détroit :

*If that you will France win,  
Then with Scotland first begin.*

Nos vieillards se souvenaient sans doute aussi d'avoir entendu dire à leurs pères :

Qui la France veut gagner,  
A l'Écosse faut commencer<sup>2</sup>.

Nous ne savons de quel temps date ce proverbe, cité par Shaksperc, qui le proclame très-vieux et juste<sup>3</sup>, et qui l'est sans

<sup>1</sup> *Histoire de Marie Stuart*, 2<sup>e</sup> édit. Paris, 1852, in-8°, ch. I, p. 6.

<sup>2</sup> D. Hume, *the History of the House and Race of Douglas*, etc., vol. I, p. 85.

<sup>3</sup> *King Henry V*, act I, sc. II. — Dans le *Marchand de Venise*, act. I, sc. 2, Portia dit du seigneur écossais "qu'il est plein de charité pour son voisin, car il a emprunté un soufflet de l'Anglais, et a juré de le lui rendre quand il pourrait. Je crois, ajoute-t-elle, que le Français s'est rendu sa caution, et s'est engagé pour un second."

doute plus qu'un autre relatif au concours donné à nos ancêtres, dans leurs guerres, par les Écossais<sup>1</sup>; mais il est sûr que notre vieux dicton caractérise à merveille la politique des rois d'Angleterre au commencement du siècle qui devait voir s'ouvrir le drame de la guerre de cent ans et devenir à jamais mémorable par les désastres de Crécy et de Poitiers.

<sup>1</sup> "Nulla unquam Francis fulsit victoria castris, sine milite Scoto." David Hume, *the History of the House and Race of Douglas, etc.*, p. 86.

---

## CHAPITRE II.

Troubles en Écosse à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle; fuite de Sir Patrick d'Abernethy en France; des ambassadeurs d'Écosse vont trouver Edward I<sup>er</sup> à Bordeaux; ce prince soumet la question de succession au parlement et à l'université de Paris. — Ordre aux Anglais et aux Écossais de quitter la France. — Tentative de descente d'une flotte française en Écosse. — Retour de chevaliers et d'écuyers écossais abandonnés sur le continent. — L'évêque de Saint-André, persécuté par Edward I<sup>er</sup>, implore l'assistance de Philippe le Bel. — Expédition en Écosse d'Edward I<sup>er</sup>; sa conduite à l'égard d'émissaires français arrêtés à Aberdeen. — Jean de Batiol est emmené sur le continent et y meurt, ainsi que l'évêque de Saint-André. — William Wallace cherche un asile en France; ses aventures dans ce pays; poésies dont elles sont l'objet; poèmes du réfugié écossais Quintin et de Henry l'Avengle. — Bretons, Lorrains, Gascons au siège de Carlaverock; réclamation de l'un d'eux pour services en Écosse. — Origine des familles du Hays et de Grenet. — Mort de messire Guillemin de Fenes et de messire Edmond de Caillou — Jean Crab. — Mercenaires français dans l'armée d'Écosse d'Edward II; générosité de Robert Bruce à l'égard de Henri de Sully et du maréchal de Bretagne, faits prisonniers à la bataille de Bland; Henry de Sully, médiateur entre Edward II et Robert. — Ambassade de celui-ci à Charles le Bel; traité de 1326. — Fondation du collège des Écossais, à Paris.

A la mort d'Alexandre III, en 1286, le trône d'Écosse étant devenu vacant, les hauts barons se le disputèrent, et de longs troubles désolèrent le pays. Pour n'en citer qu'un épisode, Duncan, comte de Fife, ayant été tué dans une embuscade que lui avaient dressée Sir Patrick d'Abernethy et Sir Walter Percy, le premier s'enfuit en France pour éviter le sort de son complice, qui mourut en prison<sup>1</sup>. Voulant rendre la tranquillité au pays, Edward I<sup>er</sup> revint de Bordeaux, où les ambassadeurs écossais étaient venus le trouver<sup>2</sup>, et soumit la question de succession au parlement et à l'université de Paris<sup>3</sup>, rendant ainsi

<sup>1</sup> *Wyntownis Cronykil*, b. VIII, chap. IX; vol. II, p. 71, 72.

<sup>2</sup> *Chronicon de Lanercost*, A. D. 1289, p. 125.

<sup>3</sup> Joann. Fordun, *Scotichronicon*, lib. XI, cap. III-IX; vol. II, p. 139-145. — *Wyntownis Cronykil*, b. VIII, c. III-V; vol. II, p. 20-48.

hommage aux lumières de ces deux corps, dont le second surtout jouissait d'une réputation universelle<sup>1</sup>, et contribuant, sans y prendre garde, à fortifier l'habitude qu'avait déjà la France de s'immiscer dans les affaires de l'Écosse. S'étant réservé la décision comme un droit afférent à la couronne d'Angleterre, c'est-à-dire comme suzerain de l'Écosse, il prononça en faveur de Jean de Baliol, qui lui prêta serment le 26 décembre 1292.

Peu de temps après, une querelle, suivie de violences réciproques, s'étant élevée entre les habitants de Dieppe et des Cinq-Ports, le roi d'Angleterre enjoignit à tous les étudiants de la Grande-Bretagne, tant anglais qu'écoissais, de quitter la France. Pareil ordre fut donné à tous les gens de deçà la mer établis à Paris, mais il ne reçut pas d'exécution, sans doute par suite des réclamations adressées au monarque<sup>2</sup>.

En 1295, le clergé d'Écosse voulant exciter le peuple à secouer le joug de l'Angleterre, rechercha l'appui de la France. Deux évêques, ceux de Saint-André et de Dunkeld, s'étaient rendus sur le continent le jour de la Saint-Laurent de l'année précédente, déguisés en marchands de laine, et avaient dévoilé leurs projets au roi de France, en réclamant le secours de ses armes. Quelque temps après leur retour, ils assurèrent à leurs compatriotes que le roi donnait la main à leur entreprise, et qu'il avait fait mettre à la mer une flotte considérable chargée de soldats, d'armes, de chevaux et de munitions. L'évêque de Saint-André avait même envoyé à Berwick des armes de prix et des ornements pontificaux comme preuve de la réalité de ce concours. Dans la nuit du 1<sup>er</sup> novembre 1295, la flotte française voulut profiter du moment où les habitants de la côte seraient occupés à leurs dévotions, et s'apprêtait à les surprendre; mais une affreuse

<sup>1</sup> "Universitas Parisiensis est in toto orbe famosa, authentica in determinatione veritatis in casu dubio." (Bul., *Hist. univ. Paris.*, sec. VI, t. IV, p. 577.)

<sup>2</sup> *Chronicon de Lanercost*, A. D. 1293, p. 150.

tempête assaillit les navires, et la mer les engloutit avec leur cargaison, sans qu'un seul homme échappât pour porter la nouvelle de ce désastre <sup>1</sup>.

Dans leur voyage en France, les évêques, à ce qu'il paraît, avaient amené un certain nombre de chevaliers et d'écuyers, qu'ils avaient ensuite abandonnés. Ces malheureux, dépourvus de toute ressource, ne pouvant trouver de crédit, ni même de vaisseau pour le retour, finirent par rencontrer, à Dieppe sans doute, un navire d'Orient en charge pour l'Écosse, et par savoir que le facteur d'un commerçant d'Édinburgh devait y embarquer de la marchandise. Grâce à lui, ils partirent, après avoir promis au patron de payer le prix de leur passage lorsqu'ils seraient arrivés; mais, bien au contraire, ils n'eurent pas plutôt touché à Berwick, que le chargement, qui valait bien 180 mares et plus, fut confisqué à cause d'eux <sup>2</sup>.

L'évêque de Saint-André ne fut pas épargné. Il retrace lui-même les persécutions auxquelles il fut en butte de la part d'Edward I<sup>er</sup>, dans une lettre sans date, adressée sous le règne suivant à Philippe le Bel, dont Edward II épousa la fille Isabelle en 1306, longtemps après avoir été fiancé à cette princesse :

“Au seigneur roi de France, de la part de l'évêque de Saint-André en Écosse. Les lettres de Votre Magnificence m'ayant été produites par discrètes personnes maître Drocon de la Charité, archidiaque de Tardenois, de l'église de Soissons, et Ferry Tascher, chevalier, vos envoyés, après les avoir reçues avec l'honneur qui convient, et pleinement comprises, j'ai rempli avec toute la diligence possible les instructions qui y étaient contenues. Faisant savoir à Votre Excellence que vos dits envoyés ont exécuté vos ordres avec tant d'ardeur, de fidélité et de discrétion, que notwithstanding les grandes difficultés et le travail pénible, ils sont par-

<sup>1</sup> *Chronicon de Lanercost*, p. 166.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 168, 169.

venus (le Tout-Puissant en soit béni!) à conduire les affaires à bonne fin; et si Votre Altesse a le projet de s'occuper ultérieurement des intérêts du royaume d'Écosse, je recommande à Votre Majesté la capacité et la fidélité de ces personnages, éprouvés dans cette occasion et d'autres plus importantes. Je ne veux pas laisser ignorer à Votre Excellence vénérée qu'après beaucoup de tribulations diverses, de persécutions, de tortures et de dommages, soufferts dans ces derniers temps pour le royaume d'Écosse du fait d'illustre prince le seigneur roi d'Angleterre de bonne mémoire, à cause de l'affection que je vous portais, ainsi qu'à mon pays natal, j'ai été détenu en dure captivité, dépouillé de tous mes biens et privé de tous mes revenus pendant près de trois ans. Nonobstant ces tribulations et ces tortures sans nombre, je n'ai pu obtenir de très-sérénissime prince mon maître, le roi d'Angleterre actuel et votre fils, ma délivrance qu'à la condition de lui fixer des termes pour le paiement d'une somme de six mille livres sterling destinée à ma rançon; laquelle somme s'il me faut payer, je n'aurai plus de quoi vivre. Je ne vois pas d'autre remède que l'acquit de ladite dette, à moins d'en être exonéré par votre intervention. Je supplie donc Votre Excellence, à laquelle, après Dieu, je porte en ce monde la fidélité la plus entière, je La supplie, dis-je, avec la plus humble affection, en considération de votre bienveillance habituelle envers mon maître le roi d'Angleterre, d'obtenir de lui la remise de ladite somme, dans l'entrevue que vous devez avoir avec lui à Amiens après la Pâques prochaine, ou du moins d'intercéder pour moi par lettres auprès de sa noblesse d'une façon toute spéciale<sup>1</sup>." La suite ne nous est pas parvenue.

Ému des tentatives du clergé d'Écosse contre son autorité, et informé qu'un traité secret d'alliance offensive et défensive avait

<sup>1</sup> *Paparum, regum, etc. Litteræ.* (Bibl. imp., cart. 170, fol. vij<sup>xx</sup> xij verso, col. 1.)

été conclu entre Jean de Baliol et Philippe le Bel, Edward I<sup>er</sup> revint en force en Écosse, et, traversant le pays en vainqueur, il emmena le faible prince captif. Dès que Jean de Baliol se fut rendu, Edward se porta sur la ville commerçante d'Aberdeen, où des émissaires secrets du roi de France, débarqués sur quelques points de la côte, furent pris et amenés en sa présence. Ils avaient une grande quantité de lettres destinées tant au roi écossais qu'aux seigneurs de son parti. Edward aurait pu les punir; il se borna à les empêcher de lui nuire; et, faisant recacheter leurs missives, qui avaient été ouvertes, il expédia promptement les porteurs sur Londres, pour qu'ils pussent voir et entretenir le roi qu'ils étaient venus chercher, et qu'après avoir raconté leur aventure, ils retournassent dans leur patrie par un autre chemin<sup>1</sup>.

Après être resté enfermé deux ans dans la Tour de Londres, le monarque écossais détrôné fut remis aux mains de l'évêque de Vienne, légat du pape, et conduit à son château de Bailleul, dans la vallée d'Yaulne en Normandie. Il y passa le reste de sa vie dans l'obscurité<sup>2</sup>, tandis qu'un de ses barons, Alexandre Cumin, lord Badenach, fait prisonnier à Dunbar en avril 1296, souscrivait le 30 juillet 1297, pour obtenir sa liberté, à la condition de servir le roi d'Angleterre en France<sup>3</sup>, et que l'évêque

<sup>1</sup> *Chronicon de Lanercost*, A. D. 1296, p. 182.

<sup>2</sup> Joann. Fordun, *Scotichronicon*, lib. XI, cap. XXXIV; vol. II, p. 176. — *Chronica Thomæ Walsingham*, ap. Camden, *Anglica, etc.*, p. 77, l. 7. — Tytler, *Hist. of Scotl.*, vol. I, p. 169, 298. — Du temps de Desmarquets, on voyait encore dans l'église de Bailleul la tombe du roi déchu, avec une épitaphe où sa fortune et son malheur, dit-il, étaient tracés en lettres gothiques. (*Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de Dieppe*, etc. A Paris, Rouen et Dieppe, M.DCC.LXXV., deux volumes in-8°, t. I, p. 31.) Aujourd'hui, la pierre tumulaire existe encore encadrée dans le mur; mais l'inscription gravée en relief sur la tranche de la pierre est presque effacée. Voyez l'Épigraphie de la Seine-Inférieure, de M. l'abbé Cochet, dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont, t. XXI, p. 311-313.

<sup>3</sup> Rymer, *Fœdera*, vol. II, p. 776; ed. III<sup>a</sup>, t. I, pars III, p. 182, col. 2. — Chalmers, *Caledonia, etc.*, vol. I, p. 562, not. b. — Douglas et Wood, *the Peerage of Scottl.*, etc., vol. I, p. 161, col. 1; p. 162, col. 2.



de Saint-André, William Fraser, mourait à Paris. Il fut enterré chez les Frères Prêcheurs; mais son cœur revint en Écosse<sup>1</sup>.

Comme sur les pas de Jean de Baliol, notre pays vit accourir un héros qui avait arraché son pays au joug de l'étranger. Après la bataille de Roslyn, William Wallace prit le même chemin que son condisciple Arnald, ou plutôt John Blair, qui était allé étudier à Paris<sup>2</sup>; il se réfugia en France, où il fut honorablement accueilli et traité par le roi. S'il faut en croire un ancien manuscrit de Fordun, il accrut encore sa réputation chez nous, soit en combattant les pirates qui infestaient alors les mers, soit en se mesurant avec les Anglais, de façon à fournir matière à des poésies en France comme en Écosse<sup>3</sup>. Suivant le même document, le roi Philippe, pour lui témoigner son amitié et récompenser ses exploits, lui donna des terres et des seigneuries, et même, dans l'espoir de l'attirer à son service, lui promit d'immenses possessions en toute propriété.

On n'a pas retrouvé les compositions de nos trouvères relatives à Wallace, pas plus qu'un poème latin de l'Écossais Quintin sur les malheurs de son pays, qu'il avait été contraint d'abandonner pour se réfugier dans le nôtre<sup>4</sup>; mais on a conservé un poème écossais, dont l'auteur a peut-être puisé à une source populaire. John Mair, qui consacre à Henry l'aveugle un passage intéressant, nous apprend que le poète, qui gagnait sa vie à chanter devant les grands, avait heureusement mis en rime vul-

<sup>1</sup> *Wyntownis Cronykil, etc.*, b. VIII, chap. XIII; vol. II, p. 98, 99.

<sup>2</sup> Peter Chalmers, *Historical and statistical Account of Dumfermline*, p. 530.

<sup>3</sup> Joann. Fordun, *Scotichronicon*, lib. XI, cap. XXXV; vol. II, p. 176, not. — Tytler, *Hist. of Scoll.*, vol. I, p. 165.

<sup>4</sup> Dempster, *Histor. eccles. gent. Scot.*, lib. XV, n° 1034, p. 545. — Tanner, *Bibliotheca Britanno-Hibernica*, p. 610, v° *Quintinus*. — A croire le premier de ces compilateurs, que le second se borne à répéter, le poème en question parut à Paris, l'an 1511, sous le titre de *Querela de patrie miseria, lib. I*; mais, comme le fait observer avec finesse Pinkerton, la bibliothèque de Dempster n'a pas plus de consistance que celle de Saint-Victor, qui n'a jamais existé que dans la tête de Rabelais. (David Irving, *the Lives of the Scottish Poets, etc.*, vol. I, p. 34.)

gaire les histoires répandues sur le compte de William Wallace<sup>1</sup>. Or, si nous considérons que pour exercer sa profession, Henry était obligé de se tenir au courant des productions de la littérature française, la seule dont les classes élevées, dans toute l'Europe, voulussent entendre parler; que, dans le courant de son poëme, il fait usage de mots français; qu'enfin, il mentionne la victoire de Wallace sur un pirate nommé John de Lynn, et s'étend assez longuement sur les exploits du héros en Guienne, où il va jusqu'à lui faire tuer un lion<sup>2</sup>, on reconnaîtra facilement que la légende supplée en cet endroit à l'insuffisance de l'histoire, et l'on sera porté à croire que l'Homère écossais a mis en rime les compositions populaires dont parle Mair comme écloses chez nous<sup>3</sup>.

Rien de plus intéressant, certainement, que le spectacle de la lutte engagée entre les léopards anglais et le lion d'Écosse; mais nous ne pouvons nous y arrêter qu'autant que nous y voyons mêlés nos compatriotes. La relation du siège par lequel s'ouvrit la campagne de 1300, nous en montrera un certain nombre dans les rangs de l'armée anglaise. Cette année, Edward I<sup>er</sup>, ayant envahi l'Écosse, s'arrêtait devant Carlaverock, dans le comté de Dumfries, château appartenant à la famille Maxwell, dont nous verrons reparaitre le nom plus tard :

Carlaverok casteaus estoit  
 Si fort, ke siege ne doubtoit<sup>4</sup>  
 Ainz<sup>5</sup> ke li rois iluce<sup>6</sup> venist;  
 Car rendre ne le convenist<sup>7</sup>

<sup>1</sup> Major, *de Gestis Scotorum*, p. 469. — David Irving, *the Lives of the Scottish Poets*, etc., vol. I, p. 340.

<sup>2</sup> Voyez *the Bruce and Wallace*, publiés à Édinburgh en 1820 par le docteur Jamieson, in-4<sup>o</sup>, vol. II, liv. X du premier de ces poëmes, v. 797-968, et liv. XI, v. 1-320; p. 305-310, et p. 317-326.

<sup>3</sup> Le meilleur biographe de Wallace, Tytler, fait si peu de cas des récits relatifs au séjour du héros en France, qu'il ne les mentionne que pour leur refuser toute créance. (*Lives of Sco'tish Worthies*. London, MDCCCXXXI, in-18, vol. I, p. 266-269.)

<sup>4</sup> Redoutait.

<sup>5</sup> Avant.

<sup>6</sup> Là.

<sup>7</sup> Le fallût.

Jamès, mais qu'il fust à son droit <sup>1</sup>  
 Garnis, qant besoigns en vendroit,  
 De gens, de engins et de vitaille <sup>2</sup>.  
 Com uns escus estoit de taille,  
 Car ne ot <sup>3</sup> ke trois costez entour  
 Et en chescune angle une tour;  
 Mès ke le une estoit jumelée <sup>4</sup>,  
 Tant haute, tant longue et tant lée <sup>5</sup>,  
 Ke par desouz estoit la porte  
 A pont tournis <sup>6</sup>, bien faite et forte,  
 Et autres defenses assés.  
 Et ot bons murs et bons fossez  
 Tretouz plains de eaue rez à rez <sup>7</sup>.

Tel était le château qu'Edward avait jugé nécessaire de réduire. Dans ce but, il convoqua à Carlisle tous ses vassaux, pour marcher de là contre les Écossais <sup>8</sup>. Ses ordres furent ponctuellement exécutés, et l'armée, convoquée pour la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste, quitta Carlisle vers le 1<sup>er</sup> juillet. On y remarquait le neveu du roi, Jean de Dreux, fils puîné de Jean, duc de Bretagne <sup>9</sup>, et nombre de chevaliers dont les noms indiquent l'origine, tels qu'Élie d'Aubigny <sup>10</sup>, Maurice de Craon <sup>11</sup>, etc. Tout porte à croire que ce dernier est de la famille des Craon, dont la généalogie a été donnée par le P. Augustin du Paz <sup>12</sup>; mais il est beaucoup plus certain que trois des chevaliers qui accompagnaient le roi Edward étaient de notre pays. Le premier, Jean de Bar, était seigneur d'une baronie de Lorraine. Après avoir

<sup>1</sup> Convenablement.

<sup>2</sup> Victuailles, provisions de bouche.

<sup>3</sup> Eut.

<sup>4</sup> Double.

<sup>5</sup> Large.

<sup>6</sup> Levis.

<sup>7</sup> *The Siege of Carlaverock*, etc., edit. by Nicholas Harris Nicolas. London: J. B. Nichols and son. MDCCCXXVIII, in-4<sup>o</sup>.

<sup>8</sup> Rot. Claus. 28 Ed. I. 20 Nov. 1299. (*The parliamentary Writs*, etc., vol. I, p. 330 sqq.)

<sup>9</sup> *The Siege of Carlaverock*, etc., p. 22, v. 171-174.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 24, v. 177, 178.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 27, v. 184.

<sup>12</sup> *Histoire geneal. de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, etc., édit. de M. DCXX, p. 734-767.

parlé de Bertram de Montbouchier et de Gérard de Gondronville, le rimeur ajoute ces vers, que le traducteur n'a pas compris :

Bretouns esteit li premereins<sup>1</sup>  
 Et li secons fu Loherains,  
 Dont nuls ne troeve l'autre lent,  
 Ains donent baudour et talent<sup>2</sup>  
 As autres de se i acueillir<sup>3</sup>.

Or, un article du *Liber quotidianus contrarotulatoris garderobæ*, de la vingt-huitième année d'Edward I<sup>4</sup>, nous montre messire Gérard de Gaundrumillers, chevalier de messire Jean de Baar, revenant dans son pays en novembre 1300, cinq mois après le siège de Carlaverock, avec un précieux hanap d'argent, dont il était redevable à la libéralité du roi d'Angleterre.

Outre ces chevaliers, Edward avait à sa suite des barons gascons, alors ses vassaux, tels que Robert de Montalt<sup>5</sup> et Eurme-nions de la Brecte<sup>6</sup>, c'est-à-dire Robert de Montaut et Amanieu d'Albret, sans compter des gens de moindre note. On conserve une pétition à Edward I<sup>er</sup> par un seigneur gascon employé en Écosse vers ce temps-là. Geoffroy de Montrevel, damoiseil, demande que puisque le roi a indemnisé *bone gent* de Gascogne des terres qu'elle avait perdues, il veuille bien lui revaloir ses pertes en ce genre, pendant qu'il était en garnison à Édinburgh. Si cette faveur lui est refusée, comme il y a longtemps qu'il n'a rien demandé, il espère que le roi le récompensera par quelque terre de l'autre côté de la Manche. Après une enquête qui démontra que les terres perdues par Geoffroy de Montrevel valaient trois cents livres de Bigorre de revenu, il dut recevoir d'Edward cent cinquante livres, c'est-à-dire la moitié<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Premier.      <sup>2</sup> Hardiesse et désir.

<sup>3</sup> *The Siege of Carlaverock*, etc., p. 68.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 326.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 6, v. 107.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 26, v. 178-180.

<sup>7</sup> Archives royales d'Angleterre; Rolls House, Record Commission, t. CXIX, folio 117.

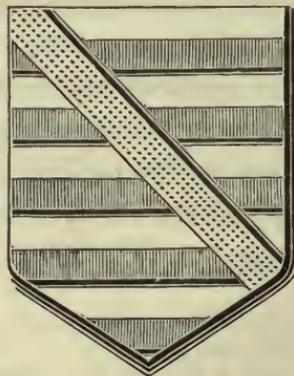


Vaincu par ce prince, Robert Bruce perdit bientôt ses partisans. Le beau-père de Gilbert Hay, le seul qui, avec Malcolm de Lennox, lui resta fidèle, Sir Simon Frazer, se retira en France, où son nom était représenté avec éclat par les Frezeau ou Frezel de la Frezeliere<sup>1</sup>, et où la maison du Hays de Normandie se glorifiait de le compter parmi ses auteurs.

Cette maison paraît s'être étendue en Artois : ses armoiries étaient sculptées au-dessus de la porte d'un hôtel bâti, vers 1760, dans la rue du Carnier, à Béthune. On lit, dans une sentence de noblesse de l'élection d'Artois en faveur de la maison de Grenet, et l'abbé Douay rapporte que "Baudouin Grenet, qui vint s'établir en Artois, était fils puîné de Jean Cumaing, comte de Bucquam, gouverneur et chancelier du royaume d'Écosse en 1498 ; on ignore, est-il ajouté, ce qui l'engagea à quitter son pays et à changer de nom<sup>2</sup>." Il est impossible de ne pas être frappé de la similitude de conduite qui a dû exister entre le fils du comte de Buchan et le gendre de Simon Frazer, qui étaient

<sup>1</sup> De la Chenaye-Desbois, *Dict. de la nobl*, t. VI, p. 683-688. — Les armes des Frezel étaient : burelé d'argent et de gueules de 10 pièces, à une cotice d'or brochant sur le tout (N<sup>o</sup> XVI).

N<sup>o</sup> XVI. — FREZEL.



<sup>2</sup> *Histoire généalogique des branches de la maison de Béthune, existantes en Flandre et en Artois*, etc. A Paris, MDCCLXXXIII, in-folio, p. 17.

étroitement unis par les liens du sang et de l'amitié<sup>1</sup>. Les armoiries des Grenet sont : de sable au lion léopardé d'argent, lampassé et armé de gueules (N° XVII).

N° XVII. — GRENET.



Comme Edward I<sup>er</sup>, Edward II employait des Gascons contre les Écossais, et leur confiait volontiers la garde des châteaux de la frontière. En 1314, celui de Roxburgh avait pour capitaine messire Guillemain de Fenes, chevalier gascon, qui le perdit par un audacieux coup de main. Le 28 février, les Écossais ayant, à l'aide d'un stratagème, escaladé de nuit le château, s'en rendirent complètement maîtres, à l'exception d'une seule tour, où il avait cherché un asile avec son monde; mais elle ne tint pas longtemps, et les assaillants, s'en étant emparés, la rasèrent comme le reste du château<sup>2</sup>. On ne dit pas ce que devint le capitaine.

En 1316, Edmond de Caillou, chevalier, originaire de Bordeaux et gouverneur de Berwick, fut rencontré par Sir James Douglas au retour d'une incursion que cet étranger venait de faire dans le Border. Il fut tué, nombre des mercenaires qu'il

<sup>1</sup> De Courcelles, *Hist. géneal. et hérald. des pairs de France*, etc., t. VII, art. *Hays*, p. 31.

<sup>2</sup> *Chronicon de Lanercost*, A. D. 1314, p. 223.

commandait perdirent également la vie, et les Écossais reprirent sur l'ennemi les dépouilles du Merse et du Teviotdale, dont il se retirait chargé.

Deux ans après, à la suite d'une expédition que les deux nonces du pape auprès de Robert Bruce, l'évêque de Corbeil et maître Aimery, avaient en vain tenté de traverser, ce prince s'emparait de Berwick. Il en confia la garde à son gendre Walter Steward, qui se fit seconder, dans la défense de la place, par Jean Crab, fameux ingénieur de l'époque. Ce Crab, qu'à son nom on serait tenté de prendre pour un Écossais<sup>1</sup>, était, à ce qu'il paraît, un aventurier flamand prêt à servir quiconque le payait. En 1313, Edward II portait plainte à Robert, comte de Flandre, de déprédations commises par lui sur des marchands anglais<sup>2</sup>. En août 1333, après la reprise de Berwick, Crab obtint son pardon et entra au service de l'Angleterre<sup>3</sup>.

Pendant le siège de cette place, Philippe de Valois avait envoyé au secours des Écossais dix navires chargés d'armes et de vivres. Contrariés par le vent, ils ne purent arriver à destination, et furent obligés de relâcher à l'Écluse, où la cargaison fut vendue, dissipée même, sans profit pour les alliés de la France<sup>4</sup>.

Outre les Gascons, alors sujets de l'Angleterre, Edward II, dans ses guerres d'Écosse, comptait parmi ses troupes beaucoup

<sup>1</sup> On trouve un John Crab dans l'*Index* de Robertson, p. 16, 17, nos 20, 32; et p. 167, n° 22, un William Crab, bourgeois d'Aberdeen. Ada Crab est nommée dans les Actes des parlements d'Écosse, vol. II, p. 60, col. 1 et 2. Enfin, dans les annales de l'université de Paris, figure avec honneur Gilbert de Crab, écossais, qui fut, à plusieurs reprises, procureur de la nation d'Allemagne, et professa avec éclat la philosophie jusqu'en 1511. (Voy. du Boulay, *Hist. univ. Paris*, t. V, p. 875, et t. VI, p. 935.) Il mourut à Bordeaux en 1520, provincial de l'ordre des Carmes. (Dempster, *Hist. eccles. gentis Scot.*, lib. III, n° 322, p. 184.)

<sup>2</sup> Rymer, *Fœdera*, vol. III, p. 403; ed. III<sup>a</sup>, t. II, pars I, p. 36, col. 1. — P. 38, col. 2, se trouve un sauf-conduit pour Jean Robert, chevalier, et un clerc, envoyés du roi de France en Écosse.

<sup>3</sup> Tytler, *Hist. of Scoll.*, vol. V, p. 319.

<sup>4</sup> *Chronique latine de Guillaume de Nangis*, etc., t. II, p. 139, 140, A. D. 1332.

de mercenaires et de volontaires français<sup>1</sup>. Après la bataille de Biland, Jean de Bretagne, comte de Richemond, et Henri de Gourly, avec un grand nombre d'autres nobles, ayant été faits prisonniers dans leur fuite, près du monastère de Rivaux, furent retenus jusqu'après paiement d'une forte rançon; encore fallut-il que le pape lui-même intervînt<sup>2</sup>; mais le vainqueur n'en demanda aucune à Henry de Sully, grand bouteiller de France, et au maréchal de Bretagne, qui se trouvaient au nombre des prisonniers. Il les traita avec la plus grande distinction, et les renvoya au roi de France comblés de présents<sup>3</sup>, comme pour préparer ce prince à l'arrivée des ambassadeurs écossais qui vinrent cette même année renouveler avec Charles le Bel l'amitié qui subsistait entre son royaume et l'Écosse<sup>4</sup>; mais Robert Bruce ne se sépara de Henry de Sully qu'après avoir accepté sa médiation pour la conclusion d'une trêve de treize ans avec l'Angleterre. Il la ratifia en prenant le titre de roi d'Écosse, que son ennemi s'obstinait à lui contester, et qui fournit à Robert le sujet d'une belle lettre en français à son nouvel ami<sup>5</sup>.

Vers le temps où elle fut écrite, on voit apparaître chez nous une maison noble qui, suivant une tradition de famille, tirait son origine d'Écosse. Le premier des Forbin connu, Pierre, fils d'Alexandre de Forbes, s'établissait en France et contractait mariage avec Françoise d'Agout en 1325. Qualifié de chevalier dans une transaction de 1350, passée entre les principaux gentilshommes de Marseille et leur évêque, il faisait son testament

<sup>1</sup> Voyez dans le recueil de Rymer une circulaire adressée en 1323 aux prélats de Gascogne, portant demande d'un subside pour la guerre d'Écosse. (*Fœdera*, ed. III, t. II, pars II, p. 60, col. 1.)

<sup>2</sup> Rymer, *Fœdera*, p. 63, col. 1. Cf. p. 75, col. 2; p. 84, col. 1.

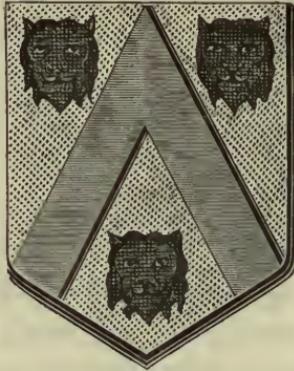
<sup>3</sup> Fordun, *Scotichr.*, lib. XII, cap. IV; vol. II, p. 279. — Leland, *Collect.*, vol. I, p. 343. — Barbour, *the Bruce*, b. XIII, v. 259-334; p. 376-379. — Tytler, *Hist. of Scoll.*, vol. I, p. 343.

<sup>4</sup> Fordun, *Scotichr.*, lib. XII, cap. V; vol. II, p. 279.

<sup>5</sup> *Fœdera*, etc., t. II, pars II, p. 66, col. 1; p. 67, col. 2.

le 26 janvier 1362. Les Forbin portent : d'or à un chevron d'azur, accompagné de trois têtes de léopards de sable, lampassées de gueules, posées deux en chef et une en pointe<sup>1</sup> (N° XVIII);

N° XVIII. — FORBIN.



tandis que les Forbes, dont est issu le présent comte de Montalembert, par sa mère Élise-Rosée Forbes, portent : d'azur à 3 têtes d'ours d'argent, emmuselées de gueules, et en cœur une croisette recroisetée d'or<sup>2</sup> (N° XIX).

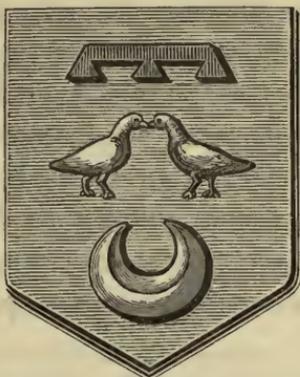
N° XIX. — FORBES.



<sup>1</sup> *Dict. de la noblesse*, t. VI, p. 514. — Haudicquer dit que cette maison tire son origine d'Angleterre, "d'où un de leurs ancêtres estant venu en France vers l'an 1369 parmy les troupes que le roi anglois envoya dans le Limousin... il quitta le party anglois," etc. (*Le Nobiliaire de Picardie*, etc., p. 216, art. *Fourbin*.)

<sup>2</sup> *Hist. gén. et hér. des pairs de France*, etc., t. XII, art. *de Montalembert*, p. 35.

Déjà, dans le même canton reculé de la France, se trouvait une autre famille qui se donnait comme ayant été transplantée d'Écosse en Provence au XII<sup>e</sup> siècle, "lors des anciennes guerres civiles qui désoloient ce pays." La maison de Bayol, qui, se fondant sur une ressemblance de nom, faisait ainsi remonter dans un mauvais langage son origine jusqu'à Jean de Baliol, venu en Normandie à la fin du siècle suivant, portait : d'azur au croissant d'argent abaissé sous deux colombes de même qui se becquettent, et en chef un lambel de gueules<sup>1</sup> (N<sup>o</sup> XX).

N<sup>o</sup> XX. — BAYOL.

En 1326, l'Écosse avait reconquis son indépendance, quand Robert I<sup>er</sup> envoya en France des ambassadeurs pour renouveler les traités qui unissaient ce royaume au sien. C'étaient son neveu, Thomas Randolph, comte de Meray, lord d'Annandale et de Man, Robert de Keith, maréchal d'Écosse, avec trois hommes d'église, James Ben, archidiacre de Saint-André, Adam Murray et Walter de Twynham, chanoine de Glasgow; mais le maréchal ne semble pas être venu en France. Les autres envoyés trouvèrent Charles le Bel à Corbeil, et là fut signé un traité dont le préambule est remarquable, en ce qu'il donne à penser

De la Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, etc., t. II, p. 122-125.

que l'alliance entre les deux pays est beaucoup plus ancienne que M. Mignet ne paraît le croire<sup>1</sup>.

Cette même année, elle reçut une confirmation encore plus élatante par la fondation et la dotation d'un collège à Paris par David Murray, évêque de Murray<sup>2</sup>, collège si connu par la suite sous le nom de collège des Écossais. Le D<sup>r</sup> Mackenzie affirme que, dans l'intention du fondateur, cette maison devait être uniquement affectée aux étudiants nés dans son diocèse; mais si cela est vrai, les prescriptions du prélat furent bientôt violées, car le collège fut ensuite rempli d'étudiants de toutes les provinces de l'Écosse; ce qui n'empêcha point les Écossais d'aller, comme par le passé, étudier à Oxford, où ils avaient un collège, celui de Baliol, et à Cambridge<sup>3</sup>, où, en 1270, ils prenaient part, dans la même proportion que les Irlandais, au gouvernement de l'université<sup>4</sup>. Dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, le célèbre docteur de Sorbonne John Mair devait fréquenter successivement les écoles de ces trois grands centres d'instruction<sup>5</sup>, et se rencontrer à Paris avec l'historien de son pays, Hector Boyce<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Robertson, *an Index*, etc., p. 106. — *Memoire concernant l'ancienne alliance entre les François et les Ecossois*, etc., p. 4-10. — *Inventaire chronologique des documens relatifs à l'histoire d'Ecosse conservés aux Archives du royaume, à Paris*. Edimbourg, M.DCCC.XXXIX., in-4<sup>o</sup>, p. 22.

<sup>2</sup> Mackenzie, *Lives of Scots Writers*, vol. II, p. vi.

<sup>3</sup> Voyez, parmi les rôles d'Écosse, vol. I, p. 881, col. 2; 898, col. 1; 927, col. 2, et 941, col. 1, des sauf-conduits accordés de 1363 à 1370 à des clercs écossais qui se rendaient en Angleterre pour y étudier.

<sup>4</sup> Caius, *de Antiquitate Cantabrigiensis Academiæ*, p. 155.

<sup>5</sup> Voyez la notice sur sa vie et ses écrits, placée, par George Crawford, en tête de la dernière édition de son histoire. Édinburgh, 1740, in-4<sup>o</sup>. Possevin et Wadding ont fait du même John Mair deux personnes.

<sup>6</sup> "Hector Boecii, diocesis Brictionensis, cujus bursa valet solidos 4, 2 lib. 10 sol." (Université, compte de 1461 à 1493, n<sup>o</sup> 175. — Archives de l'Empire, H 2588, fol. 136 verso, A. D. 1492. Cf. fol. 141 v<sup>o</sup> et 142 v<sup>o</sup>, A. D. 1493.)

"Johannes Majoris, diocesis Sancti Andree, cujus bursa valet solidos 5, 2 lib. 10 sol. p." (*Ibid.*, fol. 140 verso, A. D. 1493.)

En remontant jusqu'en 1454-5, on trouve dans les comptes de l'argenterie de la reine, maître Jehan Majoris, chantre de Saint-Martin de Tours, pour livres bien écrits et enluminés pour apprendre à lire au Dauphin, à l'école sous maître Robert

Écossais ou Irlandais, il y avait déjà, au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, un tel nombre de ces insulaires en France, que l'on en retrouve jusque dans des villes bien éloignées du point où ils abordaient habituellement chez nous, et à peu près inconnues hors d'un rayon peu étendu<sup>1</sup>. C'est ainsi que Mézin possédait, à ce qu'il paraît, une colonie écossaise en 1327 : dans des lettres de Charles le Bel rendues cette année à Clermont-sur-Oise, il est porté que les Écossais établis dans cette ville du Condomois y resteront tant qu'ils s'y comporteront fidèlement<sup>2</sup>. La présence de ces étrangers dans un canton des possessions anglaises si éloigné de leur pays, s'explique par le soin que durent avoir les Edward de diminuer les forces vives et hostiles de deux contrées qui tendaient à leur échapper, en transplantant les populations de l'une dans l'autre. On se rend compte par là de l'existence en Écosse de noms qui, pareils à ceux de *Gordon* et de *Douglas*, semblent empruntés au midi de la France.

Blondel. (Arch. de l'Emp. KK 55, folio cxix verso.) Aurions-nous là un autre Écossais?

<sup>1</sup> Bien plus anciennement, un trouvère représente un seigneur bourguignon ravageant les environs de Dijon à la tête d'une troupe d'Irlandais :

Par devers Duymois  
 Vint Girars li Cortois...  
 Avec lui ses Irois;  
 Très ci qu'en Digenois  
 Ont gasté le país.

(*Histoire littéraire de la France*, t. XXXIII, p. 821.)

<sup>2</sup> "Quod Anglici, Scoti, incolæ et habitatores dictæ villæ, non ejciantur ab eadem, nec eorum bona occupentur occasione inobedientiæ inimicorum dicti domini nostri regis, dum tamen fideliter se velint habere." (*Ordonnances*, etc., t. XII, p. 499.) — douze ans plus tard, on voit un *Scotus de Drulha* figurer dans la montre de gens d'armes du comte de Foix à Mont de Marsan. (*Histoire générale de Languedoc*, t. IV, preuves, col. 182, 184.)



## CHAPITRE III.

David Bruce cherche un asile en France. — Arrivée à Perth des envoyés de Philippe de Valois ; mort de sire Hugues de Fresnes en Écosse ; retour de John, comte de Moray ; confirmation d'une charte de Guillaume de Coucy par Edward I<sup>er</sup>. — Attaque et prise de deux navires en route pour l'Écosse ; mort de l'évêque de Glasgow et des dames qui s'y trouvaient. — Aventure de Gul, comte de Namur, en Écosse. — David Bruce, Sir Laurent d'Abernethy, William Douglas en France ; arrangements de ce dernier avec un pirate français ; chevaliers et écuyers qu'il amène de Normandie. — Redemandé par une ambassade, David rentre en Écosse, ainsi que l'évêque de Saint-André. — Maintien de l'alliance entre les deux pays. — Saisie des biens d'Edward de Baliol en France ; lettres du roi Jean le Bon au sujet des affaires d'Écosse. — Expédition du sire de Garancières. — Cruauté de l'un de nos compatriotes. — Leur retour en France. — Écossais à la bataille de Poitiers. — Norman Lesly fait prisonnier à Flavigny. — Dangers courus par l'alliance scoto-française en 1360. — Écossais en France dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. — Ambassade écossaise de 1371 ; traité entre Charles V et Robert II. — Écossais dans les grandes compagnies et dans les rangs anglais sur le continent. — Écossais jusqu'en Égypte ; pension accordée à Nicolas Erskine. — Intervention de Charles V auprès du Pape en faveur des Écossais ; demande de réparation pour des déprédations exercées sur des Écossais par des Normands. — John Mercer en France. — Alexander Ramsay se proclame vassal de Charles V. — Ambassade de Pierre de Bournaiseau en Écosse.

En 1334, le roi Robert étant mort, son fils David se vit forcé de chercher un asile dans notre pays : "La même année, dit le continuateur de la chronique de Guillaume de Nangis, David de Brus, fils de Robert de Brus d'Écosse, jeune homme d'environ treize ans<sup>1</sup>, et sa femme, sœur du roi d'Angleterre, furent conduits secrètement en France par quelques-uns de leurs partisans, afin d'être soustraits aux poursuites de leurs adversaires, le roi d'Angleterre et Edward de Bailleul, créé nouvellement roi. Ils demeurèrent en Normandie, au château-Gaillard<sup>2</sup>."

<sup>1</sup> Fordun ne lui donne que neuf ans. (*Scotichr.*, lib. XIII, c. XXV ; vol. II, p. 307.)

<sup>2</sup> Cont. chron. Guill. de Nang., ap. d'Achery, *Spicileg.*, t. III, p. 68 ; et édit. H. Géraud, t. II, p. 141, 142. Cf. *Chronicon de Lanercost*, p. 278, 431 ; *Wyntownis Cronykil*, b. VIII, c. XXVI, v. 285, vol. II, p. 158 ; et Tytler, *Hist. of Scoll.*, vol. I,

Pendant que l'un des deux concurrents rendait hommage au roi d'Angleterre, l'autre se déclarait vassal du roi de France, à la condition que celui-ci l'aiderait à recouvrer son royaume<sup>1</sup>.

La même année 1334, le 4 des nonnes de mai, il arrivait à Perth des envoyés du roi de France, venus pour négocier la paix entre les rois d'Écosse et d'Angleterre<sup>2</sup>, et il mourait au mois de décembre un chevalier français, sire Hugues de Fresnes, laissant veuve Alice de Lacy, comtesse de Lincoln, femme en premières noces d'Eubulo le Strange<sup>3</sup>. L'année suivante, John comte de Moray, de retour en France, débarquait à Dumbar-ton<sup>4</sup>, et Edward I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, sous prétexte que les provinces méridionales de l'Écosse lui avaient été concédées par l'usurpateur Edward de Baliol, confirmait une charte souscrite par Guillaume de Coucy à son fils, nommé Guillaume comme lui, au sujet de plusieurs terres situées dans ces provinces<sup>5</sup>.

Ce Guillaume de Coucy était, à n'en pas douter, de la famille française qui avait donné une reine à l'Écosse; à cette époque, on l'a vu, elle y avait poussé une branche et s'était ensuite alliée à la noble maison des Lindsay. En août 1337, John Lindsay,

p. 194. — M. de Lally-Tollendal, à l'article *Bailleul (Jean de)* de la *Biographie universelle*, qui semble avoir été copié t. IV, col. 187, de la *Biographie générale*, dit que "ce compétiteur de David Bruce alla passer le reste de ses jours en Normandie, dans sa seigneurie de Château-Gaillard, près d'Andeli, ancien berceau de sa famille." Comme le fait judicieusement observer M. Achille Deville (*Histoire du Château-Gaillard*, etc. Rouen, M DCCC XXIX, in-4°, ch. VI, p. 97, en note), il y a ici interversion de rôles, et complète erreur de la part de l'ancien pair sur tout le reste.

<sup>1</sup> Th. Walsingham, *Hist. Angl.*, apud Camden, *Anglica, Normannica*, etc. Francof., anno M.D CIII., in-folio, p. 134, l. 57. — White Kennet, *Parochial Antiquities attempted in the History of Ambrosden*, etc. Oxford, MDCCXC VIII, in-4°, vol. II, p. 31, 32, 121.

<sup>2</sup> Joann. Fordun, *Scotichr.*, lib. XIII, cap. XXIX; vol. II, p. 312. — *Wyntownis Cronykil*, etc., b. VIII, chap. XXVIII; t. II, p. 174.

<sup>3</sup> *Chronicon de Lanercost*, A. D. 1334, p. 277, 278.

<sup>4</sup> *Wyntownis Cronykil*, etc., b. VIII, chap. XXIX; vol. II, p. 188. — P. 194, il est question d'un *Peris of Paryiss*: était-ce un Français?

<sup>5</sup> *Rotuli Scotie*, etc., MDCCCXIV, in-folio, p. 352, col. 1, A. D. 1335. — *Lives of the Lindsays*, vol. I, p. 48.

évêque de Glasgow<sup>1</sup>, oncle de Christine, dame de Coucy, suivant de près l'un des chanoines de son église, maître David Smith<sup>2</sup>, revenait de France en Écosse avec deux navires; il était porteur des pièces d'un traité entre les deux pays, avait avec lui trente mille livres d'argent, des munitions de guerre fournies par le roi de France, et plusieurs dames nobles d'Écosse qui avaient cherché un refuge en Flandre pendant les troubles, et demandé sa protection pour rentrer dans leur pays. Rencontré en mer par l'amiral anglais John de Ross, qui avait récemment reçu d'Edward III les reproches les plus sévères sur la négligence avec laquelle on laissait communiquer avec l'Écosse les navires écossais, flamands et français<sup>3</sup>, il tomba en son pouvoir après une vive résistance et la perte de ses hommes d'armes, qui furent tous tués ou noyés; l'évêque lui-même, mortellement blessé à la tête, mourut avant de gagner la terre, ce qui, dit-on, plongea les dames dans un tel désespoir, qu'elles se laissèrent mourir à bord d'inanition. Elles furent enterrées, avec l'évêque, à Wytsande, sur la côte d'Angleterre<sup>4</sup>.

Un de nos compatriotes, si l'on peut ainsi parler, fut plus

<sup>1</sup> Voyez sur ce prélat, Keith, *an historical Catalogue of the Scottish Bishops*, etc., p. 243, 244.

<sup>2</sup> Le sauf-conduit, indiqué comme accordé à deux envoyés d'Écosse, porte également le nom de Robert de Sen, clerc. (*Rotuli Scotiæ*, vol. I, p. 431, col. 2.) Auparavant on lit un autre sauf-conduit pour des envoyés du roi David, alors en France, qui devaient partir pour l'Écosse et revenir dans notre pays.

<sup>3</sup> *Rotuli Scotiæ*, vol. I, p. 498, col. 1 et 2. — Deux ans plus tard, Edward III ordonnait d'armer en guerre un fort vaisseau pour défendre les navires anglais et donner la chasse à ceux de France, d'Écosse, etc. (*Ibid.*, p. 567, col. 2, 568, col. 1.)

<sup>4</sup> *Chronicon de Lanercost*, A. D. 1337, p. 291. — Walter Hemingford, *Historia de rebus gestis Edvardi I*, etc., ed. Hearnio. Oxonii, MDCXXXI, in-8°, vol. II, p. 280. — Thom. Walsingham, *Hist. Angl.*, ap. Camden, *Anglica*, etc., p. 135, l. 33. — Lord Hailes, *Annals*, vol. II, p. 197. — *Reg. episc. Glasg.*, préface, p. xxxvi. — Lord Lindsay, *Lives of the Lindsays*, ch. I, sect. V, vol. I, p. 47. — Parmi les morts, Walsingham nomme Walter Muffet, clerc écossais, formellement excepté dans un sauf-conduit délivré en 1342 à John Randolph, comte de Moray, qui devait passer de France en Écosse en traversant l'Angleterre. (*Rotuli Scotiæ*, vol. I, p. 628, col. 2.)

heureux. Cousin de la reine d'Angleterre, Gui II, comte de Namur, petit-fils de Gui de Dampierre, comte de Flandres, avait passé la mer avec sept ou huit chevaliers et cent hommes d'armes, pour se joindre à Edward III contre les Écossais. Après avoir traversé toute l'Angleterre, il prit des guides de ce pays à Berwick, qui était au pouvoir de ce prince, et se mit en route pour Édinburgh. Le comte de Moray et de Dunbar et William Douglas, informés de l'arrivée de l'illustre étranger, lui dressèrent des embuscades sur la route, et deux ou trois fois dans un jour, ils l'attaquèrent; mais il se défendit vaillamment, et en forçant la marche, il réussit à gagner Édinburgh. Là, le manque de vivres, à ce que l'on dit, l'obligea de se rendre. Les Écossais, apprenant que leur prisonnier était le comte de Namur, sur les terres duquel ils devaient passer quand ils allaient de l'autre côté de la mer, ne lui demandèrent aucune rançon, pas plus à lui qu'à ses chevaliers et à ses hommes d'armes; ils lui permirent de s'en aller librement avec tout ce qui leur appartenait, après toutefois lui avoir fait solennellement jurer de ne jamais porter à l'avenir, ni lui ni les siens, les armes contre les Écossais. Nos compatriotes retournèrent donc en Angleterre, sous la conduite du comte de Dunbar et de William Douglas, ou plutôt, s'il faut en croire un historien français, sous celle du jeune comte de Moray, l'un des gardiens du royaume d'Écosse, qui avait voulu être agréable au roi de France, et fut, à son tour, fait prisonnier<sup>1</sup>. Quant aux Anglais venus avec le comte de Namur, ils furent retenus, et quelques-uns d'entre eux mis à mort<sup>2</sup>.

Pendant ce temps-là, David Bruce était toujours à la cour de

<sup>1</sup> Continuation de la chronique latine de Guillaume de Nangis, sous l'année 1335; édit. de Géraud, t. II, p. 149, 150. — *Les Grandes Chroniques de France*, édit. de M. P. Paris, in-folio, col. 1315.

<sup>2</sup> *Chronicon de Lanercost*, A. D. 1335, p. 282.

France, où il recevait un traitement égal à celui des trois autres rois qui s'y trouvaient avec lui<sup>1</sup>, et d'où il expédiait fréquemment des messages à Londres et en Écosse<sup>2</sup>. Sir Laurent d'Abernethy, qui lui tenait compagnie, ayant été fait prisonnier, William de Douglas vint prendre sa place<sup>3</sup>. Pendant son séjour dans notre pays, il s'entendit, du consentement du roi, avec un Français, pirate déterminé, nommé *Hugues Handpyle*<sup>4</sup>, pour qu'avec cinq barques garnies de gens armés et de munitions, il se tint en observation dans les eaux du Tay, et empêchât les habitants de Perth de communiquer par mer avec l'Angleterre, et les Anglais de leur envoyer des vivres ou autre chose par eau. William emmena aussi avec lui, de Château-Gaillard, deux chevaliers et deux écuyers plus fameux encore, Jean de la Heuse et Jean de Braysi<sup>5</sup>. De son côté, Philippe de Valois envoya en Écosse des troupes pour faire la guerre aux Anglais, nommé-

<sup>1</sup> *Notice des ouvrages de Philippe de Maizieres*, par l'abbé Lebeuf. (*Hist. de l'Acad. roy. des inscr. et bell.-lettres*, t. XVI, p. 229.) — *Les Femmes célèbres de l'ancienne France*, etc., par M. le Roux de Lincy, 1<sup>re</sup> série, p. 318. — Guillaume Paradin (*Annales de Bourgogne*, etc. Lyon, 1566, in-folio, liv. II, p. 314, et Jacques Meyer (*Annales... rerum Belgicarum*, etc. Francf. ad Mœn., M. D. LXXX., in-folio, liv. XII; t. I, p. 160) rapportent, sans doute d'après Froissart (*Chron.*, liv. I, part. I, ch. XC; t. I, p. 80, col. 2), que le roi d'Écosse suivit Philippe de Valois dans sa campagne de Flandres en 1339.

<sup>2</sup> *Rotuli Scotiæ*, vol. I, p. 398, col. 1; p. 417, col. 2. — En ce dernier endroit, le sauf-conduit accordé aux envoyés du roi David est précédé et suivi d'autres permissions semblables pour des envoyés du roi de France, dont l'un est nommé *Perot de Nevill*. — P. 410, col. 1, se trouve un sauf-conduit pour six messagers d'Écosse et vingt cavaliers passant en France, puis retournant dans leur pays; p. 397, col. 1 et 2, un autre sauf-conduit pour dix Écossais et leur suite allant en France par Douvres et revenant ensuite en Écosse, et, p. 449, col. 1, une permission pareille pour trente envoyés d'Écosse, qui devaient traiter avec ceux de France en Angleterre.

<sup>3</sup> *Wyntownis Cronykil*, b. VIII, c. XXXVII, v. 9, 115; vol. II, p. 230, 231.

<sup>4</sup> Wyntown l'appelle *Hawepyle*. Voy. *Cronykil of Scoll.*, liv. VIII, ch. XXXVII, v. 44; vol. II, p. 233.

<sup>5</sup> Fordun, *Scotichr.*, lib. XIII, c. XLV, A. D. 1338; vol. II, p. 330. Un Ms. porte *Hoys et Broys*, et un autre *Hay et Brusse*. Wyntown (liv. VIII, ch. XXXVIII, v. 23; vol. II, p. 232) les appelle *Galios de la Huse* et *Jhon the Brws*. — Voyez, sur la maison de la Heuse, en Normandie, l'*Histoire genealogique de la maison de Harcourt*, liv. XIV, ch. LXIX; t. II, p. 1983-1989.

ment messire Arnoul d'Audeneham, qui fut plus tard maréchal de France<sup>1</sup>.

En rentrant ainsi en Écosse, William de Douglas ne rompait point complètement les liens qui l'attachaient à la France. Philippe de Valois, dit-on, lui avait donné la terre de Saint-Saëns, dont les seigneurs figurèrent plus d'une fois dans les guerres d'Écosse<sup>2</sup>. William de Douglas étant mort, laissa deux enfants, Isabelle et James, qui mourut sans postérité; sa sœur hérita de tous ses biens.

Le 14 mars 1402, Isabelle de Douglas, comtesse de Mar et de Garioch, donnait la terre de Saint-Saëns à Roger d'Édinburgh, son parent, et le 28 juillet 1408, elle achevait de vendre tous ses droits sur les fiefs de Douglas en cette paroisse; mais avant de quitter le pays pour toujours, la bonne châtelaine voulut lui laisser un souvenir : elle fit placer son image dans le chœur de l'église prieurale, au bas d'une verrière donnée par ses soins. Ce morceau curieux a malheureusement disparu<sup>3</sup>.

Enfin, après neuf ans d'exil, David put rentrer dans sa patrie: En 1344, les troubles étant apaisés et la prospérité revenue, le gardien et les trois États du royaume songèrent à envoyer une ambassade en France pour réclamer leur roi. Il était alors occupé à demander au pape le siège de Saint-André pour William Lawndalis, en ce moment en France. Philippe de Valois, qui avait joint ses instances à celles de David<sup>4</sup>, le renvoya honorablement et à bas bruit en Écosse, avec deux navires, et David aborda sain et sauf à Inverbervi, le 4 des nonnes de juin, avec

<sup>1</sup> *Chroniques de sire Jean Froissart*, liv. I, part. I, ch. LXXV, ann. 1338; t. I, p. 68, col. 4.

<sup>2</sup> Dans un registre terrier de M. Hély d'Oissel, à Saint-Saëns, on lit que les seigneurs de cette paroisse firent la guerre en Écosse, en 1326, sous Philippe V, et en 1350, sous le roi Jean.

<sup>3</sup> M. l'abbé Cochet, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XX, p. 435, 456.

<sup>4</sup> *Wyntownis Cronykil*, b. VIII, chap. XXXVIII, v. 227; vol. II, p. 248, 249.

la reine Jeanne sa femme, et y débarqua<sup>1</sup>. Il est fort probable qu'avant son départ, il renouvela les traités autrefois intervenus entre la France et l'Écosse; on est fondé à le croire en lisant dans Froissart que Philippe de Valois "avoit grans alliances au roi d'Escosse<sup>2</sup>" et en voyant le monarque français négocier l'échange du comte de Moray, prisonnier du comte de Salisbury, contre celui-ci, qui se trouvait entre ses mains<sup>3</sup>.

Le fils de Philippe de Valois, Jean le Bon, n'était pas lié moins étroitement que son père avec les Écossais. Dans une lettre émanée de ce prince le 8 août 1352, pendant la captivité du roi David à Londres, il remercie le clergé, les comtes, barons et communes des villes et parties du royaume d'Écosse, pour avoir, dans une conférence récente avec les Anglais, refusé de rompre l'ancienne alliance de la France, et il promet d'opérer une puissante diversion en faveur des Écossais. Dans une autre lettre sans date à l'évêque de Saint-André, le même roi recommande fortement à ce prélat en particulier, et à la nation écossaise en général, de se montrer fidèles en persistant dans leur alliance avec la France; il porte à leur connaissance une trêve conclue entre les Français et les Anglais en vue de la paix, et donne à l'évêque l'assurance que, dans le cas où elle serait faite, les intérêts du royaume d'Écosse seraient ménagés dans le traité à l'égal de ceux du royaume de France<sup>4</sup>. Ailleurs, on trouve des conventions arrêtées à Paris, à la fin de juin 1359, entre Simon de Bucy, chevalier, et Jean Chaillemart, conseillers du roi de France et ses députés, d'une part, et Robert d'Erskine, chevalier,

<sup>1</sup> Joann. Fordun, *Scotichronicon*, lib. XIII, cap. XLIX; vol. II, p. 334. — *Wyn-townis Cronykil*, b. VIII, chap. XXXIX, v. 275; vol. II, p. 250. — Tytler, *Hist. of Scoll.*, vol. I, p. 439.

<sup>2</sup> *Chroniques de sire Jean Froissart*, liv. I, part. II, ann. 1346; édit. du *Panth. litt.*, t. I, p. 251, col. 2.

<sup>3</sup> Lettres patentes de Philippe de Valois, datées du bois de Vincennes, le 2 juin 1342, et conservées dans le Ms. de la Bibl. Cott. Caligula D. III, folio 27.

<sup>4</sup> W. Robertson, *an Index*, etc., p. 106, n° 15.

et Norman Lesly, écuyer, députés du roi d'Écosse, d'autre part, pour l'entretien de l'alliance entre les deux princes contre le roi d'Angleterre, et le paiement par la France de cinquante mille marcs d'esterlins d'or, qui devaient être réunis à Bruges à la prochaine fête de la Purification pour contribuer à la rançon dudit roi David<sup>1</sup>. Celui-ci ayant été menacé dans son autorité par Édward de Baliol, avec l'appui d'Edward III, roi d'Angleterre, les biens que le rebelle possédait en France furent saisis par les gens du roi et réunis au domaine de la couronne; mais le bruit ayant couru qu'il avait l'intention de revenir à son alliance avec le roi Jean et à son amitié avec les Écossais, celui-ci, par lettre datée de Paris, le 28 septembre 1361, promet de rendre à Edward ses biens, ou de lui donner en place quelque chose de valeur supérieure. Dans une autre lettre, adressée au régent et à tous les prélats, les barons et les nobles du royaume d'Écosse, le roi Jean exprime énergiquement le chagrin qu'il éprouve des massacres et des dévastations dont les Anglais ont affligé l'Écosse; il les exhorte à persister dans leur résistance, les assurant que, dans le cas où leurs efforts seraient vains et leur pays subjugué, ils trouveraient une bonne réception dans le royaume de France. Enfin, une autre lettre du même souverain contient les mêmes compliments de condoléance au sujet des souffrances et des malheurs des Écossais, ses fidèles alliés, par suite des avantages répétés obtenus sur eux par les Anglais, plus forts en nombre, et promet d'envoyer à leur secours cinq cents chevaliers armés et un nombre égal d'archers, à ses frais<sup>2</sup>.

Il n'entre pas dans mon plan de raconter les événements gé-

<sup>1</sup> *Inventaire chronologique*, etc., p. 25. — Les deux ambassadeurs écossais figurent dans les comptes des grands chambellans d'Écosse, sous l'année 1360, comme ayant reçu, l'un 200 livres, l'autre 80, pour frais d'une mission auprès des cours de France et de Rome. (*The Accounts of the great Chamberlains in Scotland*, vol. I, p. 364. Cf. p. 352, A. D. 1359; et 377, A. D. 1361.)

<sup>2</sup> W. Robertson, *an Index*, etc., p. 106.

néraux qui se succédèrent pendant la lutte engagée, dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, entre les Français et les Anglais, et pendant laquelle ceux-ci eurent les Écossais pour alliés; je n'ai entrepris d'enregistrer que les faits relatifs à ceux qui guerroyaient alors dans notre pays, ou dans le leur de concert avec nos compatriotes. C'est ainsi que, dans le Border, William de Douglas, avec plusieurs chevaliers et écuyers d'Écosse et de France que le roi Jean y avait envoyés, faisait la guerre aux Anglais<sup>1</sup>. Ce renfort se composait de cinquante hommes d'armes, sous les ordres du sire de Garencières, qui, de plus, avait apporté dix mille mares à partager entre les prélats et barons d'Écosse pour attiser la guerre avec l'Angleterre<sup>2</sup>, ce qui n'empêcha pas, à ce qu'il paraît, notre compatriote de recevoir de l'argent du roi d'Écosse, sans doute à titre de prêt<sup>3</sup>.

Une anecdote rapportée par Jean de Fordun peut montrer à quel point cette guerre était cruelle. A la suite d'une embuscade dressée à Nesbit, dans le comté de Durham, par les Écossais sous les ordres de William de Douglas, et des Français, sans doute ceux qu'avait amenés le sire de Garencières, l'un de nos compatriotes achetait à prix d'or des prisonniers anglais, et leur tranchait la tête pour venger son père, que leurs compatriotes avaient tué en France<sup>4</sup>.

Le sire de Garencières et ses compagnons d'armes assistèrent au siège de Berwick et contribuèrent puissamment à la prise de

<sup>1</sup> *Chroniques de sire Jean Froissart*, liv. I, part. II, chap. XVI; t. I, p. 307, col. 1.

<sup>2</sup> *Scala chronica*, ap. Leland, *de Rebus Britannicis Collectanea*, ed. Th. Hearnio. Oxonii, MDCCXV, in-8°, t. I, pars II, p. 564. — Joann. Fordun, *Scotichronicon*, lib. XIV, cap. IX, vol. II, p. 350. — *Wyntownis Cronykil*, b. VIII, chap. XLIII, v. 13; vol. II, p. 271.

<sup>3</sup> "Et domino Eugenio de Garansers, per literam domini regis... C. xx. libre xv. sol. Et notandum quod computans tenetur alias onerari de hac summa, ... si contigerit ipsum eandem summam ex nunc ad opus domini regis recuperare." (*The Accounts of the great Chamberlains in Scotland*, etc., vol. I, p. 255, A. D. 1337.)

<sup>4</sup> Joann. Fordun, *Scotichronicon*, lib. XIV, cap. IX; vol. II, p. 350.

cette ville. Une fois entre les mains des Écossais, le gardien du royaume, Robert Stuart, neveu du roi David Bruce, arriva; il ordonna et disposa ce qui était relatif à sa garde, et ramena avec lui les Français, qu'il traita de son mieux et renvoya dans leurs foyers par la voie d'Aberdeen<sup>1</sup>.

Berwick fut repris, le 13 janvier 1355, par Gautier de Mauny, qui accompagnait Edward III dans son expédition d'Écosse; l'année suivante avait lieu la bataille de Poitiers. Parmi les combattants, se trouvaient William Douglas, et Robert Gordon, qui y fut tué<sup>2</sup>. L'autre de ces deux Écossais était là comme par hasard : suivant le *Scala chronica*, il se disposait à faire un pèlerinage à la Terre-Sainte; il l'interrompit pour prendre part à la bataille avec quelques-uns des siens, et reçut du roi Jean l'accolade de chevalier<sup>3</sup>. Il combattit d'abord assez vaillamment; mais voyant que la victoire se déclarait contre les Français, il lâcha pied et se sauva le mieux qu'il put; "car, ajoute Froissart, nullement il n'eust voulu estre pris ne escheu ès mains des Anglois; mais eust eu plus cher à estre occis sur la place, car pour certain il ne fust jamais venu à rançon<sup>4</sup>." Jean de Fordun, au contraire, prétend que son compatriote fut entraîné malgré lui hors de la mêlée par ses hommes, qui voyaient que tout était perdu; que les meilleurs furent tués, d'autres fait prisonniers et mis à rançon<sup>5</sup>. Selon le *Scala chronica*, il retourna tout de suite

<sup>1</sup> Joann. Fordun, *Scotichronicon*, lib. XIV, cap. X; vol. II, p. 351. — "Et allocantur computi pro pejoratione et combustione domorum Willelmi Chapman facta per dominum Eugenium de Garansers, dummodo fuit in Abirdene, in reditu suo ad partes Francie, xx sol." (*The Accounts of the great Chamberlains in Scotland*, p. 258. Cf. p. 259.)

<sup>2</sup> William Gordon of old Aberdeen, *the History of the... Family of Gordon*, etc. Edinburgh, 1726, in-8°, vol. I, p. 24.

<sup>3</sup> Joann. Leland., *de Rebus Britannicis Collectanea*, tomi I, pars II, p. 567. — Joann. Fordun, *Scotichronicon*, lib. XIV, cap. XVI; vol. II, p. 357. — *Wyntownis Cronykil*, b. VIII, chap. XLIII, v. 49; vol. II, p. 281.

<sup>4</sup> *Chroniques*, liv. I<sup>er</sup>, part. II, chap. XL; t. I, p. 350, col. 2.

<sup>5</sup> *Scotichronicon*, lib. XIV, cap. XVI; vol. II, p. 357.

en Écosse; plus tard, après la délivrance du roi David Bruce, fait prisonnier la même année à la bataille de Novill Cross, il fut créé comte de Douglas<sup>1</sup>. Lord Hailes rapporte, d'après Jean de Fordun<sup>2</sup>, qu'Archibald Douglas, fils naturel du fameux Jacques Douglas, tué par les Maures à Grenade, avait aussi été fait prisonnier à cette bataille, et qu'il fut délivré par la présence d'esprit de l'un de ses compagnons, Sir William Ramsay de Colluthy<sup>3</sup>.

S'il faut en croire le *Scala chronica*, pareille mésaventure arriva près de Flavigny, en Bourgogne, à Norman Lesly, que nous avons vu au nombre des députés chargés d'arrêter des conventions à Paris entre la France et l'Écosse. Il tomba entre les mains de l'Anglais Nicolas Dagworth, qui, à la tête de treize hommes d'armes retranchés derrière des charrettes, resta vainqueur de soixante-six Français<sup>4</sup>.

En 1360, un an après la date d'un sauf-conduit accordé par Edward III au comte de Mar pour passer en France<sup>5</sup>, la diplomatie anglaise faillit réussir à rompre l'alliance qui unissait les deux pays. Dans un acte dont l'analyse nous a été conservée par W. Robertson, on voit le roi Jean prenant, envers le roi d'Angleterre, un engagement d'alliance par lequel il déclare expressément tous les traités entre la France et l'Écosse annulés et rétractés, sous la sanction de l'autorité du pape, qui devait être obtenue à la diligence des deux princes contractants. Le roi Jean s'obligeait en outre, ainsi que ses héritiers et successeurs, à donner assistance au roi d'Angleterre contre tous ses ennemis, sauf ses alliances avec le pape et l'empereur. "Il est à remar-

<sup>1</sup> Joann. Leland., *de Rebus Britannicis Collectanea*, tomi I, pars II, p. 567. Cf. Joann. Fordun, *Scotichronicon*, lib. XIV, cap. VI; vol. II, p. 346.

<sup>2</sup> *Scotichr.*, lib. XIV, cap. XVII; vol. II, p. 358.

<sup>3</sup> *Annals of Scotland*, etc. Edinburgh, 1797, in-8°, vol. II, p. 263, 264, A. D. 1356.

<sup>4</sup> *A brefe Remembraunce of Feates done yn Gascoyne*, etc. (Joann. Leland., *de Rebus Britannicis Collectanea*, vol. II, p. 574.)

<sup>5</sup> *Rotuli Scotiæ*, vol. I, p. 842, col. 1.

quer, ajoute Robertson, que rien de réciproque n'est stipulé en retour de la part du roi d'Angleterre, dont le nom n'est pas mentionné une seule fois dans l'acte; il est également clair que l'objet principalement en vue était de rompre les relations du roi Jean avec les Écossais, et que ce prince n'était pas libre. Ce traité est daté de Boulogne, le 26 octobre 1360, et l'on y voit figurer comme témoins plusieurs personnages de la première noblesse de France<sup>1</sup>." Dans une autre pièce, attribuée par le même archiviste au 28 septembre 1361, le roi Jean, s'adressant à son amiral et à tous ses gens de justice, leur fait savoir qu'il a pris sous sa protection particulière tous les Écossais, spécialement les marchands faisant le commerce avec les ports de France. Ayant appris qu'un navire écossais avait été saisi et pillé par des pirates français, il ordonne, sous peine d'une sévère punition, de restituer ce que l'on pourra recouvrer<sup>2</sup>.

En 1365, on trouve, sur la route de Saint-Denis, le célèbre John Barbour en compagnie de nombre d'autres Écossais, sans doute accomplissant un pèlerinage<sup>3</sup>; et au service de Charles le Mauvais, en Normandie ou dans l'évêché de Chartres, un Jean Scot, chevalier, nommé dans une lettre de deux de ses lieutenants, annonçant qu'il y avait trêve entre leur maître et le roi de France<sup>4</sup>. En 1370, on voit un autre Écossais combattant chez nous devant les barrières de Noyon, que les Anglais avaient investi : c'était John Swinton de Swinton, que Froissart appelle

<sup>1</sup> Robertson, *an Index*, etc., p. 107, n° 17.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 107, n° 16.

<sup>3</sup> Rymer, *Fœdera*, etc., t. VI, p. 478. — *Rotuli Scotiæ*, vol. I, p. 897, col. 2. — Ces personnages étaient Archibald de Douglas, Alexander de Lindsay, Maître David de Mar, Robert de Smalham, William de Heton, John Sherere, Walter de Wardlawe, John Botheville, Duncan Flemyng, John Wemys, Patrick Mautalent, William de Chesholm, Andrew d'Ormeston, Thomas de Lawedals, Nicolas d'Erskine, John abbé de Dunfermline, Robert de Maxwell, Alexander de Ryclinton. Cinq au moins sont désignés comme se rendant à Saint-Jean d'Amiens.

<sup>4</sup> Secousse, *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles... le Mauvais*. Paris, M.DCC.LVIII., in-4°, t. II, p. 220.

*Asneton*, et dont il fait le plus brillant éloge<sup>1</sup>. Moins remarqué, l'un des poètes nationaux de l'Écosse, déjà archidiaacre d'Aberdeen, procédait, dans le même temps, à d'autres conquêtes à l'université de Paris<sup>2</sup>, d'où un moine de Dunfermline était sorti, en 1353, pour obtenir de la cour d'Avignon cette abbaye<sup>3</sup>.

En 1371 eut lieu le renouvellement d'alliance entre Charles V, roi de France, et Robert II, roi d'Écosse. A cet effet, une ambassade solennelle se rendit à Paris; elle se composait du cardinal Walter Wardlaw, évêque de Glasgow, qui avait autrefois enseigné avec beaucoup d'éclat la philosophie dans l'université de Paris<sup>4</sup>, d'Archibald Douglas, chevalier, et de maître Adam de Tynningham, doyen de l'église d'Aberdeen<sup>5</sup>. Le traité fut signé

<sup>1</sup> *Chroniques de sire Jean Froissart*, liv. I, part. II, ch. CCCXIII, ann. 1370; t. I, p. 614. — S'il faut en croire l'éditeur (t. II, p. 720, col. 1, not. 12), ce chevalier est le même que le seigneur de Sothon, que l'on voit figurer, en 1388, dans une assemblée tenue à Jedworth un peu avant la bataille d'Otterburn, où John Swinton se distingua beaucoup. (Voyez *the Battle of Otterburn*, v. 109, dans les *Reliques of ancient English Poetry*, de Th. Percy, et *the History of the Battle of Otterburn*, etc. by Robert White. London, M.DCCC.LVII, in-8°, p. 108, 109.) Quatre ans plus tard, il est fait mention de John de Swinton, en même temps que de Henry Douglas, de John de Saint-Cler et de John de Dalzell, dans un sauf-conduit pour quelques chevaliers écossais qui se rendaient auprès du roi Richard. (*Rotuli Scotia*, vol. II, p. 117, col. 1. Cf. p. 188, col. 2.)

<sup>2</sup> *Rotuli Scotia*, vol. I, p. 926, col. 2, A. D. 1368.

<sup>3</sup> Joann. Fordun, *Scotichronicon*, lib. XIV, cap. VIII; vol. II, p. 349.

<sup>4</sup> Bukeus, *Hist. univ. Paris.*, t. IV, p. 958. Cf. p. 948. — P. 958, 960, 989 et 992, nous trouvons d'autres Écossais, Richard de Fagollz, Thomas de Duns, William de Spiny et John Red, nommés procureurs de la nation anglaise en 1348 et 1357. Dans l'intervalle, c'est-à-dire en 1350, Malcolm de Dimbrek, très-célèbre professeur, avait été élevé au même poste (*ibid.*, p. 974), et le 10 octobre, un autre enfant de l'Écosse, Mareuard, avait été nommé recteur. (*Ibid.*, p. 975.)

<sup>5</sup> Joann. Fordun, *Scotichronicon*, lib. XIV, cap. XLIV; vol. II, p. 395. Les lettres du roi de France, traduites en latin, se continuent ch. XLV, jusqu'à la p. 395. — Les comptes des grands chambellans d'Écosse, où sont portées les sommes allouées à Archibald Douglas pour frais extraordinaires, nous font aussi connaître les noms d'autres Écossais envoyés en France à la même époque, savoir : maître de Dalgarnok et John Gray, clerc des rôles. (*The Accounts of the great Chamberlains in Scotland*, etc., vol. I, p. 536, A. D. 1370; vol. II, p. 3, 4, A. D. 1371; p. 12, A. D. 1372.) Plus tard, on voit un certain Robert Grant recevant une pension annuelle et viagère de vingt livres sterling pour service fait au roi, et temps passé en France et ailleurs. (*Ibid.*, p. 261, A. D. 1392.)

au château du bois de Vincennes-lès-Paris, le dernier jour du mois de juin, et le double est daté du château d'Édinburgh, le 28 octobre de la même année. Au traité se trouvait jointe une obligation de Charles V sous la première de ces dates. Ce prince s'engageait à faire l'avance de cent mille nobles d'or pour mettre le roi Robert en état de payer le reste de la rançon du roi David, encore dû au roi d'Angleterre, ou une plus forte somme si ce reliquat se trouvait être plus considérable; et dans le cas où le roi Robert ne se verrait point obligé de le payer, il devait employer ces cent mille nobles d'or à faire la guerre aux Anglais, pourvu que le pape relevât le roi, les prélats et les lords d'Écosse des serments qu'ils avaient prêtés d'observer la trêve avec l'Angleterre, et déclarât la trêve elle-même nulle et sans valeur. Charles V s'obligeait en outre à envoyer aux Écossais, avant l'ouverture des hostilités, des armures pour cinq cents chevaliers et écuyers, comme aussi pour cinq cents *serjans*, article, pour le dire en passant, fort recherché en Écosse à l'époque<sup>1</sup>, et d'entretenir à ses frais un certain nombre de soldats pendant un espace de temps spécifié dans l'obligation<sup>2</sup>.

Charles V comptait sans doute se débarrasser ainsi d'une partie des grandes compagnies qui désolaient alors le royaume; la même année, l'occasion se présenta de les envoyer en Espagne : il la saisit avec empressement. Il s'y trouvait un grand nombre d'Écossais<sup>3</sup>, et parmi les capitaines qui commandaient

<sup>1</sup> En 1425, il fut ordonné, par acte d'un parlement tenu à Perth, à tous les marchands qui trafiquaient outre-mer, de rapporter en Écosse, en sus de leurs marchandises, autant qu'ils pourraient de harnais de guerre et d'armures, avec des épées, des troupes et des bois d'ars, et cela autant de fois qu'ils passeraient la mer dans un but de commerce. (*Acta parliamentorum Jacobi I, apud Perth*, vol. II, p. 9, col. 4.)

<sup>2</sup> W. Robertson, *an Index*, etc., p. 111, n° 68. — Tytler, *Hist. of Scott.*, vol. I, p. 9, 10. — Ce traité fut renouvelé par Charles VI, en 1383. (*An Ind.*, p. 112, n° 69, 70.)

<sup>3</sup> Cuvelier, *Chronique de Bertrand du Guesclin*, t. I, p. 7117; t. I, p. 259, 260.

ces bandes dévastatrices, on remarquait Robert Secot, Robin l'Escot ou l'Écossais<sup>1</sup>, qui, en compagnie de l'Irlandais Rabin-gois ou Radigois de Derry, avait pris par escalade la ville de Velly en 1358<sup>2</sup>, et s'était rendu maître du comté de Roussy en 1359<sup>3</sup>. Arrivés de l'autre côté des monts, ces Écossais devaient trouver des compatriotes dans le camp opposé. En effet, parmi les seigneurs qui passèrent les Pyrénées avec le prince de Galles et don Pedro le Cruel, en 1366, se trouvait le comte d'Angus, que Froissart appelle *messire d'Angrises* ou *d'Angorises*<sup>4</sup>. A s'en rapporter à un sauf-conduit délivré huit ans auparavant à Copin Wolf, capitaine de quatre navires flamands, le noble Écossais était allé rejoindre, à la tête de ses hommes en armes, Edward III au moment d'envahir la France<sup>5</sup>; on l'y retrouve en 1373 au nombre des capitaines de la ville de Niort pour le roi d'Angleterre, aussi bien que messire Martin l'Escot, capitaine de Chisey en Poitou, dont il est souvent question dans Froissart<sup>6</sup>. En suivant cet historien jusqu'au récit qu'il fait de la chevauchée que le duc de Lancastre et le duc de Bretagne firent au royaume de France en 1373, on voit qu'en cette expédition, il y avait bien trois cents lances qui servaient le roi d'Angleterre pour ses deniers<sup>7</sup>. Une compagnie de ces Écossais fit, avec

<sup>1</sup> Cuvelier, *Chronique de Bertrand du Guesclîn*, t. I, v. 7520; t. I, p. 272. Cf. p. 296, v. 8262. — *Chronique de du Guesclîn*, Paris, 1830, in-12, p. 185. — Dans le *Scala chronica*, sous l'année 1359, figure un Robert Scot, chevalier anglais fait prisonnier près de Paris. (*Joann. Lelandi Antiq. de Rebus Britannicis Collectanea*, vol. II, p. 575.)

<sup>2</sup> *Chroniques de sire Jean Froissart*, liv. I, part. II, ch. LXXVI; t. I, p. 389, col. 1. Cf. ch. LXXI, p. 398, col. 1 et 2. — Secousse, *Mémoires pour servir à l'hist. de Charles... le Mauvais*, t. II, p. 368, 369. Cf. p. 340.

<sup>3</sup> *Chron. de Froissart*, liv. I, part. II, ch. XC; t. I, p. 401, col. 1.

<sup>4</sup> *Ibid.*, ch. CCXX; t. I, p. 524, col. 4; p. 526, col. 1.

<sup>5</sup> *Rotuli Scotie*, vol. I, p. 840, col. 2. — P. 842, col. 1, on lit un sauf-conduit pour le comte de Mar, pareillement appelé *Thomas*, et en route pour la France.

<sup>6</sup> *Chron.*, liv. I, part. II, ch. CCCLVIII-LXI; t. I, p. 661, col. 2; 662, col. 2; 663, col. 1, 2; 664, col. 1.

<sup>7</sup> *Ibid.*, liv. I, part. II, ch. CCCLXIX; t. I, p. 678, col. 1.

quelques Anglais, des incursions jusqu'aux barrières de la ville de Saint-Omer, défendue par le vicomte de Meaux avec nombre de gens d'armes<sup>1</sup>.

Au reste, déjà à cette époque les Écossais étaient comme les Suisses à la nôtre, c'est-à-dire à la solde des souverains qui voulaient les payer. On en rencontre jusqu'en Orient, dans une croisade de Pierre de Lusignan, roi de Chypre, et à l'attaque d'Alexandrie<sup>2</sup>. Certains méritaient par leurs services que nos rois leur constituassent des rentes assez considérables pour le temps : c'est ainsi que Nicolas Erskine, chevalier, rendit, en 1372, hommage à Charles V pour la rente annuelle de trois cents francs d'or à prendre sur le trésor, à Paris, qui lui avait été allouée par ce prince en récompense de ses services<sup>3</sup>.

Ayant, pour ainsi dire, le pape sous sa main, il fut plus d'une fois prié d'intervenir dans des affaires que la cour d'Écosse avait auprès du Saint-Siège. C'est ce qui arriva pour le mariage de Marguerite, fille de Robert II. Elle épousa en premières noces James comte de Douglas, en vertu d'une dispense de consanguinité accordée par le pape Grégoire XI, en date de Villeneuve, dans le diocèse d'Avignon, le 24 septembre 1371, à la prière de Charles V, roi de France, et de Robert d'Écosse<sup>4</sup>.

Quatre ans plus tard, le dernier de ces deux princes envoyait au premier une ambassade chargée de solliciter l'intervention de celui-ci auprès du pape et des cardinaux, pour obtenir une déci-

<sup>1</sup> *Chroniques de sire Jean Froissart*, t. I, p. 678, col. 2.

<sup>2</sup> Guillaume de Machaut, *la Prise d'Alexandre*, manuscrit de la Bibliothèque impériale, supplément français n° 43, folio cc.xx verso, col. 3, v. 23.

<sup>3</sup> *Inventaire chronologique*, etc., p. 28.

<sup>4</sup> Douglas, *the Peerage of Scotland*, etc., édit. de Wood, vol. I, p. 48, col. 2. — Antérieurement à cette dispense, nous en trouvons une accordée, en 1346, par Clément V, à l'intercession de Philippe de Valois, à James de Lindsay, père du Sir James nommé plus haut, et à Egidia, sœur du grand chambellan d'Écosse, depuis Robert II. Cette pièce a été publiée par Andrew Stuart, d'après les archives du Vatican. (*Genealogical History of the Stewarts*, etc. London, 1798, in-4°, supplément, p. 434.)

sion favorable dans un procès engagé devant la juridiction papale à la requête de Marguerite Logy, reine d'Écosse. Les ambassadeurs du roi Robert, qui étaient Adam de Tynnyngham, que nous avons déjà vu, Sir Duncan de Walloys et Sir John de Edmondston, étaient encore chargés de demander réparation pour des déprédations exercées sur des Écossais par des pirates normands<sup>1</sup>.

Les mers étaient alors infestées de ces aventuriers de toute nation. L'un d'eux, Écossais d'origine, se rendit particulièrement redoutable à la marine anglaise. C'était un homme d'une grande énergie et fort entreprenant, qui, à la tête d'une escadre de vaisseaux armés en guerre, montés par des corsaires écossais, français et espagnols, écumait le détroit et s'enrichissait par de nombreuses prises. Si nous en croyons Walsingham, le père de cet audacieux bandit, John Mercer, était un marchand d'une fortune considérable, qui résidait en France et jouissait d'un grand crédit à la cour. Pendant un de ses voyages, il avait été pris par des croiseurs du Northumberland et emmené à Scarborough<sup>2</sup>. Peu reconnaissant du bon procédé du comte, qui l'avait renvoyé sans rançon, le fils attaqua ce port de mer et pillà les navires qui s'y trouvaient. Telle était la faiblesse du gouvernement de Richard II, qu'il ne fut prise aucune mesure contre l'auteur de ce coup de main; il fallut que Philpot, un

<sup>1</sup> W. Robertson, *an Index*, etc., p. 100, n° 4.

<sup>2</sup> En cet endroit, Tytler cite les Rôles d'Écosse, 20 juin, 2<sup>e</sup> année de Richard II: je recours à l'endroit indiqué, vol. II, p. 16, col. 2, et n'y trouve qu'un ordre du roi à l'un des vicomtes de Londres, de retenir prisonnier Thomas Mercer, marchand d'Écosse, arrêté pour connivence avec les ennemis de ce monarque. Or, le père du corsaire s'appelait *John*. — Un individu du même nom, sans doute le même que le *Johannes Mercere*, *mercator de Scotia*, d'un sauf-conduit accordé en 1365 à des marchands écossais (*Rot. Scot.*, vol. I, p. 897, col. 1), figure, avec la qualification de marchand de Perth, dans une quittance de la rançon du roi David Bruce, en 1359-60 (*ibid.*, p. 846, col. 2), puis dans un sauf-conduit délivré le 25 mars 1378 (vol. II, p. 7, col. 2). Plus loin, p. 18, col. 1, on voit reparaitre le nom de *Thomas Mercer*; mais ce nom appartient à un archidiacre de Glasgow.

riche marchand de Londres, armât à ses frais plusieurs grands vaisseaux de guerre et se mit à la poursuite de Mercer. Il le défit complètement, s'empara de sa personne et se rendit maître de toute son escadre, où se trouvaient quinze vaisseaux espagnols et une grande quantité de butin<sup>1</sup>.

Pendant ce temps-là, d'autres aventuriers ravageaient la frontière d'Écosse, en dépit de la trêve conclue pour mettre fin aux hostilités, et des efforts de commissaires anglais et écossais investis de l'autorité nécessaire pour tenir des cours sur les limites des deux royaumes et redresser les griefs. Ces incursions de tous les jours, qui n'amenaient aucun résultat sérieux, présentent peu d'intérêt pour l'histoire générale; mais il en est une que nous ne saurions nous dispenser de mentionner ici, ne fût-ce que pour montrer avec Tytler que, dans les circonstances où la France se trouvait alors, elle attachait la plus grande importance à la continuation de la guerre d'Écosse et ne négligeait aucun moyen de la prolonger. Nous voulons parler d'un heureux coup de main accompli contre le château de Berwick par un chef écossais reconnaissable à son nom, et secondé d'une petite troupe d'aventuriers. Sommé par les gardiens des deux frontières de rendre la place, Alexandre Ramsay répondit fièrement qu'il ne l'abandonnerait ni au roi d'Angleterre ni au roi d'Écosse, mais que tant qu'il vivrait il la garderait au roi de France. Il ne fallut pas moins de dix mille hommes assistés de mineurs, de mangonneaux et de tout un équipage de siège, pour la reprendre<sup>2</sup>.

En 1379, Charles V, méditant une expédition en Écosse, résolut d'envoyer à Robert II l'un de ses conseillers pour conférer avec ce prince et savoir si, par son pays, les Français pourraient faire bonne guerre aux Anglais. Pierre de Bourna-

<sup>1</sup> Thom. Walsingham, *Hist. Angl.*, apud Camden, *Anglica*, etc., p. 211, l. 7.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 219.

seau, dont il fit choix<sup>1</sup>, se mit en route pour l'Écluse, lieu ordinaire d'embarquement pour l'Écosse. Là, il s'arrêta environ quinze jours, attendant un vent favorable; mais quand ce vent vint à souffler, il n'osa s'embarquer et s'exposer aux risques de la mer. Surveillé par les Anglais, qui se trouvaient aussi à l'Écluse, il appréhendait d'être happé en chemin. Cette crainte interrompit son voyage; il retourna à Paris près du roi, et ne manqua pas sans doute de se plaindre de la manière dont le comte de Flandre et le bailli de l'Écluse en avaient usé à son égard<sup>2</sup>. La mort de Charles V, qui arriva peu de temps après, empêcha sans doute de donner suite à cette affaire.

<sup>1</sup> La Chesnaie-Desbois appelle l'ambassadeur de Charles V Pierre de Massip, sire de Bournazel, chevalier, etc. (*Dict. de la nobl.*, t. IV, p. 55, 56); mais la maison dont il faisait partie était alors vassale de l'Angleterre, maîtresse du Quercy, et, ce qui est encore plus concluant, les armoiries de Pierre de Bournaseau sont tout à fait différentes de celles de la maison de Bournazel. On trouve les premières attachées à ce reçu du Cabinet des titres qui donne le véritable nom du personnage : " Saichent tuit que je, Pierre de Bournaseau, chevalier, conseiller du roy nostre sire, cognois et confesse avoir eu et receu de François Chanteprime, receveur general des aides ordonnées pour le fait de la guerre, la somme de cinquante frans d'or, que je pren chascun an de gaiges ordinaires du roy nostre sire, si comme par les lettres d'icellui seigneur sur ce faites appert plus à plain... En tesmoing de ce j'ay seellées ces lettres de mon seel, faites le premier jour du mois de juing, l'an mil trois cens soixante dix et huit." (Sceau en cire rouge portant une fasce accompagnée de 6 croix recroisetées au pied fiché, 3. 3. Supports : 1 léopard et 1 sauvage; cimier : une tête de loup.) — Voyez, sur Pierre de Bournaseau, l'article que lui a consacré Blanchard dans *les Genealogies des maistres des requestes ordinaires de l'hostel du roy*. A Paris, M.DC.LXX., in-folio, p. 43-45; et les mentions que renferment les *Ordonnances des rois de France*, t. XII, p. 125, et les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XX, p. 493, 494. — Messire Pierre de Bournaseau est nommé plusieurs fois dans la déposition de Pierre du Tertre, secrétaire et conseiller du roi de Navarre (1378), publiée par le Brasseur, parmi les actes et preuves du comté d'Évreux, à la suite de son Histoire, p. 88 et 89. La première fois, il paraît sous le nom de *messire Pierre de Borvasel*, qui est évidemment une faute de lecture ou d'impression.

<sup>2</sup> *Chroniques de sire Jean Froissart*, liv. II, ch. XLV, ann. 1379; t. II, p. 52-54. — Dans son *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. I, p. 183-185, de la 4<sup>e</sup> édition, M. de Barante raconte tout au long l'indigne traitement que Pierre de Bournaseau, comme il l'appelle, reçut du comte de Flandre.



## CHAPITRE IV.

Homme d'armes écossais massacré par des paysans. — Ambassade envoyée par Charles VI en Écosse en 1384. — Expédition de messire Geoffroy de Chargny et de ses compagnons. — Jean de Vienne envoyé en Écosse ; noms des chevaliers de marque et détail des troupes qui l'accompagnaient ; mort de messire Aubert de Hangest. — Réception faite à nos compatriotes par les Écossais. — Malveillance témoignée ensuite aux nouveaux venus. — Murmures des harons et des chevaliers de France de la suite de Jean de Vienne ; il cherche à les apaiser et s'efforce d'établir des rapports entre eux et la noblesse écossaise. — Difficulté qu'ils ont à se procurer des chevaux en Écosse ; embûches tendues aux Français. — Subsides payés au roi Robert II et à sa noblesse par Jean de Vienne ; commencement des hostilités ; douze cents Écossais armés de harnais de guerre venus de Paris. — Cause romanesque assignée au retour de Jean de Vienne par le religieux de Saint-Denys. — Autre motif présenté par Froissart, qui était allé en Écosse. — Rapport de Jean de Vienne à Charles VI sur son expédition ; courses d'Anglais et d'Écossais en Bourgogne. — Envoi de deux chevaliers français en Écosse pour conclure une trêve ; succès de leur mission. — Alexander Stuart et George, comte d'Angus, se joignent à une croisade commandée par le duc de Bourbon. — Concession prétendue d'armoiries au premier par Charles VI. — Archidiacre de Saint-André à Paris à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ; affaire des Écossais de sa suite avec quelques Bretons. — Impôt pour le passage d'Écosse, mentionné dans une pièce des Archives de Reims, du mois d'août 1391. — Mission de l'évêque de Saint-André en France. — Pèlerins écossais passant en France pour vénérer le chef de saint Jean, à Amiens.

Charles VI n'était pas depuis trois ans sur le trône, que déjà commençaient les troubles qui ont donné une si triste célébrité à son règne. En 1384, les paysans, laboureurs et ouvriers, en Auvergne, Poitou et Limousin, s'étant soulevés, ravageaient le pays ; " et quand ils trouvoient nobles gens, ou bourgeois, dit Juvénal des Ursins, ils mettoient tout à mort, et les tuoient. Ils rencontrèrent un bien vaillant homme d'armes et noble d'Écosse, et luy mirent un bacinet tout ardent sur la teste, et piteusement le firent mourir<sup>1</sup>."

<sup>1</sup> *Histoire de Charles VI*, etc., édit. de Denys Godefroy, p. 41. — *Chronique du religieux de Saint-Denys*, liv. V, ch. I, t. I, p. 309. Ce dernier nous apprend que ce malheureux était un écuyer de marque nommé *John Patrick*, et qu'il se rendait auprès du roi d'Avagon.

Cette même année, des trêves ayant été conclues à Boulogne entre la France et l'Angleterre, et tous les pays alliés avec les puissances belligérantes<sup>1</sup>, Charles VI envoya une ambassade en Écosse pour dénoncer lesdites trêves. Elle se composait de messire Aymard de Marse, chevalier sage et autorisé, de messire Pierre Fresnel et d'un sergent d'armes du roi, écossais de nation et appelé Janequin Champenois<sup>2</sup>. Arrivés en Angleterre, les ambassadeurs se présentèrent auprès du roi et de ses oncles, qui leur firent très-bonne mine et cherchèrent à les retenir pour donner le temps à l'armée anglaise, en guerre avec les Écossais, d'achever ses opérations. Ayant appris qu'elle rentrait en Angleterre, ils firent partir les messagers du roi de France et leur donnèrent deux sergents d'armes de leur maître pour les mener sains et saufs en Écosse, et leur faire ouvrir villes et châteaux sur la route<sup>3</sup>. Arrivés à Édinburgh, ils dénoncèrent les trêves conclues entre les rois de France et d'Angleterre; mais les barons, qui voulaient la continuation des hostilités, faisaient la sourde oreille, contrairement au roi Robert, qui voulait la paix<sup>4</sup>.

Pendant; il était arrivé presque en même temps d'autres Français en Écosse. La nouvelle des incursions des Anglais étant parvenue jusqu'en Flandre par des marchands écossais arrivés à l'Écluse, des hommes d'armes français qui s'y trouvaient dans l'oisiveté la plus complète, avaient songé à profiter de l'occasion. "Chevaliers et escuyers qui ces nouvelles entendirent, dit Froissart, en furent tous resjouis et parlerent ensemble, tels

<sup>1</sup> *Inventaire chronologique, etc.*, p. 28.

<sup>2</sup> *Chroniques de sire Jean Froissart*, liv. II, ch. CCXVIII; t. II, p. 296, col. 2, A. D. 1384.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 297, col. 1.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 297, col. 2. — On trouve dans Rymer, sous la date du 13 février 1384, un sauf-conduit donné à Richard Marsey, chevalier, à maître Pierre Frisevelle, conseiller du roi, à Jean Champeney, sergent d'armes, et à quarante autres Français, pour se rendre en Écosse et pour en revenir, avec ordre de leur fournir des chevaux, de l'argent et des vivres sur la route.

que messire Geoffroy de Chargny, messire Jean de Blasy, messire Hue de Boulan, messire Sauvage de Villiers, messire Garnier de Quensigniel, messire Odile de Montieu, messire Roger de Campighen, le Borgne de Montallier, Jacques de Montfort, Jean de Hallewyn, Jean de Merle, Michel de la Barre et Guillaume Gauwaert, et pouvoient estre environ vingt hommes d'armes, chevaliers et escuyers. Si orent collation ensemble, pour l'avancement de leurs corps et pour ce que ils ne savoient où trouver les armes fors que en Escosse, que ils leveroient une nef par l'accord de eux, et s'en iroient en Escosse prendre l'aventure ensemble avec les Escots." Ils s'embarquent, n'emportant avec eux que leurs armes et laissant tous leurs chevaux, à cause des périls de la mer et de la longueur du voyage; car ils savaient bien qu'ils ne pourraient prendre port ni à Leith, ni à Dunbar, ni dans le voisinage, à cause des Anglais qui infestaient la mer et occupaient les côtes.

Ils abordent à Montrose et reçoivent le meilleur accueil. Ils vont de là, sur des haquenées, à Dundee, puis à Saint-Johnstone (Perth), où ils ne trouvent plus les Anglais. Ils envoient alors deux d'entre eux à Édinburgh auprès du roi et des barons qui y tenaient parlement, avec mission de leur offrir les services des nouveaux venus. L'arrivée des ambassadeurs de France semblait devoir les rendre inutiles; mais la noblesse écossaise ne voulait point entendre parler de paix. Ses chefs s'abouchent dans l'église de Saint-Gilles avec les deux députés, et les chargent d'amener leurs compagnons. Ceux-ci accourent avec joie, et, après un séjour de près d'une semaine à Édinburgh, ils se rendent secrètement au château de Dalkeith, où les avait mandés le comte de Douglas. Le lendemain, il les amena en un certain lieu, où les barons et les chevaliers d'Écosse s'étaient donné rendez-vous; au bout de trois jours, il s'y trouva plus de quinze mille hommes à cheval et tous armés selon l'usage du pays.

La campagne qui s'ensuivit est assez longuement racontée par Froissart; mais comme il ne dit rien des Français qui y prirent part, et fort peu de chose des messagers du roi de France qui attendaient auprès de celui d'Écosse à Édinburgh, nous ne parlerons que du retour de messire Geoffroy de Chagny et de ses compagnons. Il s'opéra non sans péril. Fidèles à leur parole, ils racontèrent à tout le monde, entre autres à messire Jean de Vienne, amiral de France, ce qu'ils avaient vu et entendu dire aux chevaliers d'Écosse relativement aux forces dont le pays pouvait disposer, et à la facilité qu'il y aurait à faire du mal à l'Angleterre avec un secours de mille lances. De son côté aussi, messire Aymard de Marse avait été chargé par Robert II et son conseil, de parler au roi et à ses oncles d'une entreprise sur l'Angleterre à l'expiration des trêves. Les ducs de Berry et de Bourgogne, qui gouvernaient alors la France, voyant une belle entrée chez l'ennemi par l'Écosse, arrêtaient d'y envoyer une expédition; mais on fit les choses en secret, afin d'en dérober la connaissance aux Anglais<sup>1</sup>.

Pendant tout l'hiver, les Français se livrèrent à ces préparatifs. Ils faisaient de grands approvisionnements par terre et par mer; on confectionnait en Picardie et en Hainaut un grand nombre de haches pour en armer les Écossais, qui s'en servaient volontiers et en donnaient *trop beaux horions*<sup>2</sup>; tous les fours d'Artois, de Lille, de Douai et de Tournai, étaient occupés à cuire du biscuit destiné à être chargé sur une flotte qui s'appretait de Harfleur à l'Écluse, d'où elle devait partir<sup>3</sup>; et le 3 mai 1385, le roi ordonnait une aide extraordinaire, dans le but de former une armée qui allât au secours du roi d'Écosse<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> *Chroniques de sire Jean Froissart*, liv. II, ch. CCXVIII-CCXX; t. II, p. 296, col. 2; p. 301, col. 1.

<sup>2</sup> *Ibid.*, liv. I, part. I, ch. CCCVI; t. I, p. 254, col. 1.

<sup>3</sup> *Ibid.*, liv. II, ch. CCXXII; t. II, p. 303, col. 2.

<sup>4</sup> *Ordonnances*, etc., t. VII, p. 759.

Cette expédition eut lieu en même temps, sous le commandement de messire Jean de Vienne, amiral de France. Il devait mener mille lances, tant chevaliers qu'écuyers. "Et crois bien, dit Froissart, que tous y furent; car ils y alloient de si grant volonté, que tel n'estoit mie ni prié, ni mandé, qui, pour son avancement, se mettoit en la route de l'amiral et au voyage<sup>1</sup>." Parmi les seigneurs qui en faisaient partie, on distinguait le comte de Grandpré<sup>2</sup>, les sires de Voudenay, de Sainte-Croix et de Montbury, messire Geoffroy de Chagny, que nous avons vu dans l'expédition précédente, messire Guillaume et Jacques de Vienne, le seigneur d'Espaigny, messire Gérard de Bourbonne, le seigneur de Heez, messire Florimont d'Ausy, le seigneur de Moreuil, messire Walleran de Raineval, les seigneurs de Wavrin et de Rivery, le baron d'Ivry, le seigneur de Coursy, messire Perceval d'Aineval, les seigneurs de Ferrières et de Fontaines, messire Bracque de Bracquemont, les seigneurs de Grant-Court et de Landon-Breton, messires Guy la Personne et Guillaume de Cossoy, le seigneur de Hangest, messires Charles de Hangiers et Werry de Winsellin, cousin du grand-maître de l'ordre Teutonique, et plusieurs chevaliers que Froissart s'excuse de ne pouvoir nommer tous, mais parmi lesquels il convient de citer Jean de Carrouges<sup>3</sup>, qui devait être à son retour le héros d'une aventure tragique et le meurtrier de Jacques le Gris, accusé de

<sup>1</sup> Liv. II, ch. CCXXIV; t. II, p. 308, col. 4.

<sup>2</sup> Nous avons ici un ancêtre du maréchal de France Wolfart de Borsele, que Moréri, t. II, p. 374, qualifie de seigneur de la Vere en Hollande, de comte de Boucan en Écosse, et de Grandpré en Champagne. "Ceux qui possèdent apresant la comté de Grandpré, dit un membre de la famille à laquelle elle avait autrefois appartenu, ... l'ont aquizé d'un Henry de Bourseselle, comte de Bouchain, Escossois," etc. (*Le Cesar armorial*, etc. A Paris, M.DC.XLV., in-12, p. 109.) Henry était redevable de cette épithète au mariage de Wolfart avec Marie d'Écosse, fille de Jacques I<sup>er</sup>, qui lui apporta en dot le comté de Buchan. (*Hist. de la mais. roy. de Fr.*, etc., t. VII, p. 105. — *Mém. d'Olivier de la Marche*, p. 419, col. 4, ann. 1446.)

<sup>3</sup> *Histoire de Saint-Martin du Tilleul*, par un habitant de cette commune (Auguste le Prevost). Paris, 1848, grand in-8°, p. 105.

l'avoir déshonoré. Tant chevaliers qu'écuyers, ils formaient mille lances, dit Froissart, sans les arbalétriers et les gros varlets, nombre que Jean de Fordun semble placer plus haut dans le détail qu'il en donne<sup>1</sup>. Depuis le commencement du printemps jusque vers le commencement de l'été, la flotte de soixante voiles qui était à l'ancre sur la côte de France, avait failli être détruite par deux violentes tempêtes. Les Anglais, secondés par le vent, avaient essayé à plusieurs reprises de prendre ou de brûler cette flotte; mais chaque fois ils avaient été repoussés<sup>2</sup>. Enfin, étant parvenus à gagner le large, les Français débarquèrent à Dunbar et à Leith, après une bonne traversée et avec la perspective d'une heureuse campagne<sup>3</sup>. Ils avaient cependant éprouvé une perte qui leur avait été fort sensible, celle d'un bon et jeune chevalier de France, vaillant homme d'armes, qui s'appelait messire Aubert de Hangest. "Le chevalier estoit jeune et de grand'volonté, dit Froissart; et pour monstrier appertise de corps, tout armé il se mit à monter amont et à ramper contre la cable de la nef où il estoit. En ce faisant, le pied lui faillit, il fut renversé en la mer et là périt, ni oncques on ne lui peut aider, car tantost il fut effondré pour les armeures dont il estoit vestu<sup>4</sup>."

Arrivés à Leith, qui est le port d'Édinburgh, les nouveaux venus furent reçus par les comtes de Douglas et de Murray, qui

<sup>1</sup> *Scotichr.*, lib. XIV, cap. XLIX; vol. II, p. 400. Jean de Vienne, dit l'auteur, avait deux mille hommes d'armes, dont huit cents étaient des chevaliers bannereux, et cent quatre-vingts, dont vingt-six barons, portaient haute bannière, sans compter deux cents arbalétriers, avec deux cent quarante autres écuyers et soldats vaillants. — Au dire de Boyce, l'expédition se composait de deux cent quarante bâtiments de guerre, de deux mille cinq cents hommes armés, dont quatre cents arquebusiers, deux cents arbalétriers, avec des haches, des hauberts et autres munitions de guerre pareilles. En outre, l'amiral apportait quatre cents cuirasses, quatre cents demi-épées et cinquante mille couronnes au soleil. (*Croniklis of Scotland*, liv. XVI, ch. IV; vol. II, p. 458.) — Cf. *Wyntownis Cronykil*, liv. IX, c. VI; vol. II, p. 323, 324; *the Buik of the Croniklis of Scotland*, vol. III, p. 409, etc.

<sup>2</sup> *Chron. du religieux de Saint-Denys*, liv. VI, ch. VI, ann. 1385; t. I, p. 360-363.

<sup>3</sup> *Chroniques de sire Jean Froissart*, liv. II, ch. CCXXV; t. II, p. 308, col. 1 et 2.

<sup>4</sup> *Ibid.*, ch. CCXXVIII; p. 314, col. 1.

les attendaient. Ils reconnurent tout d'abord messire Geoffroy de Chargny, qui avait passé deux mois dans leur compagnie : ce chevalier les présenta à l'amiral et aux autres barons de France. Le roi Robert était alors en la *sauvage Escosse*, c'est-à-dire à Stirling, ville voisine des Highlands; mais il y avait à Édinburgh trois ou quatre de ses fils qui reçurent les nouveaux venus comme des amis, et leur annoncèrent la prochaine arrivée de leur père. En attendant, nos compatriotes se logèrent le mieux qu'ils purent, non-seulement à Édinburgh, ville peu considérable à l'époque, car elle ne comprenait pas plus de quatre cents maisons, mais dans les environs, si l'on peut appeler ainsi Dunfermline, Queensferry, Casuelle, Dunbar, Dalkeith et autres villages, et on ne les laissait entrer dans aucun qui fût fortifié<sup>1</sup>.

Bientôt le sentiment dont ce procédé était l'indice se fit jour en des termes que nous trouvons dans Froissart : " Quel diable les a mandés? disait-on de nos compatriotes en murmurant. Ne savons-nous pas bien faire sans eux nostre guerre aux Anglois? Nous ne ferons jà bonne besogne tant comme ils soient avec nous. On leur dise que ils s'en revoisent (retournent), et que nous sommes gens assez en Escosse pour parmaintenir nostre guerre, et que point ne voulons leur compaignie. Ils ne nous entendent point, ni nous eux; nous ne savons parler ensemble;

<sup>1</sup> Lord Berners, qui dit *quatre mille maisons*, appelle les villages où nos compatriotes furent cantonnés, Donfer, Melyne, Cassell, Donbore et Alvest. (*The third and fourth Boke of Syr John Froissart*, etc. London, M.D.XXV., in-folio, fol. lxxvii recto, col. 1. Cf. D. Laing. *Edinburgi... Descriptio per Alexandrum Alesium*, S. T. D. *tempore Jacobi V*, introd. Notice, in *the Bannatyne Miscellany*, vol. I, p. 180.) — Le religieux de Saint-Denys présente les faits un peu différemment. Suivant lui, l'amiral alla d'abord trouver le roi et lui exposa l'objet de sa visite. Les seigneurs qui se trouvaient présents se montraient d'avis d'attaquer les Anglais; mais le roi n'y adhéra point, et il refusa d'acquiescer à la demande de nos compatriotes. Sous prétexte d'augmenter ses forces, il résolut de conclure avec l'ennemi une trêve de trois semaines; puis, traitant les Français sans aucun égard, il leur ordonna d'attendre la fin de cette trêve sur la plage stérile qui environnait Édinburgh, et enjoignit à tous ses sujets de ne fournir des vivres qu'à ceux qui paieraient comptant. (P. 364-367.)



ils auront tantost rifl  (pill ) et mang  tout ce qui est en ce pays; ils nous feront plus de contraires, de despits et de dommages, si nous les laissons convenir, que les Anglois ne feroient si ils s'estoient embattus (jet s) entre nous sans ardoir (br ler). Et si les Anglois ardent nos maisons, que peut-il chaloir (importer)? Nous les aurons tantost refaites   bon march ; nous n'y mettons au refaire que trois jours, mais (pourvu) que nous ayons quatre ou six estaches (poteaux), et de la ram e pour lier par dessus<sup>1</sup>.”

De leur c t , les barons et les chevaliers de France, accoutum s   un meilleur traitement, disaient en riant : “En quel pays nous a ci amen s l'amiral? Nous ne sceumes oneques que ce fust de povret  ni de duret  fors maintenant. Nous trouvons bien les promesses que nos seigneurs de peres et nos dames de meres nous ont promises en disant : “Va, va, tu auras encore ” en ton temps, si tu vis longuement, de durs lits et de povres ” nuits.” De tout ce sommes-nous bien apparans de l'avoir.” — “Pour Dieu, disoient les compagnons l'un   l'autre, delivrons-nous (d p chons-nous) de faire nostre rese (razzia), chevau-chons sur Angleterre : le longuement sejourner en celle Escosse ne nous est point profitable ni honorable.” A ces plaintes, l'amiral r pondait : “Beaux seigneurs, il nous fault souffrir et attendre, et parler bellement (doucement), puisque nous nous sommes mis en ce danger. Il y a un trop grand rien (chose)   repasser (la mer), et si ne pouvons retourner par Angleterre. Prenez en gr  ce que vous trouvez : vous ne pouvez pas tousjours estre   Paris ne   Dijon, ne   Beaulne ne   Chaalons<sup>2</sup>. Il fault, qui veult

<sup>1</sup> *Chroniques de sire Jean Froissart*, liv. II, ch. CCXXVIII; t. II, p. 314, col. 2. — Nous avons d j   rapport  plus haut les r flexions dont Froissart accompagne ces r criminations.

<sup>2</sup> Jean de Vienne  tait bourguignon. Voyez sur lui le *Dictionnaire historique-portatif* de Ladvocat, la *Biographie universelle*, et l'*Essai sur Paris*, de Saint-Foix,  dit. de 1766, t. II, p. 299, 300. — Suivant Dupuy, on trouve dans le Tr sor des chartes, layette *hommagia* 1428 C, un hommage fait   Philippe le Bel par Jean de Vienne, chevalier, de 500 livres de rente   vie sur le tr sor, le 10 d cembre 1340.

vivre en ce monde et avoir honneur, avoir du bien et du mal<sup>1</sup>.” En dépit des efforts du bon amiral pour établir des rapports entre ses chevaliers et la noblesse écossaise, celle-ci se tenait à l'écart, à l'exception toutefois des comtes de Douglas et de Murray.

Une autre contrariété vint encore s'ajouter à celles que nous avons énumérées. Obligés de remonter les hommes d'armes et les arbalétriers dont les chevaux avaient péri pendant le voyage, peut-être même trompés par le nom d'une espèce de chevaux très-estimés de nos ancêtres<sup>2</sup>, les chevaliers de l'armée de Jean de Vienne avaient remis à leur arrivée en Écosse à se pourvoir de montures; et quand ils voulurent se monter, ils trouvèrent les chevaux si chers, qu'il leur fallait payer soixante florins ou cent ce qu'ils pensaient n'en valoir que dix; encore avait-on beaucoup de peine à s'en procurer<sup>3</sup>. Y était-on parvenu, il fallait se passer de harnais, à moins qu'on ne l'eût apporté de Flandre. Telle était la situation des Français, encore n'était-ce pas tout. Quand les valets d'armée allaient faire du fourrage, on leur laiss-

<sup>1</sup> *Chroniques de sire Jean Froissart*, liv. II, ch. CCXXVIII; t. II, p. 315, col. 1.

<sup>2</sup> “Aussi en ceste yslle (d'Ibernye) à present y croist forment, et aussi d'icelle viennent fort bons chevaux de selle, que nous appellons communement *haulbains*, ayant l'aleure plus douce que ceulx d'Angleterre, laquelle sorte de chevaux souloit le temps passé venir d'Espagne, d'ung lieu appelé *Asturie*, et les appelloit-on au moyen de ce, *asturcoy* ou *asturcons*.” (*La treselegante... Hystoire du... roy Perceforest*, etc., nouvellement imprimée à Paris, mil.V. cens .xxxj., in-folio, t. I, feuillet .iii. recto, col. 1.) — Voy. *Observations and Facts concerning the Breed of Horses in Scotland, in ancient Times*, by Roger Robertson, of Ladykirk, dans les *Transactions of the Society of Antiquaries of Scotland*, vol. I, p. 272-281.

<sup>3</sup> Dans les comptes des grands chambellans d'Écosse, trois pages avant un paiement fait à maître Duncan Petyt, archidiaque de Glasgow et chancelier d'Écosse (Geo. Crawford, *the Lives and the Characters of the Officers of the Crown, and of the State in Scotland*, etc., vol. I, p. 22), pour frais de mission auprès du roi de France et de la cour de Rome, on trouve enregistrée une somme de 14 sous 4 deniers, prix de deux chevaux avec leurs selles, donnés par Robert II, avant 1392, aux envoyés du roi de France. (*The Accounts of the great Chamberlains in Scotland*, etc., vol. II, p. 209.) — Voyez, sur les chevaux écossais et leur prix au XVI<sup>e</sup> siècle, John Mair, *Hist. Maj. Britannicæ*, etc., lib. I, edit. MDXXI, fol. xii recto. Dans les comptes du lord grand trésorier d'Écosse, on trouve, sous la date du 24 mars 1540, un article relatif à un cheval allemand amené de Danemarck par les ordres du roi. (Pitcairn, *Criminal Trials in Scotland*, vol. I, part. I, p. 301.)

sait bien charger leurs chevaux de tout ce qu'ils voulaient prendre et enlever, mais au retour on les attendait à quelque passage et ils étaient détroussés, battus et souvent tués; en sorte que nul d'entre eux n'osait plus fourrager, dans la crainte d'y laisser la vie; car en un mois seulement, plus de cent périrent, et quand ils allaient au fourrage trois ou quatre ensemble, il n'en revenait aucun<sup>1</sup>.

Cependant, le roi faisait des difficultés pour quitter sa résidence de Stirling, et chevaliers et écuyers d'Écosse, tous refusaient de marcher contre les Anglais, à moins d'en être priés et achetés à beaux deniers comptant. L'amiral français, voyant qu'il n'y avait pas moyen de faire autrement, satisfait à ces exigences<sup>2</sup>, et le 16 novembre 1385, le roi Robert II reconnaissait avoir reçu de Charles VI le secours en hommes d'armes et arbalétriers qui lui avait été promis contre le roi d'Angleterre, et en même temps la somme de "quarante mille livres tournois, pour estre employée et distribuée au fait de ladicte guerre commune;" il donnait en outre quittance de la somme de dix mille francs d'or reçue de Charles VI dans le même but<sup>3</sup>.

La somme de quarante mille livres une fois partagée par Thomas d'Erskine, William de Lindsay et William de Cunningham, chevaliers délégués par le conseil d'Écosse, et Jean de Blaisy, Girard de Bourbon, Eustache de Voudenay et Jean de Fontaines, chevaliers délégués par l'amiral au nom du roi de France<sup>4</sup>, les Écossais se mirent en mesure de commencer la

<sup>1</sup> *Chroniques de sire Jean Froissart*, liv. II, ch. CCXXVIII; t. II, p. 315, col. 2; p. 329, col. I.

<sup>2</sup> *Ibid.*, t. II, p. 315, col. 2.

<sup>3</sup> *Fœdera*, etc., ed. Lond., vol. VII, p. 484. — *Invent. chronol.*, etc., p. 28, 31. — Voyez, sur la valeur de ces diverses sommes, les tables du *Traité des monnoyes*, de Le Blanc, p. 410, où l'on trouve que la livre du temps représentait environ un quart d'once d'argent; voyez encore *the Lives of the Lindsays*, vol. I, p. 75.

<sup>4</sup> En voici le détail : Pour remonter les hommes d'armes et les arbalétriers dont les chevaux avaient péri pendant le voyage, 6,000 livres tournois; au cardinal

guerre, pour laquelle toutes les dispositions étaient prises dès le mois de juillet<sup>1</sup>, et trente mille hommes (le religieux de Saint-Denys dit trois mille) se mirent en mouvement vers la frontière. Douze cents étaient armés de harnais de guerre que l'amiral avait fait venir de Paris, "dont les compagnons qui en furent revestus, dit Froissart, orent grant joie<sup>2</sup>."

Je ne ferai point le récit de cette campagne : l'écrivain que je viens de citer et le religieux de Saint-Denys<sup>3</sup> la racontent dans le plus grand détail. Ce dernier attribue une cause romanesque au retour de Jean de Vienne en France. Dès que l'approche de l'hiver eut dissipé la crainte des Anglais, l'amiral rechercha, dit-il, la compagnie des nobles dames d'Écosse; l'oisiveté réveillant en lui le feu des passions, il s'éprit d'amour pour une cousine du roi et entretint avec elle une liaison coupable. Cette conduite lui attira la haine du prince et des gens de la cour, qui dès lors lui tendirent toutes sortes de pièges, et il n'aurait pu échapper à la mort s'il n'eût rassemblé des vaisseaux de tous côtés et ne fût parti avec les siens. Il mit à la voile, traversa la mer à l'aide d'un vent favorable, et revint en France<sup>4</sup>.

Froissart raconte d'une autre manière le retour de l'amiral; et quand je songe que cet historien était allé en Écosse<sup>5</sup>, je

d'Écosse, 600; au comte de Carrick, fils aîné du roi, 5,500; au comte de Fife, son second fils, 3,000; au comte de Douglas, 7,500; au comte de March, 4,000; au comte de Moray, 1,000; à Sir Archibald de Douglas, seigneur de Galloway, 5,500; à David Lindsay, 500; à Sir James Lindsay, 2,000; à Malcolm de Drummond, 400; à Thomas Hay, 400; à William de Kirby, 700; à Henry de Douglas, 300; à John Johnston de Johnston, 300; à William Stuart, 100; à Henry Preston, chevalier, 60; à chacun des délégués du conseil d'Écosse et de l'amiral, 500; à Robert le Grand, écuyer, 40; à John Grey, 10; à maître Matthieu Glandanwin, 60. (Rymer, l. c., p. 485.)

<sup>1</sup> Quedam ordinatio facta in consilio regis super diversis articulis et punctis considerandis et servandis in exercitu faciendo per Gallicos et Scotos similiter. (Robertson, *an Index*, etc., p. 112, n° 7.)

<sup>2</sup> *Chroniques de sire Jean Froissart*, liv. II, ch. CCXXV; t. II, p. 329, col. 2.

<sup>3</sup> Liv. VI, ch. VI; t. I, p. 367-369.

<sup>4</sup> *Ibid.*, liv. VI, ch. X; t. I, p. 390-393.

<sup>5</sup> Voyez le *Buisson de jonesce*, à la suite de ses *Chroniques*, t. III, p. 501, col. 2, et le *Débat du cheval et du levrier*, p. 508, col. 2.

n'hésite pas à préférer sa version à la précédente. Suivant lui, les Écossais, mécontents de ce que les Français ne payaient point ce qu'ils devaient, ne voulurent pas les laisser partir. Ils n'accordèrent passage à quelques chevaliers et écuyers que sur la promesse que leur fit l'amiral de ne pas quitter l'Écosse avant d'avoir acquitté les dettes de ses hommes d'armes. Le roi de France, informé de la détresse de son armée, envoya les sommes nécessaires à l'amiral, qui put alors partir avec le reste de ses troupes; mais tous ne revinrent pas en France : les uns, s'enfonçant davantage vers le nord, visitèrent la Norvège, le Danemark, la Suède, ou allèrent en Irlande en pèlerinage au trou Saint-Patrice; d'autres revinrent par la Prusse, où ils purent voir Boucicaut "et comment il voulut venger la mort de messire Guillaume de Douglas," tué en trahison par certains Anglais, mort restée impunie, "nonobstant qu'il y eust grand' foison de gentils-hommes du pays d'Escoce<sup>1</sup>."

Ceux de nos compatriotes qui rentrèrent en France, et ce fut le plus grand nombre, débarquèrent à l'Écluse et au Crotoy, dans un état déplorable. Jean de Vienne, admis en présence du jeune roi Charles VI et du duc de Bourgogne, donna à ses auditeurs une mince idée du pays dont il venait, mais au duc un ardent désir de faire un voyage *grand et étouffé* en Angleterre<sup>2</sup>. Pour trouver des Anglais et des Écossais, il n'avait qu'à retourner quelques années après dans son duché, où couraient des bandes commandées par des capitaines de ces deux nations<sup>3</sup>.

Peu de temps après, une trêve de trois ans ayant été conclue à Boulogne entre la France et l'Angleterre, deux chevaliers français furent envoyés au roi Richard pour entendre le serment

<sup>1</sup> *Histoire de M<sup>e</sup> Jean de Boucicaut, etc.*, édit. de Théodore Godefroy. A Paris, M.DC.XX., in-4<sup>o</sup>, ch. XVIII, p. 68.

<sup>2</sup> *Chroniques de sire Jean Froissart*, liv. II, ch. CCXXXVIII, ann. 1385; t. II, p. 337 et suiv.

<sup>3</sup> *Ibid.*, liv. III, ch. XV, ann. 1388; t. II, p. 407, col. 2.

qu'il devait faire prêter à son monde, et pour conclure avec le roi d'Écosse. S'étant joints à l'ambassade anglaise envoyée pour ce dernier objet, ils arrivèrent en Écosse, et s'étant présentés à la cour, qui se trouvait alors à Dunfermline, ils réussirent complètement dans leur mission. Archibald, comte de Douglas, qu'ils abordèrent en premier lieu, les renvoya au gouverneur, et celui-ci au roi, comme seul maître de décider l'affaire. Admis en sa présence, ils n'eurent pas de peine à le déterminer à prendre part aux trêves; ils se hâtèrent ensuite de revenir en France, après avoir pris congé de ce monarque et reçu de riches présents<sup>1</sup>, moins enviés, cependant, que celui du duc Louis d'Orléans, qui, à la même époque, faisait donner le collier de son ordre à un chevalier d'Écosse<sup>2</sup>.

Ainsi privés des moyens d'employer chez eux leur activité, les nobles écossais durent songer à la transporter sur un autre théâtre. L'un d'eux, Alexander Stuart, chevalier, s'engageait en 1390 envers George, comte d'Angus, à prendre la croix et à se joindre aux barons de France qui devaient, sous la conduite du duc de Bourbon, passer en Afrique pour y combattre les Sarrasins; dans un cas d'excuse légitime, il lui était permis de se faire remplacer par deux chevaliers, qu'il devait entretenir pendant un an à ses frais<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Joann. Fordun, *Scotichr.*, lib. XIV, cap. LVI; vol. II, p. 415. — *Wyntownis Cronykil of Scotland*, b. IX, chap. IX, v. 55; vol. II, p. 346. — *Historia vita et regni Ricardi II*, etc., ed. Tho. Hearnio. Oxoniæ, A. D. MDCCXXIX, in-8°, p. 440. — Dans les *Rôles d'Écosse*, vol. II, p. 98, col. 1 et 2, et dans les *Fœdera* de Rymer, éd. de Londres, t. VII, p. 631, on trouve, à la date du 3 juillet 1389, un sauf-conduit pour des envoyés du roi de France se rendant auprès du roi d'Écosse, maître Pierre Fresnel, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel, et Hannart de Campbernart, écuyer, huissier d'armes de Charles VI.

<sup>2</sup> *Catalogue analytique des archives de M. le baron de Joursanvault*, t. II, p. 219, n° 3373 bis, ann. 1387-1396.

<sup>3</sup> "Memorandum quod in die Omnium Sanctorum et anno incarnationis domine millesimo trecentesimo nonagesimo, ita convenit inter dominum Georgium, Angusie comitem, ex una parte, et Alexandrum Seneschallum militem, filium Andree Seneschalli militis, ex altera. Videlicet quod idem Alexander obligat se

S'il faut en croire une note du manuscrit qui nous a conservé cette pièce, l'original aurait été scellé d'un sceau en cire verte portant des armoiries nouvellement concédées par Charles VI à Alexander Stuart : il suffit de jeter les yeux sur les prétendues lettres de concession rapportées plus loin, pour reconnaître le patois d'un Anglais peu familier avec la langue parlée à Paris à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, et pour douter du fait avancé par l'écrivain<sup>1</sup>.

per presentis in mille marcis, dicto domino Georgio fideliter solvendis, nisi idem Alexander citra festum nativitatis Domini proximum crucis signaculum susceperit, et fuerit paratus ad proficiscendum, in primo motu magnatum Francorum, cum domino duce de Burbonio in African versus Saracenos, et ibidem, in obsequio dicti ducis, sumptibus et expensis suis propriis ibidem moraturum per unum annum integrum postquam in Africam pervenerit. Proviso semper quod si per aliquam impotentiam, aut corporis infirmitatem, dictus Alexander prepetitus ad dictum motum minus poterit proficisci, tunc inveniet duos habiles milites, generosos, sine reprobatione, profecturos ad standum in dicto obsequio, et ibidem moraturus per unum annum integrum, sumptibus ipsius Alexandri militaturos. In cujus rei testimonium alter alterius scriptum sigillo suo munivit. Datum die et anno suprascriptis." (British Museum, Addit. Ms. 15, 644, folio 3 verso. Voyez *Catalogue of Additions to the Manuscripts in the British Museum in the Years MDCCCXLI-MDCCCXLV*. London, MDCCCL, in-8°, p. 41.)

<sup>1</sup> "Charles, par la grace de Dieu, roys de France, à tougens d'Escoce salut. Par pur le très-cher amour ke nous au Alesander Stywarde, nostre servitur, pur le valeureux overes mult sagement en nostre busonie de guere par luy menées, mès no[me]mant pur le beau fait de Andree Stywart, chivaler, son pere, fiz Alexandre fiz Walter a Dundevayle, seneschal d'Escoce, ledit Andrew, après mainte chivauchés, en toit et quitement de maine, force de batonne et espé, an bataille champestre, chassoit hors de la duple tresassure d'Escoce le faux et falift usurper et coart lion de Baliol, et ramenoit la corone d'Escoce à son vray et droict rnelltest, c'est-à-dire à David le trepas, notre beau cosin, jadis roy d'Escoce, et de forbonne et le plus vaillant combateur que son roy et mestre du monde, k'il est un petit escu d'argent port un lion ruge battie d'un baston batton (*sic*) noué sur son fesse chekey an champe d'ore, ou, si li pleit, cest escu d'argent of le lyon ruge batty de batton noué d'or solement, com son escu de guerre proper à ly et à son sank à tousjours, an façon de cecy an marge en maine pendant antr le figure de André combattant le duple tressassure est depeint; car tel est nostre pleasure royal. Don[né] à

Il y avait bien à Paris, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, un Stuart, mais c'était un homme d'église, un archidiaque de Saint-André, fils naturel du roi d'Écosse Robert III<sup>1</sup>. Comme tant d'autres, il était venu chez nous compléter ses études<sup>2</sup>, et, en raison de son rang, il avait amené avec lui une suite assez nombreuse. Colard de Benachin et Richard de Creth, écuyers, et Jean Gerland, qui en faisaient partie, étant un soir, veille de la fête de saint Arnoul, patron des maris trompés, devant le logis de leur maître, dans la rue des Rats, il vint à eux un moine breton appelé frère

Paris, le primer jour de juillet, l'an de nostre reigne le cinq." (Addit. Ms. 15,644, fol. 71 verso. Cf. fol. 39 verso.) — On voit en effet, en marge du fol. 72 recto, un homme d'armes combattant un lion avec une massue.



<sup>1</sup> Alexander Stewart, plus tard archevêque de Saint-André et abbé d'Arbroath, tué à la bataille de Flodden. (Keith, *an hist. Catal.*, p. 33, 34.)

<sup>2</sup> Il est assez singulier que les hauts dignitaires de l'Église d'Écosse vissent sur le continent terminer leurs études; mais quoi qu'en ait pu dire le D<sup>r</sup> Irving, ordinairement si bien informé (*the Lives of the Scottish Poets*, vol. I, p. 253), il n'en est pas moins vrai, et M. J. Robertson n'a pas eu de peine à le démontrer, que les choses se passaient fréquemment ainsi. Voyez *Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland*, vol. II, part. I. Édimbourg, MDCCCLVI, in-4<sup>o</sup>, p. 29-31.

*Denis*, accompagné de deux de ses compatriotes, qui mena les Écossais à côté, dans la rue de la Bûcherie, voir où étaient les chandelles attachées aux portes des maisons. S'étant arrêtés devant celle d'un Breton nommé Jean Vincent, un autre Breton demanda par la fenêtre au moine et à ses compagnons lequel d'entre eux avait mis la chandelle qui brûlait à leur porte; ils répondirent que ce n'était pas eux. Là-dessus, des démentis furent échangés, quatre Bretons sortirent dans la rue armés de grands couteaux, et l'un d'eux ayant tiré le sien, en frappa un Breton de la compagnie desdits Écossais. Ceux-ci allèrent alors chercher au logement de leur maître des épées et des taloches<sup>1</sup>, et revinrent dans la rue de la Bûcherie, où Colard, donnant un coup de pied ou deux contre la porte des Bretons, les provoqua à sortir comme ils avaient fait auparavant. Les Écossais s'en retournèrent ensuite dans la rue des Rats, et les choses restèrent en cet état jusqu'au lendemain au soir, que Richard de Creth parla avec Jean Vincent et sept autres Bretons; "et pristrent treves ensemble jusques à lendemain nonne," ajoute le rédacteur du document que nous suivons, comme s'il s'agissait d'une guerre en règle. A ce moment, survint devant Colard un Breton, qui lui dit que ses adversaires s'étaient armés et manifestaient l'intention de commencer les hostilités; "et vist yeellui Colart l'un d'iceulx Bretons passer par devant leur hostel (logis) tenant une lance en sa main, acompaignié d'un autre Breton garni d'une espée et d'une taloche, et après passerent trois autres Bretons portans chacun une espée, et depuis

<sup>1</sup> Espèce de bouclier, comme on le voit par les passages recueillis par D. Carpentier dans son supplément au Glossaire de du Cange, sous le mot *Talochia*. George Chastelain en parle dans sa *Recollection des merveilles advenues en nostre temps*, etc., st. VII :

Depuis veiz en Escosse  
Le roy David meurdrir  
D'espée, de talloce, etc.

deux autres vestuz de houppelandes longues, garniz aussi par dessoubz d'espées et de taloches, lesquelx s'arrestèrent devant l'ostel dudit arcediaere, leur maistre, et regarderent dedens." Craignant un assaut, Colard vida prudemment la place; et Richard de Creth, qui n'était point Écossais, envoya aux Bretons un de ses voisins, leur compatriote, chargé de leur faire des représentations; mais il revint en disant qu'il n'avait trouvé personne à qui parler. Deux autres Bretons que Richard envoya ensuite au logis de Jean Vincent, rapportèrent un nouveau défi de la part de ceux qui l'habitaient. Non content de cette réponse, Richard dépêcha de nouveau frère Denis à la rue de la Bûcherie, et dans l'intervalle, Colard revint au logis de l'archidiaere, son maître, accompagné de Walter de Danielston<sup>1</sup>, de Patrick de Spaldyng et de Thomas de Goricton, écossais, armés d'espées et de taloches. Richard lui apprit ce qui s'était passé; et comme frère Denis ne revenait pas, les Écossais s'en allèrent vers le logis de Jean Vincent, sans faire ni dire aucune vilenie à personne. Dès qu'ils les virent, les Bretons leur demandèrent qui ils étaient. "Nous sommes, répondirent-ils, des Écossais venus à vous pour savoir si vous voulez la paix ou la guerre." A ces mots, les Bretons commencèrent à lancer des pierres à effort. L'écuyer Richard chercha encore à intervenir pour ramener la paix, mais sans succès. Un des Bretons lui cria de l'une des fenêtres du logis de Jean Vincent : "Allez-vous-en, ribaud; nous n'avons souei de causer avec vous." Cependant, les gens de la maison continuaient à lancer des pierres aux Écossais, jusqu'à ce que l'un d'eux ayant tiré d'un arc aux fenêtres, la pluie de projectiles se ralentit. Les assaillants opérèrent alors leur retraite vers leur logis. Les Bretons, sortant de celui de Jean Vincent, les poursuivirent et les attaquèrent avec furie.

<sup>1</sup> Actuellement Denniston, dans le comté de Lanark.

L'ennemi alors faisant volte-face, livra bataille, jusqu'à ce qu'un Breton, nommé *Henri Tervagan*, reçut une ou deux blessures et rentra dans la maison de Jean Vincent, dont il était sorti. Le lendemain, il était mort.

Colard, redoutant les rigueurs de la justice, qui sans doute ne manqua pas de le rechercher, se cacha; mais les Écossais étaient en faveur à la cour de France, et il était de trop bonne maison pour être puni comme un manant. Il sollicita des lettres de rémission, basées sur ce que jusque-là il avait été "homme de bonne vie, renommée et conversation honneste, sanz oncques avoir esté repris d'aucun autre villain cas;" et le roi, eu égard à cette circonstance, et en considération du roi d'Écosse et de son fils l'archidiacre, au service duquel Colard de Benachtyn était depuis sa jeunesse, lui fit remise de la peine qu'il avait encourue, par lettres datées de Paris au mois d'août 1391<sup>1</sup>, date d'un document des Archives de l'hôtel de ville de Reims, qui renferme une expression dont nous voudrions pouvoir nous rendre compte<sup>2</sup>.

La même année, l'évêque de Saint-André, Walter Trail, se trouvait également en France; il était à Corbie le 25 mars, en même temps que le roi Charles VI, et célébra devant lui la fête de l'Annonciation du Seigneur<sup>3</sup>. Robert Keith, qui ne parle pas de ce voyage, se borne à dire que le prélat avait longtemps

<sup>1</sup> Trésor des chartes, registre CXLI, folio 85 recto.

<sup>2</sup> Dans une commission pour assigner devant les généraux des aides, les Élus qui refusent de contribuer aux tailles, on lit qu'aucun sergent n'ose exécuter ces magistrats qui refusent de contribuer, bien que lesdits élus aient été assis avec les autres habitants aux tailles, tant pour l'armée de mer que pour les arbalétriers envoyés en Flandre, *pour le passage d'Écosse*, pour le voyage d'Allemagne, pour don fait à nos frères et oncles les ducs de Touraine, de Berri, etc. Dans les *Archives administratives de la ville de Reims*, t. III, p. 783, n° CMXXXII, cette pièce est attribuée au 23 août 1291; mais il est évident qu'il y a faute d'impression, sans que la rectification de cette date nous éclaire sur le fait qui s'y rapporte.

<sup>3</sup> *Chronique du religieux de Saint-Denys*, liv. XII, chap. VII, ann. 1391; t. p. 736.

étudié dans les pays étrangers<sup>1</sup>. Faut-il en induire qu'à l'exemple de son archidiacre, l'évêque Walter venait en France achever ses études? Plus loin, on verra qu'il n'y aurait rien d'absurde à le supposer; mais tel n'était point l'objet qui appelait cette année Walter Trail dans notre pays : il y avait été envoyé en mission pour prendre part à Amiens à une conférence qui eut lieu entre Français, Écossais et Anglais<sup>2</sup>. Il est vraisemblable que, comme l'un de ses successeurs, James Kennedy, qui florissait au milieu du siècle suivant<sup>3</sup>, il ne manqua pas d'aller vénérer le chef de saint Jean dans la capitale de la Picardie. Un pareil pèlerinage y attirait à cette époque nombre d'Écossais, tels qu'Alexander Forester, seigneur de Corstorphine, Alexander Lawidir de Hawton, chevalier, Henry Forester, seigneur de Nodre, Henry Leverton et Gilbert Forester, écuyer, pour lesquels un sauf-conduit fut obtenu du roi d'Angleterre en 1465-6<sup>4</sup>. Peut-être aussi faut-il ajouter à cette liste Alexander, second comte de Crawford<sup>5</sup>, et George de Laweder, marchand écossais, indiqués, l'un en 1407-8, l'autre en 1411, comme se rendant à la ville d'Amiens<sup>6</sup>, et William, abbé de Corsraguel, commanda-

<sup>1</sup> *An historical Catalogue of the Scottish Bishops*, édit. de 1824, p. 26.

<sup>2</sup> *Wyntownis Cronykil*, b. IX, chap. XIII; vol. II, p. 363-366.

<sup>3</sup> Registr. priorat. S. Andreae, apud Keith, p. 558. Cf. p. 29, 30.

<sup>4</sup> *Rotuli Scotiæ*, vol. II, p. 419, col. 1. — Non contents de prier devant la chässe du saint, les pèlerins se plaisaient à y laisser des témoignages de leur libéralité. Du Cange, après avoir curieusement décrit une grande médaille d'or, de deux pouces et un tiers de diamètre, attachée au couvercle du reliquaire, manifeste l'opinion que c'est une marque de la dévotion, sinon de Jacques III, roi d'Écosse, dont elle porte le nom (MONETA NOVA IACOBI TERTII DEI GRATIA REGIS SCOTIE), du moins de quelque particulier qui en aurait fait présent. (*Traité historique du chef de S. Jean Baptiste*, etc. A Paris, MDCLXV, in-4°, ch. IX, p. 127, 128.) — Il est certain que Jacques III avait formé le projet de faire le pèlerinage d'Amiens; dans ce but, il obtint d'Edward IV, en 1478, pour lui et une suite de mille personnes, un sauf-conduit qui a été publié par Rymer. (*Fœdera*, etc., ed. Lond., t. XII, p. 53; édit. III, t. V, pars III, p. 80, col. 1 et 2. Cf. Pinkerton, *the Hist. of Scoll.*, vol. I, p. 288.)

<sup>5</sup> *Rotuli Scotiæ*, vol. II, p. 185, col. 1. Cf. *the Lives of the Lindsays*, ch. IV, vol. I, p. 120.

<sup>6</sup> *Rotuli Scotiæ*, vol. II, p. 197, col. 2.



taire de Holywood et tuteur de Gilbert, comte de Cassilis, autorisé à passer en France et autres pays outre-mer pour y accomplir son pèlerinage, etc.<sup>1</sup>.

Ce n'était pas, cependant, que l'Écosse n'eût aussi des sanctuaires vénérés. Jaloux de doter son pays d'une parcelle des reliques qui existaient en si grand nombre dans le nôtre et y attiraient tant d'illustres pèlerins, William Preston de Gortoun avait obtenu, par le moyen d'un roi de France et autres seigneurs, un os du bras de saint Gilles, et le léguaient ensuite à l'église d'Édinburgh, consacrée sous l'invocation du même saint<sup>2</sup>. Il y a apparence que c'était seulement une partie du bras dont le reste avait passé de France à Prague, en 1356. L'autre était vénéré à Cologne, dans l'église collégiale de Sainte-Cécile<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Register of the Privy seal of Scotland, Apr. 8, 1530. (Rob. Pitcairn, *Criminal Trials in Scotland*, vol. I, part I, p. 245.)

<sup>2</sup> *Registrum cartarum ecclesie Sancti Egidii de Edinburgh*, etc. Edinburgh (printed for the Bannatyne Club) : MDCCLIX, in-4°, p. 106. — La date de la pièce qui nous fournit ce renseignement est du 11 janvier 1454.

<sup>3</sup> *De S. Ægidio abbate Comment.*, § II, n° 23. (*Acta Sanctorum Septembris*, t. I, p. 289.)

## CHAPITRE V.

Renouvellement de l'alliance entre la France et l'Écosse à l'avènement de Robert III. — Réponse de Charles VI aux envoyés du roi d'Angleterre, qui se plaignaient de la violation des armistices par les Écossais. — Combat dans les Highlands en présence des Français. — Ambassade française en Écosse en 1399. — David Lindsay, comte de Crawford, entre au service de Louis duc d'Orléans. — Garde écossaise de ce prince; Jean Stuart, dit *l'Escot*, capitaine des archers de Charles d'Orléans. — Rapports de Jean de Bethencourt avec le comte de Crawford à la Corogne. — Motifs qui pouvaient avoir amené là ce dernier. — Bataille de Homildon Hill; trois chevaliers français y sont fait prisonniers, ainsi qu'un ami de la France, le comte de Douglas; collectés à Paris et ailleurs pour le prix de sa rançon. — Charles VI insiste pour que les Écossais soient compris dans la trêve avec l'Angleterre. — Retour en Écosse de Pierre des Essarts, prévôt de Paris, en 1410. — L'héritier de Robert III arrêté en mer pendant qu'il se rendait en France. — Ambassade écossaise de 1406; ratification et confirmation des traités d'alliance conclus entre les deux pays.

A l'avènement de Robert III au trône, la trêve de Leilinghen conclue entre la France et l'Angleterre en 1389, à laquelle l'Écosse avait pris part, fut renouvelée; en même temps, l'alliance avec la France formée entre Charles VI et Robert II en 1371, fut solennellement prolongée et ratifiée par leurs successeurs<sup>1</sup>. Plus tard, une trêve ayant été conclue le 9 mars 1395, pour vingt-huit ans, entre Charles VI et Henri V, roi d'Angleterre, le roi d'Écosse fut compris dans ce traité comme allié de la France<sup>2</sup>.

Les Écossais, à ce qu'il semble, respectaient peu ces armistices. En 1396, le comte de Rutland et autres envoyés du roi d'Angleterre ayant porté des plaintes à cet égard au roi de France, celui-ci répondit que, pour cette cause et d'autres, il

<sup>1</sup> Rymer, *Fœdera*, ed. Lond., vol. VII, p. 675; ed. III, t. III, pars IV, p. 59, col. 2. — *Rotuli Scotiæ*, vol. II, p. 103, col. 2, et p. 105, col. 1.

<sup>2</sup> Godefroy, *Hist. de Charles VI*, etc., p. 669-673. — *Acts of the Parliaments of Scotland*, vol. I, sub anno 1390. — *Inventaire chronologique*, etc., p. 31.

avait donné ordre d'expédier ses messagers au roi d'Écosse. Ils devaient partir sous peu et commencer par voir le roi d'Angleterre, afin de savoir en quoi les Écossais avaient violé ou vio- laient les trêves, et d'être en état d'en conférer avec le roi d'Écosse. Pour peu que Henri V désirât envoyer avec les messa- gers quelqu'un des siens, Charles VI y consentait avec plaisir, " afin, dit la pièce que nous analysons, ils voient la diligence que les gens du roy y feront, et puissent pleinement dire les choses en quoy lesdiz Escos defaillent ou faict desdictes treves, et que la besoigne puist prendre meilleure et plus seure conclusion<sup>1</sup>."

Pendant que les habitants du Border donnaient ainsi lieu à des plaintes, les Highlanders présentaient à des chevaliers fran- çais alors en Écosse un spectacle tout à fait nouveau. Deux clans considérables, en guerre l'un contre l'autre et las de se massa- crer comme des sauvages, avaient pris le parti de vider leur querelle par un combat de trente contre trente, et au lieu de s'y opposer, le gouvernement avait chaudement accueilli ce pro- jet, dans l'espoir de voir succomber les meneurs de ces disputes féroces et sans fin. Un jour ayant été fixé pour le combat, des barrières furent placées sur le terrain uni du North Inch de Perth, et en présence du roi et d'un immense concours de no- blesse, soixante montagnards de bonne mine, armés à la ma- nière de leur pays, d'arcs et de flèches, d'une claymore et d'un léger bouclier, de couteaux courts et de haches de bataille, en- trèrent dans la lice et s'alignèrent l'un contre l'autre; mais à cet instant décisif, le courage de l'un des combattants faillit. Il se jeta dans le Tay, gagna à la nage l'autre côté de la rivière, et s'enfuit dans les bois. En face d'une pareille inégalité numé- rique, le combat ne pouvait avoir lieu; le roi allait congédier l'assemblée, lorsqu'un vigoureux bourgeois de Perth, armurier

<sup>1</sup> *Inventaire chronologique, etc.*, p. 33.

de son état, offrit de remplacer le déserteur pour un demi-marc. L'offre fut acceptée, et le combat put enfin commencer. Il eut lieu avec des circonstances de nature à faire frémir les chevaliers français et anglais qui se trouvaient parmi les nombreux spectateurs de cette scène étrange<sup>1</sup>.

Dans la dernière année du XIV<sup>e</sup> siècle, le roi de France envoya des ambassadeurs au roi d'Écosse. Ce prince les reçut avec les plus grands égards et demanda instamment la confirmation des traités d'alliance jurés entre les deux couronnes. Il craignait les suites de la haine implacable qui existait entre lui et le roi d'Angleterre. Richard avait juré à plusieurs reprises qu'après avoir rétabli l'ordre dans la partie de l'Irlande qui lui était soumise, il ne dormirait point en repos qu'il n'eût conquis l'Écosse<sup>2</sup>.

Il adressa un message à son beau-père Charles VI, pour lui notifier sa résolution. A cette nouvelle, Henry, duc de Lancastre, qui était en exil à la cour de France, pensa que le moment était venu de venger ses injures. Il chercha des amis pour l'aider dans son dessein, et conclut une alliance secrète avec Louis, duc d'Orléans<sup>3</sup>.

Ce prince se fortifiait alors de son mieux pour disputer au duc de Bourgogne le gouvernement et la lieutenance générale du royaume. Poussé par l'affection particulière qu'il portait à la nation écossaise<sup>4</sup>, il engageait à son service, en 1401-2, David Lindsay, comte de Crawford, qui lui rendait hommage lige et lui prêtait serment de le servir pendant toute sa vie, assisté de trois chevaliers et de six écuyers, avec douze archers, envers et contre tous, excepté contre le roi d'Écosse et son fils aîné. De

<sup>1</sup> *Wyntownis Cronykil*, b. IX, chap. XVII; vol. II, p. 373, 374. Cf. p. 518. — Joann. Fordun, *Scotichronicon*, vol. II, p. 420, etc.

<sup>2</sup> *Chronique du religieux de Saint-Denys*, liv. XX, chap. V, ann. 1399; t. II, p. 700.

<sup>3</sup> *Ibid.*, liv. XX, ch. VI; t. II, p. 700, 701.

<sup>4</sup> *Wyntownis Cronykil*, b. IX, chap. XIII, v. 25; vol. II, p. 364.

son côté, le duc d'Orléans s'obligeait à payer au noble Écossais une pension annuelle de mille francs, qui devait s'accroître de toute la solde des gens d'armes que, sur l'ordre et à la réquisition du prince, il aurait enrôlés à son service<sup>1</sup>.

Ce contrat reçut son exécution : l'avant dernier jour de janvier de la même année, Louis d'Orléans donnait à son conseiller Jean le Flament notification du traité, et l'ordre de payer sur-le-champ au comte de Crawford la somme de cinq cents francs ; le lendemain, cet officier transmettait le tout à Jean Poulain, trésorier du duc, avec ordre de s'y conformer<sup>2</sup>. A partir de ce moment, on voit aux ducs d'Orléans une garde écossaise comme au roi, qui s'en servait parfois ; du moins Charles, fils de Louis, avait à sa solde, en 1412 et 1413, Jean Stuart, dit *Lescot*, écuyer écossais, avec le titre de capitaine des archers du prince, qu'il prend dans une quittance d'une somme reçue pour gages étant au service du roi de France dans la Picardie, à l'encontre du duc de Bourgogne<sup>3</sup>.

Le comte de Crawford, au mois de l'année où il était entré au service de Louis d'Orléans, croisait avec une flotte sur les côtes de Galice, probablement comme partisan de la France. Il se trouvait à la Corogne en compagnie du sire de Hely, de messire Rasse de Renty et de plusieurs autres avec leur armée, lorsque le célèbre aventurier normand Jean de Bethencourt toucha à ce port, en route pour son voyage de découverte aux Canaries. Ses rapports avec David Lindsay sont ainsi indiqués dans la re-

<sup>1</sup> Archives de l'Empire, sect. hist. K 57, n° 9<sup>12</sup>. — *Invent. chronologique, etc.*, p. 34. — *The Lives of the Lindsays*, vol. I, ch. III, p. 99. — L'original de l'acte, qui est daté de Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 1401, porte sur le replis : *Per dominum comitem R. HUNTER*. Lord Lindsay en possède un vidimus, en date du 31 janvier, de Guillaume de Tignonville, chevalier, conseiller chambellan du roi, etc.

<sup>2</sup> Nous devons la communication de ces deux pièces à l'obligeance de leur propriétaire, Lord Lindsay.

<sup>3</sup> *Catalogue des livres... de feu M. de Courcelles, etc.* A Paris, chez Leblanc, 1835, in-8°, titres, originaux et documents historiques, à la fin du volume, p. 3.

lation du franciscain Bontier et du prêtre Jean le Verrier, qui accompagnaient notre compatriote. Étant descendu à terre et allé en ville, où il avait à faire, il trouva les gens de la flotte occupés à désarmer un navire qu'ils avaient capturé. Quand il vit cela, Jean de Bethencourt pria le comte de Crawford de lui permettre de prendre certaines choses qui lui étaient nécessaires; le comte y consentit, et Bethencourt alla au navire, fit prendre et amener au sien une ancre et une chaloupe. Le sire de Hely et ses compagnons l'ayant su, ne furent pas contents; messire Rasse de Renty vint trouver les Normands et leur dit qu'il ne plaisait point au sire de Hely qu'ils eussent ces deux objets. Bethencourt leur répondit que c'était par la volonté du comte de Crawford, et qu'ils ne les rendraient point. Cette réponse ayant été rapportée au sire de Hely, il vint vers Bethencourt et lui dit de ramener ou de faire ramener ce qu'il avait emporté du navire: il lui fut répondu de même que cela avait eu lieu avec la permission du comte. "Sy y eut de grosses paroles assez." Voyant cela, Bethencourt dit au sire de Hely: "Prenez batel et ancre, de par Dieu! et vous en allez." — "Puisqu'il vous plaist, répondit le sire de Hely, ce ne feray-je mie, ainchois (mais) les y feray mener aujourd'huy, ou j'y pourvoyray autrement." Bethencourt et son compagnon Gadifer répliquèrent: "Prenez-les, si vous voulez; car nous avons autre chose à faire." Bethencourt était sur son départ; il voulait lever l'ancre et sortir du port, ce qu'il fit sans plus tarder. Quand ils virent cela, les autres armèrent une galiotte et suivirent Bethencourt; mais ils n'approchèrent pas plus près que la portée de la voix, "et y eut assez de paroles qui trop longues seroyent à raconter. Ils n'eurent onc autre chose, ne autre response, que ainsi la premiere estoit, et s'en retournerent à tant<sup>1</sup>."

<sup>1</sup> *L'Histoire de la premiere decouverte et conquete des Canaries*, etc. Paris, 1630, in-8°, p. 7-9. — *The Lives of the Lindsays*, ch. III, vol. I, p. 99, 100, en note.

Les deux rédacteurs de la relation que nous venons de citer ne disent rien de l'objet qu'avait en vue le comte de Crawford en venant si loin de son pays et de sa patrie d'adoption ; il faut chercher ailleurs quelques lumières à cet égard : "Les Anglois, dit Jean Juvenel des Ursins, équipperent des vaisseaux sur mer, et mirent gens dedans, qui faisoient maux infinis sur mer, et specialement grevoient fort les isles estans en la mer, obeissans au roy de France. Les François se mirent sus ès marches estans sur la mer, obeissans au roy de France, et firent tant de diligence, que souvent trouvoient les Anglois sur mer et les assailloient, et aussi les Anglois se deffendoient le mieux qu'ils pouvoient. Toutefois les François plusieurs petites victoires eurent aucunement sur leurs ennemis, et tellement qu'ils ne s'aventurerent plus d'ainsi voguer sur mer<sup>1</sup>."

Au mois de septembre de l'année 1402, la trêve conclue naguère entre l'Angleterre et l'Écosse étant expirée, les Écossais recommencèrent les hostilités ; mais le comte de Northumberland, connétable d'Angleterre, vint les surprendre à la tête de quinze cents hommes d'armes et de trois mille archers, leur livra bataille à Homildon Hill et les mit en déroute. Les lettres adressées à Charles VI à ce sujet portaient que le duc avait fait un grand carnage des Écossais, qu'un grand nombre d'illustres chevaliers qui se trouvaient là avaient été fait prisonniers et envoyés au roi d'Angleterre chargés de chaînes. De ce nombre étaient trois chevaliers français : Pierre des Essarts, Jacques de Heley ou de Heylly, et Jean Darni<sup>2</sup>. Les seigneurs de France

<sup>1</sup> *Histoire de Charles VI, etc.*, édit. de 1653, in-folio, p. 151, ann. 1402.

<sup>2</sup> Rymer, *Fœdera, etc.*, t. VIII, p. 323, A. D. 1403 ; p. 393, A. D. 1405 (ed. III, t. IV, pars I, p. 53, col. 1 ; p. 80, col. 1). — Tytler, *Hist. of Scoll.*, t. II, p. 433. Cet historien cite Walsingham et Otterburn ; mais aucun de ces chroniqueurs, pas plus que le moine d'Evesham, ne mentionne nos deux Français. Ce dernier, dans le récit circonstancié qu'il fait de la bataille de Homildon Hill, parle de trente lances fournies de Français déloyaux (*falsorum Francium cum pertinentiis*), qui furent faites prisonnières dans cette circonstance. (*Historia vita et regni Ri-*

s'empressèrent de payer la rançon du premier. Ils s'entremirent aussi pour la délivrance du comte de Douglas, qui avait toujours montré beaucoup d'attachement à la France et de fidélité au roi<sup>1</sup>. Ils chargèrent plusieurs commissaires d'exciter à Paris et ailleurs la pitié des nobles et du petit peuple en faveur du malheureux prisonnier, afin d'obtenir qu'on le rachetât<sup>2</sup>, comme on avait déjà fait pour Jacques de Heilly, tombé précédemment au pouvoir des Turcs, à la bataille de Nicopolis, en 1396.

Dans l'intervalle, la diplomatie n'avait point négligé de s'occuper des Écossais comme alliés de la France. Ainsi, dans l'instruction donnée à Paris en 1403 au sire de Heuqueville et à maître Jean de Sains, de l'avis du roi de France et de son conseil, relativement à la conférence projetée entre Monsieur de Chartres, le sire d'Augoudessent et eux d'une part, et les envoyés d'Angleterre de l'autre, le roi chargeait ses ambassadeurs d'insister pour que les Écossais fussent compris dans la trêve avec l'Angleterre; "car il est impossible, disait le rédacteur de cette pièce, que bonnement elles (les trêves) puissent estre seurement tenues, ne la mer estre seure, se les Escos ne y sont comprins, mesmement qu'ils sont alliez au roy et à ses predecesseurs de long

*cardi II*, etc., ed. Tho. Hearnio. Oxonii, A. D. MDCCXXIX, in-8°, p. 180, 181. Cf. Ms. Bodl. Digby n° 201, fol. 274 verso, col. 2.) — Les de Heilly étaient une famille d'Artois alliée des Coucy et des Créquy (D'Hozier, *Armorial général*, etc., reg. V, part. I, p. 8-10, art. *Coucy*, et *le Jeune de Créquy*, p. 1), ou, pour parler comme la Chenaye-Desbois (*Dict. de la nobl.*, t. VIII, p. 10), une branche de cette dernière maison. — Il y avait aussi en Écosse une famille du même nom, dont un membre figure ainsi sur les registres de l'Université de Paris au milieu du XV<sup>e</sup> siècle : "Dominus Johannes de Hyli, diocesis Sancti Andree, cum bursa, nichil. — Item pro scolis, j libra." Université, compte de 1325 à 1461. (Archives de l'Empire, sect. adm. H, 2587, folio 76 verso, A. D. 1450.)

<sup>1</sup> C'était sans doute le fils de celui que nous avons vu figurer dans l'expédition de Jean de Vienne. Le 19 décembre 1392, il fit son testament, dans lequel il est mention d'un ceinturon neuf récemment acheté à Paris par un certain John Gibson. (*Testam. dom. Jacobi de Douglas, domini de Dulkeith, militis*, etc. — *The Bannatyne Miscellany*, etc., vol. II, printed at Edinburgh : M.DCCC.XXXVI, in-4°, p. 114.)

<sup>2</sup> *Chron. du relig. de Saint-Denys*, liv. XXIII, ch. VIII ; t. III, p. 44.

temps, et y peuvent et doivent estre comprins, se il leur plest<sup>1</sup>.”

A peine rentré en France, Pierre des Essarts revint en Écosse. Depuis dix mois les Anglais faisaient impunément et à leur gré de fréquentes incursions sur les côtes de France, se livrant à toutes sortes de déprédations, mettant tout à feu et à sang, puis retournant dans leur pays chargés d'un riche butin. Enhardis par l'impunité, ils résolurent de tenir la mer. Ils voulaient, tout en épiant l'occasion de faire quelque bonne prise, empêcher les Bretons d'aller porter secours aux Écossais, qui devait en venir aux mains le 15 août 1403 avec les Anglais. Ils n'ignoraient pas que les Français n'avaient rien plus à cœur que d'assister à cette bataille pour y signaler leur vaillance. Ils parvinrent à leur fermer passage; un seul chevalier, messire Pierre des Essarts, traversa la mer avec quelques braves, pendant qu'ils se livraient à des actes de piraterie sur la frontière de Bretagne<sup>2</sup>. L'écrivain qui nous a conservé ces faits ne nous dit rien de plus sur le compte de messire Pierre, pendant son second séjour en Écosse; mais nous le retrouvons prévôt de Paris en 1410<sup>3</sup>, et finissant ses jours sur un échafaud en 1413<sup>4</sup>, victime de la haine d'une population qui avait peut-être contribué de ses deniers à l'arracher aux mains des Anglais.

Deux ans après le renouvellement de la trêve, un événement inattendu vint montrer le fond qu'il fallait faire sur elle. Robert III et ses conseillers ayant jugé à propos d'envoyer l'héritier du trône d'Écosse en France, autant pour lui donner une éducation

<sup>1</sup> *Inventaire chronologique, etc.*, p. 34. — En dépit de l'air britannique qu'a le nom d'*Angoudessent*, écrit ailleurs *Angodeson* (Sauval, *Hist. et rech. des ant. de la ville de Paris*, t. III, p. 309), il ne paraît pas que le collègue de M. de Chartres fût écossais.

<sup>2</sup> *Chron. du relig. de Saint-Denys*, liv. XXIV, chap. X; t. III, p. 104.

<sup>3</sup> *Ibid.*, liv. XXXI, chap. XXIV (t. IV, p. 384); liv. XXXIV, chap. II (t. V, p. 6, 14), et chap. IV (p. 22).

<sup>4</sup> *Ibid.*, chap. XXII, p. 74-77.

en rapport avec son rang que pour le soustraire à des embûches qu'ils appréhendaient, le comte de Carrick, alors dans sa quatorzième année, s'embarqua avec le comte d'Orkney et une suite peu nombreuse; mais le prince n'avait pas navigué plusieurs jours, qu'il fut capturé en vue de Flamborough-head par un vaisseau marchand du port de Wye, armé en course, et il fut de là conduit à Londres, où Henry le fit immédiatement emprisonner, ainsi que sa suite, à la Tour<sup>1</sup>.

En vain, les gardiens du jeune prince se récrièrent contre cette cruauté; en vain, ils présentèrent à Henry une lettre du roi d'Écosse, qui, dans sa simplicité, recommandait son fils à la bienveillance du monarque anglais, au cas où ce jeune homme jugerait nécessaire d'aborder dans ses États; en vain, ils représentèrent que cette mission en France était tout à fait pacifique: Henry se borna à répondre en plaisantant qu'il connaissait lui-même assez bien le français, et que le roi Robert ne pouvait envoyer son fils à meilleure école<sup>2</sup>.

Le malheureux père, déjà miné par l'âge et les infirmités, ne survécut pas longtemps à ce dernier coup; il mourut le 14 avril 1406, laissant le pouvoir aux mains de son frère, le duc d'Albany, qui fut choisi pour régent par les trois États du royaume assemblés à Perth, en parlement<sup>3</sup>. Il y fut encore résolu que l'on enverrait une ambassade à la cour de France pour renouveler la ligue de défense mutuelle et d'alliance qui avait subsisté si longtemps entre les deux pays. Dans ce but, Sir Walter Stewart de

<sup>1</sup> Thomas de Walsingham, *Hist. Angl. et Ypod. Neustr.*, apud Camden, *Anglica*, etc., p. 375, l. 13; et p. 566, l. 46. — Joann. Fordun, *Scotichr.*, lib. XV, cap. XVIII; vol. II, p. 439. — *Wyntownis Cronykil*, b. IX, c. XXV; vol. II, p. 412-416. — Des sauf-conduits accordés par Henry IV, en septembre 1406, à Henry de Saint-Clair, comte d'Orkney, et à son frère John, pour se rendre en Écosse, semblent annoncer que ces deux seigneurs furent immédiatement relâchés. Voyez Rymer, vol. VIII, p. 415; ed. III<sup>a</sup>, t. IV, pars I, p. 88, col. 2, 89, col. 1.

<sup>2</sup> Thomas de Walsingham, *Hist. Angl.*, apud Camden, *Anglica*, etc., p. 375.

<sup>3</sup> *Wyntownis Cronykil*, b. IX, c. XXVI; vol. II, p. 417, 418.

Ralston, Edward de Lawder, archidiacre de Lothian, avec deux écuyers, John Gil et John de Leth, furent choisis pour négocier avec la France<sup>1</sup>; et leur mission, comme on devait s'y attendre à voir les sentiments d'exaspération communs aux deux royaumes envers leur ennemi d'Angleterre, réussit complètement. Charles VI, son frère Louis, duc d'Anjou, et Jean, duc de Berry, chacun agissant en son nom propre, ratifièrent et confirmèrent par trois actes séparés les traités autrefois conclus entre la France et le dernier roi d'Écosse, et donnèrent au duc d'Albany, alors régent du royaume, l'assurance de leur résolution de les maintenir inviolablement à l'avenir<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Un autre archidiacre, celui de Ross, est porté dans les comptes des grands chambellans d'Écosse, sous l'année 1406, comme passant en France avec une mission politique de Robert III auprès de Charles VI. (*The Accounts of the great Chamberlains in Scotland*, vol. II, p. 676.)

<sup>2</sup> Robertson, *Parliamentary Records*, p. 137, 138. — W. Robertson, *an Index*, etc., p. 111, n° 61. — *Invent. chronol.*, etc., p. 35.

## CHAPITRE VI.

Écossais de marque en France au commencement du XV<sup>e</sup> siècle; expédition du comte de Mar contre les Liégeois; son séjour à Paris. — Sauf-conduits accordés à des Écossais pour passer en France par l'Angleterre; permission donnée par Henry V d'importer en Écosse des armures achetées en France. — Motif présumé du voyage en Flandre du comte de Douglas; don d'un hanap d'or à son fils par le duc de Bourgogne. — Chambre de tapisserie de haute-lisse envoyée par ce prince au duc d'Albaoy. — Retour en France d'Archibald Douglas, accompagné du comte de Buchan et d'une armée. — Quolibets des Français contre les nouveaux débarqués; réponse de Charles VI aux frondeurs. — Bataille de Baugé; part que les Écossais y prennent. — Henry V accourt en France accompagné du roi d'Écosse; engagement du comte de Douglas à servir le roi d'Angleterre dans sa guerre de France; inutilité des efforts de ce prince pour détacher les Écossais de servir ce pays; cruautés exercées par un Anglais contre des prisonniers écossais. — Jacques I<sup>er</sup> à Ronen; missions secrètes confiées à des officiers de sa suite. — Désordres causés en France par les Écossais, peut-être par les Irlandais de l'armée anglaise. — Traits de ressemblance entre les auxiliaires écossais de Charles VI et les Français commandés par Jean de Viennne. — Sauf-conduit accordé à Alexander Stuart. — Don de la terre et de la seigneurie d'Auhigny à Sir John Stuart de Derneley; ses services. — Sommes touchées par lui. — Henry V meurt en proférant des paroles amères contre les Écossais.

Pendant ce temps-là, notre pays était livré, par suite de la folie de Charles VI, à toutes les horreurs de l'anarchie; mais cet état de choses n'empêchait pas, à ce qu'il paraît, les Écossais de voyager chez nous. Bien mieux, il les encourageait, pour la plupart, à y venir chercher fortune par la voie des armes et à y prendre du service. En 1408, l'évêque de Glasgow, William de Lawder, et John Kayles, abbé de Balmerinloch, étaient en France, d'où ils obtenaient du roi d'Angleterre un sauf-conduit pour revenir dans leur patrie<sup>1</sup>; et le comte de Mar conduisait,

<sup>1</sup> *Rotuli Scotiæ*, vol. II, p. 189, col. 1. — Keith cite une charte du 17 mars 1415, dans le collége des Écossais à Paris, charte où William, évêque de Glasgow, figure comme témoin avec d'autres prélats de son pays (*an hist. Catal. of the Scottish Bishops*, p. 274, 275); il y a toute apparence qu'il s'agit, non du lieu où la charte avait été rédigée, mais de l'établissement où elle était conservée depuis que l'archevêque James Beaton avait emporté en France les archives de son église.

avec le dauphin Guichard, un détachement des troupes envoyées par le duc de Bourgogne à Guillaume de Bavière, seigneur et comte de Hollande et de Hainaut, pour châtier les Liégeois révoltés contre leur évêque<sup>1</sup>. Il s'arrêta à Paris, et chercha à éblouir les Parisiens, curieux de le voir, par le tableau de toute la courtoisie écossaise.

“ Il partit, dit un chroniqueur-poète de ses compatriotes, avec une noble compagnie, bien habillée et élégante, chevaliers et suivants, force grands seigneurs, soixante ou plus, gens de conseil et de vertu, de sa cour et de sa suite; à Paris, il a tenu un lever royal, à l'enseigne nommée le *Plat-d'Étain*. Tout le temps qu'il y fut, c'était douze semaines et plus, portes et grilles furent ouvertes, pour que chacun pût le voir, pour que chacun pût entrer à toute heure, à sa convenance, pour manger, boire, danser ou chanter; et de toutes les nations généralement, il fut considéré grandement par son esprit, sa vertu et sa largesse<sup>2</sup>. ”

Le comte de Mar prit part avec son monde à la bataille d'Othée en Hasbain, ou bataille de Liège, qui eut lieu le 23 septembre 1407. L'auteur d'un ancien poème français, composé sur cet événement, se plaît à mentionner

Et le bon conte de Namur,  
Cil de Maire et maint Escossoys<sup>3</sup>.

Il ajoute :

De ceux qui là furent venu,  
Des nobles Escossois y fu  
En cestuy jour, que bien le seçay,  
Lors messire Guillaume Hay;

<sup>1</sup> Juvenel des Ursins, *Histoire de Charles VI*, etc., édit. de D. Godefroy, p. 417. — *Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet*, liv. 1<sup>er</sup>, ch. L, ann. 1408; édit. du *Panth. litt.*, p. 128, col. 2.

<sup>2</sup> *Wyntownis Cronykil*, b. IX, c. XXVII, v. 65; vol. II, p. 424.

<sup>3</sup> *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, etc., rec. par D. des Salles et publ. par de la Barre. Paris, 1729, in-4°, à la fin du t. I, p. 373, col. 1.

Messire Jacques Scringour  
Fu en la bataille ce jour,  
Et sire Helis de Guenemont.  
Cil passa l'avant-garde moult  
Pour faire en l'estour son devoir.  
Et sy doy bien ramentevoir  
Messire Jehan de Bouteville,  
Qui à armes fu ce jour habille  
Et moult grant plaisance prenoit  
Quant les nobles barons veoit  
A regarder sa contenance;  
Car par sa très-haute vaillance  
Chacun sa valour esprouver;  
Car je puis pour certain prouver  
Que ès quatre parties du monde,  
Comme il s'estend à la r[é]onde,  
En Pruce, en Grenade, oultre-mer,  
(Jherusalem puis bien nommer  
Et les haus mons de Sinay),  
En Chypre et au port à Brandy,  
A esté; et si vous tesmongne  
Qu'onques mais si noble besongne  
On ne veit en païs lointain,  
Comme celle de Hasebain.  
Nouveaux chevaliers escossoys  
Furent ce jour, j'en sçay la vois,  
Pour leur prouesse, en grant renom.  
Sire Alexandre en son droit nom  
De Commech, qui ot cuer entier,  
Ce jour y fut fait chevalier,  
Et messire Andrieu Stievert  
Fu chevalier de belle part.  
De Hay sire Guillebert  
Fut ce jour en armes appert,  
Com bon et hardi combattant.  
Sire Jehan de Sidrelant  
Doy bien en honneur mettre en compte,  
Car il est siz d'un noble conte.  
Sire Alexandre d'Iervin,  
Qui le cuer ot humble et benin,

En ce jour monstra hardie chiere;  
 Et cil qui porta la baniere  
 Du conte qui est tant prisiez,  
 Ce fu sire Jehan de Miniez<sup>1</sup>, etc.

Tous ces noms sont passablement estropiés, comme on pouvait s'y attendre; mais il n'est pas impossible de les restituer, surtout avec l'aide d'Andrew de Wyntown, qui nomme parmi les *gret gentilmen* de la suite du comte de Mar, Sir James Scremgeoure de Dundee, Sir Ellis de Kynnymmond, William, lord de Naactaneshire, et Sir John de Bothvile. Sire Jehan de Sidrelant doit être sûrement Sir John de Sutherland, nouvellement créé chevalier, avec Alexander de Keth, le sire Alexandre de Commech du poème français, Alexander d'Yrewyn<sup>2</sup>, Andrew Stewart, John le Menyeis, et Sir Gilbert le Hay.

Le comte de Mar ne resta pas longtemps sur le continent; le 29 décembre de la même année, il obtenait du roi d'Angleterre un sauf-conduit pour rentrer en Écosse avec une compagnie de trente personnes<sup>3</sup>, formant la moitié de la suite, composée de chevaliers et d'écuyers, qu'il avait amenée avec lui<sup>4</sup>.

Il dut se croiser, ou peu s'en faut, avec James de Douglas, de Strabrok, auquel il fut pareillement permis, le 7 juin 1409, de

<sup>1</sup> *Mém. pour serv. à l'hist. de Fr. et de Bourg.*, etc., t. I, p. 375, col. 2.

<sup>2</sup> L'éditeur de la chronique de Wyntown avait écrit *Alexander of Grewyn* : M. Joseph Robertson a pris la peine de consulter le manuscrit du Musée Britannique, et il a reconnu que Macpherson avait mal lu. Voyez *Illustrations of the Topography and Antiquities of the Shires of Aberdeen and Banff*, etc., vol. IV. Aberdeen, printed for the Spalding Club, 1860, in-4<sup>o</sup>, p. 176, not. 1. — Sur un compte de l'an 1466 (collection Gaignieres, vol. 772-2), on trouve couché pour la somme de 137 livres "messire Jacques de Rivery," chevalier du pays d'Écosse, le même sans doute dont parle Guillaume Hugonet dans une lettre du 16 juin 1465 au chancelier de France. (*Documents historiques inédits*, publ. par M. Champollion Figeac, t. II. Paris, 1843, in-4<sup>o</sup>, p. 295.) Il est vraisemblable qu'il s'agit encore d'un chevalier nommé *d'Irvine*.

<sup>3</sup> *Rotuli Scotiae*, vol. II, p. 190, col. 1.

<sup>4</sup> *Wyntownis Cronykil*, b. IX, chap. XXVII, v. 71, 72; vol. II, p. 424. Cf. p. 426 et 433. — Voyez, relativement au séjour du comte de Mar sur le continent, l'ouvrage de M. Joseph Robertson, déjà cité, p. 173-178.

passer en France par la voie de La Rochelle. Par lettres patentes dont la durée était fixée à une année, Henry IV accordait à ce chevalier écossais un sauf-conduit pour un navire appelé la *Catherine d'Édinburgh* et pour le monde qu'il devait porter, d'abord James Douglas, puis Andrew Reed, Walter Spot, bourgeois d'Édinburgh, vingt-quatre marins et marchands, avec six valets pour garder les chevaux<sup>1</sup>.

Quatre ans plus tard, c'était le tour d'un autre Douglas, le comte Archibald, qu'un sauf-conduit accordé le 26 août 1413 par Henry V annonce devoir faire un voyage par la France, la Flandre et l'Angleterre<sup>2</sup>. Le 16 juillet, pareille permission avait été délivrée à John Seynelere, William Cockburn, chevalier, Adam Cockburn, Alexander et John Hogge, et James Patryekson, qui, après avoir traité de la délivrance du roi d'Écosse avec son géolier, comptaient aller en France pour y porter les armes<sup>3</sup>. A cette faveur, Henry V avait ajouté la permission d'importer en Écosse, par l'Angleterre, des armures achetées en France<sup>4</sup>.

Le sauf-conduit accordé au comte de Douglas ne dit pas ce qu'il venait faire en Flandre; mais on sait que le 11 avril 1412, ce seigneur se trouvant à Paris en même temps que le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, avait conclu avec lui un traité d'alliance et de confédération. "Ils se promettent l'un à l'autre, dit Dom Plancher, une amitié mutuelle et persévérante. Le Comte s'engage à venir au secours du Duc, dès qu'il en sera requis, et à venir lui-même accompagné de 4000, tant Gens d'armes qu'Archers et autres, faire une descente en ses Pays de Flandres et d'Artois, pour le servir, à condition néanmoins qu'il

<sup>1</sup> *Rotuli Scotiae*, vol. II, p. 191, col. 1.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 207, col. 2.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 206, col. 2.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 207, col. 1. — Il n'était pas rare, à cette époque, que des nobles écossais fissent le voyage uniquement pour acheter une armure. Vers 1456, William lord de Nithisdale, surnommé *le Noir*, paraît être venu à Paris dans ce but. (*The History of the House and Race of Douglas*, etc., vol. I, p. 205.)



payera les frais du passage et la solde des troupes Ecossoises, tant qu'elles seront à son service. Le Duc, de son côté, s'oblige aussi d'aller secourir le Comte à sa première requisition, et de passer en Ecosse avec 300 hommes d'armes qui seront à sa solde, et qu'il entretiendra à ses frais pendant deux mois, sans en rien répéter contre lui<sup>1</sup>."

La même année 1412, le fils de l'un des deux nouveaux alliés se trouvait, à ce qu'il paraît, en visite chez l'autre. Dans un compte de la cour de Bourgogne, du 1<sup>er</sup> mai de l'an 1412 au 16 octobre suivant, on lit un article relatif à un hanap d'or, du poids de quatre mares, donné par le duc au fils du comte de *Juglas*, du pays d'Écosse<sup>2</sup>.

En continuant à parcourir ces comptes, on trouve à l'année suivante mention d'une chambre de tapisserie de haute-lisse achetée au mois de mars 1412 à un marchand d'Arras, et remise à messire Jean de Boutheville, chevalier du royaume d'Écosse, pour la présenter, de la part de Jean sans Peur, au duc d'Albany<sup>3</sup>. Quel était ce Jean de Boutheville? Froissart, liv. IV, ch. XLI<sup>4</sup>, nomme messire Jean de Grailly, capitaine de Boutheville, bâtard du fameux captal de Buch, comme l'ayant vu à la cour d'Angleterre en 1394 : serait-ce le même?

Dans des comptes d'une date postérieure, on voit Jean sans Peur, très-satisfait d'avoir conclu la paix avec le Dauphin en 1419, donnant à Jacques de Becourt, serviteur domestique de Jacques, roi d'Écosse, quarante moutons d'or pour lui porter la nouvelle de cette paix<sup>5</sup>.

Archibald Douglas revint en France quelques années après.

<sup>1</sup> *Histoire generale et particuliere de Bourgogne, etc.*, liv. XVI, ch. XI; t. III, p. 373.

<sup>2</sup> Léon de Laborde, *les Ducs de Bourgogne*, 2<sup>e</sup> partie, t. I, p. 49, n<sup>o</sup> 179.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 96, n<sup>o</sup> 267.

<sup>4</sup> T. III, p. 200, col. 2, et p. 203, col. 2.

<sup>5</sup> *Mém. pour serv. à l'hist. de Fr. et de Bourg.*, etc., p. 244.

Charles VI ayant envoyé le comte de Vendôme en ambassade auprès du régent d'Écosse, pour lui demander du secours au nom de la vieille alliance qui unissait les deux royaumes, celui-ci convoqua immédiatement les trois États en parlement, et il fut décidé que des forces considérables partiraient pour la France, sous la conduite du second fils du gouverneur, John Stuart<sup>1</sup>, comte de Buchan, d'Archibald Douglas, comte de Wigton, fils aîné d'Archibald, comte de Douglas, et de Sir John Stuart de Derneley, que le roi de France semble avoir désignés<sup>2</sup>. Les vaisseaux pour le transport de ces troupes devaient être fournis par la France, et le roi de Castille, avec l'infant d'Aragon, alliés des Écossais, avaient promis d'équiper au besoin quarante navires. Alarmé d'une résolution qui pouvait créer une diversion si puissante en faveur de ses ennemis, Henry V envoya immédiatement à son frère le duc de Bedford, auquel, pendant son séjour en France, il avait remis les rênes de l'État, l'ordre de saisir et de mettre en réquisition, dans les différents ports de mer, un nombre suffisant de navires et de galions, puis de les armer aussi promptement que possible pour intercepter les auxiliaires écossais<sup>3</sup>; mais cet ordre fut négligé ou arriva trop tard,

<sup>1</sup> Son fils aîné était Walter Stuart, qui, le 6 octobre 1423, jurait d'observer fidèlement les anciens traités existant entre la France et l'Écosse. (*Inventaire chronologique*, etc., p. 37.)

<sup>2</sup> Dans les lettres-patentes portant don de la terre d'Aubigny à John Stuart, Charles VI s'exprime ainsi : "Ayant parfaite connoissance que nostre cher et aimé cousin Jean Stuart, seigneur de Darnellé et de Concessault, connestable de l'armée d'Écosse, à nostre priere et requeste est venu dudit pays d'Écosse, et a mené avec lui grand'compaignie de gens d'armes et de traict," etc. (Andrew Stuart, *chronological History of the Stewarts*, etc., p. 118, 119, 393.) — Le nom et le titre du brave connétable n'étaient pas inconnus en France. En 1358, Edward III accordait un sauf-conduit à John Stuart de Derneley, chevalier, à Walter de Lesley, à William de Seynt-Cler, lord de Rosslyn, à Alexander de Lindsay, à Robert Giffard, à Alexander de Montgommery et à William de Kethe, maréchal d'Écosse, pour passer par l'Angleterre avec leur suite et se rendre sur le continent. (Rymer, *Fœdera*, etc., vol. VI, p. 108; ed. III<sup>a</sup>, t. III, pars I, p. 175, col. 1.)

<sup>3</sup> Rymer, *Fœdera*, etc., t. IX, p. 791, 792, 794; ed. III<sup>a</sup>, t. IV, pars III, p. 131, col. 1 et 2, et p. 132, col. 2.

et une armée de sept mille hommes d'excellentes troupes<sup>1</sup>, parmi lesquelles on remarquait, entre les plus nobles chevaliers, Alexander Lindsay, frère du comte de Crawford, et Thomas Swinton, traversa heureusement la mer et vint débarquer à La Rochelle. Le Dauphin les dirigea sur la Loire<sup>2</sup>, et les cantonna dans la petite ville de Châtillon, dans le duché de Touraine. Là, les deux chefs ayant retenu les plus vaillants d'entre les chevaliers écossais, choisirent des capitaines pour tenir la campagne avec des routiers, et chacun, à la tête d'un escadron, dut faire le guet contre les Anglais sur les frontières. Combats acharnés, châteaux emportés, villes reprises, rien ne manqua à la gloire de nos braves alliés, pas même l'envie; car, n'ayant pu réussir à chasser l'ennemi du royaume, ils furent dénoncés au roi et appelés par les Français *sacs à vin* et *mangeurs de moutons*. Le roi, prêtant une oreille patiente à ces murmures, différa de répondre aux accusateurs jusqu'à ce qu'après la bataille de Baugé, où les Anglais eurent le dessous, il dit aux frondeurs, qu'il avait mandés auprès de lui : "Que vous semble des Écossais mangeurs de moutons et sacs à vin?" Les mécontents, comme s'ils eussent reçu un coup de marteau sur la tête, ne surent que répondre<sup>3</sup>.

En même temps, un prince de la famille royale de France, prisonnier en Angleterre, entretenait des intelligences avec la cour d'Écosse : "Je suis secrètement informé par une personne de ce pays, écrivait en 1417 Henry V à l'un de ses officiers, qu'il y a eu en Écosse un homme du duc d'Orléans, et qu'il est convenu avec le duc d'Albany de mettre en avant le mannequin

<sup>1</sup> Thomas Basin rapporte que le bruit public élevait le nombre de ces Écossais à vingt mille, et que ces étrangers étaient communément guerriers et robustes, mais en même temps trop téméraires et hautains. (*Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI*, etc., publ. par M. J. Quicherat, t. I. A Paris, M.DCCC.LV., in-8°, liv. II, chap. III, p. 48.)

<sup>2</sup> *Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet*, ch. CCXXIV; édit. du Panth. litt., p. 467, col. 2, ann. 1419.

<sup>3</sup> Joann. Fordun, *Scotichr.*, lib. XV, c. XXXI; vol. II, p. 458.

écossais pour opérer un mouvement, comme aussi de chercher les moyens de rendre la liberté surtout au duc d'Orléans." Henry termine en recommandant de tenir son prisonnier étroitement dans le château de Pontefract<sup>1</sup>. Jean Chaubreliak, maître Jean André et Jean Ardinguill, dit *Reyner*, nommés, sans doute bien incorrectement, dans une lettre sans date du comte de Northumberland au duc d'Orléans, étaient peut-être encore ambassadeurs du roi de France en Écosse<sup>2</sup>.

De janvier à juin 1420, le Dauphin se dirigea vers le Midi. Après avoir mis garnison de Français et d'Écossais sur les frontières de l'Anjou, du Maine, de la Touraine et pays voisins, il conduisit le reste de ses troupes, commandées par plusieurs seigneurs et capitaines de diverses nations, "tant d'Escoçoys que d'autres," jusqu'à Toulouse et Carcassonne, dont il se rendit maître, aussi bien que de tout le centre de la France, à l'exception du Mâconnais<sup>3</sup>.

Plus d'une fois sans doute, il eut, dans le cours de cette expédition, à combattre des Écossais : on est fondé à le supposer en voyant parmi les chevaliers, écuyers et autres, envoyés par la duchesse de Bourgogne sur les frontières de Champagne pour s'opposer aux entreprises du Dauphin et de ses troupes, au mois d'octobre 1419, "Adam l'Ecossois, Michel l'Ecossois, Jean Rouberonne, Ecossois, etc.," indiqués comme "gens de trait"<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> *Titi Livii Foro-Julienensis Vita Henrici Quinti*, etc., ed. Th. Hearne. Oxonii, MDCCXVI, in-8°, p. 99, 100. — *Original Letters illustrating English History*, etc. By Henry Ellis. London, MDCCCXXIV, in-8°, vol. I, p. 1, 2. — Ainsi que le fait remarquer Tytler (*Hist. of Scoll.*, t. III, p. 381, not.), ni Ellis ni Hearne n'ont tenté d'expliquer l'expression *mamnet of Scollond*, qui semble se rapporter à Richard II. — On trouve dans la collection de Rymer (ed. Lond., t. IX, p. 804; ed. III<sup>a</sup>, t. IV, pars III, p. 135, col. 1) une autre lettre en partie relative au même objet, écrite en 1419, par Henry V, à l'évêque de Durham, son chancelier. — Voyez encore Pinkerton, *Hist. of Scoll.*, vol. I, p. 97.

<sup>2</sup> Tytler, t. III, p. 168.

<sup>3</sup> Chron. de J. Raoulet, à la suite de celle de J. Chartier, t. III, p. 170, 171.

<sup>4</sup> D. Plancher, *Histoire... de Bourgogne*, etc., t. III, not. XXXIX, p. 596.

Jean Raoulet, dont nous venons de citer les paroles, place le voyage de Languedoc à la suite du récit de la bataille de Baugé, qui eut lieu le 21 mars 1421, tandis qu'il est constant que cette expédition la précéda. On en peut dire autant d'une autre, entreprise par les Français et les Écossais réunis au Mans au nombre de quinze mille, pour délivrer Fresnay-le-Comte, assiégé par les Anglais. Un engagement eut lieu, et l'avantage resta à ces derniers. Trois mille des confédérés perdirent la vie, et sept chevaliers écossais la liberté, en même temps que le maréchal de Rieux, fait prisonnier par Sir John Cornwayllis. Un autre chevalier d'Écosse, Sir William Douglas de Drumlanrig, prit la fuite, laissant aux mains de l'ennemi sa bannière, qui fut portée à Rouen et offerte à l'église de Sainte-Marie. Dans cette rencontre, les auxiliaires de la France perdirent tout l'or qu'ils avaient reçu pour leur engagement, or que le chroniqueur évalue à douze mille couronnes<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> "Eodem anno (1421), dominica ij<sup>a</sup> quadragesime, videlicet v<sup>a</sup> nonas marcii, fuerunt congregati in civitate de Maunce, in comitatu de Mayne..., xv<sup>m</sup> Franci et Scoti, profecturi ad comitem de Salysbury, qui jacuit in obsidione de castri et ville de Freney, ad debellandum eundem; quod innouit ei. Et tunc comes Huntyndonie et comes mariscallus, magister Nevyl' miles, dominus Johannes Cornwayll', dominus Johannes Lethe, milites, et multi alii capitanei cum suis familiis numero iij milium cv. occurrerunt dictis Francis et Scotis parum a dicta civitate de Maunse. Interfecti ibidem fuerunt Franci et Scoti numero iij M<sup>l</sup>, et capti fuerunt marescallus Francie, vj milites Scoti, v<sup>o</sup> cotarmours; et ceteros Francos fugaverunt in civitate predicta de Maunse, inter quos Willelmus Douglas de Douulangrith, miles de Scotia, fugit, et vexillum ejus captum fuit, et oblatum in ecclesia Sancte Marie Rothomagensi. Et dicti Anglie ceperunt totum aurum unde dicti fuerunt Scoti vadiati, quorum quidem habuerunt in cofris xij. millia de coronis, et multa alia jocalia et bona multa; et de Anglieis tantum tres occisi fuerunt, et non plures. Benedictus Deus!" *Historia polieonica*, Ms. Bibl. Bodl. Digby n<sup>o</sup> 201, folio 281 recto, col. 1. — Rymer, *Fœdera*, etc., t. IX, p. 885 (ed. III<sup>a</sup>, t. IV, pars III, p. 167, col. 1, A. D. 1420). — Aparavant, p. 794 de l'édition de Londres, on lit un ordre au connétable de la Tour de recevoir et de retenir William Douglas, "chivaler de Nyddesdale:" serait-ce le même? Enfin, en remontant encore plus haut, on trouve des lettres de Henry V, portant don à David Douglas, écuyer au service de l'Angleterre, des terres, fiefs, revenus, services et possessions que le rebelle Pierre de Villers avait dans le bailliage de Caen. (T. IX, p. 727; ed. III<sup>a</sup>, t. IV, pars III, p. 106, col. 2.)

A Baugé, les deux armées, l'une commandée par Thomas, duc de Clarence, qui avait appris le nombre et les mouvements de ses adversaires de la bouche de trois prisonniers écossais<sup>1</sup>, et l'autre par le comte de Buchan, secondé du comte de Wigton et du brave La Hire, étaient séparées par une rivière rapide que l'on passait sur un pont étroit. Le général écossais avait envoyé un détachement commandé par Sir John Stuart de Derneley et le sire de Fontaines pour faire une reconnaissance; cette troupe, arrivant à l'improviste sur les Anglais, fut repoussée à temps pour avertir le comte de Buchan de l'approche du duc de Clarence. Heureusement, il n'avait que peu d'instantans pour faire avancer son armée, pendant que Sir Robert Stewart de Ralston et Sir Hugh Kennedy<sup>2</sup>, avec un petit corps avancé de troupes, défendaient le passage du pont, sur lequel le duc de Clarence, avec ses meilleurs officiers, s'efforçait de se frayer un chemin, ayant laissé au gros de l'armée anglaise le soin de les suivre de son mieux. Les effets de cette manœuvre, par une coïncidence singulière, furent les mêmes qu'à la bataille de Stirling, où Wallace avait défait Surrey et Cressingham. Le duc de Clarence, remarquable par la couronne d'orfèvrerie qui surmontait son heaume et par son armure splendide, fut d'abord attaqué avec acharnement par John Kirkmichael, qui brisa sa lance sur lui, puis blessé à la figure par Sir William de Swinton, enfin porté à terre et tué d'un coup de masse d'armes par le comte de Buchan<sup>3</sup>. Les plus braves de ses chevaliers et de ses hommes d'armes succombèrent avec lui; le comte de Sommerset fut pris par Laurent Vernon, et son frère par Sir John Stuart de

<sup>1</sup> Martial d'Auvergne, *les Vigilles de la mort du roy Charles VII*, édit. de 1724, 1<sup>re</sup> part., p. 41.

<sup>2</sup> Un écrivain suppose qu'il avait bien pu accompagner en France son oncle Sir Robert Maxwell de Calderwood, et combattre sous ses ordres. (*Historical Account of the noble Family of Kennedy, etc.*, p. 18.)

<sup>3</sup> Joann. Fordun, *Scotichr.*, lib. XV, cap. XXXIII; vol II, p. 461.

Derneley<sup>1</sup>; le comte de Huntingdon par John Sibbald, chevalier écossais, et le sire de Fewalt par Henry Cunningham. Le reste de l'armée, furieuse de ce désastre et se pressant sur le pont pour prendre sa revanche, fut mis en déroute à mesure qu'il arrivait, tué ou fait prisonnier par les Écossais. Monstrelet affirme que deux ou trois mille Anglais restèrent sur la place<sup>2</sup>. Le continuateur de Fordun porte le nombre des morts à seize cent dix-sept; il assure que les Écossais ne perdirent que douze hommes, et les Français deux<sup>3</sup>. Cette victoire valut au comte de Buchan le bâton de connétable de France<sup>4</sup>, et à Sir John Stuart de Derneley la couronne du duc de Clarence, qu'il acheta à un soldat écossais mille angelots<sup>5</sup>, et le don de la terre et châtellenie de Coneres-

<sup>1</sup> Le continuateur du *Scotichronicon* attribue l'honneur de cette prise à John Kirkmichael; mais Andrew Stuart a démontré, en s'appuyant sur un rôle de la Chambre des comptes de Paris, que cet honneur doit revenir à "messire Jean Steuart, connestable de l'armée d'Escoce." (*Geneal. Hist. of the Stewarts*, p. 123.)

<sup>2</sup> Livre I<sup>er</sup>, ch. CCXLIX; édit. du *Panth. litt.*, p. 501, col. 2.

<sup>3</sup> Voyez encore, sur la bataille de Baugé, Thomas d'Elmham, *Vita et Gesta Henrici Quinti*, etc. Oxford, M.DCC.XXVII., in-8<sup>o</sup>, ch. CXIV, p. 301-304. — Thaumasse de la Thaumassière (*Histoire de Berry*, liv. XI, chap. XL, p. 945) mentionne Jean Pellorde, III<sup>e</sup> du nom, seigneur de Coulogne et de Troüy, comme ayant été tué "étant capitaine d'une compagnie de cavalerie, sous le S. de Darnelle, connétable de l'armée Escossoise"; mais il nous laisse ignorer si c'est dans cette circonstance.

<sup>4</sup> Heet. Boeth., *Scotorum historiæ*, etc., lib. XVI, fol. CCCLVI, l. 8; trad. écossaise, vol. II, p. 491. — Joann. Leslæus, *de Rebus gestis Scotorum*, etc., liv. VII, p. 259. — Dans les extraits des comptes royaux donnés à la suite de son édition de la chronique de J. Chartier, M. Vallet conjecture que la cérémonie où Jean Stuart prit l'épée de connétable eut lieu à Tours, le 5 avril 1421. Voyez t. III, p. 317, not. 2.

<sup>5</sup> Gough, *Sepulchral Monuments in Great Britain*, etc., part II. London, M DCC XCVI, grand in-folio, p. 58 — Gough, et après lui Tytler, donnent au connétable des Écossais le nom de *Robert*; mais il ne paraît pas qu'il y eût parmi eux aucun Stewart autre que John et son frère William, sans parler du comte de Buchan. "Guillaume Estuart, escuyer, et dix-sept escuyers de sa compagnie, reveue à la Rochefoucault, le 20<sup>me</sup> jour de decembre, l'an 1421," est mentionné comme "frere de monsieur le connestable du pays d'Escoce," dans un compte de Macé Heron, trésorier des guerres du roi (*Geneal. Hist. of the Stewarts*, p. 120); et dans un autre compte rendu par Hamon Raguier, son successeur ou son collègue, on trouve à l'année suivante, "pour la garde de deux tours de la chesne de la ville de la Rochelle et de la tour de Morelle," un paiement de 200 livres tournois, "à messire Guillaume Stuart, escuyer," pareillement désigné (*ibid.*, p. 121). Je ne puis me rendre compte comment, n'étant qu'écuyer, il a pu être appelé *messire*, titre qui ne se donnait qu'aux chevaliers.

sault, en Berry<sup>1</sup>. Les prisonniers anglais furent conduits à Tours, où les comptes royaux nous les montrent dinant au mois d'avril, aux frais du Dauphin, avec les seigneurs d'Écosse<sup>2</sup>.

A la nouvelle de la défaite des siens, Henry V s'empressa de voler à leur secours; mais auparavant il insista auprès de son royal prisonnier Jacques I<sup>er</sup>, pour que ce prince l'accompagnât, prenant l'engagement solennel de lui permettre de revoir ses États pour un temps convenu, et à la condition de remettre aux mains de l'Angleterre un nombre suffisant d'ôtages pour garantie de son retour. Le plus puissant des nobles Écossais, le comte de Douglas, qui, à ce qu'il paraît, s'y intéressait vivement, s'engagea à servir Henry dans sa guerre de France, avec une troupe de deux cents chevaliers et écuyers et deux cents archers montés : Henry probablement s'attendait à ce que les auxiliaires écossais seraient amenés par là à se détacher du service du Dauphin quand ils recevraient de leur souverain légitime l'ordre de cesser les hostilités, et qu'ils verraient le père de l'un de leurs généraux dans les rangs de l'ennemi<sup>3</sup>; mais ils ne voulurent rien entendre. Aux sommations faites par Jacques I<sup>er</sup> de mettre bas les armes, le comte de Buchan répondit simplement que, tant que son souverain était prisonnier et au pouvoir des étrangers, il ne se croyait pas tenu à lui obéir. Une pareille réponse alluma au

<sup>1</sup> Les lettres-patentes portant don de la terre et seigneurie de Concessault à Jean Stuart, le 23 avril 1421, mentionnées par Dupuy (*Traitez touchant les droits du roi Tres-chrestien*, etc. Paris, M.DC.LV., in-folio, p. 785), par Thaumassiere (*Histoire de Berry*, etc., liv. V, ch. LXXIX, p. 396) et par Blanchard (*Compilation chronologique*, etc. A Paris, M.D.CC.XV., in-folio, t. I, col. 236), n'ont pas été retrouvées. Ainsi que le remarque Andrew Stuart (*Geneal. History of the Stewarts*, p. 119, en note), le second de ces écrivains commet une méprise en supposant que Concessault fut donné à John Stuart, comte de Buchan. Cette similarité de noms chez les deux chefs de l'armée écossaise en France, qui tous deux portaient également le titre de connétable, a donné lieu à une multitude d'erreurs pareilles.

<sup>2</sup> *Chronique de Charles VII*, etc., t. III, p. 315.

<sup>3</sup> Archibald Douglas, comte de Wigton, était fils du comte de Douglas. (*Douglas, the Peerage of Scotland*, vol. I, p. 425, 427.)

plus haut degré le ressentiment du roi d'Angleterre, et il affecta de ne plus voir dans les Écossais que des rebelles<sup>1</sup>. Déjà Melun ayant été obligé de se rendre aux Anglais, après un siège auquel Henry V avait fait assister le roi d'Écosse, il avait été stipulé que messire Fordun, chevalier anglais ou écossais, et tous les individus des deux nations, demeureraient à la disposition du roi d'Angleterre, et celui-ci avait fait pendre vingt prisonniers écossais que leur bravoure rendait dignes d'un meilleur sort<sup>2</sup>. De même en 1422, quand Meaux se rendit à Henry V, et Meulan au duc de Bedford, il fut consigné dans la capitulation " que tous ceux de là dedens se rendroient de la pure voullenté du regent, sauf leurs vies seulement, excepté ceux, s'aucuns y avoit, qui autres fois eussent fait serment au roy d'Angleterre... excepté aussi ceux d'Illande, de Galles ou d'Escoche, se aucuns en y avoit<sup>3</sup>," etc. Enfin, en 1428, Henry, comte de Mortagne, fils d'Edmond duc de Sommerset, ayant pris d'assaut le château de Saint-Aignan, défendu par trois cents Écossais, sans compter des Français, passa les premiers au fil de l'épée, et fit pendre les autres comme ayant violé le serment qu'ils avaient prêté aux Anglais<sup>4</sup>.

Pendant son séjour en France à la suite de Henry V, le prince,

<sup>1</sup> Les Anglais, dit Boyce, portaient une telle haine aux Écossais, qu'ils en faisaient périr autant qu'ils en prenaient, de la mort la plus honteuse, avec une cruauté dont ils n'usaient pas envers d'autres personnes. (Bellenden, *the History and Chronicles of Scotland*, b. XVI, chap. XIX; vol. II, p. 491.) Voyez encore W. Stewart, *the Buik of the Cronicles of Scotland*, t. III, p. 512.

<sup>2</sup> *Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet*, liv. I, ch. CCXL, p. 492, col. 2, ann. 1420. — Chronique de Jean Raoulet, à la suite de celle de Chartier, t. III, p. 168. — Joann. Fordun, *Scotichr.*, lib. XV, cap. XXXIV, vol. II, p. 462, etc.

<sup>3</sup> *Thomæ de Elmeham Vita et Gesta Henrici Quinti*, etc., cap. CXXVI, p. 327. — *Appunctuamenta super redditione mercatus de Meaux*, apud Rymer, *Fœdera*, ed. Lond., t. X, p. 212; ed. III<sup>a</sup>, t. IV, pars IV, p. 65, col. 1. — Jean le Fevre, seigneur de Saint-Remy, *Histoire de Charles VI*, ch. CXXII, à la suite de l'Histoire de Le Laboureur, p. 167.

<sup>4</sup> Holinshed, *the thirde Volume of the Cronicles*, etc. London, 1587, in-folio, p. 616, col. 2, A. D. 1428.

au nom duquel on commettait ainsi ces violations du droit des gens, demeura le plus longtemps à Rouen, d'où il entretenait des communications fréquentes avec l'Écosse. Son chapelain particulier, William de Mireton, William Douglas de Drumlanrig et Alexander Forbes, chevaliers, Alexander Seton, lord de Gordon<sup>1</sup>, William de Fowlis, secrétaire du comte de Douglas<sup>2</sup>, et, suivant toute probabilité, beaucoup d'autres, furent chargés de secrètes missions dont le résultat fut de le tenir au courant de la situation des partis dans ses États, de la faiblesse de l'administration du régent Murdoch, de l'anarchie effrénée qui régnait partout, et des ardents souhaits que formaient tous les gens de bien pour le retour de leur souverain légitime.

L'état dans lequel se trouvait alors notre pays, avec un roi en démence et l'invasion étrangère, était encore plus déplorable, et, chose étrange, nos alliés d'Outre-Manche aggravaient encore les malheurs publics. Un historien des évêques de Tours et des abbés de Marmoutier rapporte que l'an 1422, dans la nuit du 13 septembre, veille de l'Exaltation de la Sainte Croix, les Écossais que le roi avait fait venir brûlèrent à Melay, près de Chemillé, une grande et belle grange, pleine de blés, de vin et de fourrages<sup>3</sup>.

Il faut entendre un rimeur du temps, organe du peuple, se

<sup>1</sup> L'auteur de l'Histoire de la famille de Gordon assure que ce seigneur, ayant perdu sa femme, passa en France et servit avec beaucoup d'honneur dans la guerre contre les Anglais. (*The History of the... Family of Gordon*, vol. I, p. 49.)

<sup>2</sup> Rymer, *Foedera*, vol. X, p. 19, 166, 227. Cf. p. 174, 230, 296. — *Rotuli Scotiæ*, vol. II, p. 230, col. 2; 231, col. 1. — P. 18, Rymer rapporte un sauf-conduit accordé en 1420 à W. Douglas par Henry V, alors devant Melun, pour venir à Corbeil conférer avec lui ou avec ses commissaires. Ailleurs, p. 159, Walter Leget, ou Legat (p. 154), et Robert Davyston, obtiennent une permission pareille pour amener des chevaux au monarque prisonnier, comme son serviteur Robert Symson pour retourner en Écosse. (Voyez p. 229, etc.) Enfin, le Lord de Gordon repartait en 1423, avec Walter d'Ogilby, Thomas de Mireton, Dungall de Drummond et d'autres Écossais auxquels Henry V accorde des sauf-conduits. (Rymer, t. X, p. 266.)

<sup>3</sup> *De Gestis episcop. Turonens.*, etc. ad calc. Greg. Turonens ep. Hist. Franc. lib. X. Paris. e typogr. Petri Chevalerii, M.DC.X., in-8°, p. 124.

plaindre des Écossais qui ruinaient le paysan, comme autrefois les Français en Écosse :

Helas! sans plus vous dire hélas,  
 Que peuvent penser creatures  
 Qui bien advisent noz figures...  
 Et nous voyent nuds par les rues  
 Aux gelées et aux froidures  
 Nostre pauvre vie querant?  
 Car nous n'avons plus rien vaillant...  
 Car s'ils pensoient bien en Rodrigues  
 Et Escoçois en leurs complices,  
 Et ès hyvers qui sont passez...  
 Comme chacun nous a plusmé,  
 Ils seroient bien heretiques,  
 S'ils pensoient bien en leurs vices  
 Qu'il nous fut rien demouré <sup>1</sup>.

Si ces plaintes sont bien fondées, et tout porte à croire qu'elles n'ont rien d'exagéré, on voit par le témoignage rendu par Henri Baude à la maison militaire de Charles VII, qu'elles n'étaient point dirigées contre les Écossais qui en faisaient partie <sup>2</sup> : " Le roi, dit-il, avoit quinze cens lances d'ordonnance et huit mille francs archiers; les capitaines, vaillans et saiges, rotiers et experts en fait de guerre, et non jeunes et grans seigneurs; à l'aide et poursuite desquelz il recouvra les duchez de Normandie et de Guienne. Les gens d'armes d'ordonnance estoient paiez par les païs et y faisoient résidence en temps de paix; vivoient sans aucune pillerie; les peuples les y vouloient bien et les aymoient; et faisoient requeste au roy de les faire loger et tenir païs où ils

<sup>1</sup> *La Complainte du povre commun et des povres laboureurs de France*, dans les *Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet*, liv. I, ch. CCLXXIV, ann. 1422; p. 528, col. 1. — Ce passage n'a point échappé à M. J. Quicherat, qui a bien su démêler que la complainte dont il fait partie n'est pas là à sa place, et que *Todigues* qu'on lit dans toutes les éditions n'a pas de sens. Voyez *Rodrigue de Villandrando*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, etc., t. I. Paris, 1844, p. 140.

<sup>2</sup> Éloge de Charles VII, ch. III; à la suite de la Chronique de J. Chartier, t. III, p. 134, 135.

prenoient leur soude, à ce qu'ils y despendissent l'argent qui y estoit mis sus pour leur paiement." Décrivant ensuite leur costume, "leurs hoquetons, ajoute-t-il, estoient de cuir de cerf ou de mouton et de draps de couleurs, sans orfèvrerie; leurs robes courtes, de 20 ou 25 solz l'aulne. Les gens de ces ordonnances estoient de son royaume, excepté les Escossois," etc.

Avant d'aller plus loin, je dois exposer un doute qui s'élève dans mon esprit : les Écossais dont parle le rimeur étaient-ils bien des Écossais? Il est permis d'en douter et de penser qu'il a voulu parler des Irlandais<sup>1</sup>, qui, au nombre de huit mille, faisaient partie de l'armée du roi d'Angleterre. La plus grande partie, dit un écrivain contemporain, qui trace un portrait de cette troupe, allaient à pied, l'un chaussé, l'autre nu; ils étaient pauvrement équipés et armés d'un petit bouclier et de gantelets, avec de gros couteaux d'étrange façon. Ceux qui allaient à cheval n'avaient pas de selles; ils montaient de bons petits chevaux de montagne, inférieurs toutefois aux chevaux anglais, et leurs panneaux ressemblaient assez à ceux dont usaient les blattiers de France. Ces Irlandais souvent, pendant le siège de Rouen en 1418, couraient la Normandie et causaient des maux innombrables, ramenant au camp force butin; les fantassins allaient même jusqu'à s'emparer des petits enfants au berceau et d'autres, et ils

<sup>1</sup> Scaliger, parlant de Duns Scot, "il n'estoit point Escossois, dit-il, mais d'Irlande : les François appellent les Irlandois *Escossois*." (*Scaligerana*, p. 235.) — La chose peut avoir eu lieu, mais seulement par exception, tandis qu'il est beaucoup plus certain que, sous le règne de Jacques VI, les highlanders et certains habitants des îles étaient appelés *Irlandais*. "Le 20 mars (1593), dit Birrel dans son journal, il fut fait sommation publique à la croix aux comtes de Huntly, d'Angus, d'Errol, avec divers gentilshommes et Irlandais des îles, de comparaître devant le parlement pour divers points de trahison." (Dalyell, *Fragments of Scottish History*. Edinburgh, 1798, in-4°, p. 30.) — Dans un acte de l'Assemblée générale, passé en 1717, la langue gaëlique est appelée *irlandais*. (Dundas, *an Abridgment of the Acts of the General Assemblies of the Church of Scotland*, etc. Edinburgh, M DCC XXI, in-12, p. 119.) — Thaumassas de la Thaumassière, en son *Histoire de Berry*, liv. IV, chap. CII, p. 327, appelle *Iibernois* André Foreman, archevêque de Bourges, auparavant ambassadeur d'Écosse.

montaient sur des vaches portant ces petits enfants et leur proie devant eux. Les Français les rencontrèrent plus d'une fois dans cet équipage<sup>1</sup>.

En résumé, ce qui me semble le plus croyable, c'est que les Écossais se comportaient chez nous comme l'avaient fait chez eux les Français commandés par Jean de Vienne. Une anecdote rapportée par un écrivain de l'époque complète la ressemblance que présentent les deux expéditions. Un jour que les Armagnacs devaient livrer combat, un comte d'Écosse vint bien accompagné à quatre lieues de l'endroit où ils se trouvaient. Il attendait le secours que lui avait promis Tanneguy du Chastel ; " mais il luy joua de son mestier dont Ganelon joua à son vivant," car il n'y vint ni n'envoya. L'Écossais, se voyant trahi, se retira le mieux qu'il put, pour se sauver, son monde et lui, vers le pays des Armagnacs, et là il eut avec Tanneguy une grande querelle et de gros mots, à la suite desquels il se sépara de lui et s'en alla dans son pays<sup>2</sup>. Quel pouvait être ce comte d'Écosse qui n'est pas nommé? C'est impossible à dire, et il y aurait témérité à chercher à le reconnaître dans le neveu d'Alexander Stuart, à qui Charles VI accordait en 1422 un sauf-conduit<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet*, ann. 1418 ; liv. I, chap. CCIII ; édit. du *Panth. litt.*, p. 441. — Saint-Remy, *Hist. de Charles VI*, ch. XCI, p. 127.

<sup>2</sup> *Journal d'un bourgeois de Paris*, ann. 1423 ; édit. du *Panth. litt.*, p. 661, col. 1.

<sup>3</sup> " Charles, etc., à noz amez et feaulx amiraulx, visamiraulx, maires et autres justiciers et officiers et à lour lieux tenans, salut. Si volons et voz mandons... que si nostre fey Jehan Stywarde, Anglois, serviture et chivaler d'estate à nostre trêchere et beau file le roigne d'Engleterre, nephewe au Alexander Stuart, chivaler d'Escoce, jadis nostre serviteur, desorenavant fait equipage ou passage à pié ou à chival, en aucun de noz cités, villes, portes, havres, liberties ou lieux quelconques, que voz pacifiquement par nuit come jour, luy suffrez d'aller et cheminer sans luy faire, mettre ou donnoir, ne suffrire estre fait, mis ou doné, aucun desturbier, atatchement n'arrest ou aultre empeschement quelconque. Car tel est nostre plesir royal, non obstant quelconques ordinaances, mandemens ou deffenses à ce contraires. Et ceulx noz lettres à voz affaire ainsi serra garrant très-sufficient, car c'est pour l'utilité de noz et nostre pais. Doné à Paris, en le vigile de Pentecoste, l'an de grace mille quatre cens vingt-deux, et de nostre regne quarante-deux. — J. PELLETIER." (British Museum, Addit. Ms. 15, 644, folio 48 verso. *Johannes II.*)

Un autre Stuart reçut à la même époque une marque bien autrement signalée de la faveur royale : le 26 mars 1422, John Stuart de Derneley, connétable de l'armée d'Écosse, recevait le don de la terre et de la seigneurie d'Aubigny-sur-Nerre, de la munificence de Charles VI<sup>1</sup>, qui consignait les états de service de ses auxiliaires dans les lettres dressées en cette circonstance : "... il a du tout mis, disait-il, employé et exposé en grande heurt et diligence, lui et tous ceux de sa compagnie, l'espace de trois ans ou environ, au bien de nous, dudit royaume et de nostre seigneurie, en quoy il a eu et pris très-grande peine, travaux et labeurs, en grand peril et danger de sa personne, tant à l'armée et assemblées faites depuis sa venue pour resister aux entreprises de nosdits ennemis et rebelles, qu'autrement pour leur contester, ainsi que plusieurs fois l'a par effet démontré, et mesmement à la bataille de Baugé, en laquelle il se maintint et gouverna comme vaillant et courageux chevalier, et nous servoit tant grandement, liberaument et de si grand' volonté, lui et sadite compagnie, que à tousjours nous en devons reputer estre tenus à lui et de nostre pouvoir le reconnoistre; attendu mesmement que par lui et autres... donnée a esté à la dite journée victoire contre grande partie de nos anciens ennemis, et pour raison desdites choses lui eussions dès piesça (depuis longtemps) promis bailler et asseoir rente en nostredit royaume jusqu'à la valeur de deux mille livres tournois par chacun an, afin de lui aider à maintenir son estat honorablement, et aussi à ce qu'il fust plus enclin de demourer à nostre service, à l'occasion duquel il a delaisé sa femme et ses enfans... et abandonné ses rentes, revenus et possessions, dont il vivoit grandement et notablement. Desquelles deux mille livres tournois ne lui ayant encore peu faire delivrance, d'autant les grandes

<sup>1</sup> Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, etc., t. V, p. 921, 922. — *Invent. chronol.*, etc., p. 35, 36.

charges que avons eu et avons à supporter pour le fait de nostre guerre, [lui]... avons... donné... et à ses hoirs masles descendants de son corps et de ses hoirs masles en droite ligne, la ville, terre, chastel et chastellenie d'Aubigny-sur-Niere," etc.

Malgré la pénurie des finances de Charles VI, si nettement indiquée, Sir John Stuart de Derneley ne resta pas longtemps sans toucher les sommes qui lui étaient dues, à lui et à ses hommes, à raison de leurs services, sommes qui s'étaient accrues de la solde d'autre "plus grant charge et retenue de gens d'armes et de tret" du pays d'Écosse, que le roi avait placés sous ses ordres. Dans les comptes d'Hemon Raguier, trésorier des guerres<sup>1</sup>, comprenant la période entre le 21 novembre 1422 au dernier jour de décembre 1423, sous le titre de *Taxations, recompensations, estats, anciennes compositions et autres deniers payés par mandemens du roy nostre sire durant le temps de ce present compte*, on trouve les articles suivants relatifs à Sir John : "A Jehan Stewart, seigneur de Dernelé et connestable de l'armée des Escossois, auquel le roy... dès piesça, par certaines ses lettres rendues sur le premier compte rendu par ledit tresorier en la chambre des comptes dudit seigneur à Bourges, pour les mises et despenses que faire convenoit à iceluy connestable de faire à cause de la charge et retenue des gens d'armes et de trait de sa compaignie, avoit ordonné certaine somme de deniers de la monnoye que lors avoit cours en ce royaume, avoir par chacun mois pour l'estat de sa personne; et soit ainsy que le roy... ait ordonné à iceluy Jehan Stewart autre plus grant charge et retenue de gens d'armes et de tret d'iceluy pays que lors de present estoient au service dudit seigneur, à

<sup>1</sup> Il mourut à Tours, le 2 novembre 1433, et fut enterré dans l'église des Carmes, d'où ses enfants le transférèrent, le 10 mars 1447, à Paris, dans l'église des Blancs-Manteaux. (Épitaphes des églises de Paris, t. IV; collect. Gaignieres, à Oxford, fol. 37.)

laquelle cause luy commandoit faire doresenavant plus grans frais, mises et despenses, soufrance, et supporter autres plus grans charges, pour lesquelles, tant pour l'estat de sa personne que pour autres plusieurs, le roy... ne luy auroit encores taxé ne ordonné aucune somme de deniers.... Pourquoi iceluy seigneur, ayant regard et consideration aux choses dessus dites, et aux grands frais, mises et despenses, que à cause de ladite charge faire luy commandoit, par ses lettres données à Mehun-sur-Yevre le dix-huitieme jour de novembre, l'an de grace mil quatre cens vingt-deux, avoit et a ordonné à mondit sieur le connestable d'Escosse prendre et avoir doresenavant par chacun mois, des deniers de sesdites finances, la somme de cinq cens livres tournois de la monnoye dessusdite pour l'estat de sa personne. Et avecques ce, pour ce que ladite somme de cinq cens livres tournois pour sondit estat, ne pourroit fournir auxdites charges, affin qu'il peust avoir son estat plus honorablement, et pour luy aidier de supporter autres grans mises et despenses que faire luy conviendroit pour l'entretienement des capitaines et autres gens d'armes et de tret dudit pays de sadite charge; le roy... par lesdites lettres avoit et a ordonné, par maniere de don, qu'il ait et praigne doresenavant par chacun mois autres cinq cens francs de ladite monnoye, qui font mil livres tournois; par lesquelles lettres est mandé par le roy... à messieurs les generaulx conseillers ordonnés sur le fait et gouvernement de toutes finances, que par l'un des tresoriers des guerres, ils fassent payer, bailler, et delivrer des deniers de sa recette, doresenavant par chacun mois, audit connestable ou à sondit commandement, ladite somme de mil livres tournois de ladite monnoye : c'est assavoir, cinq cens livres pour sondit estat, et cinq cens livres tournois pour don; et que par rapportant lesdites lettres, ou vidimus d'icelles fait sous le seel royal, avecques quittances dudit connestable, le roy... veult et luy plaist que tout

ce que payé, baillé, luy en aura esté, estre alloué ès comptes et rabattu de la recette d'iceluy tresorier qui payé l'aura, par messeigneurs des comptes du roy... auxquels il mande que ainsy le facent, sans aucun contredit ou difficulté; nonobstant que le nombre des gens d'armes et de tret de sadite charge et retenue ne soit déclarée esdites lettres; par vertu desquelles lettres, expediées par mesdits sieurs les generaulx sur ledit Hemon Raguier, le vingtieme jour dudit mois de novembre, et des quittances dudit connestable, tout cy rendu à court, ledit tresorier lui a payé ladite somme de mil livres tournois par la maniere dessusd. et pour le mois qui s'ensuivent, c'est assavoir :... — A mondit seigneur le connestable de l'armée d'Escosse, lequel le roy, par lad. deliberation de son grand conseil, et pour le bien et profict de luy et de ses sujets, avoit ordonné et deliberé à aller à tout le nombre des Escossois estant lors par deçà, au service du roy... qu'il s'estoit chargé d'assembler et faire passer outre la riviere de Loire, et mener en sa compagnie ès pays et marches d'Auxerrois et de Nivernois, pour faire guerre et grevances par toutes les voies et manieres que se pourroit aux Anglois et autres ennemis et adversaires dudit seigneur, et reduire et remettre en son obeissance iceulx pays et autres au roy... desobeissans; et pour continuer mondit sieur le connestable d'Escosse et lesdits Escossois, affin que plus liberalement ils passassent laditte riviere, le servir en ce qui dit est, le roy... par ladite deliberation, avoit fait composer et appointer par lesdits gens de sondit conseil, avecques ledit connestable, pour le payement de luy et desdits Escossois pour deux mois, à la somme de trente mil livres tournois, sans ce que de luy ny desdits Escossois il feust tenu de faire ne bailler aucunes monstres ni reveues<sup>1</sup>,” etc.

<sup>1</sup> *Genealogical Account of the Stewarts, etc.*, Appendix, n° III, p. 396-399.

Quand Charles VI prenait ainsi soin de ses fidèles auxiliaires, il n'avait plus longtemps à vivre. Il fut précédé dans la tombe par son antagoniste. S'étant emparé de Meaux, en Brie, et manquant de vivres, Henry V mit son monde en campagne pour piller le pays; mais n'y trouvant rien à manger, il ordonna de violer l'immunité de saint Fiacre, fils d'un ancien roi d'Écosse, ce que personne, suivant la croyance du temps, n'avait osé faire impunément. Il enleva tout ce qui s'y trouvait en fait de bestiaux et de vivres; à l'instant même, ajoute le continuateur de Fordun, il fut saisi d'une maladie que le vulgaire appelle *le mal de saint Fiacre*<sup>1</sup>, et devint hypochondriaque. Se sentant gravement malade, il demanda aux médecins la source de cette affection, et reçut pour réponse qu'elle venait de ce qu'il avait violé l'immunité de l'Écossais saint Fiacre. A ces mots, le roi répondit d'un air farouche et d'une voix lugubre : "Je ne puis aller nulle part sans trouver devant ma barbe des Écossais morts ou vifs<sup>2</sup>." Il mourut peu de temps après.

<sup>1</sup> Sans doute la même maladie que le *fy*, nommé dans une ordonnance de 1487, et que M. de Pastoret croit être une espèce de lèpre. (*Ordonnances, etc.*, t. XX, p. 42. — Voyez le Glossaire de du Cange, au mot *Ficus*, t. III, p. 280, col. 3.)

<sup>2</sup> *Scotichronicon*, lib. XV, cap. XXXIV; vol. II, p. 462.



## CHAPITRE VII.

Retour du comte de Buchan en Écosse; arrivée en France d'Archibald, comte de Douglas, avec une armée : Charles VII lui donne le duché de Tours. — Son entrée dans cette ville. — Laurent Vernou reçoit la terre de Montreuil-Bonnin; Sir John Stuart de Derneley, la châtellenie de Concessault, et le comte de Wigton, la terre de Dun-le-Roi. — Les comtes de Douglas et de Buchan au nombre des personnages d'un ancien mystère. — Présents de chevaux au dernier et à des Écossais. — Colonie écossaise aux environs de Bourges. — Bataille de Verneuil, perdue par suite de la mésintelligence entre les Français et les Écossais; mort sur le champ de bataille des principaux chefs de ces auxiliaires. — Le duché de Touraine passe à Louis d'Anjou. — Réclamation de la veuve et du fils aîné du comte de Douglas. — Enterrement des comtes de Buchan et de Douglas à Tours. — Jean ou Jsnot Douglas, George Haliburton; leur mariage avec une Française. — Sir Robert Maxwell euterré à Angers. — Projet de retraite en Écosse formé par Charles VII. — Mentions de Sir John Stuart de Derneley et de Sir John Wishart dans l'histoire du connétable de Richemont. — John Carmichael, évêque d'Orléans; messe d'anniversaire célébrée dans cette ville pour les Écossais tués à Verneuil. — Donation du comté d'Évreux et concession d'un supplément d'armoiries à Sir John Stuart de Derneley; sa mission en Écosse. — Mort de ce chevalier et de son frère à la journée des Harengs. — Sépulture de John et William Stuart et de deux Douglas dans la cathédrale d'Orléans; messes fondées par eux. — Échec d'un parti d'Écossais à l'attaque d'un convoi. — Miracles de sainte Catherine de Fierbois à l'occasion de plusieurs Écossais en France, en 1428 et 1429. — Arrivée de Robert Pittilloch, surnommé *le petit roi de Gascogne*; conjecture sur sa condition première. — Établissement de la maison de Chambre à Tartas. — Services d'un capitaine Kennedy; conjectures à son sujet. — Histoire de Sir Hugh Kennedy d'Ardstinehar. — Donation à Thomas de Houston de la terre de Torcy, en Brie. — Oiel de Baygoan s'établit en Touraine; origine de la maison le Breton. — Écossais présents au sacre de Charles VII; don à l'un d'eux de 150 écus tournois. — Portrait de Jeanne Darc entre les mains d'un Écossais; conjectures sur la patrie du peintre. — Compagnon de la Pucelle continuateur du *Scotichronicon*. — Complot pour faire entrer des Écossais dans Paris en 1429. — Écossais au service du baron de Preuilly en 1432. — Les Irlandais de Poitou. — Entreprise sur Paris à l'aide d'Écossais en 1433. — Propositions de paix du roi d'Angleterre repoussées par les États d'Écosse. — Services rendus à la France par des Écossais en 1434 et 1442.

La campagne dont la mort de Henry V semblait devoir assurer le succès aux Écossais, qui l'avaient inaugurée d'une manière si brillante par la victoire de Baugé, ne leur présenta plus que des défaites. Deux journées surtout leur furent fatales, celles de Crevant et de Verneuil, dont la relation se trouve partout<sup>1</sup>; la

<sup>1</sup> Voyez, relativement à la première, les Chroniques de Monstrelet, ann. 1423, vol. II, fol. 7 recto; celle de Charles VII, par Jean Chartier, édit. de Vallet de Viriville, ch. 7, t. I, p. 32; la chronique de Berry, édit. de Godefroy, p. 369, 370; la *Geste des nobles*, ch. 202, et la *Chronique de la Pucelle*, ch. IV, édit. de 1859,

première, signalée par la prise de Sir John Stuart de Derneley ; la seconde, par la mort du plus grand nombre des Écossais, déjà décimés à la bataille de Crevant. "En ceste bataille, dit Jean de Wavrin<sup>1</sup>, furent ochis la pluspart des Escochois, car ilz estoient au front devant, à sçavoir environ iiiij<sup>m</sup>, et le connestable d'Escoche prins par un gentilhomme du seigneur de Chastelus ; et y eut ledit connestable ung œil crevé. Les autres Escochois se saulverent au mieulz qu'ilz peurent. Pareillement de la compaignie des François, y furent prins prisonniers le comte de Ventadour, le seigneur de Gamaches... Estienne de Fumieres<sup>2</sup>, et plusieurs autres nobles hommes, jusques au nombre de trois à quatre cens ; et des mors sur la place, messire Thomas Siccon<sup>3</sup>, Andrieu Hambon, messire Guillaume Hambon<sup>4</sup>, Jehan Pillet<sup>5</sup>, capitaine escochois." A cette liste, il faut ajouter le seigneur de Saint-Johnston, ou Perth, Sir John de Balganie, Sir John Turnbull, Sir John Haliburton, Sir Robert Lislie, Sir William Cunningham, Sir Alexander Hume, Sir William Lislie, Sir John Rutherford et Sir William Craiford, que Holinshed met au nombre des victimes de la journée de Crevant, et "messire Karados, neveu du comte de Bouchan," dont Belle-Forest enregistra le nom dans ce funèbre martyrologe. Cet écrivain, qui

p. 191, 213, 214, ou édit. du *Panth. litt.*, p. 408, col. 2 ; les Mémoires de Pierre de Fenin, dans le même volume, p. 593, col. 2, ann. 1422 ; les *Vigilles de la mort de Charles VII*, 1<sup>re</sup> part., p. 50, 51, etc.

<sup>1</sup> *Anchiennes Croniques d'Engleterre*, t. I (à Paris, M.DCCC.LVIII., in-8°), p. 248, ann. 1423. Cf. p. 238.

<sup>2</sup> "Estienne et Jehan de Farsmeres, chevaliers escossois" (Monstrelet, V, ch. X).

<sup>3</sup> "Thomas de Seton, escuier du pays d'Escosse, reçoit, le 10 octobre 1419, de Jean Raguier, receveur des finances, la somme de 1146 liv., pour lui, ses *estendars et trompettes*, et la paye de 22 *escuiers* et de 92 *archiers*." (Mss. de la Bibl. imp., fonds Gaignieres, n° 781, folio 123.)

<sup>4</sup> Sir William Hamilton *et son fils*. (Holinshed, *the third Volume of Chronicles*, etc., p. 586, col. 2.) Cependant on voit figurer sur la liste des capitaines et chevaliers servant Charles VII au siège d'Orléans, un Guillaume Hamilton. (*Le Faict de l'aduitaillement et secours sur les Anglois de la ville d'Orleans*. Bibl. imp. Mss., Suppl. franç., n° 2342, folio 79 verso.)

<sup>5</sup> Holinshed le nomme *John Pillot*.

confond par erreur John Stuart comte de Buchan, connétable de France, avec John Stuart de Derneley, connétable de l'armée écossaise dans ce pays<sup>1</sup>, et qui suppose qu'à Crevant les troupes étaient sous les ordres du premier, donne le texte d'une lettre écrite le lendemain de la bataille, par le comte de Suffolk, qui commandait l'armée anglaise, au chancelier et au conseil de Henry V, séant à Paris. On y trouve, dans le dénombrement des prisonniers, "le connestable d'Escoche, chef de leur compagnie," et dans celui des morts, "le frere dudit connestable d'Escoche." Comme le fait observer Andrew Stuart, ce frère de Sir John Stuart de Derneley était, selon toute apparence, Sir William Hamilton, frère utérin du connétable.

Quelques historiens rapportent que, dans le cours de la lutte engagée entre les Français et les Anglais, en 1423 et 1424, l'un des frères du comte de Suffolk fut fait prisonnier par les troupes de Charles VII et échangé contre Sir John Stuart de Derneley, tandis que d'autres disent que cet échange eut lieu avec le maréchal de Toulangeon, tombé aux mains de l'ennemi dans une autre rencontre. On ne sait point positivement à quel moment le connétable de l'armée d'Écosse fut échangé et suffisamment guéri de sa blessure et de la perte de son œil pour pouvoir rentrer dans le service actif.

On ne voit pas non plus dans les historiens français que Sir John Stuart de Derneley, ou Sir William, son frère, ait pris part à la bataille de Verneuil. La relation qu'en donne le continuateur de Fordun paraît, à première vue, confuse et contradic-

<sup>1</sup> Rapin de Thoyras (*Histoire d'Angleterre*, etc. La Haye, M.DCC.XLIX., in-4°, t. IV, p. 190) fait observer avec raison que les Français lui donnèrent le nom de connétable d'Écosse, mais qu'on ne voit pas qu'il soit qualifié de même par les historiens de sa nation. Il conjecture que l'erreur des Français est provenue de leur ignorance de la langue anglaise ou écossaise, dans lesquelles le titre de connétable pouvait se donner à tout commandant d'un corps de troupes, sans que pour cela il fût connétable du royaume. — Voyez, sur le sens exact du mot *constable*, l'article que lui a consacré le D. Johnson.

toire ; mais, pour peu que l'on prenne la peine de la comparer avec le récit de Monstrelet, on la trouvera plus claire.

En 1422, le comte de Buchan, maître d'une grande partie du pays entre Avranches et Gallardon, château près de Chartres, dont il s'était emparé après la bataille de Baugé<sup>1</sup>, passa en Écosse<sup>2</sup>, où il décida Archibald, second comte de Douglas, son beau-père, à venir en France<sup>3</sup>. Celui-ci, après des avaries de mer

<sup>1</sup> Joann. Fordun, *Scotichr.*, lib. XV, cap. XXXIV ; vol. II, p. 462. — Chronique de Jean Raoulet, ch. XII, ann. 1421 ; à la suite de celle de Jean Chartier, t. III, p. 170. — *Geste des nobles*, ch. 183, 199, à la suite de la *Chronique de la Pucelle*, édit. de 1859, p. 181, 189. — Dans un document daté de 1420, dont nous n'avons malheureusement que l'analyse, Philippe d'Orléans, comte de Vertus, et le connétable d'Écosse, envoient chercher certains chevaliers écossais pour les aider à faire lever aux Anglais le siège de Courville. (*Catal. anal. des arch. de M. le baron de Joursanvault*, t. II, p. 145, n° 2976.) Il est à croire que le comte de Buchan n'attendit pas que cette place fût délivrée ; car un peu plus loin on rencontre des lettres envoyées à Amboise au connétable d'Écosse, touchant le siège de Courville. (*Ibid.*, p. 172, n° 3169.)

<sup>2</sup> " De Guillaume d'Avaugour, bailli de Touraine, receu la somme de deux mille escus d'or pour prest par lui fait au roy, nostre sire, laquelle somme a esté baillée à M. le connestable de France, sur cinq mil escus à lui ordonnés pour le voyage d'Escoce." Compte de Hemon Raguier, 1422-23. (D. Morice, *Mém. pour serv. de pr. à l'hist. de Bretagne*, t. II, col. 1124.) — Henri de Pluscallec, gouverneur de La Rochelle, fut commis à faire payer les deniers nécessaires au voyage d'Écosse (col. 1125), et eut la charge " d'amener en ce royaume... les contes de Glaz et de Marre et autres seigneurs, à puissance de gens d'armes et d'archiers dudit pays d'Escoce." Le roi lui avait engagé, à lui et à d'autres, la terre de Taillebourg, et les château, châtellenie et terre, de Chatelaillon, " pour seurté de paiement et restitution de la somme de 30,000 escuz d'or, laquelle ilz baillèrent et fut par eulx employée au parfournissement du voyage que le roy... fist faire au pays d'Escoce par mer," etc. Le 15 février 1423 (vieux style), date de l'obligation ou lettres de Charles VII où nous puisons ces détails, ce prince restait redevoir à Henri de Pluscallec, la somme de 19,000 écus d'or, dont le mémoire est donné plus loin. (Archives de l'Empire, J. 183, n° 141.) — Cet embarquement du comte de Buchan à La Rochelle a pu donner lieu à une erreur relativement au point où débarquèrent nos alliés d'Écosse. Chartier et Cousinot disent bien, il est vrai, que le comte de Douglas descendit à La Rochelle ; mais l'auteur de la *Geste des nobles*, ch. 209, assure positivement " que au port de Saint-Mahé de Fine-Posterne estoit descendue l'armée d'Escoce." (*Chronique de la Pucelle*, édit. de 1859, p. 195, 221.)

<sup>3</sup> On conserve, au Trésor des chartes, des lettres du 26 octobre 1423, par lesquelles il promet d'observer fidèlement les anciens traités entre la France et l'Écosse, et de passer en France avec le comte de Buchan, le 6 décembre suivant, avec plusieurs seigneurs et nombre d'hommes d'armes et archers, etc. (*Invent. chronol.*, etc., p. 37.)

et des difficultés de plus d'une espèce<sup>1</sup>, étant arrivé à La Rochelle avec une armée de dix mille chevaliers et braves soldats<sup>2</sup>, vint joindre la cour à Châtillon-sur-Indre, et la suivit jusqu'à Bourges. Là, le roi le déclara lieutenant-général de ses armées, et, voulant reconnaître le service important qu'il lui rendait, il lui donna le duché de Touraine pour en jouir, lui et sa postérité mâle, à perpétuité, sous la réserve toutefois des droits royaux. Il y ajouta la ville et le château de Chinon avec toutes ses dépendances. Le comte prêta serment à Bourges le 19 avril 1423<sup>3</sup>, date des lettres-patentes du roi<sup>4</sup>. Elles furent portées par le chancelier à la Chambre des comptes, qui se réunit alors dans la capitale du Berry. La Chambre refusa d'en faire la vérification, et donna

<sup>1</sup> Elles sont indiquées ainsi dans une pièce des Archives de l'Empire (J. 183, n° 441) que nous avons déjà citée : "... huit mille escuz d'or... pour recompensation de six gros vesseaulx à chastel devant, que il perdit sur mer ou service du roy... en deux voyages qui furent faiz oudit pais d'Escoce, c'est assavoir : deulx vesseaulx ou voyage duquel Jehan de Contes, dit *Muguet*, escuier, conseiller du roy... et Hemonnet Raguier, tresorier de ses guerres, eurent la charge; et quatre vesseaulx dont led. Henry eut la charge; et en 10,000 escuz... que il a paieiz et despenduz du sien pour led. seigneur; et en sond. voyaige en Escoce, pour tant que en deffault il n'eut pas l'argent qui lui avoit esté ordonné à faire ycellui voyage, ou temps qui lui avoit esté promis, les vessaulx et navires qu'il avoit fraictez à ses fraiz pour faire led. voyage, avant qu'ilz partissent du port et havre de La Rochelle... avoient deservi tout le temps dedans lequel ilz devoient avoir fait led. voyage, et lesquelx lui convint paier et contenter de nouvel, au pris du premier fret, de tout l'autre temps qu'ilz demeurèrent à faire tout led. voyage, ouquel ilz furent depuis la St.-Michel jusques à la my-careme prouchaine après ensuivant; et aussi pour advitailler par deux foiz de nouvel lesd. vesseaulx et navire oud. pais d'Escoce, parce que à la premiere foiz qu'ilz furent chargez et bien avant en mer pour venir par deçà, par fortune de temps et de vent contraire convint retourner oud. pais d'Escoce : par quoy furent gastez et despenduz les vivres, et derechief convint aud. Henry advitailler de nouvel lesd. vesseaulx et navire, pour revenir par deçà," etc.

<sup>2</sup> Jean Raoulet réduit ce nombre à "sept ou huit mille combattans escoçois," commandés par le comte de Douglas et son fils, et substitue à l'action du comte de Buchan celle de Regnauld de Chartres, archevêque de Reims, puis chancelier de France, envoyé en Écosse "pour avoir encore secours et souldoyers." (*Chronique de Charles VII*, etc., t. III, p. 172.) — Suivant ce que rapporte Jean Chartier, ils n'étaient pas plus "de quatre à cinq mil combattans." (*Ibid.*, t. I, p. 40.)

<sup>3</sup> *Invent. chron.*, etc., p. 36, 37.

<sup>4</sup> On en trouve une analyse dans l'*Hist. géneal. et chron. de la maison roy. de France*, etc., t. III, p. 231, B. Voyez encore p. 322, D.

pour prétexte que l'adresse était au parlement seul, ajoutant qu'au reste il était de son devoir de s'opposer à toute aliénation du domaine de la couronne. Le roi, ayant mandé les principaux magistrats de la chambre, leur enjoignit expressément de vérifier les lettres, nonobstant toutes objections contraires, les déchargeant de tout ce qui pourrait arriver. Il leur en donna sa déclaration le 25 avril 1423.

A ces royales largesses, Charles VI, ou plutôt le régent, joignit l'abandon, au moins momentanément, de Langeais et de Châtillon à des Écossais. Parmi les articles arrêtés pour conclusion du mariage entre le roi de Sicile et dame Isabeau de Bretagne, après avoir dit dans le premier : "Et veut le roy que sa duché de Touraine et ses appartenances, excepté les chasteau, ville et chastellenie de Chinon, soit et demeure avecques les rentes et revenus du domaine d'icelle en la main de ladite dame royne de Sicile," le rédacteur spécifie que cette place serait remise, "si en la delivrance des autres places de ladite duché, c'est assavoir en tant que touche Chastillon et Langeiz avoit aucun delay, et que dedans ladite S. Martin ne seroient par le roy plainement delivrées à ladite royne, parce que de present sont tenues et occupées par les Escoz <sup>1</sup>."

Quatre jours après la date des lettres-patentes que nous citons tout à l'heure, la nouvelle de la mutation qu'elles consacraient parvenait à Tours. Alarmés, plusieurs ecclésiastiques, bourgeois et habitants, réunis en la présence de Jehan Simon, lieutenant du bailli de Touraine, Guillaume d'Avaugour, chargé Jehan Saintier, l'un des élus, et Jehan Garnier, sergent du roi, d'aller à Bourges, auprès de Guillaume de Lucé, évêque de Maillezaïs, et du bailli, "pour leur savoir si le roy... avoit et ait donné le duché de Touraine au comte de Douglas du païs d'Escosse; et,

<sup>1</sup> D. Morice, *Mém. pour serv. de pr. à l'hist. de Bretagne*, t. II, col. 1149-1151.

s'il estoit vray, qu'il leur pleust conseiller lesdits gens d'église, bourgeois et habitans, quelle voie et maniere on avoit à tenir et qui soit à faire sur ce, pour le bien et honneur de ceste ville de Tours et país de Touraine. Lesquels Jehan Saintier et Garnier ont rapporté que iceulx seigneurs dessus nommez leur ont dit qu'il est vray que le roy... a donné ledit duché de Touraine audit comte Douglaiz, et que on ne s'en effraye aucunement, et que les gens de ladite ville et país de Touraine seront bien doucement gouvernez et en paix, et que avant que ledit comte Douglas ait ne aille prendre la possession dudit duché, le roy... envoiera lettres auxdits gens d'église, bourgeois et habitans, et aucuns de ses officiers commis à lui laisser ladite possession, et que monseigneur le chancelier et ledit bailli dedans brief temps seroient en ladite ville, lesquels leur diroient plus à plain ce que on avoit sur ce à faire et les causes pour lesquelles le roy... a esté meu à lui bailler ledit duché; et aussi ont iceulx Saintier et Garnier apporté la copie de la lettre du don dudit duché fait... audit comte<sup>1</sup>."

Dès qu'on sut à Tours que le roi avait donné au comte de Douglas le duché de Touraine, et que le nouveau duc se disposait à partir pour en venir prendre possession, on s'assembla à l'hôtel de ville pour délibérer si l'on irait au devant de cet étranger et si on lui ferait les présents d'usage, qui consistaient en six pipes, c'est-à-dire douze barriques de vin, six muids d'avoine, cinquante moutons, quatre bœufs gras et cent livres de cire en torches. On députa deux ecclésiastiques et quatre notables pour aller à Loches complimenter le duc au nom de la ville, et l'on forma une compagnie de bourgeois à cheval pour aller à sa rencontre. L'ayant trouvé à une certaine distance de la ville, elle l'accompagna jusqu'à son arrivée à Tours, où il fit son entrée, le

<sup>1</sup> Extrait des délibérations municipales de la ville de Tours, donné par M. Vallet de Viriville dans *le Cabinet historique*, etc. Paris, 1859, in-8°, catal., p. 104, 105.

7 mai, par la porte de Notre-Dame-la-Riche. Là, il fut reçu par les quatre élus de la ville et par tous les bourgeois en armes. Martin d'Argouges, premier élu, porta la parole en lui présentant les clefs, et le supplia de maintenir les habitants dans leurs privilèges, franchises et libertés. Le duc le promit, et les élus prirent acte de son consentement par-devant trois notaires qu'ils avaient amenés exprès. Le duc, ayant ensuite pris les clefs, les rendit aussitôt au premier élu. Alors il entra dans la ville, où il fut reçu aux acclamations du peuple. Les rues étaient tendues de tapisseries et jonchées de fleurs. Il alla directement à la cathédrale, à la grande porte de laquelle il trouva l'archevêque et tous les chanoines en chapes. Le doyen lui présenta un surplis, une aumusse et un bréviaire. Le duc, ayant prêté serment entre ses mains, fut reçu chanoine et installé au chœur, en présence de Louis de Bourbon, comte de Vendôme, grand chambellan de France; de Jean de Bourbon, son frère, prince de Carencey; de François de Grigneux, et de plusieurs autres seigneurs. Le lendemain, il alla à l'église de Saint-Martin, où il fut pareillement reçu chanoine honoraire<sup>1</sup>. Après ces cérémonies, il établit Adam Douglas, son cousin, gouverneur de la ville et du château de Tours, suivant ses lettres du 27 mai. Les habitants, par délibération des élus, firent présent au nouveau gouverneur de deux pipes de vin et d'un muid d'avoine<sup>2</sup>. Il eut à peine le temps de les consommer pendant sa charge, ne l'ayant exercée que jusqu'au mois d'août suivant, que son maître fut tué<sup>3</sup>. Adam Douglas avait pour lieutenant un Français, Guillaume Huillier. Presque

<sup>1</sup> "Les comtes de Flandres, d'Hollande, d'Angoulesme, de Douglas en Écosse, sont chanoines nés de l'église de Saint-Martin." (*Defense des privileges de la noble et insigne eglise de S. Martin de Tours*, etc. A Paris, M.DCCVIII., in-folio, p. 19.) Voyez encore le Dictionnaire géographique de Bruzen de la Martiniere, art. *Tours*.

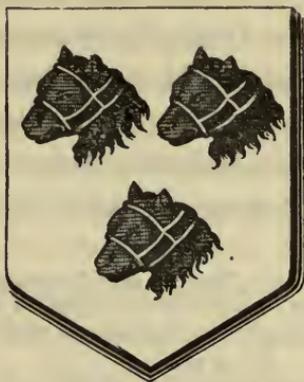
<sup>2</sup> Chalmel, *Histoire de Touraine*, etc. Paris, M DCCC XXVIII, in-8°, liv. VIII; t. II, p. 187-189. — L'acte de prestation de serment se trouve dans le Ms. de la Bibl. imp. Bal. 9987. 3, fol. 1.

<sup>3</sup> Archives de la ville de Tours.

en même temps, Laurent Vernon, écuyer écossais, recevait en don du roi de France le château, châteltenie, la terre et seigneurie de Montreuil-Bonnin, pour le comte de Sommerset, fait prisonnier à la bataille de Baugé<sup>1</sup>. Quelques jours après cette sanglante rencontre, nous l'avons déjà dit, Charles VII, n'étant encore que Dauphin, avait donné à Sir John Stuart de Derneley, la terre et châteltenie de Concessault, pour en jouir comme avaient fait par le passé les anciens seigneurs, à la valeur et estimation de deux mille livres de rente, à compléter, s'il y avait lieu, sur les

<sup>1</sup> *Invent. chronol.*, p. 36, 37. — Filleau et de Chergé, *Dictionnaire... des familles de l'ancien Poitou*, etc. Poitiers, 1840-1854, in-8°, t. II, p. 791, col. 2. — Dans une autre province voisine du Poitou, on trouve en 1321 un Geoffroi Vernon, chevalier, occupant des fiefs relevant de la châteltenie du Blanc en Berri. (*Hist. de la maison du Plessis de Richelieu*, ch. III, à la suite de l'*Hist. geneal. de la maison royale de Dreux*, etc., p. 15.) Cette circonstance explique peut-être l'erreur dans laquelle est tombé Anselme en qualifiant le père de Laurent de seigneur de Montreuil-Bonnin. Laurent plaidait criminellement, le 11 décembre 1442, contre Jean Montgambry (Montgommery), son compatriote; il épousa Christine Goupille, dont il eut trois enfants. La famille Vernon portait : d'argent, à trois têtes d'ours arrachées de sable, emmuselées d'or, avec cette devise : *Vernon viret* (N° XXI).

N° XXI. — VERNON.



Dans la généalogie donnée par le P. Anselme (*Hist. général. et chron. de la maison roy. de Fr.*, t. VIII, p. 754-756), on remarque un grand fauconnier de France, Raoul de Vernon, capitaine des soixante archers créés pour la garde du corps du roi, par lettres du 26 mars 1514. — Voyez encore *un Procès au XV<sup>e</sup> siècle*, par M. Félix Dupuis, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, année 1845, p. 260-283.

autres revenus du duché de Berri; pour tenir cette châtellenie du roi en droit et honneur d'hommage lige, par lui et ses héritiers, jusqu'à ce qu'il lui eût donné terre en France, à titre de comté, de la valeur de deux mille livres de rente<sup>1</sup>. Le comte de Wigton reçut la terre et châtellenie de Dun-le-Roi en Berry, aujourd'hui Dun-sur-Auron, chef-lieu de canton du département du Cher, qui, après le retour du comte en Écosse, fut transportée au comte de Richemont, connétable de France<sup>2</sup>. D'un autre côté, un poète, interprète de la reconnaissance populaire, mettait sur la scène les comtes de Buchan et de Douglas, dans un mystère "où la France se représente en forme d'un personnage au roi Charles VII, pour le glorifier ez graces que Dieu a faictes pour lui... et parlent ensemble en forme de dialogue." Chacun des personnages y dit deux couplets<sup>3</sup>.

Indépendamment de ces magnifiques récompenses, les auxiliaires écossais de Charles VII recevaient fréquemment des présents de chevaux. Dans des comptes royaux de 1419 et 1420, les comtes de Wigton et de Buchan sont portés comme en ayant reçu chacun deux, et le connétable de l'armée d'Écosse, John Stuart de Derneley, un<sup>4</sup>; deux autres avaient été donnés à deux archers du même pays, Sifflet et Jean l'*Escossoys*<sup>5</sup>, tandis que trois de leurs compatriotes n'avaient eu que des haubergeons<sup>6</sup>, peut-être d'une forme particulière, comme le "harnoiz de bras à la façon d'Escoce," acheté de maître Richard de Malleville,

<sup>1</sup> Voyez ci-dessus, p. 121. — Thaumassier de la Thaumassière (*Hist. de Berry, etc.*, liv. V, ch. LXXI, p. 396) cite des lettres données à S. Florent lez Saumur, le 21 avril 1421, confirmées par autres de décembre 1425.

<sup>2</sup> *Ordonnances, etc.*, t. XVI, p. 464.

<sup>3</sup> On ignore entièrement l'année où ce mystère fut composé et le nom de son auteur. Il n'a jamais été imprimé, et on ne le connaît que par le témoignage de du Verdier. Voyez sa *Bibliothèque française*, édit. de Rigoley de Juvigny, t. III, p. 104; et l'*Histoire du théâtre français* des frères Parfaict, t. II, p. 538, 539.

<sup>4</sup> Archives de l'Empire, reg. KK, 53, folio 5 recto; 8 verso, col. 2.

<sup>5</sup> *Ibid.*, folio 75 recto, 78 verso.

<sup>6</sup> *Ibid.*, folio 71 recto.

armurier du roi et du Dauphin, dont le nom figure encore plus loin pour un cheval<sup>1</sup>.

Dans des comptes royaux de 1421, Négune, aide de fourrière, est porté comme envoyé, "lui deuxième, à cheval, de Poitiers à Chastillon-sur-Indre, avec Messire J. de Crenat, Escot (Écossais), querir plusieurs lettres et descharges touchant le fait de la descharge de l'ostel de mondit seigneur le regent; lesquelles lettres et descharges, avecques un cheval chargé d'argent, aucuns de la garnison dudit Chastillon avoient osté audit maistre de la Chambre aux deniers de mondit seigneur. Lesquels ramenerent ledit cheval et aussi rapporterent lesdites lettres, sans argent, pource que mondit seigneur le regent donna à M. de Boquan ledit argent pour avoir un cheval<sup>2</sup>," etc.

D'autres pièces de comptabilité de la même année nous montrent Charles, duc d'Orléans, mandant à ses gens des comptes de faire payer à Guillaume Cousinot, son chambellan, 50 livres tournois pour un voyage fait naguère par ledit Cousinot, de Blois à Tours, par devers M. le Dauphin et les seigneurs d'Écosse, pour savoir si l'on pourrait échanger les prisonniers anglais faits par lesdits seigneurs à la journée de Baugé, contre lui, Charles, duc d'Orléans, et Jean, comte d'Angoulême, son frère. Elles révèlent encore un autre voyage fait par le secrétaire du duc, pour s'entendre avec le chambellan Jean d'Escros, à l'effet d'envoyer à Paris un Anglais chargé de proposer à la duchesse de Clarence et au duc d'Exeter l'échange du comte d'Angoulême, prisonnier en Angleterre, contre Thomas de Beaufort, fils de la duchesse, fait prisonnier récemment, à la journée de Baugé, par le connétable d'Écosse. Cette série de documents se termine par une gratification du Dauphin à ce capitaine<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Archives de l'Empire, reg. KK, 53, folio 73 verso, 85 verso, 88 verso, 120 verso.

<sup>2</sup> *Chronique de Charles VII*, par Jean Chartier, édit. de M. Vallet, t. III, p. 318.

<sup>3</sup> *Catal. anal. des arch. de M. le baron de Joursanvault*, t. II, p. 223, n° 3386.

Son homonyme, si magnifiquement traité par la cour de France, était encore l'objet des libéralités de celle de Bretagne. Dans les comptes de cette dernière figurent "une coupe d'or que la duchesse avait baillée au duc pour donner au comte de Bochan<sup>1</sup>," et "une coupe d'or au comte de Boquen, qui estoit venu vers le duc à Vannes de par le Dauphin<sup>2</sup>."

L'année suivante, le régent assistait aux noces d'un certain Guillaume Roger, au sujet duquel M. Vallet de Viriville demande, nous ne savons pourquoi, si ce ne serait pas "William Roger, escossois<sup>3</sup>." Enfin, dans un compte pour le roi, du 1<sup>er</sup> janvier au dernier septembre 1423, on trouve deux mentions, l'une, de Thomas l'Escot<sup>4</sup>, "pour ung petit cheval morel... donné à Jouan Souard, archier de Esquosse," que sans cette désignation on eût bien pu prendre pour un Français<sup>5</sup>; l'autre, pareillement, d'un cheval "donné à Maston Seton, escuier d'Escosse<sup>6</sup>," le même

<sup>1</sup> Compte de Jean Mauleon, garde des joyaux et vaisselle d'or et d'argent de M. le duc, etc. 1414-1424. (D. Morice, *Mém. pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, t. II, col. 1162.)

<sup>2</sup> *Ibid.*, col. 1164.

<sup>3</sup> *Chronique de Charles VII*, par J. Chartier, t. III, p. 309.

<sup>4</sup> Thomas l'Escot ou Scot était "chevaucheur de l'escuirie du roy." (Registre de la mairie de Tours, cité par M. Quicherat, à la suite des *Procès... de Jeanne d'Arc*, t. V, p. 265, et par M. Vallet de Viriville, dans *le Cabinet historique*, 5<sup>e</sup> année, catal., p. 140.) Rien ne l'indique comme Écossais, pas plus que son homonyme, mentionné dans la montre de Mouton, sire de Blainville, en 1371 (*Hist. geneal. de la maison de Harcourt*, t. IV, p. 1891), pas plus que Monot l'Escot, châtelain de Rouvre en 1353 (D. Plancher, *Hist. gén. et part. de Bourgogne*, etc., liv. XII, ch. LIV; t. II, p. 298), que Jean l'Escot, fourrier de la duchesse de Bourgogne en 1384 (*ibid.*, t. III, preuves, p. lxi, col. 2), et que Guy l'Escot, clerc, en 1399. (*Ibid.*, p. clxxxxij, col. 2.)

<sup>5</sup> Sans parler du critique Suard, on trouve, au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, plusieurs Suhart nommés dans l'*Histoire de la maison de Harcourt*, liv. III, ch. XI, t. I<sup>er</sup>, p. 146. — Dans le siècle précédent, cette maison s'était alliée avec celle des seigneurs de Gray, dont le nom patronymique, qui est *Patry*, contribue à faire soupçonner une origine écossaise (*ibid.*, liv. XI, ch. VI; t. II, p. 1176. Cf. p. 1177), que l'on ne saurait contester à la famille d'Olliençon, également alliée à celle de Suhart. En 1582, François d'Olliençon figurait au mariage de Françoise de Harcourt avec Antoine Suard, en qualité de cousin germain de l'une des deux parties. (*Ibid.*, liv. XI, ch. LVI; t. II, p. 1441.)

<sup>6</sup> Archives de l'Empire, registre coté KK, 53, folio 159 verso, 160 verso.

sans doute que "Thomas Ston, Escossoys, cappitaine de gens d'armes," qui en avait déjà reçu un clair-brun<sup>1</sup>. De pareils dons de chevaux auront lieu jusqu'en l'an 1449, où l'on voit, dans un compte de Geoffroy Beusseron, des hommes d'armes et des archers écossais de la garde du roi, sous les ordres de Patrick Folkart et de Thomas Haliday, recevoir diverses sommes "pour avoir deux chevaulx," ou "pour avoir ung bon cheval<sup>2</sup>."

Ici vient prendre place un fait que nous ne rapportons que sous toutes réserves, ne connaissant pas l'autorité sur laquelle se fonde l'auteur du livre d'où il est tiré.

"Lorsque Jean Stuart eut mérité par ses services la haute estime dont il jouissait auprès de Charles VI et de Charles VII, il fit venir en France une colonie d'Écossais, ses compatriotes. Charles VII, à sa considération, leur procura un établissement aux environs de Bourges; il leur abandonna une partie de la forêt de Haulte-Brune, située dans la forêt de Saint-Martin d'Auxigny, leur permit de la défricher et d'y construire des habitations. Il leur accorda, par lettres-patentes enregistrées au parlement, de grands privilèges : le droit de couper des bois de construction, exemption de la taille et de tous droits d'entrée dans la ville de Bourges pour le débit de leurs denrées. Il institua pour eux une justice royale et un juge appelé le capitaine de la salle le roi, qui siégeait l'épée au côté, et qui connaissait exclusivement des causes, tant civiles que criminelles, qui intéressaient les habitants et propriétaires de la forêt.

"Les seigneurs de Puyvallée, dépositaires de la charte de

<sup>1</sup> Archives de l'Empire, registre coté KK, 53, folio 6 recto. — Thomas Ston, seigneur de Langeais, mal à propos appelé chevalier anglais dans l'*Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, t. V, p. 381, avait épousé, avant 1422, Isabeau Goyon, veuve de Pierre d'Amboise, vicomte de Thouars, laquelle se remaria, l'an 1435, à Geoffroy de Tremereuc.

<sup>2</sup> Ms. de la Bibl. imp., suppl. français n° 4777. 3. — Des cinquante-huit noms inscrits sur cette liste, un seul, le premier, porté pour 110 livres tournois, est accompagné de cette mention : "Pour lui aider à vivre et soustenir son estat."

Charles VII, ayant concédé aux Écossais de grands terrains incultes, jouissaient des mêmes privilèges.

“Les habitants de ce canton, qu'on appelle encore *la Forêt*, ont conservé des signes de leur origine primitive; il y en a dont les noms sont encore écossais, tels que les Jamyns, Willandys, Jawy, etc. Ils sont tous intelligents, actifs, industrieux, et se livrent à toute espèce de commerce et de brocantage. Leur pays n'étant pas capable de les nourrir, ils sont toujours par voie et par chemin. Ils s'adonnent beaucoup au roulage; il y a parmi eux plusieurs voituriers qui parcourent toute la France. Ils sont presque tous propriétaires; le pays qu'ils ont défriché est couvert d'arbres fruitiers dont ils tirent un grand parti; ils vont vendre leurs fruits jusqu'à Paris. Enfin ils ne ressemblent en rien à nos paysans du Berry<sup>1</sup>.”

Parvenu à la couronne, le Dauphin se trouvait à Chinon lorsqu'il apprit que les Anglais assiégeaient le château d'Ivry. Le conseil résolut d'empêcher, s'il était possible, la prise de cette place. Le comte de Buchan, que le roi avait élevé à la dignité de connétable, et le comte de Douglas, duc de Touraine, partirent en toute hâte pour en faire lever le siège. La ville de Tours, en cette occasion, leur prêta la somme de mille livres<sup>2</sup>. Chemin faisant, ils prirent Châteaudun, où le duc d'Alençon, le maréchal de La Fayette, le vicomte de Narbonne et plusieurs autres, vinrent les rejoindre. “Quant ils furent près de Verneuil au Perche, dit l'auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris*<sup>3</sup>, si firent une grant trahison; car ils prindrent grant foison de leurs soudoyers

<sup>1</sup> *Curiosités philologiques, géographiques et ethnologiques*, dans la *Bibliothèque de poche*. Paris, 1855, in-12, p. 330, 331. — Tout ce passage est copié littéralement d'un mémoire écrit en 1810 et publié plus tard sous le titre de *Mémoire historique sur le Berry, et particulièrement sur quelques châteaux du département du Cher*, par M. P.-J. de Bougy-Puyvallée, député de la noblesse de Berry aux États-Généraux de 1789. A Bourges, chez Vermeil, 1842, in-8°, p. 44, 45.

<sup>2</sup> Chamel, *Hist. de Touraine*, liv. VIII; t. II, p. 193, 194.

<sup>3</sup> Édit. du *Panth. litt.*, p. 665, col. 1.

escossois, qui bien sçavoient parler le langage d'Angleterre, et leur lierent les mains et les mirent aux queues des chevaulx, et les touillerent de sang, en maniere de playes, en mains, en bras et en visage; et ainsi les menerent devant Verneuil, criant et braiant à hault cris, en langaige d'Angloys," etc. Trompés par ces démonstrations, les habitants, qui tenaient le parti du roi Henry, convinrent de se rendre. Le duc de Bedford ayant appris que l'armée française était arrivée à Verneuil, envoya prier par un héraut le duc de Touraine de vouloir bien l'attendre, parce qu'il voulait boire avec lui. Le duc répondit à cette fanfaronnade qu'il venait tout exprès d'Écosse pour cela. Dès lors on se prépara au combat de part et d'autre.

Le 17 août 1424 eut lieu la bataille de Verneuil, si désastreuse pour le corps auxiliaire écossais, "où estoient environ, dit Raoulet, mil nobles hommes et trois ou quatre mil combattans," nombre qui se rapporte assez à celui que donnent Jean Chartier et Martial d'Auvergne<sup>1</sup>. La perte de la journée doit être, à ce qu'il paraît, attribuée à la mésintelligence qui régnait entre les Français et leurs alliés. Ce désaccord empêcha une partie de l'armée d'opérer avec l'autre, tandis que, du côté des Anglais, la solidité des archers, dont chacun avait une espèce de fourche plantée devant lui, eut aisément l'avantage sur l'impétuosité des arbalétriers lombards, bien qu'ils fussent admirablement montés et armés. A cette cause, il faut ajouter l'ordre imprudent du duc de Touraine, qui, défendant de faire quartier aux Anglais, les contraignit à se battre en désespérés. Le comte de Buchan, le comte de Douglas lui-même, et James Douglas son fils, Alexander Lindsay, Robert Stuart, Thomas de Swinton<sup>2</sup>,

<sup>1</sup> *Chronique de Charles VII*, etc., t. I, p. 40; t. III, p. 187. — *Les Vigilles de la mort du roy Charles VII*, 1<sup>re</sup> part., p. 52.

<sup>2</sup> Voyez, sur ce chevalier, Douglas, *the Baronage of Scotland*, vol. I, p. 129, col. 2, n° XII.

neveu du duc d'Albany, avec nombre de chevaliers et de vail-lants barons<sup>1</sup>, restèrent sur le champ de bataille<sup>2</sup>.

Un écrivain contemporain, se faisant l'écho d'un bruit répandu à l'époque, signale la fierté écossaise comme la principale cause du désastre de Verneuil, qu'il considère comme un événement heureux pour la France : "Les Écossais, dit-il, sont d'habitude ardents et solides au combat, mais téméraires et fiers à l'excès." Puis, après un récit sommaire de cette journée, il continue ainsi : "C'était un spectacle affreux à contempler que celui des monceaux de cadavres entassés et pressés sur ce champ de bataille, là surtout où la lutte avait eu lieu avec les Écossais ; car pas un d'eux ne fut épargné à titre de captif... La cause de cet acharnement et de ce carnage sans merci fut la fierté des Écossais : avant l'engagement, le duc de Bedford leur ayant envoyé demander quelles seraient les conditions du combat, ils répondirent qu'ils ne voulaient pas, ce jour-là, faire de prisonniers aux Anglais ni que les Anglais leur en fissent, réponse qui, en allumant contre

<sup>1</sup> L'auteur de la chronique du Ms. Auchinleck nomme "Sir Walter de Bekirtoune, Sir Willame de Setoune, fils unique du comte de Wintoun," mentionné dans le *Peerage of Scotland* de Douglas, vol. II, p. 642, col. 1 ; "Sir Richert de Bekirtoune, Sir Henry Bekirtoune, gouverneur des archers écossais, et Alexander Bikirtoune," etc. (*An Addicioun of Scottis Corniklis and Deidis*, publ. by Th. Thomson, 1819, in-4°, p. 23.) A cette liste, il faut ajouter, d'après le manuscrit harléien n° 782, folio 51 verso, Sir Robert Kaneday (Delort, *Essai critique sur Charles VII*, etc. Paris, 1824, in-8°, p. 247), et, d'après Holinshed (*the third Volume of Chronicles*, etc. London, 1587, in-folio, p. 588, col. 2), "Sir Alexander Meldrin, Sir Henrie Balglanie, Sir John Sterling, William of Homelsdon, Sir James Graie, Sir Robert Randen, et 720 Écossais de nom et d'armes, outre d'autres. Et là furent pris Sir Piers Harison, Sir John Turnebull, Écossais," etc.

<sup>2</sup> Joann. Fordun, *Scotichr.*, lib. XV, c. XXXV ; vol. II, p. 463. — Hect. Boeth., *Scotor. Hist.*, lib. XVI, fol. 345 recto. — Monstrelet, *Chroniques*, liv. II, ch. XX ; éd. du *Panth. litt.*, p. 557-559. — *Chron. de la Pucelle*, p. 412, 413. — J. Chartier, *Chron. de Charles VII*, éd. de Godefroy, p. 8, 11 ; éd. de M. Vallet, t. I, p. 42, 43. — P. 262 de Godefroy, et t. II, p. 334, de Vallet, il est question d'un seigneur de Boucan ou Boucat, qui prit part au siège de Chalais en 1453 : serait-ce un fils du connétable, dont La Barre, par une erreur plus facile à expliquer qu'à excuser, fait un comte de Beauveau ? (*Mém. pour serv. à l'hist. de Fr. et de Bourg.*, etc., 1<sup>e</sup> part., p. 101, et table des matières, p. 316, col. 2.)

eux la fureur de l'ennemi, les fit exterminer. Cet échec tourna à l'avantage de la France; car tels étaient et l'orgueil des Écossais et le mépris dans lequel ils tenaient les Français, que s'ils fussent sortis vainqueurs de cette lutte, ils eussent comploté d'égorger toute la noblesse de l'Anjou, de la Touraine, du Berry et des provinces voisines, pour s'emparer eux-mêmes de leurs maisons, de leurs femmes, de tous leurs biens les plus précieux; ce qui, certainement, ne leur eût pas été bien difficile, une fois vainqueurs des Anglais, comme ils l'avaient espéré<sup>1</sup>. Il est beaucoup plus certain, et Pinkerton le fait remarquer, que la désastreuse journée de Verneuil coupa court pour l'avenir aux expéditions d'auxiliaires écossais en France, où l'on n'en vit plus, si ce n'est un petit nombre d'aventuriers et quelques troupes sous les règnes de Jacques III et de Jacques IV<sup>2</sup>.

Après la mort du comte de Douglas, le duché de Touraine passa à Louis d'Anjou. Ce prince ayant été fiancé avec une nièce de Charles VII, le roi s'était engagé pour cent mille livres; mais les finances se trouvant dans un état complet d'épuisement, par ses lettres-patentes datées d'Angers le 21 octobre 1424 (v. s.), il donna en forme d'engagement, pour la somme promise, le duché de Touraine avec ses dépendances, ainsi que la ville et le château de Chinon, toujours sous la réserve des droits royaux<sup>3</sup>.

Quand le roi disposait ainsi du duché de Touraine, on était persuadé qu'Archibald, fils aîné du comte de Douglas, était mort en Écosse<sup>4</sup>, comme le bruit en avait couru; mais aussitôt que ce

<sup>1</sup> De Calamitate Galliæ scriptor anonymus, ap. Jacob. Meyer., *Annales... rerum Belgicarum*. Francofurti ad Mœnum, M.D.LXXX., in-folio, liv. XV, t. I, p. 306.

<sup>2</sup> Pinkerton, *the History of Scotland*, vol. I, p. 106, 107.

<sup>3</sup> Chalmel, *Hist. de Touraine*, etc., liv. VIII; t. II, p. 189.

<sup>4</sup> On trouve cependant, parmi les délibérations municipales de Tours, à la date du 20 septembre 1423, un mandement des élus pour payer mille livres au comte de Douglas pour son joyeux avènement. M. Vallet de Viriville ne doute pas qu'il ne s'agisse d'Archibald IV, comte de Douglas après son père tué à Verneuil. (*Le Cabinet historique*, 5<sup>e</sup> année, catal., p. 106, n<sup>o</sup> 9.)

seigneur fut instruit de ce qui se passait, de concert avec sa mère et sa femme, il réclama le duché dont Louis était en possession<sup>1</sup>. Pour le satisfaire, on lui donna d'autres terres en dédommagement, avec la faculté de porter le titre de duc de Touraine, qui devait être plus tard un embarras pour la royauté écossaise<sup>2</sup>. Ce titre et ces terres passèrent à William, son fils, et à sa postérité, jusqu'à James VI, dernier comte de Douglas<sup>3</sup>. Mais revenons au second et à son fils, tués à la bataille de Verneuil en même temps que leur compatriote le comte de Buchan.

Leurs corps, qu'on racheta des Anglais, furent transportés à Tours et inhumés au milieu du chœur de l'église cathédrale, le 24 août, dans la même fosse, sans pompe ni cérémonie. Le roi, néanmoins, en considération des services de ces trois seigneurs, fit payer aux officiers de leurs maisons tout ce qui leur était dû de leurs gages, et ordonna qu'on remboursât ceux qui avaient fourni des vivres en chemin<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Le Ms. de la Bibl. imp. Bal. 9987. 3 contient, fol. 4, la lettre que la veuve du comte de Douglas écrivit à Charles VII pour réclamer "la tierce partie de la duché de Touraine et des rentez et revenuz d'icelle du temps passé et avenir," etc. Elle est datée de Douglas, le quatorze mai, et suivie, dans le même volume, fol. 5 et 6, des "Responces aux articles baillez au roy par le chancelier d'Eseoce [le sire de Crychtoune], pour et ou non de madame Marguerite l'ainsnée, contesse de Douglaz, monseigneur le comte de Douglaz qui à present est, et madame Marguerite de Douglaz, sa femme, touchant le fait de la duché de Touraine," etc.

<sup>2</sup> Voyez Pinkerton, *the History of Scotland*, liv. VI; vol. I, p. 493, ann. 1440.

<sup>3</sup> Chalmel, *Hist. de Touraine*, liv. VIII; t. II, p. 191. — Lindsay de Pitseottie rapporte que William réclama le duché de Touraine par Malcolm Fleming de Cumberland et Alan Lawder, ambassadeurs d'Écosse auprès de Charles VII, et que ce prince fit droit à cette requête sur tous les points. (*The Cronicles of Scotland*, etc. Edinburgh, 1814, in-8°, vol. I, p. 21.)

<sup>4</sup> Chalmel, *Hist. de Touraine*, liv. VIII; t. II, p. 194. — Les dettes d'Archibald Douglas s'élevaient à la somme de 4,357 livres 14 sous 2 deniers tournois et 14 écus; celles de James, son fils, à 1,690 livres 5 sous 6 deniers tournois et 17 écus. Le roi, par ses lettres du 5 octobre 1424, assigne aux créanciers une somme égale, pour le montant de leurs créances, sur l'aide octroyée par les États de Poitou, le 29 septembre 1423, et envoie à Tours, le 9 septembre de l'année suivante, l'archevêque de Reims pour aviser au paiement des dettes laissées par le duc ou son gouverneur. (Archives de Tours, citées par M. Vallet de Viriville dans *le Cabinet historique*, 5<sup>e</sup> année, 1859, catal., p. 105, 106, n° 7.)

A ce moment-là, il avait parmi ses conseillers un autre Douglas, Jean ou Jeannot, dont nous ne savons rien, si ce n'est qu'il épousa une Française, Philippe de Rochechouart, fille de Simon de Rochechouart, seigneur d'Ancourt, de Morogues et de Maupas, et déjà veuve de trois maris : 1° Jean du Mesnil-Simon, bailli de Berry, conseiller et chambellan du régent <sup>1</sup>; 2° le seigneur de La Rochette, autre familier notable de Charles VII <sup>2</sup>; 3° George Haliburton, écuyer écossais <sup>3</sup>.

Parmi les victimes de la bataille de Verneuil, n'oublions pas Sir Robert Maxwell, premier lord de Calderwood. Ayant ordonné par testament, dès 1421, que son corps fût inhumé dans l'église des Frères Mineurs d'Angers <sup>4</sup>, il est à croire qu'il fut obéi.

Au milieu de tant de désastres, Charles VII fut au moment de quitter un pays qui lui échappait de plus en plus. Un matin qu'il était livré à ses tristes pensées, il entra dans son oratoire, "et là, dit un écrivain contemporain, il fit une humble requête et prière à Nostre Seigneur, dedans son cueur, sans pronuntiation de parolle, où il lui requeroit devotement que, se ainsi estoit qu'il fust vray hoir (héritier) descendu de la noble maison de France, et que le royaume justement luy deust appartenir, qu'il luy pleust de luy garder et deffendre, ou au pis luy donner grace de eschapper sans mort ou prison, et qu'il se peust saulver en Espagne ou en Escosse, qui estoient de toute ancienneté freres d'armes et alliez des roys de France <sup>5</sup>, etc."

<sup>1</sup> Vallet de Viriville, *Charles VII, roi de France, et ses conseillers*, etc. Paris, 1859, grand in-8°, p. 8.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>3</sup> Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, etc., t. II, p. 862, E; t. IV, p. 654, A. — On trouve un "George Aliberton" parmi les hommes d'armes d'une "monstre et veue faicte à Villefranche et Millau, en Rouergue," le 20 octobre 1469; il n'est pas probable que ce soit le même.

<sup>4</sup> *Historical Account of the noble Family of Kennedy*, etc. Printed at Edinburgh, MDCCCXLIX, in-4°, p. 17, en note.

<sup>5</sup> Pierre Sala, *Hardiesses des grands rois et empereurs*, dans le t. IV des *Procès... de Jeanne d'Arc*, p. 280. Voyez encore t. V, p. 339.

Les affaires de Charles VII paraissaient en effet presque désespérées; mais les deux puissances belligérantes étaient tellement épuisées, que d'un côté comme de l'autre, il n'y eut aucun engagement sérieux pendant le reste de l'année 1424 et une grande partie de l'année 1425. Le roi s'occupait de négociations avec le duc de Bretagne et avec son frère, le comte de Richemont, auquel il offrit la dignité de connétable de France, vacante par la mort de John Stewart, comte de Buchan. Le comte accepta et se dévoua aux intérêts du royaume et de Charles VII, bien qu'il fût souvent en désaccord avec les ministres, notamment avec le duc de La Trémouille, le premier d'entre eux.

Dans l'histoire du comte de Richemont, écrite par l'un de ses serviteurs, Guillaume Gruel, on trouve diverses particularités qui montrent que Sir John Stuart de Derneley était lié avec le nouveau connétable et qu'il lui prêta main-forte en plusieurs occasions. Dans le récit des événements de l'année 1426, on lit le passage suivant: "Pour ce que les Anglois faisoient de grandes courses et de grands maux en Bretagne, M<sup>gr</sup> le connestable vint emparer (couvrir) Pontorson, et fut environ la Saint-Michel. Et y vinrent des François et des Escossois avec luy; et y estoient le connestable d'Escosse et messire Jehan Ouschart, qui avoient bonne compagnie de gens d'Escosse.... et durant ce vinrent les Anglois un peu avant soleil couchant, qui estoient en nombre bien huict cent; et saillit-on hors aux champs, et se mist-on en bataille outre le marais devers le Mont St.-Michel, et ne sçavoit-on quelle puissance lesdicts Anglois avoient. Si fist le connestable d'Escosse descendre tous les gens d'armes et archers à pied; puis vinrent lesdicts Anglois jusques à un traict d'arc; et en y eut deux ou trois qui se vinrent faire tuer en nostre bataille; et y furent faicts deux ou trois chevaliers. Et quand les Anglois veirent la bataille, ils s'enfuirent en grand

desarroy, et en fut prins et tué plusieurs; mais pour ce que tout estoit à pied, ne peurent estre si fort chassez comme ils eussent esté, qui eust esté à cheval. Après que la place fut un peu bien fortifiée, M<sup>gr</sup> le connestable et le connestable d'Escosse, et la pluspart des seigneurs et capitaines s'en allerent, exceptez ceulx que M<sup>gr</sup> le connestable y laissa<sup>1</sup>.” Parmi eux se trouvait “mesire Ouschart, capitaine des Escossois.” Le duc de Bretagne voulait rendre Pontorson aux Anglais avant que le siège n'y fût mis; mais ceux qui étaient dans la place refusaient de se rendre et disaient qu'ils tiendraient pour le connétable. Leur détermination prévalut, et bientôt après le maréchal de Bretagne fit crier que tous ceux qui n'étaient pas décidés à attendre le siège s'en allassent. De son côté, Sir John Wishart fit annoncer que tous ceux qui voudraient partir fissent promptement leurs préparatifs. “Si s'en alla celuy jour ledict Ouschart à grande compagnie<sup>2</sup>.” Les Écossais qui le suivaient étaient sans doute les mêmes que nous retrouvons plus tard tenant la campagne en Poitou, venant au devant de madame de Guienne, femme du connétable, qui avait quitté Chinon, et l'accompagnant jusqu'à Thouars<sup>3</sup>.

Plus heureux que la plupart des Écossais qui prirent part à la bataille de Verneuil, John Carmichael, de la maison des Carmichael du Douglasdale<sup>4</sup>, échappa au carnage; il était chapelain du duc de Touraine, resta en France et devint évêque d'Orléans, où il eut l'occasion de prêter une notable assistance à Jeanne Darc pendant le siège de cette ville. Rien de plus naturel que d'attribuer à ce prélat, nommé par nos historiens *Jean de Saint-*

<sup>1</sup> *Histoire d'Artus III, duc de Bretagne, et connestable de France, etc.*, de nouveau mise en lumière par Théodore Godefroy. A Paris, M.DC.XXII., petit in-4°, p. 31, 32.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 35.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>4</sup> Fordun l'appelle *Kirkmichael*.

*Michel*<sup>1</sup>, l'institution de la messe qui se disait encore au siècle dernier pour les âmes des Écossais morts dans cette circonstance<sup>2</sup>, si nous ne savions, par un auteur plus autorisé que l'historien des Douglas, qui parle de cette fondation, qu'il en fut fait une pareille par le connétable de l'armée d'Écosse et son épouse. Cette messe s'appelait *la messe écossaise*<sup>3</sup>.

Nonobstant l'état peu rassurant de la cause royale après la désastreuse bataille de Verneuil, Sir John Stuart de Derneley et son frère, Sir William Stuart, restèrent inébranlables dans leur attachement aux intérêts de la France. Pour le récompenser autant que pour en assurer la durée, Charles VII fit don au connétable de l'armée d'Écosse du comté d'Évreux, par lettres-patentes du mois de janvier 1426 (1427 nouveau style), ainsi conçues : "Charles, etc., considerans les haulx, honorables et commendables, proufitables et très-agreables services et plaisirs que nostre chier et feal cousin Jehan Stewart, seigneur de Dernelé, connestable de l'armée d'Escoce, estant en nostre royaume, nous a faits par long temps à nostre necessité... et esperans que encore face ou temps à venir; et entendans et bien cognoissans les très-grands charges que, en mises et despences de finances et autrement, il a eues, portées et soustenues pour nostre secours et service et à l'occasion d'iceulx : c'est assavoir à sa venue du royaume d'Escoce en nostredict royaume, à soy mettre sus et plusieurs chevaliers et escuyers et autres gens de guerre, qu'il a admenez et soustenuz en sa compaignie en nostredict service, à

<sup>1</sup> *Gallia christiana*, t. VIII, col. 1477. — Symphorien Guyon, *Histoire de l'église et diocese, ville et université d'Orléans*. A Orléans, M.DC.L., in-folio, seconde partie, p. 181-274. — *Journal du siège*, à la suite des *Procès... de Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 130. Voyez encore t. V, p. 296.

<sup>2</sup> David Hume de Godscroft, *the History of the House and Race of Douglas and Angus*, vol. I, p. 244.

<sup>3</sup> La Thaumassiere, *Histoire de Berry*, p. 694. — Guyon, *Hist. de l'église... d'Orléans*, etc., seconde partie, p. 270, 271. — Andrew Stuart, *Geneal. Hist. of the Stewarts*, p. 159, en note.

soustenir son estat et à entretenir ladicté armée d'Escossoys, ou grande partie d'icelle, par ses moyens, conduite et travaux longuement, ainsi que encore fait à grands cousts et frais; attendu mesmement le petit payement que pour ses gaiges, estat et soudoyement, ou autrement, en bienfaits il eut de nous... par l'avis et deliberation des seigneurs de nostre sang et linaige estant à present devers nous... pour lui et pour son hoir masle né ou à naistre, et descendant de son corps en loyal mariage, et ainsi de hoir en hoir masle en droite ligne et loyal mariage seulement, avons donné nostre comté de Evreux en nostre duchié de Normandie... et octroyons qu'il puisse prendre et preigne le tiltre de... comte d'Evreux, et semblablement après lui sondict hoir masle et les hoirs masles dessus dict<sup>s</sup>,” etc.

D'autres lettres-patentes, en date du 4 février 1427-8, viennent encore témoigner de l'estime que Charles VII portait à Sir John Stuart de Derneley. Par ces lettres, dont du Puy nous a conservé le texte<sup>2</sup>, et qui sont mentionnées par la Thaumassiere et Guyon<sup>3</sup>, le roi, “en perpetuelle memoire de tant de signalez et importans services rendus par ledit Jean Stewart, connestable d'Escosse,” lui permettait, à lui et à ses descendants, de porter

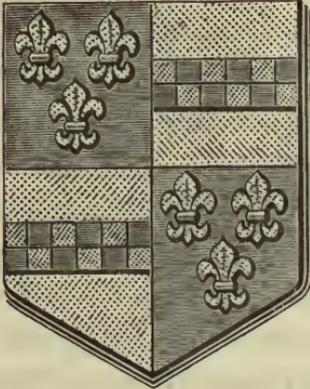
<sup>1</sup> Le Brasseur, *Hist. civ. et eccl. du comté d'Evreux*. A Paris, MDCCXXII, in-4°, actes et preuves, p. 419, 420. — *Invent. chronol.*, etc., p. 38. — Par acte daté de Bourges, le 14 mars 1426, John Stuart s'engagea, pour lui et ses successeurs, à remettre au roi de France, moyennant le paiement de cinquante mille écus d'or, le comté d'Évreux, qui lui avait été donné par lettres datées de Montluçon, au mois de janvier de la même année. (*Ibid.*, p. 39.) Plus tard, par d'autres lettres datées de Chinon, le 10 novembre 1428, Charles VII promettait à Jacques I<sup>er</sup> de lui donner, une fois qu'avec son assistance il aurait complètement recouvré son royaume, le duché de Berry ou le comté d'Évreux, à son choix, en échange du comté de Saintonge, du château et de la châtellenie de Rochefort-sur-Charente. (*Ibid.*, p. 42.) — Dans les archives du baron de Joursanvault, il existait des lettres originales signées de Jean Stuart (*Catal. anal.*, etc., t. II, p. 225, n° 3391, ann. 1428, 1429); nous ne savons ce qu'elles sont devenues.

<sup>2</sup> Collection du Puy, au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale, t. I, fol. 218, 219.

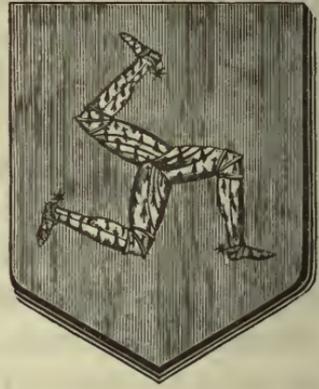
<sup>3</sup> *Histoire de Berry*, etc., p. 697. — *Histoire de l'église... d'Orléans*, etc., seconde partie, p. 181.

ses armes écartelées de France<sup>1</sup> (N° XXII). Quant au comte de Buchan, il conserva les armes de sa famille : de gueule à trois housettes, ou jambes, bottées d'hermines, éperonnées d'or, aboutissant au point d'honneur de l'écu<sup>2</sup> (N° XXIII).

N° XXII. — STUART DE DERNELEY.



N° XXIII. — STEWART DE BUCHAN.



A la fin de l'année 1427, ou au commencement de la suivante, Charles VII, pressé de tout côté par ses ennemis, envoya Sir John Stuart de Derneley, en compagnie de l'archevêque de Reims et d'Alain Chartier, chancelier de l'église de Bayeux<sup>3</sup>, chercher de nouveaux secours auprès de Jacques I<sup>er</sup>, roi d'Écosse, et demander en mariage la princesse Marguerite, sa fille aînée, pour le Dauphin<sup>4</sup>. Tout lui fut accordé; les anciens traités furent

<sup>1</sup> Ms. de la Bibl. imp. Colb. 9653.5.5, folio 158 recto. — Voyez, sur les armoiries de John et d'Alan Stuart de Derneley, *Geneal. Hist. of the Stewarts*, etc., p. 164.

<sup>2</sup> *Le Cesar armorial*, etc., p. 86, 87. — *La vraie et parfaite Science des armoiries*, p. 398. — Plus loin, César de Grandpré, p. 533, Le Feron (*Histoire des Connestables*, etc. Paris, M.DC.LVIII., in-folio, p. 46, 47) et le P. Anselme (*Histoire de la mais. roy. de Fr.*, t. VI, p. 225), réunissent à tort ces deux écus en un.

<sup>3</sup> Andrew Stuart l'appelle "M. Allan Anvigall Cancellarius Bajocen." (*Geneal. Hist. of the Stewarts*, p. 145.) Il n'est pas difficile de démêler que cet historien a suivi un mauvais texte des lettres patentes de Jacques I<sup>er</sup>, du 19 juillet 1428, où le poète diplomate est nommé *Auriga*, traduction latine de *Chartier*.

<sup>4</sup> "... du 24 octobre, à messire Jehan Stuart, connestable des Escoczays, pour lui aider à faire son veaige en Escoce..., cinq cens livres. — A maistre Morice de Botonan, parent dudit connestable, 40 l." *Compte de Jean Mauleon, 1427.* (D. Morrice, *Mém. pour servir de preuves à l'histoire... de Bretagne*, t. II, col. 1205.)

renouvelés<sup>1</sup>, et le monarque reconnaissant fit don à son allié du comté de Saintonge, avec le château et châtellenie de Rochefort-sur-Charente et tout ce qui en dépendait, pour le posséder à perpétuité, sous la réserve des droits royaux, de la même manière que le roi de Sicile possédait le duché d'Anjou, et le duc d'Orléans le sien<sup>2</sup>. Déjà Henry Lychton, évêque d'Aberdeen, Patrick Ogilvy, vicomte d'Angus, et maître Edward de Lawder, archidiacre de Lothian, étaient à Paris en qualité d'ambassadeurs de Jacques<sup>3</sup>; mais la princesse étant trop jeune, ainsi que le Dauphin, ne vint chez nous qu'en 1436, bien accompagnée de noblesse et de nouvelles recrues.

Tous avaient été précédés par le seigneur d'Aubigny, qui s'était empressé de repasser en France avec du renfort. On le trouve, avec son frère William, au siège d'Orléans en 1428. "La gailhardise des tenans, dit François de Belle-Forest, et le peu que les assiegeans gagnoient sur eux, et leur longue tenue, et force à souffrir ce siege, ayant desja pres de trois mois qu'ils estoient enclos, estoit cause que plusieurs alloient courageusement se rejecter dedans la ville pour courir avec eux une mesme fortune. Entre lesquels furent ceux qui vindrent avec le sieur de Gaucourt gouverneur d'Orleans, qui estoit sorty pour avoir secours, d'autant que Guillaume Stuard frere du seigneur d'Aubigny, apres qu'il se fut reconcilié au roi, car il estoit de la ligue du Connestable contre le seigneur de la Trimouïlle, et les seigneurs de

<sup>1</sup> *The Acts of the Parliaments in Scotland*, vol. II, MDCCCXIV, in-folio, app. 5, p. 26. — *Invent. chronol.*, etc., p. 39-44. — Quand la Pucelle d'Orléans se présenta à Robert de Baudricourt, à Vaucouleurs, il était déjà question de marier le fils de Charles VII avec Marguerite d'Écosse. (*Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, etc., t. II, p. 436.)

<sup>2</sup> Les lettres-patentes dressées en cette occasion ont été publiées, d'après un *vidimus* de l'an 1530, par M. Joseph Robertson, dans *the Miscellany of the Spalding Club*, vol. II. Aberdeen, M DCCC XLII, in-4°, p. 183-185. Elles sont datées de Chinon, au mois de novembre l'an 1428.

<sup>3</sup> *The Life and Death of King James the First of Scotland*. Printed for the Maitland Club. M.DCC.XXVII., in-4°, p. 6, A. D. 1425.

Barbazan et de Verduzan Gascons, et autres plusieurs jusqu'au nombre de mille bons combattans, lesquels vindrent, conduisans vivres, et autres munitions à Orleans, non sans un grand soulagement pour les assiegez<sup>1</sup>, etc.

S'il faut en croire l'*Histoire et discours au vray du siege qui fut mis devant la ville d'Orleans*<sup>2</sup>, etc., cette entrée eut lieu le mardi 8 février. "Le lendemain, qui fut jedy (10 fevrier), se partit d'Orleans le bastard d'Orleans et deux cens combattans avec luy, pour aller à Blois devers le comte de Clermont, et messire Jean Estuart, connestable d'Escosse, le seigneur de la Tour, baron d'Auvergne, le vicomte de Thouars, seigneur d'Amboise, et autres chevaliers et escuiers, accompagnez, comme on disoit, de bien quatre mil combattans, tant d'Auvergne, Bourbonnois, comme d'Escosse, pour savoir d'eux l'heure et le jour qu'il leur plairoit mettre d'assaillir les Anglois et faux François, amenans de Paris vivres et artillerie à leurs gens tenans le siege<sup>3</sup>."

Le vendredi 11 février, plusieurs capitaines, parmi lesquels se trouvait "messire Guillaume Estuart, frere du connestable d'Escosse," firent une sortie à la tête de quinze cents combattans, et opérèrent leur jonction le jour même avec le comte de Clermont à Rouvray-Saint-Denis; "et quand ils furent tous assemblez, ils se trouverent de trois à quatre mil combattans, et ne s'en partirent jusques au lendemain environ trois heures après midy<sup>4</sup>."

Le lendemain, messire John Falstof et plusieurs autres chevaliers et écuyers anglais, accompagnés de quinze cents com-

<sup>1</sup> *Les grandes Annales*, etc. Paris, M.D.LXXIX., in-folio, vol. II, folio 1078 recto.

<sup>2</sup> A Orléans, M.D.LXXVI., in-4°, folio 11 recto. La veille, "messire Jean de Lescot, Gascon, et autres ambassadeurs," étaient rentrés dans la ville. Cf. Guyon, *Hist. de l'église... d'Orleans*, etc., p. 193.

<sup>3</sup> *Histoire et discours*, etc., folio 12 recto. — Guyon, p. 196.

<sup>4</sup> *Ibid.*, folio 12 recto.

battants de divers pays, firent leur apparition avec un convoi de munitions de guerre destinées aux assiégeants. Informés que l'ennemi marchait sans ordre ni défiance, les capitaines qui commandaient l'avant-garde voulaient attaquer; "mais le comte de Clermont manda plusieurs fois et par plusieurs messages à La Hire et autres, ainsi disposans d'assailir leurs adversaires, et qu'ils trouvoient en eux tant grand avantage, qu'ils ne leur feissent aucun assault jusques à sa venue, et qu'il leur ameneroit de trois à quatre mil combattans, moult desirans d'assembler aux Anglois. Pour l'honneur et amour duquel ils delaisserent leur entreprinse à leur très-grand desplaisance, et sur tous de La Hire, qui demonstroit l'apparence de leur dommage, en tant que on donnoit espace aux Anglois d'eux mettre et serrer ensemble; et avecques ce d'eux fortifier de pax et de charriots.... D'autre part porta aussi moult impaciemment celle attente le connestable d'Escosse, lequel estoit pareillement venu là près à tout (avec) environ quatre cens combattans, où avoit de bien vaillans hommes<sup>1</sup>."

John Stuart voyant les Anglais retranchés et ne faisant pas mine de vouloir sortir, fut pris d'une telle envie de les attaquer, qu'il enfreignit l'ordre qui avait été donné de rester en selle; il mit pied à terre, "et à son exemple, et pour luy ayder, descendirent aussi le bastard d'Orleans, le seigneur d'Orval, messire Guillaume Estuard," et nombre d'autres chevaliers et écuyers, avec environ quatre cents combattans, sans les gens de trait, qui déjà étaient descendus de cheval et avaient vaillamment

<sup>1</sup> *Histoire et discours, etc.*, folio 13 recto. — Ce même chiffre de quatre cents combattans se retrouve dans cet article d'un compte de l'époque: "Soubz lui (le comte de Richemont, connestable de France), messire Jehan Stewart, chevalier banneret, connestable de l'armée d'Escoce, receus au Pont-de-Sée le 1. aoust 1425. avec quatre cens archers dudit pays." *Compte de Hemon Raguier, trésorier des guerres du roi, depuis le 1<sup>er</sup> mars 1424 jusqu'au dernier jour de septembre 1433.* (D. Morice, *Mém. pour servir de preuues à l'hist... de Bretagne*, t. II, col. 1164.)

repoussé les Anglais. Mais peu leur valut; car quand ceux-ci virent que le principal corps de troupes, qui était assez loin, venait mollement et ne rejoignait pas le connétable et ses compagnons, ils s'élançèrent de leur parc, donnèrent sur les Français à pied et les mirent en déroute, non pas toutefois sans leur tuer trois ou quatre cents hommes, parmi lesquels se trouvaient Sir John Stuart de Derneley, et William Stuart, son frère<sup>1</sup>.

Tel est le récit de la journée des Harengs par un écrivain du parti des vaincus. Si maintenant nous recourons au *Journal du bourgeois de Paris*, dont l'auteur était partisan des Anglais, nous y verrons sur le premier plan les Écossais fuyant à qui mieux mieux. Ils se trouvaient, dit-il, avec un parti d'Armagnacs, qui, ayant rencontré entre Janville en Beauce et un village nommé Rouvray-Saint-Denis un convoi de farine défendu par des archers et arbalétriers de Paris et des archers anglais, s'étaient mis à l'attaquer et avaient été repoussés avec perte. "Quant les Escossois et les autres virent ce, ajoute l'écrivain, moult furent esbahys, et eulx prindrent à fuir comme bestes que un loup espart çà et là; et nos gens à les suivre de près, et à occire et abattre ce qu'ils porent atteindre; et en demeura en la place de morts quatre cens et plus, et de prins grande quantité<sup>2</sup>."

John et William Stuart furent inhumés dans la cathédrale d'Orléans, en la chapelle de Notre-Dame Blanche, derrière le chœur, où fut aussi enterrée Élizabeth, femme du connétable

<sup>1</sup> *Histoire et discours*, etc., folio 13 verso et 14 recto. — *Chronique de la Pucelle*, édit. du *Panth. litt.*, p. 427, col. 1 et 2; édit. de 1859, p. 269. — *Journal du siège d'Orléans et du voyage de Reims*, à la suite des *Procès... de Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 124. — Jean Chartier, *Histoire de Charles VII*, édit. de Godefroy, p. 17, ann. 1429; édit. de M. Vallet de Viriville, t. I, p. 62, 63. — Enguerrand de Monstrelet, *Chroniques*, ann. 1428, liv. II, ch. LVI; édit. du *Panth. litt.*, p. 598, 599. — Martial d'Auvergne, *les Vigilles de la mort du roy Charles VII*, 1<sup>re</sup> part., p. 93.

<sup>2</sup> *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, p. 119; édit. du *Panth. litt.*, p. 677. — Ces deux éditions portent *Cauville* et *Thomray*, c'est-à-dire deux fautes de lecture.

de l'armée d'Écosse. Tous deux avaient fondé une grand'messe journalière qui devait être chantée dans cette chapelle, après l'office de Matines, par un chanoine et les enfants de chœur. Par la suite des temps, le revenu de cette fondation étant devenu trop modique, le chapitre de l'église d'Orléans y réunit quelques autres legs et fondations pour continuer la célébration de cette messe en l'honneur de la Vierge, pour les Stuart et autres fondateurs et bienfaiteurs.

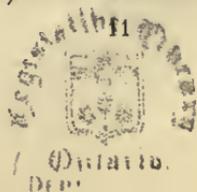
Parmi ces derniers, il convient de mentionner, sur la foi de l'annaliste d'Orléans cité par le vieil historien de cette ville, deux autres gentilshommes écossais qui étaient frères et portaient tous deux, nous ne savons comment, le nom de Guillaume Douglas. Ils tombèrent en combattant au siège d'Orléans en une sortie, le 21 octobre 1428, et leurs corps furent fort honorablement inhumés vis-à-vis du grand autel de l'église de Sainte-Croix, à laquelle ils avaient donné cent quarante écus d'or et dix aunes de damas rouge pour faire des ornements<sup>1</sup>.

À l'époque de la mort du connétable d'Écosse, il y avait chez nous un capitaine Jean Stuart qui commandait une compagnie d'Écossais; c'était vraisemblablement son troisième fils<sup>2</sup>. L'aîné, Sir Alan Stuart de Derneley, qui était resté en Écosse pendant que son père guerroyait en France, semble y être arrivé aussitôt après la bataille de Verneuil, et avoir été investi de la charge de connétable de l'armée écossaise<sup>3</sup> et sans doute des autres dignités et seigneuries de Sir John.

<sup>1</sup> Guyon, *Histoire de l'église et diocèse... d'Orléans*, etc., seconde partie, p. 270.

<sup>2</sup> Le second était Alexander Stuart, qui tua en bataille rangée Sir Thomas Boyd de Kilmarnock, meurtrier de son frère aîné Sir Alan Stuart de Derneley. Voyez Lindsay de Pitcottie, cité par Andrew Stuart, *Genealogical History of the Stewarts*, etc., p. 167.

<sup>3</sup> On lit dans les comptes d'Antoine Raguier, trésorier des guerres, sous l'année 1435 : "A Alain Stuart, seigneur de Dornlé, connestable de l'armée d'Escoffe, pour semblable cause, six vingt-trois royaux deux sous six deniers tournois." (Andrew Stuart, *Geneal. Hist. of the Stewarts*, etc., p. 165.)



Malgré les diverses concessions à lui faites par Charles VII, il paraîtrait que sa fortune et celle de sa famille auraient été compromises par leurs efforts en faveur de la France et de son roi ; de sorte que les fils de John Stuart furent plus d'une fois obligés d'obtenir de ce prince des protections contre leurs créanciers. L'une d'elles, qui ne nous est connue que par une courte analyse en anglais, est datée du 4 août 1437, et accordée à Alan Stuart, seigneur de Derneley, et à John Stuart, son frère, contre leurs créanciers, écossais ou français, dans le royaume de France, pour huit mois après leur retour d'Angleterre<sup>1</sup>.

Que Sir John Stuart ait ainsi entamé sa fortune au service de la France pendant les neuf dernières années de sa vie, il n'y a rien là qui doive étonner, quand on se rappelle qu'il était obligé de tenir un rang élevé dans ce pays, et qu'il entretenait à ses frais, pendant un aussi long espace de temps, un corps considérable de troupes et d'officiers, fait mentionné à diverses reprises dans les lettres de concession de Charles VII, dont les finances embarrassées ne lui permirent pas de récompenser ou d'indemniser suffisamment Sir John Stuart pour ces lourdes charges ; car ce ne fut qu'après la mort du brave Écossais que ce prince eut la pleine jouissance de son royaume et des finances qui en provenaient.

Dans les lettres de concession de la terre d'Aubigny, elle était donnée à Sir John Stuart de Derneley et à ses héritiers mâles en ligne directe à perpétuité<sup>2</sup> ; mais par suite d'arrangements de famille faits par les Stuarts de Derneley, avec l'approbation des rois de France, la terre et seigneurie d'Aubigny vint souvent aux branches cadettes ou collatérales de cette maison, parce que

<sup>1</sup> Archives de Derneley appartenant au duc de Montrose, citées par Andrew Stuart dans son *Histoire généalogique des Stuarts*, p. 165.

<sup>2</sup> Voyez ci-dessus, p. 127, 128. Les lettres de Charles VII ont été publiées par Andrew Stuart, dans son *Histoire généalogique des Stuarts*, appendix, n° II, p. 393-395.

la branche aînée était rarement en état de résider en France, en raison de ses vastes possessions en Écosse, qui réclamaient la présence de ses membres, et en raison de leurs devoirs de vassaux envers leurs souverains.

En conséquence, la terre d'Aubigny, comme celle de Concre-sault, au lieu de rester à Alan, fils aîné de Sir John Stuart 1<sup>er</sup>, échut à John Stuart, son troisième fils. Celui-ci en rendait hommage à Louis XI en 1461, suivant des lettres du 2 septembre de cette année, adressées au trésorier du bailliage de Berry<sup>1</sup>. Il resta en France, fut chevalier de l'ordre de Saint-Michel et capitaine des cent gens d'armes écossais, et mourut l'an 1482, ne laissant de sa femme Béatrix d'Apchier qu'un fils, Bernard ou Béraud Stuart, qui fut après lui seigneur des mêmes terres<sup>2</sup>.

Que son père fût ou non le capitaine Jean Stuart qui, cinquante ans auparavant, commandait chez nous une compagnie d'Écossais, Michel Hamilton, qui en faisait partie, raconte que, dans la semaine sainte de l'année 1429, lui et plusieurs de ses compagnons de pied étaient logés en un village nommé *Vallet*, assez près de Clisson, et menacés par les Bretons, qui tenaient la campagne en nombre. Un espion envoyé pour faire un rapport sur les Écossais étant tombé dans leurs mains, ils le firent parler et le pendirent; puis ils prirent la fuite, mais non sans laisser quelques-uns des leurs au pouvoir des paysans. Parmi les prisonniers se trouvait Hamilton, que le poids de sa cuirasse avait empêché de fuir; il fut mené à Clisson, et pendu de la main même du fils de l'espion, ardent à venger son père. Du moment qu'il s'était vu pris, il avait invoqué sainte Catherine, et fait vœu de venir la remercier dans sa chapelle de Fierbois, au cas où elle

<sup>1</sup> Andrew Stuart, *Geneal. Hist. of the Stewarts, etc.*, p. 169.

<sup>2</sup> Thaumass de la Thaumassière, *Histoire de Berry, etc.*, liv. IX, ch. IV, p. 697. — Béatrix d'Apchier était l'une des dames de Bonne de Berry, comtesse d'Armagnac en 1434, qui lui fit un legs par testament; elle épousa John Stuart en 1446. (Anselme, *Hist. général. et chron. de la maison roy. de Fr.*, t. III, p. 817, E.)

le préserverait de la mort. Bien lui en prit; car, quand il eut été pendu, la nuit suivante le curé de la ville entendit une voix qui lui dit d'aller dépendre Hamilton. Il y fit peu d'attention, et ce ne fut que sur un ordre réitéré qu'il se décida à dire à l'un de ses paroissiens d'aller voir au gibet si le malheureux était mort ou non. Après l'avoir tourné et retourné, le messenger, pour avoir certitude complète, déchaussa le pied droit du pendu et lui perça le petit orteil de façon à lui faire une grande plaie d'où jaillit du sang. Se sentant blessé, Hamilton retira la jambe et remua. A cette vue, la frayeur s'empara du messenger; il s'enfuit et courut en toute hâte rapporter au curé ce qui s'était passé. Celui-ci, apercevant dans toute cette affaire une intervention d'en haut, raconta les faits au peuple qui était présent; puis s'étant, ainsi que son clergé, revêtu de ses habits sacerdotaux, il se rendit en grande compagnie à la justice, et ils dépendirent Hamilton. Tout cela se passait en présence de celui qui l'avait pendu : furieux de voir que sa victime était sur le point de lui échapper, il lui donne sur l'oreille d'une épée et lui fait une grande plaie, barbare qui ne laisse pas que d'être blâmée. Là-dessus, Hamilton est chargé sur un cheval, mené dans une maison et donné à soigner; bientôt après, l'abbesse de la Regrippière ayant entendu raconter ce qui s'était passé, envoie chercher notre Écossais pour le faire traiter dans son abbaye. On l'y mène, et, comme il ne savait pas le français, la charitable dame lui donne un compatriote pour garde-malade. Il venait de lui raconter ses aventures, quand une voix lui rappela qu'il avait un vœu à remplir. Hors d'état de pouvoir marcher, il attendit encore quinze jours, puis se mit en route pour Fierbois; mais ce ne fut point sans trouver sur les champs des compagnons avec lesquels il resta quelques jours pour reprendre des forces<sup>1</sup>. Dans cette histoire,

<sup>1</sup> *Les Miracles de Madame sainte Katherine de Fierbois, etc.*, p. 52-57, ch. XVIII.

comme dans une autre de l'an 1423, où l'on voit des Écossais, dans le Berry, pendre huit pauvres paysans pour se venger d'avoir été détroussés non loin de là<sup>1</sup>, comme également dans l'histoire du capitaine Boyce Glauny<sup>2</sup>, je vois la peinture fidèle des maux qui, pendant la guerre de cent ans, désolaient nos provinces du centre, devenues la proie de hordes indisciplinées ; mais je trouve aussi que les Écossais y figuraient en grand nombre.

Dans le sud-ouest, les populations si longtemps soumises à l'Angleterre apprirent bientôt à les connaître après l'arrivée d'un nouveau chef écossais, qui eut lieu la même année que la bataille de Verneuil. Robert Pittiloch, de Dundee, aborda en France, accompagné de braves soldats, sans doute sur d'autres vaisseaux que ceux du roi d'Écosse, pour lesquels celui d'Angleterre avait donné un sauf-conduit<sup>3</sup>. Il fut, dit un de ses compatriotes, en telle estime, et fit tel service à Charles VII, principalement dans le midi de la France, qu'il reçut et conserva longtemps le nom de *petit roi de Gascogne*<sup>4</sup>, et nous savons que ce prince lui accorda des lettres de naturalisation, où on lui donne le titre d'écuyer de l'écurie du roi<sup>5</sup> ; ce qui rend assez croyable le récit d'Hector Boyce, suivi par William Stewart, qui rapportent que Robert Pittiloch avait commencé par occuper le grade le plus in-

<sup>1</sup> *Les Miracles de Madame sainte Katherine de Fierboys, etc.*, p. 41, ch. XII.

<sup>2</sup> "... un capitaine escossois nommé Bouays Glauny, qui faisoit tous les maux que on pourroit dire, fut prins et pendu. Dont les Gascons et Escossois feirent grand plainete et grand bruit devers le roy," etc. (*Histoire d'Artus III, duc de Bretagne, etc.*, p. 97, ann. 1439.) — Dans une pièce datée de Mehun-sur-Evre, le 10 décembre 1425, on voit Charles VII donner à Jean Petit, son trésorier, la somme de 200 livres tournois pour l'indemniser des dommages qu'il avait subis lors d'une mission financière par lui remplie, et dans le cours de laquelle il avait été détroussé par des Écossais. (Bibl. imp., Cabinet des titres, dossier *Giac.*)

<sup>3</sup> *Salvus conductus pro magistris navium regis Scotiae* [Waltero Clerk et Laurentio de Ballochyn, cum mercandis suis], ad Burdegaliā profecturis, A. D. 1423-4. (*Rotuli Scotiae*, vol. II, p. 247, col. 2.)

<sup>4</sup> Joann. Lesl., *de Gest. Scot.*, lib. VIII, p. 260. — David Chambre, *Hist. abbr. des papes, etc.*, folio 178 recto.

<sup>5</sup> 4 mars 1452. (*Invent. chronol., etc.*, p. 46.)

fime dans la garde écossaise, d'où il s'éleva par son mérite jusqu'au commandement<sup>1</sup>. Pendant qu'il l'exerçait, il eut sous ses ordres, à ce que l'on a dit, un homme auquel nous devrions l'une de nos gloires. Bret rapporte, et M. Taschereau a répété d'après lui<sup>2</sup>, qu'un nommé Poquelin, Écossais, fut un de ceux qui composèrent la garde que Charles VII attacha à sa personne. "Les descendants de ce Poquelin, ajoute-t-il, s'établirent les uns à Tournay<sup>3</sup>, les autres à Cambrai, où ils ont joui longtemps des droits de la noblesse. Les malheurs des temps leur firent une nécessité du commerce, dans lequel quelques-uns d'entre eux vinrent faire oublier leurs privilèges à Paris<sup>4</sup>."

Charles VII avait donné au commandant de la garde écossaise la seigneurie de Sauveterre, près et joignant le comté de Comminges. Robert étant mort sans héritiers mâles, cette seigneurie retourna à Louis XI, qui en fit don à Jean, bâtard d'Armagnac, par lettres rendues à Blaye, le 24 février 1461<sup>5</sup>. Quant à celle de Clermont, dont le nom est ajouté au sien dans trois actes intéressants des Archives de la couronne d'Écosse, en date des 6 et 7 novembre 1458<sup>6</sup>, nous ne savons à qui elle passa.

<sup>1</sup> Bellenden, *the Hist. and Chron. of Scotland*, vol. II, p. 495. — *The Buik of the Cronicles of Scotland*, vol. III, p. 516. — Un compilateur du XVII<sup>e</sup> siècle, après avoir rapporté que "David de Pitulo fut capitaine des gardes de Louys XI, roy de France," ajoute, nous ignorons d'après quelle autorité, que ce prince, "après sa mort, l'honora d'une statue qu'il luy fit dresser en la salle de son palais." (Davity, *nouveau Theatre du monde*, etc. A Paris, M.DC.LXI., in-folio, t. II, p. 922.)

<sup>2</sup> *Histoire de la vie et des ouvrages de Molière*, 3<sup>e</sup> édit., 1844, in-18, p. 207.

<sup>3</sup> Au XVII<sup>e</sup> siècle, il y avait dans cette ville un Bertrand Quinquet, imprimeur. Le nom de *Kinkel* revient souvent dans les comptes de la garde écossaise pour 1469 et années suivantes. Plus tard, on voit Jaspard Quinquet, archer de la garde écossaise, donnant reçu à Vendôme de 275 livres 5 sous tournois, le 29 octobre 1530.

<sup>4</sup> Le nom de Poquelin père, avec celui de Scot, se trouve au bas de la page 11 des *Articles et conditions sur lesquelles les marchands negotians du royaume supplient tres-humblement le roy de leur accorder sa declaration... pour l'établissement d'une compagnie pour le commerce des Indes Orientales*. A Bourdeaux, 1664, in-4<sup>o</sup>.

<sup>5</sup> *Ordonnances*, etc., t. XV, p. 360.

<sup>6</sup> *Commissio W<sup>mo</sup> Monypenny de Conquirsalt, M<sup>ro</sup> Joanni Kanedy, preposito Sancti Andree, ac Patricio Folkart, capitano guardie regis Francorum, et Roberto*

David Chambre, s'il l'avait su, n'aurait pas manqué d'ajouter qu'à la même époque Job Chambre étant venu d'Écosse en garnison à Tartas, s'y établit et y épousa Mathine de Curdosse, fille de Bertrand de Curdosse, suivant une déposition des principaux habitants de cette ville, en date du 2 novembre 1451. La maison de Chambre portait d'or à une fasce d'azur, surmontée d'un lion de gueules naissant à demi-corps, et accompagnée en pointe d'une fleur de lis aussi de gueules<sup>1</sup> (N° XXIV).

## N° XXIV. — DE CHAMBRE.



Nous regrettons de ne point être aussi bien renseigné au sujet d'une autre famille écossaise établie dans une autre petite ville de la Guienne. Dans une délibération du corps de la noblesse de

de Pettillo de Clermont, armigeris, faciendi... veros ambaxatores et nuncios solemnes, dando... eisdem... plenam potestatem... se representandi coram Carolo, Francorum rege, ibidemque cum quibuscumque ambaxatoribus regis Danie et Norvachie... conveniendi, etc. (General Register House, Edinburgh, Reg. Mag. Sig. B. v, n° 79.) — Altera commissio dictis personis super pace cum eodem rege. (*Ibid.*, n° 80.) — Altera commissio dictis personis ad concludendum pacem cum rege Castellæ. Dat. ut supr. (*Ibid.*, n° 81.)

<sup>1</sup> D'Hozier, *Armorial général*, etc., reg. V, art. de Chambre, p. 1. — Ces armoiries sont également celles de David de Chambre, dont il reste quelques volumes ainsi décorés, et de George Chalmers, qui les avait fait coller sur tous les livres de sa bibliothèque. — Dans un ouvrage publié il y a quelques années, le sceau d'un Thomas Chalmers qui vivait en 1468, est ainsi décrit : "A demi-lion rampant issuing from a fess; a fleur-de-lis in base." (Henry Laing, *descriptive Catalogue of... ancient Scottish Seals*, etc. Edinburgh, MDCCCL, in-4°, p. 34, n° 169.)

Sainte-Foix et pays de nouvelle conquête, prise dans son assemblée du 27 janvier 1789, figure un Lockhart Ledrier<sup>1</sup>. De ces deux noms, le premier, célèbre pour avoir été porté par le gendre de Sir Walter Scott, n'a éprouvé qu'un changement insignifiant; quant au second, il paraît être une corruption de *Lauder*, devenu *Ladre* dans un rôle du 1<sup>er</sup> avril 1513, où sont nommés Jehan Ladre, Pietre Ladre et James Ladre parmi les archers de la garde écossaise.

Peut-on faire remonter aussi haut l'origine de M. Mathisson-Ferret, juge de paix à Lavardac, arrondissement de Nérac? A coup sûr, le premier de ces noms est écossais; mais en se reportant à l'ordonnance de Charles le Bel relative à une colonie écossaise établie dans le voisinage de Nérac avant 1327<sup>2</sup>, on peut être tenté d'y rattacher l'ancêtre du magistrat, plutôt que de voir en lui un compagnon de Pittiloch ou de Sir John Stuart de Derneley.

Un an avant la mort du second, les Anglais assiégeaient Montargis, et un capitaine écossais nommé *Kennedy*, en compagnie de La Hire et de l'abbé de Cercanceau<sup>3</sup>, qui avait bien de trois à quatre mille hommes de pied, avait contribué à faire lever le siège. Il commandait un corps de ses compatriotes, qui, dans cette journée, ne se montrèrent pas inférieurs aux nôtres<sup>4</sup>, et il tenait d'ordinaire garnison à Lagny, d'où il partait quelquefois

<sup>1</sup> O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne*, etc., t. I<sup>er</sup>. Bordeaux, 1856, in-4<sup>o</sup>, p. 196, col. 3.

<sup>2</sup> Voyez ci-dessus, p. 57.

<sup>3</sup> C'était un partisan du Gâtinais; le *Journal du siège d'Orléans* en parle. (*Procès de... Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 107.) — Voyez, sur l'abbaye de Cercanceau, dont les bâtiments, transformés en papeterie, appartiennent aujourd'hui à d'épais marchands de la rue Saint-Merry, le *Gallia christiana*, t. XII, p. 240, D; et l'*Histoire générale des pays de Gasinois, Senonais et Ilurepoix*, etc., par feu R. P. Dom Guillaume Morin. A Paris, M.DC.XXX., in-4<sup>o</sup>, liv. II, p. 286-289. Henri, maréchal de France, y avait été enterré en 1214. Voyez les *grandes Chroniques de France*, édit. de M. Paris, t. IV, p. 166. Plus loin, t. V, p. 171, ann. 1323, on lit une anecdote où figure un abbé de Cercanceau.

<sup>4</sup> *Chron. de la Pucelle*, édit. du *Panth. litt.*, p. 419, 420; édit. de 1859, p. 245.

avec Jeanne Darc, pour faire des expéditions dans le voisinage contre les Anglais<sup>1</sup>, et où il fut secouru par un corps d'archers quand cette ville vint à être assiégée<sup>2</sup>. C'était sans doute ce Sir Gilbert Kennedy de Dunure que Douglas présente comme déshérité par son père, et mort au service de la France, sans postérité<sup>3</sup>, plutôt que Sir Hugh Kennedy d'Ardstinchar, que nous avons vu à la bataille de Baugé<sup>4</sup>, et qui assistait aussi à la journée des Harengs<sup>5</sup> et à la délivrance d'Orléans<sup>6</sup>.

Un ancien écrivain écossais raconte ainsi son histoire; je me borne à traduire : "La maison de Balgany reçut de l'éclat par la valeur d'un second frère, d'abord destiné à l'état monastique; mais son courage ne pouvant s'accommoder d'une condition aussi ravalée, il jeta le froc aux orties et passa avec le laird de Blaquhane en France, auprès de Charles VII, l'an de Notre Seigneur 1431. On l'appelait *frère Hue*. Telle était l'affection qu'avait

<sup>1</sup> J. Chartier, *Hist. de Charles VII*, p. 40, 41, 52; édit. de M. Vallet de Viriville, t. I, p. 417 et suiv., 420, 443 et suiv.

<sup>2</sup> "Wautier le Kay, capitaine d'archiers d'Escoce," figure dans un document des Archives de l'Empire, coté J. 183, n° 142, sous la date du 12 juillet 1432, comme ayant reçu du roi 200 livres tournois pour l'aider au secours et ravitaillement de Laguy. — Voir la même pièce d'un bout à l'autre, à cause des nombreuses mentions de l'Écosse et des Écossais qui s'y trouvent, surtout à la fin : "Item à messire Thomas Houston, par le commandement du roy, pour argent qu'il disoit avoir perdu quant il eust debat à monseigneur d'Orval, iiii<sup>xx</sup> escuz. Item à messire Jehan Ouchart à deux foiz, par le commandement du roy, lx escuz... Item baillé pour le navire ordonné pour envoyer en Escoce et à ceulz qui le meinent oudit païs, M. v<sup>e</sup> escuz.... Item un autre cheval prins et achetté de Donster, Escossoiz, donné à messire Jehan Oulchart, lx escuz.... Item à Canede, capitaine d'Escossoiz, c escuz.... Item pour un cheval donné à David Malvin, Escossoiz, c escuz.... Item aux gentils hommes et archiers d'Escoce de la garde du corps du roy et aux arbaletriers, xiiij<sup>e</sup> frans.... Item à Robert Houston, nouveau, et autres Escoz, pour aler querir ledit argent, xl escuz."

<sup>3</sup> Douglas, *the Peerage of Scotland*, vol. I, p. 326, col. 1.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Journal du siège d'Orléans*, etc. (*Procès de... Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 421.)

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 458. Cf. Guyon, *Histoire de l'église... d'Orléans*, seconde partie, p. 223. — Dans un compte de la cour de Bretagne pour 1433, figure "Camede, capitaine d'Ecocçais en France, pour plaisirs faits au duc." (*Mem. pour serv. de pr. à l'hist. eccl. et civ. de Bretagne*, t. II, col. 1260.) Il est vraisemblable que D. Morice a mal lu, et qu'il s'agit de Cannede, ou Kennedy.

pour lui le roi de France, qu'il resta avec lui plusieurs années après, et qu'il le suivit à la Terre Sainte. A son retour, il reçut la nouvelle que son frère le laird de Bergany<sup>1</sup> était mort. En conséquence, il prit congé du roi de France, et reçut, en récompense de ses services, maint don considérable d'or et d'argent, surtout la permission d'écarteler ses armes de celles de France, c'est-à-dire de la fleur de lis que cette maison porte encore aujourd'hui. Il vint en Écosse, où il acheta la terre d'Arstensar qui valait dix livres de rente, et plusieurs autres terres, avec l'argent du roi de France. Ce frère Hue fut surnommé *Com with the penny* (venu avec le sou); il acquit la plus grande partie des environs, qui donnent maintenant une rente considérable, et c'est de lui que sortent les maisons d'Armillane, de Dumeane, de Bennane, de Kirkhill, de Bardrohatt<sup>2</sup>." Au milieu des erreurs grossières qui dénotent l'origine traditionnelle et populaire de ce récit, on discerne facilement tout ce qu'il présente d'honorable pour le compagnon de Jeanne Darc, en supposant toutefois qu'il s'agisse bien de lui.

Un article des dépenses de la ville de Tours, que M. Vallet de Viriville rapporte à cet homme de guerre, semblerait, cependant, indiquer que sa fortune ne provenait pas toute d'une source aussi pure que veut bien le dire son compatriote. A l'année 1429-30, on lit : "A Canedy, Escossois, capitaine de gens d'armes et de trait dudit païs d'Escosse, lequel avoit esté et sejourné environ ceste ville de Tours, à (avec) bien 800 chevaux, qui gastoient et destruisoient le peuple et le païs; et disoit qu'il

<sup>1</sup> On trouve, en 1449, "le fils du sire de Beaugueguin, ou Bargueny," au nombre des otages remis par le duc de Sommerset au roi de France, en exécution de la capitulation du palais et château de Rouen. (*Chronique de Charles VII*, édit. de M. Vallet de Viriville, ch. 208; t. II, p. 158); mais nul doute que ce nom n'appartint à un Anglais.

<sup>2</sup> *Historical and genealogical Account of the principal Families of the Name of Kennedy from an original Ms.*, etc. By Robert Pitcairn. Edinburgh: M.D.CCC.XXX., in-4<sup>o</sup>, p. 4.

ne partiroit de longtems, nonobstant que la royne de Secille feust audit lieu de Tours, lui a esté payé et baillé la somme de 200 livres par composition à lui faicte par ladiete royne de Secille, affin de faire vuider lesdites gens d'armes dudit pays et aler oultre la riviere de Saine ou service du roy<sup>1</sup>," etc.

Un autre Écossais ne se distingua pas moins à cette époque, et mérita une récompense qui était presque une naturalisation. Dans les comptes de l'ordinaire de Paris pour l'année 1467, il est fait mention d'un *vidimus* des lettres-patentes, datées de Montargis le 12 juin 1466, par lesquelles Louis XI donne à Thomas de Houston, natif d'Écosse, la terre et seigneurie de Torcy, en Brie, pour en jouir sa vie durant, et cela en récompense de la châtellenie de Gournay, que le roi lui avait ôtée, et donnée en échange au comte de Dammartin. Dans ces lettres, il était fait mention que Charles VII avait donné Gournay audit Houston, pour être entré le premier à Meaux, à la dernière prise de cette ville sur les Anglais, où il avait été mutilé et blessé en plusieurs endroits de son corps<sup>2</sup>.

Moins heureux, un de ses compatriotes eut une disgrâce et une prison en échange de la faveur royale dont il avait commencé par jouir comme le seigneur confié à sa garde : "Oyel de Baygnan, ecuyer, seigneur de la Jommeraye, parroisse de Semme en Touraine, et Ecossois de nation, dit l'Hermité-Souliers, vint au service du roy Charles VII contre l'Anglois, ainsi que firent plusieurs de ce royaume insulaire, qui suivirent la fortune du connestable de leur pays; il commanda une compagnie ecossoise, et eut quelque temps la garde du comte de Dammartin, que Louys XI fit arrester à la Bastille à son avenement à la couronne : mais l'évasion de ce prisonnier illustre causa la disgrace

<sup>1</sup> *Le Cabinet historique*, etc., 5<sup>e</sup> année, catal., p. 111, n<sup>o</sup> 21.

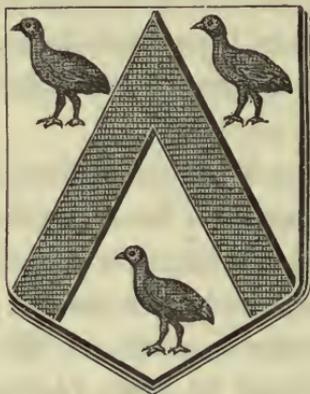
<sup>2</sup> *Histoire et Recherches des antiquités de la ville de Paris*, par M<sup>e</sup> Henri Sauval, vol. III, p. 389.

et la prison du seigneur de Baygnan, suivant les registres de la Chambre des comptes de Paris, ce qui le porta à composer ces paroles en rhyrne, qu'il a depuis gardées pour sa devise :

Je suy sans doutance  
An poine sans offence.

“ Il épousa damoiselle Jeanne de Barros, fille de Pierre de Barros, chevalier, seigneur du Puy de Semme, terre qui est encore aujourd'huy possédée par Alain de Baygnan, l'un des successeurs dudit Oyel,” etc. “ La maison de Baygnan, dit en terminant l'Hermitte-Souliers, porte pour armes : d'argent au chevron de sable, accompagné de trois rallelous de mesme, becquez et membrez de gueules<sup>1</sup> ” (N<sup>o</sup> XXV).

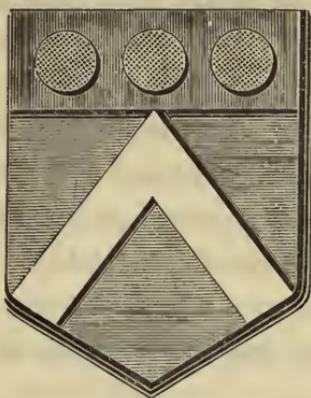
N<sup>o</sup> XXV. — BAYGNAN.



Il est à regretter que ce généalogiste, dans l'article qu'il consacre plus loin à une autre maison de la Touraine, celle des Le Breton, se borne à dire que “ les traditions domestiques tiennent cette famille issuë du royaume d'Écosse, et que le pre-

<sup>1</sup> *Histoire genealogique de la noblesse de Touraine, etc.*, p. 59-61. — Suivant Palliot, “ Beignan en Écosse porte d'argent au chevron de sable, accompagné de trois rasles de mesme.” (*La vraye et parfaite Science des armoiries, etc.*, p. 477, n<sup>o</sup> XXI, art. *Oyseaux*.)

mier de ce nom qui passa en France servit sous Charles VI; que c'est de luy que parle Jean Juvenal des Ursains dans son Histoire," etc. "Cette maison, dit-il en terminant, porte pour armes : d'azur au chevron d'argent, le chef cousu de gueulle, chargé de trois besants d'or; cimier : un lion issant d'or; supports : deux lions de mesme <sup>1</sup>" (N<sup>o</sup> XXVI).

N<sup>o</sup> XXVI. — LE BRETON.

Le siège d'Orléans une fois levé, la Pucelle conduit Charles VII à Reims, où il reçoit l'onction royale. Là se trouvait non-seulement le brave évêque Jean Carmichael <sup>2</sup>, mais nombre de "seigneurs, chefs et capitaines de guerre" écossais, dont les noms nous ont été conservés, sans doute bien altérés. C'étaient messires Patrix d'Ohilby, vicomte d'Angus, Christin de la Chambre, Gilbert de la Haye, Jehan Oulchart, Wastre Lecque, Pierre de Giresme <sup>3</sup>, tous chevaliers; Jehan Quot, Jehan de Lorze, Pierre

<sup>1</sup> *Hist. geneal. de la nobl. de Touraine*, p. 368, 370.

<sup>2</sup> *Lettre de trois gentilshommes angevins*, à la suite des *Procès... de Jeanne d'Arc*, t. V, p. 129.

<sup>3</sup> Ce nom, qui sûrement n'est point écossais, doit être celui de quelque seigneurie française possédée par l'un de ces étrangers. On trouve Charles de Giresme, nommé dans le compte d'Estienne Courtet, trésorier général du comte de Vertus, en 1419 (D. Morice, *Mém. pour serv. de pr. à l'hist. de Bretagne*, t. II, col. 992), Robert de Giresme, élu de Meaux, emmené en Angleterre et enfermé à la Tour de Londres en 1424 (*Fœdera*, etc., ed. Lond., t. X, p. 318; ed. III, t. IV, pars IV,

de Lore, Pierre Arnaut, Robert Houston, Michel Norville, Gauthier Fautier et un autre Gilbert de la Haye<sup>1</sup>. Michel Norville n'était qu'écuyer, et le roi lui fit un don considérable, celui de 150 écus tournois<sup>2</sup>. Le compte ne dit pas à quel propos; peut-être l'étranger qui en fut l'objet était-il un envoyé du roi Jacques qui s'apprêtait à revenir en Écosse et à donner à son maître les nouvelles de France. Rien de plus naturel aussi que de supposer qu'il emportait avec lui le portrait de l'héroïne qui avait arraché sa patrie aux Anglais<sup>3</sup>.

Qui avait peint ce portrait? S'il est impossible de le déterminer avec certitude, il n'est pas du moins interdit de le conjecturer. On trouve dans les comptes royaux de 1420, Hames Poulevoir, peintre, qui demeurait peut-être alors à Poitiers, et qui plus certainement était à Tours de 1428 à 1431. Ce fut lui qui peignit la bannière de Jeanne Darc; sa fille fut amie de la Pucelle, qui la fit marier aux frais des bourgeois de Tours<sup>4</sup>. Quand on

p. 105, col. 2.), Nicolle de Giresme, prieur de France de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, au milieu du XV<sup>e</sup> siècle (*Ordonn.*, etc., t. XVII, p. 432. — *Catal. anal. des arch. de M. de Joursanvault*, t. I, p. 209, n<sup>o</sup> 1182), et un Elie Giresme, de l'ordre des Jacobins d'Angoulême. (*Catal. anal.*, etc., t. II, p. 72, n<sup>o</sup> 2526.) Louis XI avait un chambellan nommé Regnaud de Geresme (*Ordonn.*, t. XVIII, p. 289, not. 2, col. 2); et le gouverneur de Capoue pour M<sup>gr</sup> de Ligny en 1496, était Gaspard de Giresme. (*Mém. de G. de Villeneuve*, édit. du *Panth. litt.*, p. 200, col. 2.)

<sup>1</sup> Extrait d'une liste empruntée au Ms. de la Bibl. imp., fonds français de Sorbonne n<sup>o</sup> 1105, folio 33 verso-35 recto, et publ. par Delort, dans son *Essai critique sur Charles VII*, etc. Paris, 1824, in-8<sup>o</sup>, pièces justificatives, n<sup>o</sup> II, p. 174-176.

<sup>2</sup> Extrait des comptes du thésorier des guerres de S. M. le roy Charles VII sur le fait de son voyage à Reims, etc. (*Documents divers sur Jeanne d'Arc*, à la suite de la *Chronique et procès de la Pucelle d'Orléans*, édit. du *Panth. litt.*, p. 524, col. 2.)

<sup>3</sup> " Interrogée se elle avoit point vu ou fait faire aucunes images ou peintures d'elles... respond qu'elle vit à Reims une peinture en la main d'un Escossois; et y avoit la semblance d'elle, toute armée, qui presentoit une lettre à son roy, et estoit agenouillée d'un genouil," etc. (*Chronique*, etc., p. 479, col. 1.) L'édition du procès de condamnation donnée par M. J. Quicherat porte Arras au lieu de Reims. Voyez t. I, p. 100.

<sup>4</sup> Vallet, *Un épisode de la vie de Jeanne Darc*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. IV, 1842-1843, p. 486-490. — *Chronique de Charles VII*, par J. Chartier, t. III, p. 305, 306. — *Procès... de Jeanne d'Arc*, etc., t. V, p. 154-156, 171.

considère que les noms de *Polwart* et de *Polwarth* ne sont pas rares en Écosse<sup>1</sup>, et que *Hames* est l'ancienne forme française de *James*<sup>2</sup>, sans s'arrêter à d'autres ressemblances de nom<sup>3</sup>, l'on peut croire qu'un artiste britannique était l'auteur du portrait vu à Reims entre les mains d'un Écossais.

Un autre de ces étrangers, si ce n'est le même, suivit Jeanne dans toutes ses campagnes, et ne la quitta qu'après l'avoir vue dévorer par les flammes à Rouen. Ce qu'il était alors, il nous le laisse ignorer; mais il est à croire que, sur la fin de sa vie, il était moine de l'abbaye de Dunfermline. Parlant d'un exemplaire du *Scotichronicon*, auquel, par le commandement d'un des abbés, il avait résolu de joindre la relation de plusieurs faits *merveilleux* dont il avait été témoin ou informé hors d'Écosse, il ajoute : "Item, dernièrement d'une fille digne de memoire, qui fut cause de la recuperation du royaume de France des mains de Henry tyran, roy d'Angleterre; laquelle j'ay veu et cogneu, et avec elle ay esté en ses questes et recuperations, et à sa vie suis tousjours esté present et à sa fin<sup>4</sup>." Où trouver cette précieuse relation? Nulle part ailleurs qu'en Angleterre ou en Écosse; car, par une fatalité à jamais regrettable, le traducteur français dont nous venons de citer le prologue ne paraît pas avoir terminé son travail<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> On trouve, en 1574, un Écossais nommé *Andrew Polwarth* voyageant en France en qualité de gouverneur d'Alexander Campbell, évêque de Brechin. (D. Irving, *Lives of Scottish Writers*, t. I, p. 178.)

<sup>2</sup> D'Argentré appelle le père d'Isabelle, femme de François I<sup>er</sup>, le "roy Hamon d'Escosse." (*L'Histoire de Bretagne*, etc., liv. XII, ch. I, p. 800.)

<sup>3</sup> "Dominus Jo. Polvar, dyocesis Albensis Trassilianie, cujus bursa valet x sol p., ij lib. x sol." (Université, compte de 1461 à 1493, n<sup>o</sup> 175. Archives de l'Empire, H. 2588, folio 118 recto et verso, A. D. 1489.)

<sup>4</sup> *The Life and Death of King James the First of Scotland*. Printed for the Maitland Club, M.DCCC.XXXVII., in-4<sup>o</sup>, preface, p. xviii.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. xiv, xix. — Ce traducteur est Gremond Domat, qui a dédié son ouvrage, commencé le 18 juin 1519, à John duc d'Albany, comte de Boulogne et d'Auvergne, de la Marche, et régent d'Écosse, etc. Avant nous, le P. Thomas Innes avait donné une notice sur le manuscrit de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève

L'année même du siège d'Orléans, Paris avait failli être enlevé par un complot où il entraient des Écossais. Suivant des lettres par lesquelles Henry VI remet à Jean de Calais la peine qu'il avait encourue comme complice, les conspirateurs avaient décidé " que ce seroit le plus expedient que quatre-vins ou cent *Escocois* habillés comme Angloiz, portans la croix rouge, veinsent par petiz troupeaux, ou compagnies, le droict chemin de Sainct-Denis en ceste ville, et, en admenant de la marée ou du bestail, entrassent tout cortoisement en la porte, puis feissent tant qu'ilz eussent la maistrise des portiers ; et alors autre partie qui seroient embuschiez près d'illec, viendroient à puissance pour entrer dedans ceste dicte ville<sup>1</sup>."

En 1431, nous trouvons un Écossais au service d'un des meurtriers de Jean sans Peur<sup>2</sup>, Pierre Frottier, seigneur de Melzeard, Mizéré en Poitou et autres lieux, premier écuyer du corps du roi et grand maître de son écurie. Le rude soldat, n'ayant plus les Anglais à combattre, faisait aux religieux de l'abbaye de Preuilly, en Berry, une guerre injuste, dans laquelle il n'était que trop secondé par ses serviteurs. Une fois, deux d'entre eux vinrent, avec un Écossais nommé Jean Fausqucran, à une métairie des moines, et commandèrent au métayer d'amener des bœufs et une charrette pour aller chercher du vin pour leur maître. Le métayer ayant répondu qu'il ne marcherait pas sans un ordre de l'abbé, l'Écossais leva son épée et pensa tuer le paysan, qui échappa à la mort grâce à un van à vanner le blé, qu'il mit au devant et qui fut partagé en deux. Il fallut qu'il liât ses bœufs et qu'il suivit les hommes d'armes, bien que l'abbé

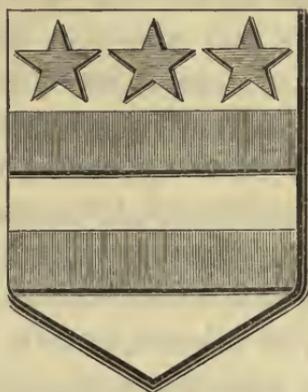
qui renferme cette traduction, dans *a critical Essay on the ancient Habitants of the Northern Parts of Scotland*, etc. London, MDCCXXIX, in-8°, vol. II, p. 633-635, 755. — Voyez encore *Procès... de Jeanne d'Arc*, etc., t. IV, p. 483-484.

<sup>1</sup> *Invent. chronol.*, etc., p. 42, 43.

<sup>2</sup> *Histoire de Charles VI*, par Jean Le Fevre, seigneur de Saint-Remy, à la suite de celle de Le Laboureur, p. 138.

lui-même fût venu s'y opposer; mais on lui répondit que ses bœufs marcheraient qu'il le voulût ou non, et ils furent tant menés et surmenés, que depuis ils ne firent aucun profit aux religieux<sup>1</sup>. Deux siècles plus tard, un autre enfant de l'Écosse entra dans la même maison par le mariage de Louis Frottier, seigneur de la Messeliere, avec Anne Irland, issue d'une famille écossaise établie en Poitou, qui portait : d'argent, à deux fasces de gueules, surmontées de trois étoiles d'azur<sup>2</sup> (N° XXVII). Ils

N° XXVII. — IRLAND.



<sup>1</sup> *Le baron et les religieux de Preuilley en 1432*, par M. Charles L. Grandmaison, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. VI, p. 252 et suiv.

<sup>2</sup> *Genealogie de la maison d'Irland, et de celle de Sainte Hermine*, in-8°, de 198 pages. Au-dessus du titre qui précède, se trouvent les deux écus, l'un d'Irland, écartelé, au I<sup>er</sup>, d'Aberromby; au II<sup>e</sup>, parti de Drummond et d'Écosse; au III<sup>e</sup>, de Murray; au IV<sup>e</sup>, de Mercer; et sur le tout, d'Irland. Le même écu se retrouve à la fin accolé de celui de Sainte-Hermine. Un second titre porte : *Patente du roi de la Grande Bretagne pour la confirmation de l'antiquité de la noblesse de MM. Irland, avec une attestation... et la traduction, avec une autre patente du roi de France, ensemble l'Arrêt de vérification de la Cour de Parlement à Paris*. A Paris, chez P. G. Simon, M.DCC.LXXX. La patente du roi de la Grande-Bretagne est suivie d'une attestation signée *Kirepatrik*, qui prend au commencement le titre de secrétaire interprète du roi en langue anglaise et écossaise; elle est datée de Paris, le 11 septembre 1665. — Voyez encore Filleau, *Dictionnaire... des familles de l'ancien Poitou*, etc., t. II, p. 234-238, et *Chapitre IV. De l'Origine des titres en France. Histoire généalogique des Irland (Ecosse), transplantés en Poitou. Chapitre V. Lettres-patentes du roi Charles II d'Angleterre* (28 juin 1664.) (Extraits des *Flores Pictavienses*, souvenirs du Poitou.) Par Napoléon Wyse. Périgueux, MDCCLXIX, in-8°.

avaient fait construire un hôtel sur les limites du bourg de Saint-Hilaire à Poitiers, et la rue qui y conduisait a retenu d'eux le nom de rue des Écossais, en souvenir de leur origine étrangère<sup>1</sup>.

L'année 1433 nous offre une entreprise des plus audacieuses, qui devait avoir lieu à l'aide d'Écossais, mais qui heureusement échoua. Des Parisiens avaient comploté de faire entrer dans leur ville un grand nombre de ces étrangers, environ deux cents, avec la croix rouge sur leurs habits; d'autres, marqués de la croix blanche, les mains faiblement liées et armés en dessous, auraient eu l'air d'être leurs prisonniers. Cette redoutable mascarade devait venir par les portes Saint-Denis et Saint-Antoine, pendant que trois ou quatre mille Armagnacs s'embusqueraient dans les environs; elle devait amener ses prisonniers vers midi, à l'heure où les portiers dînaient, tuer ces derniers et tous ceux que l'on aurait trouvés allant et venant, se rendre maîtresse des deux portes, envoyer chercher des armes et mettre tout à sang; mais Dieu, qui eut pitié de la cité, éventa ce détestable complot, et ses auteurs furent punis de mort ou exilés<sup>2</sup>.

Dans l'intervalle, l'alliance entre la France et l'Écosse avait reçu une éclatante confirmation. Le roi d'Angleterre ayant fait au roi d'Écosse des propositions de paix, celui-ci convoqua son parlement à Perth, et les deux abbés de Scone et d'Emony déclarèrent que le roi n'était pas libre de rien décider sur cette question, à cause de l'alliance qui existait entre lui et le roi de France, alliance approuvée par l'université de Paris et consacrée par le souverain pontife. Cette considération déterminait l'assemblée, et il ne fut pas donné suite aux ouvertures du roi d'Angle-

<sup>1</sup> Généalogie de la famille Irland, conservée dans la bibliothèque de la Société des Antiquaires de l'Ouest, et citée dans le t. XXIII des Mémoires de cette compagnie, p. 336, not. 1.

<sup>2</sup> *Journal d'un bourgeois de Paris*, ann. 1433; édit. du *Panth. litt.*, p. 700, col. 1.

terre, qui, du reste, n'avait eu d'autre but que de semer la division parmi les Écossais, comme la suite le fit bien connaître<sup>1</sup>.

En 1435, le corps principal de ces auxiliaires était en Normandie, où il aidait les habitants à s'affranchir de la domination anglaise. Holinshed, racontant une levée de boucliers déterminée dans le pays de Caux par la mort du duc de Bedford, rapporte que, dans une rencontre à Ry, près de Rouen, quinze cents braves Français, commandés par La Hire, ayant été battus par Lord Scales, plus de trois cents de nos compatriotes restèrent aux mains du vainqueur, entre autres Geoffrie Graham, capitaine des Écossais<sup>2</sup>.

L'année suivante, un Écossais de la garnison du château de Vincennes, qui faisait le guet au donjon, livra la place au duc de Bourbon<sup>3</sup>. A ce service joignons tout de suite celui que rendirent d'autres Écossais, l'an 1442, en minant une muraille à La Réole, et en empêchant par là le logement du roi de devenir la proie des flammes<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Joan. Fordun, *Scotichr.*, lib. XVI, cap. XXXIII; vol. II, p. 493, ann. 1432. — *The Life and Death of King James the First of Scotland*, p. 12-14.

<sup>2</sup> Holinshed, *the third Volume of Chronicles*, etc. London, 1537, in-folio, p. 612, col. 2, A. D. 1435.

<sup>3</sup> *Histoire de Charles VII*, par Jean Chartier, ann. M. CCCCXXXIV, édit. de Godfroy, p. 68, et la chronique de Berry, à la suite, p. 393; édit. de M. Vallet, t. 1, p. 178.

<sup>4</sup> *A Journal by one of the suite of Thomas Beckington*, etc. London : William Pickering, MDCCCXXXVIII, in-8°, p. 102.



## CHAPITRE VIII.

Marguerite et Isabelle d'Écosse à la cour de Charles VII. — Mariage de la première avec le Dauphin ; son arrivée en France. — Cette union n'est pas heureuse. — La Dauphine cultive la poésie française ; son aventure avec Alain Chartier. — Sa mort attribuée à des veilles et à des excès de travail. — Calomnies répandues sur son compte. — Ressentiment de la Dauphine, à ce sujet, contre Jamet du Tillay ; elle le considère comme l'auteur de sa mort et finit par lui pardonner. — Poèmes composés en français et en écossais sur la mort de Marguerite. — Ténébreux complots du Dauphin gênés par la garde écossaise ; plusieurs archers séduits et punis. — Demande en grâce de Jacques II et de douze nobles Écossais en faveur de Robert Cunningham. — Arrivée en France des deux sœurs de la Dauphine ; mariage d'Isabelle avec François I<sup>er</sup>, duc de Bretagne. — Pèlerinage de cette princesse au mont Saint-Michel ; sa rencontre avec sa sœur venue à la suite de la reine de France ; ambassadeurs d'Écosse en Bretagne l'an 1452 et plus tard. — William Monypenny récompensé pour services rendus à la Dauphine et à ses sœurs ; Menypens de France. — Ambassadeurs écossais en France l'an 1448 ; renouvellement de l'alliance anglo-française. — Faits d'armes de Jacques et de Simon de Lalain et d'Hervé de Mériadec en Écosse ; Jacques II leur confère la chevalerie. — Voyage d'Isabelle de Lalain en Écosse à la suite de Marie de Gueldres. — Fêtes données pour l'arrivée et les noces de cette princesse. — Retour en Flandres des personnes de sa suite, à l'exception d'Isabelle et de quelques autres. — Sir John Stewart Scotangle et son fils Thomas. — Le nom de *Stuart* répandu en France à toutes les époques. — Lettre de Jacques II à Charles VII. — Traité d'alliance entre ce prince et le roi de Danemarck, où le premier figure comme médiateur entre le second et le roi d'Écosse. — Retour en Écosse d'Annabella, fiancée de Louis de Savoie. — En route pour la France, Alexander duc d'Albany est fait prisonnier. — Ambassade d'Écosse de Louis de la Gruthuse. — Robert Pitilloch et Robert Cunningham en Guienne. — Ambassade de Guillaume de Monypenny en Écosse l'an 1466. — Pierre de Brézé y trouve un refuge. — Voyage en Écosse de Gilles le Bouvier ; noms écossais de son Armorial.

Au milieu des troubles et des guerres de cette période agitée, deux jeunes princesses écossaises brillèrent pendant quelque temps à la cour de Charles VII. Marguerite, la première, épousa le Dauphin de France, qui succéda à son père sous le nom de Louis XI ; Isabelle, sa sœur puînée<sup>1</sup>, devint la femme de François I, duc de Bretagne, tristement célèbre par un fratricide.

<sup>1</sup> S'il faut en croire une note finale d'un manuscrit de la *Somme des vices et des vertus*, par Fr. Laurent (Bibl. imp. n° 7292<sup>3.3</sup>. A. fol. 125 verso), Isabelle était l'aînée ; mais il est bien certain que l'auteur, Jean Hubert, qui exécuta ce volume pour la princesse, en 1464, était mal informé, de même que l'auteur de la Chronique d'Auchinleck, quand il appelle la seconde fille de Jacques I<sup>er</sup> *Elnor* et en fait l'épouse du duc de Bretagne. (Édit. de Th. Thomson, p. 7, 38.)

Marguerite d'Écosse, fille aînée de Jacques Stuart, premier du nom, et de Jeanne Sommerset, n'avait encore que treize ans quand elle fut mariée à Tours, le 24 juin 1436, au Dauphin Louis, qui n'avait pas encore atteint sa quinzième année. Avant l'arrivée de la princesse en France, le roi avait envoyé en Écosse une ambassade dont faisaient partie La Hire, son principal maître d'hôtel; messire Arnould Girart, gouverneur de La Rochelle; maître Aimery Martin, docteur licencié<sup>1</sup>, et messire Pierre de Saint-Vallerien, chanoine de Paris, expert en médecine et en astrologie<sup>2</sup>; les deux premiers étaient chargés d'épouser la princesse par procuration. Ce fut quelques jours après que le roi d'Écosse l'envoya en France avec un cortège dont le détail mérite de nous arrêter. Les commandants de la flotte étaient John de Crennach, ou de Carnoth, évêque de Brechin<sup>3</sup>, et Sir William de Sainte-Claire, comte d'Orkney, panetier du roi, amiral; ils étaient accompagnés de vaillants chevaliers et écuyers, Walter Ogilby, trésorier du roi, Herbert de Herries, John Maxwell de Calderwood, John Campbell de Loudon, Thomas Colville, John Wishart, chevaliers; maîtres John Stuart, prévôt de Methsen, et Maurice de Buchanan, trésoriers de la Dauphine, cleres; Alexandre de Seton, maître de Gordon, depuis comte de Huntly; le laird de Graham, Henry Wardlaw de Torry, William Cairleil, Andrew Gray de Foulis, David Kennedy<sup>4</sup>, David Ogilby. Ils

<sup>1</sup> *The Life and Death of King James the First of Scotland*. Printed for the Maitland Club. M.DCCC.XXXVII., in-4°, p. 7.

<sup>2</sup> *Recueil des plus célèbres astrologues*, etc., de Simon de Phares; Ms. de la Bibl. imp. 7487 français, fol. 154 verso. — Parmi les *astrologiens* auxquels il est consacré des notices, se trouve "Nostre reverand Patrice Bervik, natif du royaume d'Écosse, de l'ordre de Saint-François," qui florissait en 1506; "lequel estudia à Paris, et fut à Losenne soubz Marende, comme aucuns dient. Cestui fut en ce temps suivant aucuns nobles envoyez avecques Madame Ysabeau de France, royne d'Angleterre et espouse du bon roy Richard," etc. (Folio 150 recto.)

<sup>3</sup> Voyez, sur ce prélat, le Catalogue historique des évêques écossais, de Keith, p. 163.

<sup>4</sup> Voyez Keith, *an historical Catalogue of the Scottish Bishops*, etc., p. 21.

étaient suivis de cent quarante damoiseaux vêtus *en uniforme* et de mille hommes d'armes distribués en trois *hulkes* et six barques. A la tête d'une de ces barques, on remarquait Perys Pereipey, français, dont le navire, dit le continuateur de Fordun, semblait voler sur les flots : c'était celui qui portait la Dauphine. Pour intercepter cette flotte, les Anglais mirent à la mer cent quatre-vingts navires, qui attendirent le passage des Écossais vis-à-vis le Raz de Bretagne, près de Saint-Matthieu de Tradis; mais les Anglais s'étant amusés à capturer des navires flamands qui portaient une cargaison de vin de La Rochelle en Flandre, furent eux-mêmes attaqués et dépouillés de leur prise par une flotte espagnole. A la faveur du conflit, la Dauphine échappa, vint aborder à La Rochelle à moitié morte, et après quelque temps de séjour au prieuré de Nieule, situé à deux lieues de là, elle fut recueillie et placée en lieu sûr par les évêques de Reims, de Poitiers et de Saintes, les seigneurs de Gaucourt, de Graville et de Preuilly. Ils la gardèrent deux mois et plus, jusqu'à la célébration du mariage à Tours<sup>1</sup>.

Marguerite y fit son entrée le dimanche 24 juin 1436, montée sur une haquenée richement caparaçonnée. Derrière elle était Madame de La Roche l'aînée, sur une autre haquenée; puis venaient trois chariots occupés par des dames et damoiselles, dans l'un desquels il n'y avait que des Écossaises. Une fois que la princesse fut arrivée à l'entrée de la ville, messeigneurs de Maillé et de Gamaches, qui étaient venus au-devant d'elle à pied, prirent sa haquenée par le frein, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, et la conduisirent ainsi jusqu'au château, où elle fut descendue de cheval. "Et adone, continue Jean Chartier, dont il n'est pas nécessaire de traduire les paroles, la print monseigneur de Vendosme d'ung costé, et ung conte d'Eseosse d'autre, et la mene-

<sup>1</sup> Joann. Fordun, *Scotichr.*, lib. XVI, cap. XI; vol. II, p. 484. Cf. *the Life and Death of King James I*, etc., p. 7.

rent dans la salle du chasteau où estoit la royne de France (Marie d'Anjou), la royne de Cecille (Yolande d'Aragon), Madame Ragonde, fille du roy, Madame de Vendosme, et plusieurs autres seigneurs, dames et damoiselles. Et allèrent la royne de Cecille, Madame Ragonde, au-devant d'elle jucques au bout de la salle, et la prindrent l'une d'ung costé, l'une d'autre, et ainsy la menerent devers la royne, qui tenoit son estat (était assise) contre le grant banc paré. Et ladite royne se desmarcha (s'avança) environ quatre ou cinq pas à venir au-devant d'elle, et puis la print et la baisa<sup>1</sup>."

En ce moment, le Dauphin, qui était dans sa chambre en bas, entra dans la salle, bien accompagné de chevaliers et d'écuyers. Marguerite, instruite de sa présence, alla au-devant de lui, "et là s'entre-baiserent et accolerent, et puis retournerent devers la royne." Ils allèrent ensuite dans la chambre de cette princesse, et se divertirent un moment jusqu'au souper. La grand'salle était toute tendue de tapisseries fort riches, et quatre chambres l'étaient pareillement de drap d'or et de tapisseries de haute lice. Le lendemain, le roi arriva à Tours et assista à la bénédiction nuptiale qui fut donnée à son fils et à la princesse écossaise; il était en habit de cheval, tandis que le Dauphin portait le costume royal, sa jeune épouse aussi. Pour la reine de France, elle était, le matin, vêtue d'une robe de velours bleu toute couverte d'orfèvrerie à grands feuillages d'une grande beauté et fort riches. N'oublions pas la musique, dont il y avait une foule d'instruments.

Messire Regnauld de Chartres, archevêque de Reims et chancelier de France, officia au mariage, et il y eut à cette occasion de grandes réjouissances dans la ville de Tours. Après la messe, le roi, accompagné de la reine, des mariés et de plusieurs sei-

<sup>1</sup> J. Chartier, *Chronique de Charles VII*, ch. 122; édit. de M. Vallet, t. I, p. 229, 230.

gneurs, écuyers, dames et demoiselles, se rendit au lieu où l'on devait dîner, et les convives prirent place dans l'ordre suivant : 1° l'archevêque, qui avait célébré la messe, 2° le roi, 3° la Dauphine, 4° la reine de Sicile, 5° la reine de France, 6° Madame de Vendôme. Jean Chartier ne dit pas où fut placé le Dauphin. Pour ce qui est du festin de noces, il ne faut pas en parler, ajoute-t-il, car il y avait à profusion tout ce qu'il est possible de trouver en fait de mets et d'entremets. Trompettes, clairons, ménestrels, luths et psaltérions, il y avait assez, hérauts et pour-suivants en grand nombre<sup>1</sup>. Peut-être bien aussi y avait-il une cornemuse, et, pour en jouer, "Jean Fary, natif d'Escoffe, menestrel du roi nostre sire<sup>2</sup>." Une miniature d'un manuscrit de la *Dance aux aveugles*, où l'on voit un joueur de cornemuse jouant de son instrument en présence de deux personnages couronnés, donne un grand degré de probabilité à notre conjecture<sup>3</sup>.

Les fêtes terminées, les deux jeunes époux furent séparés pendant plus de deux ans, jusqu'à ce qu'ayant atteint l'âge nubile, ils consommèrent leur mariage à Gien-sur-Loire<sup>4</sup>. Quant aux Écossais venus avec la Dauphine, la plupart retournèrent heureusement dans leur pays, comblés de présents; d'autres restèrent auprès d'elle<sup>5</sup>, ou se marièrent à leur tour avec des Françaises, tandis que, à l'exemple de la fille de leur souverain,

<sup>1</sup> J. Chartier, *Chronique de Charles VII*, ch. 122; t. I, p. 231, 232.

<sup>2</sup> Voyez ci-dessus, p. 8. — Dans les comptes de la garde écossaise pour 1461 et années suivantes, on trouve un "Jean Fari" parmi les archers.

<sup>3</sup> Cette miniature, qui est du XV<sup>e</sup> siècle, a été donnée par Sir John Graham Dalyell, dans ses *musical Memoirs of Scotland*, etc. Edinburgh and London, M.DCCC.XLIX., in-4<sup>o</sup>, pl. IV, p. 18. Voyez encore p. 17.

<sup>4</sup> *The Life and Death of King James the First*, etc., p. 7.

<sup>5</sup> Joann. Fordun, *Scotichr.*, lib. XVI, cap. XII; vol. II, p. 485. — Au nombre de ces Écossais restés en France, il faut compter peut-être l'auteur de la branche de la maison de Gordon, établie, en 1445, dans le Vivarais, et représentée au siècle dernier par Charles-Dominique de Gordon, brigadier des gardes du corps du roi dans la compagnie écossaise (De la Chenaye-Desbois, *Dict. de la nobl.*, t. VII, p. 312); mais il est plus sûr de signaler parmi ces exilés volontaires un certain Henderson, chef de la maison d'Handresson, dont nous reparlerons.

nombre d'Écossaises venaient prendre un mari en France. Un compilateur, s'appuyant sur "nos histoires," n'évalue pas ces dames à moins de cent quarante<sup>1</sup>.

Le mariage de Marguerite d'Écosse ne fut pas heureux. Malgré sa jeunesse, le Dauphin, déjà occupé d'intrigues politiques et de guerres, traita sa femme avec beaucoup d'indifférence et de froideur. Marié à son déplaisir, dit Commines, tant qu'elle vécut, il y eut regret<sup>2</sup>. Suivant M. le Roux de Lincy, deux historiens anglais qu'il ne nomme pas ont prétendu que Marguerite avait l'haleine forte, et que ce défaut était la cause de l'éloignement de son mari; un propos attribué à une personne de son entourage pourrait bien être une révélation<sup>3</sup>. D'un autre côté, un historien écossais, venu en France avec la princesse et qui fut témoin de sa mort, prétend que Marguerite, aussi belle qu'instruite, était également chérie de Charles VII, de la reine et du Dauphin, son époux.

Dans la pensée d'être mieux accueillie en France, où elle devait passer sa vie, Marguerite étudia la langue et la poésie de sa nouvelle patrie avec beaucoup d'ardeur, et vit bientôt ses efforts couronnés de succès. Non-seulement elle se plaisait à la lecture des meilleurs poètes de son temps, mais encore elle-même se livrait à la composition poétique, sans se laisser arrêter par la fatigue. Une anecdote qui nous a été transmise par le chroniqueur Bouchet<sup>4</sup>, et qui se trouve reproduite partout<sup>5</sup>, donne la mesure du cas qu'elle faisait de la poésie et de ses interprètes : "Elle aymoit fort, dit l'écrivain, les orateurs de la langue vul-

<sup>1</sup> Davity, *Nouveau Theatre du monde*, etc. A Paris, M.DC.LXI., in-folio, t. II, p. 922.

<sup>2</sup> Mémoires, liv. VI, ch. XIII, ann. 1483.

<sup>3</sup> Duclos, *Histoire de Louis XI*, t. IV (à la Haye, M.DCC.XLVI., in-8°), p. 47.

<sup>4</sup> *Les Annales d'Aquitaine*, etc. Poitiers, 1644, in-4°, p. 252. Voyez encore la treizième de ses Épîtres familières.

<sup>5</sup> Brantôme, *Vies des dames illustres*. (*Œuvres complètes*, édit. du Panth. litt., t. II, p. 200, col. 2.)

gaire, et entre autres maistre Alain Chartier, qui est le pere d'eloquence françoise, lequel elle eut en fort grand' estime, au moyen des belles et bonnes œuvres qu'il avoit composées : tellement qu'un jour ainsi qu'elle passoit une salle où ledit maistre Alain s'estoit endormi sur un bane, comme il dormoit le fut baiser devant toute la compagnie; dont celuy qui la menoit fut envieux et luy dit : "Madame, je suis esbahy comme avés baisé "cest homme qui est si laid"; car à la verité il n'avoit pas beau visage. Et elle fit response : "Je n'ay pas baisé l'homme, mais "la precieuse bouche de laquelle sont sortis tant de bons mots "et de vertueuses parolles."

Si l'on doit croire à la lettre plusieurs dépositions faites après la mort de la Dauphine, le goût que cette princesse avait pour la poésie l'entraînait à des veilles trop prolongées, qui ne pouvaient qu'être nuisibles à une femme d'une santé aussi mauvaise que la sienne. Les médecins avaient déclaré que sa maladie ne provenait pas d'une autre cause. "Aucunes fois il estoit presque souleil levant, dit le principal témoin, avant qu'elle se allast coucher, et monseigneur le Daulphin avoit dormy un somme ou deux," etc. Elle aimait tant à faire des rondeaux, que dans une journée elle en composait jusqu'à douze, "qui luy estoit chose bien contraire<sup>1</sup>."

Mais à quelque point que la Dauphine les ait portés, ces excès ne furent point assez grands pour engendrer le mal terrible qui l'enleva dans sa vingt-sixième année. Les calomnies répandues sur son compte, peut-être à la suite de ce baiser donné à un poète, calomnies auxquelles son mari eut le tort d'ajouter foi, du moins en apparence, telle fut la véritable cause de sa mort. Jamet du Tillay, bailli de Vermandois, entièrement dévoué au

<sup>1</sup> Interrogatoire de Jamet du Tillay, collect. du Puy, à la Bibl. imp., t. 762, folio 46 recto, copie du XVII<sup>e</sup> siècle, publié dans *l'Histoire de Louis XI*, par Duclos, édit. de La Haye, M.DCC.XLV-VI., in-8°, t. IV, p. 54.

Dauphin, joua le principal rôle dans cette affaire ténébreuse. Ce qui paraît certain, c'est qu'un soir de l'année 1444, sur les neuf heures, la cour étant à Nancy, chez le duc de Lorraine, du Tillay entra inopinément dans la chambre de la Dauphine, qu'il trouva couchée sur son lit et entourée de plusieurs de ses femmes. Sur ce lit étaient aussi appuyés un peu familièrement deux jeunes seigneurs, messire Jean d'Estouteville, et un autre que le bailli ne connaissait pas. Malgré l'heure avancée, la chambre n'était éclairée que par la flamme capricieuse du foyer. Jamet du Tillay ne put s'empêcher de dire au maître d'hôtel de la princesse, messire Regnault du Dresnay, que c'était grande paillardise, à lui et aux autres officiers, de laisser ainsi la chambre d'une grande dame sans torches allumées à une pareille heure de la nuit<sup>1</sup>.

Jusque-là rien de répréhensible dans la conduite du bailli de Vermandois, autorisé par son rang, son âge et sa position auprès du Dauphin, à faire de pareilles observations; mais des soupçons très-graves s'étant, à ce qu'il paraît, élevés dans son esprit, il eut le tort de leur donner jour en plusieurs circonstances. Il aurait dit, en parlant des souffrances habituelles de la Dauphine, qu'elle était malade d'amour; il aurait dit encore que cette princesse devait bien prendre à son service d'autres femmes que Marguerite de Salignac, Prégente de Melun et Jeanne Filloque. Il se serait même permis d'ajouter, en parlant de la seconde: "Je voudrais bien qu'elle ne se mêlât point tant des affaires de madame la Dauphine, car elle pourrait bien être cause de quelque malheur." Il l'aurait aussi fait prévenir de ne pas tant prolonger les veilles de la princesse, car il tenait des médecins que, si elle continuait ainsi, elle tomberait en dangereuse maladie<sup>2</sup>. Ce fut environ deux ans avant la mort de Mar-

<sup>1</sup> Collect. du Puy, t. 762, folio 47 verso. — Duclos, t. IV, p. 42, 53.

<sup>2</sup> Duclos, t. IV, p. 43.

guerite d'Écosse que le bailli de Vermandois se serait permis, au sujet de sa conduite, quelques paroles imprudentes. Il résulte clairement de la déposition de Marguerite de Villequier, fille d'honneur de la Dauphine, et du témoignage de deux autres dames, que la princesse avait conçu beaucoup d'animosité contre le bailli, et qu'elle disait à ses confidentes : "Je dois bien le haïr, à cause des calomnies qu'il a répandues contre moi<sup>1</sup>." Du Tillay, de son côté, ne ménageait pas la princesse, et ce fut lui qui fit au Dauphin le récit de la soirée de Nancy que j'ai rapporté plus haut. Une explication des plus vives eut lieu entre les jeunes époux, Louis s'emporta en paroles injurieuses, et la maladie qui depuis longtemps ruinait Marguerite redoubla d'intensité; en peu de jours, elle fut aux portes du tombeau.

C'était au mois d'août 1444, la cour se trouvait alors à Châlons-sur-Marne. Marguerite, gisant sur son lit de douleur, s'écriait : "Ah ! Jamet, Jamet ! vous en êtes venu à vos fins ; si je meurs, c'est par vous et pour les paroles que vous avez dites de moi sans cause ni raison ;" et levant les bras aux cieus, elle frappait fortement sa poitrine en ajoutant : "Je prends Dieu à témoin, sur mon âme et sur le baptême que j'ai reçu, que je n'ai fait honte à monseigneur le Dauphin." Le sénéchal de Poitou, présent à cette scène déchirante, ne put s'empêcher de dire en sortant à du Tillay : "Méchant ribaud, c'est toi qui la fais mourir." Les dames de sa suite et Robert Poitevin, médecin de Charles VII<sup>2</sup>, voyant la princesse s'affaiblir de plus en plus, réunirent tous leurs efforts pour l'engager à pardonner au bailli. "Il en est temps," lui dit Marguerite de Salignac. — "Cela est déjà fait, reprit le confesseur; Madame a pardonné à Jamet du Tillay." — "Non pas," s'écria la malade. Mais le confesseur, insis-

<sup>1</sup> Duclos, t. IV, p. 33.

<sup>2</sup> Voyez la déposition de Robert Poitevin dans la collect. du Puy, t. 762, folios 48 verso, 49 recto.

tant : "Sauve votre grâce, madame, vous l'avez fait." Jusqu'à trois fois, elle répondit non. Toutes ses femmes la prièrent à mains jointes. Alors Marguerite leur dit sans nommer personne : "Je le pardonne donc et de bon cœur;" puis elle expira en disant : "Fi de la vie, que l'on ne m'en parle plus !" Elle était âgée de vingt-six ans, mariée depuis douze, et n'avait jamais eu d'enfants. A s'en rapporter à du Tillay, cette stérilité était causée par des imprudences volontaires. Il avait entendu dire, par une des femmes de la Dauphine, nommée *Dubois Menart*, qu'elle mangeait trop de pommes vertes et buvait trop de vinaigre; que tantôt elle s'habillait serrée outre mesure, tantôt elle restait sans aucune ceinture, ce qui empêchait qu'elle n'eût des enfants<sup>1</sup>.

Les interrogatoires qui nous fournissent tous ces détails, commencés avant la mort de la Dauphine, furent continués après avec une persistance étrange, de la part surtout de son mari. Personne ne put s'y soustraire; la reine elle-même fut obligée de faire connaître ce qu'elle avait entendu dire au sujet de sa bru. L'innocence de l'infortunée n'en fut que mieux établie.

Morte à Châlons-sur-Marne, non le 26 août 1446, comme on l'a dit, mais le 16 août 1445, peu de temps après des fêtes où elle figura dans un ballet dont le programme a été conservé<sup>2</sup>, la Dauphine fut d'abord inhumée dans la grande église de cette ville<sup>3</sup>, en attendant qu'elle prit place sous les voûtes de Saint-

<sup>1</sup> Interrogatoire de Jamet du Tillay, dans la collect. du Puy, t. 762, folio 46 verso, et dans l'ouvrage de Duclos, t. IV, p. 55.

<sup>2</sup> Vallet de Viriville, *Notice et extraits du manuscrit intitulé : Geste des nobles françois, etc.* (*Notices et extraits des manuscrits, etc.*, t. XIX, 2<sup>e</sup> part., p. 150-153.)

<sup>3</sup> En juillet 1482, Louis XI accorde des lettres de sauvegarde à la cathédrale de Châlons pour divers motifs, entre autres parce que sa femme Marguerite d'Écosse y avait été enterrée. (*Ordonnances, etc.*, t. XIX, p. 49.) — Dans une autre église de la même ville, celle des Cordeliers, on lisait sur une tombe à gauche, près du pupitre, dans le chœur, cette épitaphe, qui semble révéler un Écossais : "Cy gist Joffroy Morisson, escuier, qui trespasa l'an mil ecce xxxix. Priez pour lui." (*Tombeaux et épitaphes des églises de France, Champagne et Bourgogne, collect. Gaignerier, à Oxford, folio 53.*)

Denis; mais son époux en décida autrement, et elle fut transférée, l'année suivante, dans l'église de Saint-Laon, de Thouars, et enterrée, le 14 novembre, en la chapelle du Saint-Sépulchre, par l'abbé Nicolas le Coq, qui l'avait construite, et dont l'épithaphe révèle ces détails<sup>1</sup>.

L'élève d'Alain Chartier, la femme de l'héritier de la couronne de France, ne pouvait mourir sans inspirer quelques vers. W. Drummond rapporte que plusieurs élégies, qui existaient encore de son temps, furent publiées sur la mort de cette princesse<sup>2</sup>. M. Vallet de Viriville a fait connaître une chanson composée sur cet événement, probablement par Isabeau d'Écosse, duchesse de Bretagne<sup>3</sup>, et Buchanan nous informe qu'il servit pareillement de thème à un poème élégiaque traduit du français en écossais<sup>4</sup>. L'original n'a pas été retrouvé, mais on peut conjecturer que la version existe. Dans un manuscrit bien connu de la Bibliothèque Bodléienne, dont l'écrivain accompagna Marguerite dans son voyage en France et demeura avec elle jusqu'au dernier moment, il existe deux poèmes de la fin du règne de Jacques I<sup>er</sup>, qui terminent le volume. L'un est précédé de cette rubrique : *Incipit Lamentatio domini Dalphini Franciæ pro*

<sup>1</sup> *Gallia christiana*, t. II, col. 1345, B; *abbatum S. Launi series*, n° XVI. — Claude Paradin, *Alliances genealogiques des rois et princes de Gaule*, etc. (Lyon,) M.DC.XXXVI., in-folio, p. 111, 317. — Préface de Lenglet du Fresnoy aux Mémoires de messire Philippe de Commines, édit. de 1747, t. I<sup>er</sup>, p. xij-xiv. — *The Life and Death of King James the First*, etc., p. 17. — On conserve dans la Bibliothèque Bodléienne, à Oxford, un dessin du tombeau de Marguerite d'Écosse, tel qu'il était avant la révolution de 1789; au-dessus on lit : "... Les huguenots l'ayant ruiné, les religieux y ont fait faire un S<sup>t</sup> Sepulchre. Le corps de la Dauphine est encor dans une cave dessous cette representation sans que les huguenots y aient touché." (*Tombeaux des rois et reines de France*, collect. Gaignicres, fol. 47.)

<sup>2</sup> *The History of Scotland*, etc. London, 1681, in-8°, p. 72.

<sup>3</sup> Voyez l'article de M. Vallet de Viriville sur les chansons du XV<sup>e</sup> siècle, dans la *Revue des Sociétés savantes*, t. III, année 1857, p. 710-715. Nous reproduisons plus loin le morceau qu'il nous a révélé.

<sup>4</sup> *Rerum Scotticarum Historia*, lib. X. Edimburgi, anno M.D.LXXXII., in-folio, folio 114 verso; ed. Ruddiman, p. 195.

*morte uxoris suæ, dictæ Margaretæ*<sup>1</sup>. Il y a toute apparence que cette pièce est la traduction mentionnée par Buchanan, plutôt que celle d'une épitaphe française placée sur la tombe de la princesse; mais ce que l'auteur du manuscrit Fairfax a donné de cette *Lamentation*, dont il annonce avoir omis dix-huit couplets, est loin de faire naître les moindres regrets au sujet de la perte de l'original.

On doit, au contraire, se réjouir de la découverte du texte de la chanson faite sur la mort de la Dauphine, que Simon de Phares, au chapitre qu'il consacre à messire Pierre de Saint-Vallerien, dont il a été déjà question<sup>2</sup>, déclare avoir chantée plus d'une fois dans sa jeunesse<sup>3</sup>, et qui paraît être l'œuvre d'Isabelle Stuart : "Son livre d'heures, qui nous a été conservé<sup>4</sup>, dit M. Vallet de Viriville, aux recherches duquel nous devons tant de renseignements précieux, est un joli petit volume sur vélin, présent de noces apparemment qui lui fut offert par le duc son époux. On y voit (p. 38) le portrait du jeune prince, puis ailleurs (p. 56) le portrait de la duchesse, l'un et l'autre assez bons et d'une évidente ressemblance<sup>5</sup>; puis ailleurs, en maint endroit, ses armes, et sa signature autographe au bas des pages : *Ysabeau*. Aucun doute, par conséquent, n'est possible sur l'authenticité de l'attribution de ce livre d'heures. De la page 15 à la page 20, se trouve une prière française intercalée dans un vide

<sup>1</sup> Cette pièce, signalée par Pinkerton (*Scotish Poems, etc.*, vol. I, p. xxxvi), a été imprimée en entier par M. Joseph Stevenson. (*The Life and Death of King James the First of Scotland*, p. 17-27.) Dans ce qui précède, l'auteur prévient que cette traduction du français fut exécutée par ordre du roi Jacques II, frère de Marguerite.

<sup>2</sup> Voyez ci-dessus, p. 182.

<sup>3</sup> *Recueil des plus célèbres astrologues, etc.*, Ms. français de la Bibl. imp. n° 7487, folio 154 verso. — Plus loin, folio 156 verso, dans son autobiographie écrite à la suite de l'article consacré à maître Florant de Villiers, Simon de Phares dit qu'il était allé en Écosse.

<sup>4</sup> Bibl. imp., Ms. latin n° 1369.

<sup>5</sup> Comparez ce portrait avec celui que donne D. Lobineau d'après un médaillon sculpté de la cathédrale de Vannes. (*Histoire de Bretagne*, t. I, p. 621.)

du manuscrit original ; puis enfin, à la page 446, et de la même main que cette prière, la pièce de vers qui suit :

La très-doulce Vierge Marie,  
 Veillez ceulx et celles garder  
 Qui orront piteuses nouvelles  
 Orrendroit et raconter  
 De Madame la Dauphine  
 Trespasée nouvellement.

La très-doulce Vierge Marie,  
 Quant la dame du hault paraige  
 Sentit le mal qui approchoit,  
 En soupirant moult tendrement  
 Son ame à Dieu recommandoit,  
 Elle et son noble linaige  
 De France et d'Escoce auxi,  
 Et par desur tretouz les autres  
 Le Dauphin, son loial mary.

“ Adieu, Dauphin, mon très-chier sire.”  
 A plourer la dame se print.  
 “ Pour vous j'avoie la mer passée,  
 Où j'ai prins moult de grans plaisirs.  
 Si avoit trestout mon lignage,  
 De France et d'Escoce aussi ;  
 Car j'avoie esté mariée  
 Au plus noble des fleurs de lis.

“ Adieu, très-noble roy de France,  
 Pere de mon loyal mari,  
 Adieu, mon pere, roy d'Escoce,  
 Et ma dame de mere aussi.  
 Adieu, fin franc duc de Bretagne,  
 Frere de mon loyal mary.  
 Quand saurez que seray trespaséc,  
 Pour moy aurez le cœur marry.

Nous allions oublier de mentionner que le portrait d'Isabelle Stuart, peint dans ce volume, a été reproduit par Montfaucon, dans ses *Monumens de la monarchie françoise*, quelques planches après celle qui représente l'arrivée de la Dauphine à Tours. Voyez t. II, pl. XXXVIII et LI, p. 217, 263.

”Adieu, toutes saintes eglises,  
 Papes, cardinaux; cette fois,  
 Adieu, toute la seigneurie  
 De France, où est le pais courtois.  
 Adieu, noble royne de France  
 Et toutes vos dames aussi;  
 Je vous prie, ma très-chiere dame,  
 Confortez mon loyal mary.

”Adieu, noble duchesse de Bretagne,  
 Dame Ysabeau o cueur courtois;  
 Adieu, Catherine de France,  
 La comtesse de Charoloys.  
 Adieu, duchesse de Bourgoigne,  
 La mienne seur o cueur jolis;  
 Si vous povez par nulle voye,  
 Mettez pais en la fleur de lis.”

En soupirant est trespassee  
 La dame dont est fait mention,  
 Recommandant à Dieu son ame  
 Pour lui prier faire pardon :  
 “Vray Dieu de consolacion,  
 Veillez mon ame rachater;  
 Car jay voy bien que en nulle voye  
 A la mort ne puis eschaper.”

Charles VII et Marie d'Anjou éprouvèrent un chagrin profond de la mort de leur belle-fille, et songèrent à la remplacer par Jeanne, l'une de ses sœurs, que nous retrouvons avec Aliénor à la cour de France quelques années après<sup>1</sup>; mais le pape,

<sup>1</sup> On conserve au Musée Britannique, Addit. Mss. n° 8,878, le compte des dépenses des deux sœurs pour l'année 1447. Folio 10 recto et verso, il est fait mention de “Jehan de Siffrye, escuier pannetier de feue ma dame la Daulphine de Viennoys, et de mesd. dames d'Escosse.” Ailleurs, on trouve nommés “Guyon le Roy de Seffrie, escuier, serviteur de madame Jehanne d'Escosse,” et “Guion le Roy, eschançon de lad. dame.” (Compte iij<sup>me</sup> de maistre Jehan Bochetel... receveur general de toutes les finances de la royne... pour l'année entiere, commençant le premier jour d'octobre, l'an mil cccc cinquante et quatre, etc. Arch. de l'Emp. KK. 55, folio vj<sup>xx</sup>.vij. verso, art. 4.) — Il est fort douteux que Guyon le Roy de Seffrie fût écossais. On trouve Jean, sire de Saffré, chevalier, dans la

à ce qu'il paraît, se refusa à délivrer les dispenses nécessaires à cette union. Quant au Dauphin, il ne paraît pas avoir été fort sensible à la perte de sa femme; peut-être aussi le gênait-elle dans l'accomplissement des ténébreux complots qu'il ourdissait pour se rapprocher du trône. Un jour, étant à la cour de France, à Chinon, et se trouvant à une fenêtre avec Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, il vit passer un Écossais de la garde, vêtu de sa huque à la livrée du roi et l'épée au côté : "Voilà ceux qui tiennent le royaume de France en sujétion, dit le Dauphin. — Qui sont-ils ? demanda le comte. — Ces Écossais, continua le prince, qui aurait pu, pour peu qu'il eût été en humeur de rire, citer, par exemple, la quatrième des *Cent Nouvelles nouvelles*<sup>1</sup>. On en viendrait pourtant bien à bout. — Monseigneur, reprit Chabannes, c'est une belle institution que cette garde; elle est fort utile au roi; sans elle on eût entrepris beaucoup de choses qu'on n'a pas faites." La conversation en

montre d'Olivier de Clisson en 1375 et en 1379 (D. Morice, *Mém. pour serv. de pr. à l'hist. de Bret.*, t. II, col. 102, 203); un autre Jean de Saffré en 1418 (*ibid.*, col. 967); *Alanus de Saffreio, miles*, en 1383 et 1398 (*ibid.*, col. 447, 689), et de nombreuses mentions de la maison de Saffrey dans l'histoire de celle de Harcourt, liv. X, ch. II, t. I, p. 819, 994, 995.

<sup>1</sup> Il s'agit d'un archer écossais, amoureux de la femme d'un boutiquier de Tours, "laquelle, par le commandement de son mary, assigna jour audit Escossois, et de fait, garny de sa grande espée, y comparut et besoingna tant qu'il voulut, present ledit escoppier, qui de peur s'estoit caiché en la ruelle de son lit, et tout pouvoit veoir et ouyr plainement," etc. Cette histoire, dont la littérature populaire de l'Écosse possède le pendant, d'un ordre plus relevé, dans la ballade du jeune Bekie, qui enflamme la fille du roi de France, et dans la ballade des deux cleres d'Oxenford, qui séduisent les deux filles du maire de Paris (*The Ballads of Scotland*, edited by W. Edmondstone Aytoun. Edinburgh and London, MDCCCLVIII, in-12, vol. I, p. 116-120; vol. II, p. 193-198), n'est qu'une de celles qui avaient cours autrefois sur les Écossais au service de nos rois ou établis chez nous. On trouve, par exemple, dans le livre I<sup>er</sup> des Serées de Guillaume Bouchet, une anecdote d'un autre archer de cette nation, qui avait bu une bouteille de vin de Chio appartenant à son maître, et Bonaventure des Periers, après avoir conté l'histoire "de l'Escossois et de sa femme qui estoit un peu trop hablie au maniemant," nous apprend "comment un Escossois fut guari du mal de ventre, au moyen que lui donne son hostesse." Voyez les *Contes et joyeux devis*, etc., nouv. XLI et CXXIV, édit. de 1841, p. 183, 253; ou nouv. XXXIX et CXXIV, édit. de 1856, p. 161 et 372.

resta là pour ce jour; mais quelques semaines après, Chabannes et le Dauphin chevauchant l'un à côté de l'autre, ce dernier prit le comte familièrement par le cou et lui dit encore, en parlant des archers de la garde qui marchaient devant : "Venez çà, il n'y a rien à faire que mettre ces gens dehors. — Et comment? dit le comte. — J'ai déjà, reprit le Dauphin, quinze ou vingt arbalétriers et trente archers, ou bien peu s'en faut; et vous, n'avez-vous pas des archers? Il faut que vous m'en fassiez finance de cinq ou six;" et il nomma un certain Richard. Puis, voulant répondre aux objections que Dammartin ne pouvait manquer d'élever, le Dauphin lui expliqua comment son oncle lui avait promis de lui faire avoir Nicole Chambre, capitaine de la garde, et par quels moyens il comptait s'emparer de la personne du roi et de ses ministres.

En conséquence de la déposition du comte de Dammartin, le chancelier fit une information sur cette affaire, et reçut en présence du roi les dépositions de plusieurs gardes écossais qui, sans être parfaitement instruits des projets du Dauphin, s'accordaient à prouver qu'on voulait les gagner, et que ce prince avait formé un dessein contre le gouvernement<sup>1</sup>. Le roi en fit mourir plusieurs, et Cunningham, leur capitaine, ne dut sa grâce qu'à la sollicitation du roi d'Écosse<sup>2</sup>. On a conservé la lettre adressée en cette circonstance, par Jacques II, "A très-excellent et très-chrétien prince Charles, par la grâce de Dieu roi des Français, son très-invincible frère et bien aimé confédéré." Après plusieurs compliments et précautions pour ne pas sembler empiéter sur l'autorité du roi, son très-cher frère, l'écrivain expose qu'il a été instruit de l'arrestation de Robert Cunningham, qu'il attribue, pour son compte, aux dénonciations malveillantes de quelques envieux. Si l'accusé est réellement coupable, Jacques

<sup>1</sup> *Recueil de pièces pour servir à l'histoire de Louis XI*, p. 61-73.

<sup>2</sup> Duclos, *Hist. de Louis XI*, liv. 1, ann. 1446; t. I, p. 97.

n'a point l'intention d'excuser sa félonie; si au contraire, comme semble le prouver du reste la conduite des ancêtres dudit Robert, il est victime en ce moment d'une infâme calomnie, qu'il lui soit permis de se défendre contre ses ennemis et ses rivaux, et qu'en considération de l'alliance des deux royaumes, il puisse jouir du bénéfice des lois françaises et se défendre, soit par le duel, soit par tout autre moyen légitime. Si son innocence est reconnue, qu'il sache combien il est redevable aux prières du roi d'Écosse, et que celui de France fasse remettre les lettres de grâce à Thomas, évêque de Withern, chancelier d'Écosse, John de Cenes, prévôt de Saint-André, et à l'écuyer Archibald Cunningham; moyennant quoi Jacques appelle la bénédiction et la protection du ciel sur son bien aimé frère le roi de France. La lettre est datée de Stirling, le 15 du mois d'avril, et revêtue de la signature; une note indique qu'elle fut reçue à Lyon, le 16 octobre 1456<sup>1</sup>.

Cette lettre était accompagnée d'une supplique très-respectueuse, adressée au roi de France par douze nobles Écossais<sup>2</sup>, et présentée par Archibald Cunningham, frère de l'inculpé. Les signataires représentaient que l'emprisonnement et les persécutions souffertes par Robert étaient évidemment l'œuvre d'une dénonciation calomnieuse. On suppliait le roi d'avoir égard à toutes les qualités de l'accusé et aux grands services qu'il avait rendus, soit au royaume d'Écosse, soit même à celui de France. La lettre se termine, selon l'usage du temps, par un défi adressé

<sup>1</sup> *Histoire genealogique de la noblesse de Touraine, etc.*, p. 152, 153.

<sup>2</sup> Ainsi que l'on doit s'y attendre, leurs noms sont étrangement altérés dans ce document, ou plutôt dans la publication qu'en a faite L'Hermite-Souliers. Toutefois on peut encore reconnaître Alan, lord de Monkredding; Alexander, lord de Kilmaurs; Robert, lord Boyd; William, lord de Glengarnock; Patrick de Buchanan, lord Campbell de Loudon, William Murray de Polmaise, John Kennedy de Blairquhan et Robert Cunningham d'Auchenharvis. Quant à *Alanus dominus de Kautkeret* et à *Joannes Rosy de Haufrate*, je conjecture qu'ils représentent Alan, lord de Cathcart, et John Ross de Hawkhead.

au nom de la noblesse d'Écosse, et par lequel tous les signataires s'engagent à répondre de leur personne, à l'agrément du roi de France, pour soutenir contre tout venant l'honneur de Robert Cunningham. En foi de quoi sont apposés les douze sceaux. La lettre porte également la date du 15 avril 1456<sup>1</sup>.

Deux des sœurs de la Dauphine, venues d'Écosse pour assister aux funérailles de leur aînée, furent accueillies à la cour de France avec les plus grands égards<sup>2</sup>. Charles fit tous ses efforts pour hâter la conclusion du mariage de la cadette avec François I<sup>er</sup>, comte de Montfort; et le duc de Bretagne, son père, envoya Jean Hingant et Jacques de Penhoedic à la cour d'Écosse pour faire la demande; elle fut reçue avec plaisir. Jacques II nomma l'amiral George Crichton, chevalier, William de Foulis, archidiacre de Saint-André, et William Monipenny, écuyer, pour régler les conditions du mariage. Les articles en furent dressés, et le contrat arrêté le 19 juillet 1441. Il porte en substance que le roi donnerait à la princesse sa sœur la somme de 100,000 saluts d'or, et que le duc lui assurerait un douaire de 6,000 livres de rente, dont l'assiette commencerait au château de Succinio<sup>3</sup>. D'Argentré ajoute qu'il fut réglé en même temps que si le roi d'Écosse mourait sans enfants mâles, la princesse Isabelle succéderait à ses États, quoiqu'elle fût puînée de Marguerite, épouse

<sup>1</sup> *Hist. geneal. de la nobl. de Touraine, etc.*, p. 153-155.

<sup>2</sup> Martial d'Auvergne, *les Vigilles de la mort du roy Charles VII*, 1<sup>re</sup> part., p. 221, 222.

<sup>3</sup> Château construit dans l'île de Ruis par le duc Jean I<sup>er</sup> (D. Morice, *Hist. eccl. et civ. de Bretagne*, liv. V, ann. 1251; t. I, p. 189), et où naquit le connétable de Richemont, en 1393. (*Hist. d'Artus III*, etc., p. 2.) Dans les documents recueillis par DD. Lobineau et Morice, on trouve toujours ce nom écrit *Sucenio*, *Suceniou*, *Succeniou*, etc. (*Hist. de Bretagne*, t. II, col. 705, 784, 810, 942, etc. — *Mém. pour serv. de pr. à l'hist. de Bret.*, t. II, col. 731, 896, 900, 1164, 1254.) Il faut donc lire *Suscinye* au lieu de *Suscivyie*, que l'on trouve dans cette phrase d'une dépêche de La Mothe Fénelon, du 19 juin 1570 : "... On l'assure (la royne d'Angleterre) que le capitaine la Roche et le capitaine Puygaillard sont desjà embarquez à *Suscivyie*, avec cinq centz harquebouziers brethons, pour passer en Escocce," etc. (*Recueil des dépêches... des ambassadeurs de France, etc.*, t. III, p. 203.)

du Dauphin<sup>1</sup>; mais ce règlement ne fut fait que quatre ans après la mort de la Dauphine, c'est-à-dire le 22 août 1448. Les ambassadeurs revinrent en Bretagne et rendirent compte au duc du succès de leur négociation. Le comte de Montfort ayant demandé si la jeune princesse était belle et avenante, on lui répondit que pour l'extérieur elle méritait ces épithètes, mais qu'elle était inférieure à sa sœur Marguerite sous le rapport de l'esprit et de la connaissance de la langue. François fit alors une réponse qui rappelle un passage bien connu des *Femmes savantes*; il dit que sa fiancée était telle qu'il la désirait, et qu'il tenait une femme pour assez savante quand elle pouvait mettre une différence entre le pourpoint et la chemise de son mari. La princesse d'Écosse aborda en Bretagne, et fut conduite au château d'Aurai, où ses noces furent célébrées le 30 octobre<sup>2</sup>. Ainsi que le fait remarquer Lobineau, le nouvel époux ne vécut pas assez pour voir par lui-même si le portrait qu'on lui avait fait de la princesse d'Écosse était ressemblant.

Il est probable que, pendant son veuvage, elle eut la compagnie, ou du moins fréquemment la visite, d'Aliénor, sa sœur cadette; car on la voit figurer, à la suite de la reine de France, dans un pèlerinage qu'elle fit au Mont-Saint-Michel, en 1447<sup>3</sup>. La duchesse de Bretagne vit encore à Rennes, en 1452, l'évêque de Galloway, que le roi d'Écosse avait envoyé en Bretagne, avec David Lindsay<sup>4</sup>, écuyer, et quelques autres, pour empêcher le mariage d'Isabelle avec le prince de Navarre. Le duc leur fit de

<sup>1</sup> B. d'Argentré, *l'Histoire de Bretagne*, etc., liv. XII, ch. I, p. 800.

<sup>2</sup> Bouchet, *les Annales d'Aquitaine*, etc. Poitiers, M.DC.XXXXIII., in-folio, 4<sup>e</sup> part., ch. VIII, p. 254. — P. Le Baud, *Histoire de Bretagne*, etc., ch. L, p. 489. — D. Lobineau, *Histoire de Bretagne*, etc., liv. XVII, ch. LVII; t. I, p. 618, 619. — D. Taillandier, *Hist. eccl. et civ. de Bretagne*, liv. X; t. II, p. 2.

<sup>3</sup> D. Lobineau, *Histoire de Bretagne*, liv. XVII; ch. XCVII; t. I, p. 629.

<sup>4</sup> C'était sans doute le fils aîné de John lord Lindsay des Byres, grand justicier d'Écosse, qui combattit en 1488 aux côtés de Jacques III, à la bataille de Stirling. (*The Lives of the Lindsays*, vol. I, p. 160, 161.)

riches présents<sup>1</sup>, et ils revinrent encore en Bretagne deux ans après pour le même objet<sup>2</sup>.

Il s'y trouvait alors nombre d'Écossais, autant que l'on est autorisé à le conjecturer par les noms que l'on rencontre dans les documents relatifs à l'histoire de cette province. C'est, pour commencer par les plus illustres, la dame d'Argyll<sup>3</sup>, et Lord Gray, en compagnie de personnages de marque<sup>4</sup>; c'est un moine nommé Jean d'Écosse<sup>5</sup>, comme un écuyer porté dans la montre de Hue de Lamboul en 1411<sup>6</sup>, et un homme d'armes inscrit dans celles de Guillaume de Rosnyvinen, en 1451 et 1452, avec Husson Macque Macquin ou l'Escossaiz, Patris Assequin ou

<sup>1</sup> "A l'evesque de Galoy, venu d'Escoce à Vennes en ambassade pour le fait du mariage de la duchesse Ysabeau, six tasses d'argent pesant quinze marcs. A David de Lindsay, escuier dudit país estant en ladite ambassade, une coupe et une esguiere d'argent pesant six marcs; le tout valant 180 l." *Compte de Guillaume le Roux, 1454-55.* (D. Morice, *Mém. pour serv. de pr. à l'hist. de Bret.*, t. II, col. 1687.) — Sous la même date et dans la même collection, figure une lettre du roi d'Écosse au roi de France, reçue à Montbazou, le 19 mai; elle est suivie d'une autre de la duchesse Isabelle à son suzerain, datée de 1453. (Col. 1644-1647. Cf. col. 1629, 1630.)

<sup>2</sup> *Histoire de Bretagne*, liv. XVIII, ch. XXXVII; t. I, p. 654. — D. Morice a donné des lettres de créance pour les ambassadeurs à la cour de France, portant cette mention : "Receues à Molins par l'evesque de Gallovy et Thomas Vauston, le 5. jour de Janvier 1452." Il a également publié une "relation de ce qui s'est passé entre le duc et les ambassadeurs de France touchant la duchesse Ysabeau et ses filles, 1452" (*Mém. pour serv. de pr. à l'hist. de Bret.*, t. II, col. 1616, 1617, 1618-1625); mais non une lettre de Jacques II au duc, à propos du mariage de sa sœur (28 décembre 1451), contenue dans la collect. des Blancs-Manteaux, dite *de Bretagne*, t. XLVIII<sup>b</sup>, art. 62.

<sup>3</sup> "Un collier d'argent de l'ordre du duc, donné à Poncet de Riviere... La duchesse et Madame d'Argueill lui donnerent aussi chacune son bijou." *Compte de la Noe, 1459, 1460.* (*Mém. pour serv. de pr. à l'hist. de Bret.*, t. II, col. 1747.)

<sup>4</sup> "Donné six tasses d'argent pesant ensemble dix marcs, et deux pots d'argent verrez, pesant onze marcs, à un chevalier d'Escoce nommé le sire des Grés, venu vers le duc à Nantes. Donné six tasses d'argent verrees et ouvrées, pesant ensemble neuf marcs, à un archidiaere d'Escoece estant en la compagnie dudit chevalier. Messire Robert Colleville et Robin Cambell, Escoczaiz, venus en la compagnie des precedens." *Compte de Guion de Carné, 1445.* (*Ibid.*, col. 1395.)

<sup>5</sup> D. Morice, *Mém. pour serv. de pr. à l'hist. de Bret.*, t. II, col. 30. — Il existe encore une famille d'Écosse, originaire de Savoie, naturalisée en France au XVIII<sup>e</sup> siècle. (Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, t. XVI, p. 343-345.)

<sup>6</sup> *Mém. pour serv. de pr. à l'hist. de Bret.*, t. II, col. 862. Cf. col. 989.

Haquin (c'est-à-dire Patrick Erskine), et André l'Ecossois<sup>1</sup>. En 1415, Guillaume Scot figure comme archer à cheval dans la revue de Tanneguy du Chastel<sup>2</sup>; en 1416, Ouden Morisson, écuyer, dans celle de Tudual Bourgeois<sup>3</sup>; et en 1420, Pierre Gordon, écuyer, dans une revue à Villeneuve-lez-Avignon<sup>4</sup>. Enfin l'on voit Jehan Seton, archer, et François Moreton, arbalétrier, dans la montre du vicomte de la Belliere<sup>5</sup>.

D'une origine moins contestable, Robert de Craffort, écuyer, nommé par le duc de Bretagne capitaine de Vannes et du château de l'Ermine, scellait, le 18 novembre 1402, un acte du sceau de Jehan de la Bouxiero<sup>6</sup>; mais en 1406, il apposait le sien à une obligation de messire René de Beloczac<sup>7</sup>, et l'on voit qu'il portait : de gucules, à la fasce d'hermine, avec deux étoiles en chef.



<sup>1</sup> *Mém. pour serv. de pr. à l'hist. de Bret.*, t. II, col. 1559, 1613. — Ce nom de l'Ecossois, que l'on a vu ci-dessus, p. 11, 12, devenu nom propre, s'est perpétué bien plus longtemps que nous ne le croyions d'abord. On lit dans la Gazette du 6 décembre 1692, p. 8 : "Le roy a donné au sieur l'Ecossois, lieutenant colonel du régiment de Normandie, le gouvernement de la citadelle de Dunkerque."

<sup>2</sup> *Mém. pour serv. de pr. à l'hist. de Bret.*, t. II, col. 910.

<sup>3</sup> *Ibid.*, col. 928.

<sup>4</sup> *Ibid.*, col. 1005. — Auparavant, col. 992, on voit Pierre de Gourdon, écuyer.

<sup>5</sup> *Ibid.*, col. 1011 et 1012.

<sup>6</sup> *Ibid.*, col. 709.

<sup>7</sup> *Ibid.* — D. Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. II, preuves du liv. XXII, col. 1634, et sceau n° CCLII.

Or, ces armes, suivant Nisbet<sup>1</sup>, sont précisément celles des Crawfords de Lochnorris, en Ayrshire, très-ancienne branche des barons primitifs de Crawford, éteinte au XVII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire de la race originale dont deux cohéritières épousèrent les représentants des Lindsays et des Douglas.

La plus ancienne mention de cette famille recueillie par l'auteur du *Baronage of Scotland*, se rapporte à Elizabeth, fille d'un Crawford de Lochnorris<sup>2</sup>, mariée vers 1440 à Sir Robert Hamilton de Brentwood; mais il n'y a point à douter que Robert de Crawsfurd ne fût un plus ancien représentant de la famille. Il n'est pas moins probable que le nom de *Crawsfurd* inscrit autour du sceau n'est point exact, et qu'il faut lire *Crawesfurd*. C'est une curieuse coïncidence que la présence de l'hermine de Bretagne sur l'écu; mais l'on ne peut dire que ce soit un emprunt fait par Robert en mémoire de son commandement, car on la retrouve bien plus anciennement dans les armes de la maison. La principale famille du nom de Crawford portait de gueule à la fasce d'hermine, avec un renard passant, au-dessus de l'écu, et un chien courant de chaque côté, comme on le voit sur le sceau de Reginald de Crawford, sheriff du comté d'Ayr, appendu au *Ragman Roll* en 1292.

De 1409 à 1411, Robert Craffort figure, en qualité d'*asscour*, c'est-à-dire de commissaire répartiteur, parmi les gens de la duchesse<sup>3</sup>. Quant à l'écuyer William Monipenny, que nous avons vu aussi en Bretagne, occupé, avec d'autres Écossais, à

<sup>1</sup> *A System of Heraldry*, etc. Edinburgh and London, M.DCC.XXII.-XLII., petit in-folio, vol. I, p. 56.

<sup>2</sup> *Writs and Hist. of the Family of Hamilton*, p. 52, cités par Douglas, p. 466, col. 2.

<sup>3</sup> Compte de Jean, abbé de Saint-Mahé. (D. Morice, *Mém. pour serv. de pr. à l'hist. de Bret.*, t. II, col. 831.) — Il existe au Musée Britannique (Addit. chart. 395) une pièce du 25 août 1432, qui témoigne de la présence de Guillaume Craford, capitaine de gens d'armes et de trait, en basse Normandie, à cette époque; mais rien n'indique qu'il fût de la famille de Robert.

régler les conditions du mariage d'Isabelle avec François I<sup>er</sup>, comte de Montfort, il était devenu chevalier<sup>1</sup>, et avait reçu de Jacques II, pour services rendus à la Dauphine et à ses sœurs, les terres de Hallis d'Airth, qui devaient prendre le nom de *terres de Monipeny*, franchises de toute redevance, sauf celle d'une rose rouge<sup>2</sup>. De son côté, Louis XI donnait à Guillaume de Menypeny, sire de Coneressault, son chambellan, pour lui et ses enfants mâles et femelles, la terre du Vila, sénéchaussée d'Agen, avec tous ses droits, appartenances et dépendances, confisquée sur Jean d'Armagnac, sans en rien retenir que la foi

<sup>1</sup> J. Chartier (*Chron. de Charles VII*, ch. 202; t. II, p. 142) rapporte à l'année 1449 la promotion à la chevalerie du seigneur de Coneressault, et une note indique ce titre comme appartenant peut-être à "Guillaume de Meny-Penny, écuyer d'Écosse." Le commentateur ajoute, d'après le Ms. Gaignieres, n° 772, 2, folio 430 verso, et *passim*, que "Mony-Penny, chevalier, étoit seigneur de Coneressault en 1466." Il est possible qu'il ne l'ait été qu'entre ces deux années, et que Chartier veuille désigner l'un des prédécesseurs des Monypenys dans cette seigneurie, celui qu'une pièce des archives de Joursanvault indique comme étant prisonnier des Anglais en 1454. (*Catal.*, etc., t. II, p. 2333, n° 3444.) — Thaumassat, que nous suivons (*Hist. de Berry*, liv. V, ch. LXXIX, p. 396, 397), dit positivement qu'elle arriva à cette famille par voie d'achat, et cependant on lit auparavant (liv. I, ch. XXXV, p. 40, ann. 1517) que, dans une circonstance, les procureurs de messire Louis de Menypeny, chevalier, prétendirent que pour bonnes et justes causes, le domaine avait été donné à ses prédécesseurs, en quoi ils étaient d'accord avec Chaumeau, quand il dit de Coneressault "qu'il fut donné par le Roy à un capitaine Escossoys nommé Dumenipenil, pour aucuns bons et agreables services à luy faitz au fait de ses guerres." (*Hist. de Berry*, etc. A Lyon, 1566, in-folio, liv. VI, ch. XLI, p. 276.) Les procureurs voulaient-ils parler des anciens seigneurs de Coneressault, ou de Sir John Stuart de Derneley, plutôt que d'Alexandre I<sup>er</sup>? Je dis I<sup>er</sup>, parce que l'historien du Berry fait mention d'un second Alexandre de Menypeny, vicomte d'Omoy, époux de Marguerite Tizard, et père de Jean-Jacques de Menypeny, écuyer, vicomte d'Omoy, archer de la garde du roi François I<sup>er</sup>, naturalisé par lettres-patentes du mois de février 1542. Ce dernier épousa, le 19 novembre 1584, Marguerite Bonin. (*Hist. de Berry*, liv. XII, ch. XVII, p. 1039.) — Voyez encore ci-dessus, p. 121, not. 1. — "La famille des Culon, et celle des Menypeny, dit ailleurs Thaumassat (*Nouveaux Commentaires sur les coutumes... de Berry*, etc., p. 83), ont longtemps possédé Omoy, et Marie de Menypeny, femme de Renaud de Fouchier, écuyer, sieur de la Forêt et du Briou, l'a laissé par testament à Renaud de Fouchier, son filleul, et fils de Jacques, sieur de Chaumasson."

<sup>2</sup> *Scotstarvet's Calendars*, 1<sup>er</sup> mai 1450 et 7 octobre 1451, cités par Pinkerton, *the History of Scotland*, liv. VI, vol. I, p. 222, not. 2.

et hommage<sup>1</sup>, et plus tard il ajoutait à ce domaine la terre d'Aulbin<sup>2</sup>.

Également chevalier, un autre membre de la même famille jouissait aussi de la faveur de Louis XII. Fils, selon toute apparence, de Guillaume qui précède, messire Alexandre de Menypeny, seigneur de Varennes, était conseiller et chambellan ordinaire de ce prince, et chevalier d'honneur de la reine Marie d'Angleterre, sa seconde femme. Il avait épousé Marguerite de Flockhart, fille de Patrick de Flockhart, seigneur de Saint-Jean d'Angers, de Badefol et de Mirados, conseiller et chambellan ordinaire de Charles VII, capitaine de la garde écossaise de son corps, sénéchal de Saintonge, gouverneur de la personne de Charles, duc de Guienne<sup>3</sup>. Il avait pour frère Guillaume de Menypeny, abbé de Saint-Satur, nommé par les chanoines de la cathédrale de Bourges à l'archevêché, vacant par le décès de Michel de Bucy, l'an 1512, mais repoussé par Louis XII, qui présentait au choix du chapitre Christophe de Brillac, évêque d'Orléans. Guillaume de Menypeny eut plusieurs enfants, dont je laisserais les noms et les alliances dans le livre qui me les fournit, si certains n'avaient commandé chez nous des Écossais, ou contracté mariage avec des compatriotes. L'un d'eux, Louis de Menypeny, le troisième des fils d'Alexandre, seigneur de Varennes comme son père, fut capitaine de cent hommes d'armes écossais des anciennes ordonnances; et Anne de Menypeny, dame de Concessault, sa sœur, épousa en premières noces Jean

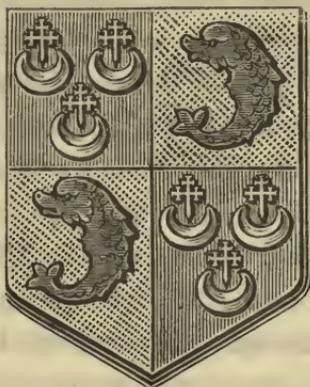
<sup>1</sup> Lettres rendues à Chartres en 1474. (*Ordonnances*, etc., t. XVIII, p. 40, not. a, col. 2. Voyez encore p. 159, not. a, col. 2.)

<sup>2</sup> Lettres du 18 décembre 1477. (*Ordonn.*, etc., t. XVIII, p. 317, not. a.) — Dans d'autres chartes de 1469, 1473 et 1475 (t. XVII, p. 257, 618; t. XVIII, p. 152), le sire de Concessault figure comme témoin.

<sup>3</sup> Il est nommé *Patrix Folcart*, sénéchal de Saintonge, dans des lettres de Louis XI rendues à Amboise, le 31 octobre 1472, où il figure comme témoin (*Ordonn.*, etc., t. XVII, p. 554); et son nom est plus ou moins altéré dans les diverses éditions de Ph. de Commines, qui le mentionne sous la même année, liv. III, ch. XII.

Stuart, sieur d'Oison, conseiller et chambellan de Louis XII, et capitaine de la garde écossaise de son corps. La maison de Menypeny, dont la noblesse fut reconnue par sentence des élus de Bourges en date du 9 juillet 1586<sup>1</sup>, portait écartelé, au 1 et 4 de gueules à trois croissants d'argent, surmontés chacun d'une croix recroisetée, au pied fiché de même, au 2 et 3 d'or, à un dauphin d'argent (N° XXVIII).

N° XXVIII. — MENYPENY.



Issu de la même famille que l'amiral venu en France en compagnie de William Monipenny, le chancelier d'Écosse William Crichton y arriva en 1448, avec John, évêque de Dunkeld, et Nicolas d'Otterburn, official de Saint-André, comme ambassadeur de Jacques II, pour renouveler et confirmer, avec l'évêque de Maillezais, Bertrand de Beauveau, sire de Precigny, et maître Guillaume Cousinot de Montreuil, conseillers de Charles VII et délégués par lui, les traités d'alliance et de confédération faits entre les rois de France et d'Écosse depuis Charles le Bel et Robert I. Les lettres dressées à cette occasion portent la date de Tours, le 31 décembre 1448, et la ratification celle d'Édinburgh, le 20 décembre 1449<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Hist. de Berry*, liv. XII, ch. XVII, p. 1039.

<sup>2</sup> *Invent. chronol.*, etc., p. 45. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, t. III, p. 341.

L'année suivante, Cousinot fut envoyé de nouveau comme ambassadeur auprès de la cour d'Écosse. Au retour de cette ambassade, il fit naufrage sur les côtes d'Angleterre et fut fait prisonnier par les Anglais. Après trois ans d'une dure captivité, il put recouvrer sa liberté et revoir son pays; mais ce ne fut qu'après s'être engagé à payer une rançon très-considérable<sup>1</sup>.

Dans cet intervalle, les Écossais, surtout les gens d'église, continuaient à venir en France, apportant des nouvelles de leur pays, auxquelles, dans le nôtre, personne ne se montrait indifférent, et les chroniqueurs s'empressaient d'enregistrer leur témoignage. En 1449, après la campagne où les Anglais furent si maltraités par leurs ennemis, les détails en furent relatés à Saint-Denis par trois prêtres écossais, "dont l'ung estoit chanoine et bien notable et authentique personne, comme il sembloit, qui les affermerent par leurs sermens, faitz solemnellement devant les precieux corps saints Denis et ses compagnons, estre veritable." Le chroniqueur de France, Jean Chartier, ajoute qu'il fit subir un interrogatoire à ces étrangers en présence de plusieurs religieux et autres gens de bien<sup>2</sup>.

Attirés en Écosse sans doute par le retentissement des victoires remportées sur les Anglais, ou peut-être seulement par cet esprit chevaleresque qui, au siècle précédent, poussait des Écossais vers les Pays-Bas<sup>3</sup>, des chevaliers considérables de la cour

<sup>1</sup> Vallet de Viriville, Notice historique et critique sur la Chronique de la Pucelle, en tête de la dernière édition, Paris, 1859, in-12, p. 27, 28, et pièces justificatives, p. 76, 80.

<sup>2</sup> *Chronique de Charles VII*, etc., ch. 178; t. II, p. 91. — Sans s'arrêter à ces serments, Tytler s'inscrit en faux contre le récit d'une bataille rapportée par Jean Chartier et Monstrelet.

<sup>3</sup> Un receveur général des finances du duc de Bourgogne, faisant le détail des dépenses faites en 1385, à l'occasion des fêtes données pour le mariage des enfants du prince, Amiot Arnaut marque dans son compte qu'il y avait alors à Cambrai, pour les joutes, des hérauts et des chevaliers d'Espagne, d'Allemagne, d'Écosse et de toutes les provinces de France. (*Histoire generale et particuliere de Bourgogne*, etc., liv. XIII, ch. LXXXX; t. III, p. 85.)

de Bourgogne faisaient montre de leur valeur à celle du roi d'Écosse : c'étaient Jacques de Lalain, fils aîné du seigneur de ce nom, son oncle messire Simon de Lalain, et un écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, natif de Bretagne, nommé *Hervé de Mériadec*, "lesquels estoient tous de fort hautain vouloir, et desireux d'exaucer le très-noble et renommé exercice des armes<sup>1</sup>." Arrivés à Stirling, ils furent honorablement reçus et fêtés selon la coutume du pays, par le roi et autres grands seigneurs. Les adversaires de nos champions étaient messire James et John de Douglas, et John Ross lord de Hawkhead, "tous trois de haut lignage, puissans et bien formés de corps et de membres, et très-renommés des plus vaillans<sup>2</sup>." Après s'être fait attendre plus de trois heures, ils arrivèrent avec une suite nombreuse ; le seul comte de Douglas était accompagné de quatre à six mille hommes. Les trois nouveaux venus débutèrent par faire la révérence au roi, auquel ils demandèrent l'ordre de chevalerie. Ce prince satisfit à leur désir, et le combat ne tarda point à commencer. James de Douglas se mesura avec Hervé de Mériadec, qui le porta deux fois par terre de deux coups de hachè ; Jacques de Lalain avec John de Douglas, qui lui donna fort à faire, et Simon de Lalain avec le lord de Hawkhead. Celui-ci commençait à gagner du terrain, quand l'écuyer breton, laissant son adversaire sur le sable, vole au secours de ses compagnons. Alors le roi, jetant son bâton dans la lice, arrêta le combat, qui menaçait de recommencer comme de plus belle ; car James de Douglas, s'étant relevé pour la seconde fois, s'était rapproché de son adversaire et avait pensé le frapper au visage, ce dont le roi fut très-mécontent. Il est encore à noter que les serviteurs du même seigneur, le voyant à terre, sautèrent par dessus les

<sup>1</sup> *Chroniques de Matthieu de Coussy*, ch. XXVIII, ann. 1448 ; édit. du *Panth. litt.*, p. 39, col. 1.

<sup>2</sup> *Ibid.*

lices pour aller le secourir; mais que le roi et son conseil ayant commandé de les arrêter, ils prirent la fuite et se sauvèrent de leur mieux<sup>1</sup>.

Après cette brillante rencontre, messire Jacques de Lalain et ses compagnons revinrent en Flandre par l'Angleterre; mais l'année suivante sa sœur Isabelle se rendit à son tour en Écosse à la suite de Marie de Gueldres, fiancée de Jacques II<sup>2</sup>, "celui qui avoit le visaige my-parti de rouge et de blanc<sup>3</sup>," et en compagnie de maître John Ralston, évêque de Dunkeld, et de Sir William Crichton, chancelier du royaume, qui avaient fait le mariage avec le conseil et le concours du roi de France<sup>4</sup>, des ducs de Savoie, d'Autriche, de Bretagne et de Bourgogne. Partis un jeudi jour du Saint-Sacrement, vers quatre heures du matin, sur une forte caraque richement décorée<sup>5</sup>, qui marchait pesamment relativement aux treize autres grands navires de l'escadre, les voyageurs longèrent les côtes d'Angleterre, appréhendant d'être pris, malgré les trois cents hommes d'armes embarqués

<sup>1</sup> *Chroniques de Matthieu de Coussy*, ch. XXVIII, p. 39, 40. — *Mémoires d'Olivier de la Marche*, liv. I, ch. XVII, ann. 1446; édit. du *Panth. litt.*, p. 422-425. — Chronique de J. de Lalain, à la suite des *Mémoires d'Olivier de la Marche*, p. 661-666. — *Le Chevalier sans reproche*, etc., par messire Jean d'Ennetieres. A Tournay, M.DC.XXXIII., in-8°, chant IX, etc. — L'auteur de la Chronique d'Auchinleck, qui rapporte les hauts faits de Jacques et de Simon de Lalain à Stirling, leur donne pour écuyer "the larde of Longawel." (Édit. de Th. Thomson, p. 18, 40.) Voyez encore, sur Hervé de Meriadec, les *Cent Nouvelles nouvelles*, édit. de M. le Roux de Lincy, t. II, p. 334.

<sup>2</sup> *Chroniques de Matthieu de Coussy*, ch. XXXIII, ann. 1449; p. 46, col. 2. Il s'y trouve de curieux détails sur l'Écosse et ses habitants.

<sup>3</sup> *Mém. d'Olivier de la Marche*, liv. I, ch. XIII; édit. du *Panth. litt.*, p. 406, col. 2.

<sup>4</sup> Dans le traité conclu entre Jacques II et Philippe le Bon, le 1<sup>er</sup> avril 1449, il est mentionné que les envoyés écossais, ayant trouvé Marie nubile et belle, retournèrent en France pour consulter Charles VII, et que ce prince leur adjoignit des ambassadeurs pour expédier le mariage. (Ms. harl. 4,637, vol. III, folio 6 verso, cité par Pinkerton, *the History of Scotland*, etc., liv. VI, vol. I, p. 206. Cf. W. Drummond, *the History of Scotland*, etc. London, 1681, in-8°, p. 72.)

<sup>5</sup> *Short Chronicle of the Reign of James II.* (Keith, *an historical Catalogue of the Scottish Bishops*, etc., p. 559. Cf. p. 189.) — M. de Laborde, *les Ducs de Bourgogne*, seconde partie, t. I, p. 396, n° 1410.

avec eux sous le commandement du sire de Campvere<sup>1</sup>. Le mercredi suivant, ils commencèrent à distinguer la terre d'Écosse, ce qui les rendit bien joyeux. Le lendemain, ils prirent port auprès d'une île nommée *l'île de Mai*, où il y avait un ermitage et une chapelle de Saint-André, accompagnée d'un cimetière qui passait pour avoir des propriétés merveilleuses, moins enviables que celles de certains arbres du pays<sup>2</sup>. Après être allée, avec une suite peu nombreuse, dans cette chapelle, et avoir passé d'une île dans une autre, la nouvelle reine arriva à Leith, port d'Édinburgh. Pendant ce temps-là, plusieurs seigneurs du pays vinrent lui faire la révérence, les uns de la part du roi, les autres spontanément, mais tous d'une manière différente de celle de France; "car, dit Matthieu de Coussy, ils sont en ce royaume-là fort rudes, et se font voir en estranges parages d'habillemens, au regard des parties de par deçà; mesme il y en a plusieurs d'entre eux qui semblent estre gens tout-à-fait sauvages et comme barbares<sup>3</sup>."

A Leith, Marie de Gueldres monta à cheval derrière le seigneur de la Veere, qui l'avait conduite sur son navire, et s'en alla à Édinburgh, où elle fut logée dans l'église des Jacobins. Au-devant d'elle vinrent en assez bon ordre dix mille personnes, qui lui

<sup>1</sup> *Short Chronicle of the Reign of James II*, ap. Keith, p. 559. — Lindsay de Pitscottie l'appelle *lord Campheir*, et lui donne pour compagnons le marquis de Beigie, le comte de Nassau et les évêques Camri et Levergie. (*The Cronicles of Scotland*, etc., vol. I, p. 59.)

<sup>2</sup> Leur fruit tombant dans l'eau se changeait, disait-on, en canes et en canards. Voyez l'Europe de Pie II, ch. XLVI; le *Scotia illustrata*, etc., de Robert Sibbald (Edinburgi, A. D. M.DC.LXXXIV., in-folio), p. 36, 37; Lesly, *de Origine*, etc., p. 36; les *Aventures du baron de Fœneste*, liv. IV, ch. 20; le *Dictionnaire étymologique* de Menage, au mot *Bernache*, et le *Promptuarium parvulorum*, etc., publié à Londres, en 1843, pour la société Camden, in-4°, p. 32, not. 6. — Sur les oies dites *solanes* de l'île de Bass, devant North-Berwick, voyez Mentet de Salmonet, *Histoire des troubles de la Grande-Bretagne*, liv. VI, p. 303; et Martin, *a Voyage to Saint Kilda*, etc. Glasgow, 1818, in-8°, p. 27-29. (*Miscellanea Scotica*, vol. II.)

<sup>3</sup> P. 47, col. 1. — Pinkerton (*the Hist. of Scoll.*, vol. I, p. 207, not. 3) pense que Matthieu de Coussy prit part aux négociations du mariage de Marie de Gueldres, et accompagna cette princesse en Écosse.

furent comme auparavant chacune la révérence, et son entrée fut saluée par divers instruments de musique, dont jouaient les Écossais et des gens de la suite de la princesse. Elle séjourna dans son église jusqu'à la nuit de ses noces, qui eurent lieu le 3 juillet<sup>1</sup>. Je n'en décrirai point les cérémonies, assez longuement racontées par Matthieu de Coussy; mais le repas mérite de nous arrêter quelques instants. Le premier mets que l'on apporta et que l'on présenta aux nouveaux époux, fut la figure d'une hure de sanglier peinte et pleine d'étoupes, dans un grand plat, autour duquel il y avait bien trente-deux bannières, tant des armes du roi que des autres seigneurs du pays. On mit alors le feu aux étoupes, et la joie éclata dans toute la salle. On apporta ensuite une belle nef, complète dans toutes ses parties et garnie de cordes d'argent; puis vint et s'avança le comte d'Orkney, suivi de quatre chevaliers précédant la viande, composée de divers mets. A chaque service, il pouvait bien y avoir de trente à quarante personnes, toutes portant des plats. Pareil cérémonial était observé devant la reine par le chancelier et autres grands seigneurs, et pendant que l'on plaçait les plats, chacun de ceux qui les avait apportés se mettait à genoux, jusqu'à ce que l'on eût fait l'essai; puis incontinent après, on rapportait la plus grande partie des mets.

A l'une des tables, on remarquait un patriarche, trois évêques, un abbé et plusieurs autres gens d'église, qui faisaient grand'chère aux noces de leur roi. Ces cinq prélats buvaient tous à la même coupe, qui était un grand hanap de bois, et ils s'en acquittaient bien. Au reste, le vin ni les autres boissons n'y étaient point épargnées, "non plus que l'eauë de la mer<sup>2</sup>."

<sup>1</sup> *A short Chronicle of the Reign of James II*, ap. Keith, *an historical Catalogue of the Scottish Bishops*, etc., p. 539. — Ed. Thoma Thomson [Edinburgi, 1819, in-4°], p. 41.

<sup>2</sup> Godefroy, *Histoire de Charles VII*, p. 577. — Comme il est difficile d'admettre que les prélats écossais bussent de l'eau de mer, il est à croire que l'auteur a

Pareille chose se voyait à la table des chevaliers et des écuyers du pays. Ce dîner dura de quatre à cinq heures, et ne fut suivi ni de danses ni de souper, comme en Flandre. Le lendemain et jours suivants, on continua à faire bonne chère à l'usage et mode d'Écosse, "qui est, selon la relation de ceux qui y furent, assez rude et estrange au regard de ce qui se pratique en France."

Cinq ou six jours après, les seigneurs de la Veere et de Brezay, avec ceux qui avaient amené en Écosse Marie de Gueldres, prirent congé du roi et d'elle pour s'en retourner dans leur pays. Le roi, en les remerciant du bon service qu'ils lui avaient fait, fut content de leur départ et leur fit des présents. Quant à la reine, elle fut en grande tristesse et pleura beaucoup. Il resta avec elle Ysabeau de Lalain, deux ou trois femmes et tout autant d'hommes pour la servir. Les autres, environ six jours après s'être embarqués, abordaient à l'Écluse sans avoir fait aucune mauvaise rencontre : ce qui était d'autant plus à craindre que les Anglais venaient de s'emparer de nombre de navires des Pays-Bas qui se rendaient à la foire d'Anvers, et que le duc de Bourgogne avait fait arrêter plusieurs marchands d'Angleterre et saisir leurs biens par forme de représailles <sup>1</sup>.

A peu près dans le même temps, Sir W. Boneyville, l'un des officiers les plus distingués des troupes anglaises, allait en force à Bordeaux, afin de garder la ville jusqu'à ce que l'on pût réunir

voulu dire que les boissons y étaient aussi abondantes que si c'eût été de l'eau de mer. Sans l'article *la*, j'aurais pensé que Matthieu de Coussy avait écrit *eau de vie*, et que son éditeur avait mal lu. — Il n'est cependant pas sans exemple que l'eau de mer ait été en usage comme boisson : le P. Fournier, dans son *Hydrographie*, etc. (à Paris, M.DC.LXVII., in-folio), rapporte, liv. III, ch. XXXI, p. 419, que "ceux de Groenlande, et du destroit du Maire, boivent de l'eau de mer sans en ressentir aucune incommodité," etc. Pour ce qui est de l'eau-de-vie, l'usage en était répandu depuis longtemps en Écosse : dans le registre de l'assemblée du clergé d'Aberdeen, on voit, à la date du mois de mars 1606, deux hommes traduits pour en avoir bu à l'excès. (Chambers, *Domestic Annals of Scotland*, vol. I, p. 328, 329.)

<sup>1</sup> *Chroniques de Matthieu de Coussy*, p. 48, col. 2.

et y envoyer des troupes considérables<sup>1</sup>. Je n'ai pu découvrir quel lien de parenté l'unissait à Louis de Bovile, qui était en 1442 prisonnier aux mains de Sir John Steward, fils de Sir John Steward, surnommé *Scotangle*<sup>2</sup>. Le premier de ces Stewards et son fils Thomas avaient été, à ce qu'il paraît, faits prisonniers à la bataille de Pontoise par Jacques Dedman, seigneur de Montasillant<sup>3</sup>, aussi bien que sire Jacques Flocque, dont Sir John Steward Scotangle et Sir Thomas Rampston<sup>4</sup> se disputaient la capture<sup>5</sup>. Le surnom du plus ancien de ces Stewards, plus tard établis à Swaffham, au comté de Norfolk, et à Ely, le paiement de la rançon de Sir John et de Thomas par le roi d'Angleterre<sup>6</sup> et par l'un de ses officiers<sup>7</sup>, celui de la solde de l'un des membres de la famille en 1438, des mains de John Belgrave, lieutenant du connétable de Bordeaux<sup>8</sup> : tout concourt à montrer qu'elle

<sup>1</sup> *A Chronicle of London, from 1089 to 1483, etc.*, edit. by N. H. Nicolas, Esq. London, M.DCCC.XXVII., in-4°, p. 132.

<sup>2</sup> Addit. Mss., British Museum, 15,644, folio 3 verso. — Dans le récit de la rencontre où la Pucelle d'Orléans fut faite prisonnière, Holinshed nomme un Sir John Steward comme ayant reçu un carreau dans la cuisse. (*The third Volume of Chronicles, etc.*, 1587, in-folio, p. 604, col. 1, A. D. 1429.)

<sup>3</sup> Addit. Mss. 15,644, folio 2 recto, 3 verso, etc. — Ce nom de *Dedman* est-il bien écrit? On trouve Dodeman, sieur de Placy, dans l'*Hist. geneal. de la mais. de Harcourt*, liv. XI, ch. LXIII (t. II, p. 1479), et dans le *Nobiliaire de Normandie*, de Chevillard, pl. 10, n° 807.

<sup>4</sup> Ce chevalier, qui commandait à Saint-Sever quand cette ville fut prise par les Français, est nommé dans Monstrelet. Le vieux chroniqueur raconte que Sir Thomas assiégea et prit Guise en 1424, avec Jean de Luxembourg, et qu'il se rendit ensuite à Paris, où il reçut du duc de Bedford l'accueil le plus gracieux.

<sup>5</sup> Addit. Mss. 15,644, folio 4 verso.      <sup>6</sup> *Ibid.*, folio 2 recto.

<sup>7</sup> *Ibid.*, folio 47 recto. — Cet officier était Sir Thomas Kiriel, que nous trouvons, en 1432, capitaine du château de Clermont, en Beauvoisis, d'où il faisait des incursions jusqu'aux portes de Paris. (Monstrelet, liv. II, ch. CXC; édit. du *Panth. litt.*, p. 657. — Martial d'Auvergne, 1<sup>re</sup> part., p. 144.) En 1435, il quittait Gisors pour prendre part au siège de Saint-Denis (J. Chartier, édit. Vallet, t. I, p. 182), et en 1450, il commandait les Anglais à la bataille de Formigny, où figurait, dans les rangs français, Robert Cunningham, qui alla ensuite aux sièges de Bayeux et de Cherbourg. (Martial d'Auvergne, 2<sup>e</sup> part., p. 86, 92, 106, 110.) Parmi les titres et documents originaux du Catalogue de Courcelles, on trouve, p. 3, Th. *Liriel*, à Gournay, en 1400 : serait-ce notre Kiriel?

<sup>8</sup> Addit. Mss. 15,644, folio 41 verso.

était bien anglaise; mais les lettres de Charles VII destinées à garantir Sir John Steward d'une arrestation en France<sup>1</sup>, indiquent que ce nom n'avait pas toujours figuré sur la liste de nos ennemis et que nos rois s'en souvenaient.

On le rencontrait chez nous à chaque pas. C'étaient : Jean Stuart, archer de la compagnie de monseigneur de Duras<sup>2</sup>; Madeleine Stuart, femme de Guillaume de Maunoury, mère de Françoise de Maunoury, dame de Marigny<sup>3</sup>; Louise de Stuart, femme de Jacques Segulier, contrôleur général des guerres et de l'artillerie, mort en 1535<sup>4</sup>; François Stuart, écuyer, major de Marle avant 1550<sup>5</sup>; dame Stuart, femme de noble seigneur Hervé du Pé, qui vivait un peu plus tard<sup>6</sup>; Jean Stuart, aumônier du roi et de la reine, abbé de Saint-Gildas de Ruis, en Bretagne, après 1552<sup>7</sup>; Jean Stuart de Gaston, archer de la garde écossaise du roi sous la charge du sieur de Lorges,

<sup>1</sup> Addit. Mss. 15,644, folio 48 verso. — Je ne parle pas des lettres de Charles VI mentionnées ci-dessus, p. 93, parce que la concession d'armoiries qui s'y trouve rapportée me paraît devoir être mise au rang des fables, à côté de l'origine des armoiries des Fraser, que l'on a fait remonter jusqu'à Charles le Simple. (Douglas, *the Peerage of Scotland*, vol. II, p. 471, col. 1, not. — John Anderson, *Historical Account of the Family of Frisel or Fraser*, etc. Edinburgh and London, MDCCCXXV, in-4<sup>o</sup>, p. 4.)

<sup>2</sup> Revue au camp de la Moye dans le Mantouan en 1506, publ. par l'abbé J.-J. Monlezun dans son *Histoire de la Gascogne*, etc., t. IV (Auch, 1849, in-8<sup>o</sup>), p. 147, col. 2. — Auparavant, p. 145, col. 3, on trouve dans une montre faite à Théroouanne, le 23 octobre 1491, "Jehan d'Escosse, escuyer," et p. 148, col. 3, "Jehan Dungalas," dans le rôle de la montre de la compagnie de Jean de Baudéan, seigneur de Parabère, gouverneur de Brest, faite le 8 juin 1580. — Au commencement de 1860, il y avait à l'imprimerie Renou et Maulde, à Paris, un imprimeur natif de Turin, nommé Pierre Stuart.

<sup>3</sup> *Histoire genealogique de la maison de Harcourt*, liv. XIV, ch. LXIX; t. II, p. 1991.

<sup>4</sup> Blanchard, *les Presidens au mortier du parlement de Paris*, etc. A Paris, M.DC.XXXXVII., in-folio, p. 221. — Anselme, *Hist. géneal. et chronol. de la mais. roy. de Fr.*, t. V, p. 564, C.

<sup>5</sup> D'Hozier, *Armorial général*, etc., reg. II, 2<sup>e</sup> part., art. Robert, p. 2.

<sup>6</sup> *Ibid.*, reg. III, 2<sup>e</sup> part., art. d'Orléans, p. 67.

<sup>7</sup> *Gallia christiana*, etc., t. XIV, col. 962. — Auparavant, col. 279, on trouve, parmi les abbés de Villeloin, un Irlandais, Justin de Lee, nommé en 1709, mort en 1754. — Saint Gildas lui-même était Irlandais ou Écossais.

en 1560<sup>1</sup>; Cécile Stuart, dame d'Antigny, femme d'Edme, seigneur de Veillan et de Brinay<sup>2</sup>; Louise Stuart-de-Carr, dame de Saint-Quentin-le-Verger, fille de Gratien de Carr, seigneur de ce lieu et de Périgny, et femme de Louis de Harlay<sup>3</sup>; et François Stuard, notaire à Orléans. A quelle époque ce dernier était-il en exercice? L'annuaire d'où nous tirons ce renseignement<sup>4</sup> ne le dit pas; mais ce devait être certainement au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle. D'après le même annuaire, cet officier public aurait eu pour prédécesseur Pierre Stuard. Était-ce son frère? était-ce son père? Le dernier cas serait plus probable.

Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, vivait un autre personnage du même nom, Henri Stuard, sieur de Bonair, historiographe du roi et l'un des vingt-cinq gentilshommes de la garde écossaise, souvent nommé dans les correspondances du temps<sup>5</sup> et auteur

<sup>1</sup> Nous avons de cet archer une quittance de la somme de 275 livres 5 sous tournois : "e'est assavoir ij<sup>e</sup> xvj // t. pour ses gaiges..., xvij // pour ses deux robes de livrée d'esté et de yver ..., et xli // 5 s. pour sa monteure," etc.

<sup>2</sup> Anselme, *Hist. généal. et chron. de la mais. roy. de Fr.*, t. VIII, p. 326, C.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 803, C. — De Saint-Allais, *Nobiliaire univ. de France*, t. VIII, p. 289.

<sup>4</sup> *Étrennes orléanaises pour l'année 1858*, publ. par Danicourt Huet, p. 110. — Pierre Stuard est le plus ancien des prédécesseurs de M<sup>e</sup> Rigot, notaire à Orléans, rue Sainte-Anne, n<sup>o</sup> 5. — Parmi les anciens notaires de cette ville, j'en trouve un que son nom m'indiquerait avoir été aussi d'origine écossaise : il s'appelait, en effet, Barthélemy Lescot, et il devait vivre au commencement du dernier siècle. Son étude appartient aujourd'hui à M<sup>e</sup> Bordas, rue de l'Évêché. (*Étrennes orléanaises*, p. 105.) — Ce nom de *Lescot* ou *Escot* a longtemps existé à Orléans. S'y est-il perdu? Je le crois, avec M. Édouard Fournier, qui m'écrit encore : "M. Escot, le dernier de ce nom que j'aie connu, était un gros marchand de couleurs qui n'a pas laissé d'enfant. Moi-même, je descends d'un Lescot; mon arrière-grand-père, Pierre Perdoux, maître serrurier, ou, pour bien parler, véritable artiste en serrurerie, car il a fait de beaux ouvrages, entre autres la chaire à prêcher de Jargeau, toute en fer forgé, avait épousé une Lescot.... Je n'ai pu grimper bien haut sur cette branche de ma famille; cependant, si j'en crois une tradition venue jusqu'à moi de père en fils, ces Lescot, de qui je descends, auraient été de la famille du Lescot dit *Jacquinet* ou *Jacquinet*, qui a fondu le monument de bronze élevé en l'honneur de la Pucelle, sur le pont d'Orléans."

<sup>5</sup> *Recueil de nouvelles lettres de M. de Balzac*. A Paris, M.DC.XXXVII., in-8<sup>o</sup>, p. 42-44, lett. VIII. — *Lettres choisies du sieur de Balzac*. A Paris, M.DC.XLVII., in-8<sup>o</sup>, 1<sup>re</sup> part., p. 53-58, lett. XII et XIII. — *Histoire de l'Académie française*, par Pelisson et d'Olivet, édit. de M. Livet, t. I, p. 378, 380.

de plusieurs ouvrages<sup>1</sup>. Qu'était-il à Michel Debonnaire, trésorier des vieilles bandes, dont un autre Écossais établi chez nous, le célèbre John Barclay, épousa la fille Louise<sup>2</sup>? Était-il parent du Bonair, secrétaire de Guillaume de Simienne, marquis de Gordes, premier capitaine des gardes du roi<sup>3</sup>? Voilà des questions plus difficiles qu'importantes à résoudre, comme celles que présente l'origine de deux familles, celle d'Estevard, qui portait burelé d'or et de gueules<sup>4</sup> (N° XXX), et celle d'Astuard ou

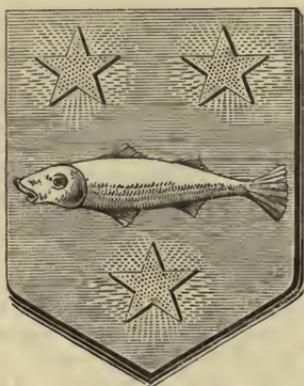
<sup>1</sup> *Biographie générale*, etc., t. VI, p. 539, col. 1.

<sup>2</sup> D. Irving, *Lives of Scottish Writers*, vol I, p. 372.

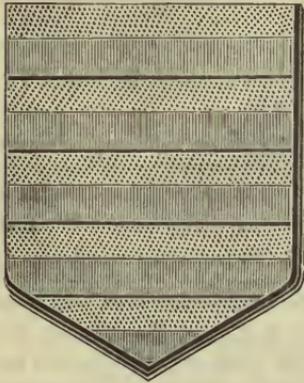
<sup>3</sup> Il a signé, en cette qualité, un "Rouille des noms et surnoms des lieutenant, enseigne, homme d'armes, exempts, archers, tant du corps que de la manche, clerc du guet, trompette et officiers de la garde ecossoise du corps du roy soubz la charge de Monsieur de Gordes," qui, du cabinet de M. de Courcelles (Catal., titres orig., p. 15), est passé dans le mien.

<sup>4</sup> Thaumass de la Thaumassiere, *Hist. de Berry*, etc., liv. XII, ch. CVIII, p. 1146. — Cet écrivain ne dit rien qui fasse supposer qu'il tenait cette famille pour venue d'Écosse; il ne s'explique pas davantage au sujet de la maison de Gougnon, mais il nous laisse deviner son origine quand il dit que "dans le Controlle de la premiere Compagnie des cent Gentils-hommes Ecossois, commandée par Eberard Stuart, le cinquième qui est nommé, c'est Piter Gougnon Lierd (Laird?)." (Liv. XI, ch. XXII, p. 900.) — La maison de Gougnon porte : d'azur, au poisson d'argent posé en fasce, éclairé de trois étoiles rayonnantes d'or, 2. 1. Supports : deux sirènes, tenant deux étendards, quelquefois deux sauvages, et aussi deux anges; le casque orné d'un tortil, d'où sort un vol banneret aux armes de la maison. Cimier : une sirène tenant cette devise : *Bene lotis sidera fulgent* (N° XXIX).

N° XXIX. — GOUGNON.



d'Austouaud, que plusieurs auteurs, suivant l'abbé Robert, font descendre, sans aucune preuve, d'Écosse, et confondent avec la maison des Stuarts qui a donné des rois à l'Angleterre, sans s'arrêter à la différence des armoiries, qui sont, pour la famille d'Estuard, de gueules à l'aigle d'or, becquée, onglée d'azur, avec cette devise : *Foi à qui l'a*<sup>1</sup> (N<sup>o</sup> XXXI).

N<sup>o</sup> XXX. — ESTEVARD.N<sup>o</sup> XXXI. — ASTUARD.

En l'année 1456, le roi Jacques, un moment sur le point de chercher un asile en France, écrit à Charles VII une lettre tout à fait propre à nous édifier sur les relations amicales qui existaient entre ces deux souverains. Rappelant au roi de France l'ambassade qu'il lui avait envoyée précédemment<sup>2</sup> pour l'ins-

<sup>1</sup> L'abbé R. de B., *l'Etat de la Provence*, etc. A Paris, M.DC.XCII., in-8°, t. I, p. 313. — Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse du Comté-Venaissin*, etc. A Paris, M.D.C.C.XLIII., in-4°, t. I, p. 96; t. IV, p. 598-600. — B. de Maynier, *Histoire de la principale noblesse de Provence*, etc. A Aix, M.DCC.XIX., in-4°, p. 60. — La Chenaye-Desbois, *Dict. de la nobl.*, etc., t. I, p. 474. — Lainé, faisant mention du mariage de noble Jean-Etienne de Bernardi, 1<sup>er</sup> du nom, nomme sa femme Susanne d'Estuard de Cheminades. (*Arch. généal. et hist. de la nobl. de Fr.*, t. IV, art. de Bernard, p. 16.)

<sup>2</sup> Cette ambassade se composait de Thomas Spence, ou Spens, évêque de Withern, ou de Galloway, de John, lord Lindsay des Byres, et de John Arons, archidiacre de Glasgow. Voyez, sur le premier, Keith, *an historical Catalogue of the Scottish Bishops*, p. 275, 276; et sur le second, *the Lives of the Lindsays*, ch. VIII, sect. I (vol. I, p. 147, 148), et appendix, n<sup>o</sup> 12. (*Ibid.*, p. 449.)

truire de la trahison du comte de Douglas, Jacques apprend à Charles VII l'heureuse issue de ses affaires et la ruine des entreprises du comte et de ses complices, sans dire qu'à la bataille de Brechin [1452] ils étaient guidés par des chefs français<sup>1</sup>. Comptant sur l'amitié du roi de France, il charge son héraut Rothsay de réclamer des secours prompts et effectifs pour rentrer en possession de la ville de Berwick, actuellement au pouvoir des Anglais, et qu'une trahison, dont il donne tous les détails, l'avait empêché de reprendre dans une tentative antérieure<sup>2</sup>.

Cette même année 1456 eut lieu un traité d'alliance et d'amitié entre Christiern, roi de Danemark, et Charles VII, dans lequel figure l'Écosse comme alliée de la France. Entre autres choses, ce dernier promettait d'interposer amicalement ses bons offices et de donner ses soins pour que le roi d'Écosse fit satisfaction à son voisin du Nord de telle façon qui paraîtrait juste et convenable au roi Très-Chrétien, sur le vu des lettres et des pièces dressées à ce sujet. Dans le cas où le roi d'Écosse se refuserait à obéir à la décision de son allié, celui-ci devait se montrer, du côté du roi de Danemark, tel qu'il désirerait voir ce prince dans un cas semblable ou tout autre, conformément au contenu des mêmes lettres transmises à celui-ci par le roi d'Écosse et ses prédécesseurs, relativement à la vente de certains domaines, par exemple de la terre de Sodor<sup>3</sup>, etc. Charles VII, à ce qu'il paraît, ne se pressa pas d'intervenir entre Christiern et Jacques,

<sup>1</sup> Drummond de Hawthornden, *the History of Scotland*, etc. London, 1681, in-8°, p. 90. — Maitland, *the History and Antiquities of Scotland*, vol. II, p. 635. Cet écrivain cite Holinshed, p. 275. — L'auteur de la chronique publiée d'après le manuscrit Auchinleck, par Thomas Thomson, rapporte qu'au siège d'Abercorn par Jacques, en 1455, ce prince avait avec lui un canonier français qui touchait à tout coup. (*Ane Addicoun of Scottis Croniklis and Deidis*, p. 42 et 54.)

<sup>2</sup> D. Luc d'Achery, *Spicilegium*, etc., in-folio, vol. III, p. 801, col. 2. — Pinkerton, *the History of Scotland*, vol. I, appendix, p. 486-488.

<sup>3</sup> *Invent. chronol.*, etc., p. 46.

ou celui-ci tarda à s'exécuter ; car l'année suivante, le premier revenait à la charge auprès du roi de France pour obtenir satisfaction du roi d'Écosse<sup>1</sup>. Peu de temps après, Charles VII étant à Romorantin, le duc d'York lui faisait demander, par le moyen des Écossais et autres, du secours contre son compétiteur Henry VI<sup>2</sup>.

Vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, la cour d'Écosse se trouvait augmentée d'une princesse qui l'avait quittée pour se marier sur le continent. Dès l'âge de huit ans, Louis de Savoie, alors comte de Genève, avait été fiancé avec Annabella, fille de Jacques I<sup>er</sup>, par contrat du 14 décembre 1444. La princesse fut amenée en Savoie onze ans après, au commencement de l'année 1455 ; mais le roi de France Charles VII ayant désapprouvé cette union, les promesses de mariage furent régulièrement rompues par acte public dressé à Gannat, en Bourbonnais, le 5 mars 1455, en présence des ambassadeurs des deux parties et du roi de France, à la condition que le duc de Savoie paierait pour dommages dus à la fiancée et pour les frais de son retour en Écosse, une somme de 25,000 écus d'or, suivant Guichenon<sup>3</sup>. Un mémoire publié par M. de Mas Latrie estime les frais payés par la maison de Savoie en cette occasion à 50,000 écus<sup>4</sup>.

Confiée aux soins de messire Guillaume de Menypeny, Annabella attendit longtemps avant de rentrer en Écosse. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire une lettre où se trouvent rapportés les incidents qui retardèrent son voyage : "Thomas, evesque de Galloué, conseiller et ambaxateur de mon souverain

<sup>1</sup> Lettres du dimanche des Rameaux 1457, publiées par D. Luc d'Achery, dans son *Spicilegium*, édit. in-folio, t. III, p. 803, col. 1 et 2.

<sup>2</sup> Lettre du comte de Foix, en date de Tours, le 6 août 1461. (Duclos, *Histoire de Louis XI*, t. IV, p. 247.)

<sup>3</sup> *Histoire de Savoie*, t. I, p. 536.

<sup>4</sup> *Histoire de l'île de Chypre*, etc., t. III. Paris, M DCCC LV, grand in-8°, p. 139. Égaré par Guichenon, qu'il a suivi, l'auteur fait "Anne-Belle, fille du feu roi Robert III."

seigneur le roy d'Escoce ès païs de France<sup>1</sup>, certiffie à tous ceulx à qui il appartiendra, que comme jà pieça, par le commandement de mondit souverain seigneur, j'avoye charge de mener et conduire par devers lui très-haultes et très-puissantes princesses mesdames Jehanne et Annable d'Escoce, ses seurs, pour lesquelles choses accomplir après ce que le roy de France a fait mener et aconvoier mesd. dames par messire Guillaume de Meny-Peny, chevalier, seigneur de Concessault, son conseiller et chambellan, jusques qu'elles sont venues en cested. ville de Harfleu pour faire leur passage, auquel lieu ont demouré longuement pour actendre seure et bonne compaignie. Et tant y fut procedé que mesd. dames furent dedans le bort du navire pour faire leurd. passage, et bonne et seure compaignie avecques eulx pour les conduire à certain nombre de navires; mais neantmoins pour l'indisposition du temps et les grans tormens qui survindrent depuis que mesd. dames furent recueillies dedans le bort dudit navire, qui furent telz que la plus grosse nef de la compaignie et ung petit ballenier qu'avions achapté à conduire mesd. dames, furent contrains à couper leur mactz et en très-grant peril de perdre et noyer, et aussi y eust plusieurs vesseaulx de pescheurs et autres peritz, et grand nombre de gens noyez. Obstans lesquelles choses mesd. dames furent contrainctes de descendre à terre et revenir en lad. ville de Harfleu, auquel lieu vindrent par devers nous et ledit seigneur de Concessault, noble homme Jaques de Clermont, escuier, bailli de Caulx, Hector Dutectz, chevalier, seigneur de Longuesse, Nicolas Baudier, lieutenant pour le roy en lad. ville de Harfleu, avecques

<sup>1</sup> Dans une autre lettre du même prélat, datée d'Aigueperse en Bourbonnais, le 20 mars 1456, et relative au renvoi en Écosse de Jeanne, sœur du roi, sous la garde de monseigneur de Concessault, il n'est rien dit d'Annabella. L'écrivain s'y intitule "ambaxeur envoyé en ce royaume de France par le roy d'Escoce," et s'annonce comme accompagné par "le seigneur de Linezay et l'arcediaque de Glasco." (Ms. de la Bibl. imp., Baluze, 9987<sup>3</sup>, folio 39.)

plusieurs maistres mariniers de mer et autres, lesquelz dirent qu'ilz estoient tous subgetz et serviteurs du roy, et que, tant pour l'onneur de luy et de mondit souverain seigneur, comme pour plusieurs inconveniens de tourmens et autres qui se pourroient ensuivre, ilz ne conseilloient ne aprouvoient aucunement, se nous ne voulions perdre mesd. dames à nostre escient, que nullement nous passissions plus avant pour cest yver, car c'estoit la plus dangereuse saison de l'année : pour lesquelles choses dessusd., moy aiant la charge de par mond. souverain seigneur, et son ambaxadeur pour icelle matiere, considéré ce que dit est, n'ay volu en aucune maniere que mesd. dames soient passées plus avant pour cest yver, et ay deffendu et commandé expressement, de par mond. souverain seigneur, par vertu de mon pouvoir comme sondit ambaxadeur, audit seigneur de Concrésault, que pour cest yver il ne passast plus avant, et que pour signifier les choses dessusd. à mond. souverain seigneur, je me suis disposé d'aler par devers lui afin d'aviser quant ne comment mesd. dames passeront. En tesmoing desquelles choses, etc., le viij<sup>e</sup> jour de novembre mil iiiij<sup>e</sup> lvij<sup>e</sup> 1."

Moins bien conseillé qu'Annabella, Alexander, duc d'Albany et frère du roi Jacques III, ayant été envoyé en France six ans après pour y apprendre la langue et compléter son éducation, tomba au pouvoir des Anglais, qui croisaient dans le canal; mais sa captivité ne fut pas longue : l'évêque de Saint-André, James Kennedy, l'ayant réclamé, il fut immédiatement relâché 2.

L'an 1461, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, dans l'intention d'empêcher le mariage du prince de Galles, fils du roi Henry VI, avec sa petite nièce, fille de la reine d'Écosse, mariage que le duc voyait de mauvais œil, parce qu'il était mal avec René, duc d'Anjou, père de cette dernière princesse, députa

1 Ms. Bal. 99873, folio 42.

2 Lindsay de Pitscottie, *the Cronicles of Scotland*, etc., vol. I, p. 170.

vers sa nièce, sous prétexte de négociations militaires, le seigneur de la Gruthuyse<sup>1</sup>, qui obtint d'abord et sans peine ce qui faisait l'objet de sa mission. La raison qui avait dicté le choix d'un pareil ambassadeur était sans doute dans les liens de parenté qui l'unissaient à la famille royale d'Écosse : Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, avait épousé, en 1455, Marguerite de Borssele, issue d'une ancienne famille de Zélande, qui avait

<sup>1</sup> *Catalogue des rolles gascons, etc.*, par Th. Carte. A Londres, M.D CC.XLIII., in-folio, t. II, p. 352. — *Mémoires de J. du Clerq*, publiés par M. le baron de Reiffenberg. Bruxelles, 1823, in-8°, t. III, p. 130. — Monstrelet, Paris, 1595, in-folio, t. III, folio 84 verso. Le manuscrit de la Bibliothèque impériale n° 6759, contenant les anciennes chroniques d'Angleterre, par Jean de Wavrin, t. VI, folio clxvii recto, col. 1, rend ainsi compte de cette mission : "Le duc Phelippe de Bourguoigne donques ainsi infourné et requis, comme vous avez oy, desirant de complaire au roy Edouard et ycelluy exaulchier en la joissance du regne anglois, envoa hastivement devers sadite niepce d'Escoce, par fourme d'ambaxade, le seigneur de la Gruthuse, prince de Steinhuse, ung noble et puissant baron de la nation de Flandres, sage et prudent, lequel aiant recheu le commandement du duc son seigneur, s'apareilla et mist en point moult notablement, et puis honnorablement adcompaignié de chevalliers et escuyers, tant de l'ordonnance du duc comme de son hostel, entra sur mer à l'Escluse, et tant naga qu'il vint en Escoce; auquel lieu luy arrivé fist enquerre où estoit la royne, puis tyra celle part où il le cuidoit trouver; et quant il aprocha le lieu, la royne luy alla au devant en sa propre personne, laquele, aprez les salvemens et bienviengnans, luy enquist de la santé et estat du duc son oncle, de son filz le comte de Charollois, et sa belle ante la ducesse; à quoy le seigneur de la Gruthuse luy respondy courtoisement et à point comme bien pourveu de sens et beau language, si fut recheu et festoïé moult honnorablement de la royne et des dames de sa court premierement, et puis des princes et haulz barons d'Escoce, tant pour amour du bon leal prince duquel il portoit l'ordre de sa Thoison, comme aussi pour l'honneur et recommandation de sa personne, à tous reverent et agreable.

"Aprez tous les festoïemens et recocillotes, quant ledit seigneur de la Gruthuse vey le tempz oportun, en moult bel estat et meure contenance se traist par devers la royne et ses consaulz, où il moustra et explicqua les articles et poins de sa legation tant aizeement, proluxement et vivement en honneur [et] reverence, que vullentiers fut oy de tous; et telement y proceda que avant son partement, par l'aigreur de son sens et diligence, les traitiés et dillacions de alyances nouvellement faites entre les deux roynes d'Angleterre et d'Escoce furent rompues et adnichillées, mettant ycelles du tout au néant.

"Lesqueles choses adcomplies, le seigneur de la Gruthuse, moult joyeulz de son bel exploit, aprez congïé prins à la royne et aux seigneurs et dames de sa court, il se party d'Escoce et revint en Flandres devers le duc de Bourguoigne, son seigneur, auquel il racomta tout au long la maniere de son expedition, ainsi que cy-dessus est contenu, de quoy le duc et ses consaulx furent moult contentz."

pour tige Lippold, comte de Souabe<sup>1</sup>. Elle était fille de Henri de Borssele, amiral de Hollande et chevalier de la Toison-d'Or, et nièce de Wolfart de Borssele, époux en premières noces de Marie, fille de Jacques I<sup>er</sup>, roi d'Écosse, et en secondes noces de Charlotte de Bourbon, fille de Louis, comte de Montpensier<sup>2</sup>. Ainsi recommandé, l'ambassadeur flamand ne pouvait que mener grand train, et il fut magnifique. Parmi les comptes des ducs de Bourgogne, publiés par M. de Laborde, on trouve, sous la date de 1460-61, deux mentions de sommes payées "à messire Loys," à l'occasion de son ambassade<sup>3</sup>. Un règlement de cette époque montre que les monnaies de France avaient cours en Écosse<sup>4</sup>.

Au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, commence à reparaître chez nous un capitaine écossais que nous avons déjà vu arriver en France l'année de la bataille de Verneuil. En 1450, on le trouve courant le Bordelais en compagnie de quelques autres<sup>5</sup>, puis prenant part, en 1451, aux sièges de Dax<sup>6</sup> et de Bayonne, où figurait aussi un autre Écossais, Robert Cunningham<sup>7</sup>; deux ans après, on voit le même Robert Pittilloch nommé gouverneur de Castelnau en Médoc par les comtes de Clermont et de Foix<sup>8</sup>. A partir de cette époque, il disparaît d'un pays où deux siècles plus tard un autre étranger du même nom, et sans aucun doute

<sup>1</sup> *Ferwerda, Nederland Stamboek*, t. 1, in-folio, au mot BORSSELE. Voyez encore la généalogie de Borssele dans l'*Hist. général. et chron. de la maison roy. de France*, t. VII, p. 104, 105, dans le *Vaterlandsch Woordenboek* de Jacob Kok, t. VII (Amsterdam, MDCCLXXXVII, in-8<sup>o</sup>), p. 811, etc.

<sup>2</sup> *Recherches sur Louis de Bruges*, etc. A Paris, M.DCCC.XXXI., in-8<sup>o</sup>, p. 5, 6.

<sup>3</sup> *Les Ducs de Bourgogne*, seconde partie, t. I, p. 474-476, nos 1850, 1851.

<sup>4</sup> *Acta parliamentorum Jacobi II*, A. D. 1455; vol. II, p. 40, col. 1. — Sur la valeur de ces monnaies en Écosse depuis 1371 jusqu'en 1437, voyez Pinkerton, *the Hist. of Scoll.*, vol. I, p. 170.

<sup>5</sup> Jean Chartier, *Histoire de Charles VII*, édit. de D. Godefroy, p. 220; édit. de M. Vallet de Viriville, t. II, p. 246, ch. 238.

<sup>6</sup> Chartier, édit. Godefroy, p. 229; édit. Vallet, t. II, p. 265, ch. 243.

<sup>7</sup> Chartier, édit. Godefroy, p. 253, l. 8, 40; édit. Vallet, t. II, p. 314, 315, ch. 253. — Voyez encore la Chronique de Berry, dans Godefroy, p. 464, l. 22, 47.

<sup>8</sup> Chartier, édit. Godefroy, p. 267; édit. Vallet, t. III, p. 11, ch. 262.

Écossais comme lui, devait venir chercher un asile et jouir des bienfaits de Louis XV<sup>1</sup>.

En 1451, Charles VII, rassuré sur l'invasion des Anglais dans la Guienne, avait chargé Guillaume de Menypeny et deux autres ambassadeurs d'une mission auprès du duc de Bourgogne. Partis de Paris le 16 janvier 1452 (v. s.), ils furent admis le 5 février à l'audience de ce prince; mais les négociations échouèrent, et le 14 avril 1453, les envoyés français quittèrent Tournay pour revenir auprès de leur maître, qui s'était rendu au château de Montbazon, d'où il surveillait les préparatifs de son expédition contre la Guienne<sup>2</sup>.

Conseiller et chambellan de Charles VII et de Louis XI, Guillaume de Menypeny fut encore, à ce qu'il paraît, envoyé en ambassade en Écosse, en 1466<sup>3</sup>, époque où nous le voyons figurer sur un état des finances pour 600 livres sur 1,200<sup>4</sup>. Un article de ses instructions, mal interprété, alarma le duc de Bretagne et lui fit craindre une invasion. Le roi envoya le héraut d'armes Normandie déclarer à son beau-frère qu'il était surpris des préparatifs de guerre qu'il lui voyait faire. Le duc fit réponse qu'il savait de bonne part et par des lettres venues

<sup>1</sup> Voyez *Essai sur l'amélioration des terres*. A Paris, M.DCC.LVIII., in-8°, introduction, p. 1. L'auteur, depuis plus de dix ans en France, "et se regardant maintenant comme habitant du Royaume pour toute sa vie," signe *Pattullo* sa dédicace à M<sup>me</sup> de Pompadour.

<sup>2</sup> Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. IV (Bruxelles, 1849, in-8°), p. 456-467. Le récit de l'ambassade de Guillaume de *Monipeux*, de Guillaume de Vic et de Jean de Saint-Romain, écrit par eux-mêmes, se trouve, avec une lettre adressée à Charles VII, parmi les pièces justificatives, p. 522-538; et leurs instructions dans l'*Histoire de Bourgogne* de D. Plancher, t. IV, pr., p. ccx, col. 2. — Dans un autre travail sur la part que l'ordre de Cîteaux et le comte de Flandre prirent à la lutte de Boniface VIII et de Philippe le Bel, M. Kervyn de Lettenhove a publié une dépêche de deux ambassadeurs flamands, dans laquelle il est question du roi Jean de Baliol, alors captif. (Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles, t. XXVII. — Migne, *Patrologiæ cursus completus*, etc., t. CLXXXV, col. 1878.)

<sup>3</sup> Collection Gaignieres, à la Bibliothèque impériale, vol. 772-2, folio 387.

<sup>4</sup> *Documents historiques inédits*, etc., publ. par Champollion Figeac, t. II, p. 464, col. 2.

d'Écosse même, que le roi avait voulu engager les Écossais à faire une descente en Bretagne et avait promis de livrer ce duché au roi d'Écosse, et que l'armée navale de Normandie devait aller chercher les Écossais. Comme le fait observer Duclos, les plaintes du duc de Bretagne n'étaient fondées que sur une commission donnée à Concessault pour presser le roi d'Écosse de mettre en mer le plus grand nombre de vaisseaux qu'il pourrait, et de tirer des troupes du Danemark; mais selon toute apparence, Louis avait des desseins qui pouvaient regarder ce prince<sup>1</sup>, qu'il n'aimait pas.

Dix ans auparavant, l'ayant vu résolu de se mêler de la guerre des deux Roses, en prenant parti contre Edward IV, il s'était réjoui à l'idée que son puissant vassal s'engageait légèrement dans une affaire périlleuse, et il avait persisté d'autant plus à garder la neutralité. Il n'empêcha point cependant le sénéchal de Normandie Pierre de Brezé, qu'un historien écossais appelle *Pierre Bruce* et donne comme envoyé par le roi de France, de porter secours à Henry VI à la tête de deux mille hommes de troupes. Marguerite d'Anjou, avec laquelle cet officier s'embarqua, comptait trouver dans le nord de l'Angleterre un parti puissant; mais quand elle voulut débarquer à Tynemouth, d'autres disent à Bamborough, dans le Northumberland, on tira le canon sur elle, et on l'obligea de s'éloigner. A peine s'était-elle remise en mer, que la tempête dispersa ses vaisseaux; celui qu'elle montait fut heureusement poussé à Berwick; les autres échouèrent sur les côtes d'Angleterre. Brezé s'enferma avec les Français dans Alnwick, où il fut assiégé. Désespérant de tenir longtemps

<sup>1</sup> Lobineau, *Histoire de Bretagne*, liv. XIX, ch. CXII, ann. 1472; t. I, p. 716. — Duclos, *Histoire de Louis XI*, liv. VI; t. II, p. 73-75. Ce dernier fait envoyer "en Normandie un héraut d'armes," etc. — Voyez encore Pinkerton, *the History of Scotland*, liv. VIII, vol. I, p. 280, 281, ann. 1474. "Déjà en juillet 1474, dit-il note 8, Jacques songeait à passer en France, et plusieurs arrangements furent faits en parlement" Là-dessus il cite des actes "in Carm. Tracts, p. 52."

s'il ne recevait du secours, il en envoya demander au conseil d'Écosse, promettant de faire rembourser par le roi de France les frais et le dommage. George Douglas, comte d'Angus, gardien des frontières et grand lieutenant, accourut alors à la tête de forces considérables, et les Anglais, saisis d'une terreur panique, levèrent le siège et vidèrent la place; "de sorte, dit Pitscottie, qui parle des Écossais, qu'ils secoururent ledit capitaine de France, et l'emmenèrent sain et sauf en Écosse, et là ils lui donnèrent la liberté de passer en France avec sa compagnie, à son plaisir<sup>1</sup>."

Ici vient se placer le voyage accompli par ordre du roi Charles VII, en son royaume et dans le reste de la chrétienté, par Gilles le Bouvier, dit *Berry*, premier roi d'armes de France, connu par sa chronique encore plus que par une description de la France insérée dans l'*Abregé royal de l'alliance chronologique de l'histoire sacrée et profane*, etc., du P. Labbe<sup>2</sup>. Ce voyage avait pour but de visiter les maisons nobles et d'enregistrer officiellement le titre, les armoiries et le cri d'armes de leurs possesseurs. Parmi les pays parcourus par le visiteur, se trouve l'Écosse, dont l'armorial figure dans celui qu'il dressa de 1455 à 1460, et qui existe encore à la Bibliothèque impériale à Paris<sup>3</sup>. La partie qui se rapporte à cette contrée s'étend du folio 157 verso au folio 166 verso, avec une interruption notable, ou plutôt il y a eu interversion dans les feuillets du volume, dont les 162<sup>e</sup>, 163<sup>e</sup>, 164<sup>e</sup> et 165<sup>e</sup>, étrangers à l'Écosse, appar-

<sup>1</sup> Lindsay de Pitscottie, *the Cronicles of Scotland*, etc., vol. I, p. 166. — Duclos, *Histoire de Louis XI*, liv. II, t. I, p. 274, 275. — *Willelmi Wyrecestre Annales rerum Anglicarum*, ad calc. Libri Nigri Scaccarii, ed. Tho. Hearnio. Oxonii, M.DCC.XXVIII., in-8<sup>o</sup>, vol. II, p. 492.

<sup>2</sup> A Paris, M.DC.LXIV., in-8<sup>o</sup>, t. I, ch. XXV (*Extrait d'un Livre Manuscrit d'Armoiries qui appartient à Monsieur du Bouchet, et a esté composé par le Heraut de Berry nommé Gilles le Bouvier ou Bonnier, avec le commencement de la Geographie Manuscrite du mesme Autheur, tirée de la Bibliothèque du Roy*), p. 696-711.

<sup>3</sup> Ms. n<sup>o</sup> 9653, 5. 5. Colbert.

tiennent à la Normandie. Voici les titres inscrits au-dessus des écus ou des bannières armoriées, qui, au nombre de dix ou douze, remplissent chacune des pages de la partie écossaise :

Le conte de Boquan.	Le conte de Craffort.	Le conte d'Illes.
Le conte de Quant.	Le conte de Fit.	Le conte d'Estranne.
Le conte de Lenay.	Le conte de Surdelle.	Le conte de Mare.
Le conte Dugles.	Le conte d'Angos.	Le conte d'Orquenay.

Folio 158 recto :

Le conte de la Marche.	Le conte de Morat.	Le conte d'Ormont.
Le s <sup>r</sup> de Saint Ton <sup>1</sup> .	Le s <sup>r</sup> de Linesay.	Le s <sup>r</sup> de Seton.
Le s <sup>r</sup> de Dernelé.	Le s <sup>r</sup> de Mongoby.	Le s <sup>r</sup> de Poloc.
Le s <sup>r</sup> de Begart.	Le s <sup>r</sup> de Hameleton.	Le s <sup>r</sup> de Quimant.

Folio 158 verso :

Le s <sup>r</sup> de Boursel.	Le s <sup>r</sup> de Roualles.	Le s <sup>r</sup> de Cranot.
Mons <sup>r</sup> de Quili <sup>2</sup> .	Mons <sup>r</sup> de Gray.	Mons <sup>r</sup> de Quohon.
Mons <sup>r</sup> de Roven.	Le s <sup>r</sup> de Bene.	Le s <sup>r</sup> de Lion.
Le s <sup>r</sup> de Maquele.	Le s <sup>r</sup> de Bes.	Mons <sup>r</sup> de Forbois.

Folio 159 recto :

Le s <sup>r</sup> de Grain <sup>3</sup> ,	Le s <sup>r</sup> de Quenimont.	Le s <sup>r</sup> de Loset.
Mons <sup>r</sup> de Rues.	Geulx de Sausi.	Le s <sup>r</sup> de Chastelmont.

<sup>1</sup> Guillaume de Semton, écuyer, archer des gardes du corps du roi en 1576, est mentionné par l'Hermitte-Souliers, dans son *Hist. geneal. de la nobl. de Touraine*, p. 218. — Ailleurs, on trouve Olivier Sainton, garde du sceau royal établi aux contrats en la ville de Châtellerault, en 1446. (*Preuves de l'Histoire genealogique de la maison de Harcourt*, t. III, p. 28.)

<sup>2</sup> Peut-être avons-nous eu chez nous quelque membre de cette famille. A la fin d'un volume d'heures manuscrit de la Bibliothèque de la ville de Bordeaux, coté 441, on lit cette inscription d'une écriture du XVI<sup>e</sup> siècle : "Aquestas matinas apartenen a damisela Agnes Qualley, fame [deu noble] home Anthoni Vinhaus; e se las per, rendes las hi, e bous pagara lo bin. Escruiet l'an mil v<sup>e</sup> e v, lo xx<sup>e</sup> jorn de may. Sa tanta las i dona, Margarita Qualley deu Mirau.

"AGNES QUALLEY, ita est."

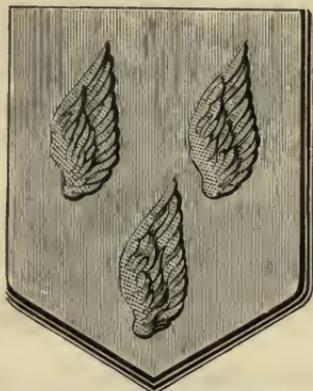
Aujourd'hui il y a, dans l'arrondissement de La Réole, une famille O'Kelly, qui habite le château de la Mothe-Landeron; mais cette famille, en France depuis Jacques II, est d'origine irlandaise. — N'oublions pas la famille normande de Quilly, vieille souche dont les Quili d'Écosse n'étaient sans doute qu'une branche. (*Hist. geneal. de la maison de Harcourt*, liv. XIV, ch. LXX; t. II, p. 2002.)

<sup>3</sup> *Graham*, écrit *Grayn* et *Graym* dans le récit de la bataille de Homildon Hill, par le moine d'Evesham, et ailleurs. (Voyez ci-dessus, p. 104, note 2, et 105.) —

Ceux de Quoquenton. Le sr de Bouquenel. Ceux de Mandoel.  
 Ceux d'Arlicton. Le sr de Copal. Ceux du Lac.

Ce nom a été longtemps porté par une maison noble de notre pays, qui a fini par le délaissier pour prendre celui de *Green*, bien après le commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, date des "lettres de noblesse et de légitimation accordées à Jean Grain, sieur de Saint-Marsault, fils naturel et illégitime de feu Samson, sieur de Saint-Marsault, chevalier de l'ordre du roy, et de Catherine Martin, solus et non marié, en considération des services par lui rendus à la guerre, données à Paris, au mois de janvier 1605," etc. (Arch. de l'Emp., Z, 756, p. 6.)<sup>1</sup> — Nous n'aurons point la témérité de discuter une sentence du tribunal érigé à La Rochelle en 1634 pour la vérification des titres de la noblesse de l'Aunis, qui déclara que cette maison, entrée en France avec le duc de Lancastre, en 1356, descendait de Griffin Green, seigneur d'une partie du pays de Galles; nous ferons seulement observer qu'en 1552, il y avait, à ce qu'il paraît, dans la compagnie du comte d'Arran, deux hommes d'armes nommés Watt et Robert Greyn, que l'auteur de la généalogie des Green de Saint-Marsault, publiée par M. Lainé (*Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France*, etc., t. II, p. 4, en note), a l'air de rattacher à cette famille, aussi bien que Sandres Green, archer de la petite ordonnance du roi, en garnison à Cherbourg en 1474, 1475, probablement père d'autre Sandres Green, archer de la compagnie de messire Robert Stuart en 1507, et de Jean et Guillaume Green, archers des ordonnances du roi sous messire Guillaume Stuart, en 1499. Soixante ans auparavant, un autre Jean Grene recevait le domaine de Chaufeu, en Normandie, et Thomas Green des terres dans les bailliages d'Évreux et d'Alençon, ainsi qu'une maison à Caen, sans doute pour services rendus au roi d'Angleterre Henry V. Voyez Carte, *Catal. des rolles gascons et normands*, etc., t. I, p. 308, 309, 347, 368. GREEN DE SAINT-MARSAULT : de gueules, à trois demi-vols d'or, posés 2 et 1 (N<sup>o</sup> XXXII).

N<sup>o</sup> XXXII. — GREEN DE SAINT-MARSAULT.



<sup>1</sup> On trouve encore "Grain de Saint-Marsault de Châtelaion, né le 6 mars 1768, à La Rochelle," parmi les gentilshommes qui ont fait leurs preuves pour le service militaire. (*Nobiliaire universel de France*, etc., par M. de Saint-Allais, I, XI, p. 77.)

## Folio 159 verso :

Ceux de Moncastel.	Ceux d'Andresel.	Ce[ulx] de Nesegles.
Ceux d'Apegart.	Ceux de Blairiau.	Ceux de Tranquart.
Ceux de Tranquart.	Ceux de Bouldy.	Ceux de Maligny.
Le seigne de Lodun.	Ceux de Vadenneto.	Ceux de Foucart.

## Folio 160 recto :

Ceux de Blaquehut.	Ceux de Quarehut.	Ceux de Helieton.
Ceux de Dunegles.	Ceux de Maligny.	Ceux de Limeton.
Ceux de Tallemey.	Ceux de Crenot.	Monsr de Gast.
Ceux de Toury,	Ceux de Douihory.	Ceux de Bediton.
Ceux de Balgoiny.	Ceux de Corville.	Ceux de Riendersur.
Ceux de Tourneboule.	Ceux de Qualor.	Ceux de Bas.
Ceux de Dondas.	Ceux de Bernbaquel.	Ceux de Criston.
Ceux d'Alnoby.	Ceux de Cairnes.	Ceux de Lusemies.
Le sr de Bocquint.	Ceux de Helles.	Ceux de Salmeton.
Ceux de Batilli.	Ceux de Bel.	Ceux de Lanton.
Ceux de Cortofin.	Ceux de Listaurie.	Ceux de Haldor.
Ceux de Banbogle.	Ceux de Herques.	Ceux de Dallas.

## Folio 161 verso :

Ceux de Launton.	( <i>A moitié coupé.</i> )	Ceux de Dongan.
Ceux de Polot.	Ceux de Brecherme.	Ceux de Bois Glain.
Ceux de Melledron.	Le sr de Crafort.	Le sr de Rample.
Ceux de Bogivy.	Le sr de Coqueran.	Le sr de Menipegny.

## Folio 166 recto :

Ceux de Grinan.	( <i>Effacé.</i> )	( <i>Effacé.</i> )
Ceux de Ratri.	Ceux de Bousainville.	Ceux de Glin.
Ceux de Lorn.	Ceux de Wichart.	Ceux de Colleville.
Jorge Bannantin.	Jaques de Rous.	Guillaume Cliston <sup>1</sup> .

## Folio 166 verso :

Guilleme Crafort.	Guilleme Arrules.	Guilleme de Modreville.
Jehan Simple.	Alixendre Magnen.	Abre Commier <sup>2</sup> .

<sup>1</sup> Les écus de ces trois personnages sont en blanc dans le manuscrit, comme celui de Colleville.

<sup>2</sup> Abercromby. M. de Saint-Allais fait mention d'un David Abrecome, lieutenant dans les gardes du corps du roi en 1509. (*Armorial général des familles nobles de France*, dans le *Nobiliaire universel*, etc., t. V, p. 4.)

## CHAPITRE IX.

Bruyantes lamentations de la garde écossaise à la mort de Charles VII. — Faveur de son commandant Nic. Chamhers auprès de ce prince; il achète, puis revend la seigneurie de la Guerche. — David et Jean Chambre naturalisés français avec trois autres Écossais. — Diminution des Écossais venus en France pour y porter les armes; massacre de quelques-uns à Sèvres; mission donnée à Robert Cunningham par Louis XI; présence du comte de Buchan aux obsèques de Philippe le Bon. — Mort de Cunningham; détails généalogiques sur les Conigan de Touraine et de Bourgogne, les Lumes, les Quinemont, les Gohory, les Preston, et autres familles scoto-françaises. — La garde écossaise à la suite de Louis XI. — Le roi d'Écosse cherche à réconcilier ce prince avec Charles le Téméraire. — Ambassade de Robert Irland. — Sir Thomas Boyd à la cour de France et à celle de Bourgogne. — Voi commis par un ouvrier de Paris, de complicité avec trois Écossais; deux de leurs camarades viennent à leur secours; supplice de l'un des coupables. — Arrivée et séjour à Paris d'Alexander Stuart, duc d'Albany; son mariage avec une Française; son fils. — Mort de Jean Stuart, seigneur d'Aubigny; ses alliances. — Lettres de naturalisation accordées par Louis XI à des Écossais; traductions du français exécutées par Sir Gilbert Hay, vraisemblablement l'un des archers de la garde; noms de quelques-uns de ceux du commencement du XVI<sup>e</sup> siècle. — Résolution d'un parlement d'Écosse tenu en 1481, relativement à l'envoi d'une ambassade en France. — Charles VIII, à son avènement au trône, en envoie une en Écosse; renouvellement des alliances entre les deux pays. — Entrée de Charles VIII à Troyes, précédé de ses gardes écossaises; description de leur étendard. — Portrait des archers écossais; noms de leurs chefs. — Coqueborne de Berry et de Champagno. — Le duc d'Orléans, prisonnier à Bourgois sous la garde d'archers écossais, est élargi par Béraud Stuart. — Montgommery au service de Charles VII et de Charles VIII. — Appel d'un poète aux archers d'Écosse. — Services signalés de Béraud Stuart sous Charles VIII. — Rixe à Rome entre les juifs et les soldats de la garde. — Belle conduite des Écossais pendant toute la campagne. — Écossais en Picardie et en Normandie à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. — Services de Béraud Stuart pendant la campagne de Naples; récompense qu'il en reçoit; pertes éprouvées par les archers écossais. — Béraud Stuart mis à la tête de l'armée d'invasion du Milanais; récompense de ses services. — Guillaume de Poitiers envoyé en Écosse. — Capitaines écossais du château de la Rocca, à Milan; le duc d'Albany au siège de Gènes en 1507. — Robert Stuart, maréchal de France; sa belle conduite dans le Milanais; le capitaine Jamy. — Le Maréchal d'Aubigny en Navarre, à Pavie et en Provence; il figure parmi les opposants pour la coutume de Lorris. — La seigneurie d'Aubigny passe à des collatéraux.

Un an après Jacques II, dont Villon répandit chez nous le portrait probablement exagéré par la tradition populaire qu'il invoque en témoignage<sup>1</sup>, Charles VII descendit à son tour dans

<sup>1</sup> *Le grand Testament*, v. 365, ballade II. — Jacques II, comme l'avait fait également remarquer Olivier de la Marehe (voyez ci-dessus, p. 208, lig. 4 et 5), avait sur la joue une large tache, qui lui a valu, dans les chroniques anglaises du temps, le nom de *James with the fiery face*. (Tytler, *Hist. of Scott.*, vol. III, p. 310, 311, ann. 1460.)

la tombe. A sa mort, la douleur des Écossais qui l'entouraient se manifesta par de grands cris, sans doute à la mode de leur pays :

Les gens et serviteurs pleuroient  
 A chaudes larmes fondamment,  
 Et les Escossoys hault crioient  
 Par forme de gemissement <sup>1</sup>.

Ces étrangers perdaient en effet un maître qui les aimait fort. Non content de leur confier la garde de sa personne, il avait fait de leur capitaine, Nicole ou Nicolas Chambers, un de ses familiers et de ses confidants les plus intimes. La grande faveur de ce personnage peu connu paraît remonter à 1444. A partir de cette époque, le roi lui accorda des dons assez considérables en terres et autres biens. En 1448, vers le mois de juin, Nicole Chambre, écuyer d'écurie du roi, acheta la seigneurie de la Guerche en Touraine, à peu de distance de Loches, l'une des résidences habituelles de Charles VII. Une tradition locale veut que le château de la Guerche, qui subsiste encore, ait été bâti à cette époque par le roi, pour lui servir de lieu de rendez-vous avec Agnès Sorel. Cette tradition ne saurait être admise comme exacte de tous points, Agnès Sorel étant morte en 1450, trop peu de temps après cette acquisition; mais à peine était-elle descendue au tombeau, que le roi s'éprit très-vivement d'Antoinette de Maignelais, cousine et amie d'Agnès, qui lui succéda immédiatement dans les faveurs royales. Cette même année 1450, la Guerche fut vendue par Nicole Chambre, à André de Villequier, autre complaisant ou confident du roi, auquel Charles VII venait de marier la nouvelle favorite. Le château fut en effet alors restauré et décoré au nom de la dame de la Guerche, et resta plus d'un siècle dans la maison de Ville-

<sup>1</sup> *Les Vigilles de la mort du roy Charles VII, parmi les Poésies de Martial de Paris, 2<sup>e</sup> partie, p. 167.*

quier<sup>1</sup>, fondue dans celle d'Aumont par le mariage de la fille unique de René de Villequier avec Jacques d'Aumont, mort en 1614.

En 1458, David et Jean Chambre servaient également comme archers du corps du roi dans la garde écossaise. Ce dernier fut naturalisé français sous Louis XI, par lettres du 12 juin 1462, en même temps que Robert Vernon, Thomas Aigue et Jean Nisbet<sup>2</sup>. Quant à David Chambre, tout ce que nous en pouvons dire, c'est qu'il faut soigneusement le distinguer de son homonyme, venu en France environ dix ans après.

La guerre de cent ans ayant pris fin<sup>3</sup>, le nombre des Écossais qui passaient continuellement la mer pour venir guerroyer chez nous, commença à diminuer sensiblement. Nous en trouvons encore cent vingt culbutés dans une rencontre au pays de Caux<sup>4</sup>, où, un siècle plus tard, un de leurs compatriotes poursuivi par des reîtres devait donner un si merveilleux exemple d'audace et de vigueur<sup>5</sup>. La même année nous présente aussi le massacre

<sup>1</sup> De Villeneuve Bargemout, *Histoire de René d'Anjou*, etc. A Paris, 1825, in-8°, t. II, p. 273, not. 12. — Archives de l'Empire, registres des comptes, n° 51, folio 128. — Collection de D. Housseau (Bibliothèque impériale), t. XII, folio 173 recto, nos 5,772, 5,774. — Mss. du Roi 9037-7, 3<sup>e</sup> pièce. — *Nouvelle Biographie générale*, etc., t. IX. Paris, 1855, in-8°, col. 585, art. *Chambers*, par M. Vallet de Viriville.

<sup>2</sup> *Invent. chronol.*, etc., p. 48.

<sup>3</sup> Hänel indique un manuscrit appartenant à un libraire de Sens, sous ce titre et avec cette description : "*Bella scelerata Caledoniæ tyranni*, poème épique en vers latins et en trois livres, sur les guerres de France du temps de Charles VI et Charles VII. La Pucelle y est célébrée dans le II<sup>e</sup> livre. On croit que ce poème a été écrit par Buchanan, lorsqu'il était à Paris, chez le maréchal de Brissac." (*Catalogi librorum manuscriptorum*, etc. Lipsiæ, 1830, in-4°, col. 440.) Comme le fait observer le D<sup>r</sup> Irving (*Lives of Scottish Writers*, vol. I, p. 97, en note), ni Buchanan ni aucun de ses biographes ne font mention d'un pareil poème, et, selon toute apparence, il lui a été attribué sur une simple conjecture. — Dans l'espoir de le retrouver, je me suis adressé à M. Philippe Salmon, qui a publié dans le *Cabinet historique* de 1859 le catalogue des manuscrits de l'ancienne bibliothèque du chapitre de Sens : l'ouvrage en question y figure bien au n° 25 (du *Cabinet* 4942) ; mais il a disparu, et les recherches de ce savant ne l'ont pas découvert.

<sup>4</sup> Jean de Troyes, *le Livre des faits advenus sous Louis XI*, ann. 1466 ; édit. du *Panth. litt.*, p. 268, col. 1.

<sup>5</sup> *Apologie pour Hérodote*, Henri Estienne au lecteur. Ce trait eut lieu en 1562.

de quelques Écossais par des Bretons et des Bourguignons venus à Sèvres<sup>1</sup>; mais ces étrangers faisaient partie de la garde du roi commandée par Robert Cunningham, l'un des conquérants de la Normandie en 1450, et des vainqueurs de Bayonne en 1451<sup>2</sup>. Nous le revoyons en 1467 envoyé par Louis XI au secours des Liégeois révoltés<sup>3</sup>, pendant que le comte de Buchan figurait aux obsèques de Philippe le Bon, portant, avec trois autres seigneurs, un poile de drap d'or au-dessus du corps renfermé dans une bière de bois d'Irlande<sup>4</sup>. Hâtons-nous de dire que ce comte de Buchan n'était peut-être pas plus écossais que le Latin Coninglant, qui figure en qualité d'écuyer d'écurie du même prince dans un état des officiers de la maison de Bourgogne pour 1446<sup>5</sup>.

Envoyé dans les Pays-Bas pour y chercher autre chose que des compatriotes et des parents, Robert Cunningham fut tué au siège de Liège, sous les yeux de Louis XI. Jean, son fils, chambellan de Louis XII et de Charles VIII, capitaine de la garde écossaise, mourut à Verceil en 1495, des blessures reçues au siège de Navarre<sup>6</sup>. Pierre, chevalier de l'ordre, fut un des cent

<sup>1</sup> Jean de Troyes, *le Livre des faits*, etc., p. 261, col. 1.

<sup>2</sup> J. Chartier, *Chronique de Charles VII*, édit. de Godefroy, p. 177, 193, 205; édit. de Vallet, t. II, p. 154, 193, 205, 214, 225, 237, 315. — *Chronique de Berry*, dans Godefroy, p. 449. P. 455, on voit Robert Cunningham au siège de Cherbourg.

<sup>3</sup> Jean de Troyes, *le Livre des faits*, etc., p. 277, col. 1.

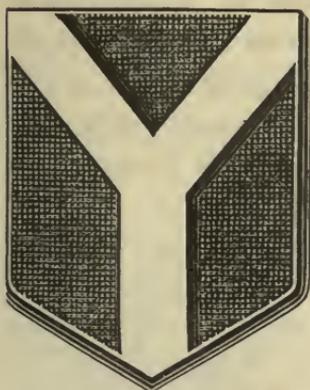
<sup>4</sup> Monstrelet, *Chroniques*, édit. de 1603, folio 130 verso. — Il n'y a point à douter que ce personnage ne soit Wolfart, comte de Grandpré et de Bouchain, seigneur de la Veere, de Phalaix, de Flessingue et de Brouwershaven, que l'on retrouve à Gand en 1486. En note de ses Observations sur l'histoire de Charles VIII, p. 348, Godefroy l'appelle *comte de Bouchain*.

<sup>5</sup> *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, etc. A Paris, M.DCC.XXIX., in-4°, part. II, p. 236, col. 2.

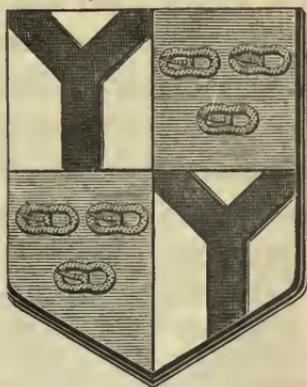
<sup>6</sup> *Hist. geneal. de la nobl. de Touraine*, p. 155, 156. — A bien peu de distance de là, on trouve un acte passé le 5 mars 1501, devant M<sup>e</sup> Fousseudouaire, notaire à Tours, portant retrait féodal exercé par noble homme Patrix de Conighan, seigneur de la Marbellière, archer de la garde du roi, sur des biens achetés par noble homme sire Jacques de Beaune, conseiller du roi, général de ses finances et seigneur de la Quarte Sercillièrre et Ballan, biens situés à Joué, paroisse près de Tours. (Registre, p. VIII<sup>xxiii</sup>.) Ce dernier est connu dans l'histoire par sa triste fin; c'est l'infortuné Semblançay, qui plus tard devint surintendant des finances.

gentilshommes de la maison du roi<sup>1</sup>. Un de ses descendants, Hercule de Conyghan, chevalier de Malte, fameux sous le nom de chevalier de Cangé, se battit contre la flotte des Rochelais rebelles et contre la flotte espagnole, dont il aurait été victorieux s'il s'était sauvé du feu qui consuma son vaisseau<sup>2</sup>. Un autre, François de Conigan (car le nom de cette famille a été écrit de diverses façons), est mentionné dans le grand ouvrage de M. de Courcelles avec les titres de chevalier, seigneur de Cangé, bailli d'Amiens, puis gouverneur de Fougères, capitaine de cinquante hommes d'armes. Cet auteur se borne à dire en deux mots que de Conigan porte de sable au pairle d'argent<sup>3</sup> (N° XXXIII), tandis que l'Hermite-Souliers assure que "la maison de Conyghan, dont est aujourd'hui (1665) chef au royaume d'Ecosse le comte de Glinearn, porte pour armes, d'argent au perle de sable, écartelé d'azur, à trois fermeaux d'or; cimier, une licorne ysante d'argent; supports : deux licornes de mesme<sup>4</sup>" (N° XXXIV).

N° XXXIII. — CONIGAN.



N° XXXIV. — CONYGHAN.



<sup>1</sup> *Hist. geneal. de la nobl. de Touraine*, p. 156, 157.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 159.

<sup>3</sup> *Hist. géneal. et hérald. des pairs de France*, etc., t. IV, art. de Contades, p. 2.

<sup>4</sup> *Hist. geneal. de la nobl. de Touraine*, p. 160. — Palliot donne ces dernières armoiries au seigneur de Cangé, et à celui d'Arcenay les premières, accompagnées en chef d'une étoile d'argent. (*La vraie et parfaite Science des armoiries*, p. 515, art. *Pairle*, n° IV.)

Outre les Conigan de Touraine, il y avait ceux de Bourgogne, établis dans cette province depuis Charles de Conyghan (qui épousa, en 1518, Marthe de Louvois, dont il eut la terre d'Arcenay), et figurant aux États de la province depuis 1563<sup>1</sup>. Guy de Conigan, officier de réputation, qui servit soixante ans, se distingua étant lieutenant-colonel du régiment Dauphin, à une affaire en Italie, en 1734, où il se chargea de la retraite de l'armée, en passant sur le ventre à l'ennemi avec quatre cents hommes d'élite, sans être blessé. Cette belle action lui valut une pension de douze cents livres avec la croix de Saint-Louis, et le titre de brigadier et de colonel du régiment de Flandre. Il fut inhumé dans la chapelle d'Arcenay, en 1746, auprès de six de ses ancêtres<sup>2</sup>.

La famille de Conyghan, éteinte en Touraine vers 1680, existait encore en Bourgogne en 1789. Elle comparut aux élections de la noblesse pour le choix des députés de cet ordre aux États généraux, non-seulement dans le centre de la France, mais dans le midi; nous voyons en effet un Conningham ou Conigan, doyen et chanoine du chapitre de l'Isle-Jourdain, député dudit chapitre à l'assemblée du clergé du diocèse de Lectoure, pour prendre part à ces élections<sup>3</sup>. Pendant la révolution, la branche des Conigan de Bourgogne sortit de France; elle y rentra en 1814; peut-être existe-t-elle encore.

Elle s'était alliée à une autre famille de souche écossaise,

<sup>1</sup> *Catalogues et armoiries des gentilshommes qui ont eu séance aux Etats de Bourgogne, etc.* A Dijon, M.D.CC.LX., in-folio, p. 7, 8. — P. 37, col. 2, on voit apparaître, à l'année 1653, Conighan de Landreville; et p. 31, col. 1, ann. 1632, un noble Bourguignon dont le nom a une physionomie tout à fait écossaise, d'Esterling, seigneur de Sainte-Palais. En 1682 (Comté d'Auxois, p. 74, col. 2), c'était Gabriel d'Esterling, seigneur de Sainte-Palais, Fontaine et Prégilbert.

<sup>2</sup> Courtépée, *Description historique et topographique du duché de Bourgogne, etc.*, t. IV, p. 256. — T. VII, p. 152, il est fait mention de Robert de Conigan, engagiste de la seigneurie d'Aviray, avec François de Conigan et autres.

<sup>3</sup> *Actes de convocation et députation, etc.* (Arch. de l'Emp., B. III-9, p. 235 et 435.)

également établie dans la province, par le mariage de Lazare de Conigan, écuyer, seigneur d'Arcenay, avec Marguerite de Humes. Son père était Jean de Humes, écuyer, seigneur de Chérisy, de Savizy, de Montomble, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, fils d'Antoine de Humes, seigneur de Chérisy, homme d'armes de la compagnie du comte d'Arran en 1560, et de Martine Stuart, sœur de Guillaume Stuart, chevalier, gentilhomme ordinaire de la maison du roi. Quant à Antoine, il était fils de George de Humes, écuyer, homme d'armes des ordonnances sous la charge du seigneur d'Aubigny, puis archer de la garde écossaise du corps du roi François I, et d'Anne de la Boissière, mariée le 20 mars 1531, veuve en premières noccs de George de Ramsay, probablement écossais lui-même<sup>1</sup>. George de Humes ayant représenté au roi qu'il était natif du royaume d'Écosse, et que depuis trente ans qu'il en était sorti il s'était continuellement appliqué au service de S. M. dans ses armées; qu'il s'était marié au lieu de Chérisy-sous-Montréal en Bour-

<sup>1</sup> RAMSAY : d'argent à l'aigle de sable becquée de gueules (N° XXXV). — La branche de Serrigny, près de Tonnerre, portait : d'argent, à l'aigle éployée de sable, chargée sur l'aile droite d'une fleur de lis d'or (N° XXXV bis). Suivant Palliot, "Ramsay en Escosse porte d'azur, à une fleur de lis d'or, mantelé de mesme à un aigle de sable." (*La vraie et parf. Science des arm.*, p. 449, art. Mantelé, n° VII.)

N° XXXV. — RAMSAY.



N° XXXV bis. — SERRIGNY.



gogne, où ayant une maison et quelques héritages, il était dans l'intention d'y finir ses jours, le roi, par ses lettres-patentes en forme de charte, données à Paris au mois de juin 1534, lui permit de demeurer dans son royaume, et de disposer de tous les biens qu'il avait acquis, et qu'il pourrait y acquérir, sans que sa femme et ses enfants pussent être inquiétés pour le droit d'aubaine.

Cette famille porte de sinople, à un lion d'argent, la langue et les griffes de gueules<sup>1</sup> (N° XXXVI).

N° XXXVI. — HUMES.



Comme les Conigan, les Quinemont étaient également établis en Bourgogne et en Touraine, et sortaient du même pays. Leur véritable nom était *Pringle*, qui devint chez nous *d'Espringles*, et ils n'adoptèrent celui de *Quinemont* que par suite d'une alliance contractée en Écosse avec la maison de Kynynmond. Le premier que l'on trouve avoir porté ce surnom, était seigneur de Saint-Martin en Champagne, du chef d'Agnès de Grand, qu'il avait épousée vers 1495, et qui était veuve en premières noces de Jean des Champs, seigneur de Villiers-le-Sec en partie<sup>2</sup>.

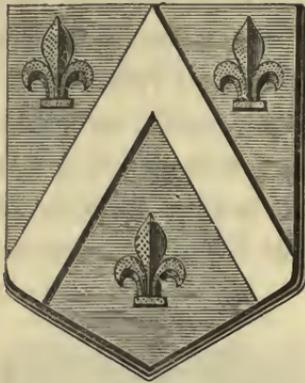
<sup>1</sup> *Armorial général de la France*, reg. 1<sup>er</sup>, 1<sup>re</sup> part., p. 300. — Plus loin, p. 632, d'Hozier fait mention de Marthe de Humes en 1649.

<sup>2</sup> De Courcelles, *Hist. général. et hérald. des pairs de France*, etc., t. X, art. de *Quinemont*, p. 2, en note. — Lainé, *Arch. général. et hist. de la nobl. de France*, t. II.

Courtépée, qui mentionne des Despringles issus d'une maison noble d'Écosse établie à Nuits en 1480<sup>1</sup>, a omis de nous dire s'ils se tenaient pour parents des Quinemont.

Ceux de Touraine étaient seigneurs de Saint-Senoeh, de la Roche-Aymer, de Varennes, des Cantelleries, de Baugé, de la Guénerie, de la Houssière, de Vauguérin, de Paviers, etc., et portaient d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois fleurs de lis nourries d'or, avec couronne de marquis, et trois aigles pour supports et cimiers (N° XXXVII).

N° XXXVII. — QUINEMONT.



Le premier de ces Quinemont était Androt ou André, second fils de Jacques de Kynynmond, baron de Gregal au comté de Fife, et d'Anne de Beulan, qui vint servir en France, en 1478, dans la garde écossaise commandée par Robert Cunningham. La cour de Louis XI étant à Loches en Touraine, il épousa, par contrat du 16 juin 1483, demoiselle Jeanne de Nepveto, dame de Saint-Senoeh, près de Loches, et en partie de la Roche-

<sup>1</sup> *Descript. hist. et topogr. du duché de Bourgogne*, t. III, p. 140. — Jean Despringles, né en 1576, procureur général de la chambre des comptes en 1596, mort doyen des avocats en 1626, a publié des commentaires estimés sur la coutume de Bourgogne. Son fils Antoine, maître aux comptes, fut enterré aux Cordeliers de Dijon, en 1636. Jean, 1<sup>er</sup> du nom, avait obtenu de Henri III, en 1578, des lettres de relief, c'est-à-dire de réhabilitation de noblesse, confirmées en 1621.

Aymer, nièce de Nicolas de Nepveto, écuyer, seigneur d'Aizes. Il vivait encore et se préparait à partir pour la guerre en 1496.

L'Hermite-Souliers, qui ne dit rien des Quinemont<sup>1</sup>, a consacré un article à la famille Gohory<sup>2</sup>; il la fait descendre des Gori de Florence; mais il n'apporte aucune preuve à l'appui de son assertion, et on ne voit pas pourquoi, en devenant français, les membres de cette maison auraient ajouté une syllabe à leur nom, qui ressemble bien davantage à Gowrie, tandis que l'on comprend de reste que les Gohory aient songé, sous Henri II, à se rattacher aux Gori. Le premier des Gohory que l'on trouve en Touraine, était contrôleur ordinaire des guerres en 1470, et avait pour frère un maître des requêtes de l'hôtel du roi. La maison portait pour armes : d'azur à une fasce d'or, chargée d'une hure de sanglier de sable, accompagnée de trois étoiles aussi d'or, deux en chef et une en pointe; cimier : un lion issant d'or, tenant de la patte droite une épée d'argent; supports : deux lions d'or; devise : *Spiritus et cor* (N<sup>o</sup> XXXVIII).

N<sup>o</sup> XXXVIII. — GOHORY.



<sup>1</sup> Il est à croire qu'il se proposait d'en parler dans la seconde partie de son ouvrage, qui n'a jamais paru. Dans un mémoire sur la noblesse de Touraine et d'Anjou, dressé par Colbert en 1664, un an avant la publication de la première partie, on trouve cette mention : "Le sieur de Quinemont, maréchal de bataille; son fils page chez le roy." (*Revue historique de la noblesse*, t. I, p. 381.)

<sup>2</sup> *Hist. geneal. de la nobl. de Touraine*, etc., p. 500.

Il n'y a rien non plus dans l'Histoire-généalogique de la noblesse de Touraine sur la famille écossaise Preston, établie dans cette province. Parmi les alliances de la famille de l'illustre Descartes, qui avait déjà fourni un trésorier aux deux sœurs de Marguerite d'Écosse<sup>1</sup>, on trouve un acte du 26 novembre 1527, "pour les enfans myneurs d'ans de feu noble homme Helye Preston, en son vivant escuyer, sieur de la Roche-Preston<sup>2</sup>, et de damoiselle Alienor Desquartes, son espouze, à present femme de noble homme Jehan Dupuy, escuyer, sieur de la Saullaye." Hélye Preston était sans doute fils d'Edward Preston, archer du corps du roi<sup>3</sup>, époux de Pregente d'Erian<sup>4</sup>, ou de Laurent Preston, mari de Marguerite, autre fille de la même maison<sup>5</sup>. Cette dernière est signalée par l'abbé de Marolles comme ayant épousé en secondes noces Alexandre de Glais (Douglas), écuyer, seigneur du Ponceau et de la Menegauderie, pareillement archer de la garde écossaise<sup>6</sup>, dont elle n'eut point d'enfants, et Catherine d'Erian, comme mariée à Thomas Mauriçon (Morisson?), écuyer, seigneur de la Guenaudière<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> "Compte de Jehan des Quartes, tenant le compte et faisant le fait de la chambre aux deniers de mes dames Jehanne et Heliennor d'Escosse, seurs de feue ma dame Marguerite d'Escosse, en son vivant daulphine de Viennoys," etc. Musée Britannique, Addit. Mss. 8,878, folio 3 recto.

<sup>2</sup> Maintenant La Roche, commune de Mons, près de Tours.

<sup>3</sup> Il figure dans les comptes de la garde écossaise dès l'année 1467. Voyez, au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale, le carton du suppl. fr. 4777.3, n° III.

<sup>4</sup> Partages par acte du 5 janvier 1474, mentionnés à la fin du Cartulaire de Baugerai (Bibl. imp., cart. n° 12), parmi les titres et papiers de la maison de Marolles, titres de La Rochère, p. 55.

<sup>5</sup> Acquisitions de la même année, consignées au même endroit, tit. XXIX.

<sup>6</sup> Dans un acte du 3 septembre 1506, passé devant M<sup>e</sup> Foussedouaire, notaire à Tours, on retrouve : "noble homme Alexandre du Glaz, escuyer, archer de la garde escossoise du roy, sous la charge de M<sup>sr</sup> d'Aubigny," faisant un transport à "noble homme M<sup>e</sup> Jean Stuart, chevalier, lieutenant de noble homme M<sup>e</sup> Beraut Stuart, chevalier, seigneur d'Aubigny, capitaine desd. archers."

<sup>7</sup> *Les Mémoires de Michel de Marolles*, etc., à Paris, M.DC.LVI., in-folio, p. 368, 369. — Plus haut, p. 190, not. 3, nous avons déjà vu un Joffroy Morisson enterré à Châlons. Il y avait en Lorraine une famille Morison, dont nous ne savons rien,

Les titres de la maison d'Erian, rassemblés par l'abbé de Marolles, indiquent plusieurs alliances avec des gentilshommes écossais de la garde du roi : c'est Guillaume Dromont, écuyer, natif du pays d'Écosse, marié en 1485 avec Louise d'Erian, fille de Charles d'Erian et de Philiberte Dupont<sup>1</sup>; Guillaume le Vincton, écuyer d'Écosse, époux de Marguerite d'Erian, fille des mêmes<sup>2</sup>; Henry de Crafort, écuyer, sieur de Longchamp et de la Voyerie, époux en 1488 de Henriette d'Erian; André "Gray escuier, seigneur de la Gastiniere, parroisse d'Azay-le-Rideau, archer de la garde du roy," marié avec "damoysselle Anne Canart ou de Lastre, dame de Noisay, veuve de feu noble homme de Sazillé, en son vivant seigneur de la Clouziere," par contrat passé "présents nobles personnes messire René de Maillé, seigneur de Lislette, Christoffe Bourtie et George Bourtic, escuiers, archiers de la garde du corps du roy, le 3. jour de novembre 1526<sup>3</sup>." Il est à croire que nous avons là le père d'un autre André Gray, sieur de la Clousière, marié avec damoiselle Claude de Sazillé, avant 1568, date d'un contrat d'amortissement de quarante livres de rente fait par elle pour noble homme Claude de Marolles, écuyer<sup>4</sup>.

si ce n'est que l'un de ses membres, Jean Morison, obtint du duc Charles III, le 16 janvier 1587, des lettres-patentes, portant permission de prendre les armes de sa mère, qui était une Hurault. (*Nobiliaire ou Armorial général de la Lorraine*, etc., t. I, p. 583.)

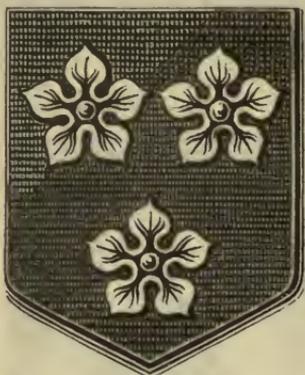
<sup>1</sup> Elle est présentée comme veuve dans un acte de 1495, où figure aussi noble Jean Audiston, écuyer, tant pour lui que pour Catherine Waich, sa femme, sœur de feu noble homme Rogier Waich, écuyer, tous archers de la garde du roi.

<sup>2</sup> Guillaume le Vincton était décédé en 1502, et sa veuve remariée à noble homme Pietrepé, écuyer, fauconnier du roi.

<sup>3</sup> Titre LVI de la Rochère, indiqué à la suite du Cartulaire de Baugerais.

<sup>4</sup> M. Lambron de Lignim nous signale un autre acte passé devant M<sup>e</sup> Fousse-douaire, portant vente par "messire François Gray, prestre, curé de Syran, diocèse d'Aulx, demeurant parroisse de Chambon-sur-Creuse," frère cadet de Jacques Gray, écuyer, seigneur dudit lieu de Chambon, à noble homme Hemon de Menou, seigneur du Mée de Menou. — Les familles de Gray et de Menou s'étaient alliées par le mariage de Marie de Menou avec Pere de Gray, sieur de Chambon. Voyez *les Memoires de Michel de Marolles*, édit. in-folio, p. 391.

Avec l'habitude que l'on avait autrefois d'altérer les noms étrangers, il n'y aurait rien d'étonnant à ce que *Le Vinclon* ne fût une altération de *Livingston*, quoique plus généralement on prononçât *Léviston*, surtout en Bourgogne. Les Léviston, transplantés d'Écosse dans cette province, et qui portaient communément de sable à trois quintefeilles d'argent (N<sup>o</sup> XXXIX),

N<sup>o</sup> XXXIX. — LÉVISTON.

seraient d'une origine non moins illustre que la plus noble des familles dont nous avons vu le nom, s'il était prouvé que William de Livingston, des barons de Calendar, présenté par M. le Maistre<sup>1</sup> comme ayant servi dans les archers de la garde écossaise, et Alexander de Livingston, cadet de la même maison, passé au service de France à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, et marié avec une Française<sup>2</sup>, sont bien réellement les chefs des deux rameaux fixés en France et issus de la branche aînée; mais quel que soit le

<sup>1</sup> *Notice gééal. sur la famille des Livingston*, etc. Tonnerre, 1856, in-8<sup>o</sup>, p. 20.

<sup>2</sup> "Jeanne de Piedefer, dame d'honneur de Marie Stuart, avoit épousé en premières noces Sir Alexander de Lewiston; elle se remaria avec Pierre de Joisel, écuyer, seigneur de Saint-Remy-en-Bouzemont et de Betoncourt, maître d'hôtel de la même reine." (Lainé, *Arch. hist. et gééal. de la nobl. de France*, t. IV, art. *du Hamel*, p. 24.) Inutile de faire remarquer que ce Pierre de Joisel n'était pas plus écossais que Jean Chasteigner, seigneur du Verger, gentilhomme servant de Marie Stuart, en 1553. Voyez l'*Histoire de la maison des Chasteigners*, liv. IV, ch. XI, p. 483, et preuves, p. 157.

bien que l'on pense du travail de M. le Maistre, on ne saurait lui accorder le même crédit qu'à l'*Armorial général de la France* et à la *Recherche de la noblesse de Champagne*, par d'Hozier.

Dans ce dernier ouvrage, on retrouve la généalogie et les armes de six familles signalées comme venues d'Écosse : celles de Berey, d'Handresson, de Locart, de Moncrief, de Tournebulle et du Val-Dampierre. La première, qui existait encore au siècle dernier<sup>1</sup>, portait d'azur au chevron d'argent, accompagné de cinq molettes d'éperon du même (N° XL); la seconde, d'azur

N° XL. — BEREY.

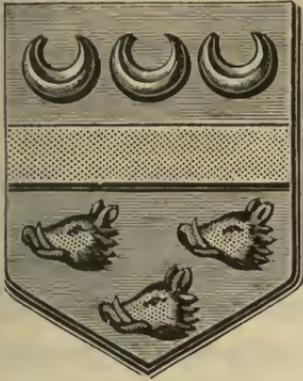


à la fasce d'or, accompagné en chef de trois croissants d'argent et de trois hures de sanglier d'or en pointe, 2 et 1<sup>2</sup> (N° XLI); la troisième de sable à deux éperons d'argent, l'un sur l'autre, le 2<sup>e</sup> contourné (N° XLII); la maison de Moncrief, d'or au lion de gueules, armé et lampassé d'azur, au chef d'hermine (N° XLIII); celle de Tournebulle, d'argent à trois têtes de buffle de sable (N° XLIV); enfin celle du Val-Dampierre, de gueules, à la tête de licorne d'argent (N° XLV). Une autre famille, celle de

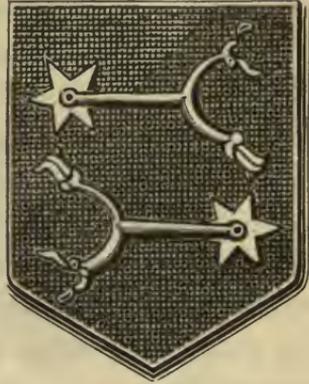
<sup>1</sup> " Berey de Vaudes (de), né le 4 décembre 1770, à Vaudes, diocèse de Troyes," est nommé parmi les gentilshommes qui ont fait leurs preuves pour le service militaire, dans le *Nobiliaire universel de France*, etc., t. XI, p. 19.

<sup>2</sup> De la Chenaye-Desbois indique la fasce comme étant d'argent. (*Dict. de la nobl.*, t. VII, p. 632.)

N° XLI. — HANDRESSON.



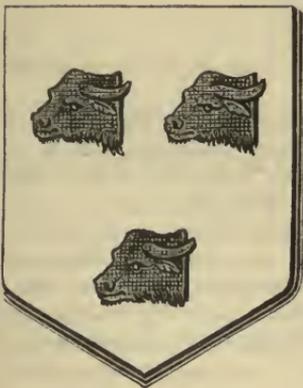
N° XLII. — LOCART



N° XLIII. — MONTCRIF.



N° XLIV. — TOURNEBULLE.



N° XLV. — VAL-DAMPIERRE.



Welles, dont nous ne connaissons l'existence que par une seule pièce, le contrat de mariage de Louise de Cuvilliers et de Charles de Welles, sire de Saint-Jacques en Porcien (1532)<sup>1</sup>, trouverait bien ici sa place, si l'on était tant soit peu autorisé à rattacher cette famille, probablement éteinte au temps de d'Hozier, à Jehan de Galles<sup>2</sup>, à Robert de Wellys, écuyer de la nation d'Écosse, archer de la garde du corps du roi, naturalisé français par lettres du mois d'août 1474, ou à Thommes et à Édouart Welles, ainsi nommés parmi les archers de la garde d'un rôle du 1<sup>er</sup> avril 1513<sup>3</sup>, qui renferme encore le nom de Thommes Williamson, auquel on attribue l'origine d'une autre famille scoto-française, celle d'Oilliamson ou d'Oleançon, dont on trouve le nom également écrit *Ouillençon*, *Olliençon*, *Deoillençon*<sup>4</sup>.

Suivant des traditions de famille recueillies par la Chenaye-Desbois, Thomas Williamson, II<sup>e</sup> du nom, chevalier, issu d'une famille alliée de celle des Stuarts et aux lords de Kincardine, passa en France sous le règne de Charles VIII, en 1495, et fut archer de la garde écossaise. Il épousa, le 8 mars 1506, Marguerite Raoult, fille et héritière de Guillaume Raoult, écuyer, seigneur du Mesnil-Hermey. François I<sup>er</sup> lui fit don, par lettres du 30 décembre 1518, de soixante-dix écus d'or, qu'il employa à payer les droits du treizième des seigneuries du Tremblé et du Bourg, dont il venait de faire l'acquisition. Thomas William-

<sup>1</sup> *Catal. anal. des arch. de M. le baron de Joursanvault*, etc., t. I, p. 358, n° 1998.

<sup>2</sup> Voyez ci-après, p. 249.

<sup>3</sup> Rôle du Cabinet de M. de Courcelles (Catal., titres originaux, etc., p. 13), maintenant dans le nôtre. — Il y avait aussi une noble famille anglaise du nom de *Welles*, à laquelle appartenait Lord John Welles, héros d'un tournoi donné sur le pont de Londres en 1390. Voyez *the Lives of the Lindsays*, vol. I, p. 88-90.

<sup>4</sup> *Hist. geneal. de la maison de Harcourt*, t. II, p. 1178; t. IV, p. 1826. — Chevillard, *Nobiliaire de Normandie*, pl. 10, n° 792. — Le nom de *Guilhemanson*, qui est celui d'une famille demeurant à Saint-Magne, dans le département de la Gironde, et d'un magistrat nommé juge au tribunal de Saint-Denis (Réunion) par décret du 25 avril 1860, me paraît être une cinquième forme du nom de *Williamson*.

son eut deux fils, François, qui lui succéda, et Charles, seigneur de Cahan; cette seigneurie était entrée dans la maison par Marguerite Raoult, qui la tenait de sa mère Guillemine de Carday, et qui l'apporta à son mari avec la terre du Mesnil-Hermey. Charles d'Oilliamson ne laissa pas d'enfants, et son héritage passa à son frère aîné. Celui-ci prit pour femme Jeanne de Saint-Germain, fille de Michel de Saint-Germain et de Stevenotte Leveneur. Elle était sœur de Marie de Saint-Germain qui venait d'épouser Guy d'Harcourt; et, pour sa part dans le riche héritage de son père, Michel de Saint-Germain, Jeanne eut les terres de Saint-Germain-Langot, de Lonlai-le-Tesson et de la Nocherie<sup>1</sup>. Les d'Oillamson portaient d'azur, à une aigle d'argent éployée, membrée et becquée d'or, posée sur un barril aussi d'or, relié d'argent. Devise : *Venture and win* (N° XLVI).

## N° XLVI. — OILLAMSON.



La Normandie, qui avait fourni tant de familles à l'Écosse, n'avait pas reçu de ce pays que celles d'Oilliamson et de Tour-

<sup>1</sup> *Dict. de la noblesse*, t. XI, p. 138. — D'Hozier, *Armorial général*, etc., reg. IV, art. le Doucet, p. 9. — Le comte de la Ferrière-Percy, *Histoire du canton d'Athis* (Orne), etc. Paris, 1853, in-8°, p. 220, 221. — Dans une liste des gentilshommes qui ont fait leurs preuves de noblesse, etc. (1788-1789), publiée dans la *Revue historique de la noblesse* (1<sup>re</sup> livr., nov. 1840, p. 50), on trouve le comte Guillaume d'Oillamson, après le comte de Hay, refusé.

nebulle<sup>1</sup> : Chevillard cite encore "Maxuel, écuyer, seigneur des Champs la Fortiere, généralité d'Alençon, élection de Lizieux, maintenu le 24 avril 1666," qui portait d'hermine, au lion de sable (N<sup>o</sup> XLVII)<sup>2</sup>. De plus, il y aurait à voir si le Denison en-

N<sup>o</sup> XLVII. — MAXUEL.

terré dans l'église paroissiale du Pont-de-l'Arche<sup>3</sup> ne venait pas d'outre-mer; mais il vaut mieux retourner au centre de la France, où les Écossais s'établirent en plus grand nombre.

De toutes les généalogies champenoises que nous avons citées, les plus intéressantes sont celles d'Handresson et de Tournebulle, à cause de certaines pièces produites par-devant M. de Caumartin en 1668<sup>4</sup>, qui révèlent l'existence d'autres familles

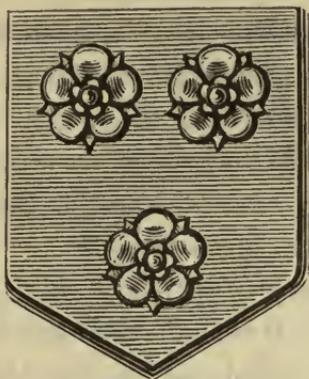
<sup>1</sup> "Tournebulle, généralité de Rouen..., d'argent, à trois rencontres de taureau de sable, accornés et lampassés de gueules." (Saint-Allais, *Nobiliaire de Normandie*.) — On sait que le fameux Adrien Turnèbe était né aux Andelys, et l'on dit que son père, gentilhomme écossais, s'appelait *Turnbull*. S'il faut en croire David Buchanan (*De Scriptoribus Scottis*, p. 18), il était originaire du Liddisdale, et son fils Adrien, né en Écosse, avait commencé par y étudier. Voy. ci-dessus, p. 14, not. 4.

<sup>2</sup> *Nobiliaire de Normandie*, pl. 18, n<sup>o</sup> 1598.

<sup>3</sup> On lisait sur sa tombe : "D. O. M. Laurentius Denison, conseiller du roy et general en sa court des monnoyes de France, attend icy la resurrection et la misericorde de Dieu. Il est né le 5<sup>e</sup> mars M. D. III<sup>xx</sup>.VIII. est decedé le XIII<sup>e</sup> juillet M. VI. LV."

<sup>4</sup> "Contract de mariage du 13. Novembre 1502. signé Arinnot, Tabellion en la Cour de Langres, entre Noble Escuyer Laurent d'Handresson, fils de N. H. Jean d'Handresson, natif du pays d'Escosse, et Archer de la Garde Escossoise du Roy,

issues d'Écossais, et nous montrent les maisons de cette espèce s'alliant entre elles. Bien qu'il y eût en Champagne une famille noble de Herisson, qui portait d'azur à trois roses d'argent avec deux hérissons au naturel pour supports (N<sup>o</sup> XLVIII), il n'y a pas

N<sup>o</sup> XLVIII. — HERISSON.

à douter que Guillaume de Henrison, oncle de Guillemette de Malay, ne fût d'origine écossaise, ni que Claude Guynnemont n'appartînt à la famille de Quinemont, dont il a été déjà parlé, sans mentionner son alliance avec la famille Locart, supposé que dame Sophie-Adélaïde Locart, fille du baron Locart, ancien préfet, et femme de Louis-Marie comte de Quinemont, domicilié en Touraine<sup>1</sup>, soit issue des Locarts de Champagne.

et Anne, fille de feu N. H. Guillaume Coppin, Seigneur de Breneur, et de Guillemette de Malay, et assistée de N. H. Guillaume de Henrison, son Oncle, Seigneur de Montigny sur Aube en partie. — Ratification du 16. Fevrier 1540. signée Barbier, et Vitrey, Notaires en la Prevosté de la Ferté sur Aube, faite par Laurent d'Handresson, Escuyer,... et Damoiselle Anne Coppin, sa femme, du Contract de mariage du 10. Novembre de l'année precedente, de Gerard d'Handresson, leur fils, Escuyer et Archer de la Garde du Roy, assisté de Bernard d'Handresson, son frere, et de Claude Guynnemond, Escuyers et Archers de la Garde du Roy," etc. (Généalogie d'Handresson, col. 1, nos I et III; dans la *Recherche de la noblesse de Champagne*, t. II.) — Dans un rôle d'archers écossais en garnison à Milan en juillet 1507, on trouve un Jemy Handreson, un Jehan Andresson et un James Hendrison, et dans un autre rôle du 1<sup>er</sup> avril 1513, un Laurens Henrison.

<sup>1</sup> Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, t. III (Clermont-Ferrand, 1848, in-8°), p. 435; et t. V (*ibid*, 1852), p. 220.

Au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, il y avait parmi les Écossais possédant hôtel à Bourges, un Guillaume Harisson, indiqué comme archer de la garde du roi et mari de Colette Coulanges, fille d'Étienne Coulanges, et dont le nom est écrit Arisson, Arisson, Henrison, Heurisson, etc.<sup>1</sup>. Il existait aussi à Bourges, à la même époque, une famille d'Arson. L'un de ses membres était armurier<sup>2</sup>; mais le nom de la femme pour les deux sujets, ainsi que le nom du gendre, Jacques Boulet, la similitude d'origine et de qualité dans la garde écossaise du roi, et plusieurs autres inductions que font naître des articles qui les concernent, obligent à les considérer comme un seul et même sujet. Les Boulet étaient notaires à Bourges<sup>3</sup>.

Les autres Écossais ayant hôtels dans cette ville durant le XV<sup>e</sup> siècle, étaient : 1<sup>o</sup> noble homme Jehan Stud, seigneur du Sollier, archer du corps du roi, mort en 1468<sup>4</sup>. Il avait épousé Marie Foucher, veuve en premières noces de Pierre de Beaumont, et possédait, du chef de sa femme, l'hôtel des Meulles ou Mulles, qui lui venait de son premier mari. 2<sup>o</sup> Gilbert ou Guillebert Cunningham<sup>5</sup>, qui, ayant épousé sa fille N. Stud, hérita de l'hôtel et de la seigneurie. 3<sup>o</sup> Jean Doddes, ou Dods, qui, vers 1470-80, possédait l'hôtel des Mulles, on ne dit pas à quel titre. 4<sup>o</sup> Jehan Chambre, pareillement archer du corps du roi, mari de N. Lorrel, fille de Hemon Lorrel, couturier ou

<sup>1</sup> Archives du département du Cher, 1231; Invent. gén., 1214. Recherches citées à la fin de la *Généalogie de la famille de Bastard*, etc. Paris, M DCCC XLVII, in-8°, inventaire de sources historiques, XV<sup>e</sup> siècle, p. 13, col. 2.

<sup>2</sup> Livre vert, 168 m<sup>1</sup>, folio 6.

<sup>3</sup> *Ibid.*, folio 37.

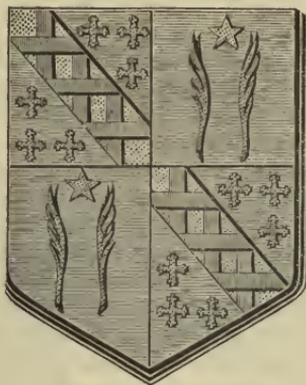
<sup>4</sup> Peut-être un des ancêtres de M. d'Estutt de Tracy. Voyez Catherinot, *Tombeau genealogique*, sans date (1680), in-4°, p. 36.

<sup>5</sup> Le manuscrit porte Conigan, Coigan, Congnigen, Cogingan, Cogengant, Cogingand. Ce grand nombre de variantes du même nom pourrait autoriser à y joindre celui de *Gunigant*, que l'on trouve à la suite d'une pièce du mois de juillet 1382, publiée par d'Hozier (*Armorial général*, reg. III, 2<sup>e</sup> part., art. de *Virieu*, p. xxxj, n<sup>o</sup> XLIII); mais, sans parler de la date du document, est-il bien sûr qu'il ne faille pas lire *Guingant*, et rejeter ce nom comme étranger au sujet de ce livre?

tailleur; il en eut Pierre Chambre, son héritier. 5° Guillaume Berruys, alias Berrat. 6° Noble homme David de Lisle<sup>1</sup>, archer de la garde et vicomte de Fussy, à cause de sa femme Guillemette de Bastard. 7° Noble homme Jean de Coqueborne, écuyer et pareillement archer de la même garde, qui devint vicomte de Fussy par son mariage avec la veuve de son compatriote. A ces Écossais, les documents dont nous avons fait usage joignent Jehan de Galles et messire Bertrand de Gaseoignolles, mais sans aucun détail justificatif, et portent qu'en 1447, Alexandre Vaucoys, alias Vaucolys<sup>2</sup>, Écossais, possédait une vigne au terroir de Beauregard, à cause de sa femme, dont le nom n'est pas donné.

<sup>1</sup> Sans doute Lesley. — M. de Bastard nous apprend que de Lisle portait écartelé : au 1 et 4 d'azur, à la bande d'or, accompagnée de six eroix recroisetées de même, posées en orle, et chargée d'une frette de gueules; au 2 et 3 d'azur, à deux palmes d'or, adossées, posées en pal, et surmontées d'une étoile aussi d'or (N° XLIX). (*Généalogie de la maison de Bastard*, p. 519, col. 2.)

N° XLIX. — DE LISLE.



<sup>2</sup> Il y avait en Écosse une ancienne famille anglo-normande du nom de *Vaux*, maintenant appelée *Vans*, sur laquelle un de ses membres a publié une notice en 1833 (*Short Account of the Family of De Vaux, Vaus, or Vans* [Latine de Valibus], of *Barnbarroch*, in-8°). "Ajoutez-y, pour me servir des paroles du continuateur d'Hector Boyce, John Vaus, homme aussi distingué par ses connaissances littéraires que par ses mœurs, et qui a bien mérité de la jeunesse écossaise." (*Auditum visu præstare, contra vulgatum Aristotelis placitum, academica Johannis Ferrerii Pedemontani Dissertatio*. Paris. 1539, in-4°, epist. ded.) — Ces services, outre l'enseignement oral de John Vaus à l'école d'Aberdeen, consistent dans deux

Mais je reviens aux familles écossaises établies en Champagne, sur lesquelles il me reste encore un mot à dire.

Celle de Tournebulle, que l'on peut croire issue de William Turnbull, naturalisé en 1474, ou du porte-enseigne du sieur d'Oyson, lui-même écossais, était de bonne heure liée avec la maison noble de Thomesson ou Tonnesson<sup>1</sup>, et plus tard s'unit à elle par un mariage, celui de Catherine de Tournebulle avec Edmond de Thomesson<sup>2</sup>. Il n'y a pas à douter que cette famille ne fût considérée comme de bonne et vieille noblesse : nous trouvons au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle dame Marie-Marguerite de Tournebulle de Saint-Lumier, épouse de Philibert Durand, seigneur d'Auxy, de Saint-Verin, etc.<sup>3</sup>; nous verrons plus tard un Tomeson exempt de la garde écossaise en 1645, colonel d'infanterie en 1663; et avant cette époque, Marie de Thomesson avait épousé Antoine des Armoises, seigneur de Neuville, dont la fille Henriette se maria avec François de Nettancourt, seigneur de Passavant et autres lieux, mort en 1660<sup>4</sup>.

ouvrages dont voici les titres : *In primam Doctrinalis Alexandrini de nominum ac verborum declinationibus atque formationibus partem, ab Jodoco Badio Ascensio recognitam, magistri Johannis Vaus, natione Scoti et percelebris Abredonensium Academie Grammatici, Commentarii; ab eodem Ascensio itidem recogniti atque impressi.* Paris. MDXXII. — *Rudimenta artis grammaticæ, per Jo. Vaus Scotum selecta, et in duo divisa*, etc. Parisiis, ex officina Roberti Masselin, 1533.

<sup>1</sup> "Contract d'eschange du 24. Novembre 1554. signé Breton, et Mallefer, Notaires au Duché de Bar, entre Damoiselle Marie de Gesnes, vefve de feu Noble homme Geoffroy de Tonnesson, vivant Escuyer, seigneur de Remeneecourt, tant en son nom que comme ayant la Garde-Noble de Emond de Tonnesson, fils mineur dudit defunt et d'elle, assistée de... Noble homme Jean de Tournebulle, Escuyer, Mareschal des Logis de la Compagnie de Monseigneur le Duc de Lorraine," etc. (Généalogie de Tournebulle, seigneurs de Bussy, Heiltz-le-Maurrupt, Cloyes, Alliancelle, Brousseval, etc., n<sup>o</sup> 1, dans la *Recherche de la noblesse de Champagne*, par M. de Canmartin, t. II.)

<sup>2</sup> *Procez verbal de la recherche de la noblesse de Champagne*, t. I, p. 13, col. 2.

<sup>3</sup> D'Hoziér, *Armorial général de la France*, reg. VI, art. *Durand*, p. 3.

<sup>4</sup> Anselme, *Hist. général. et chronol. de la maison roy. de France*, t. V, p. 264, A. — *Hist. général. et hérald. des pairs de France*, etc., t. II, art. *de Nettancourt*, p. 20, n<sup>o</sup> XI. — Auparavant, art. *de Solages*, p. 26, il est fait mention d'Elizabeth Thomson, "d'une famille d'Angleterre," mariée en 1786 avec Jérôme, comte de Solages de Robal, officier au régiment de Vivarais.

La maison de Tournebulle s'était pareillement alliée avec cette dernière, d'abord en 1620 par le mariage de Nicolas de Tournebulle, seigneur de Bussy et autres lieux, colonel d'un régiment de cavalerie allemande pour le service du roi, avec Claude de Nettancourt, puis en 1652 par le mariage de leur fils Jean-Philippe de Tournebulle, chevalier, avec Jeanne de Nettancourt, sa cousine<sup>1</sup>. Là encore se retrouvait du sang écossais, Nicolas 1<sup>er</sup>, seigneur de Nettancourt et autres lieux, s'étant allié, peu avant 1502, avec Anne d'Espence, dame de Bettancourt, de Vroil et de Villiers-le-Sec, fille de Claude, seigneur d'Espence et de Launoy-Renault<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Hist. général. et hér. des pairs de Fr.*, etc., t. II, art. de Nettancourt, p. 26, 35.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 7, 24. Voyez encore p. 34. — Les d'Espence qui portaient de gueules, à trois chèvres couchées d'or (N<sup>o</sup> L), sont présentés par Sainte-Marthe comme originaires des confins de la Pouille (*Eloges des hommes illustres*, etc. A Paris, M.DC.XLIII., in-4<sup>o</sup>, liv. II, p. 193); mais tout porte à croire qu'ils viennent d'Écosse, ainsi que les Spens, auxquels Douglas a consacré un article dans son *Baronage of Scotland*, p. 295-299. Voyez encore Ramsay, *Hist. de Turenne*, liv. II, ann. 1645, t. I, p. 123, en note. — Les d'Espence de France, issus de ces derniers, portent : d'azur, à la gerbe d'or sur une terrasse de sinople, la gerbe supportant un basset d'or passant du second, surmonté d'un croissant d'argent. Couronne de comte; supports : deux lions (N<sup>o</sup> LI). — Cette famille s'est établie en Bourgogne

N<sup>o</sup> L. — D'ESPENCE.N<sup>o</sup> LI. — D'ESPENCE.

et dans la généralité de Paris, où elle était considérée comme d'ancienne origine. Elle s'est divisée en trois branches, qui ont généralement suivi la carrière des ar-

On connaît aussi une famille Fodringan, alliée à la famille de Conyghan par le mariage d'Émée de Fodringan avec Jean de Conyghan, écuyer, sieur d'Avirey, lieutenant au régiment de

mes : ce sont les d'Espence de Poblain, les d'Espence de Villefranche, dont un membre est mentionné dans l'*Armorial général*, reg. VI, art. *Boucher*, p. 11, et les d'Espence de Railly. On trouve encore nommés des *Despences de Billy* avec les armes que nous venons de blasonner, dans les *Catalogues et armoiries des gentilshommes de Bourgogne*, p. 42, col. 1, ann. 1662. — Issus d'un Patrick Spens, archer de la garde écossaise, venu en France en 1450 et en Guienne à la suite de Louis XI, puis marié à Saint-Sever<sup>1</sup>, en 1466, avec demoiselle Jeanne de Sault, fille de noble Pierre de Sault, écuyer et seigneur d'Estignols, d'autres de Spens s'étaient établis dans le sud-ouest de la France, où ils s'étaient divisés en deux branches, la première à Saint-Sever, la seconde à Bordeaux, et alliés avec la maison de Lancre, dont ils ajoutèrent le nom au leur. M. de Courcelles (*Hist. général. et hérald. des pairs de France*, t. I, art. de *Séguir*, p. 32, 35) cite Pierre-François-Mathieu de Spens de Lancre, président à mortier au parlement de Bordeaux, fils de Pierre-François de Spens d'Estignols de Lancre, pareillement président à mortier au même parlement, et Jeanne-Marie-Françoise de Spens de Lancre, fille du premier, que je ne trouve pas nommée dans la généalogie de la famille, où figurent quatre filles nées du mariage de Pierre-François-Mathieu de Spens avec Marie-Anne-Marguerite de Séguir-Boirac, célébré le 24 avril 1781 : Pétronille-Thérèse-Françoise, Anne-Henriette-Louise-Françoise, Marie-Henriette-Marguerite-Françoise-Mathieu et Marie-Anne-Jeanne-Françoise de Spens d'Estignols de Lancre. Illustre dans la robe, cette maison ne le fut pas moins dans les armes : l'*Etat militaire de France pour l'année 1777*, par M. de Roussel, nous montre, p. 120, M. le chevalier de Spens de Lancre parmi les sous-lieutenants de la compagnie écossaise de la maison du roi, puis, p. 217, M. le chevalier de Spens major du régiment de la Couronne, à Nancy, avec le rang de colonel et la croix de Saint-Louis. Le premier, Jean-Baptiste-François de Spens d'Estignols, appelé *le chevalier de Lancre*, aide-de-camp du maréchal de Saxe en 1747, s'était fait remarquer aux batailles de Fontenoy et de Laufeldt, où il eut un cheval tué sous lui ; il fut ensuite cornette dans le régiment Royal-Allemand, capitaine de cavalerie, enfin, à dater du 30 mars 1762, exempt dans la compagnie écossaise des Gardes-du-corps. Les armes des Spens de Saint-Sever sont ainsi blasonnées dans la *Généalogie des Spens de Lathallan, d'origine écossaise*, etc. (à Bordeaux, de l'imprimerie de P. G. Calamy, in-4°, p. 16) : "Écartelé, 1<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> or, un lion rampant, gueules ; 2<sup>e</sup> losange azur et or ; sur un chef du dernier, trois roses, gueules ; 3<sup>e</sup> grand quartier, écartelé, 1<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> azur, un lion rampant, or ; 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> gueules, un château à trois tours, argent, maçonné, sable, avec une couronne convenable à son degré. Supports : deux griffons (N° LII)." Les armoiries des Spens de Bordeaux, p. 19, sont libellées de même, avec cette différence qu'à la suite de maçonné, sable, il y a : "le 4<sup>e</sup> grand quartier, azur, trois an cres, deux et un érigé

<sup>1</sup> Dans une liste de soixante-quinze archers de la garde, consignée sur un registre de la Chambre des comptes pour 1468, on trouve *Patric Spens*. L'année suivante, après une mention consacrée à Gilbert Aele, "naguères archer du corps du roy," son compatriote est porté comme "mis au lieu dudit Aele;" et la suite des comptes nous le montre servant encore longtemps après en la même qualité.

Picardie, qui eut lieu dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup> : ne serait-ce point un descendant d'Archibald Fotheringham<sup>2</sup>, naturalisé en 1474, plutôt que de Richey Foudringuan, l'un des hommes d'armes écossais en garnison à Milan en 1507, sous les ordres de Criston de Connestray<sup>3</sup>?

Pareille question pourrait être adressée au sujet de la posté-

en pal, or; au-dessus du bouclier est placée la couronne d'un marquis français, surmontée d'un bonnet de velours noir, bordé en or; et les armes sont supportées par deux lions" (N<sup>o</sup> LIII).

N<sup>o</sup> LII. — SPENS DE S<sup>t</sup>-SEVER.N<sup>o</sup> LIII. — SPENS DE BORDEAUX.

<sup>1</sup> De Courcelles, *Hist. géneal. et hérald. des pairs de France*, t. IX, art. de *Balthier*, p. 7. — Plus loin, art. de *Broc*, p. 24, cet écrivain mentionne Jean d'Aliday, écuyer, sieur de Chervis, en Mirebalais, comme assistant, le 9 juin 1363, avec Anne de Brisay, son épouse, au mariage de Jeanne leur fille. Ce d'Aliday descendait peut-être de l'Écossais Thomas Aliday, qui, après avoir acheté de Guy de Chauvigny, le 20 septembre 1460, la terre, justice et seigneurie de Neuvy-Pailloux, qui relevait de Châteauroux, les revendit à Guyot Pot, sieur de la Prugne. (Thaumas de la Thaumassiere, *Hist. de Berry*, etc., liv. VII, ch. LXXII, p. 620.)

<sup>2</sup> Les Fotheringham étaient une famille du Forfarshire, issue de celle de Pouric, et alliée par le sang et l'amitié avec la maison de Crawford. (*The Lives of the Lindsays*, vol. I, p. 146.)

<sup>3</sup> Catalogue de Courcelles, titres originaux et documents historiques, p. 13. — Ce rôle fait aujourd'hui partie de notre cabinet. — Il y avait autrefois en France une famille Christon, dont le dernier représentant mâle, Louis-François-Marchant de Christon, lieutenant au régiment de Flandres, infanterie, émigré, adjudant de la légion de Rohan, a été fusillé à Quiberon, laissant une fille mariée à Henri-Nicolas de Mongeot-d'Hermonville. (De Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, t. VIII, p. 297.)



rité de Patrick Murray et de Thomas Stuth<sup>1</sup>, naturalisés en 1474. Rien ne prouve, il est vrai, que le premier soit l'ancêtre d'un brave adjudant de pompiers parisiens nommé dans la relation d'un incendie de la rue Beaubourg du 20 novembre 1853<sup>2</sup>; mais on peut croire que dans le second nous avons un ancien membre de la famille noble Estut ou Stutt, établie en Bourbonnais depuis l'an 1420, et célèbre pour avoir donné naissance à un auteur ascétique fort distingué et à un illustre philosophe. Walter d'Estut, un des gentilshommes écossais qui vinrent cette année au secours de Charles VI sous la conduite des comtes de Buchan et de Douglas, fut un des archers de la garde écossaise de Charles VII. La Chenaye-Desbois, ou plutôt l'auteur du mémoire publié dans le t. VI du *Dictionnaire de la noblesse*, p. 201-203<sup>3</sup>, ajoute que Walter d'Estut obtint des lettres de naturalité au mois de février 1474. Divisée en deux branches principales, celles d'Assay et de Tracy<sup>4</sup>, la maison d'Estutt porte écartelé au 1 et 4 d'or à trois pals de sable; au 2 et 3 également d'or à un cœur de gueules (N° LIV). Les armoiries d'une troisième branche, celle de Solmigniac, ont subi quelques modifications : elle porte pallé d'argent et d'azur, de neuf pièces; au chef cousu d'argent chargé d'un cœur croiseté de gueules (N° LV)<sup>5</sup>, ou,

<sup>1</sup> Dans le rôle de 1507, on trouve Jehan Estout, Jemy Estout, Thomas Mouray, James Mouray, et Woatsy a Mouray. Dans un compte de 1449, c'est Guillaume Stud, l'un des archers et cranequiniers "estant sous la charge de Thomas Halida;" ce seront ensuite Gauthier Stut, Jean Stut, Paton Moray, trois archers à cheval; plus tard (1461), Andro Mourra, Thommes Stut, Thomas Mourray (1469), Jehan Stut, etc.

<sup>2</sup> *Le Moniteur universel*, numéro du 21 novembre 1853, p. 289, col. 4. — Dans le numéro du 2 décembre suivant, p. 1334, col. 4, il est fait mention d'un docteur Dondas à l'occasion d'un accident arrivé à Saint-Mandé, près de Paris.

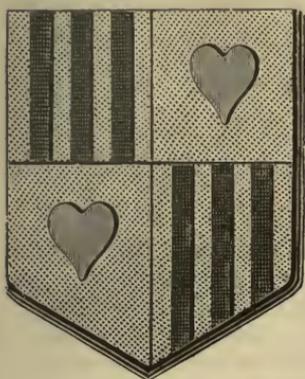
<sup>3</sup> Dans le t. XV, ou troisième des suppléments à cet ouvrage, p. 282, 283, on trouve un autre article ESTUTT ou STUTT-DE-TRACY.

<sup>4</sup> Ce titre était celui d'un seigneur mentionné par Froissart, en 1379 (t. II, p. 57, col. 1), et d'un gentilhomme de Bretagne mort en 1704 (*Mémoires de Saint-Simon*, édit. de Sautetlet, t. IV, p. 253. — *Le Journal du marquis de Dangeau*, t. X, p. 113); mais il y a plus d'une localité du nom de Tracy.

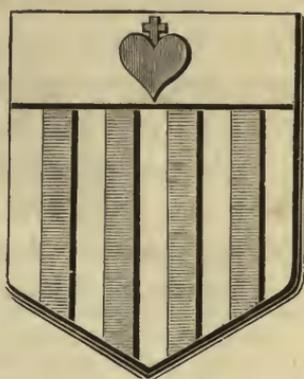
<sup>5</sup> Alfred de Froidefond, *Armorial de la noblesse du Périgord*. Périgueux, 1858, in-8°, n° 186, art. d'Estut.

pour parler comme l'Armorial général du Cabinet des titres, "d'argent à cinq pals d'azur et un chef d'argent chargé d'un cœur de gueules, qui supporte une croisette de même<sup>1</sup>."

N° LIV. — ESTUTT.



N° LV. — SOLMIGNIAC.



S'il faut en croire une tradition de famille, en même temps que Walter d'Estut, l'un de ses compagnons, Écossais comme lui, Guy d'Anglars, dont le sang devait se mêler avec le sien<sup>2</sup>, s'établissait dans la haute Auvergne et donnait son nom à un fief situé près d'Uxelles; mais quel que soit notre désir d'allonger ce catalogue des Écossais fixés en France, il nous semble bien difficile d'y donner place aux noms que nous venons d'écrire. D'abord celui de *Guy*, à peu près inconnu en Écosse, n'apparaît pas une seule fois dans les listes d'hommes d'armes et d'archers qui nous restent; ensuite le nom d'*Anglars* n'a rien d'une physionomie écossaise. On trouve, il est vrai, dans les registres des comptes pour 1467, "Archambault Ynglys, archer du pays d'Écosse, lequel le roy a de nouveau retenu archier de sadite garde au lieu de Guillaume Seton," reparti pour son pays; dans

<sup>1</sup> Guyenne, n° 381, p. 362. Voyez encore p. 363, 426, 801, 925. — Le P. Chastenet, sur le titre de *la Vie de monseigneur Alain de Solminihac, etc.* (A Caors, 1663, in-8°), donne encore d'autres armoiries.

<sup>2</sup> Voyez d'Hozier, *Armorial général de la France*, reg. III, 2<sup>e</sup> part., art. d'Orléans, p. 83.

un rôle de 1469, que nous avons plus d'une fois cité, Guillaume, Henry et Patris Ingles figurent les 203<sup>e</sup>, 217<sup>e</sup> et 218<sup>e</sup> parmi les archers "estans souz la charge et conduite de Robert de Conygham;" et George Ynglis est enregistré en 1470 parmi soixante-dix-sept archers de la garde; mais il y a loin d'*Ynglis* et d'*Ingles* à *Anglars*, et la distance nous paraît trop grande pour qu'un rapprochement soit possible. Guy d'Anglars épousa, par contrat du 15 février 1422, Marie de Vaillac, fille unique de messire Jean de Vaillac et de Marie de Beaufort, de laquelle il eut Jean d'Anglars, chevalier, marié, le 14 novembre 1450, avec demoiselle Luce de Chassiron. Tous deux portaient d'azur<sup>1</sup>, ou plutôt d'argent au lion de gueules<sup>2</sup> (N<sup>o</sup> LVI).

N<sup>o</sup> LVI. — D'ANGLARS.

L'émigration continuelle des hommes de guerre écossais, dont la plupart finissaient ainsi par prendre place dans les rangs

<sup>1</sup> La Thaumassiere, *Hist. de Berry*, liv. XII, ch. XCIII, p. 1132. — La Chenaye-Desbois, *Recueil de généalogies*, etc., t. XV du *Dict. de la nobl.*, p. 2-4.

<sup>2</sup> D'Hozier, *Armorial général de la France*, reg. 1<sup>er</sup>, 1<sup>re</sup> part., p. 16. — M. Bouillet fait remonter cette famille d'Anglars beaucoup plus haut, et, après avoir signalé l'erreur de M. Lainé, qui la confond avec celle de d'Anglars, du Quercy, il fait remarquer que ce n'est pas la seule maison de ce nom qui existe en France. "Trois autres sont connues, ajoute-t-il, sans qu'il paraisse y avoir entre elles des rapports de parenté." (*Nobiliaire d'Auvergne*. Clermont-Ferrand, 1846-53, t. I, p. 31-33, et pl. IV, fig. 2.)

de la noblesse française, se bornait à peu près au recrutement de la garde de nos rois. Instituée, suivant toute apparence, à l'époque où les Douglas, les Stuarts et tant d'autres nobles Écossais scellaient de leur sang la foi jurée à Charles VII<sup>1</sup>, la compagnie écossaise, à ses débuts, eut pour commandant le premier, s'il faut en croire le P. Anselme<sup>2</sup>, et, selon d'autres, Robert Pittilloch, dont nous avons déjà parlé<sup>3</sup>. Après lui, d'autres Écossais, d'abord Christin Chambre<sup>4</sup>, Patrick Flockhart et Thomas Halliday<sup>5</sup>, eurent, sous Matthieu d'Harcourt, seigneur

<sup>1</sup> Répondant à un factum présenté vers 1612 à Marie de Médicis, régente pour son fils Louis XIII, où il est avancé que saint Louis, allant à la conquête de la Palestine, prit avec lui vingt-quatre gentilshommes écossais pour veiller à la sûreté de sa personne, et que ses successeurs ont suivi son exemple (*Papers relative to the royal Guard of Scottish Archers in France*. Edinburgh, M.DCCC.XXXV., in-4°, p. 5), le Pippre de Nœufville assigne l'institution des quatre compagnies des gardes du corps au temps de Charles V, "sous le regne duquel on vit, dit-il, les vingt-quatre archers du corps, nommés par la suite gardes de la manche, servir auprès de la personne de ce monarque, conjointement avec quelques Ecossois, dont le nombre étoit indéterminé." (*Abregé chronol. et hist. de l'origine... de la maison du roi*, etc., t. I<sup>er</sup>, p. 2.) Voyez, sur l'origine de la garde écossaise, les *Recherches de la France*, d'Et. Pasquier, liv. VI, ch. IV (édit. de 1621, p. 455, A); l'*Histoire de la milice française*, du P. Daniel, liv. X, ch. I (t. II, p. 417-421), etc.

<sup>2</sup> *Hist. général. et chronol. de la maison roy. de France*, t. VI, p. 223, C.

<sup>3</sup> Voyez ci-dessus, p. 165-167. — L'abbé de Camps, dans sa dissertation sur l'origine des gardes du corps, insérée dans le *Mercuré de France*, au mois d'août 1719, prétend qu'entre Robert Pittilloch et Jean Stuart, il y a eu un Jean Cumitien chef de cette compagnie, et qu'elle lui fut ôtée par Charles VIII pour la donner à un Stuart. Il faut absolument que cet abbé se soit trompé, et la cause de son erreur vient sans doute de ce que l'on a corrompu le nom de Cunningham.

<sup>4</sup> On conserve au Musée Britannique (Addit. chart. 432) un reçu signé *Cristy*, dans lequel "Cristin Chambre, chevalier du pays d'Escoce," prend, en 1437, la qualité de "capitaine des hommes d'armes et archers escossoys ordonnez à la garde et seurté de la personne du roy." — Un autre, portant dans la même collection le n° 66, nous montre en 1444 un "Houchequin Chambre, escuier du pays d'Angleterre," aux gages de Charles, duc d'Orléans, avec seize hommes d'armes et deux cent douze archers du même pays, qu'il avait amenés du Bordelais.

<sup>5</sup> Le Musée Britannique possède deux reçus, l'un du 6 janvier 1432 (Add. chart. 539), l'autre du 6 septembre 1440 (*id.* 1190), dans lequel "Thomas Halliday" est qualifié de vicomte de Pontaudemer, après l'avoir été seulement de "commis à recevoir en la vicomté de Rouen le tiers paiement de l'aide de ij<sup>e</sup> M. l. t. octroïé au roy... par les gens des trois estas du duchié de Normandie et pais de conqueste;" mais nous ne pouvons croire que notre Thomas Halliday ait commencé par être au service de l'Angleterre.

de Reigny, Claude de Châteauneuf, seigneur de la Ferté, et Michel de Beauvilliers, le gouvernement de la garde étrangère qui veillait au salut de la royauté; ils commandaient vingt-cinq hommes d'armes et cent archers et cranequiniers de leurs compatriotes, dont nous avons les noms à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1449. Thomas Halliday semble être mort le premier, laissant sa place à William "Stuyers, natif du royaume d'Escosse", qui figurait auparavant parmi les hommes d'armes de la garde du corps du roi "sous la charge et gouvernement de Patrix Foulecart," et qui, dans sa nouvelle position, reçoit le titre d'écuyer des écuries du roi et de capitaine des archers du corps de la garde dudit seigneur. Patrick Flockhart lui-même semble avoir monté en grade; car de simple écuyer, "l'un des s<sup>rs</sup> gouverneurs desdits hommes d'armes et archiers de ladite garde," comme Thomas Halliday, nous le voyons sénéchal de Saintonge et capitaine des cent archers écossais de la garde du roi. Mort vers 1471, William Stuyers fut remplacé dans cette dernière charge, d'abord par Geoffroy Couvran, s'il faut en croire le même auteur, qui cite un registre des gages de la Chambre des comptes<sup>1</sup>, puis par Robert Cunningham<sup>2</sup>, qui la remplissait déjà en 1469,

<sup>1</sup> *Abregé chronol. et hist. de l'origine, du progrès et de l'état actuel de la maison du roi*, etc. A Liege, M.D.CC.XXXIV.-XXXV., trois vol. in-4<sup>o</sup>, t. 1<sup>er</sup>, p. 19. — Les pages 1-14 ont pour titre : *Institution de la compagnie ecossoise*; les pages 17-50 : *Chronologie des capitaines*, etc.; les pages 51-76 renferment celle des lieutenants, et les pages 76-90 celle des enseignes, "depuis sa creation en 1449."

<sup>2</sup> Dans les lettres-patentes dressées à cette occasion, le roi s'exprime ainsi : "Louis, etc., savoir faisons que pour la grant, singuliere et entiere confiance que nous avons de la personne de nostre amé et feal conseillier et chambellan Robert de Conighan, seigneur de Chevreuse, et de ses sens, vaillance, loyauté, experience et bonne conduite et grant diligence, et aussi par consideration des grans, louables et continuelz et recommandables services qu'il nous a par cy-devant et dès long-temps fait et continue de jour en jour au fait de nos guerres et autrement... à icelui... avons donné... la charge et conduite des cent archiers ecossoys establis pour la garde de nostre corps, dont a eu par cy-devant la charge et conduite feu Patris Foulecart, en son vivant seneschal de Xaintonge... Donné à Mons prez Bloys, le 22<sup>e</sup> jour de novembre, l'an de grace 1473, de nostre regne le 13<sup>me</sup>." (Mss. de la Bibl. imp., suppl. fr. n<sup>o</sup> 4777.3, en tête de l'année 1473.)

comme en témoigne une pièce de cette année, dont l'original est sous nos yeux<sup>1</sup>. Il est donc évident, comme l'a déjà fait remarquer le Pippre de Nœufville<sup>2</sup>, que l'Hermite-Souliers s'est trompé sur la mort de ce capitaine, qu'il assure être arrivée dans une sortie que les Liégeois firent sur Louis XI en 1468.

Dans cette circonstance, les Écossais, s'il faut en croire Commynes, "se monstrent bien bonnes gens; car ils ne bougerent du pied de leur maistre<sup>3</sup>." Celui-ci les avait encore avec lui à Montlhéry, où l'un d'eux au moins fut tué<sup>4</sup>. Deux fois ils vinrent au secours du comte de Charolais<sup>5</sup>, et Louis XI reçut d'eux en cette circonstance une nouvelle preuve de dévouement<sup>6</sup>. Il les emmena encore avec lui en avril 1475, à Pont-Sainte-

<sup>1</sup> "C'est la monstre et veue faicte à Villefranche et Millau, en Rouergue, les... et vingtiesme jours du mois d'octobre, l'an mil quatre cens soixante-neuf, des quatre-vingts seize hommes d'armes et neuf-vingts et dix archiers escoussois... de l'ordonnance du roy nostre sire, estans souz la charge et conduite de Robert de Conygham, seigneur de Chevreux et de Villeneuve, conseiller et chambellan du roy," etc. (*Catalogue de feu M. de Courcelles, titres originaux, etc.*, p. 12.)

<sup>2</sup> *Abregé chronol. et hist. de l'origine... de la maison du roi, etc.*, t. I, p. 20.

<sup>3</sup> *Mémoires de Philippe de Commines*, liv. II, ch. XII. Voyez encore ch. X, XI et XIII. — On pourrait croire que l'auteur d'une vie de Charles le Téméraire voulait faire allusion à cette escorte d'Écossais quand il disait : "Comment la cité de Liege fut prise d'assaut, et y porta le roy l'enseigne de Saint-Andrieu." (*Mém. de Ph. de Commines*, édit. in-4°, t. III, p. 84.) Mais il est certain qu'il s'agit, dans cette rubrique, de l'enseigne du duc de Bourgogne, qui, pour Philippe l'Assuré, était une croix de Saint-André blanche. (*Mém. de J. du Clercq*, t. II, p. 24. — *Hist. de Flandre*, de M. Kervyn de Lettenhove, t. IV, p. 452, not. 2.) Nous verrons plus loin quelle était l'enseigne de la garde écossaise.

<sup>4</sup> "A Thomas Wild, nagueres archier du corps du roy..., lequel fut tué par les Bourguignons à la rencontre faite à Montlehery au mois de juillet 1465, la somme de 207 liv. tourn." (Chambre des comptes, année 1464, gages et ordonnances.) — William Stuyers était alors en fonctions. — Thomas Wild fut remplacé par Robin Ros, qui ne tarda pas à l'être lui-même par Andro Auzel.

<sup>5</sup> *Le Livre des faits advenus sous Louis XI*, p. 250, col. 1. — La même année 1465, le comte de Charolais parlant de ceux qui entouraient le roi, dit qu'ils "avoient mis mond. seigneur de Berry en sousçon et haine vers luy, et tous les plus grans seigneurs dud. royaume, mesmes vers les roys de Castille et d'Escoce, aliez de si longtemps, comme il est notoire, à la couronne. (*Lettres, mémoires, ... relatifs à la guerre du bien public*, n° 74; parmi les *Documents historiques inédits*, etc., publ. par M. Champollion Figeac, t. II, p. 297.)

<sup>6</sup> *Mémoires de Philippe de Commines*, liv. II, ch. XII; t. I, p. 191.

Maxence, quand il y prépara son armée contre le duc de Bourgogne<sup>1</sup>, avant de renouveler, devant Amiens, un traité avec l'Angleterre, où le roi d'Écosse est compris comme allié de la France<sup>2</sup>. Mais dans l'intervalle, bien des Écossais avaient péri près d'Arras<sup>3</sup>, et il en était sans doute arrivé dans les Pays-Bas<sup>4</sup>.

Depuis longtemps, Jacques III cherchait à réconcilier les deux ennemis, tandis que le roi de France s'efforçait d'exciter ce prince contre son puissant voisin d'Angleterre, choisissant, pour le mieux persuader, un Écossais devenu parisien, Robert Irland, docteur de Sorbonne<sup>5</sup>. Déjà, en 1471, un parlement réuni à

<sup>1</sup> *Le Livre des faits advenus sous Louis XI*, p. 312, col. 1.

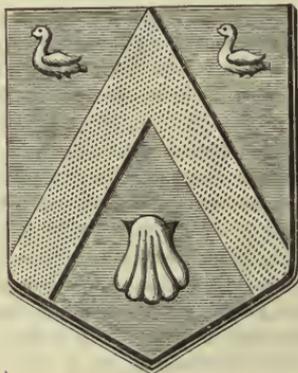
<sup>2</sup> *Invent. chronol.*, etc., p. 52.

<sup>3</sup> Duclos, *Hist. de Louis XI*, t. IV, p. 427.

<sup>4</sup> "Instruction à messire Phelippe Pot, seigneur de la Roiche, et Pierre, seigneur de Goux, chevaliers, ... de ce qu'ilz feront et besoingneront de par monseigneur le comte de Charrolois, lieutenant general de mondit seigneur le duc (de Bourgogne), avec les ambassadeurs du roy d'Escoce qui doyvent brief venir ès marches de par deçà." [Au Quesnoy, le 21 may 1465] Musée Britannique, Add. chart. 1,518.

<sup>5</sup> Georg. Buchanan., *Rerum Scotticarum Historia*, etc. Edimburgi, M.D.LXXXII., in-folio, lib. XII, folio 138 verso, A. D. 1476. — Voici la seconde fois que nous rencontrons ce nom, qui est celui non-seulement d'une famille scoto-française du Poitou (voyez ci-dessus, p. 177), mais d'une famille noble de Normandie, que la tradition fait originaire d'Irlande (Saint-Allais, *Nobiliaire universel*, vol. XIII, p. 430-435) et qui porte : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux merlettes d'argent, et en pointe d'une coquille de même (N° LVII).

N° LVII. — IRLANDE.



Édinburgh avait demandé au roi d'envoyer sur le continent une ambassade avec des instructions et des lettres conciliatrices; elle devait en outre choisir un endroit convenable pour le mariage de la jeune sœur de Jacques III<sup>1</sup>. Ou les ambassadeurs ne furent pas envoyés, ou ils ne réussirent pas dans leur mission. Deux ans après, un autre parlement s'occupant du passage d'une armée de 600 hommes en France<sup>2</sup>, puis de celui du roi, sous couleur de la même médiation, exprimait le vœu qu'une ambassade fût préalablement envoyée au duc de Bourgogne et au roi de France, au sujet du duché de Saintonge<sup>3</sup>.

Le premier avait alors à sa cour un noble Écossais, qui n'y était arrivé qu'en passant par celle de France. Sir Thomas Boyd, comte d'Arran et beau-frère de Jacques III, avait été envoyé comme ambassadeur auprès de Christiern, roi de Danemark, pour demander la main de sa fille Marguerite. Cette négociation ayant été couronnée de succès, il revenait avec la royale fiancée, quand, averti des desseins qui se tramaient contre lui, il reprit le chemin du Danemark, d'où il passa en Allemagne, puis en France. Là, il essaya de mettre le roi dans ses intérêts pour rentrer en grâce auprès de son maître; mais n'ayant rien pu obtenir de Louis XI, il se rendit auprès de Charles le Téméraire, qui l'accueillit avec distinction. Sir Thomas lui fit un bon et fidèle service dans ses guerres, et en fut largement récompensé. Il mourut en 1469, à Anvers, où un tombeau magni-

<sup>1</sup> *Acta parliamentorum Jacobi III*, A. D. 1471. (*The Acts of the Parliaments of Scotland*, vol. II, p. 99, col. 1.) — A la même date, on voit le roi Louis XI, craignant que la guerre ne s'allumât, donner ordre à Bourré, son envoyé, de solliciter M. de Concessault d'engager le comte de Warwick à repasser en Angleterre. (Lettre d'Amboise, le 22 juin 1471; dans l'*Histoire de Louis XI*, de Duclos, t. IV, p. 353.)

<sup>2</sup> *Acta parliamentorum Jacobi III*, etc., A. D. 1473. (*The Acts of Parliaments of Scotland*, vol. II, p. 102, col. 2.)

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 103, col. 2, p. 104, col. 1. — Déjà, en 1465, le duché de Saintonge avait été l'objet d'une réclamation. (Duclos, *Histoire de Louis XI*, t. IV, p. 449.)

fique acheva de témoigner de l'estime qu'il s'était acquise en Flandre<sup>1</sup>.

Jusqu'au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, la conduite des archers de la garde écossaise ne paraît avoir donné lieu à aucune plainte grave autre que celles qui furent provoquées par les menées de Louis XI, alors Dauphin<sup>2</sup>. En 1463, l'un d'eux fut renvoyé pour avoir tué son camarade<sup>3</sup>, et environ dix ans après, certains de leurs compatriotes figurèrent dans une affaire dont le récit nous a été conservé par Jean de Troyes. Le jeune fils d'un brigandier, ou fabricant de cottes de mailles, qui avait été élevé en

<sup>1</sup> Buchanan., *Rerum Scotticarum Historia*, etc., lib. XII, folio 136 recto et verso. — Pinkerton, *the History of Scotland*, etc., vol. I, p. 269, not. — Tytler, *Hist. of Scoll.*, vol. IV, p. 216, 223, 227, 228, A. D. 1469.

Plus d'un siècle après, on voit paraître en France une famille Boide; mais elle ne sortait pas d'Écosse. Elle avait pour auteur un gentilhomme de Castellas en Lombardie, naturalisé en 1592, et portait coupé d'or et d'azur. (Louis de la Roque, *Armorial de la noblesse de Languedoc*, etc., t. I. Montpellier et Paris, 1860, gr. in-8°, p. 82.)

<sup>2</sup> Voyez ci-dessus, p. 196.

<sup>3</sup> "A Rollant Cressant, Andro Wodman et David Simson, nagueres archiers de lad. garde du roy ..., lesquelz ont esté mis hors d'icelle garde : c'est à sçavoir led. Rolant, lequel fut tué le 1<sup>er</sup> jour de fevrier ensuivant par led. Andro Wodman, et ledit Andro pour ce qu'il tua led. Rollant, et led. David pour ce qu'il estoit devenu lepreux," etc. Ces trois archers furent remplacés par "George Cockbrun, Andro Wauchet et Guille Tours." — Quelques années plus tard, il suffira de "suspeçon de maladie" pour renvoyer l'archer Richard Chambre. Voyez le manuscrit de la Bibliothèque impériale, suppl. français 4777.3, comptes de 1463 et de 1467. — Plus heureux que Rollant, le capitaine John Rig, autre archer de la garde écossaise, s'étant trouvé plus tard dans le même cas, semble n'avoir pas été inquiété. Ayant blessé mortellement en duel son camarade Thomas Strathauchin, dit *Meirnis*, il eut ensuite occasion de repasser en Écosse. Informés de son retour, les parents et amis du mort firent assigner le meurtrier devant la Tolbooth d'Édinburgh pour le 13 janvier 1602; mais le jour de l'audience, il se présenta, au nom de l'accusé, un *attorney* qui produisit un *warrant* souscrit par le roi, portant ordre de suspendre toute poursuite. Des deux archers, y disait Jacques VI, l'un était mort victime de la maladresse des chirurgiens qui l'avaient traité, l'autre avait payé sa dette à la justice française, la seule apte à connaître de l'affaire, tous deux étant sujets du roi de France. John Rig étant au moment de repasser en France pour reprendre son service, ne pouvait comparaître devant les juges de la Tolbooth, et les poursuites devaient être abandonnées à son égard. Elles le furent en effet par arrêt conforme. (Robert Pitcairn, *Criminal Trials in Scotland*. Edinburgh, M.DCCC.XXXIII., in-4°, vol. II, p. 382.)

partie par un poissonnier d'eau douce de Paris, nommé *Jean Pensart*, et qui lui connaissait une grosse somme d'argent provenant de la vente du poisson pendant le carême, complota de le voler. Il se cacha dans le logis du poissonnier, et, minuit venu, il vint ouvrir la porte à trois Écossais, ses complices, dont l'un s'appelait *Mortemer*, dit l'*Écuyer*<sup>1</sup>, et l'un des deux autres *Thomas le Clerc*, ou plutôt *Clarke*. Une somme de 2,500 livres tournois fut ainsi volée. Pour la recouvrer, toutes diligences furent faites; si bien que, le jour même du vol, le principal auteur fut trouvé aux Carmes, où il s'était réfugié comme dans un asile inviolable; il en fut tiré et amené chargé de fers au Châtelet. Là, il confessa que les Écossais, ses complices, avaient eu la totalité de l'argent. L'un d'eux n'eût pas tardé à rejoindre le brigandinier, n'eussent été deux autres Écossais de la garde du roi qui voulurent tuer les gens chargés d'arrêter leur camarade, et tentèrent de le faire évader. L'autre ayant été trouvé tenant franchise dans Sainte-Catherine du Val des Écoliers, ne se rendit qu'après avoir blessé plusieurs des gens du prévôt de Paris; il fut amené tout sanglant au Châtelet, où il confessa son crime et dont il ne sortit que pour être pendu et étranglé au gibet de Paris, le jeudi 16 mars 1474<sup>2</sup>.

L'écrivain qui nous fournit cette anecdote rapporte plus loin, à l'année 1479, l'arrivée à Paris d'Alexander Stuart, frère de Jacques III et duc d'Albanÿ, qui, préférant la cour de France à celle de Bretagne, si hospitalière aux Écossais<sup>3</sup>, était venu

<sup>1</sup> On trouve un "Patris Mortimer" le trente-quatrième homme d'armes de "la monstre et veue faite à Villefranche et Millau en Rouergue," le 20 octobre 1469.

<sup>2</sup> *Le Livre des faits advenus sous Louis XI*, p. 311, col. 1 et 2.

<sup>3</sup> George Cranstoun, écuyer familial de Jacques III, ayant, à ce qu'il paraît, rempli une mission auprès du duc de Bretagne et séjourné quelque temps à sa cour, en dit, à son retour, tant de bien à son maître, que celui-ci écrivit à son parent, Jean sire de Rohan, une lettre d'amitié qui existe en latin à la Bibliothèque impériale, dans la collection dite *des Blancs-Manteaux*, Bretagne 78 D. Elle est datée d'Édinburgh, le 14 octobre 1477, et porte deux signatures, JAMES et SCHEVEZ.

demander asile à Louis XI. Par ses ordres, tous les états allèrent au-devant de lui par la porte Saint-Antoine, sur le chemin de Vincennes, accompagnés de M. de Gaucourt, qui, comme lieutenant du roi, reçut le prince fort honorablement. De là, il fut amené et conduit dans Paris, rue Saint-Martin, à l'enseigne du Coq, où il resta longtemps aux dépens de Louis XI, lui et sa suite, composée de dix ou douze chevaux. Le roi lui donna pour l'accompagner monseigneur de Monypeny, chevalier, seigneur de Concessault, qui était également Écossais<sup>1</sup>, en dépit de ce titre tout français, mais porté en Écosse dès l'année 1460<sup>2</sup>. Alexander revint bien dans la Grande-Bretagne, mais non dans son pays<sup>3</sup>. Ayant divorcé avec sa première femme, fille du comte d'Orkney<sup>4</sup>, il se remaria, le 10 février 1480, à Anne de la Tour, fille de Bertrand, comte de Boulogne et d'Auvergne, et de Louise de la Tremouille, et de ce second mariage il eut un fils, Jean Stuart, duc d'Albany et chevalier de l'ordre de Saint-Michel comme son père. Celui-ci mourut à Paris l'an 1485, et fut inhumé dans le chœur de l'église des Célestins, au-dessus de la sépulture de Léon, roi d'Arménie. Les mémoires des Pères, cités par Le Laboureur<sup>5</sup>, portent que ses obsèques furent fort honorables, et que Louis, duc d'Orléans et depuis roi de France, le duc de Lorraine et plusieurs autres princes y assistèrent.

Le duc d'Albany avait été précédé dans la tombe par un autre

<sup>1</sup> *Le Livre des faits advenus sous Louis XI*, p. 343, col. 1. — Sauval nomme maison de la Chasse le logis de la rue Saint-Martin, et "Montigni, seigneur français," l'un des deux chevaliers qui accompagnaient Alexander Stuart. (*Hist. des rech. des antiq. de la ville de Paris*, t. II, p. 138.)

<sup>2</sup> *Orcades, seu rerum Orcadensium historiæ libri tres...* auctore Thormodo Torffæo. Havniæ, anno 1697, in-folio, lib. II, p. 185, 186. Cf. Tytler, *History of Scotland*, vol. III, p. 317, 318.

<sup>3</sup> Rymer, *Fœdera*, etc., A. D. 1482, t. XII, p. 154; ed. III<sup>a</sup>, t. V, pars III, p. 120, col. 1. — Pinkerton, *the History of Scotland*, vol. I, p. 303, 304.

<sup>4</sup> Sur ce duc d'Albany et ses mariages, voyez le *Caledonia*, ch. III, sect. VI, vol. II, p. 268, not. p, et p. 281.

<sup>5</sup> Le Laboureur, *les Tombeaux des personnes illustres*, etc., p. 113, 114.

Stuart, encore plus illustre que lui. John Stuart, seigneur d'Aubigny et pendant quelque temps de Concessault, second fils de John Stuart de Derneley, comte d'Évreux, et d'Elizabeth Lindsay, s'était, nous l'avons déjà dit<sup>1</sup>, fixé en France. Il mourut en 1482, laissant de Béatrix d'Apehier, sa femme, Bernard ou Béraud Stuart, qui ne tardera pas à passer sous nos yeux dans tout l'éclat d'une position élevée.

D'abord homme d'armes de la garde écossaise<sup>2</sup>, puis capitaine de lances fournies de la grande ordonnance du roi<sup>3</sup>, et pensionné de Charles VIII<sup>4</sup>, Béraud Stuart eut deux femmes, Anne de Maumont, fille de Guillaume de Maumont, écuyer, seigneur de Beauregard<sup>5</sup>, et Guillemette de Boucard, issue d'une famille originaire de Gascogne, mais établie dans le Berry dès le commencement du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. La première lui donna Anne Stuart, épouse de Robert Stuart, seigneur d'Aubigny, maréchal de France<sup>7</sup>; la seconde, Guyonne Stuart, qui paraît dans un acte du 24 novembre 1527, avec les qualités de noble damoiselle, veuve de noble homme Philippe de Braque, écuyer, seigneur du Luat et de la Motte, et dont on a un testament en date du 7 juin 1536<sup>8</sup>.

<sup>1</sup> Voyez ci-dessus, p. 163.

<sup>2</sup> "C'est la monstre et veue faicte à Villefranche et Millau en Rouergue..., l'an 1469, des quatre-vingts-seize hommes d'armes et neuf vingts et dix archiers escoussois... estans soubz la charge et conduicte de Robert de Conygham," etc., n<sup>o</sup> 23.

<sup>3</sup> *Catal. anal. des arch. de M. le baron de Joursanvault*, t. I, p. 47, n<sup>o</sup> 349, ann. 1488. — Plus loin, t. II, p. 78, n<sup>o</sup> 2552, figure la nomination d'un certain Philippon d'Aubigny en qualité de capitaine des francs archers du pays de Poitou (1459) : ce Philippon n'était pas de la famille de Béraud.

<sup>4</sup> *Catal. de M. de Courcelles, titres originaux, etc.*, p. 12, ann. 1489.

<sup>5</sup> La Chenaye-Desbois, *Dictionn. de la nobl.*, t. IX, p. 628.

<sup>6</sup> Voyez, sur cette famille, l'*Histoire de Berry*, de Thaumassière, liv. XI, ch. VII, p. 842, 843.

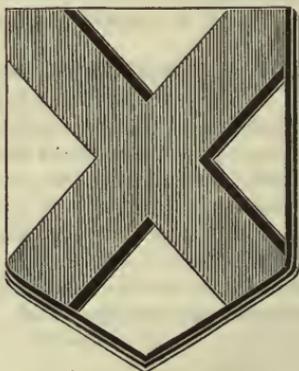
<sup>7</sup> Anselme, *Hist. géneal. et chron. de la maison roy. de France*, t. VII, p. 142.

<sup>8</sup> *Les Tombeaux des personnes illustres, etc.* A Paris, M.DC.LXXXIV., in-folio, p. 310, 311, 315, 316. — D'Ilozier, *Armorial général de la France, etc.*, reg. III, 1<sup>re</sup> part., art. de Braque, p. 80-82.

Louis XI, qui n'aimait pas moins que son père les Écossais, semble n'avoir jamais refusé des lettres de naturalisation à ceux qui voulaient s'établir dans son royaume; et, pour les y mieux retenir, il allait jusqu'à leur accorder des seigneuries. C'est ainsi qu'à la date du mois de juin 1470, il rendit des lettres-patentes portant don à Thomas Estuer, Écossais, de la seigneurie de Basoches<sup>1</sup>. Pour des lettres de naturalité, en 1468, il en accor-

<sup>1</sup> *Ordonnances, etc.*, t. XVII, p. 297, not. a. — Ce nom d'*Estuer* se retrouve fréquemment dans les comptes de Bretagne au XV<sup>e</sup> siècle, notamment dans un compte de 1418-19, et dans un autre de 1451, où messire Jean d'Estuer est nommé après Olivier de Quelen, dont la famille devait absorber l'une de celles de Stuer. (D. Morice, *Mém. pour servir de preuves à l'hist. de Bretagne*, t. II, col. 984, 1605, 1627, 1646, 1728.) Entre ces deux époques, "un nommé Estuer" est mentionné dans des lettres d'état pour M. Henry de Juch, ambassadeur de Jean, duc de Bretagne, en 1424. (*Ibid.*, col. 1149.) *Stuert* ou *Estueirt* étaient, à n'en pas douter, une corruption de *Stewart* ou *Stuart*, comme *Stuyers*, qui a déjà passé sous nos yeux à propos des capitaines de la garde écossaise du roi. (Voyez ci-dessus, p. 258.) Parmi ses titres anciens, M. de Joursanvault en avait de relatifs à la famille "Stuart de Saint-Mégrin" (*Catal.*, t. II, n<sup>o</sup> 3366, p. 216, col. 3); et M. Eusèbe Castaigne, le savant bibliothécaire de la ville d'Angoulême, possède une quittance en date du 15 novembre 1653, par laquelle le célèbre Jean-Louis Guez de Balzac reconnaît avoir reçu la somme de 900 livres, à la décharge des héritiers de feu messire Jean de Rochechouart, de messire Jacques de Stuard, chevalier, comte de Saint-Mesgrin et autres places. Il s'agit ici d'un personnage bien connu, c'est-à-dire de Jacques de Stuer de Caussade, comte, puis marquis de Saint-Mesgrin, mort le 17 août 1761, dont les armes étaient d'argent au sautoir de gueules (N<sup>o</sup> LVIII). Marie, sa fille, porta le nom et les biens de cette

N<sup>o</sup> LVIII. — STUER.



daît à Guillaume Bron, ou plutôt Brown ou Burn; en 1472, à Thomas Spence; en 1474, à Simon Blair, à Butler, à John de Hay, à John de Dunbar, à Archibald Fotheringham, à Andrew Gray, à John Landers, à Maurice Maitland, à Patrick Murray, à Thomas Stott, à Robin Wolf, à Thomas Wannels, à Alexander Wauchope, à John Young, à William Turnbull et à Robert de Willis, tous, sauf Bron et Spence, archers de la garde du corps du roi<sup>1</sup>. A cette liste, je suis tenté d'ajouter, Sir Gilbert Hay, auquel on doit une traduction en prose d'un ouvrage français de l'époque<sup>2</sup>, et une version métrique écossaise du Roman d'Alexandre le Grand. Quelques vers, assez obscurs, du reste, d'un manuscrit trouvé au château de Taymouth, nous apprennent que Sir Gilbert avait mis à profit un séjour de vingt-cinq ans en France, employé au service du roi, pour se familiariser, non-seulement avec notre langue, mais encore avec notre littérature, et qu'il avait exécuté la traduction du Roman d'Alexandre à la prière de Thomas, premier lord Erskine (à proprement parler, second comte de Mar du nom d'Erskine), qui succéda à son père en 1453 et mourut en 1494<sup>3</sup>. Ce Sir Gilbert Hay était-il chambellan de Charles VII, roi de France? M. David Laing le dit positivement<sup>4</sup>. Appartenait-il à la garde écossaise de nos rois? Autant qu'une conformité de nom peut y autoriser, il

maison dans la famille de son premier mari, Barthélemy de Quelen, représentée aujourd'hui par le duc de la Vauguion. Voyez le *grand Dictionnaire historique* de Moréri, aux articles *Stuer* et *Quelen*; l'*Hist. général. et chronol. de la mais. roy. de France*, etc., t. II, p. 235, B; le *Dictionnaire de la noblesse*, de la Chenaye-Desbois, t. XI, p. 612, 613, etc.

<sup>1</sup> *Invent. chronol.*, etc., p. 49-52. — On est étonné de ne pas trouver indiquées dans ce recueil les lettres de naturalité pour Geor. Bannanetyu, Gaut. Fallerson et Gilbert Conygham, du mois de février 1474, citées, d'après le registre 195 du Trésor des chartes, par M. de Pastoret. (*Ordonnances*, etc., t. XVIII, p. 98, not. 6.)

<sup>2</sup> *The Buke of the Order of Knyghthood*, translated from the French, by Sir Gilbert Hay, Knight. From the Manuscript in the Library at Abbotsford. Edinburgh: M.DCCC.XLVII., in-4°.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. xxix.

<sup>4</sup> *The Poems of William Dunbar*, etc. Edinburgh, MDCCCXXX, in-8°, vol. II, p. 358.

est permis de l'affirmer; car on trouve "Guillebert Haye" sur un rôle d'hommes d'armes écossais tenant garnison à Milan en 1507<sup>1</sup>; mais en y voyant Robin Honter, Robin Carre, Robin Bron, Robin Dourchoye, Robin Alain, Robin Tod, Robin Flemyng, Robin Alston, Robin Foucart, on renonce à rechercher quel pouvait être l'Écossais mentionné, sous le nom de *Robinet*, dans les Actes de saint François de Paule, comme guéri par l'intercession du Bienheureux<sup>2</sup>. Selon toute apparence, c'était, aussi bien que Patrice Loquebourg, ou plutôt Coquebourne, nommé plus loin<sup>3</sup>, un des archers de la garde casernés au château de Plessis-lès-Tours, après l'avoir été à l'hôtel des Tournelles, où il y avait en 1480 une salle dite *des Écossais*<sup>4</sup>.

De ceux que nous venons d'énumérer, il n'en est qu'un, le second, dont on puisse retrouver le nom dans les catalogues de la noblesse française. J'ouvre celui de M. de Saint-Allais, et j'y vois "des Carr, ou Carre de Luzançay, sieur de Carreville, de la Hautiere, de Brilly et de Coulanges," avec ces armoiries : "d'azur, au chevron d'argent chargé de trois molettes d'éperon de gueules; au franc canton d'or, chargé d'un lion du troisième émail; cimier, un soleil d'or, avec la devise : *Nusquam devius*."

<sup>1</sup> Rôle de mon cabinet, provenant de celui de M. de Courcelles. Voyez son catalogue, titres originaux et documents historiques, p. 13.

<sup>2</sup> *Acta Sanctorum Aprilis*, t. I, p. 158, n° 51.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 158, col. 2, F. — Témoin dans le procès de canonisation du saint, Patrice, déclaré l'un des gardes du corps du roi de France et actuellement son pensionnaire, demeurant dans la paroisse de Miré, au diocèse de Tours, âgé de quarante ans (p. 150, col. 1, A), dépose qu'une certaine Jeanne Massonel avait empoisonné son fils unique, le jeune Loquebourg, et que, suivant le conseil de son frère, noble et vénérable homme, M<sup>e</sup> Robert Loquebourg, aumônier du roi de France (actuellement évêque de Ross, en Écosse) et trésorier de la Sainte Chapelle du Palais, il s'était décidé à s'adresser au saint. — Ayant, selon toute apparence, mal lu le nom du témoin, qui doit être *Roxburgh*, le hollandiste a bien pu se méprendre aussi sur celui de l'accusée, qui n'est pas moins vraisemblable avec un *u* et ressemble par là à l'écossais Maxwell. On trouve P. Massuelle, en 1372, dans le *Catalogue des archives du baron de Joursanvault*, t. I, p. 229, n° 1258.

<sup>4</sup> Sauval, *Histoire et recherche des antiquités de la ville de Paris*, etc., vol. III, p. 442.

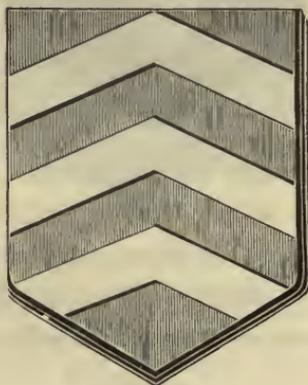
Quelques-uns ont pris aussi pour devise: *Nullibi solidius*; pour supports, deux lions d'or<sup>1</sup> (N° LIX).

## N° LIX. — CARRE DE LUZANÇAY.



Pour ce qui est des archers auxquels Louis XI accorda des lettres de naturalité, c'est à peine également si nous pouvons en rattacher trois ou quatre à des familles devenues françaises depuis. L'une d'elles est la famille d'Ague, qui portait : de gueules chevronné d'argent de trois pièces<sup>2</sup> (N° LX). "Une

## N° LX. — AGUE.



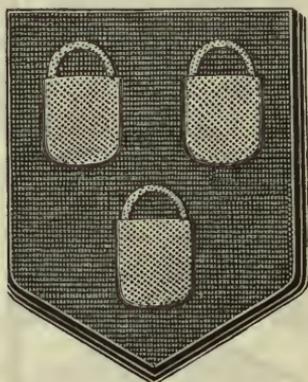
<sup>1</sup> *Nobiliaire universel de France*, t. VIII, p. 293. — Plus loin, t. XIII, p. 478, on lit une notice de neuf lignes sur Pierre-Antoine-François-de-Sales Carre, chevalier de Luzançai, né à Lorient en 1766.

<sup>2</sup> *Dictionnaire... des familles de l'ancien Poitou*, etc., t. I, p. 24, 25.

branche cadette, dit Filleau, vint s'établir en Poitou sous Charles VII. Elle obtint sous Louis XI des lettres de naturalisation, et depuis elle continua à résider dans cette province; elle y possédait depuis plusieurs siècles, à l'époque de la révolution de 1789, la terre de la Voûte Saint-Coutant."

Une autre maison du Poitou, celle d'Acquet ou Acquez, dont le nom correspond parfaitement à un nom bien répandu en Écosse, celui de *Halket*<sup>1</sup>, se croyait originaire de ce pays. Les Acquets, qui habitaient autrefois les environs de Thouars et de Châtellerault, d'où ils ont passé en Picardie, portent de sable, à trois paniers, d'autres disent à trois sceaux d'or, posés 2 et 1. Supports : deux lions<sup>2</sup> (N° LXI).

N° LXI. — ACQUET.

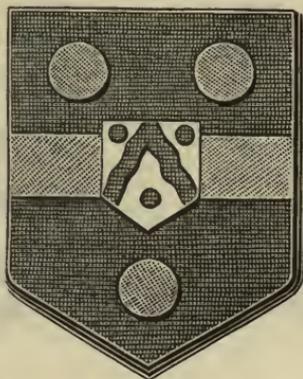


Au nombre des familles françaises issues d'archers auxquels Louis XI accorda des lettres de naturalité, il y aurait peut-être lieu à placer une maison de Blair, originaire d'Écosse et fixée depuis longtemps en Béarn, si cette maison, dont, au reste, on ne rencontre point de traces chez nous antérieurement au

<sup>1</sup> Voyez, sur une famille ainsi nommée, les Halket de Pitfirran, Douglas, *the Baronage of Scotland*, vol. I, p. 284 et suiv.

<sup>2</sup> De Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, t. II, p. 363-365. — Filleau, *Dictionnaire... des familles de l'ancien Poitou*, etc., t. I, p. 44-43.

XVII<sup>e</sup> siècle, ne se donnait pas comme ayant été transplantée en France vers cette époque. Suivant des lettres-patentes de Charles II, roi d'Angleterre, en date du 7 juillet 1674, confirmées et ratifiées par arrêt du conseil de Louis XIV, du 18 mai 1700, Alexandre Blair, III du nom, chevalier, baron de Balthayock, est le premier qui sortit d'Écosse et s'établit en Béarn, vers l'an 1590. Cette maison, qui figure au *Baronage* de Douglas<sup>1</sup> et dont les alliances sont considérables<sup>2</sup>, semble n'avoir plus chez nous qu'un seul représentant, qui habite Nantes. Elle portait : de sable à une fasce d'or, accompagnée de trois besants de même, deux en chef, un en pointe; et un écu d'argent brochant sur la fasce, chargé d'un chevron ondé de sable, accompagné de trois tourteaux de même, posés deux en chef, un en pointe. Devise : *Virtute tutus*<sup>3</sup> (N<sup>o</sup> LXII).

N<sup>o</sup> LXII. — BLAIR.

<sup>1</sup> Vol. I, p. 193, col. 2. (*Blair of Pittendriech*.)

<sup>2</sup> En 1742, elle s'allia avec la maison de Lestrangle par le mariage de Suzanne-Philotée de Blair avec Joseph, marquis de Lestrangle, capitaine au régiment de milice du Bourbonnais qui portait son nom et dont son père était colonel.

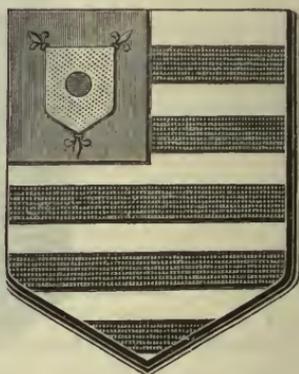
<sup>3</sup> La Chenaye-Desbois, *Dict. de la nobl.*, t. II, p. 535, 536. — Saint-Allais, *Répertoire universel de la noblesse de France*, t. I, p. 280; *Nobiliaire universel de France*, t. XIII, p. 223-227. — Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, t. I, p. 223, 224. — Le P. Anselme, avant de mentionner Jean Alexandre de Blair, mort en 1730, nomme Marie de Blaire (t. V, p. 392, C, et 549, D); faisait-elle partie de la même maison? — Personne n'aura l'idée de risquer une pareille question concernant Pierre Sinson

Il y aurait encore à supposer qu'Alexander Vaucop, dont on trouve le nom diversement écrit<sup>1</sup>, est l'auteur de la famille Vulcob, célèbre dans les annales de l'échevinage de Bourges, si l'on pouvait la faire remonter plus haut que l'année 1460, époque vers laquelle Antoine de Vulcob, seigneur de Malentras, prit femme dans la maison de Bastard<sup>2</sup>. Autre difficulté, un historien, que nous avons lieu de croire bien informé, présente les Vulcob comme étant issus de drapiers d'origine flamande<sup>3</sup>. Ils portaient d'azur, à une demi fleur de lis d'or, parti d'or, à une demi aigle de gueules<sup>4</sup> (N° LXIII); ou, suivant M. le comte de Bastard, burelé d'argent et de sable, au franc-quartier de gueules, chargé d'un faux écu d'or, terminé ès cornières dextre, sénestre et en la pointe, en fleurs de lis au pied coupé, de même, surchargé d'un tourteau d'azur en abîme<sup>5</sup> (N° LXIV).

N° LXIII. — VULCOB.



N° LXIV. — VULCOB.



de Sevestreville, seigneur de Bclair, dont la fille épousa Louis-François Lamirault en 1746 (*Armorial général*, etc., reg. IV, art. *Lamirault*, p. 13, 14); mais on ne peut qu'être frappé de la ressemblance de *Sinson* avec *Simpson*, et l'on se demande s'il n'y aurait pas encore là une famille d'origine écossaise.

<sup>1</sup> "Alixandre Walcop" figure en 1461 sur une liste d'archers de la garde, et "Jehan Waucoup" sur une liste postérieure.

<sup>2</sup> *Généalogie de la maison de Bastard*, liv. II, ch. VIII, p. 45.

<sup>3</sup> Raynal, *Hist. du Berry*, etc., t. III, p. 152.

<sup>4</sup> La Thaumassiere, *Hist. de Berry*, liv. XII, ch. CXVIII, p. 4155.

<sup>5</sup> *Généalogie de la maison de Bastard*, p. 536.

Louis XI, sur la fin de sa vie, dut voir dans sa retraite de nouveaux ambassadeurs écossais : en effet, dans un parlement tenu à Édinburgh en 1481, il avait été résolu qu'il serait envoyé une ambassade honorable au roi de France et au parlement de Paris pour demander assistance contre l'ennemi commun le roi d'Angleterre, alors en guerre avec son voisin du Nord, assistance telle que celui-ci l'avait toujours donnée, la donnerait toujours à première réquisition. Les envoyés devaient, de plus, faire observer que leur maître avait déjà, à plus d'une reprise, écrit au roi de France à ce sujet, sans recevoir de réponse<sup>1</sup>. A ce dernier trait, il est aisé de reconnaître le cauteleux Louis XI, et l'on peut, presque à coup sûr, conjecturer qu'il n'envoya aux Écossais que des promesses vaines. Ceux-ci cependant revinrent à la charge, mais cette fois pour exposer des griefs d'une autre nature. En 1403, les trois états assemblés en parlement ordonnèrent d'écrire officiellement au roi de France et au parlement de Paris pour leur faire part des doléances de divers marchands écossais, qui se plaignaient que leurs biens fussent saisis et retenus en France par l'ordre du roi et contrairement à l'alliance existant entre les deux royaumes; ils avaient eu recours au roi et à son conseil, sans pouvoir obtenir justice, ce qui les étonnait d'autant plus que les Français étaient traités bien différemment en Écosse. Le parlement de ce pays choisit Walter Bertram pour cette mission; il lui ordonna de passer auprès du roi de France et du parlement de Paris, avec les lettres de crédençe nécessaires pour négocier toutes les affaires en question, et de rapporter la réponse aux trois états<sup>2</sup>.

Sur ces entrefaites, Louis XI vint à mourir. Charles VIII, qui lui succéda, commença par envoyer en Écosse Béraud Stuart et

<sup>1</sup> *Acta parliamentorum Jacobi III*, A. D. 1481. (*The Acts of Parliaments of Scotland*, vol. II, p. 140, col. 2.)

<sup>2</sup> *Ibid.*, A. D. 1483; vol. III, p. 144, col. 2.

maître Pierre Millet, docteur en l'un et l'autre droit, pour notifier son avènement au trône, ou plutôt pour conclure un traité de confirmation et de renouvellement des alliances existant entre la France et l'Écosse. Ce traité eut lieu à Édinburgh le 22 mars 1483, et Jacques III jura en présence des deux envoyés français de maintenir les liens qui depuis si longtemps unissaient les deux pays, ainsi qu'il est dit dès le premier article. Dans les suivants, les deux rois se promettent secours et appui contre l'Angleterre aussitôt qu'il le faudra, tant en hommes qu'en argent, et pour quelque cas que ce puisse être ; ils se promettent aussi de ne jamais fournir aucun secours aux alliés de l'Angleterre, et déclarent punissables, comme traîtres et rebelles, ceux des sujets des deux royaumes qui auraient servi sous les drapeaux de l'ennemi commun. Ils s'obligent à ne pas recevoir dans leurs États les hommes des pays respectifs qui se seraient montrés ennemis l'un de l'autre. Prévoyant ensuite les cas où, soit le roi d'Écosse actuel, soit ses successeurs, mourraient sans enfants, on règle comment seraient jugées les prétentions réciproques de ceux qui croiraient avoir droit à la royauté, etc. Les deux rois conviennent que le traité sera soumis à l'approbation du pape, sans toutefois que le pape puisse jamais annuler ou dispenser d'exécuter le serment que font les deux princes, pour eux et pour leurs successeurs, d'observer religieusement le traité<sup>1</sup>.

L'année suivante, il partait d'Édinburgh une ambassade chargée de recevoir le serment de Charles VIII. Il fut prêté le 9 juillet 1484, à Paris, en présence des ambassadeurs, le comte d'Argyle, l'archevêque de Saint-André Schevez, lords Evandale, Glamis et Fleming, le docteur Alexander Inglis, doyen de Dun-

<sup>1</sup> Ce traité, rédigé en latin et composé de dix-huit articles, a été publié à la suite de *l'Histoire de Charles VIII*, etc., Paris, M.DC.LXXXIV., in-folio, parmi les observations de Godefroy, p. 389-394.

keld, et le docteur John Ireland, docteur en théologie et recteur de Hawick<sup>1</sup>.

L'an 1486, Charles VIII partit de Paris au mois de mai avec l'intention d'aller visiter le comté de Champagne, et fit son entrée solennelle à Troyes, précédé de ses gardes en grande tenue. L'étendard de leur capitaine fixait surtout les regards : il était long d'une toise, et de trois couleurs, rouge, blanc et vert; on y avait représenté saint Michel, protecteur de la France, et un soleil d'or auprès<sup>2</sup>.

Quant aux archers, Octavien de Saint-Gelais en trace le portrait suivant dans sa relation de l'entrée de Charles VIII à Florence :

Après vindrent les archiers de la garde,  
Grans, puissans, bien croisez, bien fenduz,  
Qui ne portoient picque ne halebarde,  
Fors que leurs arcz gorrierement tenduz,  
Leurs bracelez aux pongnetz estenduz  
Bien atachez à grans chaynes d'argent,  
Autour du col le gorgerin bien gent,  
De cramoisy le plantureux pourpoint  
Assez propre, fusse pour un regent  
Ou grant duc, acoustré bien à point,  
Dessus le chief la bien clere sallade  
A cloux dorez fourniz de pierreries,  
Dessus le dos le hocqueton fort sade  
Tout sursemé de fine orphaverie,  
La courte dague, l'espée bien fourbie,  
La gaye trousse à custode vermeille,  
Le pied en l'air, aux escoutes l'oreille<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> G. Crawford, *the Lives and Characters of the Officers of the Crown, and of the State*, etc. Edinburgh, M<sup>o</sup>CCXXVI, in-folio, vol. I, p. 45, col. 4.

<sup>2</sup> *Le Ceremonial françois*, édit. in-folio, t. I, p. 677. — *Histoire de Charles VIII*, publ. par Codefroy, p. 519.

<sup>3</sup> *Le Vergier d'honneur*, etc. Paris, à l'enseigne de la Roze blanche couronnée, sans date, in-folio, p. 49, col. 2, feuillet signé E. ii. Voyez encore le Journal d'André de la Vigne dans l'*Histoire de Charles VIII* de Codefroy, p. 418. — Un écrivain contemporain donne sur la garde écossaise les détails suivants, qui éclairent les

Après les archers viennent "leurs nobles capitaines,"

Qui ne sont pas gens pour croupir en l'astre<sup>1</sup>,  
Comme Cresol et Claude de la Chastre,  
Avec son filz dit *monsieur Quoquebourne*, etc.

Arrêtons-nous un moment pour examiner ces personnages. Le premier était de la maison de Crussol<sup>2</sup>, dont les armes furent plus tard au 2 et au 4 contre-écartelées de Gordon, qui est d'azur à trois étoiles d'or en pal; il commandait les deux cents

vers ci-dessus : "Vous avez, dit-il, les plus prochains de la personne du roy, vingt-cinq archers escossois, qui s'appellent les archers du corps; et ont un sayon blanc à une couronne au milieu de la piece devant l'estomac, et sont lesdicts sayons tous couverts d'orfèverie depuis le hault jusques en bas. Et sont lesdicts archers sous la charge du sieur d'Aubigny, et couchent les plus près de la chambre du roy. Ledict sieur d'Aubigny est capitaine de tous les Escossois qui sont sans ces vingt-cinq, et encore cent hommes d'armes qui ne sont point compris ès gardes; et incontinent qu'il est nuict, et que le capitaine de la porte avec ses archers s'en est allé, va querir les clefs le capitaine des cent Escossois, non pas des vingt-cinq, et ont en garde la porte." (*Mémoires de Fleurange*, ch. V, ann. 1507; édit. du *Panth. litt.*, p. 220, col. 2, et p. 221, col. 1.) — Dans sa *Vie de Wolsey* (édit. Singer, vol. I, p. 98), Cavendish, décrivant l'entrevue du cardinal avec François I<sup>er</sup>, en 1526, mentionne la haute taille des Écossais de la garde et leurs riches habits de fin drap blanc, brodés d'argent. Un des citoyens les plus distingués de Francfort-sur-le-Mein, M. Louis Brentano, possède une charmante miniature représentant l'adoration des Mages, ou, pour mieux parler, le roi Charles VII escorté de ses fidèles Écossais, armés de toutes pièces. Confié au burin de M. Léopold Flameng, ce petit chef-d'œuvre de Jean Fouquet ne tardera pas à être gravé; en attendant, on peut voir ce qu'en a dit M. Vallet de Viriville dans la *Revue de Paris*, cahier du 1<sup>er</sup> août 1857, p. 424.

<sup>1</sup> Un autre rimeur, sans doute Molinet, donnant sur toute cette friperie des gens d'armes de l'époque, est au contraire tenté de les comparer à des escargots :

J'ai veu gendarmerie  
Bigarrée à tous lez,  
Comme juifverie,  
Riollez, piollez  
De diverses bigornes,  
Et d'estranges façons;  
Ne restoit que les cornes  
Pour estre limassons.

(*Recollection des merveilles advenues en nostre temps*, etc.)

<sup>2</sup> Dans le *Journal d'Audré de la Vigne*, p. 118 et 162 de l'*Hist. de Charles VIII* de Godefroy, il est appelé *monsieur de Crussol*, tandis que, p. 136 et 153, il est nommé *monsieur de Cresol*, et de *Cressol*, comme dans Gaguin.

archers de la garde française<sup>1</sup>. Le capitaine des cent archers de la garde d'Écosse devait être Écossais, comme l'indique le nom de *Quoquebourne*, donné à tort au fils de Claude de la Chastre, que l'on retrouve en 1495, avec son père et ses archers, au Castel-Ovo de Naples<sup>2</sup> et à la bataille de Fornoue<sup>3</sup>. Le nom sous lequel nous apparaît le père, est tant soit peu altéré par André de la Vigne, et par Pierre Desrey, qui, racontant l'entrée de Charles VIII à Florence, nomme à la suite du seigneur de Cressol "Claude de la Chartre et son filz, le seigneur Conquebourne, lieutenant du seigneur de Aubigny<sup>4</sup>," etc. Le récit de ces écrivains, conforme à celui d'Octavien de Saint-Gelais, donne tout d'abord à penser que la Chastre ou la Chartre était le nom de quelque seigneurie acquise en France par Cockburn le père, comme le bailli de Chartres, "qui avoit esté capitaine de la garde escossoise," et dont la mort est rapportée sous l'année 1495<sup>5</sup>, ne peut être que Jean de Conighan, chevalier,

<sup>1</sup> Gaguin et P. Desrey, *les Croniques de France*, etc. Paris, Ponceet le Preux, mil v. cens et xv., in-folio, feuillet cciiii. recto. — On trouve Jacques de Crussol gratifié en 1490, conjointement avec le seigneur de la Chastre, d'une somme de 2,000 livres. (Anselme, *Hist. généal. et chronol. de la maison roy. de France*, etc., t. III, p. 767, A.)

<sup>2</sup> Journal d'André de la Vigne, dans Godefroy, p. 138.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 162. — N. Sala rapporte une conversation entre Charles VIII et Claude de la Chastre, "un des capitaines de sa garde," avant la bataille de Fornoue, dans les *Exemples de hardiesse de plusieurs roys et empereurs*. (Labbe, *Abregé royal de l'alliance chronologique*, etc., in-4<sup>o</sup>, t. I, p. 717.)

<sup>4</sup> *Les Croniques de France*, etc., feuillet ccix recto.

<sup>5</sup> Journal d'André de la Vigne, dans Godefroy, p. 180. — Plus tard, nous retrouvons un autre Scoto-Français avec un titre rappelant matériellement celui de Claude, "Jean de Lamon, d'une famille escossoise, abbé de Châtre en Perigord, predicateur eloquent," etc. (*Memoires de Michel de Marolles*, etc. A Amsterdam, M.DCC.LV., in-12, t. III, p. 300.) — "Robert de la Mont" (1633) figure le vingt-deuxième dans la chronologie des enseignes de la compagnie des gardes du corps écossais dressée par le Pippre de Nœufville, qui fait observer que, selon les registres des gages de la Chambre des comptes, les enseignes n'ont été connus pendant quelque temps que sous le nom de deuxième homme d'armes, et que "Thomas Helidas et Patris Foulcar" commandaient les vingt-cinq hommes d'armes quand ils furent incorporés dans la compagnie des cent archers de la garde, jonction opérée le 1<sup>er</sup> octobre 1449. (*Abregé chronologique*, etc., t. I, p. 76, 78.)

indiqué comme revêtu de cet office en tête des Statuts des pelletiers de Chartres, à la date de février 1485<sup>1</sup>; mais en recourant à la généalogie de la maison de la Châtre par Thaumassière<sup>2</sup>, on y voit, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, "Claude de la Châtre, seigneur de Nançay et de Besigny, capitaine des gardes de Charles, duc de Berry et de Guyenne, et depuis capitaine des gardes du roy Louys XI. et de Charles VIII., son fils, chevalier de l'ordre de S. Michel," précédé d'une longue suite d'aïeux, tous français. Loin de le présenter comme capitaine des cent archers de la garde d'Écosse, le vieil historien le montre porteur d'une commission pour lever une compagnie de cent gentilshommes "pour être gardes du corps de Sa Majesté," ajoutant qu'avant ce temps, il n'y avait d'autre compagnie des gardes du corps du roi que la compagnie écossaise<sup>3</sup>. Entre ces témoignages contradictoires, on doit comprendre notre embarras. Nous les accorderons en prononçant hardiment que ces passages d'Octavien de Saint-Gelais, d'André de la Vigne et de Pierre Desrey, tous fautifs, ont été copiés les uns sur les autres; que dans le troisième vers du premier, il faut lire *et* à la place de *dit*, et ajouter la conjonction dans les autres passages entre ce qui se rapporte au seigneur de Coqueborne et ce qui est relatif au fils de Claude de la Chastre<sup>4</sup>. On retrouve bien ce nom sur

<sup>1</sup> *Ordonnances des rois de France, etc.*, t. XIX, p. 634.

<sup>2</sup> *Hist. de Berry*, liv. XI, ch. XI, n<sup>o</sup> XI, p. 853, 854. Voyez encore Anselme, *Hist. géneal. et chronol. de la maison roy. de France*, t. VII, p. 367, A, B.

<sup>3</sup> Après la Thaumassière, l'auteur de *l'Origine des deux compagnies des cent gentilshommes ordinaires de la maison du Roy*, édit. de 1683, p. 28, met la création de cette charge pour Claude de la Chastre vers la fin de 1479. — Voyez, sur ce point, *l'Histoire de la milice française*, du P. Daniel, liv. X, ch. XIV, et liv. X, ch. I; t. II, p. 99, 100, 122, 123.

<sup>4</sup> Dans la relation de l'entrée de François I<sup>er</sup> à Paris, l'an 1514, au retour de son sacre, le narrateur, après avoir montré autour du roi les vingt-quatre archers de la garde du corps écossaise, "tous à pied avec leurs halebardes, et leurs sayons d'orfaverie de drap blanc, les chausses blanches, la salade en la teste, toute chargée de plumails blancs, et avec eux... leur capitaine monseigneur d'Aubigny, accoustré d'une saye de drap blanc à orfaverie, devant et derriere une salemandre,

la liste des capitaines de la garde écossaise; mais c'est un siècle après, quand la charge fut en possession de Joachim de Chasteauvieux, seigneur de Vergeon, de la Chastre et de la Vilette, comte de Confolant, chevalier des ordres du roi, chevalier d'honneur de Catherine de Médicis<sup>1</sup>.

Pour en revenir au lieutenant de monseigneur d'Aubigny, il y a toute apparence qu'il faisait partie de la famille des Coqueborne du Berry. "L'on tient, dit Thaumas de la Thaumassiere, que cette famille est originaire d'Écosse, et que Jean de Coqueborne étant archer de la garde écossaise, s'habituait en Berry et y acheta la terre de Fussy; il avoit épousé Guillemette Bâtard, comme appert par les lettres de terrier par luy obtenues le 24 mars 1546<sup>2</sup>," etc. Lors de la réforme de la coutume de Berry, en 1539, il y eut opposition des vicomtes de la septaine de Bourges, et Jean de Coqueborne, vicomte de Fussy, y prit part pour le tiers des amendes et des épaves<sup>3</sup>.

avec une grosse couronne dessus d'argent doré," passe en revue "monseigneur de Crussol, capitaine de deux cents archers, et messire Gabriel de la Chastre, capitaine de cent autres archers, et le lieutenant de monseigneur d'Aubigny, capitaine de cent autres archers écossais." (*Le Cereimonial françois*, t. I, p. 271, 275.) Ce lieutenant, du temps de Charles VIII, devait être *monsieur Quoquebourne*.

<sup>1</sup> Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey*, etc., 3<sup>e</sup> part., p. 149, 150. — André de la Roque, *Hist. geneal. de la maison de Harcourt*, liv. XI, ch. IV; t. II, p. 1164.

<sup>2</sup> *Histoire de Berry*, liv. XII, ch. XX, p. 1041.

<sup>3</sup> *Nouveaux Commentaires sur les coutumes... de Berry*, etc., tit. II, art. VIII, p. 74. — Parmi les pièces dont se compose le livre de Thomas Winterhop, relatif au collège des Écossais à Paris, il s'en trouve une du 15 juin 1549, dans laquelle il est question d'un "Jehan de Coqueborne." Après avoir annoncé qu'avaient comparu devant certains notaires du roi au Châtelet, "maîtres Guillaume Cranston, bachelier formé en la faculté de théologie en l'université de Paris, Jehan Stuart, Jehan Mathisson et Jehan Rouault, maîtres ès arts, natifs du pays d'Escosse et boursiers des bourses nommées et appellées *de Grisy*, fondées en ladicte université pour eulx..., et noble damoiselle Catherine Hocques, veuve de feu noble homme André de Fouloton, en son vivant escuyer, seigneur de Bourdeaux... en Gastinois<sup>4</sup>," Antoine du Prat, garde de la prévôté de Paris, etc., ajoute que "ladicte veuve auroit baillé un responsif par lequel elle se seroit vantée avoir ung bail...

On voit que lorsque Rabelais met dans la bouche de Janotus de Bragmardo une mention de "Bourdeaux en Brie," il ne lui fait pas commettre, pour parler comme lui, une si énorme bourde.

Guillemette avait épousé, en premières noces (vers 1517), David Lisle, l'un des cent hommes d'armes des cent lances écossaises fournies des ordonnances du roi<sup>1</sup>, fils de Honoré Lisle et d'Andrivette de Boniface. David Lisle mourut en 1524-8, laissant un fils nommé Robert, mort lui-même sans postérité, après avoir, par son testament du 28 mars 1551, appelé à sa succession damoiselle Gilberte de Fouchier, femme de Mathieu de Coqueborne, frère utérin dudit Robert. La maison de Lisle, ajoute M. de Bastard, est originaire de Glasgow; une de ses branches a longtemps siégé dans la Chambre des Lords, une autre s'est fixée en Berry, une troisième en Provence, où elle s'était alliée aux maisons de Grasse et de Pontevès<sup>2</sup>.

Jean de Coqueborne, que Guillemette épousa en secondes

par lequel, dès le lundy dix-septiesme jour de febvrier, l'an mil cinq cens dix, lesdits lieux (la ferme de Grisy) auroient esté baillés à deffunct Jehan de Coqueborne, en son vivant archer de la garde d'Escossoys," etc. (Ms. communiqué par M. William Turnbull, p. 52, 53.) — Dans une autre pièce du même recueil, en date du 8 octobre 1557, on trouve des lumières sur Thomas Winterhop et la veuve de Thomas Fullarton : "Savoir faisons, dit le même Antoine du Prat, que aujourd'huy, date de ces presentes, maistre Nicolas Lalement, procureur de maistre Thomas Wynterhop, du diocèse de Glauscou en Escosse, escollier estudiant en l'université de Paris, l'ung des quatre boursiers de Grisy, fondez en l'université de Paris, a fait appeller en jugement devant nous et les gens tenant le siege presidial ordonné ou Chastelet de Paris, maistre Jehan Bellenger le jeune, procureur de Alexandre Lesque, archer de la garde escossoise du roy, à cause de damoiselle Catherine Hocques, sa femme, paravant femme de feu André Foulorton," etc. (P. 62.) — Cet Alexandre Lesque figure le dixième parmi les archers de corps du nombre des vingt-cinq de la garde écossaise du roi, dans un rôle du 30 octobre 1532. (Arch. de l'Emp., K. 84, pièce 25.) Quant à sa femme, elle était sûrement écossaise. Dans un autre rôle que nous avons sous les yeux, on voit nommés quatre Hocques, c'est-à-dire *Hog*, Jehan, Richart, Marin et Miquel. (*Roole de la monstre et reveue faite à Novarre en la duchié de Millan, le unziesme jour de septembre, l'an mil cinq cens et sept, de cent hommes d'armes et neuf vingtz dix-neuf archers du nombre de cent lances escossoises fournies..., estans souz la charge et conduite de Robert Stuart, chevallier, seigneur de Saint-Quentin*, etc.)

<sup>1</sup> Il figure en cette qualité le soixante-quatorzième sur le rôle que nous venons de citer.

<sup>2</sup> Dans l'*Histoire de la principale noblesse de Provence*, etc., par B. de Maynier (à Aix, M DCC. XIX., in-4°), 2<sup>me</sup> partie, p. 90, il est fait mention d'une maison de Lille; mais on ne la fait remonter qu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, où un Guillaume de Lille rendit des services signalés à Henri IV.

noees (vers 1530), était fils de messire Georges de Coqueborne, capitaine de cent Écossais de la garde du roi, lors de l'entrée de Louis XII à Gênes, en 1502<sup>1</sup>, et il n'est pas invraisemblable qu'à son tour il fût père du "capitaine Coquebron, Escossoys, archier de la garde du roy," porté sur les comptes de l'épargne pour 1562-63 comme ayant reçu la somme de 505 livres tournois, "pour les frais et despences d'un voiaige que ledict seigneur luy envoyoit faire en diligence, et sur chevaux de poste, de Bloys en Escosse, passant par Angleterre, porter lettres dudict seigneur concernant ses affaires et services aux roynes de cesdicts pays<sup>2</sup>." On retrouve ce même nom de Georges Conkebourne, ainsi que ceux de Jehan, de James, d'Offroy, d'Alexandre et de Thomas Conkebourne, sur un rôle de cette garde en date du 1<sup>er</sup> avril 1513<sup>3</sup>. Honffroy Coquebourne et Jacques Conquebourne, avec Guillaume, étaient au nombre des hommes d'armes qui faisaient partie en 1507 de la garnison de Milan; ils sont nommés en tête d'un rôle de Criston de Connestray, que nous avons déjà cité, et complètement séparés des archers. La famille de Coqueborne établie dans le Berry portait d'argent, à trois coqs de gueules (N<sup>o</sup> LXV), brisé (pour la branche de Fussy) d'un cor de même en abîme<sup>4</sup>, ou, suivant la généalogie du nobiliaire manuscrit où maintenues du Berry<sup>5</sup>, d'ar-

<sup>1</sup> *Généalogie de la maison de Bastard*, etc., liv. II, ch. X, deg. XVII, p. 47. — Dans sa *Chronologie des lieutenants de la compagnie des gardes du corps écossais*, Le Pippre de Nœufville, après avoir énuméré Patris Foulcar (1449), Alexandre Barrey (1462), Huchon Clerc (1476) et David Coninghan (1490), dit que "Joseph Quoque-Bourne fut le premier connu sous le nom de lieutenant," et, comme toujours, il cite les registres de la compagnie dans la *Chambre des comptes*.

<sup>2</sup> *Comptes de l'épargne, aux Archives de l'Empire*, vol. CXXXII, 7 février 1567.

<sup>3</sup> *Catal. de Courcelles, titres originaux et documents historiques*, p. 43. — Ce rôle est maintenant en notre possession.

<sup>4</sup> *Histoire de Berry*, liv. XII, ch. XX, p. 1041. — *Généalogie de la maison de Bastard*, p. 504, col. 3.

<sup>5</sup> *Bibl. imp., cabinet des titres*, n<sup>o</sup> 447, folios 7 et 8. — Voyez encore, sur la famille Coqueborne, les monuments de l'histoire de Touraine, par D. Housseau, vol. XXX, et Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, t. IX, p. 327-331.

gent, à trois coqs de gueules, au cor de chasse de sable lié d'or en cœur.

Ces armoiries, dans leur plus simple expression, sont celles des Cokborne de Champagne, qui produisaient devant l'intendant Lefevre de Caumartin, comme témoignages de leur ancien établissement dans le pays : 1° des lettres-patentes de Henri II, en date du 6 août 1555, portant don de cent livres de rente par le roi au profit de Regnam Cobron, qu'il qualifie capitaine de cent cheval-légers écossais, charge considérable à l'époque; 2° un autre don du 3 avril 1569, en faveur dudit Ringan Cockburn, qualifié cette fois d'exempt de la garde écossaise<sup>1</sup>. A la première de ces dates, un autre Cockburn, nommé *Patrick*, florissait dans l'université de Paris<sup>2</sup>.

César de Grandpré cite une autre famille du même nom,

<sup>1</sup> Généalogie de la famille de Cockborne, dans la *Recherche de la noblesse de Champagne*, etc., n° III. — Dans *l'Etat des forces que le roy aura en l'armée qu'il fait assembler, en laquelle il a delibéré se trouver en personne* (1553), du Villars nomme "le capitaine Reymon Cocquebon," commandant cent cheval-légers, comme "le capitaine Etherniton," qui le précède, et les capitaines Jean Clavers, Jamets et Jean Achisson de Hauremoulu, qui terminent la liste. (*Mémoires*, liv. IV; dans la collect. Petitot, 1<sup>re</sup> série, t. XXIX, p. 217.) Plus loin (p. 219), figurent les bandes écossaises, commandées par "Doddes, Cullan, Beau-lieu, Dognes, Cumgan, Mons." Dans ces noms il est facile de reconnaître ceux de Cuningham et d'Hetherington. Le porteur du dernier, qui n'était pas écossais, était un chef de bandes du Northumberland, dont il nous reste, dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, fonds Gaignieres, 367-68, folios 44, 45, une lettre en anglais, adressée de Newcastle-on-Tyne, sans autre date que celle du 7 février, au duc de Guise. "Un gentilhomme de votre pays, qui a dernièrement servi en Écosse, lui dit-il, ayant eu occasion de traverser l'Angleterre et entendu parler de moi, vint me voir, à ma grande joie." Le capitaine continue en rappelant qu'il avait précédemment servi le roi de France à la tête de cent soldats de son pays, et que S. M. et le connétable l'avaient renvoyé avec une perte de cinq mois de solde. Nonobstant le tort qui lui a été fait, le capitaine offre de nouveau ses services avec le même nombre d'Anglais, uniquement poussé à cela par son amour pour la France; car il a des terres et des maisons en *Arctense*, où il peut vivre en gentilhomme, et le roi et la reine d'Angleterre lui ont donné un commandement important avec les moyens de représenter dignement, etc. — Pour John Acheson de Hauremoulu, c'est-à-dire d'Heiltz-le-Maurupt, j'imagine, il repassera sous nos yeux.

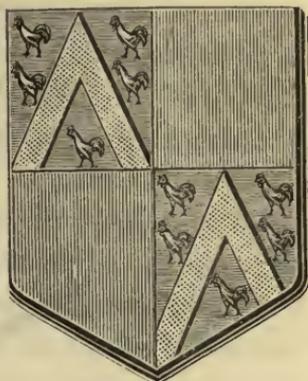
<sup>2</sup> David Buchanan., *de Scriptoribus Scotis*, p. 104-106.

Fontaines dit *Coqueburne*, comme portant d'azur au chevron d'or, accompagné de cinq coqs d'argent, écartelé de gueules<sup>1</sup> (N° LXVI); mais il n'y a pas à douter que ce ne soit une

N° LXV. — COQUEBORNE.



N° LXVI. — COQUEBORNE.



branche collatérale issue du mariage d'Adam de Cokborne, écuyer, maréchal-des-logis des gardes écossaises, avec damoiselle Gabrielle de Fontaine, dame et baronne de la Villeneuve-au-Chemin<sup>2</sup>.

Un généalogiste contemporain semble signaler une autre famille Coqueborne dans la personne de Pierre Cokborne, écuyer, seigneur de la Rippe, de Magny, et en partie de Pouilly, marié en 1621, avec Françoise du Bois<sup>3</sup>; mais il a omis de donner les armoiries de ce personnage, sans doute parce qu'il les ignorait, et nous n'avons rien pour nous guider dans une pareille recherche.

Il serait bien autrement intéressant de retrouver le berceau d'une famille alliée aux Cokborne de Champagne et peut-être

<sup>1</sup> *Le Cesar armorial*, etc., p. 210. — Palliot omet l'écart et n'indique que trois coqs. (*La vraie et parfaite Science des armoiries*, p. 160, art. *Chevron*, n° VI.)

<sup>2</sup> Généalogie de la famille de Cokborne, dans la *Recherche de la noblesse de Champagne*, n° IV.

<sup>3</sup> Lainé, *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France*, t. 1, art. *du Bois d'Aisy*, p. 6.

comme eux sortie d'Écosse, celle de Guillaume de Heriot, écuyer, seigneur baron de Moulins en Bourgogne. Suivant Palliot, il portait d'argent au coq de sinople<sup>1</sup> (N° LXVII).

N° LXVII. — HERIOT.



Nous avons sous les yeux une quittance notariée de Jehan de Heriot, lieutenant et homme d'armes de la garde écossaise du roi, qui confesse avoir reçu la somme de six vingts dix-huit écus deux tiers deux sous six deniers, pour ses gages, droits et pensions, à Paris, le 15 juillet 1583; mais le sceau que l'on voudrait trouver pour en comparer les armoiries à celles qui précèdent, manque à cette pièce, comme à la plupart de celles du même genre. Au reste, ce Jehan de Heriot, placé le douzième et sous l'année 1563, dans la chronologie des lieutenants de la compagnie des gardes écossaises, dressée par le Pippre de Neufville<sup>2</sup>, n'est ni le premier ni le seul de son nom qui ait servi nos

<sup>1</sup> Généalogie de Cockborne, n° V. — *La vraie et parfaite Science des armoiries*, etc., p. 187, art. *Coq*, n° VIII. — On trouve Denise de Heriot mariée à François le Basle, seigneur d'Argenteuil en Tonnerrois, et autres lieux, dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. (Généalogie manuscrite citée par M. Berger de Xivrey dans son *Recueil des lettres missives de Henri IV*, t. VII, p. 433, not. 2, col. 2.)

<sup>2</sup> *Abrégé chronologique*, etc., t. I, p. 51, 52. — A ce propos, l'auteur fait observer qu'après la mort de Patrick Flockhart, les lieutenants ne furent regardés jusqu'en 1502, selon les registres de ladite compagnie dans la Chambre des comptes, que comme premiers gendarmes.

rois. Plus anciennement, un autre Écossais, "Davy Heryot," est porté le cent cinquante-troisième sur la liste des archers de "la monstre et veue faicte à Villefranche et Millau" en 1469; et un siècle plus tard, Patrick d'Heriot figure le treizième sur la liste des enseignes de la compagnie des gardes écossaises, immédiatement après Jacques de Montgommery (1557) et avant Claude de Straton (1584), Thomas et Samuel Forbois (1587)<sup>1</sup>. Dans ce dernier nom, il est aisé de reconnaître celui de *Forbes*, autrefois répandu en France comme en Écosse. Le 5 février 1669, William, maître de Forbes et divers gentilshommes du même nom, ayant présenté au Conseil privé à Édinburgh une pétition en faveur de Hubert Forbes, "*Lord Ardrain et Aloss en France*," qu'ils réclamaient comme leur parent, la requête fut admise, et ordre donné d'enregistrer le nom de ce dernier parmi ceux de la noblesse écossaise<sup>2</sup>.

Sous MM. d'Aubigny et Coqueborne, les archers écossais étaient commandés par des capitaines de leur nation. Fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin, le 27 juillet 1488, le duc d'Orléans, depuis roi de France sous le nom de Louis XII, fut enfermé à la grosse Tour de Bourges vers le mois de juillet 1489, et confié à la garde d'une compagnie d'archers écossais commandée par le capitaine Patrick Maclellan. Non-seulement elle tenait garnison dans l'intérieur de la tour, mais encore elle occupait une partie des maisons voisines<sup>3</sup>.

Vaincu par les sollicitations de Jeanne de France, sa sœur, Charles VIII lui accorda la liberté de son mari. Un soir, il partit secrètement du château de Plessis-lès-Tours, sous prétexte d'aller à la chasse, et défendit de le suivre. Accompagné d'une

<sup>1</sup> *Abregé chronologique*, etc., t. I, p. 77.

<sup>2</sup> Maidment, *Analecta Scotica*, etc., vol. I, part I. Edinburgh, MDCCCXXXIII, in-8°, p. 8, 9.

<sup>3</sup> Louis Raynal, *Histoire du Berry*, liv. VII, ch. IV; t. III, p. 163.

escorte peu nombreuse, il alla coucher à Montrichard, et le lendemain matin, suivant les bords du Cher, il s'avança jusqu'au pont de Barangeon, près du confluent de cette rivière avec l'Yèvre. Là, il s'arrêta, et envoya à Bourges un ancien bailli de Berry, Béraud Stuart, seigneur d'Aubigny, celui qui plus tard devait être vice-roi et connétable de Sicile et de Jérusalem.

Monseigneur d'Aubigny était bien connu à Bourges. Il alla droit à la grosse Tour, et en vertu des ordres du roi, se fit remettre le duc d'Orléans, puis monta à cheval avec lui et le conduisit jusqu'au pont de Barangeon. En arrivant auprès du roi, qui attendait avec impatience, le duc sauta à bas de son cheval et se jeta à genoux; Charles VIII le fit relever, l'embrassa, et tous deux, à cheval, se dirigèrent sur Bourges. Ils s'y assirent à la même table, et après le repas, ils restèrent seuls et causèrent longtemps; les rires qu'on entendait au dehors prouvaient l'intimité qui renaissait entre les deux princes. Ils couchèrent dans le même lit, et le lendemain repartirent pour Tours<sup>1</sup>.

Dans le voisinage de cette ville, nous trouvons, quelques années plus tard, un autre prisonnier d'État, sous une garde pareille à celle qui avait été donnée au duc d'Orléans : je veux parler de Ludovic Sforza, tombé aux mains de Louis XII par une trahison et enfermé dans le château de Loches. François de Belle-Forest rapporte qu'il fut "tenu au commencement en une chambre souterraine voutée et close d'un huis de fer, après mis en liberté sous la garde de quelque soldats escossois<sup>2</sup>."

A la suite des capitaines écossais dont il vient d'être fait mention, on est presque autorisé à nommer leur compatriote Montgommery, en voyant son nom figurer dans l'*Estat des gentilhommes de l'hostel du roy, estans sous la charge de Michel*

<sup>1</sup> L. Raynal, *Histoire du Berry*, liv. VII, ch. IV; t. III, p. 166, 167.

<sup>2</sup> Belle-Forest, *Grandes Annales et histoire generale de France*, etc., t. II, folio 1353 verso.

*Marquet en 1485*, publié par Godefroy<sup>1</sup>. Sûrement ce ne pouvait être le capitaine écossais Montgommery qui servait en Lorraine avec La Hire en 1438-39<sup>2</sup>; mais rien n'empêche de croire que cet étranger n'ait eu un parent ou un fils au service de Charles VIII.

Attaché à la personne de ce prince, le seigneur d'Aubigny figure comme témoin dans nombre d'ordonnances rendues en 1492 et 1493<sup>3</sup>, jusqu'au moment du départ du roi de France pour l'Italie.

A ce moment, le chantre de l'expédition débute par un appel aux "gentilz souldars et pietons d'Alernaigne," aux aventuriers français et espagnols, aux francs archers, comme aux "puissans archiers d'Escosse et d'Angleterre," qu'il invite à venir "acompaigner le noble sang de France<sup>4</sup>." Les Écossais, à coup sûr, auraient mérité l'épithète qui leur est donnée, pour peu qu'ils eussent continué à se conformer à un acte du parlement qui leur enjoignait de s'exercer dès l'âge de douze ans, et prescrivait d'établir une butte dans chaque étendue de terre d'une valeur de dix livres, spécialement près des églises paroissiales, afin de pouvoir tirer de l'arc les jours de fête<sup>5</sup>.

Je passe sous silence les négociations que Béraud Stuart, quelque temps avant l'expédition, avait tentées, par l'ordre de son maître, auprès de plusieurs petits princes italiens et du pape

<sup>1</sup> *Histoire de Charles VIII*, observations, p. 483.

<sup>2</sup> *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, janvier 1839, p. 14.

<sup>3</sup> *Ordonnances des rois de France*, etc., t. XX, p. 375; 419, en note, col. 2; 427; 434.

<sup>4</sup> *Le Vergier d'honneur*, etc., feuillet signé B. i. verso, col. 2. — James Denistoun a donné la montre de l'armée expéditionnaire en Italie d'après une relation réimprimée à Lyon en 1842. (*Memoirs of the Dukes of Urbino*. London, 1851, in-8°, vol. I, p. 432-435.)

<sup>5</sup> *Acta parliament. Scot. Jacobi I.* 26 mai 1424; édit. Thomson, vol. II, p. 6. — M. de Vieilleville, énumérant les plus nobles armes que l'on donnait jadis aux principales nations de la chrétienté, nomme les archers d'Angleterre. (*Mémoires*, ann. 1553; dans la collection Petitot, 1<sup>re</sup> série, t. XXVII, p. 140.)

Alexandre VI<sup>1</sup>. Le roi, décidé enfin à partir, quitta Vienne le 23 août 1494, traversa le mont Genève, tandis que d'Aubigny passait le Simplon et le Saint-Bernard. Il entra à Turin au commencement de septembre, le 19 du même mois à Asti, puis à Pavie, à Parme, à Pontremoli ; à Sarzane et à Lucques, au commencement de novembre ; puis à Pise, qu'il affranchit pour un temps du joug des Florentins ; ensuite à Florence même, qui lui ouvrit ses portes le 17 novembre. De leur côté,

Le bon seigneur d'Aubigny, vaillant homme,  
Luy et les siens furent transmis à Romme,  
Où tindrent lors de garnison estape<sup>2</sup>.

Quelque temps après, il y éclata, dans une rue du *Ghetto degli Ebrei*, entre les juifs et les soldats de la garde, tant française qu'écossaise, une rixe qui se termina par la mort de plusieurs habitants de la Giudecca, par le pillage de leurs maisons et la destruction de leur synagogue. Le roi l'ayant appris, envoya le maréchal de Gié, accompagné des archers d'ordonnance, pour faire une enquête et punir les coupables. Six "gallans au fait des armes destres," et coutumiers du fait, furent livrés au supplice du fouet dans le *Campo di Fiori*, puis pendus aux créneaux de deux grandes fenêtres<sup>3</sup>. Le rimeur ne nous dit pas si ces *gallans* étaient des Écossais ; nous savons seulement que parmi eux il se trouvait deux *Mores*<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> *Histoire de Paolo Jovio*, etc., traduite par Denis Sauvage. A Paris, chez Gabriel Buon, M.D.LXXXI., in-folio, liv. 1, t. 1, p. 19. — Guichardin, édit. du *Panth. litt.*, p. 25, col. 2.

<sup>2</sup> *Le Vergier d'honneur*, etc., p. 26, col. 1.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 57, col. 2. — Voyez encore le Journal d'André de la Vigne, dans l'*Histoire de Charles VIII* de Godefroy, p. 124.

<sup>4</sup> *L'Entrée du roy nostre sire à Romme*, in-4° goth., folio 3 verso. (Bibl. imp., L. 28. b. 1.) — Ces *Mores*, qui sans aucun doute étaient des nègres, faisaient-ils partie de l'armée française ? Nous n'avons aucune lumière à cet égard. Il est certain, cependant, qu'il se trouvait des soldats de cette couleur dans les rangs espagnols. Jean de Mergey rapporte qu'en 1557, étant prisonnier au château de

A l'entrée du roi dans Rome, les Écossais de son escorte furent fort remarquables<sup>1</sup>; là comme ailleurs, ils gardèrent non-seulement la première porte du logis de Charles VIII, mais toutes celles qui donnaient accès près de lui<sup>2</sup>. Pendant toute la campagne, ils firent merveille, surtout à la bataille de Fornoue, où il en mourut neuf<sup>3</sup>. Ce fut là, comme on sait, que le chevalier Bayart fit ses premières armes; car on ne saurait employer cette expression à propos des tournois où il figura. Dans celui qu'il donna en la ville d'Aire, l'an 1494, l'un des juges était le seigneur de Quentin, Écossais, et l'un des combattants le capitaine David de Fougas, c'est-à-dire de Foggo, également Écossais, appartenant tous deux à la compagnie des hommes d'armes écossais, alors en Picardie<sup>4</sup>. William Collinson, lieutenant de Béraud Stuart, commandant des villes de Harfleur et de Montivilliers en 1496<sup>5</sup>, était vraisemblablement leur compatriote<sup>6</sup>, comme Nicholas

Saint-Quentin, il était gardé par un soldat more, qui plus tard servit en France. (*Mémoires*, dans la collection Petitot, 1<sup>re</sup> série, t. XXXIV, p. 33-37.) — Auparavant, Philippe de Commines nous apprend que la garde de Henri IV, roi de Castille, à l'entrevue d'Urtubie, en 1468, "estoit de trois cens chevaux de Maures de Grenade, dont il y en avoit plusieurs negrins. (*Mémoires*, liv. II, ch. VIII.)

<sup>1</sup> *Histoire de Paolo Jovio*, etc., liv. I, t. I, p. 45.

<sup>2</sup> Observations de Godefroy sur l'*Histoire du roy Charles VIII*, p. 712.

<sup>3</sup> *Mémoires de Ph. de Commines*, liv. VIII, ch. VI, ann. 1495; édit. du *Panth. litt.*, p. 233, col. 2; p. 235, col. 1.

<sup>4</sup> Le Loyal Serviteur, *Chronique de Bayart*, édit. du *Panth. litt.*, p. 15, col. 2; p. 16, col. 1. — Vulson de la Colombière, *le vray Theatre d'honneur et de chevalerie*, 1<sup>re</sup> part., ch. XV, p. 239-246.

<sup>5</sup> "Guillaume Collisson, escuier, seigneur de la Fontenelle, lieutenant en la ville de Harfleur de hault et puissant seigneur M<sup>gr</sup> Berault Stuard, seigneur d'Aubigny," ordonne de payer à Colin Le Franc la somme de 48 sols 9 deniers tournois parisis, "par luy mise et employée en la despence de maistre Pierre Picart, S<sup>e</sup> des comptes, commissaire du roy, maistre Jehan Charmée et leurs gens, à leur retour de ceste ville de Harfleur à Paris, auquel lieu ils estoient venus pour besongner à la verification des privileges de la ville," etc. Harfleur, 8 mai 1497. — Pièce du cabinet de M. de Courcelles (Catal., tit. orig., p. 12), maintenant au British Museum, Add. chart. 504.

<sup>6</sup> Ce nom se rencontre fréquemment dans les comptes de la garde écossaise. Après Jehan Collisson, archer et crancquinier sous la charge de "Patric Folcart," en 1449, Stevin Colisson et Andro Colisson, archers de la garde en 1461 et 1469, on trouve Robin Colisson, en 1470, dans le même corps.

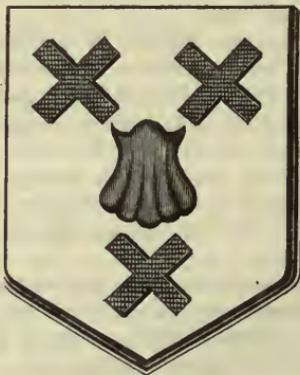
Cunningham, qui lui succéda<sup>1</sup>; peut-être a-t-il laissé dans le pays des descendants<sup>2</sup>.

Un écrivain qui faisait partie de l'expédition de Naples signale un autre capitaine écossais qui était dans nos rangs : "... de la Rochelle, dit-il, passâmes devant une ville nommée Ujaise, très-forte place à merveilles, là où estoit le seigneur d'Aubigny, connestable du reauune de Naples; et de là allâmes passer le chap de Partenente,... et de là alla lediet prince passer la ville de Rege,... très-belle ville et fort chasteau, et avoit prins ledit chasteau le roy Ferrant par assault; et le cappitaine qui estoit

<sup>1</sup> " Nicolle Conigan, lieutenant en la ville de Harfleu de hault et puissant seigneur monseigneur Berault Stuard, seigneur d'Aubigny, chevalier de l'ordre du roy..., conseiller et chambellan ordinaire et cappitaine de la garde du corps du roy... et des villes de Harfleu et Monstievillier," ordonne à Pierre Gaillard, dit le *Chandellier*, écuyer, et autres, de payer à Colin Le Clerc, Hubert Yvellin, la somme de 39 sous, pour avoir élargi et approfondi les fossés de la porte de Montivilliers et la tour du Cygne, à l'endroit de la Grue. 13 septembre 1497. (Mus. Brit., Add. chart. 505. Signat. *N. Conygham.*) — En 1509, la place de William Collinson et de Nicholas Cunningham était occupée par John Stuart. (Catal. de Courcelles, tit. orig., p. 13.)

<sup>2</sup> Chevillard (*Nobiliaire de Normandie*, pl. 8, n° 651) donne les armoiries de "Collesson, ecuyer, sieur des Coutures, chevalier, seigneur de Baronne, Chevreuse, Saint-Marc, generalité d'Alençon, élection de Bernay, maintenu le 14 août 1668." On voit que cette maison portait : d'argent, à la coquille de gueules, accompagnée de trois sautoirs de sable, deux en chef et un en pointe (N° LXVIII).

N° LXVIII. — COLLESSON.



dedans estoit Escossois, très-homme de bien; et fut mis à mort et haché en pieces, et tous les compaignons qui estoient dedans pendus par la gorge<sup>1</sup>.”

Un peu plus loin, le même narrateur raconte une victoire remportée par nos troupes, et nomme Béraud Stuart parmi les chefs qui les conduisaient : “Et estant le roy Ferrant en Calabre, avant que la ville de Naples fust rendue, monseigneur d'Aubigny, connestable dudit reame, le prince Bevillane, le seigneur d'Alegre, grand senechal du reame, chevaucherent tant par leurs journées, qu'ils rencontrerent ledict roy auprès d'une ville nommée *Semenare*... mais nonobstant que ledict roy fust fort grandement accompaigné... les François ne delaisserent point que vaillamment et hardiment ne donnassent dedans, comme bons et hardis hommes de bien... et par telle façon... que les François tuerent et prindrent largement des ennemis; et tout le demourant fut rompu, et se misrent en fuite<sup>2</sup>.” Béraud Stuart dit à peu près la même chose dans le bulletin de la journée, qu'il adressa au roi son maître, et qui fut répandu dans le public sous le titre de *Lettres escriptes par monsieur d'Aubigny au roy nostre sire. Datees [du camp de S. Leon] du XXI jour de juing*<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Mémoires de Guillaume de Villeneuve*, dans le *Panthéon littéraire*, p. 280, col. 2, ann. 1495.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 287, col. 1, ann. 1495. — Guichardin, p. 92, col. 2. — Déjà, p. 43, col. 2, le même écrivain avait présenté le seigneur d'Aubigny comme redoutable aux Aragonnais.

<sup>3</sup> *La Bataille qui a esté faite à Napples. Et comment le roy Ferrand a esté desconfit.* (Bibl. imp., L. 28. b. 1, in-4° goth.) — Voyez encore plus loin les nouvelles du roy depuis son partement de son royaume de Naples envoyées à monsieur l'abbé de Saint Ouen ce jourduy xxvi. de juillet, folio 2 verso, et les lettres nouvelles envoyées de Napples de par le roy nostre sire à monseigneur de Bourbon et datées du .ix. jour de May avecques les gendarmes pour retourner en France. Folio 3 recto et verso, figure monseigneur d'Oisson avec une compagnie de trente lances et quatre-vingts “gens de pyé,” et parmi “les compagnies des gendarmes de ordonnances ordonnez pour la garde du royaume de Napples,” celle de monseigneur d'Aubigny, indiquée comme étant de cinquante lances. (Folio 4 recto.)

Il n'est pas en notre pouvoir de suivre pas à pas Béraud Stuart pendant le reste de la campagne de Naples<sup>1</sup>. Souvent il opéra isolément à la tête d'un corps de troupes considérable<sup>2</sup>, et fit des conquêtes qu'une longue maladie qui lui survint l'empêcha de conserver. Après une première expédition, durant laquelle Gonzalve de Cordoue s'était emparé de plusieurs villes, il retourna dans la Calabre, dont la plus grande partie était au pouvoir des Français. D'Aubigny s'opposa d'abord à ses efforts; mais enfin, après avoir perdu Manfredonia et Cosenza, se trouvant d'ailleurs assiégé dans Groppoli sans espérance de secours, il prit le parti d'abandonner cette province, et il lui fut permis de se retirer en France par terre<sup>3</sup>. A son retour, il reçut en récompense de ses services le collier de l'ordre de Saint-Michel. Quant à ses archers écossais, il est à croire qu'il en avait perdu vingt-deux, car lorsqu'à son retour il habilla sa troupe de neuf, il n'eut à payer que pour soixante-dix-huit archers, nombre auquel la garde se trouvait réduite, la broderie des hoquetons, exécutée par André Pront, brodeur du roi<sup>4</sup>, et Hugues Mansays, orfèvre, qui lui donnaient reçu pardevant maître Foussedouaire, notaire à Tours, par acte passé le 12 décembre 1500<sup>5</sup>. Une autre pièce du même genre, parmi plusieurs choses intéressantes, nous montre les archers du corps du roi, au nombre de

<sup>1</sup> M. de Ségura a raconté en détail la conquête de Naples dans la troisième partie de son *Histoire de Charles VIII*.

<sup>2</sup> Lettre de Guillaume Briçonnet au duc de Bourbon, du 8 septembre 1494. (*Histoire de Charles VIII*, observations de Godefroy, p. 689.) — Voyez encore les *Mémoires de Philippe de Commines*, liv. VII, ch. VI, ann. 1494 (édit. de M<sup>lle</sup> Dupont, t. II, p. 333, 334); le journal d'André de la Vigne, p. 137, ann. 1495, et les *Croniques de France* de Gaguin, édit. de 1515, liv. XI, feuillet cexevii.

<sup>3</sup> Guichardin, *Histoire d'Italie*, liv. III, ch. III, ann. 1496. — Une première capitulation ayant eu lieu, Béraud Stuart n'y avait point été compris. Voyez les *Mémoires de Guillaume de Villeneuve*, p. 291, col. 2.

<sup>4</sup> Vers la même époque, on trouve Gendres Spront, brodeur à Blois, occupé aux hocquetons des archers du duc d'Orléans. (*Catalogue analytique des archives de M. le baron de Joursanvault*, t. I, p. 102, n<sup>o</sup> 647.)

<sup>5</sup> Registre de l'année 1500, p. 105.

vingt-quatre, marchant sous le commandement d'un capitaine français<sup>1</sup>.

Après la mort prématurée de Charles VIII en 1498, Louis XII, son successeur, ayant entrepris de réduire le Milanais, sur lequel il avait des droits du chef de Valentine de Milan, son aïeule, donna le commandement de son armée à Louis, comte de Ligny, à Béraud Stuart<sup>2</sup> et à J.-J. Trivulzio. Le premier, avec Robert Stuart, son neveu et son gendre, continua de servir la France en "bon chevalier et sage, bon et honorable<sup>3</sup>," comme l'avaient fait leurs pères depuis Charles VII. Commandant supérieur du Milanais en 1501, lieutenant général du roi dans l'expédition d'Italie qui eut lieu l'année suivante<sup>4</sup>, il contraignit Frédéric d'Aragon à remettre entre ses mains la ville de Naples, fut vice-roi de cet État et connétable de Sicile pour Louis XII, et reçut en récompense de ses grands services les duchés de Terranova, les marquisats de Girace et de Squillazzo et le comté d'Acri<sup>5</sup>. A la fin, devenu moins heureux, le maréchal d'Aubigny

<sup>1</sup> " Je Mathieu de Harcourt, escuyer, seigneur de Ruigny, capitaine et gouverneur des 24 archiers du corps du roy nostre seigneur, confesse avoir receu de maistre Mathieu Beauvarlet, notaire et secretaire du roy..., la somme de 240 livres tournois; laquelle iceluy seigneur m'a ordonnée estre baillée pour departir et estre distribuée ausdiz 24 archiers, pour et en recompense des brodures des manches de leurs robes de l'hyver present; lesquelles brodures ils ont accoustumé d'avoir et prendre par chacun an : c'est assavoir à chacun d'eulx 10 livres tournois," etc. (*Hist. geneal. de la maison de Harcourt*, t. IV, p. 1731.)

<sup>2</sup> *Chronique de Bayart*, p. 49, col. 1.

<sup>3</sup> *Mémoires de Philippe de Commines*, liv. VIII, ch. 1<sup>er</sup>. Cf. liv. VII, ch. VI.

<sup>4</sup> *Chronique de Bayart*, p. 27, col. 2. — Guichardin mentionne sous l'année 1501 son entrée en Toscane, son départ de Rome et sa marche en Italie. (P. 209-211.)

<sup>5</sup> Le Laboureur, *les Tombeaux des personnes illustres*, etc., p. 345. — Comparez ce récit avec celui de Piscòttie, qui représente d'Aubigny comme l'idole des Napolitains, à ce point que "les Français, dit-il, l'appelaient *le petit Roi de Naples*. A ce moment, ajoute-t-il, le roi et le conseil de France n'étaient guère contents, pensant qu'étant Écossais, il voulait usurper pour lui la couronne de Naples." Offensé de ce soupçon, le maréchal d'Aubigny aurait songé à quitter la France et réalisé ce projet en se rendant en Écosse, où il fut traité avec la plus grande distinction. (*The Cronicles of Scotland*, etc., vol. I, p. 250, 251.) Moins croyable encore est Chaumeau, suivi par André du Chesne, quand il dit que Charles VIII donna la ville d'Aubigny "à messire Berault d'Estuard, chevalier Escossois et

fut contraint de se sauver à Angotelle et fait prisonnier après un siège<sup>1</sup>. De retour en France, avec un gentilhomme calabrais qu'il avait admis dans sa société, il mourut en 1508<sup>2</sup>, cinq ans après un autre marquis de création pareille, nouvelle chez nous.

Guillaume de Poitiers, seigneur de Clérieru et marquis de Cotrone, en Calabre, avait été chambellan du roi Louis XI, et traita sous son règne du gouvernement de Paris et de l'Île-de-France avec Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, qui en était en possession. Il fut fort avant dans les affaires sous le règne de Charles VIII, envoyé en Espagne et en Écosse, et mourut à Lyon, le 2 juin 1503<sup>3</sup>, trente-un ans après le mariage d'Aymar de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier et marquis de Cotrone, avec Jeanne de La Tour, sœur d'Anne de La Tour, duchesse d'Albany<sup>4</sup>.

Naturellement porté en faveur des Écossais, Béraud Stuart fit nommer capitaine du château de la Rocca, à Milan, d'abord Crichton de Connestray, qu'on y trouve en 1506 et 1507<sup>5</sup>, puis

capitaine de sa garde, en remuneration d'aucuns dons et agreables services qu'il luy avoit faitz ou fait de ses guerres, et mesmes à la conqueste du Royaume de Naples, au moyen de quoy il transporta ledit siege Royal au lieu de Conceressault, où il est encores à present, avec les ressortz d'iceluy." (*Histoire de Berry*, etc. A Lyon, 1566, in-folio, liv. VI, ch. XL, p. 275. — *Les Antiquitez et recherches des villes... de toute la France*, etc. A Paris, M.DC.XLVII., in-8° p. 495.)

<sup>1</sup> *Hist. geneal. de la maison de Harcourt*, etc., liv. XI, ch. II, t. II, p. 1096.

<sup>2</sup> *Acta Sanctorum Aprilis*, t. I, p. 122, C, col. 2, n° 12. — Vers la même époque, un artiste, italien suivant toute apparence, exécutait à Paris, pour quelque prince écossais, un manuscrit de Virgile, aujourd'hui conservé à Édinburgh, dans la bibliothèque de l'université, sous la marque A. b. c. 2. Ce volume se termine par cette inscription : *Flórius Infortunatus calamo Parisius hunc librum exaravit*; on y voit, au folio 85 recto, où commence l'Énéide, les armes d'Écosse avec cimier et supports, et des deux côtés le chiffre P-I (*Princeps Jacobus, Prince James?*), qui paraît encore plus haut dans la marge de droite.

<sup>3</sup> *Ordonnances des rois de France*, etc., t. XX, p. 544, not. 2.

<sup>4</sup> Anselme, *Hist. généal. et chron. de la maison roy. de France*, t. IV, p. 530, C.

<sup>5</sup> Catal. de M. de Courcelles, titres originaux, etc., p. 13. — Un écrivain du temps mentionne comme présents à l'entrée de Louis XII à Milan, en mai 1507, deux capitaines, l'un messire Gilles de Louvain, Français, capitaine du château, et l'autre "Guillaume Creston, Escossois, capitaine de la Roquette." (*Le Ceremonial françois*, t. I<sup>er</sup>, p. 722.)

un gentilhomme écossais, son proche parent<sup>1</sup>, qui ne peut être que Matho Lindsay, mari d'Anne de Braque, fille de Philippe de Braque et de Guyonne Stuart<sup>2</sup>. Quant à ce Quentin *l'Escossois*, c'est Alexandre Quentin que Louis XII ou le duc d'Albany laissa dans la place, en 1507, avec deux cents de ses compatriotes et tout autant de Français<sup>3</sup>, c'était sûrement le seigneur de Saint-Quentin du tournois d'Aire et d'un rôle d'hommes d'armes écossais tenant garnison à Milan en 1509, plutôt que le sire de Quentin nommé dans une ordonnance de 1489<sup>4</sup>. Jean Stuart, duc d'Albany, qu'on retrouve en France dès 1499<sup>5</sup>, avait amené à Louis XII des renforts de Jacques IV, qui devait mourir si misérablement à Flodden; avec messire Béraud et Robert Stuart, il prenait part au siège de Gènes en 1507, et précédait le roi à son entrée dans cette ville le 28 avril<sup>6</sup>. En voyant dans un État voisin, à près de quarante ans de distance, un Écossais gardien des clefs d'un château fort, on ne peut croire que ce fût un de ces auxiliaires restés en Piémont; mais quand Blaise de Montluc, nous le montrant engagé dans un complot, fait observer que dans un certain cas il ne pourrait jamais plus retourner ni en Écosse ni en France, il nous donne à penser qu'en venant de son pays cet étranger avait passé par le nôtre, à moins que

<sup>1</sup> *Chronique de Bayart*, p. 19, col. 2.

<sup>2</sup> Le Laboureur, *les Tombeaux des personnes illustres*, etc., p. 317. — D'Hozier, *Armorial général de la France*, reg. III, 1<sup>re</sup> part., p. 83. — Lord Lindsay, *the Lives of the Lindsays*, vol. I, p. 96, en note.

<sup>3</sup> Rob. Gaguin, *les Croniques de France*, etc., liv. XI, feuillet cexix recto. — David Chambre, *Abbrégé des histoires de tous les roys de France, Escosse, etc.*, folio 201 recto.

<sup>4</sup> *Ordonnances des rois de France*, etc., t. XX, p. 186.

<sup>5</sup> Cette année, il recevait sa pension du receveur des aides d'Évreux, comme en témoigne un acte signé du duc, qui faisait partie des archives du baron de Joursanvault. (*Catal.*, etc., t. I, p. 322, n° 1791.) — Un autre, de l'an 1497 (t. II, p. 234, n° 3415), témoigne d'une pension payée à Antoine Confour, gouverneur du duc.

<sup>6</sup> *Chroniques de Jean d'Aulon*, Paris, 1835, in-8°, suite de la 1<sup>re</sup> part., ch. XXV, t. IV, p. 6. — *Le Ceremonial françois*, in-folio, t. I, p. 715.

l'écrivain ne veuille faire allusion à l'alliance qui unissait les deux contrées<sup>1</sup>.

A sa sortie de Gènes, Louis XII se rendit à Milan, où ses fidèles Écossais, impatientes de le revoir, vinrent à sa rencontre<sup>2</sup>. Ils étaient au nombre de cent hommes d'armes, commandés par messire Robert Stuart, et ils figurèrent à l'attaque d'un bastion qui faisait partie des fêtes données à cette occasion<sup>3</sup>.

En 1512, Louis XII étant rentré en France, laissa la garde du territoire et du château de Brescia au seigneur d'Aubigny, "lequel depuis à son département d'icelluy lieu, ajoute un chroniqueur<sup>4</sup>, se retira hardiment en France, ayant la lance sur la cuysses, avecques ceulx de sa compagnie." Il ne nous dit pas si quelqu'un d'eux resta prisonnier en Italie<sup>5</sup>.

Maréchal de France le 1<sup>er</sup> avril 1514, après la mort du maréchal de Gié, leur brave commandant défit, avec le seigneur d'Imbercourt, à Villafranca, en Piémont, où le roi les avait mandés, Prosper Colonne et ses alliés, envoyés par Léon X au secours de Milan<sup>6</sup>. Il se trouvait à la journée de Marignan, où les Écossais de la garde du roi se firent remarquer. Le comte de Guise, ayant été renversé, fut emporté hors de la mêlée par un

<sup>1</sup> *Commentaires de Blaise de Montluc*, liv. I<sup>er</sup>, ann. 1543. (*Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France*, par Petitot, 1<sup>re</sup> série, t. XX, p. 461-464.)

<sup>2</sup> *Les œuvres de Jean Marot*, édit. de Coustelier, p. 168.

<sup>3</sup> *Chroniques de Jean d'Auton*, suite de la VI<sup>e</sup> part., ch. XXXIV; t. IV, p. 93.

<sup>4</sup> Rob. Gaguin, *les Chroniques de France*, etc., liv. XI, fucillet ccxxxvii recto.

<sup>5</sup> On trouve dans la collection Gaignieres, au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale, cette lettre, *Au conte de Barby, collonel des pistolliers*, qui malheureusement est sans date ni signature : "Seigneur conte, je vous veuex bien advertir que j'ay perdu deux de mes soldaz, qui ont esté prins par les François, pour lesquelz ravoir j'ay recherché de faire relascher deux Escossois qui sont par deça; mais il ne m'a esté possible. A cause de quoy je vous prie regarder si vous les trouvez, de les avoir pour dix-huict ou vingt escus, et les deborsce[r] pour me renvoyer lesd. soldatz, vous assurant sur ma foy que je ne faudray de vous rembourser. La soubzcription ne s'est peu lire." (*Lettres et memoires du regne de Louis XI et despuis*, etc. 367-68, folio 46.)

<sup>6</sup> D. Chambre, *Abbr. des hist.*, etc., folio 207 verso, ann. 1515.

gentilhomme de la maison du roi nommé *le capitaine Jamy*<sup>1</sup>. C'était "un fort honneste homme escossois," si ce capitaine est le même que celui qui commandait cinq ans plus tard une maison dans les Ardennes<sup>2</sup>. Pour en terminer avec le maréchal d'Aubigny, on le voit en Navarre faisant la guerre à Ferdinand le Catholique, qui avait usurpé la couronne de ce pays sur Jean d'Albret, vassal de la France; il assiste à la bataille de Pavie, en 1525, et commande l'année suivante en Provence contre l'empereur Charles-Quint. Lors de la réforme de la coutume de Berry, en 1539, on retrouve parmi les opposants pour la coutume de Lorris, messire Robert Stuart, chevalier de l'ordre du roi, conseiller et chambellan ordinaire dudit seigneur, capitaine de la garde de son corps, seigneur d'Aubigny et autres lieux, représenté par ses procureurs<sup>3</sup>. Il mourut en 1543, ne laissant que des collatéraux<sup>4</sup>.

Héritier de Béraud Stuart, son cousin germain<sup>5</sup>, Matthieu Stuart, comte de Lennox et seigneur de Darnley, qui fut tué en 1513, à côté du roi d'Écosse, Jacques IV, à la bataille de Flodden, transmet Aubigny à Jean Stuart, son troisième fils. L'aîné resta en Écosse, et la destinée de sa race fut illustre : on sait que Jacques, son petit-fils, réunit sur sa tête les couronnes d'Écosse et d'Angleterre.

<sup>1</sup> *Mémoires de messire Martin du Bellay*, ann. 1515; édit. du *Panth. litt.*, p. 829, col. 2. — *Vies des grands capitaines*, etc., liv. II, ch. LXX. (*Œuvres complètes de Brantôme*, même collection, t. I, p. 290, c. 2.)

<sup>2</sup> *Mém. de Fleurange*, ch. LXXII, ann. 1520; édit. du *Panth. litt.*, p. 288, col. 2.

<sup>3</sup> Thaumás de la Thaumassière, *nouveaux Commentaires sur les coutumes... de Berry*, etc., p. 669, 674.

<sup>4</sup> "Jacques de Cabagnes, en l'éloge qu'il donne à Jacques Tezart, dit qu'il descendoit de Hebert Tezart, chevalier de S. Michel, et de Blanche Miel, niece de Robert Stuart, seigneur d'Aubigny, mareschal de France," etc. (*Hist. geneal. de la maison de Harcourt*, liv. XI, ch. LXXX; t. II, p. 1529.)

<sup>5</sup> Voyez le *Peerage* de Douglas, t. II, p. 95, 96.





## CHAPITRE X.

Résolution des États d'Écosse relative au mariage de Jacques IV ; envoi d'une ambassade en France vers 1490 ; renouvellement des traités d'alliance entre les deux couronnes. — Nouvelle résolution des États concernant le même objet. — Réception de Concessault et de Roderic de Lalain par le roi d'Écosse. — Confusion relative au premier. — Le poète William Dunbar, William Elphinstone et autres Écossais de marque alors en France. — Antoine d'Arces de la Bastie, dit le *Chevalier Blanc*, aux noces de Jacques IV. — Médiation de ce prince entre le roi de Danemark et Louis XII ; Écossais naturalisés en France à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et au commencement du suivant. — Mariage d'Alexander et de John ducs d'Albany avec deux duchesses de Boulogne. — Réclamation au sujet de deux navires saisis et pillés sur la côte de Bretagne. — Intervention de Jacques IV en faveur du duc de Gueldres auprès de Louis XII. — Il notifie au dernier la naissance de son fils et résiste aux efforts du pape pour le détacher de l'alliance de la France ; présent de Louis XII au roi d'Écosse. — Mission de l'archevêque de Saint-André et du comte d'Arran en France, du maréchal d'Aubigny et du président du parlement de Toulouse en Écosse ; mort du maréchal à Corstorphine. — Instructions de cet ambassadeur. — Tournoi donné à Édinburgh ; rôle joué par le chevalier de la Bastie avec les nobles Français de la suite du maréchal. — Henry VII jaloux de l'intimité des rapports entre la France et l'Écosse ; il fait arrêter le comte d'Arran et son frère en route pour leur pays ; renouvellement et confirmation, en 1511 et 1512, des vieux traités qui unissaient les deux couronnes ; ambassade de M. de la Motte en Écosse ; séjour de Pierre Cordier dans ce pays. — Ambassade en France d'Andrew Foreman ; Louis XII lui donne l'archevêché de Bourges. — Lettres de naturalité générale pour toute la nation d'Écosse en France par Louis XII en 1513. — Détails circonstanciés sur l'élection d'Andrew Foreman. — Legs de deux régens écossais du collège de Montaigu, à Paris, maître David Cranston et John Stuart.

Revenons maintenant en arrière et en Écosse.

Dès l'an 1488, les trois états, préoccupés de la convenance de marier leur jeune souverain, avaient décidé en parlement d'envoyer une ambassade en France, en Bretagne, en Espagne et ailleurs, pour faire choix d'une princesse digne en tout d'une aussi haute destinée<sup>1</sup> : environ deux ans après, Jacques IV envoya en France Patrick, comte de Bothwell, Robert, évêque de Glasgow, et Richard Muirhead, ses ambassadeurs, chargés de ses pleins pouvoirs pour la confirmation des traités d'alliance et

<sup>1</sup> *Acta parliamentorum Jacobi IV*, A. D. 1488. (*The Acts of Parliaments of Scotland*, vol. II, p. 207, col. 1.)

de confédération conclus entre Jacques III, son père, et ses prédécesseurs rois d'Écosse, et les rois de France. Lui-même, le 4 mars 1491, avait solennellement promis de les observer, en présence de William, évêque d'Aberdeen, de Colin, comte d'Argyll, seigneur de Campbell, chancelier d'Écosse, de Patrick, comte de Bothwell, seigneur de Hales, amiral d'Écosse et gardien des Marches; d'Archibald, comte d'Angus, seigneur de Douglas; de John, prieur de Saint-André, garde du sceau privé; d'Alexander, seigneur de Hume, chambellan d'Écosse; de William, seigneur de Saint-John, trésorier du roi; de John, seigneur de Drummond; de William, seigneur de Ruthven; de maître Archibald de Whitelaw, archidiaque de Lothian, secrétaire du roi; de Richard Muirhead, doyen de Glasgow, secrétaire du registre royal; d'Alexander Inglis, archidiaque de Saint-André, tous conseillers de Jacques IV. La France était représentée en cette occasion par Champagne, roi d'armes, qui rapporta les lettres contenant la relation de la cérémonie<sup>1</sup>.

Un autre Lord Bothwell figurait encore dans ce même temps à la cour d'Écosse : c'était un espion nommé Ramsay, entretenu par Henry VII. Dans un rapport adressé à ce prince, il l'informe qu'il assistait à Saint-André à la réception de Concessault, l'ambassadeur de France, qui conseillait la continuation de la paix entre l'Écosse et l'Angleterre<sup>2</sup>. Plus tard, il raconte l'arrivée de Roderic de Lalain, venu de Flandre en Écosse avec deux petits navires et quatre-vingts hommes d'armes allemands : "J'étais là, dit-il, quand le roi le reçut en présence de Perkins, et il s'exprima ainsi en français : "Sire, je suis venu ici conformément "à ma promesse, pour faire service à Votre Altesse<sup>3</sup>," etc. Issu

<sup>1</sup> *Invent. chronol.*, etc. p. 53. — *The Acts of Parliaments of Scotland*, vol. II, p. 227. — Tytler, *Hist. of Scoll.*, t. IV, p. 355, 356.

<sup>2</sup> Ellis, *Original Letters*, etc., 1<sup>st</sup> series, vol. I, p. 30. — Pinkerton, *the History of Scotland*, vol. II, p. 28.

<sup>3</sup> Ellis, *Original Letters*, etc., 1<sup>st</sup> series, vol. I, p. 30.

d'une famille écossaise et familier sans doute avec l'anglais, Concressault se présentait tout naturellement au choix du roi de France pour remplir une mission en Écosse. Il lui fut pareillement désigné quand, voulant faire honneur à Perkins Warbeck, Louis XII lui assigna une garde : Concressault en fut capitaine<sup>1</sup>.

Son nom de famille, on doit se le rappeler, était *Monypenny*, ce qui a donné lieu à une confusion que nous ne pouvons nous dispenser de signaler ici. Il a semblé qu'un nom écossais devait tout naturellement se rapporter à un ambassadeur de cette nation, et l'on a adjoint Lord Monypenny au comte de Bothwell dans l'ambassade de 1491 ; mais aucun des articles des comptes du trésor cité par M. David Laing ne donne à penser qu'il en fût ainsi. Dans l'un, en date du 16 juillet, c'est une remise à Lord Bothwell d'une somme à donner à l'équipage de la *Catherine*, "quand les ambassadeurs passèrent en France," et en même temps un paiement de 250 livres à Lord Monypenny par ordre du roi, comme un de 100 livres à Champagne, le héraut français. A la fin du siècle, Alexander Lord Monypenny, n'ayant pas d'héritier mâle, échangeait sa baronie de Earlsball, dans le comté de Fife, avec Sir Alexander Bruce, contre une terre en France nommée *Escariot*, et en lui prenait fin la pairie<sup>2</sup>; mais aux termes où en étaient les deux pays, rien n'empêchait qu'un homme en dignité en l'un ne le fût dans l'autre, jusqu'au moment où, pressé d'opter, il eût choisi pour sa résidence la contrée la plus avancée. A la rigueur, il n'est même pas impossible que l'agent de Charles VIII, Écossais comme il l'était de naissance, n'ait été adjoint aux ambassadeurs de cette nation députés auprès de ce prince.

<sup>1</sup> Stowe, *Annales, or a generall Chronicle of England*, etc., p. 476. — Bacon, *the Life of King Henry VII*, apud Kennet, *a complete History of England*, etc. London, 1706, in-folio, t. I, p. 607, col. 1. Cf. Tytler, *Hist. of Scotl.*, t. IV, p. 373, ann. 1494.

<sup>2</sup> Douglas, *the Peerage fo Scotland.*, etc. Edinburgh, 1813, in-folio, t. II, p. 249.

“Ces ambassadeurs, dit M. Laing, furent envoyés pour le double objet de négocier une paix entre les deux pays et un mariage pour Jacques IV<sup>1</sup>.” Ainsi que le même savant l’avait précédemment conjecturé, il est infiniment probable que le poète William Dunbar était à la suite de l’ambassade écossaise, et qu’il resta à Paris après le retour de celle-ci en Écosse<sup>2</sup>; il y avait étudié<sup>3</sup>, et il en parle comme d’une ville qui lui est familière<sup>4</sup>.

Il put voir alors l’évêque d’Argyll, qui, à l’exemple de l’archidiacre James Stewart<sup>5</sup>, étudiait dans la capitale de la France. Quelques années plus tard, Dom John Hamilton, moine de Paisley, ayant été nommé à cette abbaye, se rendait aux écoles de Paris, où il continuait ses études en droit canon et en théologie<sup>6</sup>.

Un autre évêque écossais y avait laissé un renom d’ardeur et de savoir que l’on citait encore avec admiration. Travaillant jour et nuit, le jeune William Elphinstone n’avait pas tardé à attirer l’attention de ses professeurs, qui, non contents de le combler de louanges, lui donnèrent la charge de répétiteur en droit canon, distinction qui, dans l’un et l’autre droit, ne s’accordait alors qu’aux plus savants. Dans cette nouvelle position, il s’occupa tellement de l’enseignement qui lui avait été confié, que tous les étudiants en droit canon se portaient en foule à ses leçons. Au bout de six ans d’un succès jusqu’alors sans exemple, honoré du bonnet de docteur, il se rendit à Orléans, où il passa

<sup>1</sup> *The Poems of William Dunbar, etc.*, vol. II, p. 436.

<sup>2</sup> *Memoirs of William Dunbar*, dans la même collection, vol. I, p. 16. Cf. p. 11-13.

<sup>3</sup> *The Frievris of Berwick*, l. 318. (*Ibid.*, vol. II, p. 14.)

<sup>4</sup> *Flyting of Dunbar and Kennedy*, l. 367. (*Ibid.*, p. 79. Cf. p. 431.) — Il faut se garder de confondre William Dunbar avec John Dunbar, de Galloway, qui, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, après avoir étudié à Paris et à Toulouse, enseigna avec éclat à La Rochelle. (Dempster, *Hist. eccl. gent. Scot.*, lib. IV, n<sup>o</sup> 420, p. 226.)

<sup>5</sup> Voyez ci-dessus, p. 97. — Je saisis cette occasion pour rectifier la note 1, qui renferme une grave inexactitude causée par une ressemblance de nom.

<sup>6</sup> *Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland*, vol. II, part I, p. 29, 30.

quelques années à creuser la science du droit avec les professeurs, qu'il secondait par des conférences publiques. Là, comme ailleurs, il fut entouré d'honneurs et de considération, et son nom commença à être tenu en telle estime par la magistrature française, que plus d'une fois, dans de grandes affaires, le parlement de Paris prit son avis avant de décider. Recherché dans le monde élevé, William Elphinstone y comptait nombre d'amis, parmi lesquels son biographe nomme Jean de Ganay, depuis chancelier de France. Après un séjour de neuf ans dans notre pays, le savant Écossais s'en retourna dans le sien; mais il revint plus tard en ambassade auprès de Louis XII, qui lui donna un témoignage signalé de sa royale bienveillance en le plaçant au nombre de ses conseillers<sup>1</sup>.

En 1493, Jacques IV avait atteint sa majorité. Désirant plus que jamais mettre un frein aux ardentes et capricieuses passions auxquelles sa jeunesse avait été en proie<sup>2</sup>, ses conseillers remirent la question de mariage sur le tapis, et un parlement tenu à Édinburgh décida qu'il serait envoyé une ambassade au roi de France pour la conclusion définitive de ce mariage<sup>3</sup>.

Enfin il eut lieu en 1502. Parmi les étrangers de distinction présents aux noces de Jacques IV avec Marguerite, fille de Henry VII, on remarquait entre les plus illustres Antoine d'Arcees de la Bastie, plus connu dans les guerres d'Italie sous le nom du

<sup>1</sup> *Episcoporum Murthlaccē. et Aberdoneñ. Per Hectorem Boethium Vita.* [Impressa sunt hæc prelo Ascensiano Ad Idus Maias Anno Salutis. M.D.XX.] In-4°, folio XIX verso, XX verso. Cf. Keith, *an historical Catalogue of the Scottish Bishops*, etc., p. 115-119

<sup>2</sup> Jacques IV eut plusieurs bâtards. L'un d'eux, Alexandre Stewart, envoyé sur le continent pour y compléter son éducation, fit un voyage en France et en Italie. (Keith, *an historical Catalogue of the Scottish Bishops*, p. 33.) — On trouve trois lettres de lui adressées de Padoue à son père et à Patrick Panter, secrétaire du roi et précepteur du jeune prince, parmi les *Epistolæ Jacobi Quarti*, etc. Edinburgi, MDCCXXII-IV, in-8°, vol. I, p. 175-179.

<sup>3</sup> *Acta parliamentorum Jacobi IV*, A. D. 1493. (*The Acts of Parliaments of Scotland*, vol. II, p. 230, col. 1.)

*Chevalier Blanc*<sup>1</sup>. C'était un Dauphinois, seigneur de la Bastie-sur-Melans, ainsi nommé parce qu'habituellement il était de blanc vêtu, comme le chevalier du pays de Grèce venu en ambassadeur auprès du roi Charles VI, en 1397<sup>2</sup>, ou parce qu'il portait des armes blanches. Il était capitaine de cinq cents hommes de pied, et prit part en cette qualité à la bataille d'Agnadel, où il fut fait prisonnier en même temps qu'un autre capitaine, Imbault Rivoire, seigneur de Romanieu<sup>3</sup>. Voici de quelle manière leur compatriote Aymar du Rivail, qui avait connu le chevalier Blanc, en parle au livre IX de son ouvrage sur les Allobroges : " Dans ce temps-là, dit-il, Antoine d'Arces, Dauphinois, d'une moyenne et forte stature, et doué, entre autres avantages, de larges épaules dénotant la force, parcourut l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre et l'Écosse, pour défier ceux qui, de leur propre gré ou par la volonté de leur amie, étaient disposés à combattre à outrance. Partout il fut éconduit par les rois de ces pays, si ce n'est en Écosse, où le cousin de Jacques IV joûta contre lui; mais Antoine d'Arces eut le dessus. Tel était l'amour qu'avait pour lui ce prince, que parfois il couchait dans la chambre royale. Comblé partout de présents, il revint en France avec une suite de vingt-cinq chevaux. Il avait pour compagnon son compatriote Gaspard de Montauban, plus tard baron d'Aix et de Montmaur, et c'est de lui, aussi bien que

<sup>1</sup> Le Chevalier Blanc est nommé, avec Bayard et le capitaine Imbaut, dans le Discours de Brantôme sur les colonels de l'infanterie de France.

<sup>2</sup> *Catalogue des archives de M. le baron de Joursanvault*, t. I, p. 126, n° 760. — Philippe de Commines n'appelle-t-il pas le fameux Matthias Corvin, dit *Hunniades*, " le Chevalier Blanc de la Valacque ? " (Mémoires, liv. VI, ch. XIII, ann. 1483.)

<sup>3</sup> *Chronique de Bayard*, par le Loyal Serviteur, édit. de M. Teulet, ch. XXIX, p. 117. — Annotations de Videt, à la suite de l'*Histoire du chevalier Bayard*, etc. A Grenoble, M.DC.LI, in-8°, p. 36. — Voyez sur Antoine d'Arces, chevalier, seigneur de la Bastie et autres lieux, et Nicolas d'Arces, son fils, l'*Hist. geneal. de la maison de Harcourt*, liv. XI, ch. I; t. II, p. 1025, 1092, et surtout p. 1030; et t. IV, p. 1522.

des autres compagnons du seigneur de la Bastie, que nous tenons ces détails<sup>1</sup>.”

Aymar du Rivail les complète par d'autres, qu'on lit un peu plus bas et qui se rapportent à l'expédition de Louis XII en Italie : “ Les Dauphinois Antoine d'Arces et Imbault de Rivoire, dit-il, furent envoyés en avant avec leurs hommes de pied de l'autre côté de l'Adda, et prirent Treviglio, ville de la république de Venise ; mais elle fut reprise aussitôt par les Vénitiens, et Rivoire, d'Arces et quelques autres envoyés à Venise, furent retenus prisonniers<sup>2</sup>. D'Arces, ajoute-t-il, fut deux fois dépêché par les Vénitiens auprès de Louis XII pour traiter de sa libération et de celle de ses compagnons d'armes, et en dernier lieu il ne revint pas à Venise, parce que, par oubli ou autrement, ils ne le lui avaient pas dit à son départ. Plus tard, par ordre du roi, il combattit les Vénitiens sous l'empereur Maximilien, et commanda la cavalerie légère, et une seconde fois il fut fait prisonnier. Enfin, par suite d'un échange avec un Vénitien tombé aux mains des Français ou des Allemands, d'Arces recouvra sa liberté, et revint en Écosse avec sa femme, qui était de la maison normande de Ferrier<sup>3</sup>.”

Il en eut Jean d'Arces, père lui-même de Livarrot, qui tua Schomberg en un duel célèbre de trois contre trois, le 21 avril 1578<sup>4</sup>. Mort en 1590, Jean fut enterré dans la chapelle d'Arces, en l'église de Condrieu, et dans son épitaphe on consigna les courses chevaleresques et les services d'Antoine de la Bastie<sup>5</sup>, mais non sa fin funeste sur une terre étrangère.

<sup>1</sup> *Aymari Rivallii Delphinatis .. œ Allobrogibus Libri novem*. Ludovicus Perrin, typographus Lugd. 1844, in-8°, lib. IX, p. 547.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 548, A. D. 1509.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 549.

<sup>4</sup> Voyez *le vray Theatre d'honneur et de chevalerie*, etc., t. II, ch. XXXX, p. 477. — Livarrot lui-même fut tué en duel à Blois en 1581. (P. de l'Estoile, *Journal de Henry III*, lundi 4 mai ; dans la collection Petitot, 1<sup>re</sup> série, t. XLV, p. 207.)

<sup>5</sup> *Archives historiques du département du Rhône*, etc., t. III, p. 61.

Un écrivain d'origine écossaise, Mare de Vulson, sieur de la Colombiere<sup>1</sup>, dont les armes sont : 1 et 3 d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois étoiles de sable, posées deux en chef et une en pointe ; 2 et 4, d'azur au lion d'or (N° LXIX),

N° LXIX. — VULSON DE LA COLOMBIERE.



et d'après lui, Expilly<sup>2</sup>, rapportent tout au long l'emprise du Chevalier Blanc et de trois autres chevaliers ses compagnons, publiée à Édinburgh, le 8 janvier 1505. Le même paladin, à ce qu'il paraît, en fit publier une autre dans la même ville par Marchmont, héraut d'Écosse; elle commença le 1<sup>er</sup> août 1507<sup>3</sup>. Plus anciennement, s'il faut en croire Tytler, Antoine d'Arce

<sup>1</sup> « La maison de VULSON en Dauphiné, de laquelle je suis le chef, et celle de mesme nom et armes qui est en Escosse, en la province de Nithsdale, dont est chef le seigneur de Croiglin, à cause du cimier qui est une main de sauvage tenant une massue d'or, porte pour devise ces mots, Pour bien faire. » (*La Science heroïque*, etc. A Paris, M.DC.XLIV., in-folio, ch. XLIV, p. 466.) — Je n'ai pas rencontré plus de deux fois le nom de *Wilson* dans les plus anciens des registres de la Chambre des comptes relatifs à la garde écossaise. En 1450, Robin Wilson figure au nombre de trente-deux archers et cranequiniens « estans sous la charge et gouvernement de Patrix Foulquarl, » et reçoit 33 livres tournois pour un cheval; en 1470, un individu du même nom, ou peu s'en faut, « Robin Woulson, varlet de paillassier de lad. garde, » reçoit la somme de 10 livres 10 sous tournois « pour sa robe de l'année. »

<sup>2</sup> *La Science heroïque*, etc., ch. XLIII, p. 452, 453. — *Le vray Theatre d'honneur et de chevalerie*, t. I, ch. XX, p. 270, 271. — *Histoire du chevalier Bayard*, édit. de 1651, p. 443-447.

<sup>3</sup> Annot. de Videt, p. 34, 35. (*Ibidem.*)

avait combattu dans la lice avec Lord Hamilton, après avoir jouté avec des lances émoulues<sup>1</sup>. Nos quatre chevaliers dauphinois, par permission du roi et de la reine de France, Anne de Bretagne, portaient au cou une écharpe blanche pour emprise, le sommaire de ladite emprise portant que celui qui y toucherait serait tenu de se battre avec eux à la lance et à l'épée, "lesquelles armes, était-il dit, se feront à cheval, et chevaux bardés, si bon leur semble, en harnois de guerre tout à blanc, depuis la teste jusques aux pieds, de telles pieces qu'ils voudront, sans estre cramponnés, guindés ny attachés, en quelque maniere que ce soit. — Et courrons par autant de courses de lances à fers émoulus, trempez et acerez, qu'il y ait atteinte, rompture ou perte de lances; et lesdictes courses estre passées, chacun de nous mettra la main à l'estoc ou espée, tranchant et poignant d'estoc et de taille, pour s'en aider quand besoin sera; desquels estoc et espée combatrons tant et si avant que l'un de nous soit mis outre, et rendu jusques au bout." Un autre article de cette emprise portait que celui qui y toucherait pour l'amour de sa maîtresse et qui serait vaincu, "mis en outre et rendu," était obligé "de s'aller rendre prisonnier à la mercy de la mieux aimée dame de celui à qui le cas ne seroit advenu; et au cas qu'il n'y voudroit aller en personne au lieu où sera ladite dame, sera rachetable d'un diamant de trois cens escus, lequel diamant sera baillé et délivré dans quatre jours à un officier d'armes ou à un gentilhomme pour luy porter, quelle part qu'elle soit, de par celui qui estoit son prisonnier et à sa mercy<sup>2</sup>." Les compagnons

<sup>1</sup> Tytler, *History of Scotland*, vol. V, p. 49, A. D. 1502.

<sup>2</sup> *Le vray Theatre d'honneur*, etc., t. I, p. 271. — Le reste des articles de cette emprise est dans la *Science heroïque*, où l'on chercherait vainement les deux que nous avons cités en dernier. — Nous apprenons de Chorier que Salvaing de Bois-sieu est le principal auteur des ouvrages publiés sur l'art du blason par Vulson de la Colombiere. Il en est de même de l'*Histoire du chevalier Bayard* (Grenoble, 1650 ou 51, in-8°). M. de Boissieu a préféré qu'elle parût sous le nom de Louis Videt plutôt que sous le sien, afin d'être plus à son aise pour faire cette édition de tout

et aides du seigneur de la Bastie, "qui est entre tous jusques au nombre de quatre, et pour chacun desdits royaumes un," c'est-à-dire sans doute pour ceux d'Espagne, de Portugal, d'Angleterre et d'Écosse, étaient, à ce que l'on a prétendu, Gaspard de Montauban, seigneur d'Aix, Imbault de Rivoire, seigneur de Romanieu, et Aymon de Salvaing, seigneur de Boissieu. Ces quatre chevaliers, dit-on, signèrent les articles de l'emprise, et y ajoutèrent leurs sceaux, leurs armes et les timbres de leurs cimiers, le 8 janvier 1505.

Dans l'intervalle, Louis XII avait conclu un traité d'alliance, d'amitié et de commerce avec Jean, roi de Danemark, de Suède et de Norvège, par les soins et démarches de son neveu le roi d'Écosse<sup>1</sup>, et plusieurs Écossais avaient reçu des lettres de naturalisation : Robert Juston, c'est-à-dire Johnston, pannetier ordinaire de la reine; Gilbert Turnbull, porte-enseigne de la compagnie du sieur d'Oyson; George Helin (Allan?), homme d'armes de la même compagnie; William Lore (Laurie?), archer de la garnison du château de la Rocca, de Milan; John Damastere, ou plutôt Dempster, archer des ordonnances du roi sous la charge du sieur de Saint-Quentin<sup>2</sup>; John Abernaci (Abernethy) et Patrick Semple, archers de la garde du roi; et George Lebel, écuyer, homme d'armes des ordonnances du roi<sup>3</sup>.

Trois ans après le mariage de Jacques IV, un autre Stuart vint chercher une femme en France. John, duc d'Albany, épousa sa

ce qu'il avait rêvé de sa famille. Il faut donc se tenir en garde contre la plupart des pièces rapportées dans les nouvelles annotations qu'elle renferme, et mettre au rang des fables tout ce qui s'y trouve, là comme ailleurs, sur le voyage d'Aymon de Salvaing en Écosse à la suite d'Antoine d'Arces de la Bastie. Voyez, à ce sujet, un traité peu connu intitulé : *Relation des principaux évènements de la vie de Salvaing de Boissieu... suivie d'une Critique de sa Généalogie et précédée d'une Notice historique*, par Alfred de Terrebonne. Lyon, Louis Perrin, 1850, in-8°, p. 21, 157, 160, 165-169.

<sup>1</sup> *Inventaire chronologique*, etc., p. 54. Le traité est du 14 mars 1499.

<sup>2</sup> Jehan Damestier figure au nombre des hommes d'armes du rôle de juillet 1507.

<sup>3</sup> *Inventaire chronologique*, etc., p. 45-56.

cousine germaine Anne de la Tour, fille de Jean, comte de Boulogne et d'Auvergne, et de Jeanne, douairière de Bourbon. Dans le contrat, passé sous le seau royal de la chancellerie de Montferrand, il est stipulé que si le duc d'Albany survit à sa future épouse, il aura droit à prélever sur tous les biens de la duchesse une rente viagère de 2,500 livres et à conserver une de ses principales places seulement<sup>1</sup>. C'était, on doit se le rappeler, le second Stuart qui eût contracté une union tout à fait semblable, le père du duc John ayant pareillement épousé une duchesse de Boulogne, quand il fut contraint de chercher un asile en France<sup>2</sup>.

Deux navires de la puissante famille des Barton, s'étant probablement trouvés dans le même cas pendant qu'ils croisaient contre les Anglais en 1497, avaient été saisis et pillés sur la côte de Bretagne. Une réclamation fut adressée, à ce sujet, à Louis XII par le secrétaire royal Panter; il s'y plaint de l'in-

<sup>1</sup> Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 686. — *Inventaire chronologique*, etc., p. 56. — Dans le carton J. 1130 des Archives de l'Empire, qui renferme l'acte en question, et dans les cartons suivants, on trouve plusieurs titres relatifs aux possessions en France du duc d'Albany. — A la Bibliothèque impériale, la collection Dupuy contient un assez grand nombre de pièces qui se rapportent aux affaires privées de ce seigneur dans notre pays, notamment, vol. 462, une lettre à lui écrite en 1520 par le cardinal Wolsey; vol. 527, un extrait d'une transaction entre le duc et Jean de la Chambre, du 14 septembre même année; enfin, vol. 260, 463 et 486, diverses lettres écrites, de 1530 à 1533, par le cardinal de Boulogne, de Ferrary, le cardinal de Tournon, M. de Poitiers, Robert Stuart, Pomponio Innucci, Catherine de Médicis, Nicolas Ramus, etc. John Stuart, duc d'Albany, était allié de la princesse que nous venons de nommer, par le mariage de Madeleine de la Tour, sœur aînée de sa femme, avec Laurent de Médicis, duc d'Urbin, neveu de Léon X, qui, à la prière du duc d'Albany, adressa un bref à François I<sup>er</sup>, en faveur de l'Écosse, pour la confirmation des privilèges des rois et du royaume. (Teulet, *Papiers d'État*, etc., t. I, p. 15, 16.) En sa qualité de parent, John Stuart fut, en 1533, trois ans avant sa mort, chargé d'aller recevoir le pape Clément VII, né Jules de Médicis, avec les galères de France, lors de l'entrevue de Sa Sainteté avec François I<sup>er</sup>, à Marseille. — M. de Courcelles avait aussi du même duc d'Albany des lettres en faveur des comtesses (?) de Boulogne et d'Auvergne. (*Catal.*, titres originaux, etc., p. 13, ann. 1511.)

<sup>2</sup> Voyez, sur le père et le fils, tous deux chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, Le Laboureur, *les Tombeaux des personnes illustres*, etc., p. 113-115; et le P. Anselme, *Hist. géneal. et chronol. de la maison roy. de France*, t. I, p. 324; t. IV, p. 530, C, et 531, A; et Douglas, *the Peerage of Scotland*, t. I, p. 52.

justice commise à l'égard de ses compatriotes, et insiste pour obtenir une réparation<sup>1</sup>.

Écossais ou anglais, les navires de nos voisins et de nos alliés sortaient en général des chantiers du Pays Basque, c'est-à-dire

<sup>1</sup> *Epistolæ Jacobi Quarti*, etc., vol. I, p. 17, 49. — Plus d'un siècle après, nous trouvons Charles Berthon, bourgeois du navire appelé *la Jacquette-d'Olonne* (*Recueil des lettres missives de Henri IV*, etc., t. VII, p. 449); mais rien n'indique qu'il fût de provenance écossaise, comme les Barton de Montbas, ainsi présentés par M. Wyse. (*Chapitre IV. De l'Origine des titres en France*, p. 36.) Suivant Palliot, qui mentionne "Pierre Barton, abbé de Saint-Augustin de Limoges, de la famille des vicomtes de Montbas en Poitou" (*la vraie et parfaite Science des armoiries*, p. 127, n° VIII), et selon la Chenaye-Desbois (*Dictionn. de la nobl.*, t. II, p. 24), ils portaient d'azur au cerf gisant, ou à la reposée, d'or, onglé et ramé de même, au chef échiquetté d'or et de gueules. Supports : deux sauvages portant une ceinture de sinople (N° LXX). — D'autres Barton existent à Bordeaux; mais

N° LXX. — BARTON DE MONTBAS.



c'est une branche cadette d'une famille nombreuse originaire du Lancashire, d'où elle a passé en Irlande. Établie d'abord en Tipperary, elle a poussé des ramifications jusque dans le comté de Kildare, dont fait partie Straffan, terre de la branche cadette. Armes : d'argent, à trois têtes de sanglier arrachées de gueules; devise : *Quod ero spero*; ancienne devise : *Vis fortibus arma*. (Burke, *History of the landed Gentry*, etc., vol. I, p. 61. — *A genealogical and heraldic Dictionary of the landed Gentry of Great Britain and Ireland*. London, 1858, in-8°, p. 53, 54.) Sur le cachet de la maison de Bordeaux, le centre de l'écu est occupé par une rose, et la devise est : *Fide et fortitudine*. — A ma connaissance, la vieille famille écossaise de Barton n'a plus d'autre représentant, dans la Grande-Bretagne, que M. Stedman, de Bath. Quant à l'autre famille dont nous avons parlé, on trouve Alexandre-Jacques de Barton de Montbas, né le 17 mars 1769, au diocèse de Limoges, nommé parmi les gentilshommes qui ont fait leurs preuves pour le service militaire, dans le *Nobiliaire universel de France* de M. de Saint-Allais, t. XI, p. 14.

de Bayonne, de Saint-Jean-de-Luz et de Ciboure. "Toutes les nefes d'Angleterre, Escosse ou Irlande, dit Antoine de Conflans, sont semblables aux nôtres, et la plupart sont faictes par deçà ou en Bisquaye<sup>1</sup>." Nous ne savons à quelle époque on commença, de la Grande-Bretagne, à s'adresser à nos constructeurs; mais nous devons rappeler qu'au XIII<sup>e</sup> siècle l'Écosse, au lieu de faire de pareilles commandes à la France, en recevait plutôt<sup>2</sup>.

Dans le cours de l'automne 1505, Charles d'Egmont, duc de Gueldres, qui éprouvait beaucoup de difficulté à se maintenir contre les injustes entreprises de l'empereur Maximilien, dépêcha son secrétaire en ambassade auprès du roi d'Écosse, pour lui demander son intervention et son assistance. Cet appel fut entendu<sup>3</sup>. Jacques traita avec distinction l'envoyé du duc et dépêcha à celui-ci une ambassade, qui, en passant par la France, s'arrêta à la cour de Louis XII et s'assura de l'appui de ce prince en faveur de son maître<sup>4</sup>.

A la cour de ce dernier il y avait alors un Français que le monarque écossais avait accueilli avec faveur et placé dans une position élevée, mais non au-dessus de son mérite. A en croire Jacques IV, Jean Caupène présentait toutes les qualités requises chez un chevalier accompli : bravoure, intelligence, expérience militaire, rien ne lui manquait. Ayant quelques affaires à régler en France, et prenant en main la cause de son frère nommé abbé et troublé dans la possession de son bénéfice, il demanda au roi d'Écosse et obtint des lettres de recommandation auprès de Louis XII. Au milieu du récit de ce qui est personnel à Jean Caupène, Jacques déclare que s'il l'a élevé, c'est à cause de son

<sup>1</sup> Ms. de la Bibl. imp. n° 71683-A<sup>3</sup>, folio 3 recto. Cf. *les Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, etc., t. V, p. 446.

<sup>2</sup> Voyez ci-dessus, ch. I, p. 33.

<sup>3</sup> *Accounts of the Lord High Treasurer of Scotland*, 1505, Sept. 6.

<sup>4</sup> *Ibid.*, 1506, July 6 and 8. — *Epistolæ. regum Scotorum*, etc., vol. I, p. 21, 30, 34.

maître; "car, dit-il à celui-ci, l'alliance constante qui existe entre nous exige un échange des plus grandes faveurs, et si, fidèle observateur de cette obligation, vous soutenez les Écossais dans une position élevée comme par le passé, en revanche nous cherchons à être utiles à Votre Majesté." Cette lettre est datée de Stirling des calendes d'octobre, l'an de N.-S. 1505<sup>1</sup>.

Bientôt après, ayant eu un fils, Jacques envoya un nouveau messenger à Louis XII, aussi bien qu'aux rois d'Angleterre, d'Espagne et de Portugal, pour les informer de cet événement. En ce moment une ambassade du pape Jules II arrivait à la cour d'Écosse. Alarmé de l'accroissement de la puissance française en Italie, ce pontife s'était coalisé avec l'empereur Maximilien et les Vénitiens pour faire échec aux armes de Louis XII; en même temps il tentait de détacher le monarque écossais de son ancien allié. Mais ses efforts furent vains. Jacques reçut respectueusement l'ambassadeur du Saint-Siège, il accepta avec reconnaissance le chapeau consacré et l'épée qu'il lui présenta; mais il découvrit la finesse politique du belliqueux Jules, et resta inébranlable dans son alliance avec la France. Bien mieux, l'ambassadeur avait à peine quitté la cour d'Écosse, que Jacques proposait à Louis XII de lui envoyer, pour le servir en Italie, les uns disent quatre mille auxiliaires<sup>2</sup>, les autres "dix ou vingt mille combatans, et plus grand nombre, si besoin estoit"<sup>3</sup>; "offre

<sup>1</sup> *Epistolæ Jacobi Quarti*, etc., vol. I, p. 1, 2.

<sup>2</sup> Suivant le rapport de Robert, évêque postulé de Ross, porteur de lettres de Louis XII datées de Briançon, le 10 juillet, et rendues à Édinburgh le 28, ce prince avait fait à son allié la demande d'un secours de quatre mille fantassins à Gênes ou à Savonne. Le monarque écossais, après avoir informé ce prince qu'il lui a déjà envoyé plus d'un auxiliaire (*auxiliarium militem jam misisse plurimum*), élève des difficultés contre l'expédition qui lui est demandée; mais si Louis veut bien indiquer le nombre d'hommes dont il a besoin, et le port d'Écosse où il lui convient de les envoyer chercher par sa flotte, Jacques est prêt à lui complaire. (*Epistolæ Jacobi Quarti*, etc., vol. I, p. 83, n° XLIV.)

<sup>3</sup> Claude de Seyssel, *Histoire de Louis XII*, etc. A Paris, M.DC.XV., in-4<sup>o</sup>, p. 112. Auparavant, parlant des souverains avec lesquels Louis XII avait bonne amitié et

également faite par le roi de Danemark et que les progrès rapides de Louis XII empêchèrent d'accepter<sup>1</sup>. En retour, il fit présent en 1509 à son allié d'Écosse de deux grands vaisseaux chargés d'armes et de machines de guerre<sup>2</sup>.

De son côté Jacques IV, impatient d'avoir une flotte pour la défense de son royaume, avait imprimé la plus grande activité à ses chantiers, à ses arsenaux, et faisait construire des bâtiments, soit pour son compte, soit pour celui de son allié. N'ayant pas suffisamment de bois en Écosse, il envoya des agents pour en acheter en France<sup>3</sup> et pour y recruter des charpentiers ; mais leur mission rencontra des obstacles : on mit opposition aux marchés, et on fit mine de vouloir confisquer la marchandise comme étant prohibée à l'exportation. Plainte ayant été portée à Jacques IV, ce prince en fit écrire à Louis XII, qui mit fin à toutes ces tracasseries et donna ordre de laisser les Écossais acheter ce qu'ils voudraient. Il écrivit alors au monarque fran-

alliance, " Il y ha, dit-il, le roy d'Escosse Jacques, qui est tres-puissant, et plus de grand nombre d'hommes hardis et vaillans que de revenu. Avec laquelle nation les François ont si ancienne amitié et alliance, que de quatre cents archers qui sont commis à la garde du corps du roy, il y en a cent de ladiete nation qui sont les plus prochains de sa personne, et la nuit ont la clef du logis où il couche. Il en y ha au surplus cent lances entieres et deux cents archers de ladiete nation, sans plusieurs qui sont separez par les compaignées. Et par sy long temps qu'ils ont servy en France, jamais ne s'est trouvé aucun d'eulx qui aye commis ne faict faulte contre les roys et leur Estat," etc.

<sup>1</sup> *Epistolæ Jacobi Quarti*, etc., vol. I, p. 87, n° XLVII. Lettre du 20 septembre 1507. — Le 14 avril précédent, Jacques IV écrivait à Louis XII une lettre de recommandation en faveur d'Antonio de Initiatis, d'Alexandrie, habitant cette ville, sujette du roi de France. (*Ibid.*, t. II, p. 80, 81. Cf. p. 82, 83.)

<sup>2</sup> Joann. Lesl., *de Rebus gestis Scotorum*, lib. VIII, p. 338. — Tytler dit au contraire que ce fut le roi d'Écosse qui fit présent à Louis XII de deux grands vaisseaux complètement armés. (*Hist. of Scott.*, vol. V, Edinburgh, MDCCCXXXI, p. 44.) Ce passage semble avoir disparu dans la troisième édition.

<sup>3</sup> Dans le siècle précédent, nous voyons pareillement l'Écosse demandant du bois de construction à l'étranger ; mais ce n'était pas à la France. Dans les *Rotuli Scotiæ*, vol. II, p. 178, col. 2 (7 Henr. III, A. D. 1406), on trouve un sauf-conduit du roi d'Angleterre pour deux navires allant en Prusse chercher du bois destiné à une église bâtie par l'évêque Henry. Cf. Keith, *an hist. Catal. of the Scott. Bishops*, p. 28, not.

çais une nouvelle lettre dans laquelle, après avoir rappelé ce que l'on vient de lire et remercié la haute intervention de son allié, il met à sa disposition et la flotte en construction et les forces de l'Écosse où le roi de France voudra, ajoutant que celui-ci ne trouvera personne plus empressé à lui faire plaisir et honneur<sup>1</sup>.

A quelque temps de là, il dépêcha l'archevêque de Saint-André et le comte d'Arran à la cour de France pour obtenir certains privilèges relativement aux rapports commerciaux entre les deux nations, et pour s'entendre sur la politique à suivre, dans leur intérêt commun, en ce qui touchait les affaires compliquées de l'Italie. Les brillants succès des Vénitiens contre les armes de Maximilien avaient alarmé la jalousie de Louis XII et fait naître chez lui une inactivité qui avait dégénéré en une rupture totale, pendant que la paix conclue entre l'empereur et le duc de Gueldres, l'allié et le parent de Jacques, formait, comme on sait, la base de la ligue de Cambrai, qui réunit contre la simple république de Venise les forces, en apparence irrésistibles, du pape, de l'empereur, des rois de France et d'Espagne. Dans le but sans doute d'engager Jacques IV à entrer dans cette formidable coalition, Louis XII envoya le vieux maréchal d'Aubigny à la cour d'Écosse, avec Jean Sellat, ou Sala, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel<sup>2</sup>; et le monarque, qui aimait le premier de ces ambassadeurs pour sa naissance autant qu'il le vénérât pour sa réputation militaire, qui même, à ce qu'il paraît, l'avait demandé à Louis XII<sup>3</sup>, le reçut avec distinction. Des tournois

<sup>1</sup> *Epistolæ Jacobi Quarti*, etc., vol. I, p. 39, 40, n° XVII. — Cette lettre est datée d'Édinburgh, des ides d'août, l'an de J.-C. 1506.

<sup>2</sup> "Vicesima prima Marcii autedicti, Gallie oratores, dominus videlicet d'Awbney et alter, supplicationum regie domus magister, octoginta equis egregie comitati, urbem ingressi sunt, Scociam petituri." (*Narratio historica de gestis Henrici VII, anno 25 regni sui, per Bernardum Andream Tholosatem*. Cotton. Mss. Julius, A. III, folio 33 verso.) — Lesl., *de Reb. gestis Scot.*, lib. VIII, p. 333. — *Epist. Jac. IV*, etc., vol. I, p. 74, n° XXXIV. Cf. n° XXXVI, p. 73, 74, et n° LXVIII, p. 143.

<sup>3</sup> *Epist. Jac. IV*, etc., p. 76, n° XXXIX.

furent donnés à l'occasion de son arrivée, que la poésie s'était empressée de célébrer<sup>1</sup>; le roi lui assigna la place d'honneur à sa table, en un mot rien ne fut négligé pour lui témoigner le cas que l'on faisait de sa personne. Le maréchal avait visité l'Écosse vingt-cinq ans auparavant en qualité d'ambassadeur de Charles VIII auprès de Jacques III, et c'était sous ses auspices que l'alliance entre les deux pays avait été solennellement renouvelée. Maintenant, plein d'honneur et d'années, il revenait à la terre où reposaient les cendres de ses ancêtres; mais c'était pour y mêler les siennes, car il tomba malade presque immédiatement après son arrivée, et mourut à Corstorphine<sup>2</sup>.

En l'envoyant en ambassade, Louis XII avait encore pour but de consulter avec Jacques IV relativement au mariage de sa fille aînée, promise à Charles, roi de Castille, alors âgé de huit ans seulement. Elle était également recherchée par François de Valois, dauphin de France, et Louis déclara qu'il ne pouvait décider une question aussi importante sans la soumettre à ses alliés, dont, à son estime, l'Écosse était le plus ancien, le plus dévoué. Jacques répondit, sans doute par maître Gawin Douglas et Antoine de la Bastie, qui devait lui servir d'interprète<sup>3</sup>, que puisque son frère de France lui avait fait l'honneur de lui demander son avis, il le donnerait franchement. Suivant lui, la princesse devait se marier dans le royaume paternel, et s'allier plutôt avec l'héritier présomptif de la couronne qu'avec un prince

<sup>1</sup> *Welcum to Bernard Stewart*, dans *the Poems of William Dunbar*, t. I, p. 129; t. II, p. 311.

<sup>2</sup> Lesl., *de Rebus gestis Scotorum*, etc., liv. VIII, p. 334; Bann. Ed., p. 77. — Dunbar écrivit à cette occasion une élégie qui se trouve parmi ses œuvres, t. I, p. 133. Voyez encore t. II, p. 313.

<sup>3</sup> *Epistolæ Jacobi Quarti*, etc., vol. I, p. 70, 71, n° XXXI. Le roi y appelle le premier de ses ambassadeurs : "Consiliarium consilii nostri grypharium, rotulorum et registri directorem... primarium metropolis S. Andree archidiaconum, et insignis ecclesiæ Moraviensis decanum." — Un peu plus loin, n° XXVI, p. 73, 74, se trouve une lettre de recommandation pour les mêmes ambassadeurs auprès du cardinal d'Amboise.

étranger, dont le mariage avec une fille de France pourrait donner naissance à des prétentions plus ou moins spécieuses, mais inquiétantes pour l'indépendance et l'intégrité du royaume. Cet avis satisfit Louis XII, d'autant plus qu'il s'accordait avec le parti qu'il avait adopté.

A la suite de cette grave consultation, Jacques IV se délassa du souci des affaires en donnant l'une de ces fêtes qu'il aimait avec passion. Un magnifique tournoi eut lieu à Édinburgh; le roi y parut dans le rôle du Chevalier Sauvage, au milieu d'une troupe de compagnons féroces déguisés comme lui, et messire Antoine d'Arces de la Bastie, encore à la cour, avec nombre des nobles français venus à la suite du maréchal d'Aubigny, joua un rôle dans la représentation d'Arthur et des chevaliers de la Table-Ronde. "Le roi, dit Lesley que nous résumons, curieux de montrer son courage et son merveilleux mérite comme fantassin et comme cavalier, avait organisé ce jeu en l'honneur d'un prince qu'il imitait de préférence à tous les héros de l'antiquité, et auquel il tenait singulièrement à être comparé. Sous ce costume du Chevalier Sauvage, il montra dans plusieurs joutes, en terrassant ses rivaux français et écossais, quelle était sa vigueur et son courage dans les combats<sup>1</sup>." Mais l'admiration de nos compatriotes n'eut plus de bornes quand les compagnons du roi, robustes montagnards, se mirent à combattre sérieusement avec le bouclier et l'épée à deux mains, au son de leurs cornemuses : "Anglais et Français, dit Drummond de Hawthornden, n'avaient jamais vu des hommes aussi ambitieux de blessures, aussi prodigues de leur sang pour s'amuser<sup>2</sup>."

Les négociations actives et l'intimité de la France avec la cour d'Écosse semblent à cette époque avoir éveillé la jalousie de Henry VII. Il ne fallait pas, en effet, beaucoup de finesse à

<sup>1</sup> Lesl., de *Rebus gestis Scotorum*, etc., lib. VIII, p. 334.

<sup>2</sup> *The History of Scotland*, etc. London, 1681, in-8°, p. 202.

ce prince cauteleux pour deviner la dissolution probable de la ligue de Cambrai, événement qui lui faisait appréhender peut-être le retour de l'ancienne inimitié de la France et une rupture possible avec Jacques IV. Ses soupçons se manifestèrent par l'arrestation de James, comte d'Arran, et de son frère, Sir Patrick Hamilton, qui avaient passé par l'Angleterre à la cour de Louis XII, à l'insu de Henry VII, et rentraient en Écosse. Dans le comté de Kent ils furent rencontrés par Waughan, agent de l'Angleterre; ayant refusé de jurer d'observer la paix avec ce pays, ils furent retenus et mis en prison. Pour expliquer et justifier sa conduite, Henry dépêcha le docteur West au roi d'Écosse, qui ressentait vivement cette atteinte à la liberté de ses sujets et les approuvait de n'avoir pas voulu prêter serment. Il refusa l'entrevue proposée par son beau-père, insista pour la mise en liberté du comte d'Arran, et consentit, à ces conditions, à ne pas renouveler, pour le moment, l'alliance de l'Écosse avec la France. Les prisonniers, néanmoins, ne furent point immédiatement élargis, et vraisemblablement, par suite de ce retard, Jacques se considéra comme dégagé de sa promesse. Il renouvela donc, et confirma, d'abord le 16 mars 1511, puis le 10 juillet 1512, les vieux traités qui unissaient les deux couronnes contre l'Angleterre<sup>1</sup>, et Louis XII envoya, sans doute à cette occasion, M. de la Motte comme son ambassadeur en Écosse<sup>2</sup>. Il y arriva après un autre agent diplomatique, Pierre Cordier, docteur en décret, qui avait donné à Jacques IV connaissance des articles du traité d'alliance conclu entre le roi

<sup>1</sup> *Inventaire chronologique, etc.*, p. 56, 57.

<sup>2</sup> Maitland, *History of Scotland, etc.*, p. 745. — Dans l'une de ses lettres à Louis XII, Jacques IV lui annonce l'arrivée en Écosse de noble homme le seigneur de la Mothe, se disant de retour d'un pèlerinage à Jérusalem et porteur d'un message du consul des Catalans pour le roi de France (*Epistolæ Jacobi Quarti, etc.*, p. 77, n° XL) : est-ce le même, que ce prince aurait chargé plus tard de le représenter? — Voyez, sur l'ambassadeur de la Motte en Écosse, Ellis, *Original Letters, etc.*, 4<sup>th</sup> series, vol. I, p. 69.

d'Espagne et la république de Venise contre l'empereur des Romains élu et le roi très-chrétien<sup>1</sup>, et il y était encore en 1513<sup>2</sup>.

De son côté, Jacques IV dépêcha à la cour de France Andrew Foreman, évêque de Moray<sup>3</sup>, qui n'y séjourna pas moins longtemps; il nommait aussi John Fleming et James Ogilvy ses commissaires et ses procureurs pour recevoir de Louis XII des subsides et des armes<sup>4</sup>. En septembre 1513, quelques mois après la conclusion des trêves entre l'empereur Maximilien, Henry VIII, Ferdinand, roi d'Aragon, Charles, prince d'Espagne, d'une part, et de l'autre les rois de France et d'Écosse, Louis XII, sur les représentations du prélat, auquel il avait donné l'archevêché de Bourges, et sur celles de Robert Stuart, seigneur d'Aubigny, capitaine de la garde écossaise, rendait une ordonnance mémorable. Considérant les grands services rendus à la France par l'Écosse, principalement contre l'Angleterre, il exemptait à l'avenir les Écossais résidant en France de l'obligation où ils étaient de demander particulièrement des lettres de naturalité, leur accordant en masse le droit de tester, de succéder *ab intestat* et de tenir des bénéfices comme s'ils étaient français<sup>5</sup>.

En favorisant des étrangers d'une manière aussi éclatante, Louis XII songeait moins à récompenser des services passés qu'à s'assurer d'un concours prochain. Pour atteindre ce but, Anne de Bretagne imagina un moyen singulier, mais d'un effet encore plus immanquable que les intrigues de l'évêque de Moray ou

<sup>1</sup> *Epistolæ... regum Scotorum*, etc., vol. I, p. 129. (Epist. LXXXI Joanni Daniae regi, Edin. 1511.)

<sup>2</sup> Maitland, *History of Scotland*, etc., p. 753. — Patrick Abercromby, *the martial Achievements of the Scots Nation*, etc. Edinburgh, MDCCXI - XV, in-folio, vol. II, b. II, p. 526.

<sup>3</sup> *Epistolæ... regum Scotorum*, vol. I, p. 126-128.

<sup>4</sup> M. Maidment a publié les lettres-patentes de Jacques V dans ses *Analecta Scotica*, etc., n° XVI; vol. I, p. 41, 42.

<sup>5</sup> *Inventaire chronologique*, etc., p. 57, 58. — Ces lettres sont publiées *in extenso* dans le *Memoire de l'Alliance entre la France et l'Ecosse*, etc., p. 30-37; et dans les *Lettres historiques*, etc., p. 257-268.

que les négociations de M. de la Motte. Connaissant la tournure chevaleresque du caractère de Jacques IV, elle lui adressa une épître amoureuse, dans laquelle elle lui prodiguait les noms les plus tendres, et lui représentait qu'elle avait eu beaucoup à souffrir pour avoir voulu défendre l'honneur de son chevalier. Elle terminait en exprimant l'espérance d'obtenir en retour sa royale protection dans la nécessité où elle se trouvait, c'est-à-dire qu'il lèverait une armée, et, pour l'amour de sa dame, avancerait de trois pas sur le territoire anglais. A cet effet, elle lui envoyait une bague sortant de son doigt, avec 15,000 couronnes, monnaie de France<sup>1</sup>.

L'élection d'Andrew Foreman, dont nous avons fait mention en passant, ne se fit pas sans difficulté; ce fut, comme on dit, une affaire d'État, et, à ce titre, elle mérite de nous arrêter quelques instants.

Au milieu des guerres d'Italie, le pape Jules II, après avoir déserté la ligue de Cambrai, s'efforçait d'en détacher l'empereur Maximilien, pour l'entraîner dans une nouvelle ligue contre Louis XII. Il avait attiré à Rome Mathieu Lang, évêque de Gurtz ou Goritz en Illyrie, et secrétaire de l'empereur; en lui montrant en perspective le chapeau de cardinal, il voulait agir par lui sur son maître. De son côté, le roi de France offrait au prélat un siège dans ses états : les intrigues se croisaient, toutes les séductions étaient mises en jeu.

C'est alors que l'archevêché de Bourges devint vacant. D'abord, les chanoines portèrent leurs suffrages sur Guillaume de Meny-peny, frère du sire de Concessault et abbé de Saint-Satur. Louis XII s'y opposa, et présenta au choix du chapitre Christophe

<sup>1</sup> Rob. Lindsay of Pitscottie, *the Cronicles of Scotland*, ed. Dalryell, Edinburgh, 1814, in-8°, vol. I, p. 263. — Buchanan, *Rerum Scotticarum Historia*, etc. Edimburgi, M.D.LXXXII., in-folio, lib. XIII, folio 149 recto. — Pinkerton, *the History of Scotland*, vol. II, p. 87, etc.

de Brillac, évêque d'Orléans; mais, malgré tous ses efforts, il ne put obtenir qu'une prorogation. Ce fut heureux; car le terme fixé n'était pas arrivé, que les choses avaient changé de face. Le roi apprit que Matthieu Lang prêtait l'oreille aux propositions qui lui avaient été faites en son nom; il reçut une lettre de Maximilien lui-même en faveur de son secrétaire, et il s'empressa d'écrire au chapitre par un de ses chambellans et conseillers ordinaires<sup>1</sup>. Toute résistance tomba devant de si puissantes sollicitations, et le 7 mai 1512, l'évêque de Goritz fut postulé par la voie du Saint-Esprit comme futur archevêque. Tout-à-coup un nouveau changement s'opéra. La mort du duc de Nemours à la bataille de Ravenne avait entraîné la perte du Milanais, et Maximilien, passant du côté de la fortune, s'était hâté de conclure une trêve avec les Vénitiens. Louis XII fut alors aussi empressé à empêcher la promotion de Mathieu Lang qu'il avait mis d'insistance à la solliciter; mais le chapitre refusa longtemps de se prêter à des évolutions si rapides. Enfin, le 7 juin 1513, le roi prie le chapitre de postuler, au lieu de l'évêque de Goritz, au lieu du conseiller de Maximilien, un autre étranger, l'ambassadeur de Jacques IV roi d'Écosse, Andrew Foreman, évêque de Moray. La reine Anne de Bretagne, par une lettre du 25 juin, joint ses instances aux siennes.

Louis XII écrit de nouveau le 7 août : " Chers et bien amez, nous vous avons escript le vouloir et desir que nous avons à ce que nostre très-chier et grand amy reverend pere l'evesque de

<sup>1</sup> Cette lettre, comme tous ces détails et ceux qui suivent, puisés par M. Raynal dans les Archives du Cher, se trouve dans son *Histoire du Berry*, liv. VIII, ch. II; Bourges, M DCCC XLV-XLVII, in-8°, t. III, p. 256-262. Ce qu'on lit dans le *Patriarch. Bituricens.*, ch. XCI (Labbe, *Bibliotheca nova mss. librorum*, t. II, p. 143), et dans le *Gallia Christiana*, t. II, p. 93, 94, est inexact ou incomplet. Par exemple, comprend-on que les auteurs de cette dernière compilation (t. I, col. 188, E) se soient trompés au point de placer Guillaume de Menypeny plus de deux cents ans plus tôt sur la liste des abbés de Saint-Satur, c'est-à-dire avant l'an 1287? Passe encore d'avoir écrit *Concessant* pour *Concessault*.

Murray, ambassadeur devers nous de nostre très-chier et très-ami frere, cousin et bon allié le roy d'Escosse, soit et demeure vostre archevesque et pasteur paisible.... Et... afin que vous entendez encore mieux l'obligation que avons aud. roy d'Escosse, et pareillement aud. evêque de Morray, par le moyen duquel et de sa conduite et bon office qu'il a fait envers led. roy d'Escosse, iceluy roy d'Escosse s'est ouvertement déclaré vouloir tenir nostre party et faire la guerre actuellement contre le roy d'Angleterre, nostre ancien ennemy, nous envoions à nos amez et feaulx conseillers l'evêque d'Engoulesme, le sieur d'Aussonvilliers, nostre chambellan ordinaire, et M<sup>e</sup> Jehan Salat, maistre des requestes ordinaire de nostre hostel, le double des lectres que led. roy d'Escosse nous a escriptes, et aussy de la defiance qu'il a faite aud. roy d'Angleterre, pour le tout vous monstrier et faire entendre....

” Pourquoy de rechief vous prions le tout bien considerer et tellement vous conduire en ceste affaire que chacun puisse connoistre que nous sommes prince de verité et de promesse, et que ne voulons estre ingrat envers ceux qui nous font service. En quoy faisant vous mettez vostre esglise en paix et repos, et obvierez à tout brouillis et procez qui y pourroit survenir; et nous sera singulier plaisir et contentement, dont nous aurons les affaires de vostre esglise toujours de bien en mieux pour singulièrement recommandées.... Donné à Beauvais, le vii<sup>e</sup> jour d'aoust.”

Jacques IV, comme le fait remarquer M. Raynal, que je copie ou que j'abrège, avait cédé en effet aux conseils d'Andrew Foreman : le 16 juin 1513, il avait déclaré la guerre à Henry VIII. Il franchit, le 22 août, la frontière d'Écosse; puis quinze jours après, le 9 septembre, il fut tué sur le champ de bataille de Flodden. Telle était la funeste résolution dont l'évêque de Morray avait été l'un des instigateurs; tel était le service que vou-

lait récompenser Louis XII. Le chapitre, cette fois, refusa de se soumettre; il s'abstint de procéder à une élection nouvelle.

Léon X venait de s'asseoir dans la chaire de Saint-Pierre; il était prêt à faire bon marché des anciens privilèges et de l'indépendance si menacée des églises. Louis XII obtint de lui des bulles qui, malgré le silence du chapitre, conféraient à Andrew Foreman le titre d'archevêque de Bourges; il lui envoyait même le *pallium*. Aussitôt on fit prêter au prélat écossais le serment de fidélité au roi de France; le *pallium* lui fut remis par le chancelier Étienne Poncher, évêque de Paris.

Mais tant que les chanoines persisteraient dans leur refus de consentir au moins à un simulacre d'élection, le roi comprenait qu'il y avait là un dangereux scandale. Irrité d'une aussi longue résistance, il écrivit au mois de septembre : "Chiers et bien amez, nous ne nous pouvons assez esmerveiller du refus, dissimulations et dilations par vous faictes de obtemperer aux très-justes, honnestes et raisonnables requestes et remonstrances que plusieurs fois vous avons par nos lectres faictes, et par nos officiers et bons personnaiges à ce par nous deputés faict faire, à ce que eussiez à postuler en vostre arcevesque nostre très-chier et grand amy l'evesque de Morray... ou de remettre tout le negoce à nostre saint pere le pape; et n'avons cause de nous louer et contenter de vous. Et pour ce que nostre saint pere le pape, à nostre requeste, a pourveu dud. arcevesché led. evesque de Morray, lequel, en ensuivant lad. provision, nous avons receu au serment de fidelité, et par nostre amé et feal conseiller l'evesque de Paris luy a esté baillé le *pallium*, nous desirons qu'il demeure paisible possesseur dud. arcevesché, et pour ce faire sommes deliberé luy tenir la main et faire ce qui sera requis.

" A ceste cause, nous avons bien voulu vous escrire et advertir, vous priant et mandant que vous veuillez du tout remettre le negoce de lad. election, ou postulation, à nostre saint pere le

pape et à ce qui par Sa Sainteté en a esté faict à nostre requeste, comme dit est, en recevant led. evesque de Morray en vostre arcevesque et vrai pasteur, et le laissant jouir paisiblement dud. arcevesché, ainsy que par les bulles et bref de nostred. saint pere à vous adressans est mandé, et qu'il ne soit besoin de vous en escrire autrement. Et soyez seurs que si vous luy mettez quelques brouillis ou empeschemens, nous y pourvions en sorte que son droit luy soit gardé, et ne vous reputerons bons et obeissans subjects, veu le bon et grand service que led. evesque de Morray nous a faict et à nostre royaume, ainsy que vous diront plus amplement de par nous nostre amé et feal conseiller le sieur de Vastan, bailly de Berry, et nos amez et feaulx conseillers maistre Jehan Salat<sup>1</sup>, maistre des requestes ordinaire de nostre hostel, et maistre Roger Barme, nostre advocat en nostre cour de parlement, et lesquels vous croirez comme nous-mesme. — Donné à Amiens, le xiii<sup>e</sup> jour de septembre."

Deux jours après, le 16 septembre, Andrew Foreman envoyait à Bourges son neveu, accompagné d'un docteur en théologie; et plus habile, à ce qu'il paraît, en français qu'en latin<sup>2</sup>, il écrivait aux chanoines dans notre langue pour les exhorter à obéir au roi, protestant d'ailleurs "que de sa part ils n'auroient jamais cause d'estre mal contens de luy, si l'occasion ne venoit d'eux." Et il signait : "Vostre frere et amy, à jamais, s'il vous plaist. — ANDRÉ, arcevesque de Bourges et evesque de Morray;" car il paraît qu'il entendait bien conserver les deux titres et en cumuler les profits.

Le chapitre enfin se résigna devant les volontés coalisées du pape et du roi. Cependant, le 1<sup>er</sup> octobre, il fit dresser une protestation contenant que, s'il consentait à la postulation d'Andrew

<sup>1</sup> Voyez, sur ce personnage, ci-dessus, p. 314 et 321.

<sup>2</sup> Piscottie rapporte une plaisante anecdote qui justifie pleinement ce qu'il dit au début, que l'archevêque n'était guère savant et ne possédait pas bien le latin.

Foreman, ce n'était que par la force et par la crainte que lui inspiraient les menaces de Louis XII. Puis il postula l'évêque de Moray; seulement, trois chanoines avaient refusé d'assister à la réunion capitulaire.

Le roi écrivit d'Amiens, le 9 octobre, une lettre de remerciement : "Vray est, ajoutait-il, que nous n'avons cause de nous contenter des trois chanoines qui ne s'y sont voulus trouver; et si en quelque endroit ils ont affaire de nous, cognoistront que leur absence ne leur profitera gueres."

Le nouveau prélat fit à Bourges son entrée solennelle le 13 novembre; et il semble, d'après les lettres qu'il écrivit ensuite au chapitre, qu'il n'eut qu'à se louer de son accueil; mais il ne garda pas longtemps l'archevêché de Bourges : cette haute dignité fut l'année suivante l'objet de stipulations non moins étranges que celles qui précèdent, et ce fut à la condition qu'on l'assurerait au cardinal Gibo, son neveu, que Léon X consentit à nommer Foreman à l'archevêché de Saint-André en Écosse<sup>1</sup>.

Compatriote et contemporain de ce prélat, maître David Cranston, qui, après avoir fait partie des écoliers pauvres du collège de Montaigu, à Paris, était devenu régent des riches, laissa aux premiers, par son testament fait en 1512, tout ce qu'il avait gagné pendant sa régence. A cette somme, qui s'élevait

<sup>1</sup> Un célèbre avocat du XVII<sup>e</sup> siècle assure que "son successeur aussi Escossois nommé Cockburne a tenu longuement le mesme archevesché, et encore a esté doyen de Clery:" on ne trouve rien, dans le *Gallia Christiana*, qui vienne à l'appui de la première de ces deux assertions. Quant à la seconde, le texte est ici tellement ambigu, qu'il est difficile de démêler si elle se rapporte à ce Cockburn ou à "David de Bethune, archevesque de S. André, cardinal, evesque de Mirepois." Le même orateur prend de là occasion de rappeler que Jacques, neveu de ce prélat et archevêque de Glasgow comme lui, fut abbé de Lassay en Poitou, après David Panter, évêque de Ross. (*Actions notables et plaidoyez de messire Louis Servin*, etc. A Paris, M. DC.XXXX., in-folio, p. 195, col. 1.) C'est ce que veut dire l'auteur des *Lettres historiques*, etc., p. 232, quand il rapporte que ces deux prélats "furent successivement abbés de Paislie." — Pour se faire une idée du grand nombre d'Écossais répandus en France en qualité de prieurs, de chanoines, de curés et de bénéficiers, il faut recourir aux *Miscellanea Scotica*, etc., vol. IV, p. 19.

à 450 livres, yint s'ajouter plus tard celle de 50 livres de revenu annuel, également léguée aux Capettes par John Stuart, régent de la même maison et président des enfants riches, à la condition de participer aux oraisons et prières de la communauté des pauvres, d'être inséré au catalogue des bienfaiteurs, et d'avoir un anniversaire perpétuel le jour de son décès, qui fut le 6 mai 1581<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Jacques du Breul, *le Theatre des Antiquitez de Paris*, etc. A Paris, M.DC.XII., in-4°, liv. II, p. 679-681.



## CHAPITRE XI.

---

La guerre recommence entre la France et l'Angleterre; la flotte écossaise vient se joindre à la nôtre. — Vaisseaux dont se composait ce secours; chefs qui le commandaient; triste début et sort probable de l'escadre écossaise. — L'écuyer Meldrum en France. — Exploits sur mer de l'ambassadeur français de la Motte; sa mort à la bataille de Flodden. — Charlatan français à la cour de Jacques IV. — Tournoi donné à Stirling en l'honneur de la Dame Noire; messire Antoine d'Arce de la Bastie vient de France, avec une suite nombreuse, pour y prendre part; usage d'une étoffe française en Écosse. — Rappel du duc d'Albany; le chevalier de la Bastie, l'évêque de Ross et le comte d'Arran le précèdent en Écosse; demande de secours à la France; les Écossais n'obtiennent que des promesses. — Conclusion de la paix entre la France et l'Angleterre; l'Écosse y est comprise. — Situation respective des partis français et anglais dans ce pays. — Remise du château de Dunbar au chevalier de la Bastie. — Ambassade en Écosse de la Balve et de Macé de Villebresme; retour du duc d'Albany; il s'aliène les Écossais par son dévouement aveugle à la France, ambassade de Jean de Plains — Nomination du chevalier de la Bastie au poste de gardien des marches de l'Est. — Renouvellement, en 1515, de l'alliance entre les deux couronnes. — Ambassade de François de Bordeaux, sieur de la Poissonnière; refroidissement de François I<sup>er</sup> à l'égard de ses anciens alliés; le régent songe à repasser en France. — Opposition du parlement d'Écosse; il finit par céder, et le duc d'Albany s'embarque; personnages de marque qui le précèdent et l'accompagnent: John Mair à Paris.

Le moment était des plus opportuns pour s'attacher solidement les Écossais : la guerre venait d'être ouverte par Henry VIII en personne, et une armée anglaise, sous sa conduite, avait abordé en Picardie. Louis XII s'y rendit avec ses troupes et s'occupa d'organiser la flotte qui devait les seconder. Il en confia le commandement à Louis de Rouville, grand veneur de France, par une commission donnée à Corbie, le 17 septembre 1517. On y lit : "Comme pour courir sus à nos anciens ennemys les Angloys, lesquelz, comme il est notoire, sont pieça (il y a longtemps) descendus en nostre royaume à (avec) grosse et puis-sante armée, pillant et destruisant les anciennes places de nostre royaume, et s'efforcant encores faire, et pour iceulx nos ennemys, avec leurs adherens et alliez, grever et endommager par

la mer, nous eussions, dès le commencement de cette année, fait préparer, armer, advitailler et équiper plusieurs navires de noz pays de Normandie et de Bretagne, mais à l'occasion de ce qu'ilz n'estoient pas assez puissans en regard (comparaison) au grand nombre de navires que nosdiz ennemys avoient ne peuvent faire gueres d'exploict (besogne) et les convint retirer en port jusques à present, que nostre très-cher et très-amé frere, cousin et alyé le roy d'Escosse, en ensuivant l'amitié, confederation et alliance qui est entre nous, a envoyé à nostre secours et ayde certain bon nombre de navires de sondit royaume, bien armez et equippez, pour se joindre avec le nostre (notre flotte); et à ceste cause avons fait préparer nostredit navire (flotte) de Normandie et de Bretagne, et joindre ensemble, pour essayer de faire quelque bon exploict contre nosdiz ennemys<sup>1</sup>," etc. Le 23 septembre suivant, le roi rendit une ordonnance de paiement pour les frais d'armement de vaisseaux écossais et bretons destinés contre les Anglais. La flotte écossaise s'était réunie à Brest aux vaisseaux bretons; ils devaient venir ensemble à Honfleur pour se ravitailler et compléter leur équipement, puis, après avoir reçu trois mois de solde, se mettre en campagne contre l'ennemi<sup>2</sup>.

La flotte écossaise dont il est question consistait en treize grands vaisseaux, sans compter dix plus petits et un navire de Lynn récemment capturé. En outre, il s'y trouvait le *Great Michael*, galère à trente rames, et deux autres navires, la *Margaret* et le *James*. Cette flotte était montée par trois mille hommes de troupes commandées par le comte d'Arran, seigneur d'une expérience bornée dans l'art de la guerre. L'amiral était Gordon de Letterfury<sup>3</sup>, fils du comte de Huntly;

<sup>1</sup> *Inventaire chronologique*, etc., p. 59, 60.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 60.

<sup>3</sup> Joann. Lesl., *de Rebus gestis Scotorum*, etc., lib. VIII, p. 343, 344.

malheureusement la supériorité du rang féodal et son titre de généralissime lui donnaient autorité aussi bien sur la flotte que sur l'armée, et cette circonstance entraîna avec elle de désastreuses conséquences. On ne voit pas que les forces écossaises aient figuré à la journée des Éperons, en 1513. Quant à l'escadre, après un début déplorable sur la côte d'Irlande, elle cessa de faire parler d'elle, et bien peu des navires dont elle se composait revinrent en Écosse; encore étaient-ils presque hors d'état de tenir la mer. Il est probable qu'après la défaite de Flodden, quelques-uns, et particulièrement le *Great Michael*, furent achetés par le gouvernement français<sup>1</sup>, tandis que les autres, armés en course par d'aventureux marchands, tels que les Barton, disparurent de la scène.

Parmi les Écossais qui montaient la flotte commandée par le comte d'Arran, se trouvait l'écuyer Meldrum, dont Sir David Lindsay a raconté les aventures dans notre pays et ailleurs. Né probablement en 1493, il avait vingt ans quand il commença à servir, ce qui empêche de s'arrêter à l'idée qu'il pourrait être l'archer James Meldron, en garnison à Milan en 1507<sup>2</sup>. D'Irlande, Meldrum passa à Calais, où se trouvait alors Henry VIII<sup>3</sup>, et il resta en France pendant tout le temps de la guerre. La paix ayant été conclue le 13 septembre 1514, et l'Écosse s'y trouvant comprise, le brave écuyer, après maint fait d'armes, passa de Picardie en Normandie, où il resta quelque temps, parce que la flotte d'Écosse était encore mouillée sur la côte<sup>4</sup>. Il se rendit

<sup>1</sup> Le *Great Michael*, avec ses mâts, machines et bombardes de fer, ses ancres et autres agrès, fut adjugé le 2 avril 1514, au Châtelet de Paris, pour la somme de 40,000 francs tournois, payables en quatre ans par égales portions. (*Epistole Jacobi Quarti*, etc., vol. I, p. 214, 215.)

<sup>2</sup> Catal. de Courcelles, titres originaux, etc., p. 13.

<sup>3</sup> The Historie of Squyer Meldrum (*the poetical Works of Sir David Lindsay*, etc. London, 1806, in-12, vol. II, p. 234).

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 267, 268. — L'éditeur, vol. I, p. 75, dit que notre écuyer visita Paris, où il fut admiré par les dames; nous ne trouvons rien de semblable dans le poëme.

ensuite à Amiens, où le roi Louis XII était alors avec une nombreuse compagnie de diverses nations, entre autres avec un ambassadeur d'Écosse accompagné de plusieurs chevaliers de son pays<sup>1</sup>. Là, Meldrum fait merveille : " Il resta pendant un certain temps en France, dit Sir David Lindsay, pour son plaisir, très-estimé, en grand honneur<sup>2</sup>. Les dames lui faisaient la cour, et les seigneurs l'invitaient à demeurer dans notre pays; mais, ajoute le poète, la jeunesse l'avait rendu insolent au point de ne vouloir rester en France. Il revint en Écosse à l'âge de vingt-deux ans, et finit sa carrière aventureuse en 1517, sous les coups d'un assassin, soutenu par cinquante sicaires. Sa mort ne tarda pas à être vengée par le chevalier de la Bastie, lieutenant du duc d'Albany, qui se fit un honneur immortel par la vigueur et l'habileté avec lesquelles il poursuivit les assassins et s'en rendit maître<sup>3</sup>."

La mer, où le brave Meldrum avait fait ses premières armes, était alors un champ de bataille où les luttes se renouvelaient chaque jour. L'année précédente, l'ambassadeur français de la Motte, sans doute en route pour son poste, ayant rencontré une flotte de navires marchands anglais, en avait coulé trois et emmené en triomphe sept à Leith. Il fut moins heureux à Flodden, où il assistait avec quelques officiers français. Il essaya d'arrêter les Highlanders, qui s'élançaient aveuglément sur les Anglais; mais les représentations et les coups furent inutiles, et les terribles montagnards vinrent se briser contre les piques anglaises. On connaît le résultat de la bataille. De la Motte y perdit la vie,

<sup>1</sup> *The poetical Works of Sir David Lindsay, etc.*, vol. II, p. 268.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 271.

<sup>3</sup> *Ibid.*, vol. I, p. 76; vol. II, p. 299. — Lindsay de Pitscottie dit qu'enlevant Lady Gleneagies, fille de Lawson, prévôt d'Édimburgh, il fut attaqué et fort maltraité par Luke Stirling, laird de Keir, près de la chapelle d'Holyrood, mais qu'il vécut encore cinquante ans. (*The History of Scotland, etc.* Edinburgh, M, DCC, LXXVIII, in-8°, p. 201.) — Un autre Lindsay a donné une analyse de l'histoire de l'écuyer Meldrum. (*The Lives of the Lindsays, etc.*, vol. I, p. 235.)

avec le roi et la fleur de la noblesse d'Écosse<sup>1</sup>; et comme si elle n'eût pu survivre à son chevalier, Anne de Bretagne le suivit de près<sup>2</sup>.

Drummond de Hawthornden, qui remarque cette coïncidence, n'hésite pas à mettre le désastre de Flodden sur le compte de cette princesse. A l'en croire, la reine d'Écosse, cherchant à détourner son mari de cette malheureuse expédition, lui aurait demandé si les lettres de la reine de France, une femme mariée en secondes noccs, qu'il n'avait jamais vue ni ne verrait jamais, devaient avoir sur lui plus d'influence que les larmes de son épouse et les supplications de son peuple<sup>3</sup>. Ces lettres, si elles ont été écrites, n'ont pas été retrouvées; la seule correspondance connue entre Jacques IV et Anne de Bretagne se borne à une lettre de recommandation en faveur de deux ambassadeurs, publiée parmi les dépêches de ce prince<sup>4</sup>.

Porté en faveur de nos compatriotes, Jacques avait surtout une passion bien caractérisée pour les charlatans de toute sorte et s'en entourait volontiers. L'un des plus extraordinaires était un adepte français, qui prétendait posséder non-seulement une très-grande habileté comme médecin, mais d'autres secrets encore plus attrayants et plus mystérieux. Il était alchimiste et persuada au crédule monarque qu'il avait trouvé ou qu'il était au moment de trouver la pierre philosophale. Il se donnait comme éminemment habile à découvrir les mines d'or et d'ar-

<sup>1</sup> Voyez, dans l'Histoire d'Écosse de Pinkerton, vol. II, p. 456, le bulletin original de la bataille conservé au Collège des Hérauts, à Londres.

<sup>2</sup> W. Drummond of Hawthornden, *the History of Scotland*, etc. London, 1681, in-8°, p. 232.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 219.

<sup>4</sup> *Epistolæ Jacobi Quarti*, etc., vol. I, p. 72, n° XXXV, A. D. 1506. — Dans cette lettre, Jacques en rappelle d'autres, écrites par Anne et Louis XII en faveur d'un Écossais nommé *de Turriclis*, et promet d'avoir égard à la recommandation. On trouve plus loin, p. 74, 75, n° XXXVIII, une lettre semblable adressée d'Édinburgh, en 1507, par Jacques IV au chancelier de France, en faveur de George, lord Seton, qui avait, à ce qu'il paraît, une affaire pendante par-devant le parlement de Paris.

gent; et à l'occasion d'une ambassade partant de Stirling pour la cour de France, il eut l'assurance de déclarer qu'il avait construit une paire d'ailes artificielles, à l'aide desquelles il se faisait fort de voler jusqu'à Paris, et d'arriver longtemps avant les ambassadeurs. Il s'élança du mur du château de Stirling, dit l'évêque Lesley; mais il ne tarda pas à tomber sur le sol et se cassa la cuisse, accident qu'il se hâta d'expliquer par la mauvaise qualité de certaines plumes employées à la construction des ailes<sup>1</sup>, et qui donna lieu aux vers satiriques de Dunbar intitulés : *Off the fenyeit Freir of Tunland*<sup>2</sup>.

Le véritable nom de cet empirique, dont Lesley fait un Italien, était *Jean Damiane*, et il parut pour la première fois à la cour d'Écosse en qualité de médecin français. Il gagna bientôt les bonnes grâces du roi par ses connaissances en chimie et ses prétentions extravagantes, de façon à vivre, lui et ses serviteurs, complètement, à ce qu'il paraît, aux frais de la royauté, et on le trouve commodément établi dans son laboratoire au palais, recevant de temps en temps diverses sommes d'or qu'il se faisait fort de multiplier. Cette occupation n'était pas cependant la seule de notre homme; après que les mystérieux travaux du jour avaient pris fin, maître Jean avait l'habitude de jouer aux cartes avec le souverain, procédé par lequel il faisait probablement passer l'argent du trésor royal dans sa bourse d'une façon aussi efficace que par ses manipulations chimiques. Du salpêtre, un soufflet, deux grands alambics, des mortiers de cuivre, du charbon et des vases nombreux, de forme, d'usages et de noms divers, sont mentionnés dans les comptes du trésorier qui se

<sup>1</sup> Lesl., *de Rebus gestis Scotorum*, etc., p. 331, A. D. 1507. — Cette anecdote en rappelle une autre rapportée par Ralph Higden, dans son *Polychronicon*, liv. VI (Gale, *Historiae Britannicae... Scriptores XV*, vol. III, p. 284, A. D. 1065), et les études de Léonard de Vinci sur la possibilité de se soutenir dans l'air. (Libri, *Histoire des sciences mathématiques en Italie*, etc., t. III, p. 44, 215-218.)

<sup>2</sup> *The Poems of William Dunbar*, vol. I, p. 39-44. Cf. vol. II, p. 237-244.

rappellent aux études de cet adepte étranger<sup>1</sup>. Il était si cher à son royal élève, qu'ayant à faire un voyage en France, il reçut de Jacques IV son propre cheval et 200 livres.

À son retour à la cour d'Écosse, il divertit le roi par une espèce de danse moresque qu'il avait importée de notre pays<sup>2</sup>. Quelque temps après, l'abbé de Tunland en Galloway étant décédé, Jacques, avec cette insouciance légèreté qui chez lui se mêlait si étrangement avec la superstition, nomma cet aventurier, moitié docteur, moitié alchimiste, moitié danseur de moresque, à la dignité vacante. Il fallait un calculateur, ce fut un danseur qui l'obtint.

Suivant Lesley, ce fut en septembre 1507-8 que l'abbé se fit voir sous la forme d'un oiseau sur les remparts du château de Stirling, et que par les tendances basses des plumes de poule qu'il avait admises par inadvertance dans la construction de ses ailes, il fut porté par terre et se cassa la cuisse. Après sa guérison il obtint du roi, le 8 septembre 1508, la permission d'aller au dehors poursuivre ses études. La dernière trace que l'on retrouve de ce charlatan est tout à fait dans son caractère. On le voit, le 29 mars 1513, recevant du roi la somme de 20 livres pour s'être transporté à la mine de Crawford-Moor, où Sa Majesté comptait trouver de l'or.

Jacques IV avait un goût plus bizarre peut-être encore que celui des charlatans, il aimait les nègres et faisait beaucoup de

<sup>1</sup> Ces articles ont été rapportés par Tytler dans ses *Lives of Scottish Worthies*, vol. III, p. 336.

<sup>2</sup> Deux articles des comptes du trésorier d'Écosse, publiés par M. David Laing parmi ses notes sur William Dunbar, vol. II, p. 290, nous montrent à quel point le roi était passionné pour ces sortes de danses, et combien il aimait à les voir exécuter par nos compatriotes. Dans l'un de ces articles, inscrit sous la date du 16 décembre 1512, est portée une somme de 10 couronnes 9 livres, payée aux serviteurs de "Monsur La Mote," pour avoir dansé une *moriss* en présence du roi; dans l'autre, c'est une gratification de 5 livres 8 shillings donnée aux mêmes pour avoir exécuté une autre *moriss* devant le roi et la reine. Voyez, sur cette sorte de danse, nos *Études de philologie comparée sur l'argot*, etc., p. 278, col. 2, not. 2.

dépense pour des individus de cette couleur qui avaient été capturés dans un navire portugais, avec une civette et un cheval de Portugal à rouge queue. Il donna, à ce qu'il paraît, un tournoi en l'honneur de la Dame Noire, qui fit son entrée dans un char de triomphe, et de vaillants chevaliers se disputèrent le prix qu'elle devait adjuger. Telles étaient la solennité et la grave importance qui présidaient aux préparatifs de ces amusements féodaux, que le Chevalier Sauvage à la Dame Noire, assisté de deux chevaliers, fit publier partout les articles de son emprise contre tous venants, gentilshommes de noms et d'armes, par l'espace de cinq semaines, à combattre à pied et à cheval pour l'amour des dames. " Ces armes se feront, portait le cartel, en cedit royaume et ville d'Édimbourg dedans le champ du Souvenir, lequel sera entre le chasteau, nommé *des Pucelles*, et le Pavillon Secret, et dedans ledit champ sera l'arbre d'Esperance, lequel croist au jardin de Patience, portant feuilles de Plaisance, la fleur de Noblesse et le fruit d'Honneur; et au bas dudit arbre seront attachez, pendant l'espace de cinq semaines, cinq escus, l'un après l'autre, de différentes couleurs, en chacune semaine un, dont le premier sera blanc, le second gris, le tiers vert, le quart de pourpre, et le cinquiesme d'or : ausquels et à chacun desdits escus aura une lettre d'or, couronnée, du nom dudit Chevalier Sauvage et de sa dame, ensemble desdits chevaliers, et pareillement de leurs dames," etc. Le prix que les vaincus étaient obligés de donner au vainqueur, consistait en une verge, c'est-à-dire en un anneau d'or destiné à sa maîtresse<sup>1</sup>.

Vulson de la Colombiere, auquel nous devons la description de cette emprise, fait observer que l'acte de la permission donnée à ses auteurs par le roi d'Écosse, et de la publication faite

<sup>1</sup> *La Science heroïque*, etc., ch. XLIII, p. 453-457. — *Le vray Theatre d'honneur*, etc., ch. XX, t. I, p. 271, 272.

par le héraut Marchmont porte qu'ils étaient étrangers, et il en induit avec raison qu'ils n'étaient autres qu'Antoine d'Arces et ses compagnons. Mieux fondé que lorsqu'il croit reconnaître le roi lui-même dans le Chevalier Sauvage<sup>1</sup>, Tytler donne pour constante la présence du sire de la Bastie à ce tournoi, et remarque avec justesse que, selon toute apparence, les pérégrinations du vaillant paladin n'étaient pas uniquement d'une nature chevaleresque; elles impliquaient aussi des sujets du domaine de la politique que l'on pouvait vouloir dérober aux regards du vulgaire sous le déguisement pompeux des tournois<sup>2</sup>. Quoi qu'il en soit, on peut juger de la considération dont notre compatriote fut l'objet, par la générosité avec laquelle il fut reçu et la splendeur des présents que le roi lui fit à son départ. Tytler a publié les extraits des comptes du grand trésorier d'Écosse qui concernent notre brillant compatriote et qui se rapportent à la fin de l'année 1506<sup>3</sup>. Ces extraits, joints à ceux que nous empruntons aux comptes des deux années suivantes, jettent une vive et curieuse lueur sur la position que nos compatriotes avaient à la cour de Jacques IV. Le premier, qui est à la date du 28 janvier 1506-7, nous montre le chevalier français, c'est-à-dire messire Antoine d'Arces, frappant sur l'enclume avec le roi. Le lendemain et jour suivant, ce prince donnait à son favori une somme d'argent, qui le 30 s'élevait à 180 livres, et il l'accompagnait d'une pièce d'argenterie. Le 21 août 1507, un Français venu d'auprès d'Antoine d'Arces et en route pour Édimbourg, recevait 28 shillings, pendant que Guillaume, l'homme du duc d'Albany, qui avait donné une bague au roi, en obte-

<sup>1</sup> Arnot va beaucoup plus loin quand, après avoir dit que Jacques lançait ses défis sous le nom du *Chevalier Sauvage*, il ajoute qu'un autre paladin avait pris celui de *sieur de la Beauté*. (*History of Edinburgh*, b. I, ch. II, p. 72.) On voit que cet historien s'est mépris sur le nom de la Bastie.

<sup>2</sup> *Lives of Scottish Worthies*, vol. III, p. 332.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 332, 333.

nait 36 livres. A la même date, c'est-à-dire le 15 octobre, le trésorier avait compté à M. de la Motte cent unicornes, équivalant à 90 livres, puis 7 livres pour cinq selles et cinq chevaux. Le 26 juin 1508, le trésorier porte en compte 68 livres 17 shillings 4 sous comme payées à "S<sup>r</sup> Anthon Darsec" pour ses dépenses en ville, sans doute à Édinburgh, et 100 couronnes écossaises, c'est-à-dire 66 livres 13 shillings 4 sous au même pour se mettre en route; il enregistre également trois présents d'argenterie faits en même temps au même chevalier et à son frère, qui l'avait, à ce qu'il paraît, accompagné. Ces comptes nous révèlent encore quatre Français, le premier nommé *Lamme*, qui dut le 27 juin 1508 à la libéralité royale un don de 42 shillings; le second, de la Roche, mentionné comme ayant passé l'eau en compagnie de l'abbé d'Arbroath, et de nouveau sous la date du 5 juillet; le troisième, Pierre, domestique de messire Antoine d'Arcees, qui, comme son maître, avait part aux largesses de la royauté; le quatrième enfin, Dampnier, qui figure sur ces comptes, à la date du 4 juillet 1508, pour la somme de 20 couronnes de France, équivalant à la somme de 14 livres, sans qu'il soit dit en quoi notre compatriote avait mérité un pareil présent. Aux Français dont ces comptes nous font connaître les noms, il faut ajouter les canonniers et autres serviteurs, sans doute de la même nation, pour lesquels, le 7 juillet 1508, il était alloué à l'abbé de Tunland une somme de 4 livres. Là encore se trouvent consignées les diverses sommes payées le 26 juin 1508 pour le fret et l'approvisionnement du navire français appartenant à Martin Lenalti, qui ramena en France les domestiques et les chevaux du feu maréchal d'Aubigny.

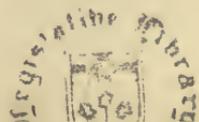
En continuant à parcourir ces comptes, on voit sous le 2 décembre 1512 que la reine avait une négresse parmi ses femmes, et que pour l'habiller elle employait une étoffe de

France, de la roussette, que l'on ne fabriquait point en Écosse, à ce qu'il paraît<sup>1</sup>.

La mort de Jacques IV laissait cette princesse veuve à vingt-quatre ans, avec un fils en bas âge. Le duc d'Albany, alors en France, fut appelé en Écosse par les seigneurs de son parti pour servir de tuteur au jeune prince et de régent pendant sa minorité. Hors d'état de se mettre immédiatement en route, il envoya tout de suite Antoine d'Arce de la Bastie, le même chevalier accompli que nous avons vu si en faveur à la cour de Jacques IV et qui était déjà personnellement connu à une partie de la noblesse écossaise<sup>2</sup>. Le duc avait avec lui son frère Cockburn, évêque de Ross, et le comte d'Arran, qui, depuis le malheureux résultat de son expédition navale, paraît être resté en France à la tête de la partie de la flotte qui appartenait à la couronne; il portait encore le titre de grand-amiral, et il amena avec lui quelques vaisseaux, après avoir laissé les trois plus grands en France; mais son retour et celui du chevalier de la Bastie n'apportèrent aucun terme aux troubles qui avaient pris naissance à la mort de Jacques IV, et la guerre continuait avec l'Angleterre. Pour y faire face, les Écossais tentaient d'obtenir des secours du Danemark et de la France. A ne parler que de notre pays, l'Écosse lui avait prodigué le sang de ses enfants plus encore que ses finances, et la guerre avec l'Angleterre, qui avait coûté si cher à sa proche voisine, avait été entreprise à l'instigation de la France; mais, dans ses jours d'épreuve, l'Écosse n'obtint que des promesses. La politique actuelle de Louis XII, qui avait été réduit à l'extrémité par la ligue formée contre lui, rendait ce monarque impatient de faire la paix avec l'Angleterre et lui faisait redouter toute démarche

<sup>1</sup> Voyez, sur les manufactures écossaises au moyen âge, George Chalmers, *Caledonia*, etc., liv. IV, ch. VI, vol. I, p. 787, 788.

<sup>2</sup> Joann. Lesl., *de Rebus gestis Scotorum*, etc., lib. IX, p. 352.



de nature à irriter le souverain de ce pays. C'est pourquoi non-seulement il refusa toute coopération active, mais il souleva des difficultés contre le départ du duc d'Albany, sous couleur qu'il ne pouvait se passer des services d'un sujet d'un pareil mérite.

La paix entre la France et l'Angleterre fut enfin conclue, et, à la demande de Louis XII, les Écossais y furent compris, mais en des termes qui semblent indiquer à des historiens un relâchement dans les liens qui unissaient les deux pays. Le traité portait que si, à la notification de la paix, les Écossais désiraient y être compris, il ne serait apporté aucune objection à leurs désirs<sup>1</sup>; mais que si ensuite la moindre invasion avait lieu sur la frontière, la clause qui les comprenait comme alliés de la France serait sans effet. Il ne survint aucune invasion de quelque importance, mais de petites incursions de côté et d'autre vinrent, comme d'habitude, troubler la paix des Marches, et la difficulté de régler ces sortes d'affaires dans la cour des gardiens, avec le désir de remettre toutes les mesures de quelque importance jusqu'à l'arrivée du duc d'Albany, occasionna un délai de huit mois avant que l'Écosse n'accédât au traité.

Elle était alors divisée en deux partis, l'un anglais, qui avait à sa tête la reine-mère et le comte d'Angus, l'autre français, qui embrassait presque toute la noblesse et avait les sympathies du peuple. La fatale journée de Flodden était encore présente à leurs yeux, et un sentiment naturel de vengeance, auquel les principes du système féodal ne donnaient que plus d'intensité, excitait en eux de stériles désirs de voir continuer la guerre. La jalousie de l'intervention de Henry VIII dans les affaires de l'Écosse, la certitude que la reine-mère entretenait une correspondance intime avec ce monarque pour le consulter au sujet de ces mesures publiques qui auraient dû être réglées par le

<sup>1</sup> Pinkerton, *the History of Scotland*, etc., vol. II, p. 121, 122.

conseil et le parlement, et le souvenir de l'intolérable domination autrefois exercée par la maison de Douglas, tout contribuait à augmenter les rangs de la faction française et à faire universellement désirer l'arrivée du duc d'Albany. Elle ne pouvait tarder longtemps. Louis XII n'avait aucune raison pour le retenir; la paix avec l'Angleterre était conclue, la sentence qui privait le duc de son rang et de ses biens en Écosse était levée, et l'état du pays demandait impérieusement quelques modifications.

Le malaise auquel il était en proie ne faisait que s'aggraver. Le comte d'Arran, encouragé par le retard prolongé du duc d'Albany, aspirait à la régence, et, secondé par les ducs de Lennox et de Glencairn, il déclara la guerre au comte d'Angus, qui eut de la peine à échapper à une embuscade dressée contre lui. Lennox s'empara du château de Dumbarton et en chassa le gouverneur, qui le tenait pour la reine. La plus importante forteresse du royaume, Dunbar, fut remise aux mains du chevalier français de la Bastie, qui la réclamait comme faisant partie du comté de March et appartenant à son maître le duc d'Albany<sup>1</sup>.

Celui-ci, après avoir si longtemps retardé son voyage<sup>2</sup>, se voyant pressé par Sir Andro Wood de Largo, que les lords d'Écosse lui avaient expédié, commença à songer sérieusement au départ. La mort de Louis XII, qui avait été suivie par l'avènement de François I<sup>er</sup>, en 1515<sup>3</sup>, n'avait apporté aucun chan-

<sup>1</sup> Lesl., *de Rebus gestis Scotorum*, lib. IX, p. 357.

<sup>2</sup> Lindsay of Pitscottie, *the Cronicles of Scotland*, vol. II, p. 293. Cf. p. 291.

<sup>3</sup> Il fut sacré le 25 janvier. Dans le cortège qui l'accompagna ensuite à Paris, figurait le duc d'Albany vêtu de satin blanc broché d'argent, tout semé et rempli d'ailes d'oiseau, en façon de leurre, le tout d'argent doré, avec des branlants de même faits en plumes d'oiseau pannées, le tout bordé à doubles bords de deux cordelières, enlevées et nouées d'orfèvrerie dorée; et au milieu, entre deux, était en capitales également d'orfèvrerie : *Sub umbra alarum tuarum*. Son bonnet était de velours blanc, couvert de plumes blanches. (*Le Ceremonial françois*, t. I, p. 273.)

gement matériel à la politique de son royaume relativement à son ancien allié, et une ambassade<sup>1</sup> partit pour engager le gouvernement écossais à ne pas différer plus longtemps l'acceptation de la clause en vertu de laquelle ils étaient compris dans la paix entre la France et l'Angleterre. Par une lettre émanée du conseil d'État, il fut fait droit à cette demande; l'Écosse, y était-il dit, n'avait point été tellement affaiblie par de récents revers qu'elle ne pût espérer de prendre sa revanche sur ses ennemis; mais, à cause de l'amour que ses conseillers portaient à la France, et de leur zèle pour la croisade d'outre-mer, alors sur le tapis, ils seraient fâchés que leur pays fit obstacle à la paix générale<sup>2</sup>.

La Balye et Macé de Villebresme<sup>3</sup> étaient alors ambassadeurs de France en Écosse<sup>4</sup>. A peine avaient-ils reçu la réponse du conseil d'État, que le 18 mai, onze jours après une demande de

<sup>1</sup> "Aussi leur diront que dès l'heure que ledict seigneur... parvint à la couronne de France, il fist despescher le seigneur de Flamigny et maistre Jacques Ogubi, ambassadeurs d'icelluy roy d'Écosse par deçà," etc. (Instructions à Messire Robert Estuard, chevalier, seigneur d'Aubigny. Ms. Cott., Caligula, B. VI, folio 158 recto.) — L'Écossais James Ogilby était déjà venu en Écosse, avec le chevalier de la Bastie, comme ambassadeur de Louis XII, et tous deux parurent le 26 avril 1514 devant le parlement. (*Caledonia*, ch. III, sect. VI; vol. II, p. 286 et not. y.)

<sup>2</sup> Rymer, *Fœdera*, etc., vol. XIII, p. 509. — Dans la déclaration par les ambassadeurs de François I<sup>er</sup> des princes alliés qui doivent être compris de sa part dans le traité conclu entre lui et Charles-Quint, à Paris, le 24 mars 1514 (v. s.), le roi d'Écosse est nommé comme allié du roi de France, et dans le traité de Londres, entre Henry VIII et François I<sup>er</sup>, du 29 juillet, les Écossais sont admis en la même qualité. (*Inventaire chronologique*, etc., p. 60.)

<sup>3</sup> Dans le Catalogue des archives du baron de Joursanvault, t. I, p. 325, n<sup>o</sup> 1803, on trouve, à la date de 1471, mention d'un paiement des frais d'un voyage fait pour le duc d'Orléans, par Macé de Villebresme, de Paris à Falaise et de Falaise à Chambord.

<sup>4</sup> Voyez, sur la mission de Macé, ou Matthieu de Villebresme, deux lettres à François I<sup>er</sup>. (*Epistole Jacobi Quarti*, etc., vol. I, p. 223-226, n<sup>os</sup> XXXVII, XXXVIII.) Ailleurs, il en existe une de ce prince à M. de Langeac, son ambassadeur en Écosse. Il lui annonce l'arrivée du duc d'Albany, gouverneur de ce pays, à la tête d'un secours considérable, et le charge de faire tenir aux États d'Écosse des lettres dans lesquelles sont expliquées les raisons qui ont fait retarder l'envoi de ce secours. Il est vrai que ce n'est qu'une minute sans date ni signature. (*Inventaire chronologique*, etc., p. 62.)

sauf-conduit par eux adressée au cardinal Wolsey<sup>1</sup>, quinze jours après l'arrivée d'un ambassadeur français en Écosse<sup>2</sup>, le duc d'Albany, avec une escadre de huit navires, et sans doute un plus ou moins grand nombre de Français<sup>3</sup>, aborda en premier lieu dans le port d'Ayr, puis alla jeter l'ancre à Dumbarton<sup>4</sup>. Il fut accueilli avec enthousiasme, et bientôt après investi des fonctions de régent<sup>5</sup>; mais les sentiments manifestés à l'occasion de son arrivée ne furent pas de longue durée. Le duc d'Albany s'aliéna bientôt le cœur de bon nombre de ses adhérents par un dévouement trop servile à la France, dont il appelait constamment le roi son maître<sup>6</sup>, et dont il affectionnait

<sup>1</sup> British Museum, Coll. Mss., Caligula, B. VI, folio 116.

<sup>2</sup> Maitland, *Hist. of Scotl.*, p. 762. Il cite les *Fœdera* de Rymer, vol. XIII, p. 508.

<sup>3</sup> Les comptes du trésorier d'Écosse ont conservé le souvenir et le nom de plusieurs de nos compatriotes qui se trouvaient alors dans ce pays; c'étaient Jean Belloun, serrurier, employé aux travaux du palais d'Holyrood (11 juillet 1515; vol. I, folio 7); Pierre Gillis, chargé de payer dix-neuf pionniers qui y avaient travaillé une journée (9 août; Pitcairn, *Criminal Trials*, etc., vol. I, part I, p. 260); Jean Drane, chercheur, laveur et fondeur d'or, payé pour passer à Crawford-Moor (25 juillet, folio 13 verso); Bontan, ménétrier français, porté sous la date du 12 octobre comme ayant reçu ses gages par ordre du gouverneur (folio 30. Cf. folio 35). — Plus tard, ces mêmes comptes nous présenteront "Franche Orry menstrale" recevant 14 shillings à Pâques, en 1426. (*Compt. Thesaur. Scot.*, vol. II, 1522-7.)

<sup>4</sup> Joann. Lesl., *de Rebus gestis Scotorum*, etc., lib. IX, p. 539.

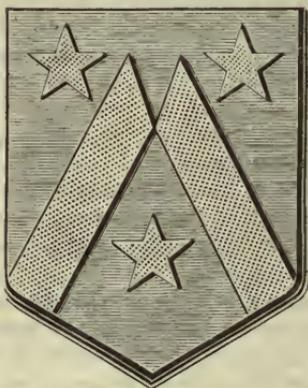
<sup>5</sup> Lettre de Lord T. Dacre au Conseil, du 1<sup>er</sup> août 1515. (Ms. du Musée Britannique, Bibl. Cotton., Caligula, B. II, folio 347 recto.) — Le Trésor des Chartes renferme un mémoire, sans signature ni date, adressé au roi de France pour faire remettre le gouvernement de l'Écosse au duc d'Albany pendant la minorité de Jacques V. (*Inventaire chronologique*, etc., p. 62.)

<sup>6</sup> Dans une lettre à François 1<sup>er</sup>, il l'assure de sa fidélité et s'efforce de combattre les calomnies répandues contre lui par le cardinal d'Écosse. (*Inventaire chronologique*, etc., p. 61.) En dépit de ce que faisait le duc d'Albany pour paraître bon Français, l'un de nos compatriotes, dans un pompeux éloge de ce seigneur, signale surtout en lui "l'amour de son pays, qui excédoit celle des Deces et Horace Coeles." Jehan Desmontiers, dit *le Fresse*, qui s'exprime ainsi au folio xv verso de son *Summaire de l'origine, description et merveilles d'Écosse*, etc., dédie ce petit volume, omis dans le *Manuel du Libraire*, à la Dauphine, c'est-à-dire à Catherine de Médicis, et annonce au bas du titre que "on les vend au Palays es boutiques de Jean Andre & Vincent cerlenas. 1538." D'autres exemplaires portent, à ce qu'il paraît, que le livre a été "imprimé à Paris par Anthoine Bonnemere... et fut achevé d'imprimer le xxvj<sup>e</sup> jour de mars mil cinq cens trente-huit."

particulièrement la langue<sup>1</sup>; d'un autre côté, le parti anglais ne négligeait rien de ce qui pouvait nuire au régent, invoquant contre lui jusqu'à sa descente d'une mère française et son mariage avec la comtesse d'Auvergne. La reine mère, qui était anglaise, après avoir écrit à François I<sup>er</sup> pour le prier de soutenir son fils et le duc d'Albany contre le roi d'Angleterre<sup>2</sup>, se jeta dans les bras de ce prince, et la guerre éclata entre elle et le régent. En vain, maître Jean de Plains, conseiller du roi de France, et son ambassadeur en Écosse<sup>3</sup>, tenta de rétablir la

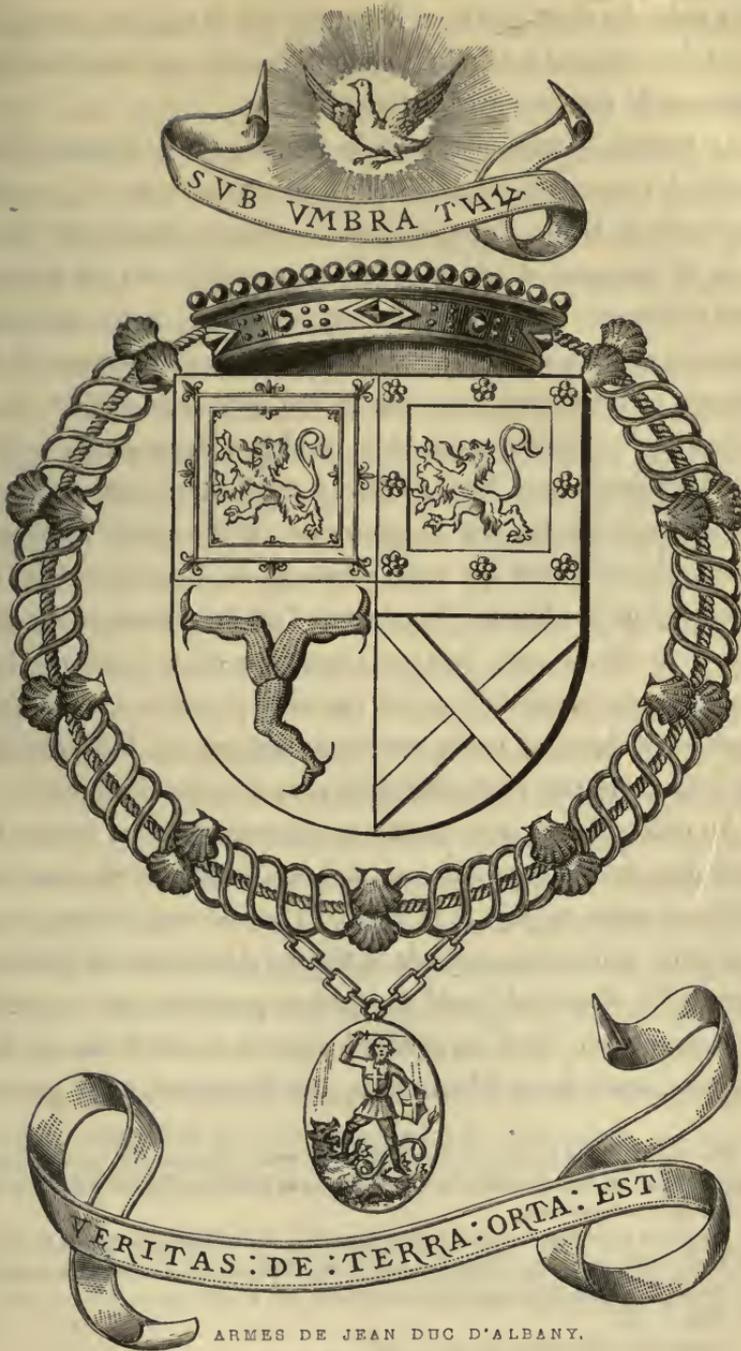
<sup>1</sup> Un écrivain nommé *Gremond*, ou plutôt *Bremond Domat*, traduisit pour lui complaire la chronique de Fordun et de Bower, et lui dédia son travail, commencé le 18 juin 1519. Voyez la description du manuscrit de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève (in-folio 02), qui le renferme, et le prologue de l'auteur dans la préface de *the Life and Death of King James the First of Scotland*. M.DCCC.XXXVII., in-4<sup>o</sup>, p. xiv-xviii. Ce nom de *Bremond*, dans lequel on ne découvre rien d'écoissais, pas plus que dans *Domat*, rappelle toutefois celui d'une famille Bermen, annoncée dans les armoriaux comme établie en Écosse et en Normandie, et portant d'azur, au chevron brisé d'or, accompagné de trois étoiles de même, 2 et 1 (N<sup>o</sup> LXXI).

N<sup>o</sup> LXXI. — BERMEN.



<sup>2</sup> *Inventaire chronologique*, etc., p. 61.

<sup>3</sup> Les comptes du grand trésorier d'Écosse (Pitcairn, *Criminal Trials*, vol. 1, 1<sup>re</sup> part., p. 263) nous le montrent à Édinburgh le 10 février 1516, et à Alwrick le 10 avril. Maitland, d'après Drummond, p. 252, et Lesley, p. 363, l'appelle *Mons. Duplayns*. (*Hist. of Scotland*, p. 767. Cf. Tytler, vol. IV, p. 118.) — Ainsi que le fait remarquer M. Teulet, qui a publié les instructions données à ce diplomate (*Papiers d'État... relatifs à l'histoire de l'Écosse au XVI<sup>e</sup> siècle*, etc., t. I, p. 3-5),



ARMES DE JEAN DUC D'ALBANY.

(Ms. de Sainte Geneviève, in-folio 02.)

paix entre les deux partis en remettant sur le tapis un arrangement déjà proposé à la reine ; cette princesse, mal conseillée, le repoussa de nouveau avec indignation.

Le régent s'avança alors vers la frontière où il pouvait s'attendre à rencontrer une résistance un peu sérieuse de la part du comte de Home, l'un des chefs les plus redoutables du Sud ; mais la puissance de ce seigneur s'évanouit devant les forces, bien autrement formidables, du duc d'Albany ; il fut fait prisonnier, commis à la charge du comte d'Arran, et réussit à se réfugier en Angleterre, avec son géôlier qu'il avait séduit<sup>1</sup>. Pardonné quelque temps après, à la condition de renoncer à ses menées secrètes avec Henry VIII et à résider tranquillement sur ses terres, le comte viola sa promesse ; il fut arrêté avec son frère, et périt avec lui sur l'échafaud, le 8 octobre 1516<sup>2</sup>. Sa charge de gardien des Marches de l'est fut donnée au chevalier de la Bastie, qui était en possession de la confiance du régent et qui la méritait par sa vigilance et son courage<sup>3</sup>. Ces qualités ne devaient pas le sauver du sort que lui ménageaient les amis de Home, profondément irrités de cette élévation.

Au milieu de ces événements et d'autres, dont on trouve le récit dans les histoires d'Écosse, eut lieu le renouvellement de l'alliance entre ce pays et le nôtre<sup>4</sup>. C'est de cette époque que datent les commencements de la famille d'Anstrude en France. Vers 1515, Robert et David Anstruther passaient sur le continent pour servir dans les gardes écossaises du roi François. Le premier, après avoir été enseigne, puis lieutenant de la garde,

la date précise de la mission de M. de Plains se trouve circonscrite dans les trois premiers mois de l'année 1515. Le duc d'Albany se rendit en Écosse dans le mois de mai de la même année.

<sup>1</sup> Lettre de Lord Daere et du docteur Magnus à Henry VIII, en date du 18 octobre 1515. (Mus. Britann., Biblioth. Cottonienne, Caligula, B. VI, folio 124 verso.)

<sup>2</sup> Joann. Lesl., *de Rebus gestis Scotorum*, lib. IX, p. 366.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 367.

<sup>4</sup> *Inventaire chronologique*, etc., p. 63.

retra en Écosse. Le second, David, qui s'était fait accompagner par ses deux fils, Robert et David, encore dans l'enfance, se fixa dans notre pays et devint l'auteur d'une branche naturalisée française par le sang qu'elle versa au service de nos rois pendant une suite non interrompue de dix générations consécutives. La généalogie de la maison d'Anstrude se trouve en plus d'un endroit<sup>1</sup> : je me bornerai à en extraire ce qui a plus immédiatement trait à mon sujet.

David, deuxième du nom, qui servait en 1537 dans les archers de la garde écossaise, sous la charge du maréchal d'Aubigny, avait épousé l'année précédente Claude de Mussy, et, par suite de ce mariage, était venu se fixer en Bourgogne, où lui et ses descendants possédèrent successivement plusieurs seigneuries, comme celles de Hully, de Jonchery, du fief de l'Écluse dans la paroisse de Tanlay, de Manlay, de Moulins, de Thiroux, de Bierry, de Villiers-les-Hauts, de Mareuil. "La postérité de ce David Anstrudos, dit d'Hozier, a successivement servi dans la même compagnie, savoir, David Anstrude, son fils, en qualité d'archer, puis de capitaine exempt, l'an 1597, et Charles Anstrude, son petit-fils, en qualité de l'un des vingt-cinq gentilshommes de ladite garde escossoise, ainsi que Claude Anstrude, fils dudit Charles, et ayeul de celui qui a donné lieu à cet article<sup>2</sup>." Le savant juge d'armes de France veut parler de François-César d'Anstrude, écuyer, seigneur de Tourpes, de Bierry, de Villiers-les-Hauts, et de Mareuil en partie, qui avait prouvé par titres son ancienne noblesse. Il portait pour armes : coupé, emmanché de sable, sur argent de trois pièces, ou, selon les catalogues et armoiries des gentilshommes qui ont eu séance

<sup>1</sup> D'Hozier, *Armorial général*, etc., reg. I, 1<sup>re</sup> part., p. 19; reg. II, 1<sup>re</sup> part. (*Anstrude en Bourgogne*). — De la Chenaye-Desbois, *Dictionn. de la nobl.*, t. I, p. 307; t. VIII, p. 322, 323. — M. de Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, t. V, p. 52.

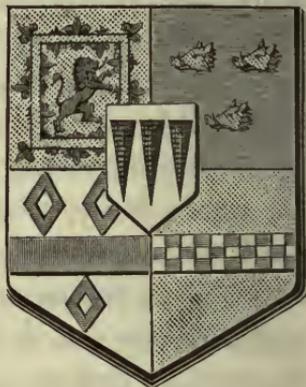
<sup>2</sup> *Armorial général*, etc., reg. I, 1<sup>re</sup> part., p. 19.

aux États de Bourgogne, p. 48, conformes en cela avec Chevillard, coupé, emmanché de gueules et d'argent<sup>1</sup> (N° LXXII); mais, s'il faut en croire M. de Saint-Allais, la maison d'Anstrude portait encore écartelé au 1 d'Écosse; au 2 d'azur à trois têtes de sanglier d'or, posées deux et une; au 3 d'argent à la fasce de gueules, accompagnée de trois macles d'azur; au 4 d'or, à la face échicquetée d'argent et d'azur de trois tires; sur le tout d'argent à trois clous sacrés, de sable, posés en pal. Devise : *Perissem ni periissent* (N° LXXIII).

N° LXXII. — ANSTRUDE.



N° LXXIII. — ANSTRUDE.



Claude de Mussy, sœur germaine de Colette de Mussy, femme de Jean Stuart le jeune, écuyer, seigneur de Vezinnes au comté de Tonnerre, en Bourgogne, et lieutenant de la garde écossaise du roi<sup>2</sup> en 1540, mourut après son mari David d'Anstrude,

<sup>1</sup> *Armorial général*, etc., reg. I, 1<sup>re</sup> part., p. 19; reg. II, 1<sup>re</sup> part., art. *Anstrude*. — Suivant un mémoire que m'a fourni M. Baudouin d'Avalon, les armes de la maison d'Anstrude sont : coupé, emmanché de trois pièces de sable sur deux pièces et deux demi-pièces d'argent; supports : deux faucons; l'écu timbré d'un casque de front et ouvert, sommé d'un bourrelet de sable et d'argent; cimier : deux bras armés de toutes pièces, tenant une hache d'armes; devise : *Perissem ni periissent*.

<sup>2</sup> C'est là, du moins, le titre qui lui est donné dans le mémoire publié par la Chenaye-Desbois, au t. VIII de son *Dictionnaire de la noblesse*, art. *Keandale*, p. 323; mais il n'est pas confirmé par le Pippre de Nœufville, qui, dans sa *Chronologie des lieutenants des gardes du corps écossais*, t. 1<sup>er</sup> de son *Abregé*, p. 52, 53, ne nomme que Jean Stuart l'aîné (1531), et Guillaume Stuart (1533).

dont elle avait eu pour enfants : 1° Arnoul d'Anstrude, écuyer, père de David et de Gabriel d'Anstrude, qui servit dans la même compagnie en 1581, et fut tué au siège de Laon; 2° David d'Anstrude, qui a continué la postérité; 3° Robert d'Anstrude, écuyer, enseigne de la garde écossaise du corps du roi sous la charge du seigneur de Châteauevieux, etc., auteur de la branche des seigneurs de Roffey et de Tronchoy, au comté de Bourgogne, éteinte il y a plus de deux siècles; lequel fit son testament le 24 avril 1580, et laissa de Jeanne de Clercy, sa femme, veuve en premières noces d'Edme de Gutteri, sans doute Écossais aussi<sup>1</sup>, seigneur de Tronchoy, deux filles nommées Roberte et Claude d'Anstrude<sup>2</sup>; 4° une fille, mariée à Nicolas Gordon, capitaine d'une compagnie de deux cents cheveu-légers écossais. Le fils de David, Charles d'Anstrude, s'allia lui-même à un Écossais établi chez nous, en épousant Péronne de Bute, fille d'Alain de Bute, écuyer, et de Jeanne de Marcheseuil, dame dudit lieu.

Peu de temps après le renouvellement de l'alliance entre les deux pays, en 1515, François de Bourdeaux, sieur de la Poissonnière, arriva en Écosse<sup>3</sup> en qualité d'ambassadeur de la cour de France; il trouva le régent et le parlement dans l'impac-

<sup>1</sup> Dans plusieurs ouvrages et documents, entre autres dans le manuscrit cotto-nien, Nero, B. VI, folio 322 (*a Catalogue of the Manuscripts in the Cottonian Library*, etc., p. 221, col. 2, n° 165), et dans les registres journaux de P. de l'Es-toile, à la date du 6 mai 1609 (collect. Petitot, 1<sup>re</sup> série, t. XLVIII, p. 256), on rencontre le nom de *Guitri*; mais c'est celui de l'une des seigneuries de la famille de Chaumont, plus correctement écrit *Quitry*. Voyez *l'Histoire de la maison royale de France*, etc., t. VIII, p. 695, A, 823, D.

<sup>2</sup> D'Hozier, *Armorial général*, etc., reg. II, 1<sup>re</sup> part., art. *Anstrude*, p. 1.

<sup>3</sup> Voyez, parmi les lettres de Jacques V, vol. I, n° XXXVIII, p. 243-248, un extrait des instructions de ce diplomate, appelé *dominus de Pontiomere* dans une dépêche du roi d'Écosse à François I<sup>er</sup>, où le premier de ces deux princes accuse à l'autre réception des lettres apportées de France, et de la note diplomatique remise au cabinet d'Holyrood par cet agent. On lui voit associé "de la Basty," qui ne saurait être Antoine d'Arcees, mort depuis trois ans, et Jacques V parle de l'évê-que de Ross comme de son représentant à Paris. Voyez *Epistole Jacobi Quarti*, etc., vol. I, p. 221.

tience de savoir quel appui ils pourraient obtenir de leurs alliés contre les efforts persévérants et insidieux de Henry VIII. Leur attente ne fut pas longue, et ils reconnurent bientôt que la politique française vis-à-vis de l'Écosse avait éprouvé un changement considérable. Le traité de Noyon, conclu le 26 août 1516 entre François I<sup>er</sup> et le roi d'Espagne, avait assuré au premier ses conquêtes en Italie; l'empereur Maximilien, après une tentative sans résultat pour lui arracher le Milanais, avait été contraint de se retirer et de se conformer aux stipulations du traité, pendant que la France n'avait plus en face d'elle qu'une seule difficulté, l'inimitié de Henry VIII. C'est là ce qui explique la froideur de François I<sup>er</sup> pour ses anciens alliés les Écossais, qui ne manquaient jamais, cependant, de s'associer par des manifestations publiques à ses victoires<sup>1</sup>. Ils avaient de nouveau demandé la restitution du duché de Saintonge<sup>2</sup>, originairement assigné par Charles VII à Jacques I<sup>er</sup> en 1428; mais ils n'obtinrent qu'une réponse évasive. Ils avaient réclamé l'aide de la France contre l'Angleterre; non-seulement elle leur fut refusée, mais le régent reçut le conseil de faire la paix avec ce pays à la première occasion qui se présenterait. Il y a plus, foulant aux pieds les principes sur lesquels le duc d'Albany s'était reposé avec trop de sécurité, le roi de France refusa de ratifier le traité d'alliance entre les deux couronnes, qui avait été renouvelé par Jean de Plains dans l'année qui suivit la mort de Jacques IV. A la vue de tout le terrain qu'il avait perdu, le régent songea à

<sup>1</sup> Dans les comptes du grand trésorier d'Écosse, on trouve, à la date du 28 octobre 1516, une somme de 20 sous allouée à Duncan Riche pour avoir passé à divers endroits avec des lettres du gouverneur ordonnant de faire des feux de joie et de tirer le canon à cause des nouvelles du triomphe du roi de France en Lombardie. (Pitcairn, *Criminal Trials*, vol. I, part I, p. 262.) D'un autre côté, Joachim du Bellay promettait de répandre par l'univers la renommée des gardes écossais, sans doute de ceux qui avaient accompagné le roi en Italie. (*Les Œuvres françaises*, etc. A Rouen, M.D.XCVII., in-12, folio 269 recto. Cf. fol. 352 recto.)

<sup>2</sup> Voyez ci-dessus, p. 157 et 261.

repasser sur le continent, et, dans le parlement qui s'assembla en novembre 1516 pour délibérer sur la communication de l'ambassadeur français, il demanda avec instance aux trois États la permission de revoir la France pour un court espace de temps.

Cette proposition, renouvelée d'une autre présentée dans un but différent par Henry VIII quelques mois auparavant<sup>1</sup>, fut accueillie par une vigoureuse opposition, parfaitement motivée par les circonstances; mais, puisant une nouvelle ardeur dans un message privé qu'il avait reçu du roi de France par les mains de François de la Fayette<sup>2</sup>, et mettant en avant l'obligation de renvoyer une ambassade pour renouveler l'alliance<sup>3</sup>, le duc d'Albany vint à bout d'arracher au parlement un consentement qui ne fut donné qu'à contre-cœur, et il s'embarqua à Dumbarton le 7 juin 1517<sup>4</sup>, précédé de Gawin Douglas, évêque de Dunkeld, du maître de Glencairn, de Patriek Panter, secrétaire du roi, ses ambassadeurs, accompagné de Lord John Gordon<sup>5</sup>, et suivi de près par une partie de ses serviteurs<sup>6</sup>. La négociation ayant eu plein succès<sup>7</sup>, Douglas fut renvoyé en

<sup>1</sup> W. Maitland, *the History and Antiquities of Scotland*, vol. II, p. 768, 769. L'auteur cite les *Fœdera* de Rymer, vol. XIII, p. 551.

<sup>2</sup> Ce personnage figure avec le titre de lieutenant de Jean, duc d'Albany, dans un acte publié par Rymer, *Fœdera*, etc., t. XIII, p. 574. On le retrouve, le 1<sup>er</sup> juillet 1516, passant à Berwick. (*Accounts of the Lord High Treasurer of Scotland*, apud Pitcairn, *Criminal Trials*, vol. I, p. 264. Cf. Maitland, vol. II, p. 769; Pinkerton, vol. II, p. 161; Tytler, vol. IV, p. 129. etc.)

<sup>3</sup> Joann. Lesl., *de Rebus gestis Scotorum*, lib. IX, p. 367.

<sup>4</sup> Tytler, *History of Scotland*, vol. IV, p. 120. — Le renvoi au Ms. Cott., Caligula, B. VI, folio 107, est faux.

<sup>5</sup> Douglas, *the Peerage of Scotland*, vol. I, p. 646, col. 2.

<sup>6</sup> On trouve dans les comptes du grand trésorier d'Écosse, à la date du 21 août 1517, mention d'une somme de 50 livres payée au fauconnier passé en France avec les oiseaux de chasse du gouverneur (Pitcairn, *Criminal Trials*, vol. I, part I, p. 266), et parmi les poèmes de William Dunbar, une oraison de quarante vers composée à l'occasion du voyage de ce seigneur. (Édit. de M. Laing, t. I, p. 251. Cf. t. II, p. 368-370.)

<sup>7</sup> Le traité conclu à Rouen le 26 août 1517, et qui a réglé, pendant une grande partie du XVI<sup>e</sup> siècle, les relations de la France et de l'Écosse, a été publié par M. Teulet (*Papiers d'Etat*, etc., t. I, p. 39-43, en note).

Écosse pour en rapporter la nouvelle<sup>1</sup>, laissant à Paris un ami, John Mair, qui lui dédiait un livre, et le faisait figurer, comme interlocuteur, dans un autre, avec un de ses compatriotes, David Cranston, professeur à l'université, où il avait étudié, et l'un des bienfaiteurs du collège de Montaigu<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Joann. Lesl., *de Rebus gestis Scotorum*, p. 371. — Pinkerton, *the History of Scotland*, vol. II, p. 165.

<sup>2</sup> Dempster, *Hist. ecclesiast. gent. Scotor.*, p. 187. — Irving, *the Lives of the Scottish Poets*, etc., vol. II, p. 24, 25, en note. — Voyez ci-dessus, p. 324.

---

## CHAPITRE XII.

Moyens employés par le duc d'Albany pour assurer la tranquillité de l'Écosse pendant son absence; complot des amis et vassaux du comte de Home de Wedderburn contre le chevalier de la Bastie; il est assassiné; sa chevelure, d'abord suspendue à la croix du marché de Dunse, existe encore. — Punition des meurtriers; un Français, le capitaine Jean Bouscat ou Buccat, commissaire de l'artillerie du roi d'Écosse. — La reine douairière d'Écosse intercède en faveur de George et de David Home. — Haine de l'étranger, chez les Écossais, révélée par un propos de Jacques V relatif au meurtre du chevalier de la Bastie. — Le comte David de Home rentre en possession de deux de ses châteaux à l'aide d'un Français, Jean le Petit ou le Beau.

Pour assurer autant que possible la tranquillité du pays pendant son absence, le duc d'Albany avait amené en ôtage avec lui les fils aînés de plusieurs familles nobles; d'un autre côté, il avait confié le principal commandement des frontières, la partie de tout temps la plus turbulente, au chevaleresque et brillant la Bastie, chez qui le guerrier et l'homme d'État étaient encore supérieurs au champion des tournois, et dont il n'avait point à craindre une partialité fondée sur des liens de famille. Il y a toute apparence qu'il avait reçu le titre de lieutenant du gouverneur et la tâche enviée et délicate de transmettre au régent, pendant son absence, des rapports sur les chefs écossais du Border. Les amis et vassaux du comte de Home, gens familiarisés avec le sang et qui considéraient la vengeance comme un devoir sacré, n'avaient jamais pardonné au duc d'Albany l'exécution de ce puissant et populaire rebelle, et ils étaient en ce moment déterminés à saisir la première occasion de faire expier à la Bastie le crime de son maître. Cette occasion s'offrit bientôt. La Bastie, comme gardien de la frontière,

avait établi son quartier général dans le château de Dunbar et s'employait avec une infatigable ardeur à réprimer le désordre. Dès son entrée en fonctions, il avait fait proclamer aux croix des marchés de Roxburgh, Selkirk et Jedwood, des ordres sévères contre les pillards et les bandits du pays<sup>1</sup>. A la première nouvelle de quelque mouvement, il accourait en personne sur les lieux : ses ennemis eurent l'idée de faire servir cette courageuse activité à sa ruine. Un complot fut formé par Home de Wedderburn et d'autres chefs du Border pour lui tendre un piège, et, pour y faire tomber leur victime sans qu'elle s'en aperçut, ils feignirent d'assiéger la tour de Langton. A la nouvelle de cet attentat, la Bastie, suivi de quelques cavaliers français, se porte au galop vers la scène du désordre ; tout à coup il se voit entouré d'ennemis implacables. Devinant le sort qui l'attend, il enfonce les éperons dans les flancs de son cheval, et, grâce à la merveilleuse rapidité de l'animal, il était au moment de s'échapper, lorsque son ignorance du pays le conduisit dans un marais. A chaque effort qu'il faisait pour s'en tirer, il s'y enfonçait plus avant ; en vain il se débattait pour se débarrasser ; en vain il suppliait ses impitoyables adversaires, au nom de leur honneur de chevaliers, au nom de la charité, pour laquelle la maison d'Arcees était célèbre<sup>2</sup>, d'épargner sa vie et de l'admettre à se rendre : l'insulte et la raillerie furent leur seule réponse, et, s'étant jetés sur lui, John et Patrick Home, les jeunes frères du Laird de Wedderburn, le massacrèrent. Celui-ci, enivré de cette vengeance complète, bien que tardive, coupa la tête à sa victime, l'attacha par ses longues tresses à l'arçon de sa selle, et, galopant vers la ville de Dunse, il attacha son horrible trophée à la croix du marché, comme

<sup>1</sup> *Accounts of the Lord High Treasurer of Scotland*, Apr. 23, 1516. (Pitcairn, *Criminal Trials*, etc., vol. I, part I, p. 265. Cf. p. 266.)

<sup>2</sup> "Charité d'Arcees." (*La Science héroïque*, etc., ch. XLIV, p. 473.)

par une amère dérision de la devise de sa victime<sup>1</sup>. Il se trancha ensuite dans son château, avec cette funèbre relique, qui, dit-on, s'y trouve encore, et pendant une saison, il brava le pouvoir des lois<sup>2</sup>. Il s'empara de l'ambassadeur de France<sup>3</sup>, puis il écrivit au cardinal Wolsey qu'étant banni, il avait usé de ce moyen pour obtenir sa grâce. Lord Dacre s'étant employé pour l'élargissement du prisonnier, David Home n'avait point cru devoir le retenir; il l'avait renvoyé en compagnie de son frère, Alexander Home. N'attendant rien du duc d'Albany, pas plus que des lords d'Écosse qui avaient mis à mort Lord Home, maintenant il demandait au cardinal d'intercéder en sa faveur auprès du roi d'Angleterre pour obtenir son pardon et celui de sa famille<sup>4</sup>.

La mort de la Bastie était un coup sérieux au maintien de l'autorité du duc d'Albany, et le roi de France s'en émut<sup>5</sup>;

<sup>1</sup> "Le buis est vert, et les feuilles sont arces," c'est-à-dire brûlées, desséchées, (*La Science heroïque*, etc., p. 465.) — Quant aux armoiries, la maison d'Arcees portait d'azur au franc quartier d'or. (*Ibid.*, p. 99.)

<sup>2</sup> *Davidis Humii de Familia Humia Wedderburnensi Liber*. Edinburgi : M.DCCC.XXXIX., in-4° (Abbotsford Club), p. 29-33. Cf. prefat. not., p. viii. — Le registre du sceau privé d'Écosse fixe la mort du chevalier de la Bastie au 17 septembre (Pitcairn, *Criminal Trials*, etc., vol. I, p. 267. Cf. p. 235), donnant ainsi tort à Pinkerton, qui l'avait reculée jusqu'au 19. (*History of Scotland*, vol. II, p. 170.) Voyez encore Buchanan, liv. XIV, folio 157 recto; Lesley, liv. IX, p. 367-370 [traduct. écossaise, p. 110]; Balfour, vol. I, p. 245; Pitscottie, p. 307; W. Maitland, *the History and Antiquities of Scotland*, vol. II, p. 774; Tytler, vol. IV, p. 122, 123, etc. — En recourant aux comptes des trésoriers d'Écosse, on trouve, à la date du 6 octobre suivant, un paiement de 40 shillings au gardien du logement de "monseour Labasty," et, à la Saint-Michel précédente, une somme de 66 livres remise à "master Galtar," l'un des secrétaires du gouverneur, avec la mention qu'après avoir rempli une mission à Londres, il était allé rejoindre son maître en France.

<sup>3</sup> Lettre de Dacre à Wolsey, datée de Harbottle, le 8 juin 1517. (Thorpe, *Calendar of State Papers*, etc., vol. I, p. 7, n° 57.)

<sup>4</sup> Lettre de David Howm, de Wedderburn, à Wolsey, datée de Cawmyllis, le 25 juillet 1517. (*Ibid.*, n° 58.)

<sup>5</sup> Voyez parmi les *Papiers d'État... relatifs à l'histoire de l'Écosse au XVI<sup>e</sup> siècle*, publiés par M. Teulet, t. I, p. 6, 7, la lettre en date du 29 mars 1517, d'Alain Stuart, chargé de présenter la réclamation du roi aux États; elle est suivie, p. 8-10, de la lettre écrite au nom de l'assemblée, par l'archevêque de Saint-André: "Sire,

mais, bien que hors d'état d'opérer à l'instant l'arrestation des meurtriers, les régents déployèrent beaucoup de vigueur. On soupçonnait Angus, au moins son frère Douglas, d'avoir pris part au crime des Home; d'après cela, le comte d'Arran, après lui le plus puissant des nobles écossais, fut nommé gardien des Marches. Sans perdre un instant, il se saisit de Douglas et de son complice Mark Kerr; il fut également pris des mesures pour faire le procès aux Home, dont l'impunité eût produit les pires conséquences, et un parlement s'étant réuni à Édinburgh le 19 février, un arrêt de déchéance fut prononcé contre tous ceux qui avaient pris part à l'assassinat de la Bastie. Le difficile était d'appréhender les coupables; mais le comte d'Arran ayant rassemblé des forces considérables, accompagnées de l'artillerie du roi, dont un Français, le capitaine Jean Bouscat ou Buccat, était commissaire<sup>1</sup>, marcha contre les insurgés. Il n'avait pas encore fait quelques lieues, qu'ils demandaient grâce. Les clefs du château de Home lui furent remises à Lauder, les maisons fortes de Langton et de Wedderburn lui ouvrirent leurs portes,

dit le prélat, en cest affaire vous informera plus applain vostre serviteur messire Jacques Hammetton, presant porteur, auquel vous plaira donner creance, car il a continuellement esté en l'exécution et poursuiete de ces choses, et a merité de Vostre Grace que l'ayés pour recommandé envers M<sup>or</sup> son maistre, nostre gouverneur, vostre cousin et serviteur, lequel nous esperons que vostre bonne grace l'envoyra hastivement par deçà," etc. — Un écrivain contemporain rend compte en ces termes de l'arrivée de Lord James Hamilton à Londres : " Vers le même temps (janvier 1517), il vint aussi d'Écosse un certain comte de Hemerton (*Hemertonensis*) avec son frère, que leur valeur avait rendus célèbres, et qui, un an auparavant, passant par ici incognito, avaient traversé en France. A leur retour, le roi envoya dans le comté de Kent Hugh Vaughan à leur rencontre.... C'est celui-là même qui joüta bravement avec ce preux chevalier de la Bastie en Écosse, comme nous l'avons écrit à l'année précédente. Son frère Patriek, déjà mentionné, en avait autrefois fait tout autant en Écosse contre un certain Français, seigneur de Champagne." (*Narratio historica de gestis Henrici VII, anno 25 regni sui, per Bernardum Andream Tholosatem*; Ms. Cott., Julius, A. III, folio 17 recto.)

<sup>1</sup> *Accounts of the Lord High Treasurer of Scotland*, 12 septembre 1515 et 4 février 1515-16. (Piteairn, *Criminal Trials*, etc., vol. I, part I, p. 261, 262.) — On connaît dans le midi de la France une famille Bousquat de Réals. Voyez l'*Armorial de Languedoc*, t. I, p. 99, n° 105.

et le gardien, trop élément, étendit le pardon jusqu'aux principaux meurtriers<sup>1</sup>.

Tout le monde, au reste, jusqu'à la reine douairière, semble avoir pris parti pour eux. Quelque temps après le meurtre du malheureux la Bastie, cette princesse, cédant au désir de l'assassin, écrivait à Lord Dacre, gardien des Marches, pour demander le retour de George et de David Home. Dacre ayant montré la surprise que lui causait une pareille requête, Marguerite répondit que, du vivant de la Bastie, les Home n'avaient pu obtenir la moindre faveur en Écosse<sup>2</sup>. David Home avait épousé une sœur du comte d'Angus, second mari de la reine.

Le sentiment national si nettement accusé par le meurtre de notre malheureux compatriote, devait encore se révéler plus tard par le rappel de cette sanglante catastrophe. En septembre 1523, Jacques V n'avait alors que onze ans. Interrogé par quelqu'un de ses pairs sur ce qu'il ferait des Français que le duc d'Albany avait laissés en Écosse, il répondit avec violence qu'il les donnerait en garde à David Home, "avec lequel, dit-il, il est merveille qu'ils aient contentement<sup>3</sup>."

Celui-ci ne tarda pas à rentrer en possession de Wedderburn au moyen d'un stratagème. Une partie de la garnison se rendant au marché de Dunse, fut surprise par ses hommes, et il conduisit les malheureux prisonniers jusque sous les murs du château, menaçant de les faire périr aussitôt si on ne lui livrait la place. Il allait exécuter sa menace, les gibets étaient dressés, lorsqu'un Français nommé *Jean le Petit*, d'autres disent le *Beau*, obtint sa grâce et celle de ses compagnons en s'engageant à faire rendre la place au comte. Il employa de singuliers

<sup>1</sup> Tytler, *History of Scotland*, vol. IV, p. 122, 123.

<sup>2</sup> Ms. de la Bibl. Cotton., Caligula, B. I, folio 243; lettre du mois d'octobre 1517.

<sup>3</sup> Lettre de Threlkeld à Dacre, du 13 septembre 1523. (Ms. Cott., Caligula, B. VII, folio 10 recto. — *State Papers, temp. Hen. VIII*. London, 1836, in-4°, p. 14.) — G. Chalmers, *Caledonia*, ch. III, sect. VI; t. II, p. 291, not. x.

arguments; car, à bout de raisons, il profita de son habileté comme tireur et traversa d'un coup d'arbalète un des soldats de la garnison. Plus effrayés que convaincus, les autres livrèrent Wedderburn et eurent la vie sauve. On marcha ensuite sur le château de Home, et, avec l'aide du Français, le comte s'en empara de la même façon<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Davidis Humii de Familia Humia Wedderburnensi Liber*, p. 35.

## CHAPITRE XIII.

Démarches du duc d'Albany en faveur des marchands écossais trafiquant en France; ordonnance de 1518 qui les exempte de certains droits à Dicppe. — Ancien commerce entre les deux pays; saumon d'Écosse et autres poissons importés en France dès le XIV<sup>e</sup> siècle; vins de Guienne et de La Rochelle importés en Écosse jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup>; actes des États de ce pays relativement à cette branche de commerce. — Bons rapports entre l'Écosse et le duché de Bourgogne. — Disposition législative de l'an 1551 concernant le débit des vins de France en Écosse; importance du commerce d'exportation des prunes sèches en 1546. — Privilèges des marchands écossais trafiquant en France, accordés par Henri II en 1554; confirmation par Henri IV en 1599. — Compensation des tarifs de douane à l'égard des Écossais en Angleterre.

Pendant son séjour en France, le duc d'Albany s'employa activement, à ce qu'il paraît, en faveur des marchands écossais trafiquant dans notre pays, d'autant plus qu'ils étaient sans doute commandités par la noblesse<sup>1</sup>. Ses démarches furent couronnées de succès, et François I<sup>er</sup> rendit à Amboise, au mois de mai 1518, une ordonnance pour décharger ces étrangers des

<sup>1</sup> Avant de nous montrer en 1408 le comte de Douglas frétant un navire, avec un ou deux subrécargues et un équipage de vingt marins, pour faire le commerce en Normandie et à La Rochelle, Tytler (*Hist. of Scott.*, t. II, p. 315; t. III, p. 238, A. D. 1425) assure qu'au XIV<sup>e</sup> siècle, les nobles écossais possédaient des compagnies de marchands qui spéculaient pour leur compte et sous leur protection. Lord Lindsay croit qu'il en était ainsi, se fondant sur un passage d'une lettre de l'un de ses ancêtres, David comte de Crawford, qui écrivait en février 1405 à Henry IV, roi d'Angleterre, pour se plaindre que des pirates anglais eussent pris un navire de Flandres chargé de marchandises appartenant à des marchands de Saint-André : "Je vous requer, ajoutait le comte, que puisque teillx choses sont attemptées encontre la vertu des treux jà pieça prins (des trèves déjà prises), et ausi que lesdis marchans et ville de Sainet-Andreu m'apartenynt, qu'il plaise à vostre très-noble Seigneurie de faire restoracion desdiz biens aux devant diz marchans, là où ils pourront estre trouvés dedans vostre roiaume, ou seigneuries, lesquels denrées et marchandises sont estimés et sommées par loialx marchans à la value de mille livres." (*Lives of the Lindsays*, vol. I, ch. III, p. 105, 106.) — On

droits auxquels la marchandise foraine était assujétie à Dieppe, lieu ordinaire de leur débarquement<sup>1</sup> : ce qui n'empêcha pas de nouvelles réclamations de venir d'Écosse quelques années après<sup>2</sup>.

Quelles marchandises les Écossais pouvaient-ils apporter dans notre pays? Vraisemblablement les mêmes qu'ils expédiaient en Flandre, et dont nous avons le détail dans le grand livre d'Andrew Halyburton, négociant du premier ordre en son temps, qui occupait le poste élevé de conservateur des privilèges de la nation écossaise dans les Pays-Bas, ou, comme nous dirions aujourd'hui, qui était consul d'Écosse à Middleburg<sup>3</sup>. C'était d'abord du saumon, qui arrivait jusque dans des villes de l'intérieur, comme Reims, où une ordonnance municipale de 1380 en réglait la vente<sup>4</sup>, puis des harengs, de la morue et autres poissons destinés au peuple<sup>5</sup>; enfin de la laine, du cuir et des peaux<sup>6</sup>.

peut contester que le mot *apartenynt* ait la signification que lui prête le savant Lord, au lieu d'indiquer tout simplement vasselage. Quoi qu'il en soit, le style de cette lettre nous montre David Lindsay plus savant dans notre langue que le célèbre comte de March, de Dunbar, qui, écrivant au même prince cinq ans auparavant, s'excuse d'employer l'anglais, donnant pour raison que cet idiome était plus clair à son entendement que le latin ou le français.

<sup>1</sup> *Mémoire touchant l'ancienne alliance entre les François et les Ecossois*, etc., p. 62-64. — *Lettres historiques*, etc., p. 305-308.

<sup>2</sup> *Mémoires et instructions à... m<sup>se</sup> le duc d'Albanie pour remontrer au roi T.-C. de France, pour et au nom des marchans, manans et habitans du royaume d'Escosse, et avec luy... l'arcevesque de Bourges*, sans date, mais probablement de 1524. (*Papiers d'État*, etc., t. I, p. 85-87.)

<sup>3</sup> Voyez l'analyse que nous en avons donnée dans *la Gironde*, journal de Bordeaux, numéro du 17 novembre 1859. Traduit en anglais, cet article a reparu dans le *Dundee, Perth and Cupar Advertiser*, n<sup>o</sup> 3757, Friday, December 2, 1859.

<sup>4</sup> *Archives administratives de la ville de Reims*, publ. par M. Varin, t. III, p. 717. — Longtemps après encore, le saumon des îles britanniques formait un article d'exportation considérable. On lit dans la Gazette du 3 janvier 1693, p. 8, qu'un corsaire de Granville venait de prendre un bâtiment écossais chargé de 280 barriques de saumon salé, et dans celle du 14 février de la même année, p. 7, qu'un autre corsaire avait conduit à Saint-Malo la *Marie de Galloway*, qui allait à Bilbao, chargée de cuir, de hareng, de saumon, de beurre et de suif.

<sup>5</sup> *Description of Carrick*, publ. par Rob. Piteairn. (*Hist. and geneal. Account of the principal Families of the name of Kennedy*, Appendix n<sup>o</sup> VI, p. 187.)

<sup>6</sup> G. Chalmers, *Caledonia*, etc., b IV, ch. VI; t. I, p. 786.

Plus tard, ce catalogue s'accrut<sup>1</sup> au point qu'un rimeur du XVII<sup>e</sup> siècle pouvait dire à un courtisan :

Tury, vous quittez donc la cour  
 Pour vous jeter dans le negoce :  
 Ce n'est plus celui de l'amour,  
 Mais celui d'Espagne ou d'Escoce.

Espagne, Écosse, il semble que c'était là que le commerce fût le plus lucratif, de même que l'on est amené à croire que les Espagnols et les Écossais étaient les étrangers les plus habitués à la France, lorsqu'on entend un autre poète faire dire à un farceur :

Je passe, quand je veux, bien que je sois François,  
 Tantôt pour Espagnol, tantôt pour Escossois<sup>2</sup>.

En échange des denrées qu'ils nous apportaient, les Écossais recevaient de nous des produits d'une industrie plus avancée<sup>3</sup>,

<sup>1</sup> " Draperie d'Escoce et d'Angleterre, la balle, 9 s. ; laine d'Escoce et Irlande, la balle, 2 s. 8 d. ; laine venant d'Escoce et d'ailleurs, etc., 4 d. ; suif d'Angleterre et d'Escoce, le baril, 1 s. ; tacque de cuir gorge coupée, cap de ver, Senegal, Barbarie, Gambie, Irlande, Escoce, et autres pays étrangers, tant sec, sallé que tanné, 2 d." (*Tarif des droits appartenans à Messieurs les Archevêques de Rouen, comtes et seigneurs-haut-justiciers de Dieppe*, etc., ratifié le 25. Mai 1695. p. 8, 9, 10, 12 ; dans le *Recueil général des édits... donnez en faveur des habitans de la ville de Dieppe*, etc. A Dieppe, chez Pierre Pillon, M.DCC., petit in-folio.)

<sup>2</sup> *Poésies diverses de Monsieur Colletet*. A Paris, M.DC.LVI., in-12, p. 417.

<sup>3</sup> Robert Bruce ayant été enterré dans l'abbaye de Dunfermline, on éleva sur sa tombe un riche monument de marbre, qui avait été fait à Paris par les soins de Thomas de Chartres, dont le nom succède, dans un ancien registre, à celui de Michel de Paris. Plus loin, il est fait mention d'une étoffe de cette ville. (*The Accounts of the great Chamberlains of Scotland*, etc., vol. I, printed at Edinburgh. M.DCCC.XXXVI., in-4°, p. 97, 99, 104, 150, A. D. 1329. — Tytler, *Hist. of Scoll.*, vol. I, Edinburgh, MDCCCXXXVIII, in-8°, p. 420.) — Près de deux siècles plus tard, George Halkerstoun, marchand d'Édinburgh, faisait fabriquer de l'argenterie à Paris, et demander par Jacques IV la permission d'exporter cet article, en même temps que 200 boisseaux de seigle et de la farine. (*Epistolæ Jacobi Quartii*, etc., vol. I, p. 101, n° LVII ; p. 117, n° LXX.) — Lord Lindsay rapporte un autre achat d'argenterie en France par une comtesse écossaise (*the Lives of the Lindsays*, vol. I, p. 337, not. 2), et M. Chambers cite deux vers d'une ancienne comédie, où il est fait mention de demi-chaines de la fabrique de Paris. (*Domestic Annals of Scotland*, vol. I, p. 376.)

non-seulement par le commerce régulier, mais par la diplomatie, dont les agents, à ce qu'il semble, avaient le privilège de faire entrer des marchandises en franchise de droits. Le 8 mai 1586, Henri III écrivait à M. de Chasteauneuf, son ambassadeur auprès d'Elizabeth : "Je vous prie aussy luy faire instance de la depredation qu'aucuns de ses subjectz ont faicte, près de Dieppe, d'ung vaisseau escossois qui retournoit en Escosse, dedans lequel y avoit pour seize cens escus d'achapt de vins et draps de soye, sucre, especeries et aultres choses, que led. sieur d'Esneval avoit faict achapter, et se faisoit mener, pour sa provision, en Escosse, par l'ung de ses gens nommé le capitaine Jacques. Ils userent de si grande inhumanité, qu'ils osterent les voilles dud. vaisseau, et le laisserent, et aussy ung aultre vaisseau escossois, à la mercy des ventz et de la mer; mais Dieu leur ayda tant qu'ils furent là jectez, avec le reflux de la mer, à la coste, où ilz furent recogneuz et secourus<sup>1</sup>."

La place occupée par les vins dans cette énumération de marchandises chargées pour l'Écosse, suffit pour indiquer l'importance de la consommation que nos alliés en faisaient au XVI<sup>e</sup> siècle. Déjà au XIII<sup>e</sup> Henri d'Andeli nous représente les Écossais comme s'abreuvant, avec plusieurs peuples du Nord, de vins de La Rochelle<sup>2</sup>, et dans le suivant, Froissart nous montre leurs navires arrivant au port de Bordeaux pour y charger des vins<sup>3</sup>, au risque d'être capturés à leur sortie de rivière, comme dans une circonstance assez singulière rapportée par

<sup>1</sup> *The Life of Thomas Egerton, etc.*, p. 66, col. 1.

<sup>2</sup> *La Bataille des vins*, v. 113. (*Fabliaux et contes*, édit. de Méon, t. I, p. 156.)

<sup>3</sup> *Chroniques, etc.*, liv. I<sup>er</sup>, part. II, ann. 1373; édit. du *Panth. litt.*, t. I, p. 658, col. 2. — Il arrivait aussi que les Écossais allaient en course dans les mêmes parages. J'ai vu au *General Register House*, à Édinburgh, mais non pas lu, tant la pièce a souffert, un procès-verbal et des dépositions de témoins relativement à un navire chargé de vin appartenant à la Flandre, qui avait été capturé par un Écossais nommé *John Davidson*. Ces témoignages sont indiqués comme rendus devant "Jehan Laisné, licencié ès loix, advocat au siege royal de Coingnac."

Cleirac, qui suppose un patron écossais d'une barque chargée de vin pour Calais, de connivence avec des pirates tures<sup>1</sup>. Une lettre de Jacques IV au premier président du parlement de Bordeaux pour lui recommander l'affaire de son sujet, George Wallace, patron du navire le *Volant*, saisi pour vol imputé à Robert Gardiner et Duncan Campbell<sup>2</sup>, nous apprend qu'en 1518 les Écossais continuaient à venir chercher nos vins et ne se comportaient pas toujours d'une manière exemplaire; nous savons par le président de Thou que de son temps, c'est-à-dire vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, des marchands de vin écossais venaient annuellement à Bordeaux<sup>3</sup>, et nous avons un arrêt du conseil d'État du 3 juin 1604, portant indemnité de 18,000 livres en faveur de John Anderson et John Williamson, marchands écossais, auxquels on avait confisqué deux cents tonnes de vin au Havre<sup>4</sup>.

En 1467, Bordeaux, avec La Rochelle, était un point désigné au commerce écossais par acte de parlement rendu cette année<sup>5</sup>; et, par acte antérieur, il leur était expressément interdit d'acheter du vin aux Flamands qui venaient trafiquer

<sup>1</sup> *Les Us et coutumes de la mer*. A Rouen, M.DC.LXXI., in-4<sup>o</sup>, p. 26. — Dans les *Domestic Annals of Scotland*, vol. II, p. 93, on voit des Écossais pris sur les côtes de France par des corsaires barbaresques en 1635; et Darnal, dans son *Supplément à la Chronique Bourdeloise*, folio 88 recto, rapporte qu'en 1613, des habitants de Capbreton furent capturés en mer par des Turcs, c'est-à-dire sans doute par des écumeurs de mer de Tunis ou d'Alger.

<sup>2</sup> *Epistolæ Jacobi Quarti*, etc., vol. I, p. 309, n<sup>o</sup> LXVI. — La lettre suivante, adressée à François I<sup>er</sup>, se rapporte au même objet. — Dans un manuscrit du Musée Britannique (Addit. Mss. 5664, folio 335), on trouve un acte du Conseil du roi de France, en date de 1604, portant indemnité à certains Écossais dépouillés de leurs vins.

<sup>3</sup> Jac. Aug. Thuani de Vita sua, lib. II, ad calc. Hist. sui temp., ed. Lond., MDCXXXIII, t. VII, p. 39.

<sup>4</sup> Musée Britannique, Addit. Mss. 5664, folio 335-338.

<sup>5</sup> "Item it is statute and ordanit in the said parliament that it sal be leful til al merchandise of this realm to sale to the Rochel, Burdeus, France and Noroway, with sic merchandise as is convenient thar fore like as thai did of before, and al stapele gudes to remane and to stapele and pas to na merkates," etc. *Acta parliament. Jac. III*, A. D. 1467. (*The Acts of Parliam. of Scottl.*, vol. II, p. 87, col. 2.)

en Écosse<sup>1</sup>, sans doute parce que ces derniers frelataient les vins de La Rochelle et de Bordeaux qu'ils vendaient, l'état des communications ne permettant pas un pareil voyage aux vins de Bourgogne récoltés dans les possessions de leur duc.

Les relations entre ce prince et l'Écosse, qu'un document des Archives du royaume semble annoncer comme très-bonnes<sup>2</sup>, paraissent s'être maintenues longtemps dans cet état, et le XV<sup>e</sup> siècle n'était pas encore sur sa fin qu'une assemblée des trois États parlait d'envoyer une ambassade au duc de Bourgogne pour obtenir la confirmation des privilèges accordés à d'autres époques aux marchands écossais<sup>3</sup>.

Une autre disposition législative, d'une date postérieure, règle le prix des vins débités en Écosse, où l'usage de la bière, à ce qu'il paraît, était moins général qu'aujourd'hui, et l'on n'y voit figurer que des vins de Bordeaux et de La Rochelle<sup>4</sup>. On complétait les cargaisons par des pruneaux, dont le débit était considérable, au point que le seul droit sur les prunes sèches que la France envoyait en Angleterre, en Écosse et en Flandre était, en 1546, affermé dix mille écus par an<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> "Item the King and the thre Estates has ordanyt that na man of Scotlande by at Flemynges of the Dañ in Scotlande ony kynde of wyne under the payne of eschet therof." (*Acta parliamentorum Jacobi I*, A. D. 1436; vol. II, p. 24, col. 2.) — Flamands et Écossais sont nommés dans les *anciens et nouveaux Statuts de la ville et cité de Bourdeaus* (à Bourdeaus, 1612, in-4<sup>o</sup>, p. 104, 151), parmi les individus auxquels il était défendu "de jeter aucun last en la riviere de Gironde," et qui devaient payer à la coutume, c'est-à-dire à la douane, 2 deniers et maille d'entrée. Il est encore question des marchands de harengs d'Écosse, p. 223, 225 de ce volume, qui parut à la même époque environ qu'un certain Archibald Campbell obtenait un privilège pour l'engager à amener des étrangers afin de préparer des harengs saurs. (Chambers, *Domestic Annals of Scotland*, vol. I, p. 443.)

<sup>2</sup> *Promissio observationis privilegiorum per ducem Burgundie mercatoribus Scotie*. 17 Dec. 1427. (*General Register House*, Edinburgh.)

<sup>3</sup> *Acta parliamentorum Jacobi III*, A. D. 1478; vol. II, p. 118, col. 2.

<sup>4</sup> *The Acts of the Parliaments of Scotland*, vol. II, p. 483, col. 1, A. D. MDLI.

<sup>5</sup> *Relazione di Francia del cl. M. Marino de' Cavalli*, 1546. (*Relations des ambassadeurs vénitiens*, etc., t. 1<sup>er</sup>, p. 257.) — Auparavant, p. 252, cet étranger évalue à un million et demi d'écus la consommation du vin dans ces pays, auxquels il ajoute le Luxembourg, la Lorraine et la Suisse. Voyez encore p. 500.

Vers le même temps, on voit Henri II confirmer, dans les mêmes termes et dispositions, les privilèges concédés par son père aux marchands écossais trafiquant dans notre pays<sup>1</sup>. Irrité des progrès de la réforme en Écosse et des entreprises des religieux contre Marie Stuart, Charles IX veut les frapper dans leur commerce; il rend une ordonnance, sinon pour le ruiner, du moins pour lui porter obstacle<sup>2</sup>. Combien de temps est-elle restée en vigueur? Peut-être jusqu'au moment où l'ambassadeur de Jacques VI à la cour de France demande à Henri III "que le commerce des marchands escossois en France leur soit aussy libre qu'il a esté en auleun temps passé, et les privileges d'immunitéz et exemptions perpetuelles qui leur ont esté octroiées des roys passez... leur soient gardez, et que les ministres des impositions de S. M. T. C. soient contremandez de contrindre les marchands escossois, comme ils ont fait, ces deux ans passez, à Rouen, à Diepe et ailleurs, de paier aucune imposition nouvelle, ou aultres que celles qu'ils payoient, au temps des roys passez." Sur cet article, "Sa Majesté entend, répond le secrétaire d'État Pinart, qu'ilz en usent aussy franchement et librement que font ses propres et naturelz subjectz, et qu'estans traictez esgallement que les François, lesd. marchans escossois ne se peuvent plaindre avec juste occasion<sup>3</sup>." Le siècle n'était pas révolu, qu'Henri IV rendait la vie à ces privilèges par des lettres-patentes données à Fontainebleau au mois de mars 1599<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> *Privileges des marchands Ecossois trafquants en France, en 1552*; dans le *Memoire touchant l'ancienne alliance entre les François et les Ecossois*, etc., p. 64-66.

<sup>2</sup> Le 26 septembre 1570, l'ambassadeur d'Espagne, D. Frances de Alava, annonçant à Philippe II l'envoi des lettres-patentes de Charles IX relatives au commerce des Écossais rebelles à leur reine, ajoutait que l'ambassadeur d'Écosse, dont il les tenait, en sollicitait de semblables pour l'Espagne. (Teulet, *Papiers d'État*, etc., t. III, p. 91.)

<sup>3</sup> *Articles que M. de Seton... traicta avec S. M. T. C. , le xxvj<sup>e</sup> jour d'avril, 1584.* (*The Life of Thomas Egerton*, p. 32, col. 2.) — *Responces*, etc. (*Ibid.*, p. 33, col. 2.)

<sup>4</sup> *Memoire*, etc., p. 67-72.

Dans ces lettres, où les précédentes sont rappelées, il est question non-seulement de l'imposition foraine de 12 deniers tournois pour livre qui, du temps du roi François, se levait à Dieppe sur la marchandise, outre 4 deniers tournois pour livre de l'ancien domaine forain, mais encore d'une taxe de 20 deniers pour livre pour la nouvelle imposition foraine, que, sous prétexte d'un nouvel édit sur le commerce extérieur, les officiers des douanes en la ville de Rouen exigeaient de nos alliés. Plainte ayant été portée à Henri II, ce prince, par lettres patentes en forme de charte, du mois d'octobre 1554, en amplifiant la première exemption, avait "ordonné que lesdicts marchands escossois ne seroient tenus payer, pour raison des marchandises qu'ils tireroient et enleveroient de Normandie pour mener audict païs d'Escosse, autres droits d'imposition et subsides qu'ils avoient accoustumé faire d'ancienneté, et faisoient lors de l'expédition dudit nouvel edit fait sur la perception desdicts droits d'imposition foraine et domaine forain," etc. Henri IV confirma ces dispositions, qui, dans les troubles des dix ou douze dernières années, avaient perdu de leur force<sup>1</sup>.

A partir du XVII<sup>e</sup> siècle, la jurisprudence établie à l'égard du commerce d'Écosse ne devait plus varier ; mais en même temps les Anglais compensaient la différence. Écoutons un agent de ces derniers, Sir Henry Neville, qui écrivait à Winwood de Londres, le 8 décembre 1604 : "Comme il paraît que les Écossois ont un privilège en France, en vertu duquel ils sont exempts des droits que les Anglais et autres étrangers ont à payer pour transport, il est en conséquence convenu qu'ils auront à payer en plus ici pour tout ce qu'ils auront païé là-bas de moins que nous pour les articles français, à l'exception des

<sup>1</sup> On conserve à la Bibliothèque impériale, collect. Dupuy, vol. XXXIII, des mémoires pour les marchandises et franchises des marchands écossais en France, auxquels nous ne pouvons que renvoyer.

denrées venues par la rivière de Bordeaux, où, à ce qu'il semble, notre privilège est aussi grand que le leur<sup>1</sup>."

À l'avènement de Jacques VI, les choses changèrent, à ce qu'il paraît. Le roi et son conseil anglais, ayant, dans l'ignorance des vrais principes de l'économie politique qui caractérise l'époque, prohibé l'exportation comme l'importation de toute espèce de marchandises autrement que par navires anglais, les bourgs d'Écosse ne tardèrent pas à s'apercevoir que leurs intérêts seraient gravement compromis, les autres États ne pouvant manquer d'établir de semblables restrictions. "Et si cela arrive, disaient-ils, il n'y a rien à attendre que ruine et naufrage pour notre marine, d'autant plus que nos meilleurs navires d'Écosse sont continuellement au service des Français, non-seulement dans les possessions françaises, mais aussi en Espagne, en Italie et en Barbarie, où se fait leur commerce : ce qui est l'une des principales causes de l'accroissement du nombre des navires écossais et de leur entretien, tandis que par le contraire la moitié de ceux qui sont présentement en Écosse serviront pour notre commerce et notre négoce particuliers."

Le roi de France usa en effet de représailles à l'égard de la politique égoïste de l'Angleterre en rendant une ordonnance semblable en faveur de la marine française. La première conséquence du nouveau règlement était qu'un navire anglais et un navire hollandais, en charge en Normandie, étaient obligés

<sup>1</sup> Winwood, *Memorials*, etc., vol. II, p. 38. — Sir Thomas Edmonds au comte de Shrewsbury, le 5 décembre 1604. (Lodge, *Illustrations of British History*, etc., vol. III, p. 112.) — A Bordeaux, tous les étrangers indistinctement avaient droit de cité, pouvaient y acquérir des biens et en disposer sans lettres de naturalité. (*Ordonnances des rois de France*, etc., t. XVII, p. 524, 525. — *Dn. Nic. Boerii Decisionum aurearum... Pars prima*, etc. Lugduni, M.D.LIX., in-folio, quæstio XIII, p. 32.) Néanmoins il était toujours plus sûr de se donner pour Écossais. C'est ainsi qu'en 1599, le secrétaire d'État Cecil écrivant au même Sir Henry Neville au sujet d'un agent anglais destiné pour l'Espagne, recommandait qu'on le fit passer chez nous pour un enfant de l'Écosse. (Winwood, *Memorials*, etc., b. II, vol. I, p. 97.)

de décharger et de rentrer vides. Une barque écossaise appartenant à Andrew Allan, qui, à ce moment, chargeait de la marchandise française, aurait éprouvé ce même inconvénient si le patron n'avait réclaté une immunité en faveur de l'ancienne alliance de son pays avec la France, "invariablement gardée, disait-il, pendant plus de huit cents ans." Les facteurs écossais en France présentèrent requête au parlement de Paris; ils y rappelaient cette même alliance, et faisaient valoir que les Français avaient toujours eu la liberté de commerce dans tous les ports écossais : ce qui prouvait bien que l'Écosse n'était pas comprise dans l'édit du monarque anglais et de son conseil. En conséquence, le parlement décida que les Écossais continueraient à jouir, comme par le passé, de la liberté de commerce avec la France.

L'attention du roi étant nécessairement appelée sur les intérêts de l'Écosse en cette matière, il se montra inflexible en faveur du principe général de l'ordonnance de son conseil : "La raison naturelle, dit-il, nous apprend que l'Écosse faisant partie d'une île, ne peut subsister ou se conserver sans marine. Or, une marine ne peut se maintenir sans emploi; et la loi même de la nature enseigne à toute espèce de société, royaume ou pays, de faire tout d'abord travailler leurs propres navires avant d'en employer d'étrangers<sup>1</sup>." Il consentait néanmoins à se relâcher de sa sévérité en des cas particuliers. Jacques raisonnait avec logique; mais il n'avait pas assez de sagacité pour deviner les doctrines d'Adam Smith<sup>2</sup>.

A l'époque où il nous faut revenir, après une si longue di-

<sup>1</sup> *Letters and State Papers during the Reign of James the Sixth*, etc. Printed at Edinburgh : M.DCCC.XXXVIII., in-4°, p. 243, 317. — Sir James Balfour, *the Annales of Scotland*, vol. II, p. 58, A<sup>s</sup> 49 Ja: 6, et Sal: 1645.

<sup>2</sup> Chambers, *Domestic Annals of Scotland*, vol. I, p. 258, 259 — Plus loin, vol. II, p. 12, 13, il est fait mention de vaisseaux écossais capturés en 1526 par les nôtres, et relâchés en vertu de l'ancienne alliance.

gression, c'est-à-dire dans le premier quart du XVI<sup>e</sup> siècle, les Écossais qui abordaient à Dieppe payaient un droit de douane de 12 deniers; je soupçonne, d'après un acte d'un ancien registre de la cité d'Édinburgh, que les bourgs royaux d'Écosse, certains d'entre eux du moins, s'abonnaient pour exonérer de ce droit leurs enfants qui se rendaient en Normandie<sup>1</sup>; et une fois lancé sur la voie des conjectures je vais jusqu'à me demander si le "Johne Scot, induellar of Deip," n'aurait pas laissé un fils ou un petit-fils dans la personne du sieur Scot, nommé dans l'État des sommes dues aux propriétaires des emplacements qui ont été pris à Dieppe par les maires et échevins pour les places publiques<sup>2</sup>," etc.

<sup>1</sup> "James Bassendene oblist him faithfully, as said is, that he sulde get ane sufficient acquittans in dew forme fra Johne Scot, induellar of Deip... of ye soumme of ij<sup>e</sup> viij franks in compleit and haill payment of the soomes debursit be ye saide Johne for the donne' getting of ye custome of xij deners; and sall deliver ye said acquittans to ye towne of Edin<sup>r</sup>. in all gudly haist. And als oblissis him faithfully, till sufficient reversion in dew forme maide be him to the saide towne of Edin<sup>r</sup>., for ye redemyng and outquyting of ye ij merchand buthes quhilk ye saide towne analiit to ye same James, confermand of ye saide ij<sup>e</sup> and viij franks, als sone as ever he beis requyrid thereto, but fraud or gile." (Vincent Strachan Protocol Book, 1507-1524, n<sup>o</sup> 1, folio 206 verso. Acte de l'avant-dernier jour d'août 1523.)

<sup>2</sup> Inséré dans un arrêt du conseil d'État du 6 octobre 1699, p. 6, col. 2. (*Recueil général des édits... donnez en faveur des habitans de la ville de Dieppe, etc.* A Dieppe, M.DCC., petit in-folio.)



## CHAPITRE XIV.

Persistance de la politique de François I<sup>er</sup> à l'égard de l'Écosse ; ambassade de La Fayette et de Cordelle. — Robert Stuart, seigneur d'Aubigny, et Jean de Plains, viennent les rejoindre ; négociations de ces nouveaux ambassadeurs. — Retour du duc d'Albany en Écosse ; Sir George Douglas obtient la permission de passer en France avec le comte d'Angus ; les forteresses d'Écosse présentées comme occupées par des garnisons françaises ; François I<sup>er</sup> se rapproche de ses anciens alliés et envoie une nouvelle ambassade en Écosse ; mission de maître François le Charron ; Jean de Barbon, secrétaire du duc d'Albany. — Projetant un nouveau voyage en France, le duc nomme un conseil de régence et y adjoint un chevalier français ; départ et réception du duc à Paris. — Continuation de la guerre sur les frontières d'Écosse. — Retour du duc d'Albany avec une flotte, des troupes et de l'argent ; il est sur le point de gagner la reine au parti français ; confirmation du traité d'alliance conclu en 1517 ; étalage que fait le duc de ses troupes françaises ; pensions payées par la France aux nobles écossais. — Jalousie des indigènes contre les auxiliaires étrangers ; plaintes des villes et des bourgs contre eux ; siège du château de Wark ; valeur et pertes des Français.

Les quatre mois de congé accordés au duc d'Albany étaient passés, et la politique de la France à l'égard de l'Écosse n'avait point changé. François I<sup>er</sup> renouvela le traité de paix qui avait mis fin à la guerre avec l'Angleterre<sup>1</sup>, et y ayant compris les Écossais ses alliés, pourvu qu'ils en agréassent les termes, il envoya en ambassade en Angleterre La Fayette et Cordelle, qui passèrent ensuite en Écosse avec le héraut Clarencieux. Un parlement ayant été assemblé, l'ambassadeur français déclara sans équivoque que si les Écossais rejetaient un traité que son maître considérait comme essentiel à la prospérité de son royaume, ils ne devaient plus compter sur l'appui de la France. Cette considération parut si grave qu'il ne fut pas jugé prudent

<sup>1</sup> Rymer, *Fœdera*, etc., vol. XIII, p. 624-632 ; edit. III<sup>a</sup>, t. VI, pars I, p. 147, col. 2-151, col. 1. — *Inventaire chronologique*, etc., p. 65. — Tytler, *History of Scotland*, vol. IV, p. 129.

de différer de s'y rendre<sup>1</sup>, et la prolongation de la trêve entre l'Angleterre et l'Écosse jusqu'au 30 novembre 1520 fut proclamée à Stirling en présence des régents et des ambassadeurs français et anglais<sup>2</sup>.

Jacques V s'y trouvait alors "entre les mains de trois bons et gros personnaiges esleuz par les Estats du pays, sous la garde du capitaine de la Roquette," que son nom indique comme Français. L'Écossais dont nous venons de citer le mémoire, adressé à François I<sup>er</sup>, ajoute : "Item, si le plaisir du roi est, pour satisfaire auxdicts Angloys, envoyer un guet de sa garde escossoyse, avec ung homme de bien pour le conduyre, ou envoyer ledict guet au cappitaine de la Roquete, qui le sçaura très-bien faire, pour la garde et la seureté de la personne du roy, nostredict souverain<sup>3</sup>."

A La Fayette et Cordelle étaient venus se joindre Robert Stuart, seigneur d'Aubigny, et Jean de Plains, envoyés par François I<sup>er</sup> et arrivés à Dunbar le 25 novembre 1520. Il était toujours de l'intérêt de ce prince de cultiver l'amitié de l'Angleterre. L'influence qu'il exerçait sur le cardinal Wolsey avait déjà valu à la France la restitution de Tournay, et il espérait vivement qu'avant longtemps l'importante ville de Calais lui serait rendue, politique qui donne la clef de ses négociations avec l'Écosse. Le conseil que, par l'ordre de leur maître, les nouveaux ambassadeurs donnèrent aux États de ce pays, s'éloignait d'une manière frappante de la politique précédemment suivie par la France et des sentiments d'une grande partie de

<sup>1</sup> Lettre de la reine Marguerite au Cardinal Wolsey, en date du 17 décembre 1522. (Manuscrit de la Bibliothèque Cottonienne, Caligula, B. VI, folio 312 recto.) Pinkerton a donné la substance de cette lettre dans son Histoire d'Écosse, t. II, p. 178.

<sup>2</sup> Rymer, *Fœdera*, etc., vol. XIII, p. 730; edit. III<sup>a</sup>, tomi VI pars I, p. 189, col. 2. — *A Diurnal of remarkable Occurrents*, etc., p. 7.

<sup>3</sup> *Memoire de ce qui sera à faire pour Escosse à ceste veue et assemblée*, etc. (le Camp du Drap d'or), parmi les *Papiers d'État* de M. Teulet, t. I, p. 49.

la noblesse écossaise. Ils insistaient avec force sur la nécessité de maintenir la paix avec l'Angleterre, sur la prolongation de la trêve et sur les circonstances fâcheuses qui résulteraient du retour du duc d'Albany. Ils ajoutaient que François I<sup>er</sup> ne consentirait jamais à le laisser partir et rallumer une fois de plus dans toute son intensité le feu des discordes intestines en Écosse, pendant que les ambassadeurs n'épargnaient aucun effort pour aplanir les différends qui existaient entre les partis français et anglais, et pour rétablir la paix dans le pays<sup>1</sup>. Un pareil résultat était toutefois au-dessus des forces des diplomates français, et le 22 février 1521, près d'un mois après réception d'une somme de 5,000 écus d'or au soleil<sup>2</sup>, ils écrivaient pour demander le sauf-conduit nécessaire à leur retour en France par l'Angleterre<sup>3</sup>.

Le 2 octobre, François I<sup>er</sup> annonçant à "Madame la regente en France" que le duc d'Albany partait pour l'aller trouver, lui disait : "J'ay faict ce que j'ay peu pour le retenir icy, et luy ay promis la charge des Suisses; mais il n'y a eu remede. Il s'en veult aller en Escosse, ainsi qu'il vous donnera à entendre, ce que je ne trouve bon jusqu'à ce que nous ayons la certaineté et resolution de ce que fera le chancelier avec le cardinal; car, comme sçavez, si ledict duc d'Albanye va en Escosse, c'est la totale rupture avec le roy d'Angleterre, lequel incontinent se declarera.... A ceste cause, je vous prie, Madame, qu'il vous plaise entretenir ledict duc le plus que vous pourrez avec vous, et, s'il s'en veult aller, qu'au partir il vous assure et promette

<sup>1</sup> Ms. de la Bibl. Cotton., Caligula, B. VI, folio 158 recto. (Instructions à messire Robert Estuard, chevalier, seigneur d'Aubigny.)

<sup>2</sup> "Pour icelles delivrer aux personnes et ainsi que leur avons donné charge à leur partement faire, pour aucuns nos exprez et secretz affaires dont ne voulons cy autre mention estre faicte." *Ordonnance de paiement*, etc. (*Inventaire chronologique*, etc., p. 67.)

<sup>3</sup> Ms. de la Bibl. Cotton., Caligula, B. III, folio 138. Edinburgh, 22 février 1521. La demande est signée *Robert Stuart, Jehan de Planis*.

qu'il ne partira de sa maison pour aller en Escosse, sans le premier vous en advertir et attendre response de vous. Cependant nous verrons comme les choses iront, et ce que fera ledict chancelier, et selon cela vous lui manderez ce qu'il aura à faire<sup>1</sup>," etc.

De plus en plus décidé à partir, le duc d'Albany donna à la régente une note, qui fut envoyée au trésorier Robertet pour être mise sous les yeux du roi. Le duc promettait de revenir l'été suivant ou plus tôt, pour peu que le service de ce prince l'exigeât; et pour terminer promptement les affaires qui le rappelaient en Écosse, il demandait mille hommes de pied pour un an, et une subvention de 30,000 ou, pour le moins, de 25,000 écus, "laquelle il employeroit là où il verroit estre necessaire." A tout événement, il tenait depuis près de quatre mois son équipage prêt, et il avait envoyé les cavaliers et les fantassins qu'il avait pu recruter "et porter la depence." L'auteur de la note se montrait sûr que les Anglais diffèreraient leur descente et mauvais vouloir, s'il était au pays, et peut-être même renonceraient à l'envahir. "Et croy fermement, ajoutait le duc, cessant de parler à la troisième personne, que y estant, le pape entendret plus toust en cette affaire et avec le roy, que aultrement," etc. Il termine en demandant à la régente de l'informer "s'elle veult qu'il mande une chose plus [que] l'autre à nostre saint pere, à ce que il puist plus tost faire expedition de celuy qui luy fault envoyer pour les affaires du pays, et aussy pour les affaires de sa femme<sup>2</sup>."

Cependant Henry VIII ayant, en entrant ouvertement dans les intérêts de Charles Quint, rompu les liens qui l'attachaient à François I<sup>er</sup>, ce dernier n'avait plus de motif pour résister aux instances de Jacques V, c'est-à-dire pour retenir le duc d'Al-

<sup>1</sup> Mélanges de Clairambault, au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale, vol. CLXVII.

<sup>2</sup> *Ibidem.*

bany<sup>1</sup>. En conséquence, ce seigneur mit à la voile pour l'Écosse et y arriva le 1<sup>er</sup> novembre 1521<sup>2</sup>, porteur d'un traité d'amitié, qui fut conclu le 28 du mois suivant entre les deux couronnes<sup>3</sup>. Quelque temps après, le comte d'Angus, réfugié sur la frontière anglaise, obtenait que le procès de trahison et de félonie qui lui avait été fait n'aurait pas de suites, à la condition de s'exiler sur le continent, lui et son frère, Sir George Douglas. Ils passèrent en effet tous les deux en France, et vécurent dans la retraite la plus profonde, occupés, à ce qu'il paraît, d'études qui devaient rendre l'opposition du comte, à son retour en Écosse, plus formidable qu'elle n'avait jamais été<sup>4</sup>.

C'est de cette époque que datent les commencements d'une famille écossaise établie en Picardie. Le généalogiste de cette province, Haudiequer de Blancourt, venant de mentionner Gabriel Douglas, seigneur de Rugny, élection de Soissons, Charles Douglas, seigneur d'Arancy, et Jacques Douglas, seigneur de Poyart, tous deux élection de Laon, et neveux de Gabriel, "ils ont, ajoute-t-il, produit des titres de cinq races depuis l'an 1530, avec de très-beaux emplois, où il paroist qu'ils sont originaires d'Ecosse, d'une noblesse très-illustre<sup>5</sup>." Haudiequer eût tout aussi bien fait de mentionner par la même occasion Valentin Douglas, évêque de Laon, duc et pair de France, religieux de l'abbaye de Saint-Denis en France, et abbé de Saint-

<sup>1</sup> M. Maidment a publié une commission donnée par ce prince, le 17 mars 1519, en faveur de John Lord Fleming, son ambassadeur auprès de François I<sup>er</sup>, pour solliciter le retour du duc d'Albany. (*Analecta Scotica*, etc., part I, vol. I, Edinburgh, MDCCCXXXIII, in-8°, p. 1, 2.)

<sup>2</sup> *A Diurnal of remarkable Occurrents*, etc., p. 7. — Tytler fixe l'arrivée du duc au 19 novembre, et le fait descendre à Gareloch, en Leunox.

<sup>3</sup> On en trouve le texte parmi les *Mélanges de Clairambault*, vol. CLXVII.

<sup>4</sup> Joann. Lesl., *de Rebus gestis Scotorum*, lib. IX, p. 379. — Pitscottie, *the Cronicles of Scotland*, vol. II, p. 301. — Pinkerton, *History of Scotland*, vol. II, p. 201. — W. Maitland, *the History and Antiquities of Scotland*, vol. II, p. 724.

<sup>5</sup> *Nobiliaire de Picardie*, etc. A Paris, M.DC.XCIII., in-4°, p. 268. — Lainé, *Arch. géneal. et hist. de la nobl. de France*, t. III, Nobiliaire de Soissonnais, p. 43, 44.

Remy-lès-Sens. Il fut sacré évêque en 1581, prêta serment au roi Henri III le 31 juillet de la même année, se trouva au concile de sa province, tenu à Reims en 1584, et aux États de Blois en 1588, mourut le 5 août 1598 et fut enterré dans sa cathédrale<sup>1</sup>. Ses armoiries, pareilles, à bien peu de chose près, à celles des Douglas de Picardie, qui portaient d'azur au château de trois tours d'argent, à un cœur de gueules couronné d'or, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent (N° LXXIV), semblent indiquer une commune origine.

D'autres Douglas, établis dès le milieu du siècle dernier en Bugey, se donnaient également comme issus de la grande maison d'Écosse, c'est-à-dire comme alliés des ducs de Douglas, de Hamilton, de Queensberry et des comtes de Morton; ils portaient d'argent, au cœur de gueules couronné d'or, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent<sup>2</sup> (N° LXXV).

N° LXXIV. — DUGLAS DE PICARDIE.



N° LXXV. — DOUGLAS DE BUGEY.



<sup>1</sup> Anselme, *Hist. général. et chronol. de la maison royale de France*, etc., t. II, p. 116, C. — T. IX, p. 404, 405, se trouve la suite des comtes de Douglas en Touraine, avec lesquels les Douglas de Picardie ne paraissent point avoir été alliés. — Lenet, dans ses mémoires, parle d'un Douglas, jurat de Bordeaux en 1650 (collection Petitot, 2<sup>me</sup> série, t. LIII, p. 325); mais ce nom n'est pas correctement écrit. Il s'agit de Hugla, élu le 1<sup>er</sup> août 1622, avec les sieurs de Secondat, de Roques, seigneur de Roquefort et Montesquieu. Voyez *Continuation de la Chronique Bourdeloise*, Bordeaux, M.DC.LXXII., in-4°, p. 6

<sup>2</sup> La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. V, p. 645.

Oncle de Sir George Douglas et du comte d'Angus, l'évêque de Dunkeld avait fait passer au roi d'Angleterre un mémoire dans lequel, entre autres accusations contre le duc d'Albany, il prétendait que les forteresses du royaume étaient occupées par des garnisons françaises, et que le régent ayant prolongé son absence au-delà du terme fixé par le parlement, avait encouru la déchéance de son poste. Ces allégations et bien d'autres, quoique démenties par la reine-mère, ne pouvaient qu'être favorablement accueillies par Henry VIII, qui, s'abandonnant complètement à la politique égoïste de Wolsey, avait résolu de faire la guerre en même temps à la France et à l'Écosse; mais il corrigea ou augmenta ces imputations, car il accusa auprès des États d'Écosse le duc d'Albany d'avoir quitté la France à bas bruit, en violation du serment du roi, qui s'était engagé à l'y retenir<sup>1</sup>, et il les somma de renvoyer le régent, les menaçant, en cas de refus, d'hostilités immédiates. A cette communication hautaine, le parlement répondit d'une manière aussi ferme que digne, et la guerre ne tarda pas à commencer. En ce moment François I<sup>er</sup>, contre lequel Henry VIII et Charles-Quint s'étaient ligués, se rapprocha de ses anciens alliés, et une nouvelle ambassade partit pour l'Écosse. Cédant à ses instances, le gouverneur convoqua un parlement à Édinburgh le 22 juillet 1522<sup>2</sup>, et il y fut résolu que la guerre serait immédiatement déclarée à l'Angleterre; mais aucun des deux pays n'avait envie de la faire, et, en même temps que François I<sup>er</sup> envoyait son conseiller maître François le Charron en ambassade en Écosse<sup>3</sup>, le duc d'Albany faisait partir Jean de Barbon pour Londres au mois de

<sup>1</sup> *Inventaire chronologique*, etc., p. 67.

<sup>2</sup> W. Maitland, *the History and Antiquities of Scotland*, vol. II, p. 786.

<sup>3</sup> On trouve dans le Trésor des Chartes, aux Archives de l'Empire, les instructions qui furent données à cet ambassadeur, à Blois, le 13 août 1522 (*Inventaire chronologique*, etc., p. 68); elles ont été publiées par M. Teulet, dans ses *Papiers d'État*, etc., t. I, p. 38-44.

septembre 1522<sup>1</sup>, sans doute pour accompagner les ambassadeurs écossais. On l'y retrouve environ deux ans plus tard en qualité de secrétaire du duc<sup>2</sup>.

Celui-ci ne perdait jamais l'occasion de protester de son dévouement à François I<sup>er</sup><sup>3</sup>. Placé dans l'alternative d'entraîner son pays dans une lutte où il n'avait rien à gagner, ou d'abandonner ce prince, qu'Henry VIII refusait de comprendre dans la continuation de la trêve entre l'Angleterre et l'Écosse, il songea, contrairement à ses prévisions<sup>4</sup>, à faire un nouveau voyage en France pour avoir une conférence avec le roi. Il nomma un conseil de régence composé des comtes de Huntly, d'Arran et du duc d'Argyle, auquel il adjoignit Gonzolles, un chevalier français qui possédait toute sa confiance<sup>5</sup>, et il fit voile pour le continent le 14 octobre 1522<sup>6</sup>. A son arrivée à Paris, il fut accueilli par le roi avec beaucoup de respect et d'affection, et, s'il faut en croire un rapport diplomatique, un mariage entre Jacques et la fille du roi de France fut mis sur le tapis<sup>7</sup>.

Pendant son absence, la guerre, en dépit des engagements

<sup>1</sup> Ms. Cott., Caligula, B. III, folio 44. (Le duc d'Albany au cardinal Wolsey, Édimburgh, 27 sept. 1522.)

<sup>2</sup> Ms. Cott., Caligula, B. II, folio 297 verso. Édimburgh, 14 févr. 1524.

<sup>3</sup> Lettre d'Édimburgh, du 18 mars 1522; dans Teulet, *Papiers d'État*, etc., t. I, p. 29, 30. Il y est fait mention du voyage en Écosse d'un sieur des Barres.

<sup>4</sup> Le 16 avril 1521, il donnait d'Édimburgh, à la duchesse Anne de Boulogne, sa femme, procuration d'administrer tous ses biens et ceux de sa nièce Catherine de Médicis, duchesse d'Urbin, dont il avait la tutelle. (*Invent. chronol.*, etc., p. 68.) — M. de Courcelles (*Catal.*, etc., titres originaux, p. 43) avait des lettres de l'an 1526, émanées du même duc au nom et comme tuteur de la même princesse.

<sup>5</sup> Ms. Cott., Caligula, B. II, folio 333. (Lord T. Daere au cardinal Wolsey, 31 oct. 1522.) — Dans une lettre de la reine Marguerite au duc d'Albany, en date du 2 décembre 1523, cette princesse accuse réception d'une lettre et de bonnes paroles par M. de Gonzolles. (Thorpe, vol. I, p. 15, n° 37.)

<sup>6</sup> *A Diurnal of Occurrents in Scotland*, etc., p. 8. — Maitland (*the History and Antiquities of Scotland*, vol. II, p. 788) fixe ce départ au 25.

<sup>7</sup> Lettre de Surrey à Wolsey, 28 novembre 1523; dans le Catalogue de Thorpe, t. I, p. 15, n° 36. — *Ce que le roy a dict au sieur Marchal touchant l'alliance et traité avec l'Escoce contre l'Angleterre*. (Louis Paris, *le Cabinet historique*, etc., t. V, Paris, 1859, in-8°, 1<sup>re</sup> part., p. 226.)

formels de Henry VIII et des assurances de Lord Dacre, son ambassadeur, continua avec la même violence sur les frontières. Le comte de Dorset, gardien des Marches de l'Est, avec Sir William Bulmer et Sir Anthony d'Arcy, firent une invasion dans le Teviotdale et mirent tout à feu et à sang. Ce dernier chevalier, comme on pourrait être tenté de le croire, n'était point le fils du malheureux Antoine d'Arce, qui avait trouvé la mort dans le voisinage. C'était le gardien général des Marches d'Écosse pour le roi d'Angleterre, issu d'une vieille famille de ce pays<sup>1</sup>.

À la nouvelle de ces dévastations, qui lui fut sans doute transmise par un exprès<sup>2</sup>, le duc d'Albany se hâta de revenir en Écosse. Il y arriva avec une flotte de quatre-vingt-sept petits bâtiments, quatre mille hommes d'armes, mille arquebusiers, six cents chevaux, dont cent étaient bardés de fer, et un beau parc d'artillerie<sup>3</sup>. Il apportait aussi de l'argent<sup>4</sup>, sans doute pour le donner en pâture à la vénalité des nobles écossais, dont les sympathies politiques ne résistaient jamais à l'offre d'une somme ou d'une pension<sup>5</sup>. La reine elle-même, qui d'abord avait pensé à se retirer en Angleterre, fut tellement éblouie par ses présents et séduite par ses avances, que sa fidélité à ce pays commença à fléchir; elle ne se fit pas scrupule d'annoncer au comte de

<sup>1</sup> W. Dugdale, *the Baronage of England*, p. 374, col. 1.

<sup>2</sup> On trouve dans les comptes du grand trésorier d'Écosse, à la date du 18 mars 1523, mention d'une somme de 100 livres payée, par ordre des lords, à Sir James Hamilton de Finnart, pour les frais de son voyage en France. (*Pitcairn, Criminal Trials, etc.*, vol. I, part I, p. 268.) Quelques lignes plus haut, on lit un article portant un don de 90 livres, de *mandato dominorum*, à Schapany (Champagne), héraut d'armes de France. (*Ibid.* Cf. p. 271, 272.)

<sup>3</sup> Ms. Cott., Calig., B. III, folio 59. (Lord Ogle au comte de Surrey, 6 oct. 1528.)

<sup>4</sup> Instructions par François I<sup>er</sup> à Thiederic Van Rend, envoyé par lui vers le duc de Holstein pour conclure une ligue entre ce prince, la France et l'Écosse, contre le roi d'Angleterre. (*Inventaire chronologique, etc.*, p. 69.)

<sup>5</sup> Il existe, en date du 21 janvier 1523, une procuration d'Allan Stewart, capitaine du château de Dumbarton, par laquelle il donne pouvoir à William Fullarton de recevoir en son nom 350 ducats d'or de David Balfour, serviteur de M. d'Aubigny, et il nomme un homme d'armes pour servir à ses frais dans le château de Milan. (Thorpe, *Calendar of State Papers*, vol. I, p. 16, n<sup>o</sup> 46.)

Surrey que Henry VIII eût à envoyer plus d'argent, ou qu'elle se laisserait persuader de se rallier au parti français<sup>1</sup>. Il y avait pour le régent un intérêt matériel à commencer tout de suite les hostilités, surtout à cause des frais d'entretien des auxiliaires étrangers. Un parlement s'assembla sans retard, et confirma le traité d'alliance et d'amitié autrefois conclu entre Jacques V et François I<sup>er</sup>, en 1517<sup>2</sup>. Une proclamation fut publiée pour que la totalité des forces du royaume fût prête le 20 octobre, pendant que le duc d'Albany, entouré des principaux nobles, faisait un étalage imposant de ses troupes françaises, exerçait son parc d'artillerie, haranguait les pairs sur l'obligation de venger la défaite de Flodden, et recevait avec joie leurs protestations d'attachement à son service. Rien, néanmoins, n'était plus loin de leur pensée, qui n'avait pour objet que la conservation des pensions qu'ils recevaient de la France<sup>3</sup>.

Enfin, la campagne s'ouvrit; mais bientôt les soldats écossais et leurs chefs devinrent jaloux des auxiliaires étrangers, dont les exigences étaient plus grandes que les leurs, et qui faisaient les délicats. D'un autre côté, les villes et les bourgs se plaignaient de la nécessité qu'on leur imposait de fournir des transports pour leurs bagages. Le siège ayant été mis devant le château de Wark, dont Buchanan, qui figurait comme volontaire dans les rangs écossais, nous a laissé une intéressante description, la première cour fut aisément emportée par les Français avec la valeur et l'entrain qui les caractérisent; mais les Anglais ayant mis le feu aux cabanes où ils avaient logé leurs

<sup>1</sup> Ms. du Musée Britann., Bibl. Cotton., Caligula, B. VI, folio 441 verso. (Lettre de Marguerite au comte de Surrey, du 13 octobre (?) 1523.) — Pinkerton, *History of Scotland*, vol. II, p. 223. — Dans une lettre du 31 décembre, cette princesse annonce au comte de Surrey avoir refusé une pension de l'ambassadeur français. (Thorpe, *Calendar of State Papers*, vol. I, p. 16, n° 41.)

<sup>2</sup> *Inventaire chronologique*, etc., p. 69.

<sup>3</sup> Ms. Cotton., Caligula, B. III, folio 58. (Lettre de Sir William Eure au comte de Surrey, du 19 octobre 1523.) — Pinkerton, *History of Scotland*, vol. II, p. 224.

récoltes, nos compatriotes reculèrent devant la fumée, perdant ainsi le terrain qu'ils avaient gagné. L'artillerie commença alors à battre le mur intérieur, et effectua une brèche, par laquelle les gens d'armes chargèrent avec furie. Pour peu qu'ils eussent été secondés par les Écossais, il n'y a point à douter que la forteresse n'eût été emportée; mais pendant qu'ils se logeaient dans la cour, l'ennemi fit sur eux un feu si terrible des remparts, des meurtrières et des fenêtres étroites de la grande tour, qui était encore entière, qu'il devenait difficile à une poignée d'hommes comme celle-là de conserver sa position. Néanmoins, l'assaut continua jusqu'au soir, et lorsque l'obscurité força les assaillants à se retirer, il fut proposé de recommencer le lendemain<sup>1</sup>; mais on était au 4 novembre, l'hiver était venu, et une nuit de neige et de pluie incessantes avaient tellement gonflé la rivière qu'il y avait à craindre que toute retraite ne fût coupée. En conséquence, les assiégeants repassèrent la Tweed en toute hâte, laissant trois cents morts, dont la plupart étaient des Français<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Ms. Cotton., Caligula, B. VI, folio 352-354. (Le comte de Surrey à Henry VIII, 30 octobre et 3 novembre 1523.)

<sup>2</sup> Buchanan., *Rerum Scoticarum Historia*, lib. XIV, cap. XXI, XXII; ed. M.D.LXXXII., folio 459 verso. — Lesl., *de Rebus gestis Scotorum*, lib. IX, p. 389, 390.



## CHAPITRE XV.

Le reste des troupes françaises venues en Écosse avec le duc d'Albany se rembarque pour la France; naufrage de ces malheureux sur les côtes des Iles Hébrides; retour du duc sur le continent. — Mauvaises dispositions de Jacques V envers la France. — Gonzolles se démet de ses fonctions de trésorier d'Écosse. — Négociations du comte d'Arran et de la reine mère avec François I<sup>er</sup> en 1524. — Résolution d'un parlement tenu à Édinburgh portée en France au duc d'Albany, avec une remontrance à François I<sup>er</sup> concernant le commerce de l'Écosse. — Intrigues de la reine mère avec le duc et Louise de Savoie; mission de John Cautly en France, et de M. de Saignes en Écosse; instructions données par les États à Patrick Wemys, ambassadeur de ce pays. — Détails relatifs au duc d'Albany pendant son second séjour en France; part qu'il prend au divorce de Marguerite avec le comte d'Angus. — Éléonore Stuart, fille naturelle du duc d'Albany, mariée avec Jean de l'Hospital, comte de Choisy. — Correspondance du duc avec divers.

Des quatre mille hommes d'armes et des mille arquebusiers emmenés en Écosse par le duc d'Albany, nombre avait péri. Le reste de nos compatriotes ne tarda pas à se rembarquer pour la France. Le parlement assemblé à Édinburgh à la fin de la campagne insista sur leur renvoi, sous prétexte des frais occasionnés par leur séjour; et, sans se laisser arrêter par l'inclémence de la saison, il les contraignit à mettre à la voile, procédé peu généreux qui fut cause du naufrage de ces malheureux sur les côtes des îles Hébrides et de la perte d'une grande partie de leurs équipages<sup>1</sup>. Mortifié à l'excès et craignant pour sa sûreté personnelle, le duc d'Albany se décida, une fois encore, à se

<sup>1</sup> Ms. de la Bibliothèque Coltonienne, Caligula, B. I, folio 7 recto. Lettre de Lord T. Dacre au cardinal Wolsey, datée de Morpeth, le 28 janvier 1524 : "A parte of the Frenchmen that the said duke [of Albany] deparched home again into France, were founde in the out Isles of Scotland drevyn with stormy wether, and many of them were famished for lak of vitales; and the residue of them maide warr in the same out Isles for gitting of vitailles to susteine them with, and so



retirer en France<sup>1</sup>; et, dans une conférence avec la noblesse, il demanda un congé de trois mois pour visiter ce pays et découvrir quel appui il pouvait attendre de François I<sup>er</sup> pour continuer la guerre avec l'Angleterre. Sa demande, après beaucoup d'opposition, lui fut accordée, à la condition que s'il ne revenait pas le 31 du mois d'août, l'alliance avec la France et sa régence seraient considérées comme finies<sup>2</sup>; mais ses avis pour le gouvernement de l'État pendant son absence furent reçus avec défiance, un prêt de 40,000 couronnes lui fut positivement refusé, et les lords consentirent de mauvaise grâce à ce que le poste élevé et tout de confiance de trésorier fût donné à un Français, Gonzolles<sup>3</sup>. Ces arrangements une fois pris, il s'embarqua pour la France le 14 mai 1524<sup>4</sup>, laissant à cet étranger, qui était en même temps capitaine de Dunbar, le soin de le tenir au courant de ce qui pourrait survenir<sup>5</sup>.

Le docteur Thomas Magnus et Roger Radclyff, qui avaient reçu la même mission du cardinal Wolsey, renseignaient ainsi le ministre de Henry VIII sur les dispositions du roi d'Écosse,

there were famysched and killed of them there to the number of iiiiij or v c." — Une lettre de Surrey à Wolsey, en date du 28 novembre 1523, nous montre l'ambassadeur français tentant de passer en France avec cinq ou six cents hommes et chassé par des vents contraires. (Thorpe, *Cal. of State Pap.*, vol. I, p. 15, n<sup>o</sup> 36.)

<sup>1</sup> Dans une lettre à Wolsey, en date du 2 décembre 1523, Surrey informe le cardinal de l'intention du duc d'Albany d'aller en France et d'emmener le roi avec lui, ajoutant que si le régent ne partait pas, il serait empoisonné. (Thorpe, *Calendar of State Papers*. vol. I, p. 15, n<sup>o</sup> 38.)

<sup>2</sup> Henry Ellis, *Original Letters*, etc., 1<sup>st</sup> series, vol. I, p. 247.

<sup>3</sup> Lord T. Daere au cardinal Wolsey, 31 mai 1524. (*Ibid.*, p. 240.)

<sup>4</sup> Joann. Lesl., *de Rebus gestis Scotorum*, lib. IX, p. 393. — W. Maitland, *the Hist. and Antiquities of Scoll.*, vol. II, p. 788, 789.

<sup>5</sup> Dans le post-scriptum d'un rapport sur l'état des affaires d'Écosse, adressé par Gonzolles, de Dunbar, le 15 septembre 1524, on lit : " Depuis cest lettre escripte, il vint icy vers moy Estrelin, qui est venu de Dennemarche, et a laissé ses lettres à Jacques le herault, à Edenbourgh.... Monsieur de Blacquetes m'a mandé cejour-d'huy qu'il s'en alloit en France," etc. (Ms. Cotton., Caligula, B. I, folio 57 verso.) — Pitseottie appelle le commandant de Dunbar *captane Morise*, et met au nombre des trois régents d'Écosse un Français nommé *Monsieur Lufence*. Voyez *the Cronicles of Scotland*, vol. II, p. 311.

son neveu : " Sa Grâce, disaient de Jacques V les ambassadeurs anglais, nous a montré, avec la plus agréable et la plus aimable contenance, qu'il lui plaît fort d'être témoin et d'entendre parler des bonnes manières d'Angleterre, et qu'il lui est très-désagréable de voir ses sujets pratiquer ou employer les modes et les manières de France.... Et nous avons vu et entendu Sa Grâce réprimander l'un de ses propres serviteurs pour la même cause<sup>1</sup>."

Gonzolles, à ce qu'il paraît, dut, avant la fin de l'année, remettre ses fonctions de trésorier entre les mains de la reine, qui y nomma son amant, Henry Stewart, deuxième fils de Lord Evandale. Cette nouvelle passion souleva tous les Écossais contre la mère de leur roi ; les comtes de Lennox et de Glencairn, qui l'avaient chaudement soutenue jusque-là, quittèrent la capitale en proie au dégoût, et le comte d'Arran, qui n'avait jamais cessé de considérer la régence de l'Écosse comme son droit, resta seul à gouverner le pays.

Tout en recevant des subsides de l'Angleterre, ce seigneur et la reine crurent prudent d'ouvrir une négociation avec François I<sup>er</sup>, alors occupé des préparatifs de sa fatale expédition en Italie. Ce prince reçut leur envoyé avec distinction, témoigna son vif désir de maintenir l'ancienne alliance, rappela le projet de mariage entre le roi d'Écosse et sa fille, et déclara que le comte d'Angus s'étant secrètement échappé de ses États, sans sa permission ou celle du duc d'Albany, était sans aucun doute animé d'intentions hostiles et devait en conséquence être traité comme fugitif et rebelle<sup>2</sup>. François I<sup>er</sup> adressa également à la reine une lettre pleine de conseils sur la manière dont elle

<sup>1</sup> Le Docteur Magnus et Roger Radclyff au cardinal Wolsey, 1524. (Ms. Cotton., Caligula, B. VI, folio 333. — Ellis, *Original Letters illustr. of Engl. Hist.*, etc. 1<sup>st</sup> series, vol. II, p. 251.)

<sup>2</sup> Ms. Cotton., Caligula, B. VI, folio 474. (Instructions à l'ambassadeur du roy d'Escosse, 15 septembre 1524.)

devait assurer les véritables intérêts de son fils ; mais l'aveugle passion de cette princesse pour Henry Stewart l'entraînait dans une autre voie, et le comte d'Arran ne songeait qu'aux siens. Tous deux, quoique recevant déjà 40,000 francs du roi de France<sup>1</sup>, étaient vendus à l'Angleterre et constituaient les chefs du parti anglais. Celui du parti français était, pendant l'absence du régent, le cardinal Beaton, qui, cependant, ne paraissait point mal disposé envers l'Angleterre<sup>2</sup>. L'absence continuelle du duc à l'étranger et le peu de fonds qu'il y avait à faire sur une coopération active du monarque français, alors occupé de sa campagne en Italie, avait grandement affaibli l'influence de ce seigneur, et la majorité de la noblesse détestait le gouvernement de la reine. Il fut donc résolu de frapper brusquement un coup pour punir son obstination et assurer la prédominance des intérêts de l'Angleterre.

Un parlement fut assemblé à Édinburgh ; entre autres mesures, il décida que la régence du duc d'Albany, par suite de son absence continuelle, était finie, et qu'à sa place le royaume serait gouverné par un conseil de régence composé du chancelier Beaton, de l'évêque d'Aberdeen, des comtes d'Arran et d'Argyle, et présidé par la reine. Les trois États avaient à peine siégé une semaine, que cette princesse, menacée par une levée de boucliers d'une partie de la noblesse, était obligée de chercher un asile dans le château d'Édinburgh et s'y renfermait avec le comte de Murray, qui était dévoué aux intérêts de la France, et qui se mit à agir de concert avec un ancien secrétaire du duc d'Albany, peut-être Jean de Barbon<sup>3</sup>. De sa retraite, cette princesse et le

<sup>1</sup> Ms. Cotton., Caligula, B. I, folio 289-294. (La reine Marguerite au duc de Norfolk, 13 octobre 1524.) — Pinkerton, *History of Scotland*, vol. II, p. 248.

<sup>2</sup> Ms. Cotton., Caligula, B. VI, folio 389 verso. (Le Docteur Magnus et R. Radclyff au cardinal Wolsey, 15 novembre 1524.)

<sup>3</sup> Ms. Cotton., Caligula, B. I, folio 124 recto et verso. Le Docteur Magnus et Radclyff au cardinal Wolsey, Edinburgh, 26 novembre 1524, date d'une lettre de

comte d'Arran envoyaient une ambassade à Henry VIII pour négocier une paix immédiate sur la base du mariage projeté entre le jeune roi d'Écosse et la princesse Mary. D'un autre côté, pour arriver à ce résultat, le héraut Marchmont, reprenant un chemin qu'il devait bien connaître<sup>1</sup>, était dépêché en France pour annoncer la déclaration formelle du parlement au sujet de la régence du duc d'Albany ; il était en même temps chargé d'une remontrance à François I<sup>er</sup> au sujet des funestes conséquences qu'une trop forte attention à ses intérêts avait eues pour le commerce de l'Écosse<sup>2</sup>.

Désespérant de tenir plus longtemps tête à ses ennemis, Marguerite composa avec eux ; mais le même jour qu'elle faisait sa paix avec les pairs du royaume et le comte d'Angus, son mari, elle entamait une négociation secrète avec le duc d'Albany, reconnaissait son autorité comme régent, protestait de son dévouement pour la France, dénonçait comme ignominieuse l'idée d'une paix avec l'Angleterre, déclarait qu'elle quitterait l'Écosse plutôt que de consentir à une réconciliation sincère avec le

Jacques au même ministre pour lui demander la liberté et le renvoi en Écosse de maître George Hay, clerc et étudiant de Paris, profondément versé dans la connaissance de la littérature, qui, arrêté en Flandre, était retenu en Angleterre. (Thorpe, *Calendar of State Papers*, vol. I, p. 19, n<sup>o</sup> 77.) — On lit dans une autre lettre, vraisemblablement d'un espion, en date de (mars) 1524 : " J'ay recouvert la double d'une autre expedition faicte en Escosse par le duc d'Albany tant au roy et à madame, que à son secrétaire nommé Jaques Mareschal.... Et aussi espoire recouvrer les particularitez de la charge que a apportée ung autre son secretaire nommé Jehan de Barbon, lequel arryva devant hier à Paris, où se trouvoit lors le roy, qui est allé en poste à Bloix visiter la royne, laquelle, que l'on dit, est fort mallade de la malladye de Naples, et quasy jusques au mouryr," etc. (Ms. Cotton., Caligula, B. I, folio 33 recto.) — Dans les papiers d'État analysés par M. Thorpe, vol. I, p. 5, n<sup>o</sup> 35, on voit qu'à la date du 18 avril 1516, Jean de Barbon, selon des nouvelles reçues par le duc d'Albany, avait été pris en mer par les Anglais, sans doute en allant en Écosse ou en France. D'autres lettres du même dépôt nous montrent le même personnage dépêché par son maître auprès de Lord Daer et lui écrivant de Coldstream, le 25 janvier. (*Calendar of State Papers*, vol. I, p. 16, n<sup>os</sup> 42, 45.)

<sup>1</sup> Le 7 août 1517, la reine Marguerite, écrivant à Henry VIII, lui demandait un passeport pour le héraut Marchmont, qui devait aller en France. (Thorpe, p. 6.)

<sup>2</sup> *Epistolæ regum Scotorum*, vol. I, p. 351-356.

comte, et sollicitait vivement les bons offices de François I<sup>er</sup> et du duc d'Albany pour accélérer à la cour de Rome la décision de son procès de divorce ; mais la duplicité de la sœur de Henry VIII ne devait pas être couronnée de succès : ses lettres furent interceptées et envoyées en Angleterre<sup>1</sup>, et le roi de France, longtemps avant qu'elles eussent pu lui parvenir, avait été battu et fait prisonnier à la bataille de Pavie.

Maitre John Cauntly, archidiaque de Saint-André, envoyé par "très-excellente princesse la royne d'Escosse par devers le roy très-chrestien," tenta de négocier en secret avec sa mère, Louise de Savoie<sup>2</sup>. Cette princesse, assurée du concours de l'Écosse<sup>3</sup>, fit préparer des instructions pour François de Bourdeaux, président au parlement de Rouen ; mais ce diplomate n'ayant pu partir, fut remplacé par un autre magistrat, M. de Saignes, conseiller au parlement de Toulouse, qui fut envoyé en Écosse après la bataille où le roi chevalier perdit tout, fors l'honneur<sup>4</sup>. A cette époque, les États d'Écosse chargeaient leur ambassadeur Patrick Wemyss de demander un secours contre le roi d'Angle-

<sup>1</sup> Voyez dans le Ms. Cotton., Caligula, B. VI, folio 478, les extraits et copies d'un paquet de lettres envoyé par le duc d'Albany à son agent à Rome.

<sup>2</sup> *Inventaire chronologique*, etc., p. 69. — Il est appelé *John Cantley* dans deux lettres des 10 et 11 novembre 1523, où il est demandé un sauf-conduit pour cet agent, en même temps que parlé de divers vaisseaux de guerre français sur la côte d'Écosse. (Thorpe, *Calendar of State Papers*, vol. I, p. 15, nos 31-33.) La lettre qu'il était chargé de remettre au duc d'Albany de la part de la reine est du 1<sup>er</sup> février 1524. (*Ibid.*, p. 16, n<sup>o</sup> 47.) — La réponse faite par la reine régente à la mission dont maître John Cauntly était chargé près d'elle, etc., a été publiée par M. Teulet (*Papiers d'État*, etc., t. I, p. 56-58.)

<sup>3</sup> "... la regente a dit aux Estatz (à Lyon, en 1525) qu'elle a bonne promesse des Escossoys, et que si tost que les Angloys mouveront pour marcher en France, ilz feront la guerre auxdiets Angloys." *Avis donné en Angleterre de ce qui se passoit en France pendant la captivité*, octobre 1525. (*Captivité du roi François I*, par M. Champollion-Figeac, dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*, Paris, M DCCC XLVII, in-4<sup>o</sup>, sect. III, n<sup>o</sup> CLXXXV, p. 372.)

<sup>4</sup> Les instructions données à M. de Saignes, indiquées dans l'*Inventaire chronologique*, p. 70, se trouvent dans les *Papiers d'État*, t. I, p. 59-66. — Voyez, sur Pierre de la Garde, seigneur de Saignes, Parlan, Palaret, etc., etc., Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, t. III, p. 129.

terre, sinon qu'il leur fût permis de conclure une trêve avec ce prince, sans y comprendre le roi de France<sup>1</sup>.

Pendant ce temps-là, le duc d'Albany était toujours en France, et les ambassadeurs de ce pays près la cour d'Angleterre s'engageaient, au nom de François I<sup>er</sup> et de sa mère, à ne point permettre à l'ancien régent d'Écosse d'y rentrer pendant la minorité de Jacques V<sup>2</sup>. Entre autres choses, il s'occupait de faire prononcer à Rome le divorce de Marguerite avec le comte d'Angus, ce qui lui valut une lettre de cette princesse en date du 23 mars 1527-28. Après l'avoir remercié de la diligence qu'il a faite dans ce but, elle le prie de lui faire expédier et envoyer la sentence au plus vite, et de fournir l'argent nécessaire<sup>3</sup>. Elle le remercie en outre, au nom du roi, d'un envoi de "toux plain de chevalx<sup>4</sup> et aultres beaulx presens," qu'il adresse à ce prince par le capitaine William Stewart, et lui recommande le plus grand secret dans l'envoi des lettres qu'il voudra lui faire tenir, pour les causes qu'elle lui a dernièrement marquées<sup>5</sup>.

Ce divorce, qui fut prononcé à Rome le 11 mars 1527<sup>6</sup>, re-

<sup>1</sup> Les "Instructions que Patric Houymes montrera au T. C. roy de France," etc., mentionnées dans l'*Inventaire chronologique*, p. 70, se trouvent parmi les *Papiers d'État*, etc., t. I, p. 50-53.

<sup>2</sup> *Inventaire chronologique*, etc., p. 71.

<sup>3</sup> M. Teulet a publié une lettre d'un certain Duncan au duc d'Albany (29 mars 1527-8), portant avis que la sentence de divorce entre la reine d'Écosse et le comte d'Angus vient d'être définitivement prononcée, et donnant le détail des dépenses faites pour conduire cette affaire, etc. (*Papiers d'État*, etc., t. I, p. 71-73.) — Ce divorce avait été prononcé l'année précédente en Écosse. Voyez p. 78, not. 2.

<sup>4</sup> Dans les comptes du grand trésorier d'Écosse, on trouve, à la date du 2 novembre 1530, un article relatif à un armurier français venu avec le serviteur du duc d'Albany, qui avait amené un grand cheval, c'est-à-dire un cheval de guerre, à Sa Majesté. (Pitcairn, *Criminal Trials*, etc., vol. I, part I, p. 275.)

<sup>5</sup> *Inventaire chronologique*, etc., p. 71, 72. — *Papiers d'État*, etc., t. I, p. 74. — On trouve dans le *State Paper Office*, à Londres, deux lettres de Jacques V, l'une à Henry VIII, l'autre au cardinal Wolsey, en date des 18 et 22 octobre 1528, pour demander un sauf-conduit pour le passage, aller et retour, par l'Angleterre, de William Stewart, son ambassadeur auprès du roi de France. (Thorpe, *Calendar of State Papers*, vol. I, p. 29, nos 97, 98.)

<sup>6</sup> *Inventaire chronologique*, etc., p. 75.

vient souvent dans les correspondances diplomatiques échangées entre les personnages en scène à l'époque. Ainsi, dans une lettre chiffrée adressée au duc d'Albany, le vicomte de Turenne, ambassadeur de France en Angleterre, l'informe que Henry VIII lui a fait dire par le cardinal Wolsey que sa sœur, la reine d'Écosse, voulait se retirer en France, divorcer avec le comte d'Angus et épouser le duc, "à l'occasion que son filz l'a requise d'esloigner ung Estehart qui l'antretient, et qu'elle vive plus honnestement." Henry prie le roi de France de ne point la favoriser dans ces projets<sup>1</sup>. Dans une autre lettre du 1<sup>er</sup> mai 1527, c'est-à-dire postérieure de quelques jours, le même ambassadeur écrivant au duc, lui rapporte une conversation qu'il avait eue avec le roi d'Angleterre sur le bruit qui courait d'un mariage entre le duc et Marguerite, reine d'Écosse. Henry avait dit à ce sujet, entre autres choses, "qu'il luy desplaisoit de ce qu'il falloit que l'on'eust connoissance de la foulye et mauvais gouvernement de sadicte seur, laquelle luy faisoit honte et à toute sa rasse;" il avait déclaré sa vie si honteuse qu'il n'était possible de plus<sup>2</sup>. Il est encore question du mécontentement de ce prince au sujet du même bruit, dans un exposé des affaires en Europe envoyé par le secrétaire d'État Florimond Robertet au duc d'Albany, qui déclare d'ailleurs n'y point ajouter foi<sup>3</sup>. Il parle en même temps d'une entrevue de Henry avec le roy de France, auquel le premier de ces deux souverains "dira des choses qu'il n'a jamais dietes ni ne dira à personne que à luy," et il s'exuse de n'avoir point parlé au roi et à Madame de certaines choses qui ne sont pas clairement spécifiées. Il est probable, et d'autres lettres semblent l'indiquer d'une manière presque certaine, que l'affaire dont Robertet avait charge de parler au roi, était la proposition du mariage qui eut lieu depuis, en 1533, entre Henri,

<sup>1</sup> *Inventaire chronologique, etc.*, p. 72.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 72, 73.

<sup>3</sup> *Ibid.*

duc d'Orléans, depuis Henri II, et Catherine de Médicis, nièce du duc d'Albany et du pape Clément VII. La position critique du pontife, assiégé dans Rome par le connétable de Bourbon, ne devait pas en effet donner pour le moment grand espoir de succès dans cette affaire<sup>1</sup>.

Le roi de France ne laissait pas que de s'adresser à lui pour d'autres choses qui touchaient plus directement à l'Écosse. Le 18 mai 1527 il lui écrivait pour le prier de nommer Alexander Stuart, abbé commandataire de Scone, légat en Écosse, et de le pourvoir du premier archevêché, évêché ou de la première bonne abbaye qui viendrait à vaquer dans le royaume<sup>2</sup>. En même temps, ce prince écrivait au comte de Carpy, son ambassadeur à Rome, et au cardinal d'Ancône pour les prier de presser l'expédition des bulles<sup>3</sup>.

Le mois suivant, le duc d'Albany recevait d'Édinburgh une lettre, également conservée aux Archives de l'Empire, à côté de celles que nous venons de mentionner. Jacques de Londes lui parle de la triste position où l'a mis le comte d'Angus; il lui demande s'il doit rester en Écosse pour attester le mariage de la fille bâtarde du duc avec un gentilhomme ayant 400 marcs de revenu, et il se plaint de n'avoir point reçu une récompense de 500 écus qui lui était promise<sup>4</sup>. Quelle est cette fille? Il est certainement difficile de le dire, et d'affirmer que c'était la même que celle dont parle David Chambre, honorable dame encore en vie de son temps et comtesse de Choissé en France<sup>5</sup>, ou, pour parler avec le P. Anselme<sup>6</sup>, comtesse de Choisy par

<sup>1</sup> *Invent. chronol.*, etc., p. 73, 74.    <sup>2</sup> *Ibid.* — *Papiers d'État*, etc., t. I, p. 76.

<sup>3</sup> *Invent. chronol.*, etc., p. 74.    <sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *La Recherche des singularitez*, etc., folio 18 verso.

<sup>6</sup> *Hist. géneal. et chronol. de la maison roy. de France*, t. VII, p. 435. — Douglas, *the Peerage of Scotland*, vol. I, p. 61, col. 1. — Éléonore Stuart (car elle avait été légitimée) était fille d'une Écossaise, Jane Abernethy, et donna le jour à Jacques de l'Hôpital, marquis de Choisy, qui fut élevé enfant d'honneur près des enfants de Henri II.

son mariage avec Jean de l'Hospital, comte de Choisy, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur de la personne de François, duc d'Alençon, et surintendant de sa maison<sup>1</sup>, mariage qui eut lieu à Fontainebleau en présence de Henri II, le 23 octobre 1547.

Toutes les lettres adressées au duc d'Albany ne sont pas également intéressantes; mais il n'en est aucune qui ne contienne la mention de quelque fait bon à recueillir. L'une, d'un sieur de Luc, roule sur l'ordonnance qui confère à ce prince la jouissance du comté de Lauraguais<sup>2</sup>. Dans une autre, datée d'Édinburgh, le 27 mars 1527-28, le roi d'Écosse mande à son ancien tuteur qu'après avoir appris la perte des avitaillements conduits en Écosse par Thomas de Bertan, il a écrit au roi de France pour le prier de faire veiller à la sûreté des transports<sup>3</sup>. A la date du 9 avril de la même année, le chevalier de Buccleugh écrit de Craigmillar pour se recommander au duc d'Albany en mémoire de son attachement au service de ce prince, "qui a esté cause, ajoute le noble Écossais, que ma place fust bruslée, mon pays et terres destruietz, mes parens et amys tuez, et moy-mesmes navré et blecé<sup>4</sup>," etc. Trois jours après, le chapelain du duc d'Albany, qui s'intitule encore orateur de Saint-André, remerciait son maître d'avoir écrit en sa faveur au pape et au roi de France pour le maintien des privilèges de son église de

<sup>1</sup> Il faut éviter de le confondre avec Jean de l'Hospital, vicomte de Dun-le-Roy, seigneur d'Omoy, d'une famille appartenant au Berry. (Thaumas de la Thaumas-sière, *Histoire de Berry*, liv. XII, ch. LV, p. 1085. Cf. p. 916.) Nous ne savons à laquelle des deux rattacher le François Hospital, noble français nommé bourgeois d'Aberdeen en 1601. (Chambers, *Domestic Annals of Scotland*, vol. I, p. 357.)

<sup>2</sup> *Inventaire chronologique*, etc., p. 75.

<sup>3</sup> *Ibid.* — Précédemment, "André, evesque de Murray," c'est-à-dire Andrew Foreman, écrivait à Louis XII : "Sire, pour l'amour de Dieu et pour vostre honneur, faites tant que soyez maistre de la mer," etc. (Bibl. imp., Ms. du fonds de Béthune n° 2933, folio 336 recto, cité d'une manière fautive par Gaillard, *Hist. de François I<sup>er</sup>*, liv. VIII, ch. IV.)

<sup>4</sup> *Inventaire chronologique*, etc., p. 76.

Saint-André, malgré l'opposition des églises de Glasgow et de Moray, qui lui étaient contraires<sup>1</sup>. Le duc alors était, à ce qu'il paraît, loin de la cour; il y revint pour l'assemblée des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, tenue à Compiègne, à la fin de septembre 1527; on l'y voit figurer à la gauche du roi avec Robert Stuart, seigneur d'Aubigny, capitaine de la garde écossaise<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Inventaire chronologique*, etc., p. 76.

<sup>2</sup> *Revue historique de la noblesse*, t. I, p. 89.



## CHAPITRE XVI.

Négociations pour le mariage de Jacques V. — Ambassade d'Étienne d'Aix et de Beauvois en Écosse; le roi est fait chevalier de Saint-Michel. — Affaires privées du duc d'Albany en France; institution du Collège de justice sur le modèle du parlement de Paris. — Contrat de mariage de Jacques V avec Marie de Bourbon. — Ce prince passe sur le continent et épouse Madeleine de Valois. — Traits de ruse d'Écossais en France. — Naturalité accordée à Robert Fraser, à Matthieu et à Jean Stuart; John Cockburn hérite de feu Thomas.

L'année suivante, Frédéric, roi de Danemark, priait François I<sup>er</sup> de s'employer à ce que ni le roi d'Écosse, ni les nobles de ce pays ne donnassent en aucune façon leur concours aux menées de l'ex-roi Christiern<sup>1</sup>. Frédéric avait d'autant plus lieu de le craindre, que Charles-Quint avait proposé la fille de ce prince en mariage à Jacques V, auquel les États d'Écosse cherchaient une femme dès l'an 1526<sup>2</sup>, après avoir eu un instant l'idée, en 1524, de l'unir avec la fille de Henry VIII<sup>3</sup>, tandis que le duc d'Albany pensait à celle du roi de France<sup>4</sup>.

Non-seulement cette idée fut abandonnée, mais on songea à traiter cette grave affaire à l'insu du premier de ces princes, oncle du jeune homme : "Nous avons puis nagueres esté adverty, lui écrivait François I<sup>er</sup>, le 18 juin 1529, que vous estes pour-

<sup>1</sup> *Inventaire chronologique, etc.*, p. 76.

<sup>2</sup> Le parlement assemblé cette année à Édinburgh s'arrêta à l'idée d'envoyer d'honnêtes ambassadeurs en France et en Angleterre pour traiter de son mariage. Voyez Robertson, *Parliamentary Records of Scotland*, 1804, in-f<sup>o</sup>, p. 562 (ouvrage supprimé). — *Acta parliamenterum Jacobi V*, A. D. 1526; vol. II, p. 306, col. 2.)

<sup>3</sup> Robertson, *Parliamentary Records of Scotland*, p. 545.

<sup>4</sup> Lettre de Sir William Bulmer, incluse dans une autre de Surrey à Wolsey, datée de Newcastle, le 28 novembre 1523 (*Thorpe, Cal. of State Pap.*, vol. I, p. 15, n<sup>o</sup> 36.)

suivy et pourchassé d'entendre apprendre (à prendre) quelque nouvelle alliance par mariage au deceu de nostre... perpetuel allyé et de nous..., que nous avons trouvé fort estrange; et pour ce que l'amytié et alliance qui est non-seulement de ceste heure entre nous... mais de toute ancienneté entre noz maïsons, et semblablement le parentaige sy prochain que vous avez avec nostredit bon frere et perpetuel allyé merite bien que ce qui sera en ce cas faicte par vous, ne soit faicte sans en avoir l'advis et conseil de nous... nous vous en avons à ceste cause bien voulu escripre...; et ne doutant que vous avez en estime la bonne et fraternelle amytié que vous porte nostredit bon frere et perpetuel allyé, et nous pareillement... que ne vueillez entendre ne consentir à faire aucune alliance ou traicté..., qui puisse venir au prejuidice et à l'encontre de ce qui est entre vous et nous particulièrement et de longtemps traicté et cappitulé... nous vous prions bien considerer, avant que y vouloir entendre, les maulx, dangers et inconveniens que en pourroyent advenir... et nous ne faisons aucun doubte que, après les avoir bien pensez et considerez, que vous soyez pour consentir à chose qui soit au prejuidice de ladicte alliance<sup>1</sup>,” etc.

D'autres documents récemment mis en lumière par M. Joseph Robertson, nous apprennent qu'avant le mois d'avril 1530, Jacques, alors dans sa dix-huitième année, avait déjà fait son choix et jeté son dévolu sur la fille de France. Ces pièces sont des lettres de créance adressées à François I<sup>er</sup> par le roi d'Écosse en faveur de Sir Thomas Erskine de Haltoun, chevalier, son principal secrétaire, pour demander en mariage Madeleine, fille aînée du monarque français, et des lettres semblables en faveur de John, duc d'Albany, alors à la cour de ce dernier<sup>2</sup>. Quelques

<sup>1</sup> Ms. Cotton., Caligula, B. VII, folio 135. (Orig.)

<sup>2</sup> *The Pittodrie Papers*, nos IV, VI et VII. (*The Miscellany of the Spalding Club*, vol. II. Aberdeen, M DCCC XLII, in-4°, p. lxxvi.)

jours avant le 6 avril 1530, date de ces documents, et sans doute pour le besoin de la négociation, avait été dressé un vidimus de la charte par laquelle, en 1428, Charles VII avait transporté à Jacques I<sup>er</sup>, à l'occasion du mariage du Dauphin, depuis Louis XI, avec Marguerite d'Écosse, le comté de Saintonge, avec le château et châtellenie de Rochefort-sur-Charente.

Ainsi avancée, cette affaire paraît avoir été tout à coup abandonnée, au moins pour un temps, et les lettres de créance remises à Sir Thomas Erskine pour l'accomplissement de sa haute mission, semblent être restées entre ses mains.

Deux ans après, le projet revint sur le tapis. Le n<sup>o</sup> VIII des pièces que nous analysons est un vidimus, en date du 6 novembre 1532, par les bourgmestres de Campvere, d'une lettre de protection, accordée le mois précédent par Henry VIII à James, évêque de Ross, et à Sir Thomas Erskine de Haltoun, chevalier, de passage par ses États pour se rendre à l'étranger, avec quarante personnes et tout autant de chevaux dans leur suite. Le but de leur voyage avait été dérobé aux yeux jaloux de Henry; mais nous apprenons par un contemporain que c'était pour traiter d'un mariage entre le roi d'Écosse et la fille de France<sup>1</sup>. Le sauf-conduit est du 12 mars, et l'annaliste que nous venons de citer rapporte que les ambassadeurs, James Hay, évêque de Ross, et maître Thomas Erskine, se mirent en route le 26 de ce mois. Leur ambassade, par une raison quelconque, échoua, aussi bien qu'une troisième commission, en date du 12 février 1534, confiée à Sir Thomas, cette fois surnommé *de Kirkbuddo*, pour traiter avec le roi de France du mariage de Jacques<sup>2</sup>.

Cependant ce jeune prince continuait la guerre avec l'Angle-

<sup>1</sup> *A Diurnal of remarkable Occurrents*, etc., p. 14.

<sup>2</sup> Scotstarvet, *Collection of Abbreviats of Charters*, p. 166, 167. — On lit dans un manuscrit de Skene House : "Thomas Arskine of Kirkbuddo, knight, secretar, has a commission to treat, of the King's marriage, with the King of France. Falkland, 12 February 1533." Voyez encore Pinkerton, *History of Scotland*, vol. II, p. 332.

terre. Ce fut en vain que François I<sup>er</sup> dépêcha son ambassadeur à la cour d'Écosse<sup>1</sup> comme médiateur entre les deux pays, dont les intérêts étaient maintenant liés avec les siens. Jacques V lui reprocha, non sans raison, sa promptitude à oublier l'alliance existant entre les deux couronnes et à sacrifier le bien-être de l'Écosse à l'ambition de son nouvel allié. Les négociations furent ainsi rompues; mais François I<sup>er</sup> renouvela sa tentative. Un second ambassadeur, Beauvois<sup>2</sup>, arriva à la cour d'Écosse, peu de temps après le départ du secrétaire Sir Thomas Erskine de Haltoun et de l'évêque de Ross, accompagnés dans leur ambassade par le héraut David Lindsay et le laird de Gavis-ton<sup>3</sup>, et Jacques V se relâcha de son opposition au point de consentir à une conférence pour une trêve. Enfin, la paix se fit le 12 mai 1534, et le traité fut ensuite ratifié avec beaucoup de solennité et de réjouissance des deux côtés<sup>4</sup>. Le jeune roi reçut peu de temps après, de François I<sup>er</sup>, l'ordre de Saint-Michel, pendant que Henry VIII lui envoyait la Jarretièrre, et Charles-Quint la Toison d'or<sup>5</sup>.

Pour en revenir au duc d'Albany, le 29 septembre 1530, nous le trouvons à Chambéry faisant donation de tout ce qui lui appartenait dans la seigneurie de Malemort, à son cousin François de la Tour Chenaulx, vicomte de Turenne<sup>6</sup>. Deux ans après,

<sup>1</sup> Les comptes du lord grand trésorier portent, à la date du 27 janvier 1532, une somme de 25 sous payée à William Mure, messenger, pour être allé à cheval à Newbottle, Melrose et Coldstream, commander les préparatifs de la réception de l'ambassadeur français nommé *Stephanus Aqueus*. (Pitcairn, *Criminal Trials*, etc., vol. 1, part I, p. 281.)

<sup>2</sup> Dans les comptes du grand trésorier d'Écosse, il est nommé *Mons. Bewes* et placé en compagnie de *Mons. de Flurie*. (Pitcairn, *Criminal Trials*, etc., vol. 1, part I, p. 283, not. 4.)

<sup>3</sup> *Accounts of the Lord High Treasurer of Scotland*, apud Pitcairn, *Criminal Trials*, etc., vol. 1, part I, p. 277, 278, Feb. 24 et Jul. 18 [1531-32].

<sup>4</sup> Rymer, *Fœdera*, etc., vol. XIV, p. 480-537.

<sup>5</sup> *A Diurnal of remarkable Occurrents*, etc., p. 19. — Joann. Lesl., *de Rebus gestis Scotorum*, lib. IX, p. 418.

<sup>6</sup> *Inventaire chronologique*, etc., p. 77.

les registres du parlement de Paris nous le montrent en procès avec Jacques le Regrattier, qui obtient contre le duc une condamnation à lui payer, en forme de provision, la somme de six vingt dix-sept écus au soleil<sup>1</sup>. Un semblable arrêt était bien fait pour montrer la supériorité de la justice française sur celle de l'Écosse, encore dans l'enfance; mais il est à croire que celui contre lequel il avait été rendu, ne l'invoqua pas pour demander la réforme de cette dernière, et qu'il faut en faire honneur à l'archevêque de Glasgow, Dunbar, d'abord précepteur du roi, puis chancelier d'Écosse. Suivant toute probabilité, c'est à l'instigation de ce prélat que son élève établit le Collège de justice, nouvelle cour dont on dit généralement que la première idée fut suggérée par le parlement de Paris. Elle fut instituée dans une réunion des trois États qui eut lieu à Édinburgh le 17 mai 1532<sup>2</sup>.

Deux ans plus tard, David Beaton, abbé d'Arbroath, qui avait été élevé en France, et nommé en 1519 au poste de résident d'Écosse auprès de cette cour<sup>3</sup>, y fut employé, avec John Lord Erskine, pour chercher une femme à son maître<sup>4</sup>. Son choix s'arrêta sur Marie de Bourbon, fille du duc de Vendôme. Lindsay de Pitscottie et Buchanan prétendent que, malgré le succès des négociations, les ambassadeurs n'osèrent pas prendre sur eux de terminer sans en référer à leur maître<sup>5</sup>. Néanmoins,

<sup>1</sup> *Inventaire chronologique, etc.*, p. 77.

<sup>2</sup> Keith, *an historical Catalogue of the Scottish Bishops, etc.*, p. 36.

<sup>3</sup> Joann. Lesl., *de Rebus gestis Scotorum*, lib. I, p. 74, 75; lib. IX, p. 416, 417. David Beaton y était en 1524. (Ms. Cotton., Caligula, B. III, folio 191 verso.)

<sup>4</sup> Lesl., p. 419. — W. Maitland, *the History and Antiquities of Scottl.*, etc., vol. II, p. 809. — La demande d'un passeport nécessaire à Lord Erskine pour traverser l'Angleterre, est du 1<sup>er</sup> août 1535. Le 23 octobre suivant, l'évêque Stewart écrivait, non plus d'Édinburgh, mais de Dijon, au secrétaire d'État Crumwell, pour le remercier du bon traitement qu'ils avaient reçu des ambassadeurs anglais, et demandait une audience du roi pour le secrétaire d'Écosse et l'abbé de Kinloss, qui revenaient de France. (Thorpe, *Calendar of State Papers*, vol. I, p. 34, nos 42, 43.)

<sup>5</sup> Pitscottie, *the Cron. of Scottl.*, t. II, p. 360. — Buchanan, *Rer. Scotie. Hist.*, etc., lib. XIV, folio 169 recto. — Lesley présente Marie de Bourbon, non comme fille, mais comme sœur du duc de Vendôme. (*De Rebus gestis Scotorum*, p. 419, 421.)

Mezeray affirme que le contrat fut signé, et il a raison. Comme l'a fait remarquer Keith<sup>1</sup>, il existe à la Bibliothèque des Avocats, à Édinburgh, une copie de ce contrat, depuis publiée par M. Teulet<sup>2</sup>. Cette pièce, datée de Crémieux en Dauphiné, le 6 mars 1535-6, est revêtue de la signature du roi de France, père adoptif de la princesse, et de tous les ambassadeurs de Jacques V : James, comte de Murray, frère naturel du roi et lieutenant général du royaume ; William Stewart, évêque d'Aberdeen, trésorier ; John Lord Erskine ; Sir Thomas Erskine de Brechin, le secrétaire ; Robert Reid, abbé de Kinloss<sup>3</sup>, et John, duc d'Albany, l'ancien régent d'Écosse, qui aurait dû être nommé le premier, avec le roi d'armes Sir David Lindsay, plus célèbre qu'eux tous<sup>4</sup>. Par sa commission, datée de Stirling le 29 décembre 1535, Jacques V l'avait expressément désigné comme l'un des trois commissaires chargés de discuter et d'arrêter les conditions du contrat. Les autres étaient l'évêque d'Aberdeen et le comte de Murray, que Maitland signale comme ayant passé en France par l'Angleterre, en 1536, pour préparer l'arrivée de leur maître<sup>5</sup>. Le fils de Lord Erskine avait déjà fait, l'année précédente, le même voyage en partie aux frais de l'État<sup>6</sup>, ce qui suppose un service public, et, le 30 décem-

<sup>1</sup> *The History of the Affairs of Church and State in Scotland*, etc., vol. I, p. 24, not. a.

<sup>2</sup> *Papiers d'État, pièces et documents inédits relatifs à l'histoire d'Écosse au XVI<sup>e</sup> siècle*, etc., t. I, p. 109-121.

<sup>3</sup> Voyez sur lui le travail de Spotiswood, publié à la fin de celui de Rob. Keith (*an historical Catalogue of the Scottish Bishops*, p. 49). P. 223, 224, se trouve une notice sur un autre Robert Reid, évêque d'Orkney.

<sup>4</sup> S'il faut en croire le Dr Mackenzie (*the Lives of Scots Writers*, vol. III, p. 35), Lindsay avait déjà visité la France ; mais, ainsi que le fait observer le Dr Irving (*the Lives of the Scottish Poets*, vol. II, p. 72), rien n'est moins certain.

<sup>5</sup> *The History and Antiquities of Scotland*, etc., vol. II, p. 814.

<sup>6</sup> Il est porté pour 20 livres sur les comptes du lord grand trésorier d'Écosse, à la date du 29 décembre 1535. (Pitcairn, *Criminal Trials*, etc., vol. I, part I, p. 285.) — A la même date figure une somme de 112 livres 4 sous 6 deniers, payée à George Wallace pour la conduite d'un navire du roi à Dieppe et de Dieppe à Bordeaux.

bre 1535, le secrétaire Sir Thomas Erskine de Haltoun et l'abbé de Kinloss avaient reçu leurs frais de route pour rejoindre les ambassadeurs de France, toujours par l'Angleterre<sup>1</sup>.

Le 24 juillet 1536, Jacques V se détermina à passer en France et à faire ses affaires lui-même. Henry VIII, informé de son dessein par les deux précurseurs du roi d'Écosse, donna son consentement, à la condition que son neveu épouserait la fille du duc de Vendôme. Ce jeune prince, ayant ensuite convoqué sa noblesse, lui fit part des motifs de son voyage, et lui recommanda de ne pas troubler la paix du royaume, mais d'obéir aux comtes de Huntly, d'Eglinton, etc. Cinq navires attendaient à Leith. Le roi s'embarqua avec Sir James Hamilton de Finnart, chevalier, et cent gentilshommes, et mit à la voile pour la France. Il n'avait pas fait beaucoup de chemin, lorsqu'une violente tempête s'éleva et dispersa l'escadre. Le pilote ayant demandé sur quel point il devait gouverner, "Partout, répondit le roi, excepté sur l'Angleterre." En ce moment, le sommeil s'empara du roi; quand il s'éveilla, à son grand déplaisir, il se retrouva dans le Forth<sup>2</sup>, où, sur l'ordre des gens de sa suite, l'avait ramené le maître du navire. La faute en retomba sur Sir James Hamilton, auquel il ne pardonna jamais, les ennemis de ce seigneur n'ayant pas manqué de représenter cette manœuvre non comme inspirée par la loyauté d'un sujet, mais par le désir de contrarier autant que possible les intentions du souverain<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Accounts of the Lord High Treas. of Scotl.*, ap. Pitcairn, vol. I, part I, p. 285.

<sup>2</sup> Lesley, *de Rebus gestis Scotorum*, lib. IX, p. 421, et l'auteur du *Diurnal of remarkable Occurrents*, etc., p. 21, disent qu'il aborda à Whithern dans le comté de Galloway.

<sup>3</sup> W. Maitland, *the History and Antiquities of Scotland*, etc., vol. II, p. 814, 815. L'auteur cite Drummond, Herbert et Lesley. J'ai recouru, pour le second, historien de Henry VIII, à Kennet, *a complete History of England*, vol. II, p. 193, col. 1, mais sans y rien trouver de relatif à l'anecdote rapportée ci-dessus. — Lindsay de Pitscottie, qui la raconte, dit que le roi fit surtout retomber le poids de sa colère sur le capitaine du navire, qui ne dut qu'à de puissantes sollicitations de ne pas être pendu. (*The Cronicles of Scotland*, vol. II, p. 360, 361.)

Le 2 septembre, Jacques se rembarqua à Kirkaldy, dans le comté de Fife, accompagné des comtes d'Arran, d'Argyle, de Rothes, d'Errol, des lords Fleming, Boyd, Maxwell, des lairds Lochinvar, Drumlanrig, de l'abbé d'Arbroath, du prieur de Pettynweme<sup>1</sup>, et d'autres; l'escadre, composée de sept navires, passa en vue de la ville de Berwick le 3 au matin<sup>2</sup>, et aborda près de Dieppe après une heureuse traversée. Informé des progrès de ses ambassadeurs dans la négociation de son mariage, et impatient de juger par lui-même de la beauté de sa future, le roi se rendit d'abord à Paris, où il ne resta que peu de jours, puis à Vendôme, sous un déguisement; mais la princesse, qui avait un portrait de lui, n'eut pas de peine à le reconnaître. Marie de Bourbon n'était pas moins belle que distinguée; mais l'étiquette exigeait qu'avant de parler de mariage à une princesse du sang, on s'assurât de l'agrément du roi de France. Celui d'Écosse s'arracha aux fêtes et aux tournois qui se succédaient à Vendôme, et revint auprès de ses gens, qui l'attendaient à Rouen; puis, ayant appris qu'une action devait avoir lieu prochainement en Provence entre les Impériaux, commandés par Charles-Quint en personne, et les Français sous les ordres de François I<sup>er</sup>, Jacques V, qui ne désirait rien tant que de se signaler, laissa de côté sa recherche matrimoniale et courut au théâtre de la guerre, où se trouvait déjà Robert Stuart, seigneur d'Aubigny<sup>3</sup>; mais, avant l'arrivée de l'allié de la France, l'empereur, ayant échoué dans le siège de Marseille, et se trouvant à court de pro-

<sup>1</sup> Pitseottie nomme les comtes de Huntly, d'Argyle, d'Athol, les lords de Maxwell, Fleming, Livingston, Ruthven, Salton, les comtes de Cassilis, Marshall, de Murray, de Rothes, et le maître d'Erskine, dont le père était déjà en France en ambassade. (*The Cronicles of Scotland*, vol. II, p. 361.)

<sup>2</sup> Lettre de Thomas Sutehyll au lord amiral, en date du 4 septembre 1536. (*State Papers*, etc., vol. V. King Henry the Eighth. part IV. — continued, in-4<sup>o</sup>, n<sup>o</sup> CCCV, p. 59, 60.)

<sup>3</sup> *Mémoires de messire Martin du Bellay*, liv. VI, ann. 1536; édit. du *Panth. litt.*, p. 581, col. 1. — Brantôme, *Hommes illustres*, etc., ch. VIII; l. I, p. 201, col. 1.

visions, peut-être même ébranlé par l'approche d'un prince que le bruit public représentait suivi d'une armée<sup>1</sup>, l'empereur avait opéré sa retraite. François I<sup>er</sup>, satisfait de voir l'ennemi hors de ses États, envoya le Dauphin au-devant du noble étranger. Henri le rencontra à la Chapelle près de Tarare<sup>2</sup>, et l'emmena à Lyon, où le roi chevalier le combla d'honneurs et d'attentions. Jacques ne manqua pas d'y mettre à profit son séjour pour acheter de riches tissus<sup>3</sup>.

De Lyon, à ce qu'il paraît, le Dauphin amena le roi d'Écosse à Blois, où se trouvait alors François I<sup>er</sup>, et là l'illustre étranger vit Madeleine, l'aînée des filles de France, qui devait lui faire oublier Marie de Vendôme. Madeleine apparut au jeune prince dans un chariot, car elle était malade, dit Pitscottie, et ne pouvait endurer le cheval; à peine l'eût-elle vu, ajoute le chroniqueur, qui a l'air d'écrire un roman, qu'elle devint amoureuse de lui, au point de déclarer qu'elle n'aurait jamais d'autre mari, au grand déplaisir des conseils d'Écosse et de France; car il avait été certifié par les docteurs et médecins qu'en raison de sa longue maladie elle était hors d'état d'avoir des enfants, et qu'elle ne sortirait de France pour aller à l'étranger qu'au péril de ses jours<sup>4</sup>. Objet de tant d'amour, le jeune roi dut en être touché, aussi bien que de la grâce de Madeleine, qui, toute

<sup>1</sup> Lindsay de Pitscottie, *the Cronicles of Scotland*, ed. by Dalzell, t. II, p. 362. — "... aux premières nouvelles qu'il avoit eues de la décente de l'Empereur en Provence, dit Mezeray, il arma seize mille hommes en son païs pour venir au secours du Roy, sans en estre prié," etc. (*Histoire de France*, liv. LVI, t. II, p. 1000.)

<sup>2</sup> Joann. Lesl., *de Rebus gestis Scotorum*, lib. IX, p. 422.

<sup>3</sup> *Accounts of the Lord High Treasurer of Scotland*, A. D. 1537; apud Rob. Pitcairn, *Criminal Trials in Scotland*, vol. I, part I, p. 289. — A la page précédente, il est question d'étoffe pour faire un vêtement à un prêtre français.

<sup>4</sup> *The Cronicles of Scotland*, vol. II, p. 367, 368. — Peu porté en faveur de cette union, "le Conseil, dit Mezeray, ne jugea pas qu'il fût seant de l'esconduire, quoy qu'il sembloit que ce fût faire tort à la fille du duc de Vendôme qu'il avoit déjà fiancée, et que mesme le roy François avoit adoptée pour fille, comme future Reine d'Escosse." (*Histoire de France*, liv. LVII, t. II, p. 1000.)

*burnette* qu'elle était, ne laissait pas que d'être belle<sup>1</sup>; mais Pitscottie ne veut pas que les choses se soient passées ainsi, et il prétend que Jacques ne fit que consentir, en vue des avantages attachés à son mariage avec Madeleine, à recevoir la main de cette princesse<sup>2</sup>.

Après quelques jours passés dans les fêtes, les deux souverains partirent pour Paris, et François I<sup>er</sup> fit faire à son futur gendre une entrée solennelle, commandant à sa cour de parlement de le traiter avec autant d'honneur que lui-même. "Les registres de cet auguste Sénat, dit le P. Hilarion de Coste qui cite les frères de Sainte-Marthe, disent que nostre roy fit ce commandement à la cour de parlement, laquelle combien qu'elle n'eust accoustumé d'aller en robes rouges au devant des rois et des princes estrangers, toutesfois sur les remonstrances qu'en fit la cour à Sa Majesté, elle leur fit entendre "qu'elle estoit" meüe de vouloir faire tel honneur au roy d'Escosse, pour ce "qu'il estoit venu en personne luy demander sa fille<sup>3</sup>."

En conséquence, la cour partit après deux heures du Palais et alla à cheval en l'ordre accoutumé : "c'est assavoir, dit l'un des membres, les huissiers les premiers, tenans chacun leurs verges; après eux, les quatre notaires, deux à deux, et les greffiers des presentations et criminel ensemble, vestus lesdits greff-

<sup>1</sup> Clément Marot, *Chant nuptial du roy d'Escosse*, etc., parmi les chants divers de ce poète.

<sup>2</sup> *The Cronicles of Scotland*, vol. II, p. 368. — Le comte d'Elgin possède, dans son château de Broomhall dans le Fifeshire, un ancien tableau représentant le mariage de Jacques V et de Madeleine de France, qui appartenait autrefois à la galerie du Luxembourg. On y voit le portrait de la princesse. Voyez la description qu'en donne Miss Strickland dans ses *Lives of the Queens of Scotland*, etc. Edinburgh and London, MDCCL-IX, in-8°, vol. I, p. 306, 307.

<sup>3</sup> *Les Eloges et vies des reynes*, etc. A Paris, M.DC.XXX., in-4°, p. 390. — L'étiquette ne donnait rang, à ce qu'il paraît, à Jacques V qu'après le Dauphin. Dans une circonstance, le cardinal Mazarin dit à M<sup>lle</sup> de Montpensier : "Les rois d'Écosse cédoient autrefois aux fils de France; et par cette raison vous seriez en droit de passer devant la princesse d'Angleterre." (*Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*, 1658; dans la collection Petitot, 2<sup>me</sup> série, t. XLII, p. 280.)

fiers et notaires de robes et chaperons d'escarlatte; après eux, moy seul, vestu de robe et epitoge d'escarlatte fourrée; le premier huissier, après, vestu de robe d'escarlatte, ayant son bonnet fourré et verge en sa main; messieurs les presidens, deux à deux, vestus de robes et manteaux d'escarlatte et portans leurs chapeaux de velours, les conseillers deux à deux, selon leur ordre, et, après ce, les advocats et procureur general du roy, tous vestus de robes d'escarlatte et chaperons de mesme, fourrez de menu vair; puis les advocats de ladicte cour, deux à deux, honnestement vestus d'autres robes que d'escarlatte, ayans leurs chaperons fourrez. Après lesdicts avocats estoient les procureurs, aussy deux à deux, vestus honnestement selon leur estat, ayans leurs chaperons à bourlez<sup>1</sup>."

En cet ordre la cour alla, par le pont Notre-Dame, jusqu'à Saint-Antoine-des-Champs, où était le roi d'Écosse avec sa suite; "et là, continue le narrateur, sont descendus mesdicts sieurs les presidens et moy. En après la reverence faicte audict roy d'Escoce, monsieur le premier president lui a faict la proposition, de par ladicte cour; laquelle achevée, ledict roy d'Escoce a embrassé mesdicts seigneurs les presidens, sans aucunement parler à eux, parce qu'il savoit peu du langage françois." La cour s'étant retirée, Jacques fit son entrée à Paris et alla descendre en l'église Notre-Dame, où il fut reçu conformément à son rang et logé au palais archiépiscopal.

Le lendemain et jours suivans, il parcourut la capitale, achetant tout ce qui, sur son passage, lui semblait nouveau et flattait son goût. C'étaient des plumes blanches pour décorer son bonnet et la tête de son cheval, un gros diamant probablement destiné à briller sur ce même bonnet, et cinquante-cinq lances, les unes pour tournois, les autres pour la guerre. Jacques les

<sup>1</sup> Teulet, *Papiers d'État... relatifs à l'histoire de l'Écosse au XVI<sup>e</sup> siècle*, etc., t. I, p. 123, 124.

paya 75 francs, et, par son ordre, 30 shillings écossais furent distribués en pourboires aux ouvriers armuriers, acte de libéralité qui n'était peut-être pas sans calcul. Un prêtre écossais nommé John Penman, qui se trouvait alors à Paris, où évidemment il jouait le rôle d'espion pour le parti mécontent des Douglas, fournit un curieux commentaire du compte des dépenses de Jacques V à Paris, enregistrées par David Beaton, archevêque de Saint-André, quand, écrivant à Sir George Douglas, il nous montre le monarque courant follement les rues de Paris avec un ou deux serviteurs, achetant lui-même toutes sortes de bagatelles, et s'imaginant n'être pas connu, alors que tous les charretiers le montraient au doigt en disant : "Voilà le roi d'Écosse<sup>1</sup>."

A son arrivée, Jacques avait trouvé réunis les comtes de Murray, de Lennox, de Cassilis, Lord Erskine, etc., qui l'attendaient, outre six comtes, six lords, six évêques et vingt grands barons venus d'Écosse pour le mariage de leur souverain<sup>2</sup>; et de tous les points de la France la noblesse s'était donné, pour ainsi dire, rendez-vous dans la capitale pour faire fête à un roi sur le compte duquel la renommée n'avait pas été muette. Son mariage fut célébré avec une magnificence vraiment royale, le 1<sup>er</sup> janvier 1535, le lendemain de l'entrée de Jacques V à Paris.

Ce roy d'Escosse estoit en la fleur de ses ans,  
Ses cheveux non tondus, comme fin or luisans,  
Cordonnez et crespéz, flotans desus sa face  
Et sur son col de lait, luy donnoient bonne grace.

<sup>1</sup> Ms. de la Bibl. Cottonienne, Caligula, B. III, folio 293. — Agnes Strickland, *Lives of the Queens of Scotland*, etc., vol. I, p. 288, 289.

<sup>2</sup> Pitscottie, *the Cronicles of Scotland*, vol. II, p. 369, 370. — John Penman, l'espion dont il a déjà été parlé, nomme de plus, comme faisant partie de la suite de Jacques V, Oliver Sinclair, Robert Gibbs, Andrew Wood, John Tennant, James Maxwell de Rouen, George Steele, John Drummond, Henry Kemp, etc. (Ms. Cott., Caligula, B. III, folio 293. — Miss Strickland, *Lives of the Queens of Scotland*, vol. I, p. 292.)

Son port estoit royal, son regard vigoureux,  
De vertus et d'honneur et de guerre amoureux ;  
La douceur et la force illustroient son visage,  
Si que Venus et Mars en avoient fait partage.

Ce grand prince François admirant l'étranger  
Qui roy chez un grand roy s'estoit venu loger,  
Son sceptre abandonnant, sa couronne et son isle,  
Pour le recompenser luy accorda sa fille,  
La belle Magdeleine, honneur de chasteté,  
Une grace en beauté, Junon en majesté.

Desja ces deux grands rois, l'un en robe françoise,  
Et l'autre revestu d'une mante escossoise,  
Tous deux la messe ouïe et repeuz du saint pain,  
Les yeux levez au ciel et la main en la main,  
S'estoient confederez ; les fleurs tomboient menuës,  
La publique allegresse erroit parmy les ruës,  
Les nefs, les gallions, les carracons pendoient  
A l'ancre dans le havre, et flotant attendoient  
Ce prince et son espouse, à fin de les conduire<sup>1</sup>.

Le soir, le festin de noces eut lieu dans la grande salle du palais, "auquel, porte la relation que nous citions tout à l'heure, ladicte cour fut conviée et assista en robbes rouges<sup>2</sup>." Pitscottie raconte des merveilles des fêtes données à l'occasion de ce mariage, sans doute d'après le récit de Sir David Lindsay, témoin oculaire<sup>3</sup> ; la circonstance la plus curieuse, c'est que le duc de Vendôme y assistait. Le même chroniqueur s'étend avec complaisance sur les riches présents de chevaux, d'armures émailées, de pièces de drap d'or, de velours et de satin, de tapisseries et de bijoux, dont François I<sup>er</sup> combla sa fille et son gendre, sans oublier le don de deux vaisseaux, la *Salamandre* et le *Moris*, qui, après avoir accompagné en Écosse la *Marrivillibe*

<sup>1</sup> *Le Tombeau de Marguerite de France*, etc. (*Les Œuvres de Pierre de Ronsard*. A Paris, M.DC.IX., in-folio, p. 1099, col. 2. Suit le récit de la mort de Magdeleine.

<sup>2</sup> Teulet, *Papiers d'État*, etc., t. I, p. 124.

<sup>3</sup> *The Cronicles of Scotland*, vol. II, p. 370, 371.

et le *Great Lyon*, restèrent longtemps dans ce pays<sup>1</sup>; mais il ne dit rien d'un chien dont le héraut poète nous a conservé le souvenir et le nom, qui en fait un chien des Pyrénées, ou peut-être un descendant de *Basque*, chien de Louis XI<sup>2</sup>.

Jaloux de ne pas être en reste avec un si magnifique beau-père, le roi d'Écosse voulut traiter à son tour la cour de France et relever son pays du reproche de pauvreté qui était passé en proverbe. Il fit apporter au dessert un service de plats couverts, qu'il annonça contenir des productions de l'Écosse. Là-dessus, les plats ayant été découverts, on vit qu'ils étaient pleins de poudre d'or et de pièces du même métal, et ces richesses furent distribuées parmi les convives<sup>3</sup>.

L'époque des étrennes, coïncidant avec celle du mariage, fournit au jeune époux l'occasion de déployer sa générosité envers des artistes qui en avaient sans doute augmenté l'éclat. On trouve portées dans les comptes des dépenses de l'archevêque David Beaton : 22 couronnes aux trompettes du roi de France ; tout autant à ses hautbois ; à ses siffleurs ou fifres, 6 couronnes ; 16 à ses cornets ; 10 aux hautbois de la reine de Navarre, et enfin 12 au tambour de Madeleine<sup>4</sup>.

Pour ce qui est de la dot de cette princesse, François I<sup>er</sup> abandonna à son gendre le comté de Gien, et s'engagea à lui payer 100,000 couronnes au soleil et 30,000 fr. pendant la vie de Jacques<sup>5</sup>, ajoutant à ces avantages la restitution sans conditions

<sup>1</sup> *The Cronicles of Scotland*, vol. II, p. 371, 372. — On trouve la liste des cadeaux rapportés en Écosse par Jacques V et Madeleine, dans les Annales d'Écosse de Sir James Balfour, sous l'année 1536. (*The historical Works of Sir James Balfour*. London, M.DCCC.XXV., in-8°, vol. I, p. 266, 267.)

<sup>2</sup> Voyez *the Complaynt and public Confessioun of the Kingis auld Hound, callit Bogsche, directit to Hauete, the Kingis best belovit Dog*, etc., parmi les œuvres de Sir David Lindsay, édit. de G. Chalmers, t. II, p. 164-177.

<sup>3</sup> Miss Strickland, qui cite cette anecdote, renvoie à l'*Encyclopædia Britannica*, art. *Scotland*. J'ai recouru à diverses éditions de ce recueil, mais inutilement.

<sup>4</sup> Miss Strickland, *Lives of the Queens of Scotland*, vol. I, p. 309.

<sup>5</sup> Contrat de mariage de Jacques V, à la Bibliothèque des Avocats, à Édinburgh.

de la ville et du château de Dunbar, où le duc d'Albany avait laissé une garnison française<sup>1</sup>. D'un autre côté, Jacques assigna à sa nouvelle épouse le douaire des anciennes reines d'Écosse, à sa mort et à celle de sa mère, et en même temps le comté de Fife et de Strathern, avec le palais de Falkland. A cette occasion, l'ancienne alliance fut renouvelée entre les deux nations<sup>2</sup>, et l'abbé d'Arbroath, naturalisé Français, fut promu à l'évêché de Mirepoix, en attendant le chapeau de cardinal, que François I<sup>er</sup> contribua beaucoup à lui faire obtenir<sup>3</sup>.

Pendant son séjour à Paris, Jacques V ne négligea pas le soin de son royaume. Le 28 janvier, il signait à Saint-Antoine-des-Champs des lettres de rémission en faveur de Lancelot Gray<sup>4</sup>.

Les comtes d'Arran, d'Argyle et de Murray, qui l'avaient suivi, avaient été logés dans le voisinage; là, il leur arriva une aventure plaisante, rapportée par Henri Estienne, dont je ne puis mieux faire que de conserver les paroles : "Un jour, dit-il, qu'ils avoyent festoyé les dames de ladiete rue (Saint-Antoine), pendant que le comte d'Argail regardoit jouer apres soupper, il y eut un certain galland habillé bravement au possible, qui comme par

<sup>1</sup> Jacques n'eut rien de plus pressé que d'entrer en possession de cette place. Nous l'apprenons de l'espion John Penman, qui était, à ce qu'il paraît, en rapport avec un jeune homme nommé *Gavin*, attaché à la personne du roi. Ayant entendu parler d'une entrevue entre les deux monarques, il quitta Dieppe, où il se faisait adresser ses lettres à l'adresse de George Hume, et se rendit à Paris. A une lieue de Pontoise, il rencontra l'abbé de Cupar et Lord Erskine en route pour le Havre afin de s'y embarquer dans l'un des vaisseaux du roi, pour passer de là en Écosse et recevoir le château de Dunbar, avec ses munitions, au nom du roi. (Miss Strickland, *Lives of the Queens of Scotland*, etc., vol. I, p. 302.)

<sup>2</sup> *A Diurnal of remarkable Occurrents*, etc., p. 21. — Joann. Lesl., *de Rebus gestis Scotorum*, etc., lib. IX, p. 421-423. — *Mémoires de messire Martin du Bellay*, liv. VIII; édit. du *Panth. litt.*, p. 556, col. 2 - p. 558, col. 2. — Chambre, *Hist. abr. des papes*, etc., folio 206 recto. — Maitland, *the History and Antiquities of Scotland*, vol. II, p. 815, 816. — Voyez, sur les conditions sous lesquelles le roi d'Écosse devait jouir du comté de Gien, un arrêt de la Cour des comptes, en date d'avril 1537-1538, parmi les *Papiers d'État*, etc., t. I, p. 128-130.

<sup>3</sup> Il le reçut le 13 des calendes de janvier 1538. (Keith, *an hist. Catal.*, etc., p. 36. — *Gallia christiana*, vol. XIII, col. 273, 274.)

<sup>4</sup> *Reg. of the pr. Seal of Scoll.*, ap. Pitcairn, *Crim. Tr.*, etc., vol. I, part I, p. 250.

maniere d'esbat destacha vingt-cinq ou trente qu'angelots que nobles à la rose, lesquelz estant ployez, servoyent de boutons d'or aux deschiquetures du robbon dudict conte, à la façon d'alors. Lequel voyant que celuy qui luy faisoit ce tour estoit fort richement vestu et qu'il y alloit de si bonne grace, comme celuy qui ne faisoit cela que pour rire, luy laissa faire tout ce qu'il vouloit. Mais quand ce rustre pensa que c'estoit assez, alors monstrant par experience que ce qu'il avoit faict c'estoit à bon escient, se retira peu à peu de la salle. Alors ce seigneur qui n'avoit pas voulu faire semblant de rien pendant qu'on se jouoit ainsi à son robbon, conta aux autres ce tour, en leur monstrant de quoy. Ce qui ne fut pas sans les faire bien rire, et cependant recevoir d'eux (qui sçavoient mieux les ruses de tels larrons) une bonne instruction pour s'en donner garde une autre fois : mais pour ceste-là lui falut avoir patience<sup>1</sup>."

Cette anecdote, répandue dans Paris, dut d'autant plus exciter la gaité, que l'on disoit proverbialement *larron comme un Écossais*, par allusion sans doute aux excès des anciens routiers qui nous venaient du pays du comte d'Argyle<sup>2</sup>.

Il en venait aussi des filous, si l'on peut ajouter quelque foi à un recueil qui ne paraît guère en mériter. L'auteur, faisant l'histoire d'un bandit écossais du même clan que le fameux Rob

<sup>1</sup> *Apologie pour Hérodote*, liv. Ier, ch. XV.

<sup>2</sup> Ilz sont larrons comme Escossoys  
Qui vont pillotant les villaiges.

(*Les Œuvres de maistre Roger de Collerye*, édit. de Paris, M.V.XXXVI., in-16, au verso du feuillet signé A liij.)

Dans le poëme de W. Burgensis, ou de Burgo, moine de Revesby, sur la bataille de Najara (Bibl. Bodl., Ms. Digby n° 166, folio 102 verso, v. 20), Pierre le Cruel est appelé *Petrus rex Scoticus*. Enfin, Adrien de Veteri Busco (*Rer. Leod. sub Heinsbergio et Borbonio episc.*, ap. D. Marten., *Vet. Script. et Mon. ampl. Collect.*, t. IV, col. 1313, B) donne le nom de *scotus* à un certain jeu que l'éditeur de cet écrivain décide devoir être celui des échecs, appelés *latrunculi* en latin. (Voyez l'index onomastique en tête.) Cette allusion à la mauvaise réputation des Écossais ne me paraît pas démontrée plus qu'à Du Cange et à ses éditeurs, qui l'ont dédaignée. (*Gloss. med. et inf. latin.*, t. VI, p. 127, col. 2.)

Roy, prête au premier un trait attribué à d'autres : "Réfugié en France, dit le capitaine Johnson, il se trouvait dans l'église de Saint-Denis, à Paris, un jour de fête que le cardinal de Richelieu célébrait la messe en présence du roi. Tandis qu'il était à l'autel, Gilderoy mettait la main à la bourse du prélat pendue à son côté. Se voyant découvert par le roi qui l'observait, l'excateran, qui était vêtu comme un homme de qualité, mit son doigt devant sa bouche, comme pour faire signe au roi de ne pas le trahir, lui promettant un bon tour. Le roi, enchanté de se divertir, le laissa faire, et quelques instants après, abordant le cardinal, il prit, dans le cours de la conversation, occasion de l'obliger à mettre la main dans sa bourse, dont la perte lui causa un yif étonnement. Le prince, qui savait ce qu'elle était devenue, ne s'amusa pas médiocrement de l'aventure, jusqu'à ce que, fatigué de rire, il jugea qu'il était temps que le cardinal rentrât en possession de sa bourse. Il regardait comme homme de bien et de conséquence celui qui l'avait prise, en voyant l'aisance avec laquelle il opérait; mais Gilderoy avait trop d'esprit pour s'approcher d'eux, car il jouait son rôle au sérieux. Ce fut alors que le cardinal mit les rieurs de son côté contre le roi, qui jura par sa foi de gentilhomme, serment qui lui était ordinaire, que c'était la première fois qu'un voleur l'avait pris pour complice<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Nous avons emprunté ce récit au recueil du Dr Aytoun (*the Ballads of Scotland*, Edinburgh and London, MDCCCLVIII, in-8°, vol. II, p. 148), qui cite "*Lives and Exploits of English Highwaymen, Pirates, and Robbers*, by Captain Charles Johnson." Ayant recherché la source à laquelle le docteur avait puisé, nous avons trouvé : 1° que l'histoire de Gilderoy est racontée d'une façon tout à fait différente dans *a general History of the Lives and Adventures of the most Famous Highwaymen, Murderers, Street-Robbers, etc.* London : M.DCC.XXXIV., in-folio, p. 310, col. 1 et 2; 2° que dans l'édition de Birmingham, 1742, in-folio, l'article de Gilderoy, annoncé dans l'introduction, manque dans le corps du volume et à la table; 3° enfin que cet article ne figure nulle part dans une édition du même recueil annoncée comme la quatrième, sur le titre, qui est ainsi conçu : *The Lives and Actions of the most noted Highwaymen, Street-Robbers, Pirates, etc.*, etc. London, MDCCCXXXIX, in-8°.

Enfin, il n'y avait pas jusqu'aux Écossais venus à Paris pour y étudier, qui n'excipassent d'une pauvreté qui souvent n'existait pas, pour échapper à l'acquittement des droits universitaires. C'est ce que faisait en 1443 un certain John Kennedy, neveu d'un évêque et prévôt d'une église en Écosse. Il eut beau se présenter comme pauvre : on découvrit qu'il n'était rien moins que tel, et il fut taxé en conséquence<sup>1</sup>, à la suite d'une délibération de la nation d'Allemagne, non moins humiliante pour notre Écossais que ne devait l'être, pour d'autres délinquants du même genre, la sortie de Jacques du Bois contre deux étudiants qui avaient assisté gratis à l'une de ses leçons. Le plus puni, il est vrai, fut l'avare professeur, à qui Buchanan, dit-on, fit une épithape en un distique rendu en quatre vers par Henri Estienne<sup>2</sup>.

Sir James Melville rapporte une anecdote, qui semblerait prouver que ses compatriotes ne professaient pas tous la plus sévère délicatesse. Envoyé en France à l'âge de quatorze ans pour être

<sup>1</sup> "Nota. Est quidam dives de regno Scocie nomine *Johannes Kennedy*, qui fecit taxari bursas suas a magistro Henrico de Merxeni, tunc procuratore, in specie pauperis, ad iijj solidos. Nacio bene informata quod ipse est de magnis regni Scocie oriundus, et nepos cujusdam episcopi, et multum bene beneficiatus, quod, prepositus cujusdam venerabilis ecclesie in Scocia, item ipse portavit secum Parisius in adventu suo bene centum scuta, et recipit de post quinquaginta scuta et viginti nobilia; Nacio nolens decipi, obviando malicie sue et ne incurreret vicium perjurii, taxavit bursas suas ad x solidos, districtius eidem per bedellum injungendo ut recuperaret satisfactionem; sed ipse non curavit. Bene Nacio ammirabatur. Quamobrem circa Maii naratum super isto quid agendum, et super electione novi procuratoris, seu antiqui continuacione, in Sancto Maturino solempniter congregata, injunxit Nicholao subedello per juramentum suum ut isti Johanni Kennedy intimaret et injungeret quod, sub pena privacionis et resecationis a Nacione, infra mensem receptori juxta taxata satisfaceret.

"Recepi tamen ab eo ab bonum comptum, ut apparebit in receptis." (Archives de l'Empire, Université, comptes de 1325 à 1461, section administrative, H, 2587, folio 36 recto, A. D. 1443.)

<sup>2</sup> *Apologie pour Hérodote*, liv. 1<sup>er</sup>, ch. 16. — Le Docteur David Irving a réussi à prouver que ce distique, toujours inséré parmi les ouvrages de Buchanan, n'est pas de lui, mais existait bien avant que le précepteur de Jacques V fût en état de faire des vers. Voyez *Memoirs of the Life of Buchanan*. Edinburgh, 1807, in-8<sup>o</sup>, p. 143.

page d'honneur de Marie Stuart, il fut confié à Jean de Montluc, évêque de Valence, qui, obligé de prendre la poste pour arriver plus vite à Paris, le remit aux soins de deux gentilshommes écossais dont le père était de sa connaissance. Ils lui promirent de ne le laisser manquer de rien, et se promirent plus tard à eux-mêmes de vivre à ses dépens. Il est juste d'ajouter que deux jeunes gens, l'un Français, l'autre Breton, avec lesquels nos Écossais voyageaient de conserve, avaient fait à peu près le même calcul; mais ils avaient compté sans la finesse dont Melville donna plus tard des preuves bien plus éclatantes. Il entendit le complot formé contre sa bourse, et le déjoua en payant lui-même sa dépense. Le plus curieux est que l'évêque, informé des intentions malhonnêtes des deux Écossais, ne leur remit jamais ce qu'ils avaient pu dépenser pour le jeune Melville<sup>1</sup>.

Pendant le séjour de Jacques V à Paris, trois de ses sujets obtinrent des lettres de naturalité et devinrent ainsi Français : c'étaient Robert Fresal, ou plutôt Fraser, Matthieu Stuart, comte de Lennox, capitaine de cent lances des ordonnances du roi, et Jean Stuart, sire de Derneley, capitaine de la garde écossaise, ces deux derniers neveux du maréchal d'Aubigny<sup>2</sup>. La même année, James Cockburn, archer de la garde écossaise, recevait le don des biens de feu Thomas Cockburn, pareillement archer dans la même compagnie<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Memoirs of his own Life*, etc. Printed at Edinburgh, M.DCCC.XXVII., in-4°, p. 12-14, A. D. 1550.

<sup>2</sup> *Inventaire chronologique*, etc., p. 81.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 83.



## CHAPITRE XVII.

Jacques V quitte Paris avec Madeleine de France, sa femme, et se rend à Rouen. — Leur itinéraire jusqu'au Havre. — Embarquement du couple royal; personnages remarquables de leur suite. — Arrivée de Madeleine à Leith; réception qui lui est faite; sa mort. — Analyse d'un poème composé à cette occasion par Sir David Lindsay. — Regrets causés par la mort de Madeleine; origine de l'usage de porter le deuil, en Écosse; mentions de Français dans ce pays. — Négociations entamées pour le mariage de Jacques V avec Marie de Guise; conclusion de ce mariage; accueil enthousiaste que la nouvelle reine reçoit en Écosse; fêtes données à Saint-André à cette occasion. — Éloge de l'Écosse par Marie de Guise. — Itinéraire des nouveaux époux de Saint-André à Édinburgh. — Entrée de la reine dans sa capitale — Union des deux pays — Relations journalières entre la France et l'Écosse. — Musiciens français à la cour d'Holyrood au XVI<sup>e</sup> siècle.

Les fêtes du mariage de Jacques V<sup>1</sup> et le gros de l'hiver étant passés, ce prince prit congé de sa nouvelle famille. Ainsi fit, dit Lindsay de Pitscottie, la reine Madeleine et ses femmes, et tout le reste de sa noblesse, avec force santés de côté et d'autre<sup>2</sup>. Dans le même temps, François I<sup>er</sup> quittait sa capitale pour aller rejoindre son armée. Arrivé au camp devant Hesdin, il écrivait à son chancelier, le 9 avril après Pâques, de donner au roi et à la reine d'Écosse hypothèque sur des terres, sans compter celles de la province du Maine, pour acquitter le reste de la dot promise<sup>3</sup>. Il existe aussi un ordre de François I<sup>er</sup> au même de

<sup>1</sup> Voyez les détails relatifs à la réception de ce prince par la ville de Paris, dans le *Bulletin des sciences historiques*, etc., de M. de Férussac, t. XVI, p. 361; et sur son séjour et ses dépenses en France, depuis la fin de décembre 1536 jusqu'au mois d'avril 1537, les *Papiers d'Etat*, etc., de M. Teulet, p. 122-126, et l'*Inventaire chronologique*, etc., p. 84.

<sup>2</sup> Miss Strickland, *Lives of the Queens of Scotland*, vol. I, p. 315. Rien de pareil ne se trouve dans l'édition de Dalryell. Voyez t. II, p. 373.

<sup>3</sup> Arch. de l'Emp., J. 966, 5<sup>me</sup> paquet. — *Inventaire chronologique*, etc., p. 85. — Miss Strickland, vol. I, p. 315.

payer à la reine d'Écosse le premier quartier de sa pension de 30,000 livres, pour la mettre en état, suivant son désir, de se pourvoir, avant de s'embarquer, de plusieurs choses dont elle avait besoin<sup>1</sup>.

De Paris, Jacques se rendit à Rouen, où il fut reçu avec les honneurs dus à son rang, mais qui eut à contribuer pour 2,000 livres aux dépenses du roi et de la reine d'Écosse, et de Marguerite, sœur cadette de Madeleine<sup>2</sup>. Là, il reçut la visite d'un ambassadeur anglais, Ralph Sadler<sup>3</sup>, et, par acte en date du 15 avril 1537, souscrit par maître George Cuke, notaire public, il révoqua toutes les ordonnances rendues en son nom pendant sa minorité<sup>4</sup>.

De Rouen, le couple royal descendit la Seine pour gagner le Port neuf, c'est-à-dire le Havre-de-Grâce<sup>5</sup>, fondé plus de 25 ans auparavant par Louis XII, et accru par François I<sup>er</sup><sup>6</sup>. A Montivilliers, pendant que Jacques s'occupait de l'administration de son royaume<sup>7</sup>, la nouvelle reine écrivait au chancelier Duprat

<sup>1</sup> *Inventaire chronologique*, etc., p. 85. — Miss Strickland, vol. I, p. 315.

<sup>2</sup> Trésor des Chartes, J. 965, 1<sup>er</sup> paquet. — *Invent. chronol.*, etc., p. 84.

<sup>3</sup> Thorpe, *Calendar of State Papers*, etc., vol. I, p. 38, n<sup>o</sup> 4.

<sup>4</sup> *The Actis and Constitutionis of the Realme of Scotland*, etc. Imprintit at Edinburgh be Robert Lekpreuit, 1566, in-4<sup>o</sup> (connus sous le nom de *Black Acts*), folio Cxxvi, Cxxvii, ca. xl.

<sup>5</sup> Dans le *Speculum nauticum* de Lucas Jean, imprimé à Leyde en 1583 ou 1586, on lit, sur la carte, le nom du Hable-neuf; et dans le *Flambeau de la navigation*, par Guillaume Janszoon (Blæu), à Amsterdam, 1620, in-4<sup>o</sup> obl., ch. III, § II, p. 32 (*Pour naviguer sur la rade de Hableneuf, et de la Riviere de Rouen*), l'auteur nomme "le Havre de Hableneuf" et "la riviere de Hable."

<sup>6</sup> Philippe de Commines, rappelant ce qu'il a dit précédemment d'une armée du comte de Warwick, de la flotte que Louis XI avait préparée pour le conduire en Angleterre, et de celle du duc de Bourgogne, "preste pour les combattre, qui estoit au havre au devant d'eux," n'ajoute rien qui nous éclaire sur la situation du havre dont il s'agit, rien, si ce n'est ces paroles, qui nous apprennent la triste issue de cet armement : "Cette nuit sourdit une grande tourmente, et telle qu'il fallut que l'armée dudict duc de Bourgogne fuist; et coururent les uns des navires en Escosse, les autres en Hollande," etc. (*Mém.*, liv. III, ch. V, ann. 1470); néanmoins Lenglet du Fresnoy croit que Commines a voulu parler du Havre-de-Grâce.

<sup>7</sup> *Register of the privy Seal of Scotland*, apud Pitcairn, *Criminal Trials*, etc., vol. I, part I, p. 250<sup>r</sup>.

pour le prier d'aider dans la poursuite des procès qu'ils avaient en France, Jean de Saint-Aubin, son maître d'hôtel, et Charles de Marconnay, son écuyer d'écurie, qui partaient avec elle pour l'Écosse<sup>1</sup>. A la même date, les comptes royaux présentent un paiement de trente-trois aunes de satin jaune de Bruges, et de satin rouge pour l'uniforme de la musique française de la reine, consistant en quatre trompettes, quatre tambours et trois siffleurs, c'est-à-dire trois fifres, qui l'avaient accompagnée depuis Paris, et qui devaient faire voile dans le même navire que leur maîtresse.

Jacques et Madeleine attendirent au Havre deux ou trois jours un vent favorable. Enfin le couple royal s'embarqua accompagné d'une suite de Français et de Françaises de la première noblesse, "avecques le visadmiral, sa galere et autres navires, qui estoient si bien équipées et en tel ordre, que ceulx qui se vantoient de fermer les passaiges ne se trouverent point sus la mer<sup>2</sup>." Dans le cortège, on remarquait surtout Monseigneur Jean de Langeac, évêque de Limoges, "gentilhomme de grande experience et bon sçavoir," chargé par François I<sup>er</sup> d'accompagner et conduire la nouvelle reine, et le poète Ronsard, que le duc d'Orléans, dont il était page, avait donné à Madeleine pour aller avec elle et voir son monde, comme dit Brantôme, et qui commença à prendre goût à la la poésie<sup>3</sup>.

Elle aborda à Leith le 3 mai, jour de la Pentecôte. En mettant le pied sur le rivage, elle s'agenouilla, baisa la terre et re-

<sup>1</sup> *Inventaire chronologique, etc.*, p. 80. — La date approximative de 1534 ne peut être qu'erronée.

<sup>2</sup> *Summaire de l'origine, description et merveilles d'Escosse, etc.*, fol. xxxv verso.

<sup>3</sup> "Car un gentilhomme escossois nommé le seigneur Paul, très-bon poëte latin, se plaisoit à luy lire tous les jours quelque chose de Virgile ou d'Horace, le luy interpretant en françois ou en escossois; et luy qui avoit desja jetté les yeux sur quelques rymes de nos anciens authours, s'efforçoit de le mettre en vers, le mieux qu'il luy estoit possible." (Le cardinal du Perron, oraison funèbre sur la mort de M. de Ronsard, à la suite des œuvres de ce dernier, édit. in-folio, p. 1169.)

mereia Dieu d'être arrivée saine et sauve, elle et son mari <sup>1</sup>. Le même jour, elle fut menée "au logis du roy d'Escosse, à Lislebourg <sup>2</sup>," à travers les flots d'une population enchantée. Sa contenance et ses manières étaient empreintes de la grâce la plus séduisante; mais sa beauté était déjà pâle de sa mort prochaine. Voici en quels termes l'évêque de Limoges, parmi d'autres choses, donnait des nouvelles de cette santé si frêle, dans une lettre écrite au chancelier de France : "Monseigneur, par le seigneur de la Meilleraye et le seigneur Bortiq vous avoys amplement et par le menu fait entendre le passage du roy et royne d'Escosse, et comment ilz estoient reduitz en ce bien en très-bonne santé, et aussi l'estat en quoy se retrouvent les affaires tant de ce royaume comme de tout ce que avons peu ressentir du cousté d'Angleterre. Et est l'indisposicion de ladicte dame à present de telle sorte que elle m'a commandé escrire au roy que luy envoyast messire Francisque, médecin de la royne, qui l'a conduite jusques au Havre-de-Grasse; et craint M<sup>e</sup> Patrix prandre le manquement de sa personne, sans ce qu'il ait homme avec luy qui ayt pratiqué le cours de sa maladie; et eulx deux assemblez en confereront ensemble, affin de trouver moyen et fere tout le debvoir à eulx possible de luy recouvrer santé. Je faiz demeure en ce lieu par le commandement du roy et royne d'Escosse jusques à l'entrée du couronnement, qui se fera d'aujourd'uy en huit jours <sup>3</sup>," etc. Le prélat, hélas ! était mauvais prophète : le couronnement de Madeleine ne devait pas avoir lieu, et il ne s'était pas écoulé quarante jours depuis son entrée dans sa capi-

<sup>1</sup> Pitscottie, *the Cronicles of Scotland*, t. II, p. 373. — Drummond de Hawthorneden, *the History of Scotland*, London, 1681, in-8°, p. 312.

<sup>2</sup> *Summaire de l'origine*, etc., folio xxv recto.

<sup>3</sup> "Escript à Lislebourg en Escosse le xxx<sup>me</sup> jour de may." (Archives de l'Empire, J, 967.) — Le 8 juin, Madeleine écrivait elle-même au roi son père une lettre dans laquelle revient le nom de M<sup>e</sup> Francisco, lettre rapportée en Anglais dans l'ouvrage de Miss Strickland, avec un autre billet, dont nous n'avons pu retrouver l'original. (*Lives of the Queens of Scotland*, vol. 1, p. 312, 314.)

tale, au milieu des cris de joie et des applaudissements, que sa mort les changeait en lamentations<sup>1</sup>.

A cette occasion, le célèbre Sir David Lindsay composa une pièce de vers qu'il intitula *the Deploration of the Deith of Quene Magdalene*<sup>2</sup>, et qui est remarquable sous plus d'un rapport. S'adressant à la Mort, à laquelle il reproche sa cruauté et qu'il appelle traîtresse et voleuse, "tu aurais pu voir, s'écrie-t-il, les préparatifs faits par les trois États d'Écosse, avec grand bonheur et consolation, dans chaque cité, château, tour et ville, et comment chaque noble s'étudiait exclusivement à être supérieurement vêtu. N'avais-tu donc pas vu les grands préparatifs d'Édinburgh, la noble et fameuse ville? Tu vis les gens travailler avec ardeur pour pouvoir marcher en triomphe avec trompes et clairons. Jamais il n'y aurait eu autant de plaisir dans ce pays, comme le jour de l'entrée de cette princesse, avec les splendides présents faits à Sa Grâce."

Comme le fait remarquer avec raison l'historien de la poésie anglaise<sup>3</sup>, les vers qui viennent ensuite, abstraction faite de cette manière artificielle et éminemment poétique d'amener une description de ces brillants spectacles, au lieu de dire simplement et prosaïquement que la mort de la reine interrompt les magnifiques cérémonies qui auraient marqué son couronnement, ces vers ont le mérite de transmettre les idées de l'époque relativement à la célébration d'une fête royale. Lindsay parle de riches échafauds élevés à grands frais et peints habilement en or et en azur fin, de fontaines donnant de l'eau claire et du vin,

<sup>1</sup> Pitseottie dit que Marguerite décéda le jour de son débarquement, ce qui n'est guère croyable. Plus loin, p. 374, il rapporte que Marie de Vendôme conçut un tel déplaisir du mariage de Jacques V, qu'elle mourut immédiatement après, au grand regret de ce prince, qui s'imputait ce triste événement.

<sup>2</sup> *The poetical Works of Sir David Lindsay, etc.* A new edition by George Chalmers. London, 1806, in-8°, vol. II, p. 178-189. — Miss Strickland, *Lives of the Queens of Scotland, etc.*, vol. I, p. 310, 311.

<sup>3</sup> Warton, *History of English Poetry*, édit. de 1840, vol. II, p. 473.

de troupes d'acteurs déguisés comme des créatures divines, sur chacun des échafauds pour y jouer une histoire en plusieurs actes; de lignes de frais et vigoureux galants richement vêtus; dès honnêtes *yeomen* et gens de métiers, avec leurs longs arcs à la main, habillés de vert à la légère, et des gros bourgeois dans leur costume écarlate. Puis viennent le prévôt et les baillis, seigneurs de la ville, les sénateurs selon leur rang, vêtus de soie, pourpre, noire et brune; ensuite les grands lords qui composent le parlement, avec nombre de barons et de baronnets chevalereux, en drap de soie d'or et de couleurs agréables, "par toi, s'écrie Lindsay, toujours parlant à la Mort, toutes changées en noir."

Le poète décrit ensuite la procession des lords de religion, les vénérables dignitaires de l'église, environnés du clergé inférieur, puis les fanfares des trompettes et des clairons, les hérauts dans leurs habits de cérémonie, et les massiers précédant la procession avec leur masse d'argent sur l'épaule. "Puis la dernière de toutes, cette très-illustre et très-honorable princesse, avec toutes ses aimables dames d'Écosse, ce qui eût été un spectacle des plus délectables. Je renonce à décrire son costume d'or, de perles et de pierres précieuses brillantes, étincelant comme des étoiles dans une claire nuit de gelée."

La princesse aurait marché sous un dais d'or porté par des bourgeois en robes de soie, précédée par le grand maître de la maison du roi, et escortée par la suite du souverain. Elle devait être reçue par une troupe de vierges et de vigoureuses femmes de bourgeois, aux cris de *Vive la reine*. "Vous auriez entendu, ajoute le poète, les élégants orateurs, présentant à S. A. les salutations du clergé, de la ville et des conseillers, avec une foule de récits notables. Vous auriez vu son couronnement dans la belle abbaye d'Holyrood, en présence d'une multitude dans l'allégresse. On n'ouït jamais parler, on ne vit jamais dans ce pays

de tels banquets, de si beaux tournois à pied et à cheval qui auraient eu lieu, d'une pareille chapelle royale, avec de semblables instruments et une savante musique chantée du cœur; mais toute cette grande solennité, tout ce jeu, Mort, tu les as changés en *requiem æternam*."

Le poème finit par un souhait patriotique, très-gracieusement exprimé. Bien que la fleur céleste de France, la fleur de lis, mariée au chardon d'Écosse, ait été déracinée par la mort et qu'elle ait perdu ses vertes feuilles, son parfum ne mourra jamais; en dépit du sort, il conservera ces deux royaumes frères en paix et en amitié.

Tout poète qu'il soit, Lindsay, dans cette circonstance, se montre en même temps fidèle historien. En effet, Madeleine mourut, bien regrettée du roi et de tout le pays; "car, dit Brantôme, elle estoit fort bonne, et se faisoit beaucoup aymer, et avoit un fort grand esprit, et estoit fort sage et vertueuse<sup>1</sup>." Malheureusement elle n'était pas moins ambitieuse, et c'est là ce qui causa sa mort. Avant d'épouser Jacques V, il n'avait pas manqué de gens pour la détourner de ce mariage et lui représenter qu'il la condamnerait à vivre "en un pays barbare et une gent brutale." Elle répondit: "Pour le moins, tant que je vivrai je seray reyne, ce que j'ai tousjours désiré." Une fois en Écosse, elle trouva le pays tel qu'on le lui avait dépeint et bien différent de la *douce* France. Toutefois, sans manifester le moindre repentir, elle se bornait à dire: "Helas! j'ay voulu estre reine;" couvrant de son mieux sa tristesse et le feu de son ambition d'une cendre de patience, comme dit Brantôme, qui invoque le témoignage du poète Ronsard<sup>2</sup>. Un autre témoin oculaire, le célèbre Buchanan, confirme les regrets qu'inspira la mort de

<sup>1</sup> *Vies des dames illustres*, parmi les œuvres complètes de Brantôme, édit. du *Panth. litt.*, t. II, p. 187.

<sup>2</sup> *Ibid.*

Madeleine<sup>1</sup>, arrivée le 3 juillet. Maitland ne craint pas, de son côté, de présenter cette princesse comme une secrète amie de la réforme. Il ajoute que l'usage de porter des habits de deuil prit naissance à la mort de Madeleine<sup>2</sup> : les comptes du lord grand trésorier, dans le détail des obsèques de la reine, qui suit de près celui de son entrée à Édinburgh et son couronnement, portent une somme de 12 livres pour la toile de Hollande fournie aux dames françaises pour se faire des voiles<sup>3</sup>. On trouve encore dans le même registre des mentions de couvertures de pied et de selles, de litières données à ces étrangères, de Français rentrant dans leur patrie, d'une lavandière française et de son mari, d'un tapissier, comme aussi d'Antoine Barbour, ou plutôt *le Barbier*, qui embauma la reine<sup>4</sup>.

Un instant abattu par le malheur qui venait de fondre sur lui et qui s'était accru par la mort de Marie de Bourbon, causée par le chagrin, Jacques se releva bien vite et songea à réparer sa perte. David Beaton, évêque de Mirepoix et plus tard cardinal, fut envoyé en ambassade en France, avec Jacques comte de

<sup>1</sup> *Rerum Scotticarum Historia*, lib. XIV, cap. LII; édit. de M.D.LXXXII., folio 169 verso. Plus loin, à la fin du livre XVII, folio 211 verso, l'écrivain indique le lieu de la sépulture de cette princesse; venant de raconter la mort de Rizzio, il rapporte que Marie Stuart le fit transférer la nuit dans la tombe de sa famille, à Holyrood, et qu'il y fut placé de telle sorte que peu s'en fallait qu'il ne donnât des baisers à Madeleine de Valois.

<sup>2</sup> William Maitland, *the History and Antiquities of Scotland*, vol. II, p. 817. — Robert Keith, *the History of the Affairs of Church and State in Scotland*, vol. I, p. 24, ann. 1542.

<sup>3</sup> Pitcairn, *Criminal Trials, etc.*, vol. I, part I, p. 287. Voyez encore p. 292, 297.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 290-292. — En août 1538, le roi d'Écosse demandait un sauf-conduit pour certains seigneurs et dames, tels que M<sup>me</sup> de Montreuil et autres, pour passer d'Écosse en France, comme il l'avait fait le 19 février pour un homme d'armes du roi de France, qui prenait la même route. (Thorpe, *Calendar of State Papers, etc.*, vol. I, p. 39, nos 15, 18.) Henry VIII fit droit à la requête de son neveu, et M<sup>me</sup> de Montreuil revint dans son pays en passant par Londres, où elle fut parfaitement reçue par le roi, jaloux de montrer à une Française la supériorité de sa cour sur celle d'Écosse. Voyez Ellis, *Original Letters, etc.*, 1<sup>st</sup> series, lett. CXL, vol. II, p. 107-109.

Murray<sup>1</sup>, Lord Maxwell et le maître de Glencairn<sup>2</sup>, pour conclure un nouveau mariage au nom de leur maître. Ils jetèrent les yeux sur Marie de Guise, veuve du duc de Longueville, et les négociations furent menées rapidement, surtout afin de prendre les devants sur Henry VIII, devenu amoureux de cette dame sur ce que lui en avait dit Wallop, un de ses agents<sup>3</sup>. Elle consentit à devenir reine d'Écosse, et s'engagea avec Jacques V, d'abord à Châteaudun, où ses fiançailles eurent lieu, puis à Paris, où Lord Maxwell l'épousa solennellement, au nom de son maître, dans l'église Notre-Dame, en présence du roi de France et des membres de la famille de Guise. Bientôt après,

<sup>1</sup> En supposant qu'il fût revenu en Écosse après son ambassade de 1536. — Cinq ans plus tard, le comte de Murray était encore en France : un compte du lord grand trésorier d'Écosse porte, à la date du 26 mars 1541, une somme de 484 livres 18 sous donnée à Adam Stewart pour être délivrée à ce seigneur dans notre pays. (*Criminal Trials*, etc., vol. I, part I, p. 308<sup>\*</sup>.) Une lettre de Jacques V à Henry VIII, du 3 septembre 1536, contenant une demande de passeport pour Adam Stewart et six personnes, nous montre cet Écossais sur le point de passer en France. (Thorpe, *Calendar of State Papers*, etc., vol. I, p. 37, n<sup>o</sup> 71.)

<sup>2</sup> Pitscottie nomme Lord Erskine, le cardinal et l'archevêque de Saint-André comme les ambassadeurs envoyés en cette occasion. (*Cronicles of Scotland*, etc., vol. II, p. 374.) — On trouve dans *the Miscellany of the Spalding Club*, vol. IV (Aberdeen, M DCCC XLIX, in-4<sup>o</sup>), p. 30, une permission de Jacques V, en date du 10 mai 1537, accordée à John Erskine de Dun, Thomas Erskine, Thomas Erskine de Brechin, et William Erskine, curé de Douchquhale, de passer, comme pèlerins, en France, en Italie, etc. Plus loin (p. 43), c'est une autre permission semblable, en date du 16 avril 1542, octroyée à John Erskine de Dun, Thomas Erskine, fils de Thomas Erskine de Brechin, chevalier, secrétaire du roi, et John Lamby de Duncany, de voyager en France, en Italie et autres lieux, pendant deux ans.

<sup>3</sup> Ambassade de M. de Chastillon en Angleterre en 1537, lettres du mois de décembre. (Ms. de la Bibl. imp., Saint-Germain français n<sup>o</sup> 767, folios 15 verso, 16 recto et verso, 18 verso.) — S'il faut en croire Carte (*General History of England*, etc., London, 1747-55, in-folio, vol. III, p. 152), Henry demanda à François I<sup>er</sup> la main de la duchesse, et fut refusé sous couleur que le contrat entre elle et Jacques V avait été solennellement arrêté. Or, il ne paraît pas que les choses fussent aussi avancées. Le 18 janvier, la mère de la future reine lui écrivait : "Ma fille m'amy, le porteur s'est trouvé bien guery, pourquoy a desiré s'en retourner vers vous. J'ay esté bien ayse par luy vous pouer dire le soucy que j'ay de vostre affaire. Puysguyllon nous a escrit que après avoyr veu se que avyés envoyé pour le costé d'Engleterre, que le roy a commendé l'on dresat le contrat pour celluy d'Écosse : de quoy je m'esbahis, car il estoit preumis à monsieur vostre pere, au

Marie s'embarqua sur un vaisseau de l'escadre que lui envoyait Jacques V avec une suite magnifique<sup>1</sup>, et se mit en route pour ses nouveaux États. Elle y fut accueillie avec enthousiasme par une population enchantée de son grand air, de sa taille élevée et majestueuse<sup>2</sup>, et il ne s'était pas écoulé un an depuis la mort de Madeleine, que son mari célébrait sa nouvelle union dans l'église cathédrale de Saint-André. A cette occasion, Jacques V donna à sa nouvelle épouse des fêtes au sujet desquelles Pitscottie entre dans quelques détails. A l'une des portes de l'abbaye, un nuage descendit du ciel et il en sortit une belle dame, pareille à un ange, portant les clefs de l'Écosse; elle les mit dans la main de la reine, comme pour lui faire entendre que tous les cœurs du pays lui étaient ouverts pour la recevoir. Il ne nous dit rien du spectacle étrange d'une joute burlesque entre le médecin et le chirurgien du roi, qui a été célébrée par Sir

partyr, que ryens ne s'y feret que le roy ne fut à Moullins. J'é sy grant crainte veu le commencement et les pourpos que l'on en a tenu, que les chosse ne se facet tant à vostre avantage que je désirés. Je trouve mervyleusement estrange de parler de refaire servyr se que ungne fois vous a esté donné, encore ungne fois, et faire se tort à vostre filz, de luy oster se que déjà luy est escheu," etc. Ce fils était François d'Orléans, duc de Longueville; il n'accompagna pas sa mère en Écosse, mais resta avec sa grand'mère, qui en parle souvent dans sa correspondance, conservée parmi les *Balcarres Papers*, à Édimburgh, avec plusieurs lettres du jeune prince lui-même. — M. Teulet a publié, dans ses *Papiers d'État*, etc., t. I, p. 131-134, un projet de contrat entre Jacques V et Marie de Lorraine.

<sup>1</sup> *Accounts of the Lord High Treasurer of Scotland*, apud Pitcairn, *Criminal Trials*, vol. I, part I, p. 292\*.

<sup>2</sup> Antoinette de Bourbon écrivait à sa fille, de Joinville, le 3 août (1538 sans doute, l'année n'étant point indiquée dans l'original de la lettre conservée parmi les *Balcarres Papers*, à Édimburgh) : "Madame, je ne veux faillir vous dire combien vostre pere et moy avons eu de joy en voir par les lestres que m'avés escrites, et non par les syenes, car il ne les avet et les a bien portée à la court, penseut il y fust; les myenes ont esté pour nous deus. Je vous assure, avons prins grant plesir à voir la senté du roy et de vous, et l'onneste recueil et honeur quy vous a esté fait à vostre aryvée; vous et nous avons matiere louer Dieu vous avoir sy bien logée. Je ne feré plus qu'ecouster sy me mandre[z] point vous trouvés degoustée; et, combien je vous desire continuasion de santé, sy ne sereie marye vous oyr dire se mal." On comprend que cette dernière phrase est un souhait de grossesse. Le reste de la lettre, qui est fort longue, se rapporte aux événements du jour, au jeune François d'Orléans, et aux affaires particulières de sa mère.

David Lindsay<sup>1</sup>; mais il nous apprend que ce poète, ordonnateur de la cérémonie que nous venons de raconter, était encore l'auteur de certains discours débités à la reine, dans lesquels on l'exhortait à craindre Dieu, à porter respect et obéissance à son mari et à tenir son corps en état de pureté, conformément à la volonté et aux commandements de Dieu<sup>2</sup>.

Si, comme tout porte à le croire, Marie de Lorraine ignorait encore la langue écossaise, elle ne dut prendre qu'un médiocre plaisir à entendre ces *orationes* de Lion roi d'armes; mais son ami Pitscottie nous assure qu'au retour d'une promenade à travers la ville, elle déclara au roi n'avoir jamais vu en France autant d'agréables spectacles comme ce jour-là dans ce petit royaume d'Écosse. On lui avait dit dans son pays, ajouta-t-elle, que sa nouvelle patrie n'était qu'une contrée barbare dénuée de toute espèce de commodité et d'agrément; mais maintenant elle voyait bien le contraire. Elle finit par s'extasier sur la réunion de beaux hommes et de belles femmes qu'elle avait trouvée ce jour-là dans ce coin de terre. A ces mots, le roi fut enchanté et dit à la reine : "En vérité, madame, vous en verrez bien d'autres par la suite." Après être demeurée quarante jours à Saint-André, au milieu des fêtes et des divertissements de toute espèce, les deux époux se rendirent à Cupar, dans le comté de Fife, puis à Falkland, où ils restèrent sept ou huit jours à chasser la grosse bête; ils continuèrent ensuite leur marche triomphale jusqu'à Édimbourg par Stirling et Linlithgow, où ils restèrent un jour ou deux dans le palais, dont Marie fit un brillant éloge, déclarant, dit Pitscottie, qu'elle n'en avait jamais vu un plus princier. Arrivée dans sa capitale, la nouvelle reine fut reçue en grande pompe et comblée de présents par le prévôt et la municipalité,

<sup>1</sup> *The Justing betwixt James Walsoun and Jhone Barbour, etc. (The poetical Works of Sir David Lindsay, etc., vol. II, p. 190-195.)*

<sup>2</sup> Pitscottie, *the Cronicles of Scotland*, t. II, p. 376.

qui, à l'exemple des autres villes d'Écosse qu'elle avait traversées, la régalerent d'épices et de vins, et lui donnèrent le spectacle de pièces curieuses composées à cette occasion<sup>1</sup>.

Le nouveau mariage de Jacques vint encore resserrer les liens qui unissaient ce prince à la France, et le nombre de Français en mission ou établis en Écosse ne fit qu'augmenter. Une lettre du connétable de Montmorency, en date du 26 décembre 1537, est annoncée comme confiée à la charge du seigneur de Lassigny, "que le roy envoie presentement devers le roy d'Escosse<sup>2</sup>," et les comptes du lord grand trésorier font mention de madame Monrulle, c'est-à-dire madame de Montreuil<sup>3</sup>, pour laquelle quelque temps auparavant le roi d'Écosse avait demandé un sauf-conduit au roi d'Angleterre<sup>4</sup>, d'une passementière nommée madame Gresmor<sup>5</sup>, d'un poursuivant d'armes venu de France, appelé *de la Plume*<sup>6</sup>, d'un Français blessé d'un coup de canon dans le détroit du Forth<sup>7</sup>, d'un tailleur de la même nation employé à faire un habit à Serrat, folle de la reine<sup>8</sup>, d'André Mansion, graveur et auteur du berceau de Jacques V<sup>9</sup>,

<sup>1</sup> Pitscottie, *the Cronicles of Scotland*, vol. II, p. 377, 378.

<sup>2</sup> Collection Balcarres, à la Bibliothèque des Avocats, à Édimburgh. — Le seigneur de Lassigny passa en Écosse un peu après le mois de juillet. Jacques V lui fit présent d'une bourse ornée de houppes d'or et contenant 400 livres, 100 de plus qu'à M. de *Moranvelay*, maître d'hôtel du duc de Guise, qui reçut une bourse pareille. (*Accounts of the Lord High Treasurer of Scotland*, Mar. 9 [1539], apud Pitcairn, *Criminal Trials*, vol. I, part I, p. 296\*.) Ce *Moranvelay* doit être M. de Morvilliers, ambassadeur de France en Écosse en août 1542. (Lesl., *de Reb. gest. Scot.*, lib. IX, p. 434. Cf. Maitland, *the History and Antiquities of Scotland*, vol. II, p. 831, et Herbert, *the History of King Henry VIII*, apud Kennet, *a complete History of England*, vol. II, p. 233, col. 1.)

<sup>3</sup> Pitcairn, *Criminal Trials*, vol. I, part I, p. 294\*, 295.

<sup>4</sup> Thorpe, *Calendar of State Papers*, etc., vol. I, p. 39, n° 18.

<sup>5</sup> Pitcairn, *Criminal Trials*, etc., vol. I, part I, p. 298\*, Sept. 21, 1539.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 296\*, Mar. 9 [1539].

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 298\*, Sept. 21, 1539. Il perdit un doigt et reçut 22 livres.

<sup>8</sup> *Criminal Trials*, etc., vol. I, part I, p. 302\*, ann. 1540. — Voyez encore sur Serat, p. 293, not. 5; 294, 322. — Outre cette folle, la reine avait encore une naine française nommée Jeanne. (*Ibid.*, p. 296\*.)

<sup>9</sup> *Ibid.*, May 14, 1540. Cf. p. 325, March 18, 1541.

d'un page français nommé Laponse<sup>1</sup>, d'un autre de nos compatriotes nommé Latusche<sup>2</sup>, ou plutôt La Touche, d'un tapissier

<sup>1</sup> Pitcairn, *Criminal Trials*, etc., vol. 1, p. 307, Oct. 13, 1541.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 308, Apr. 6, 1541. — Ce personnage reparait dans la correspondance d'Antoinette de Bourbon avec sa fille. La mère commence ainsi une lettre du 20 juillet : "Je suis très-ayse se porteur soit venu par ysy pour s'en retourner vers vous; car je vous voullés escrire et envoyer ung pasquet à Dyepppe, affin de pourvenyr de vos nouvelles, dont je n'ay eu depuis celles que m'aporta La Touche, et que seus vostre accouchement." Le 28 juillet 1545, la même princesse s'exprime ainsi : "Quant à Monsr de la Tousse, mondict sieur vostre pere n'a dict qu'il a respondu de sa rançon et qu'il s'en vient." — Il faut croire que La Touche avait été pris par quelque croiseur anglais. — Dans une lettre du 6 août, Charles de Lorraine, depuis cardinal de Guise, mande à sa sœur qu'il lui écrit par M. de la Touche, chargé de faire à la reine le récit des événements de France.

Nous avons donné le titre de compatriote à ce La Touche; il ne serait pas impossible, cependant, qu'il fût Écossais ou originaire d'Écosse. Dans l'*Armorial général de la France*, reg. 1<sup>er</sup>, 2<sup>me</sup> part., p. 508, d'Hozier mentionne François Scot, écuyer, lieutenant dans le régiment du roi infanterie, demeurant dans la ville de Lamballe, fils de Jacques Scot, écuyer, seigneur de La Touche, et de Jacqueline Poulain, et petit-fils d'André Scot, écuyer, sieur de Martinville, et de Charlotte Lorans, qu'il épousa le 8 avril 1672, fille de noble homme François Lorans, sieur de La Haie, et de Jaquemin Durand. "Ledit André Scot, ajoute le célèbre généalogiste, obtint du roi d'Angleterre Charles II des lettres-patentes datées à Édimbourg, du 11 novembre 1669, par lesquelles ce prince le déclara issu au IX<sup>e</sup> degré de Michel Scot baron de Balneri, chevalier doré, ambassadeur en Norvège, l'an 1285. Ces lettres furent confirmées par lettres-patentes de Louis XIV, du 7 mars 1671, registrées au parlement de Rennes le 20, et c'est en conséquence de ces lettres qu'André Scot fut maintenu dans la possession de sa noblesse par arrêt des commissaires de Bretagne du 24." SCOT : d'or, à trois têtes de lions arrachées de gueules, 2 et 1, lampassées d'azur (N<sup>o</sup> LXXVI).

N<sup>o</sup> LXXVI. — SCOT.



français<sup>1</sup>, etc. Laponse et La Touche sont indiqués comme passant en France ainsi que M<sup>e</sup> Alexandre Gordon, nommé à la suite de ce dernier. Pareille mention se trouve dans un article consacré au maître de la maison de la reine et à sa femme<sup>2</sup>, et dans deux autres articles relatifs à un docteur français et à la nourrice de Madeleine<sup>3</sup>. Il est à croire que le médecin était celui de cette princesse, qui rentrait chez lui, peut-être le maître Francisco dont il a été déjà question, et que l'apothicaire français, parti quelque temps avant le 17 juin 1542<sup>4</sup>, l'avait accompagnée en Écosse.

De même, les relations deviennent, pour ainsi dire, journalières, surtout entre le roi, et encore plus entre la reine, et les divers membres de la famille des Guises. On prenait chez John Mossman, dont le descendant est encore orfèvre à Édinburgh, un lingot d'or pour l'envoyer au duc de Guise<sup>5</sup>; on adressait à ce seigneur, en même temps qu'au roi de France, au Dauphin, à M. et à M<sup>me</sup> d'Aubigny, des haquenées<sup>6</sup>, des chiens et des fau-

<sup>1</sup> *Criminal Trials*, etc., vol. I, part I, p. 311\*, Jul. 22, 1541.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 317\*, Sept. 9.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 295\*, 310\*, June 23, 1541.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 323. — Au 24 avril précédent, il est fait mention du passage en France du pronotaire et d'un autre serviteur de la reine, et d'un certain Hallot, page, qui se fit somptueusement habiller avant son départ. (*Ibid.*, p. 321. Cf. Jan. 20, 1540-1, p. 307.)

<sup>5</sup> *Ibid.*; p. 300\*, Feb. 14, 1540.

<sup>6</sup> Elles étaient fort recherchées dans notre pays; le petit duc de Longueville ne se lasse pas d'en réclamer qu'on lui a promises : "Vous ne m'avez point escrivé, je suis bien mary si je jouye bien à l'esbahy; et grant papa m'a donné ung cornet, et je le porte à la chasse; et m'envoyés ung seval d'Escosse pour me porter et maman Petault, qui me portera darriere," etc. — "Je escript que je me recomande à la royne madame et qu'elle m'envoye une petite hacquenée, deux hacquenées, une rouge et une grise, pour aller deçus à Digion en Bourgonne... et grant papa envoye un grant cheval gris à papa le roy d'Escosse, et mes petites hacquenez grises ne sont pas encore venus d'Escosse," etc. Le 25 avril, le duc de Longueville, qui portait alors le titre de marquis de Rothelin, revient ainsi à la charge dans une lettre datée de Beaugency, et doublée, pour ainsi dire, par une autre écrite à Vauvert le 13 juillet; seulement ce n'est plus à sa mère qu'il s'adresse, mais à sa sœur : "Madame, je vous pryé avoir memoyre des hasquenez que me promistes à vostre parlement de France," etc. Il est vraiment à regretter que la correspondance des Guises avec Marie de Lorraine et sa fille, conservée parmi les *Balcarras Papers*, soit le plus souvent sans date.

cons par un certain John Bog<sup>1</sup>, accompagné de sept garçons<sup>2</sup>, qui ramenait trois sangliers pour le roi d'Écosse<sup>3</sup>, et ce prince recevait un cheval de notre pays<sup>4</sup>. Ces objets et ces personnes, auxquels il n'est pas hors de propos d'ajouter les lairds de Brunston et de Stevenson, dont le premier passa en France avec quatre chevaux<sup>5</sup>, ne s'embarquaient pas toujours sur des bâtiments de commerce : de temps en temps, les vaisseaux de guerre français et écossais traversaient la Manche, et abordaient dans l'un ou l'autre royaume. En 1540, le *Lion*, vaisseau de la marine royale de nos alliés, était à Bordeaux avec son maître John Brown<sup>6</sup>, et en juillet 1541 John Bertoun, qui avait, à ce qu'il paraît, amené en Écosse la reine Marie, sur le bâtiment du roi la *Salamandre*<sup>7</sup>, repassait en France sur la *Licorne*, autre grand vaisseau de l'État, qui portait également le cardinal Beaton<sup>8</sup>, venu neuf ans auparavant avec Brown accompagné du héraut Marchmont<sup>9</sup>, et dont les serviteurs devaient connaître le chemin de la France, étant exposés à être expédiés en courrier par leur maître au roi d'Écosse<sup>10</sup>.

<sup>1</sup> Pitcairn, *Criminal Trials*, vol. I, part I, p. 277.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 306, Sept. 25; p. 307, Oct. 13. Cf. p. 295, Sept. [1538]. — Au 9 septembre 1541, James Scrymgeour, connétable de Dundee, porte-étendard héréditaire d'Écosse, passant en France, est porté comme ayant reçu une somme à remettre à trois fauconniers déjà partis. (P. 317.) Enfin, le 22 octobre, une somme de 38 livres 10 sous est enregistrée comme payée à un Français nommé Husson, pour fournitures de fauconnerie. (P. 318.)

<sup>3</sup> *Criminal Trials*, etc., vol. I, part I, p. 311, July 26, 1541.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 306, 7 Oct. 1540. C'était sans doute un cheval dressé, comme ceux que Henri IV envoyait à Jacques VI en 1603, avec un écuyer de sa main, pour aider à monter à cheval le fils de ce prince (*Recueil des lettres missives de Henri IV*, etc., t. VI, p. 180.)

<sup>5</sup> *Criminal Trials*, etc., vol. I, part I, p. 322, June 7.

<sup>6</sup> *Ibid.*, vol. I, part I, p. 317.

<sup>7</sup> *Ibid.*, vol. I, part I, p. 298, Jul. [1539].

<sup>8</sup> *Ibid.*, vol. I, part I, p. 323, Jul. 11, 1542.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 281, Feb. 1532. Il est appelé *skipper in Leith*. — Voyez d'autres mentions de John à Barton, qui, à la date du 25 octobre 1543, méditait une course à Bordeaux, *the State Papers and Letters of Sir Ralph Sadler*, etc. Edinburgh, 1809, in-4°, vol. I, p. 324, 325, 339, 342.

<sup>10</sup> *Criminal Trials*, vol. I, part I, p. 318, Oct. 15, 1541.

Au nombre des Français qui se trouvaient alors à sa cour, je ne dois pas oublier le musicien Jakkis (c'est-à-dire Jean) Colymbel, mentionné séparément en 1538, dans les mêmes comptes du trésorier, comme étant hors ligne. Au reste, il n'était pas le premier de nos compatriotes qui fût venu en Écosse pour y déployer ses talents sur le violon, le tambour ou autres instruments. Nous avons vu plus haut qu'un certain nombre de musiciens, fifres et tambours, avaient accompagné Madeleine de France de l'autre côté de la mer. En 1515, Boyntaus, qu'à son nom nous réclavons comme à nous, figure en sa qualité de *fidlar* sur les mêmes comptes du lord grand trésorier<sup>1</sup>, et plus loin nous trouvons un article consacré aux tambours et aux ménétriers qui avaient joué toute la nuit que le régent était venu loger à Lauder<sup>2</sup>. Naturellement, Marie de Lorraine avait emmené au moins un ecclésiastique; Sir Ralph Sadler la représente écoutant un sermon français dans sa chapelle.

<sup>1</sup> Pitcairn, *Criminal Trials*, vol. I, part I, p. 265; Nov. 12, 1516.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 267, A. D. 1517-1518. — Plus tard, les musiciens français eurent d'abord pour rivaux, puis pour remplaçants, des Italiens, qui enseignaient le chant, le clavecin, et jusqu'à la flûte traversière aux dames : " Nous voyons arriver ici tous les jours, dit un écrivain du XVIII<sup>e</sup> siècle, les plus habiles Maitres Italiens pour la Musique, et les plus celebres Maitres de Danse dont la France se peut vanter, pour enseigner, attirez par le profit qui leur revient des grands Appointemens qu'on leur donne." (*L'Eloge d'Ecosse et des dames ecossoises*, par Mr. Freebairn. A Edinbourg, aux Depens de l'Authœur et se vend chez Lui, etc. MDCXXVII, in-8°, p. 42, 43. — Les maîtres de danse français venaient déjà en Écosse du temps de Henri IV. Dans une lettre du 20 décembre 1603, ce prince annonce à Jacques VI que l'écuyer Saint-Anthoine chargé de lui présenter des chevaux dressés, amène avec lui " un tireur d'armes et un baladin, de la capacité et fidélité desquels il respondra," etc. (*Recueil des lettres missives de Henri IV*, t. VI, p. 481.)

## CHAPITRE XVIII.

Bonne influence de l'arrivée de Marie de Guise en Écosse; émigration d'ouvriers français dans ce pays. — Demande d'un médecin et d'un apothicaire. — Importation de fruits et de légumes de France en Écosse. — Chaussures écossaises au XVI<sup>e</sup> siècle. — Grossesses de Marie de Guise; naissance de ses deux fils; leur mort; lettres de condoléance de la duchesse de Guise à sa fille et à son gendre. — Relation du voyage de circumnavigation de Jacques V, publiée par Nicolas d'Arfeuille. — Maître Jean Ferrier. — Henry Saint-Clair meurt à Paris des suites d'une opération; son frère John rapporte les effets du défunt en Écosse.

L'un des derniers historiens de l'Écosse, Tytler, après avoir raconté le mariage de Marie de Lorraine avec Jacques V, ajoute que longtemps d'avance on pouvait découvrir les conséquences de cette union avec la maison de Guise dans les nuages de malheur épais et compliqués qui s'amoncelaient lentement autour du pays. Il m'est plus agréable de dire et de montrer que l'arrivée de Marie de Lorraine en Écosse contribua puissamment à en changer l'aspect et y développa une civilisation encore dans l'enfance. Nous avons encore les lettres que lui écrivait Antoinette de Bourbon, sa mère, et nous y voyons à chaque instant des mentions d'ouvriers français et de personnages exerçant des arts ou des professions libérales envoyés en Écosse. Le 18 août d'une année qui n'est point indiquée, cette princesse annonce à la reine sa fille avoir demandé à la tante de celle-ci "deus hommes des mynes qui soye seurs," pour les lui envoyer. "Dès que les aré, ajoute-t-elle, ne fauldré les adreser, et ausy deus tailleurs. J'en euse déjà trouvé; mais je n'en veux point, sy ne sont de Nancy. Il fault myeux plus attendre et en avoir de

bons<sup>1</sup>." Il est à croire que ces mineurs avaient été trouvés, car la même princesse écrivait à sa fille le 8 septembre : "Je esté bien ayse voir vous estes contente des massons. J'espere que cy ferés-vous des myneurs. Je vous suplie que par le premyer je sache sy le roy les ara mis en bessoigne et comme il s'en contente," etc. Il est vrai qu'une autre lettre d'une date postérieure annonce un second envoi de mineurs : "Monsieur votre pere, dit Antoinette de Bourbon dans un post-scriptum du dernier de septembre, m'a envoyé ung byllet [pour recouvrer] au roy ung armurier icy, ay déjà fait dyllygence, et m'a preumis aller en Escosse ung de seus de sete vylle que l'on dist estre

<sup>1</sup> *Balcarres Papers*, Ms. de la Bibl. des Avocats, à Édinburgh. Peut-être les mines qu'il s'agissait d'exploiter sont-elles les mêmes que celles dont il est question dans une lettre du comte de Salisbury à Sir Richard Spencer et Sir Ralph Winwood, du 26 juillet 1608, imprimée dans le t. II des *Memorials* de ce dernier, p. 422, 423. — Bien auparavant, des mines d'or ayant été trouvées dans le Clydesdale, des Allemands avaient obtenu de Jacques V la permission de les exploiter. (Joann. Lesl., *de Rebus gestis Scotorum*, lib. IX, p. 430, 431.) — Voyez, pour d'autres mentions de mineurs germaniques en Écosse, Stephen Atkinson, *the Discoverie and Historie of the Gold Mynes in Scotland*, etc. Edinburgh, M.DCC.XXV., in-4°, p. 93, 94, appendix, n° V; John Lindsay, *a View of the Coinage of Scotland*, Cork, MDCCCLV, in-4°, appendix, n° 10, p. 332-337; et Rob. Chambers, *Domestic Annals of Scotland*, vol. I, p. 17, 18, 50, 51 (où il est aussi question d'un présent du régent Morton au roi de France) et 151. — En France et en Espagne, comme en Écosse, les mineurs venaient généralement d'outre Rhin. En 1392, des ouvriers de ce pays, succédant à Polo Giraldo, mineur florentin, essayaient, en Navarre, du minerai d'Urrobi, d'Orozbetelu, de Lesaca, de Vera et de Beruete. (Yanguas y Miranda, *Diccionario de antiguedades del reino de Navarra*, t. II, p. 325, 326.) Dans une ordonnance de Louis XI relative à l'exploitation des mines dans la vicomté de Couserans, la plupart des concessionnaires sont Allemands (*Ordonnances*, etc., t. XIX, p. 106), comme les serruriers employés par ce prince pour forger des fers très-pesants et terribles. (*Mémoires de Philippe de Commines*, liv. VI, ch. XII, ann. 1483.) C'était un mineur allemand qui avait été chargé de miner la grosse tour de Bourges (Thaumas de la Thaumassiere, *Histoire de Berry*, liv. II, ch. V, p. 101); et en 1422, le duc de Bretagne faisait travailler aux mines d'argent par des mineurs de la même nation. (D. Morice, *Mém. pour servir de preuves à l'hist. de Bretagne*, t. II, col. 1134.) — Plus tard, les mineurs employés dans les sièges venaient aussi d'Angleterre. On en trouve un de cette nation, nommé Lanfort, au siège de Saint-Quentin en 1557 (*Commentaires de François de Rabutin*, liv. IX; dans la collection Petitot, 1<sup>re</sup> série, t. XXXII, p. 73), et Blaise de Montluc parle de mineurs anglais qui servaient dans l'armée du duc de Guise, au siège de Thionville, en 1558. (*Commentaires*, t. XXI de la même collection, p. 453.)

bien bon ouvrier; mais il veut attendre le printans, et les myneurs ausy<sup>1</sup>." Mineurs et maçons reviennent encore dans la correspondance de M<sup>me</sup> de Guise avec sa fille : "J'ay, lui écrit-elle le 15 mars, j'ay depuis mes dernyeres lettres tant chergé que je trouve ung masson que l'on estime des bien bons, qui m'a proumys et asseuré aller en Escosse et y mener encore ung bien bon quant à luy, et quy seront icy la semaine de Pasques près à partir. Je dois ausy avoir en se tans-là des myneurs, pour vous envoyer tous ensemble, sy je puis, avesques ung armurier." Le 10 juin, Antoinette de Bourbon écrivant de nouveau à la reine d'Écosse, commence ainsi : "Madame, le porteur m'a fait se plesir venyr ycy et m'avertir qu'y s'en retournet vers vous : j'en ay esté bien ayse, affin il vous puyst myoux aseurer de la senté de nous tous, que, Dieu mercy, est très-bonne; mesmement de nostre petit-filz, il vous dira se qu'yl en a veu. Je suis après pour le vous faire tirer de sa grandeur en toille; mais je ne trouvons point bon ouvrier à mon [esme], que bien que mal il sera faict<sup>2</sup>, et vous sera envoyé par les mynours quy m'ont proumys partir à sete Saint-Jan, comme pleus au long j'ay ecrit au roy et à vous par ung prestre escosois quy long-tans s'est tenu par-deçà et s'en retourne voir ses parens au payis." Plus heureux, à ce qu'il paraît, que sa belle-mère, Jacques V avait trouvé à Édinburgh un peintre pour faire son portrait d'une façon satisfaisante. Après des remerciements à son gendre pour un diamant qu'il lui avait envoyé, "je l'ay trouvé sy beau en sa peinture, dit la duchesse à sa fille, que sy

<sup>1</sup> Cette lettre est sans indication d'année; mais on voit par le début qu'elle fut écrite peu de temps après l'arrivée de Marie de Lorraine en Écosse : "J'ay eu grant aise, lui dit sa mère, avoir congneu par les lestres que j'ay receu de vous, tant par vostre laquaix que par le conteroleur et ausy par son dire, le bon trestement qu'avés au lieu où Nostre-Signeur vous a pourveue," etc.

<sup>2</sup> Plus tard, François d'Orléans écrivait à la reine sa mère : "Je vous envoie ma paincture; mès je crains que le painctre n'y aict adjousté quelque chose du sien." (Fontainebleau, le 2 juillet, sans année.)

savyés combien je l'ayme, je pense vous en seriés jallouse<sup>1</sup>." Et comme si elle eût été en défiance sur le sort de cette lettre, elle écrivait de nouveau de Joinville le 18 novembre : "La pain-ture qui m'a esté aportée, me donne pleus d'envy le voir (le roy), que je n'eus jamès; car il fault dire verité, set ung beau prince. Il m'a envoyé ung pressant que je vous assure j'ayme bien et que je gardré toute ma vie pour l'amour de luy. Je ne luy en feré mes mercyements, pour ce [que] ne tiens le paquet seur; mès bien tost, se Dieu plest, arés homme esprès pour quy j'en feré mon devoir. Je luy avons déjà recouvert un faulcon-nyer, quy ne s'en yra sens porter les oyseaux qu'y demande. Il me tarde tant l'omme que vous ay envoyé set de retour, pour voir sy je sarés avoir set eur d'ouyr fusés grose : creés que set chose que bien fort desirons," etc.

Revenant sur cette grossesse tant désirée, M<sup>me</sup> de Guise nous apprendra que sa fille avait un brodeur venu de France : "Ma-dame, lui écrit-elle le 14 mars, l'on m'a tant assuré aryés seu-rement ses lestres par le moyen des marchans d'Envers, que les

<sup>1</sup> Lettre du 15 novembre; même collection. — Dans une lettre du 1<sup>er</sup> septembre, sans indication d'année, il est ainsi fait mention d'un autre peintre : "Il n'y a que deus jours que le gentilhomme du roy d'Engleterre quy fut au Havre et le peintre ont esté ycy. Le gentilhomme vynt vers moy fesant senblant venyr de devers l'em-pereur et que ayant seu Louyse mallade, n'avet voullu passer sens la voir, affin en savoir dire des nouvelles au roy, son mestre, me priant y la puyt voyr, qu'y fit et estet le jour de sa fievre. Il luy fait pareil pourpos qu'à moy, pouys me dit qu'es-tant sy près de Lorraine, avet envye aller jusques à Nancy voir le pays. Je me doute incontynent il est allé voir la demoyelle pour la tirer comme les aultres, et pour ce envoyé à leur logis voir quy y estet, et trouve ledit peintre y estet, et de fait ont esté à Nancy, et y ont sojourné ung jour," etc. — Il se trouve, à ce qu'il paraît, dans la galerie historique du duc de Devonshire, à Hardwick Hall, deux curieux portraits, contemporains, de Jacques V et de Marie de Guise. Ils sont représentés sur le devant de l'une de ces espèces de tribunes d'apparat d'où les personnages de leur rang étaient dans l'usage de regarder les joûtes et les jeux donnés pour les amuser. Au milieu, se voient leurs armoiries; sous le roi, on lit cette inscription : *Jacobus Quintus, Scotorum rex, atatis suæ 28*, et cette autre sous la reine : *Maria de Lotharingia, in secundis nuptiis uxor, anno atatis suæ 24*. " Cette date, ajoute Miss Strickland, vol. I, p. 352, prouve que ces portraits furent peints pendant les premiers temps de leur mariage."

ay my à l'aventure pour en apprendre le chemyn. Vostre seur en doit estre la mesagere. Je vous ay escript la conclusion de son mariage et envoyé les articles d'icelluy<sup>1</sup> et depuis ses nopces par vostre brodeur.... L'on me dit par tout avés continué vostre groissesse, et que le roy et vous et vostre petit prince vous portés bien," etc.

Dans l'état où elle se trouvait pour la seconde fois, Marie de Guise demandait un médecin et un apothicaire; sa mère lui répondit ainsi de Paris le 28 février 1545 : "Madame, depuis mes dernieres lestras escriptes, le sieur de la Brosse m'a envoyé le double du memoire que lui avez baillé à son parlement d'Écosse... si adviserons avec ledict sieur de la Brosse, mais qu'il soit icy, de vous recouvrer, si possible est, ung medecin et ung appoticaire, ainsy que le desirez; mais cela ne se pourra pas si soudainement," etc. Le 6 mai 1546, les deux disciples d'Hippocrate n'étaient point encore partis; car M<sup>me</sup> de Guise écrivait à la reine douairière d'Écosse : "Je suys après pour vous envoyer ung medecin et ung appoticaire, avec ung controller; mays on ne les trouve pas telz que l'on vouldrouet bien : je y ferai tout ce qu'il vous sera possible. Je cuyde que l'appoticaire pourra passer avec cedict porteur, et ay advisé lui faire bailler cent escuz pour se fournir de drogues<sup>2</sup>." Enfin,

<sup>1</sup> La même collection, où la correspondance d'Antoinette de Lorraine et sa fille est conservée, renferme aussi le "Sommaire des articles arrestez et concludz entre monseigneur le duc et la duchesse de Guise, d'une part, et les procureurs commis et deputez de messeigneurs le duc d'Arshot et prince de Chymay, son filz aîné, d'autre, touchant le futur mariaige d'entre ledict seigneur prince et mademoiselle Loyse de Lorraine, fille desdicts seigneur duc et duchesse de Guise," etc.

<sup>2</sup> Les Écossais venaient se fournir de drogues chez nous. En 1524, les ambassadeurs de Henry VIII demandaient d'Édinburgh au cardinal Wolsey l'élargissement du serviteur d'un médecin, arrêté pendant un voyage en France entrepris pour se procurer des remèdes (Thorpe, *Calendar of State Papers*, etc., vol. I, p. 19, n° 76), peut-être sur le navire écossais mentionné plus loin comme ayant été expédié pour aller chercher des vins destinés à la maison du roi. — En 1559, M. Jean du Faultrey envoyait d'Édinburgh un remède à M. Louvel, secrétaire de Sir James Croft, avec la manière de s'en servir. (*Ibid.*, p. 117, n° 99. Cf. p. 127, nos 16, 17.)

le 11 mai, l'apothicaire et le médecin tant cherchés avaient été trouvés : "Depuis vous avoir escript par le sieur de Mandoce et vostre sommelier, j'ay tant faict, suyvant ce que m'aviez escript, que vous ay recouvert ce present porteur, qui est appoticaire, que je vous envoie pour vous servir et auqué j'ay entendu par ceulx qui l'ont interrogué, en serez bien servye. J'ay accordé avec luy que luy donnerez deux cens livres de gaiges par an et qu'il sera payé des parties qu'il fournira de son mestier. Je vous ay aussi envoyé ung medicin, qui partira vendredy pour aller avec ledict porteur<sup>1</sup>," etc.

Marie de Guise faisait également venir de France des fruits et des légumes, sans doute parce qu'elle n'en trouvait pas d'aussi bons dans son royaume. Le 8 octobre de je ne sais quelle année, le vicomte de Longueville lui écrivait : "Suyvant ce que m'a dict vostre secretaire Joh. les Jehannauls, je vous envoie deux barilz de mesles ou nefles, des plus belles que ay peu recouvrer, troys barilz de pois blancz, que j'ay eulz en differentes maisons, et aussy les ay faict mectre en barilz separez, pour ce que souventez foys l'on en trouve de bons en ung territoire, qui ne sont pas si bons en l'autre. Aussy je vous envoie ung barril de pois vers, estimés en ce païs milleurs que les autres, desquelz que vous sembleront les milleurs en sera recouvert pour vous en envoyer quant il vous plaira mander. Quant pour regard du fruit de [*illisible*], j'ay faict savoir par tous les bourgs et villages de vostre viconté, et si ay envoyé à Rouen et à Dieppe; maiz ay peu recouvrer que environ ung cent, à cause qu'il en a esté pour ceste année, et ont esté fort recueillis pour cause de la maladie universelle de flux qui a eu cours par tout ce

<sup>1</sup> Le 16 juin, M<sup>me</sup> de Guise n'avait pas de nouvelles du passage en Écosse des deux suppôts de la Faculté, et le contrôleur n'était point encore trouvé. Une lettre de François d'Orléans, du 15 mars, annonce à la reine que le porteur, son apothicaire, lui a fait entendre qu'il s'en allait présentement en Écosse.

royaulme l'année presente; mais j'ay faict emplir le baril d'autres poires de ce pays : si vous les trouvés bonnes, vous en pourrez pareillement recouvrer."

D'après ce qui précède, on peut se faire une idée du nombre et de la variété des gens d'art et de métiers qui passaient la mer au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle pour aller exercer leurs talents en Écosse; il ne paraît pas, cependant, qu'il y vint encore des cordonniers français, comme Édinburgh en offre en nombre aujourd'hui. Marie de Lorraine faisait venir ses chaussures de Paris : "Baltasar, écrivait Marie Courcelles au valet de chambre de cette princesse, j'ai reçu le present que vous avés envoiés à la roinne et luy a esté presenté, donct elle vous remercie et se recommande à vous et à tous ces bons serviteurs. Je vous prie de luy envoyer une perre de meulles et deux perres de soullés, et je vous prie de prié Serves<sup>1</sup> de ma parte qu'y m'envoie une perre de meulles et de soullés pour moy<sup>2</sup>," etc. Sans remonter jusqu'aux *revelins* de Fregus<sup>3</sup>, il est à croire que les chaussures écossaises du XVI<sup>e</sup> siècle étaient plus larges que de

<sup>1</sup> Autre valet de chambre de la reine, le père sans doute de Serve, tapissier de Marie Stuart, envoyé par cette princesse, en Flandres, "devers milord de Sethon, luy apporter ung pouvoir et procuration d'elle, en forme, pour trettet avec le duc d'Alve," etc. Dépêche de La Mothe Fénelon, du 9 novembre 1570. (*Recueil des dépêches... des ambassadeurs de France*, etc., t. III, p. 363.) — Le nom de Balthazar Huyly et de *maistresse Courcelles* se trouvent sur la liste des gens de la suite de Marie Stuart, quand elle arriva pour la première fois au château de Sheffield, liste publiée par M. Hunter dans son *Histoire du Hallamshire* (Londres, 1819, in-folio, p. 66). Balthazar revient dans le testament de la reine, mais sans Marie Courcelles. Dans le *Menu de la maison de la royne* (1562), publié particulièrement par feu Thomas Thomson, chacune des trois femmes de chambre est portée pour un *bongré*; la dernière sur la liste est Courcelles. Il n'est point improbable que cette femme était parente de M. de Courcelles, que nous verrons plus tard ambassadeur de France en Écosse, et la femme de chambre française signalée dans un rapport de Sir Nicolas Throckmorton comme servant Marie Stuart à Lochleven. (Fr. von Raumer, *Contributions to modern History*, etc., lett. XXI, p. 110.)

<sup>2</sup> Bibl. des Avocats, à Édinburgh, *Balfour Mss. Collections*. Cette pièce, sans doute par accident, se trouve dans un dossier intitulé par Sir James Balfour : *Negotiations with Denmarke and Norway, Reg: Jac: 6 et Carolo*.

<sup>3</sup> *Le Roman des avent. de Fregus*, p. 13, v. 18; p. 37, v. 12; p. 44, v. 4. Cf. p. 283.

raison. Dans un petit livre de cette époque intitulé *les Menus Propos*, l'un des interlocuteurs dit, au milieu de cent sottises, il est vrai :

J'ay la conscience aussi large  
Que les houseaux d'un Escossois<sup>1</sup>.

De là sans doute l'expression de *pied d'Escot*, qui avait cours dans le sens de *pied plat*, du temps de Louis XIII. Au quatrième livre de son *Virgile travesti*, Scarron fait dire à Didon :

Que maudit soit le pied d'Escot,  
Et les pieds d'Escots qui le suivent!

Le 22 mai 1540, Marie de Guise eut un fils, qui reçut le nom de Jacques, comme son père. Le cardinal de Lorraine s'empressa d'en faire compliment à sa nièce en ces termes : "Madame, je ne vous scaurois assez declairer l'aise et l'honneur que ce nous est à tous ceulx de vostre maison d'avoir entendu l'heureuse nouvelle qu'il a pleu à Dieu de vous donner ung beau filz; de quoy je loue Nostre-Seigneur et le remercie de tout mon cueur, vous assurant, Madame, que le roy en a esté autant ayse comme si luy-mesmes en eust eu ung... Madame, le roy envoie au roy vostre mary trois chevaulx d'Espagne et un cour-

<sup>1</sup> G.-Duplessis, *Bibliographie parémiologique*, etc. Paris, 1847, in-8°, p. 129. — Villon, dans son grand Testament, v. 1214, parle des hauts gorgerins d'Écossais; et l'un de ses contemporains dit des jeunes gens du XV<sup>e</sup> siècle qu'ils se costumèrent à l'écossaise :

Ilz chantent hault, respondent bas :  
Ilz parlent françois et latin ;  
Puis ilz s'habillent de satin  
En gendarmes et advocatz ,  
En Escossois, en Biscain ,  
A la mode de Carpentras.

(*Les Droitz nouveaulx de Coquillart*, édit. de 1723, p. 42.)

Un lexicographe du commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, Cotgrave, a recueilli l'expression de *magot escossois*, qu'il rend par *a coot, or moorhen* : j'avoue que je ne me rends pas compte de l'origine de cette locution figurée. Peut-être le mot *magot* est-il pris ici dans le sens de margot, c'est-à-dire de pie, en écossais *mag*; mais il resterait à démontrer que nos alliés apprivoisaient la poule de Barbarie.

sier de sa rasse; [il] a despesché ung gentilhomme exprès pour cela<sup>1</sup>.”

Le lendemain même de la naissance du fils aîné de Jacques V, le duc de Lorraine lui faisait compliment de la grossesse de la reine<sup>2</sup>; et à quelque temps de là la naissance d'un second prince, Arthur, duc d'Albany, venait mettre le comble à la joie de Marie de Lorraine et de son royal époux<sup>3</sup>; mais elle fut de courte durée. Le jeune prince fut saisi soudainement à Stirling d'une maladie qui le conduisit au tombeau. Il avait à peine cessé de vivre, que son aîné, l'héritier du trône, en proie à la même maladie, allait le rejoindre. Dans cette circonstance, leur grand-mère écrivait à sa fille: “Madame, vous connestrés bien par mes premyeres lestres que je n'estès encore avertie de la perte qu'avés fait des anffans qu'yl avet pleu à Dieu vous donner. Checun le sevet, longtans a, fors mons<sup>r</sup> vostre pere et

<sup>1</sup> Par *rasse*, le cardinal de Lorraine veut parler des haras royaux. Voyez *du Passé et de l'Avenir des Haras*, p. 92. — Dans une lettre antérieure, le même prélat, ayant appris que Jacques V avait fait emprisonner à Édinburgh un nommé *Hue Cambel de Laudon*, prie sa nièce d'intercéder en faveur de cet homme, qui lui avait été recommandé par plusieurs gens de bien. “A ceste cause, ajoute le cardinal, je vous supplie de bien bon cueur, en ma faveur et pour l'amour de moy, faire envers le roy que le cas pour lequel il est retenu luy soit remis et pardonné, et renvoyé en ce royaume, ensemble que ses gens, biens et serviteurs, puissent estre mis en la protection et sauve-garde especialle dudict seigneur roy, jusques à son bon plaisir et qu'il soit de retour de France en Ecosse.... De Bloys, le premier jour de septembre, M.D.XXXVIII.” (*Balcarres Papers.*) — Nous ne pouvons que signaler la ressemblance de nom du recommandé du cardinal de Lorraine avec Sir John Campbell, laird de Lundy, envoyé en France avec David Panter, en 1543. (Tytler, *Hist. of Scott.*, p. 354; *Epistolæ Jacobi Quinti*, n° XXXIII, vol. II, p. 195.)

<sup>2</sup> “Monseigneur, j'ay receu voz lestres par le maistre d'hostel de la royne, madame ma niepce, et de luy entendu de vos nouvelles, ensemble d'un grossement d'elle, dont j'an esté bien joyeux, et seray quan je porrez entendre de vos santez... Escript au Neufchastel, le xxj jour de may v° xl.” (*Balcarres Papers*, Édinburgh.)

<sup>3</sup> Voici en quels termes le connétable de Montmorency transmet à la mère les félicitations du roi de France: “Madame, je vous supplie très-humblement croire que le roy est aussi aise de ce que vous avez fait ung beau filz et que vous portez bien, comme si vous estiez sa propre fille, vous advertissant, Madame, que ledit seigneur fait bonne chere, pareillement la royne, messeigneurs et mesdames; aussi fait monsieur vostre pere, duquel j'ay eu tout à ceste heure ung homme. De Foulainbleau, le xv. jour de juin.”

moy.... Les nouvelles nous en ont esté bien doulloureuses; toutefois puy que le voulloir de Celluy quy sur tous a puyance a esté tel que de les faire bien heureux les aultant de se monde, s'et reson qu'yl en soit loué, et suys très-ayse le roy l'a sy vertueusement prins et que vous estes deliberré de vostre part l'ensuyvre. Vous estes junes tous deus, qui est bon espoir pour bien tost en ravoir, dont je suplie le Createur de vous donner la grace. Je ne faudret vous envoyer bien tost quelc'uin pour myeux estre sertaine de la santé du roy et de vous. Sella sera cause ne vous feré plus longue lestre, fors prier Dieu qu'avec passyence puyés toujours sy vertueusement vyvre que se soit à sa louainge, esperant par ce arés joye en se monde et en l'austre. Le plus seur chemyn pour y parvenyr est trybulation et ennuy." Au roi d'Écosse, M<sup>me</sup> de Guise écrivait à la même occasion : "Sire, j'ay veu par les lestres de la royne ma fille, comment il a pleu à Dieu reprendre à luy les enfans qu'il vous avoit donnez; dont j'ay porté si grant regreit que ne le vous puis dire. Mais quand j'ay entendu que l'aviez porté en si grande vertu, remettant le tout à la voullenté de Nostre-Seigneur, cela m'a rendu esperance que bien tost il vous en donnera d'autre, qui vous feront perdre vostre regreit. Et sy j'estoys assez bonne pour luy en faire prieres, je m'y employerois voullentiers et d'aussy bon cueur que je le desire; mais je le feray faire par meilleures que moy, mesmement par la bonne dame royne religieuse et sa sainte compaignie<sup>1</sup>," etc.

<sup>1</sup> Cette lettre et la précédente, toutes deux de Joinville, le 22 juillet, conséquemment antérieures de douze jours à celle que l'on trouve parmi les *Epistole Jacobi Quinti*, etc., n° XCV (vol. II, p. 133), sont conservées à la Bibliothèque des Avocats, à Édinburgh, parmi les papiers de Balcarres. — La *bonne dame royne religieuse* nommée dans la dernière est la reine de Sicile, dont il existe dans la même collection une lettre ainsi conçue, adressée à Marie de Lorraine : "*Jhesus, Maria, Fidelis Clara*. Madame, se m'a esté plaisir bien grant d'entandre de voz bonnes nouvelles, et par icelles cognoistre que vous avés encore souvenance de vostre povre grand'miere. Humblement vous en remercie. Il n'est en ma puissance

Dans l'intervalle de ces deux naissances, Jacques V; réalisant un dessein qu'il méditait depuis longtemps, faisait par mer le tour de son royaume sous la conduite d'un habile pilote écossais. Cette expédition étant étrangère à mon sujet, je n'ai point à en donner le récit, on peut le lire ailleurs<sup>1</sup>; je n'en aurais même pas fait mention, si la relation du pilote n'eût été publiée par un de nos compatriotes<sup>2</sup>, qui raconte ainsi, dans son épître dédicatoire au duc de Joyeuse, les circonstances qui l'amènèrent à la mettre au jour : "... en l'an 1546. que milord Dudley, amiral d'Angleterre, et depuis duc de Northumberland, vint de la part de Henry 8. son roy, jurer la paix avec le grand roy François, ayant esté adverty des peregrinations et navigations septentrionales que j'avois faictes peu d'années au paravant, et d'une carte et description geographique de l'isle et royaume d'Angleterre, en laquelle j'avois observé plusieurs choses notables et non vulgaires : ne cessa que ne me l'eust tirée des mains, non toutesfois sans très-honorable recompense... et tant me persuada que voyant la paix si bien establee, j'obtemperay ayement de m'en aller avec luy, où je demeuray environ un an, fort bien traité et favorisé, voire jusques à me

vous faire service ; mais vous supplie croire, Madame, que davant Nostre-Seigneur ne serés jamais oublyée de toutes celles qui sont en son saint service en ce povre couvent... de Sainte-Claire du Pont-à-Mousson," etc.

<sup>1</sup> Voyez entre autres Swan, *History of Fife*, etc., t. 1, p. 106.

<sup>2</sup> *La Navigation du roy d'Escosse Jacques cinquieme du nom, autour de son royaume et isles Hebrides et Orchades, soubz la conduite d'Alexandre Lindsay excellent pilote escossois. Recueillie et redigée en forme de description hydrographique, et representée en carte marine, et routier au pilotage, pour la cognoissance particuliere de ce qui est necessaire et considerable à ladicte navigation.* Par Nicolay d'Arfeuille, seigneur dudict lieu et de Bel-Air, daulphinois, premier cosmographe du roy, commissaire ordinaire de son artillerie, et à la visitation et description generale du royaume de France. A Paris, chez Gilles Beys, M.D.LXXXIII., in-4°, de 37 feuillets et deux cartes, plus six feuillets de préliminaires. — Traduite en anglais, cette relation a été publiée : 1° dans les *Miscellanea Antiqua*, etc. London, 1710, in-8°, p. 71-93; 2° dans les *Miscellanea Scotica*, etc., vol. III. Glasgow, 1820, petit in-8°, p. 100-122. — Les cartes originales d'Alexander Lindsay sont conservées au Musée Britannique, Ms. harléien n° 3996.

descouvrir plusieurs affaires de sa charge d'amiral, entre lesquelles, pour mieux m'attirer à ses desseins, me communiqua un petit livret escrit à la main en langage escossois, contenant la navigation du roy d'Escosse Jacques cinquieme du nom.... Et considerant avec combien de grands travaux ce peu de papier avait été escript, je ne m'en voulus dessaisir sans en retenir une copie; et estant de retour en France, à l'advenement du bon roy Henry deuxieme à ceste couronne, je fais parler ledict livret françois, par l'ayde de feu maistre Jehan Ferrier, très-docte Escossoys, et l'ayant mis au neet avec sa carte, le presentay à Sa Majesté, qui l'envoya incontinent au sieur Leon Strozzi, prieur de Capue, cappitaine general de ses galleres et autres forces, assieger le chasteau S. André ... suyvant les memoires que j'en avois dressées en Angleterre, et prinsmes le chasteau à composition apres bresche faicte, sur le point qu'on devoit donner l'assaut," etc.

Avant d'aller plus loin, un mot sur maître Jean Ferrier. Ce n'était pas, ainsi que le dit Nicolay d'Arfeuille, un Écossais, mais un Piémontais, et il a pris le soin de le marquer expressément sur le titre de la continuation d'Hector Boyce, dont il est l'auteur<sup>1</sup>; il nous apprend également dans quelles circons-

<sup>1</sup> *Scotorum Historiæ... Libri XIX.* Hectore Boethio Deidonano auctore.... Accessit et huic editioni ejusdem Scotorum Historiæ Continuatio, per Joannem Ferrerium Pedemontanum, etc. Parisiis, vœnundantur à Jacobo du Puys, 1574, in-folio. On lit à la fin : *Lausannæ excudebat Franciscus le Preux*, etc. — Après des vers latins composés à la gloire de l'ouvrage, on lit une lettre d'Alexandre Leo, chantre de l'église de Moray, adressée à la noblesse d'Écosse; elle est datée : *Ex Parisiorum Academia celeberrima Ad Idus Martias M.D.XXVII. ad calculum Romanum.* — Cinq ans auparavant, Boyce, qui enseignait la philosophie au collège de Montaigu, où il s'était lié d'amitié avec Érasme, avait publié une Histoire des évêques de Murthlack et d'Aberdeen, dont le docteur Irving rapporte le titre dans sa notice sur l'historien écossais, où une note est consacrée à son continuateur. (*Lives of Scottish Writers*, vol. I, p. 1, 2, 4, 5.) — Ailleurs, le savant docteur, que nous ne nous lassons pas de citer, nous apprend que Ferrier était venu l'an 1528 en Écosse à la suite de Robert Reid, abbé de Kinloss, puis évêque d'Orkney, et il nous donne le catalogue de ses ouvrages. (*The Lives of the Scottish Poets*, etc., vol. 1, p. 79-81.)

tances il entreprit cette tâche : " Il y a plusieurs années, dit-il dans son épître dédicatoire au lecteur studieux, l'illustre et célèbre maître Henry Sinclair, quand il était encore doyen de l'église métropolitaine de Glasgow, m'exhortait fréquemment à entreprendre la continuation de l'Histoire d'Écosse pour faire suite à celle d'Hector Boyce. Il me promettait de me donner lui-même une division par chapitres de toutes les paroles et gestes mémorables qui peuvent se rapporter à cette époque. En 1564 de Notre-Seigneur, il fut forcé de quitter l'Écosse et de s'en aller par mer en France pour habiter Paris. Dans cette ville, il appelait auprès de lui beaucoup d'opérateurs de la pierre. L'opération fut différée jusqu'au 28 septembre 1564. Elle fut faite sur l'évêque par maître Laurent, homme très-habile en cet art; il mourut aux Calendes de janvier de l'année suivante. A ses derniers moments assistait son frère maître John Sinclair, doyen de Restalrig, qui rassembla tout le mobilier du défunt et le rapporta en Écosse. Parmi l'amas de livres qui en faisait partie, se trouvait, comme maître John me l'a raconté bien souvent dans nos entretiens familiers, des mémoires préparés pour moi et dont je pouvais tirer grand profit pour la continuation de cette histoire<sup>1</sup>."

<sup>1</sup> Voyez encore a *Diurnal of Occurrents in Scotland*, p. 77, 79. — Les Écossais étaient alors dans l'usage de venir se faire traiter à Paris. En 1547, le comte d'Arran demandait à Edward VI un sauf-conduit qui permit à Archibald Betoun de Capildra de se rendre en France pour y avoir l'avis et les soins de médecins. L'année suivante, un autre Écossais, James Ramsay, parent de Hugh Douglas, ne pouvant obtenir d'aller se faire tailler à Paris, se rendait à Londres pour y trouver un remède à la pierre. (Thorpe, *Calendar of State Papers*, etc., vol. 1, p. 62, n° 9; p. 88, n° 37.) En 1579, le quatrième fils de David d'Edzell, neuvième comte de Crawford, passait en France dans le même but. (*The Lives of the Lindsays*, etc., sect. 1, ch. XIII; t. 1, p. 328, not. .)



## CHAPITRE XIX.

Mort de Jacques V ; mission de Creighton à Paris, et du comte de Lennox en Écosse. — M. de Longueville se désole de ne pouvoir partir au secours de sa mère. — Recommandation du comte d'Arran en faveur d'un Écossais auprès du parlement de Rouen ; détails de l'affaire. — Lettre de consolation de la duchesse de Guise à sa fille. — Renfort envoyé par François I<sup>er</sup> au duc de Lennox ; mission de Cowpar en Écosse ; trahison du duc ; arrestation de son frère, le sieur d'Aubigny. — Renouvellement, en 1543, de l'alliance entre les deux couronnes ; Jacques de la Brosse et maître Jacques Mesnaige en Écosse. — Expédition du sieur de Lorges de Montgomery en 1545 ; il apporte le collier de l'ordre de Saint-Michel aux comtes d'Angus, de Huntly et d'Argyle. — Défection de plusieurs Français et de mercenaires au service de la France ; ligne de conduite à leur égard tracée par Henry VIII. — Français et Écossais réunis au camp de Dundee en 1546 et 1547. — Belle conduite de Montgomery envers le comte de Lennox ; élargissement de Jean Stuart d'Aubigny, son frère. — Marie de Lorraine demande des secours à Henri II ; expédition de Leone Strozzi en Écosse ; invitation du cardinal Beaton au duc de Guise de venir prendre le gouvernement du pays ; injonction de résister à toute descente d'une armée française. — Relâchement de l'alliance entre les deux pays. — Expédition d'André de Montalembert, sieur d'Essé. — Anecdote sur le compte de ce capitaine. — Marie Stuart s'embarque pour la France et aborde en Bretagne ; son itinéraire jusqu'à Saint-Germain-en-Laye. — Détails sur les premiers temps du séjour de cette princesse à la cour de France et sur les Écossais de marque qui s'y trouvaient, tirés de la correspondance de la duchesse de Guise avec la reine sa fille. — Rapports d'un espion écossais sur cette cour. — Le sieur de Berteville en Écosse et en Angleterre.

Cinq ans après la mort des jeunes princes, et dans la semaine qui suivit la naissance de Marie Stuart, Jacques V mourait à Falkland, laissant interrompue l'œuvre de civilisation qu'il avait entreprise<sup>1</sup>, et son royaume dans l'embarras. Pour y remédier,

<sup>1</sup> Pitseottie rapporte que, pour améliorer l'espèce chevaline en Écosse, il envoya en Danemark chercher des chevaux et des juments de haute taille, comme l'exigeait le système militaire d'alors ; il ajoute qu'il appela dans son royaume toutes sortes d'ouvriers, français, espagnols, hollandais, les plus habiles qu'il put trouver, " ce qui, dit-il, amena le pays à être plus policé que par le passé." (*The Chronicles of Scotland*, vol. II, p. 359.) — Il existe un petit livre de 163 pages et 7 feuillets de préliminaires, intitulé : *Histoire et mort de Jacques cinquième, roy d'Es-cosse. Ensemble l'histoire déplorable de la belle Dun-glas, vray miroir de constance et chasteté*. A Paris, chez Rolin Baraignes, M.DC.XXI., in-12. — Dans l'épître adressée " à très haute et vertueuse princesse, madame Louyse Marguerite de Lorraine, princesse de Conty," ( fille de Henri I<sup>er</sup> du nom, duc de Guise, seconde

sa veuve envoya Creighton à Paris<sup>1</sup>, et François I<sup>er</sup> dépêcha, avec bon nombre de gens de guerre et de l'argent, le comte de Lennox, de la maison de Stuart, neveu du maréchal d'Aubigny, qui était capitaine de cent hommes d'armes écossais des ordonnances du roi, pour aller secourir la reine d'Écosse, veuve du défunt<sup>2</sup>. Il débarqua à Dumbarton, où il resta quelque temps, puis il passa à Glasgow, où nombre de nobles vinrent à sa rencontre.

M. de Longueville, fils de Marie de Lorraine, se désolait de ne pouvoir partir avec ses nouveaux défenseurs : "Madame, lui écrivait-il de Villeneuve le 21 avril, combien que je vous aye escript par Quedy, si esse que j'ay bien voullu ne faillir maictre la presente dedans le paquet de monsieur le cardinal de Guise et mon oncle, vous advisant, Madame, que le plus grant regret que j'aye est que je ne suis assés grant pour vous aller faire service avecques tant de gens de bien qui vont de si bonne volonté et ne fauldront à faire chose qui vous sera agreable," etc. Plus tard, le frère de Marie Stuart invité par sa sœur

femme de François de Bourbon, morte en avril 1631<sup>1</sup>), R. B., le libraire sans doute, lui parlant d'un prince qu'il appelle *notre roy d'Escosse*, sans autrement le désigner, s'exprime ainsi : "Chacun sçait de combien près il a l'honneur de vous appartenir, et en quel degré il vous approche : ce qui l'a fait resoudre, apres cent revers de fortune, mille sinistres adventures, et une infinité de tristes accidents, à venir à l'ombre de vos palmes, moissonner le repos, et noyer en la volupté de vostre agreable presence, le souvenir de ses travaux passez, apres toutes fois en avoir fait un recit veritable à vostre Grandeur," etc. Sûrement, l'écrivain veut parler de son héros ; mais alors pourquoi ne pas lui céder la parole ?

<sup>1</sup> *Calendar of State Papers*, etc., vol. I, p. 41, n° 40. — M. Thorpe fixe la date de la pièce qui nous fournit ce renseignement au mois de novembre 1542. Plus loin, p. 42, n° 9, est mentionnée une lettre du comte d'Arran au comte de Suffolk pour lui demander passage libre pour un agent envoyé en France dans le but de surveiller les mouvements des ducs de Guise et de Lennox relativement au dessein qu'on leur prêtait de se rendre en Écosse.

<sup>2</sup> *A Diurnal of remarkable Occurrents in Scotland*, etc. 30 March 1543, p. 27. — *Mémoires de du Bellay*, liv. X, ann. 1545 ; édit. du *Panthéon littéraire*, p. 783, col. 2 - p. 784, col. 1.

<sup>1</sup> Anselme, *Hist. général. et chronol. de la maison roy. de France*, t. I, p. 334, B.

à venir lui prêter secours<sup>1</sup>, se disposera à le faire, mais en restera là.

Quelques jours avant l'arrivée du comte de Lennox, le parlement s'étant assemblé, avait confirmé le choix du comte d'Arran en qualité de gouverneur du royaume et de tuteur de la jeune reine, comme venant immédiatement après elle dans l'ordre de succession au trône. Il n'était pas depuis quelques mois au pouvoir, qu'un Écossais, se prétendant lésé en France, obtenait de lui une recommandation pour le parlement de Rouen, saisi d'une affaire que la lettre du comte nous fait connaître. Après un début, où "James, comte d'Arran, gouverneur et prince des Écossais, au conseil et au parlement de Rouen, souhaite l'esprit de justice et d'équité," le comte fait appel à la sagesse et à la loyauté des magistrats, et leur expose l'affaire sur laquelle ils sont appelés à statuer. Son récit est clair et circonstancié. Un de ses hommes (le porteur même de la lettre) ayant fait, avec deux navires sortis du port de Leith, une heureuse expédition contre les Anglais, s'était emparé d'un butin considérable qu'il avait conduit à Dieppe. Il s'appropriait à le partager entre ses compagnons, lorsqu'une intrigue les en a frustrés. Les Anglais persuadèrent quelques négociants français de revendiquer la prise. L'affaire est portée au Tribunal de Dieppe, et l'Écossais gagne sa cause. Mais, par une nouvelle intrigue, les Anglais évoquent le débat au Tribunal de Rouen, espérant que s'ils étaient évincés, ils auraient du moins la satisfaction d'occasionner des frais aux gens d'Écosse. Le comte d'Arran prie en conséquence les magistrats de Rouen de juger le procès avec leur habituelle équité, mais surtout avec promp-

<sup>1</sup> "Madame, j'é receu la lectre qu'il vous a pleu m'escrivre par Monsieur d'Ouzel, et ay esté très-aize d'entendre de voz nouvelles; et, suivant la priere que me faictes vous aller secourir, je me essaie tous les jours à porter le harnoy et courir la bague, pour après vous faire le secours et service qui me sera possible, contre ceulz qui vous voulderont nuire," etc.



titude, en considération de la perte que ces longs délais font subir à ses hommes, pressés de revenir en Écosse, et qui sont traités comme il n'est pas convenable de l'être par des alliés<sup>1</sup>.

En continuant à parcourir les *Balcarres Papers*<sup>2</sup>, on trouve cette autre lettre de M<sup>me</sup> de Guise à sa fille, qui se rapporte peut-être à cette époque, mais qui certainement est fort belle : "Madame, depuis mes lestres escrites, j'ay reçu celles qu'y vous a pleu m'escire du premyer d'octobre, où je vey que, comme devés, n'estes hors de l'esperance que tous devons avoir en se bon Dieu que ne delayse jamès seus quy le servent et se fie en luy; encores en est question de soutenyre et garder sa foy. Creés qu'y vous aydra et ne perdés point courage : vostre querelle est juste en tous andrès. Je ne fais doute que le roy de sa part ne vous face tout l'ayde qu'y pourra. Vostre frere d'Aumalle et moy vous escruyrons de solliciter.... J'espere estre à Fontainebleau... au gyste. Je vous ay escrit le reste de nos nouvelles par mes aultres lestres. Celles[-ci] ne seront que pour vous suplier mestre toujours pencé de bien servyr Celuy quy est tout-puisant pour vous defendre et garder, et cette povre petite rayne que sy june l'on veut oultrager. Je joindré mes prieres avec les vostres, à ce qu'y plesse à se bon Dieu vous donner telle ayde que sa foy soyt gardée, et vous et elle maintenir en vostre tant juste querelle et posecion<sup>3</sup>."

<sup>1</sup> Édinburgh, 9 juillet 1543. (*Epistolæ Jacobi Quarti*, etc., vol. II, p. 162, 163.)

<sup>2</sup> On peut lire le détail des correspondances françaises des *Balcarres Papers* dans *the Lives of the Lindsays*, vol. I, p. 376.

<sup>3</sup> Cette lettre, conservée comme les autres parmi les *Balcarres Papers*, porte les traces d'une grande agitation d'esprit, d'une précipitation extrême, aussi bien que d'une lecture fréquente, et paraît évidemment tachée en plus d'un endroit par les larmes de l'écrivain. Dans son trouble et son chagrin, M<sup>me</sup> de Guise a omis de la dater. Une autre lettre de la duchesse achève de montrer ses sentiments de piété : "Madame, ses deux religieux de l'ordre des chartreux se sont retirez vers monsieur vostre pere et moy pour nous faire entendre comme ilz s'en vont en Escosse en une religion de leur diet ordre, et le grant besoin et necessité qu'ilz ont que leur soyez aydant et les ayez pour recommandez en leurs affaires. Vous

Un peu plus de six mois après l'arrivée du comte de Lennox, ce seigneur reçut de la France, qu'il trahissait, un nouveau renfort consistant en 10,000 couronnes et cinquante pièces d'artillerie; en même temps, François I<sup>er</sup> envoyait Cowpar<sup>1</sup>, un des officiers de sa maison, et le pape un de ses conseillers, chargé de lever sur les bénéfices ecclésiastiques une contribution destinée à la défense du royaume. Ils débarquèrent tous deux à Dumbarton, et tout l'argent fut remis à Lord Lennox, capitaine du château<sup>2</sup>; mais les nouveaux venus ignoraient le changement qui s'était opéré dans les opinions politiques du comte; et quand l'ambassadeur français, le sieur de la Brosse, reconnut sa méprise, elle était sans remède. Tout ce que put faire François I<sup>er</sup>, fut d'ordonner l'arrestation du sieur d'Aubigny, frère du coupable, qui expia par une assez longue captivité un crime dont Henri II le croyait innocent<sup>3</sup>.

Le 3 décembre, un parlement s'assembla à Édinburgh, en

cognoissez assez, Madame, que c'est œuvre fort meritoire en avoir pitié et les supporter, par quoy je vous supplie avoir leurs affaires pour recommandez," etc. Une autre lettre de même date, c'est-à-dire de Paris, le 15 avril 1545, avant Pâques, nous apprend que l'un de ces chartreux était Écossais. L'écrivain, François d'Orléans, annonce dans une lettre antérieure qu'il envoie une religieuse à la reine sa mère.

<sup>1</sup> Nous ne reconnaissons pas dans ce nom celui d'un compatriote, et nous soupçonnons quelque méprise. En 1546, il dut y avoir chez nous l'abbé de Cupar, pour lequel la reine Marie de Lorraine demandait un sauf-conduit afin de traverser l'Angleterre, presque en même temps que pour Lord Robert, abbé commandataire de Holyrood House, et pour John, évêque de Dunkeld. (Thorpe, *Calendar of State Papers*, vol. I, p. 58, nos 4-6.)

<sup>2</sup> *A Diurnal of remarkable Occurrents*, etc., p. 28, A. D. 1543. — *The State Papers and Letters* by Sir Ralph Sadler, etc. Edinburgh, 1809, in-4<sup>o</sup>, vol. I, p. 313, 314.

<sup>3</sup> "Madame, écrivait-il à Marie de Lorraine, suivant toute apparence en 1546, vous sçavez le temps qu'il y a que le sieur d'Aubigny fut prins et constitué prisonnier pour la faulte commise par le conte de Lenox, son frere. Et pour ce qu'il ne se peult justifier sinon par ce qui s'en pourra certifier du costé d'Escosse, je vous supplie, Madame ma sœur, après avoir sceu la verité du faict, voulloir advertir le roy, mon seigneur et pere, de ce qu'en aurez trouvé, affin que ce pauvre gentilhomme, à qui je desire fere plaisir, l'aïant tousjours congneu homme de bien et affectionné à me fere service, soit delivré et mis en liberté si l'on veoit qu'il soit ignocent de ce dont il est souspeçonné, ou bien pugni comme il appertiendra, si d'avanture il le merite," etc. (*Balcarres Papers*.)

présence de James, comte d'Arran, tuteur de la reine et gouverneur du royaume. Le 11, comparurent Jacques de la Brosse, chevalier, et maître Jacques Mesnaige, conseiller au parlement de Rouen, ambassadeurs du roi de France; ils étaient chargés de demander le renouvellement de l'ancienne alliance entre les deux couronnes, existant depuis Robert Bruce, et ils réussirent dans leur mission : le parlement autorisa le cardinal Beaton et autres à traiter avec eux, et l'alliance fut approuvée, ratifiée et confirmée par un traité en date du 15 décembre<sup>1</sup>.

Deux ans après, l'Écosse reçut un nouveau secours de la France. Dans les premiers jours de l'année 1545, une flotte portant un corps de trois mille hommes de pied et de cinq cents chevaux, commandé par le sieur de Lorges de Montgommery, arriva en vue de la côte occidentale<sup>2</sup>; mais, se rappelant le tour joué à ses compatriotes par le comte de Lennox, cet officier expérimenté attendit, pour débarquer, d'être exactement informé de l'état du pays. S'étant assuré que le parti de la France était encore le plus fort, il prit terre à Dumbarton, et fut reçu avec la plus grande distinction. Naturellement, l'enthousiasme ne fut pas près de diminuer, quand on sut que le commandant de la flotte avait avec lui une somme considérable pour faire face aux éventualités de la guerre, une garde de deux cents archers pour veiller à la sûreté de la personne du gouverneur, et les insignes de l'ordre de Saint-Michel pour les comtes d'Angus, de Huntly et d'Argyle. Le cardinal Beaton n'eut rien de plus pressé que de répandre ces bonnes nouvelles parmi ses partisans, et une assemblée de la noblesse ayant eu

<sup>1</sup> *A Diurnal of remarkable Occurrents*, etc., p. 29. — *Acta Parliamentorum Mariæ*, vol. II, p. 431, col. 2. — *Invent. chronol.*, etc., p. 91. — *Epistolæ Jacobi Quarti*, etc., vol. II, appendix, n° IX, p. 313-315. — Le traité du 15 décembre 1543 a été publié par M. Teulet, parmi ses *Papiers d'État*, etc., t. I, p. 137-142.

<sup>2</sup> De Thou dit que Montgommery arriva en Écosse le 3 juillet. (*Hist. sui temp.*, lib. III, cap. XIV.)

lieu à Stirling, il fut résolu que l'alliance avec la France serait maintenue, et les hostilités contre l'Angleterre commencèrent immédiatement<sup>1</sup>.

Dans le cours de la guerre, plusieurs de nos compatriotes ou des mercenaires payés par la France ayant passé à l'ennemi, le comte de Hertford, qui commandait l'armée anglaise, consulta le roi pour savoir quelle réception il devait leur faire, quelle confiance il devait avoir en eux. Henry VIII fit répondre par son conseil privé que ce n'était guère de bonne politique de se fier à des gens de la nation à laquelle il faisait une guerre acharnée, à moins qu'ils ne donnassent une preuve éclatante de leur sincérité par quelque exploit préalable. Il recommande conséquemment à Hertford, au cas où il se présenterait un plus grand nombre de Français, de "les pousser d'abord à causer quelque dommage, quelque déplaisir notable à l'ennemi, par exemple à faire tomber dans une embuscade ou à tuer le cardinal, Lorges, le gouverneur, ou quelque autre personnage considérable, par où il puisse paraître qu'ils sont animés de la meilleure volonté du monde de servir. Une fois cela fait, continue le roi, Votre Seigneurie peut leur promettre, non-seulement d'agréer leurs services, mais encore de leur donner une récompense telle qu'ils auront lieu d'en être satisfaits<sup>2</sup>."

Après la retraite de Hertford, le gouverneur tint un parlement à Stirling. Il y fut mis une taxe de 60,000 livres sur les trois États, et résolu, entre autres choses, que l'on entretiendrait un corps de mille hommes pour la défense des Marches, pendant qu'un autre corps de la même force serait levé aux frais de la France. Le cardinal Beaton, qui était dévoué à ce pays, avait, dit-on, le projet de s'y rendre avec M. de Lorges

<sup>1</sup> Tytler, *Hist. of Scott.*, t. V, p. 392, 393. — Pitcottie, *the Cron. of Scott.*, vol. II, p. 446, 447. — *Epist. Jac. Quinti*, etc., vol. II, appendix, nos XVI, XVII, p. 528-532.

<sup>2</sup> Tytler, *History of Scotland*, t. V, p. 401, 402, ann. 1545.

afin d'obtenir des secours plus puissants pour la continuation de la guerre; mais il ne vécut pas assez pour réaliser ce projet, ayant été assassiné le 28 mai suivant<sup>1</sup>. Quant aux Français venus avec M. de Lorges, il y a des raisons de croire qu'ils ne s'étaient pas bornés à faire la guerre sur les Marches d'Écosse, et que certains d'entre eux s'étaient avancés jusque dans le nord. Deux rôles, l'un de John Gibson, l'autre de John Fairfidech, signés *Loys Bude*, commissaire ordinaire en l'artillerie du roi, et, plus bas, *Vystonge*, nous ont conservé la liste des Français, Écossais et autres, qui se trouvaient réunis au camp de Dundee en 1546 et en 1547<sup>2</sup>.

Cependant, Montgomery pensait toujours au comte de Lennox, son ennemi mortel, ce que l'on aurait de la peine à croire en voyant la conduite qu'il tint à son égard. Après s'être exactement informé des calomnies que le cardinal de Saint-André avait inventées pour perdre le comte, il ne se contenta pas de faire de sévères réprimandes au prélat, qui, par une si noire perfidie, avait privé le roi d'un homme de cette considération, et réduit un innocent à chercher un asile chez ses ennemis; mais de retour en France, au commencement de l'hiver, où il rendit compte au roi de son voyage, il fit encore mettre en liberté Jean Stuart d'Aubigny, frère du comte de Lennox, qu'on avait arrêté sans être entendu : "exemple rare d'une générosité vraiment héroïque, s'écrie de Thou, et d'une probité parfaite, qui portaient Montgomery à sacrifier sa haine et sa vengeance à l'équité et à la défense d'un ennemi malheureux<sup>3</sup>."

<sup>1</sup> Tytler, *History of Scotland*, vol. V, p. 403, 405, 463.

<sup>2</sup> *Catalogue des livres... de feu M. de Courcelles*, titres originaux et documents historiques, p. 14. — Au second des deux rôles est jointe une quittance de la somme de 3,375 livres tournois pour gages des hommes portés audit rôle; cette quittance est signée *earl of Argyle*, "grant marechal de la royne, et son lieutenant general en l'armée d'Escosse."

<sup>3</sup> *Jac. Aug. Thuari Hist. sui temp.*, lib. III, cap. XIV; ed. Lond. MDCCXXXIII, in-folio, t. 1, p. 117.

Sur ces entrefaites, le roi de France allait rejoindre son genre. Panter, secrétaire de la reine d'Écosse et ambassadeur de cette couronne en France, envoya sur-le-champ un exprès au gouverneur et au conseil pour faire part de l'événement et demander le renouvellement de ses pouvoirs<sup>1</sup>. Henri II, qui avait succédé à son père, était à Anet lorsque la reine d'Écosse le fit solliciter par l'évêque de Ross de lui envoyer en diligence une armée pour soutenir les Écossais fidèles, abattre les chefs de la faction qui lui était contraire, et venger le meurtre du cardinal de Saint-André. Le roi dépêcha aussitôt Charles d'Humières, sieur de Contay, et Philippe de Maillé-Brezé, gentilshommes de la Chambre, à Leone Strozzi, prieur de Capoue, avec une instruction très-ample et un ordre de passer dix galères par le détroit de Gibraltar, de la Méditerranée dans l'Océan, pour aller faire la guerre en Écosse<sup>2</sup>. Il s'acquitta très-bien de sa commission, et cingla vers ce pays à la tête de cent quarante voiles, dont vingt-six galères<sup>3</sup>. Les troupes se composaient de quatre mille Français, tant Gascons, Bretons que Normands, commandés par M. d'Andelot, de deux mille lansquenets sous les ordres du Rhingrave, et de cinq cents Italiens sous ceux de Pietro Strozzi. Les Anglais, est-il ajouté dans la lettre de l'ambassadeur de Philippe II, d'où nous extrayons ces détails, confir-

<sup>1</sup> Lettre au duc de Somerset, du 31 mars 1547. (Thorpe, *Calendar of State Papers*, etc., vol. I, p. 62, n° 11.) — Plus loin, Marie, douairière de France, écrivant de Stirling au même lord protecteur d'Angleterre, se plaint qu'un gentilhomme de sa maison, M. de Dryburgh, se rendant en France pour ses affaires particulières, ait été capturé sur le vaisseau écossais *le Lion*, qui avait échoué à Douvres. (*Ibid.*, n°s 10, 17.)

<sup>2</sup> *Jac. Aug. Thuani Hist. sui temp.*, lib. III, cap. X; t. I, p. 113.

<sup>3</sup> L'auteur du *Diurnal of Occurrents in Scotland*, p. 44, réduit ce nombre à seize; mais il est possible qu'il y ait omission d'un *x*, c'est-à-dire d'une dizaine, dans le manuscrit. De Thou, que nous avons également consulté, n'annonce que vingt-une galères (*Hist. sui temp.*, lib. III, cap. XIV.) — Quant à la date exacte de l'expédition, il est plus sûr de s'arrêter au 24 juillet, donné par le rédacteur du journal cité plus haut, qu'à la fin de juin, date adoptée par M<sup>c</sup> Crie. (*Life of John Knox*, etc., éd. in-4°, p. 67.)

més par une lettre de M. de Saint-Mauris au prince d'Espagne<sup>1</sup>, avaient armé cent gros navires, et mis leurs gens de guerre sur la frontière d'Écosse. Ils avaient dessein de *temporiser* les Français, espérant qu'un long séjour en un pays si barbare les romprait<sup>2</sup>. Entre autres actions à citer, le chef de l'expédition prit le château de Saint-André et vengea le cardinal de ce nom en faisant pendre ses meurtriers<sup>3</sup>. Dévoué aux intérêts de la France, le cardinal Beaton avait invité le duc de Guise à venir en armes pour prendre le gouvernement du royaume, et pour cela il avait été arrêté le 20 juin 1542-3 et mis sous la garde de Lord Seton, dans le château de Blackness<sup>4</sup>. En même temps, des vaisseaux de guerre s'étant montrés en vue de Holy-Island, près de Leith, sur le soupçon que ce pouvait être la flotte du duc de Guise, il avait été publié une proclamation pour enjoindre de résister, sous peine de trahison, à toute descente d'une armée française. Cette flotte tant redoutée ne parut point; mais le 10 août 1544, on vit dans le Forth douze vaisseaux anglais qui y avaient été amenés par des traîtres écossais; ils conduisirent les bâtiments de guerre à Abirlady, et y restèrent l'espace de dix jours. Là se trouvaient certains navires marchands montés par des Français. Ils prirent l'amiral anglais et deux autres vaisseaux chargés de vivres, les emmenèrent à Leith, et en disposèrent à leur gré<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Dans cette lettre, en date du 10 août 1547, l'ambassadeur en France informe le prince que quinze galères du roi sont passées en Écosse pour aider à recouvrer le château de Saint-André, occupé par les Anglais, et qu'on a également envoyé de Bretagne environ quatre mille piétons et quelques chevaux. (*Inventaire chronologique*, etc., p. 92.)

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Hommes illustres et grands capitaines françois*, liv. III, ch. XI. (*Œuv. compl. de Brantôme*, t. I, p. 394, col. I.)

<sup>4</sup> Keith, *the History of the Affairs of Church and State in Scotland*, etc. Edinburgh, MDCCXXXIV, in-folio, p. 27, l. 41. — Sadler, *State Papers*, etc., vol. II, p. 437, 438.

<sup>5</sup> *A Diurnal of Occurrents in Scotland*, etc., p. 34, A. D. 1544.

A partir du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, l'alliance, si forte entre les deux pays, commença à se relâcher; insensiblement les Anglais prenaient sur nous le dessus en Écosse<sup>1</sup>, et le nombre des Écossais qui venaient chercher fortune en France ailleurs que dans les rangs de la garde écossaise, de plus en plus favorisée<sup>2</sup>, diminuait considérablement; toutefois, on en voyait toujours à Paris, comme le fait remarquer un ambassadeur vénitien qui en fait le portrait en 1577<sup>3</sup>.

A cette époque, Marie Stuart n'occupait plus le trône de France; elle était rentrée en Écosse, ne laissant après elle que les Écossais retenus chez nous par leurs intérêts ou par l'exercice d'un culte proscrit de l'autre côté de la Manche. Avant de rechercher leurs traces, parlons des Écossais de la cour de François II, et des Français de celle de Marie Stuart, à Holyrood.

Dès que le projet d'unir cette princesse au Dauphin de France eut été agréé de part et d'autre, Henri II chargea Pietro Strozzi des préparatifs d'une expédition pour l'Écosse. Ce capitaine, bon Français, "encor qu'il fust natif florentin," se rendit à Nantes, où l'ambassadeur d'Angleterre nous le montre fort occupé de sa nouvelle commission<sup>4</sup>. Il avait passé de la Méditerranée dans l'Océan, avec ses galères, chargées de soldats

<sup>1</sup> *Relazione di Francia del clarissimo M. Marino de' Cavalli, del 1546.* (*Relations des ambassadeurs vénitiens, etc.*, t. I, p. 294.)

<sup>2</sup> Voyez les lettres de naturalité accordées par Henri II aux archers de cette garde en 1547, parmi les *Papiers d'État* de M. Teulet, t. I, p. 181-184. Ces lettres leur attribuent tous les honneurs, privilèges, franchises et libertés dont jouissaient tous les Français.

<sup>3</sup> *Viaggio del signor Girolamo Lippomano, etc.* (*Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 606.) — Il ne manquait pas non plus d'Écossais en Italie à l'époque. En 1555, Noailles, second du duc de Nemours, lui ayant succédé dans un duel qu'il eut à Montecalvo contre le marquis de Pescaire, se trouva en face d'un certain César Millord, ou Millar, originaire d'Écosse. (*Jac. Aug. Thuani Hist. sui temp.*, lib. XV, cap. XIX; édit. de Londres, t. I, p. 535; trad. fr., in-4<sup>o</sup>, p. 593.)

<sup>4</sup> N. Wotton au Protecteur et au Conseil d'Angleterre, de Sens, le 10 avril 1548. (Tytler, *England under the Reigns of Edward VI. and Mary*, etc., vol. I, p. 87.)

provençaux<sup>1</sup>, d'autres disent italiens et gascons<sup>2</sup>. La flotte mit à la voile avec six mille hommes de débarquement, un excellent train d'artillerie, sous les ordres d'André de Montalembert, sieur d'Essé, auquel s'étaient joints Pietro Strozzi et le prieur de Capoue, son frère, tous deux cousins de Catherine de Médicis; MM. d'Andelot, de la Rochefoucauld, d'Estauges, le capitaine Loup et son lieutenant Danché, tous deux de la compagnie du dernier; MM. de Baudine, de Pienne, de Bourdeille, de Montpesat, de Negrepelisse, de Salvoyson, de la Chapelle, de la Meilleraye, d'Oysel, le comte de Rheingrave; les capitaines la Lande, Pierre Longué, Villeneuve et Achault, "avec force gal-lans et honnestes gentilshommes de la cour de France<sup>3</sup>." Parmi eux il y avait encore le sieur de Dussac, dit *Jurignac*, et le capitaine Hautefort, tous deux gentilshommes du Périgord, au sujet desquels Brantôme, leur compatriote, raconte l'anecdote suivante : "Ils esmeurent dispute ensemble et querelle, pour l'amour d'une grande dame, qui estoit là, que je ne nommeray point. Ils s'assignerent et s'appellerent tous deux à l'Isle des

<sup>1</sup> N. Wotton au Protecteur, de Paris, le 23 février 1548-9. (*Ibid.*, vol. I, p. 157.) — Après avoir annoncé l'arrivée des Provençaux à Leith, l'ambassadeur annonce pour le mois suivant l'envoi de deux mille hommes de guerre de plus.

<sup>2</sup> H. Boyville au comte de Shrewsbury, de Newcastle, le 21 juin 1548. (*Talbot Papers*, cités par Lodge, *Illustrations of British History*, etc., vol. III, p. 10.)

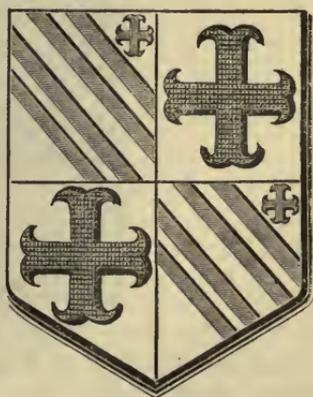
<sup>3</sup> *Des Hommes*, 1<sup>re</sup> part., liv. II, ch. LXXXV, et liv. III, ch. VIII (*Œuvres complètes de Brantôme*, édit. du Panth. litt., t. I, p. 346, col. 1, et p. 386, col. 2). Voyez encore *Discours sur les duels* (t. I, p. 780, col. 1) et *des Couronnels allemands au service de France*, ch. XXXIV : le comte Reintgrave (t. I, p. 696, col. 1). — Il faut peut-être accroître la liste ci-dessus, que l'on peut comparer avec celle envoyée par Grey à Somerset, le 19 juin, du nom du comte de Vertus, dont l'enterrement était annoncé au comte de Somerset, le 2 juillet 1548, comme ayant eu lieu à Édinburgh avec beaucoup d'appareil, ce qui faisait supposer que le mort pouvait bien être aussi d'Andelot, mis en pièces par un canon. (Thorpe, p. 87, n° 33; p. 89, n° 55; p. 93, n° 93.) — Une autre pièce du *State Paper Office*, du 27 février, annonçait pour le mois suivant l'envoi de dix mille hommes en Écosse. (*Ibid.*, p. 80, n° 57.) — M. de Courcelles, dans le t. V de son *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France*, art. de *Lur-Saluces*, p. 49, en note, présente Auguste-César de Saluces comme ayant fait la guerre en Écosse en 1550; mais il omet de dire en quelle qualité et de citer son autorité.

Chevaux, qui est devant le Petit Liet... où s'y estans faict passer, se battirent tous deux tous seuls, si bien que lediet sieur de Jurignat demeura fort blessé; mais Hautefort ne le voulut parachever, ains luy permit de repasser l'eau et de se faire panser; et estant guery, il rappella encor Hautefort jusqu'à deux fois, et demeura encor blessé comme la premiere fois; et lediet Hautefort luy usa encor de la mesme courtoisie, jusqu'à ce qu'on les mist d'accord, mais non pourtant qu'ils fussent jamais amys<sup>1</sup>."

Brantôme ne se lasse pas de faire l'éloge de M. d'Essé, gentilhomme accompli, s'il en fut jamais, mais sans dire qu'une branche de la maison de Montalembert, à laquelle il appartenait, se donnait comme venue d'Écosse<sup>2</sup>, bien avant les Viot

<sup>1</sup> *Discours sur les duels*, parmi les *Œuvres complètes de Brantôme*, édit. du *Panth. litt.*, t. I, p. 736, col. 1 et 2.

<sup>2</sup> " *Trion* ou *Tryon* : maison originaire d'Écosse, dont l'ancienneté remonte aux temps les plus reculés. La branche que nous allons rapporter est passée en France, où elle s'est répandue dans les provinces de Périgord, d'Angoumois et de Poitou, vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle." (Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, etc., t. X, p. 396-418.) — Armes : d'argent, à deux jumelles d'azur en bandes, accompagnées en chef d'une croisettes ancrée de gueules (N<sup>o</sup> LXXVII). La branche de Tryon-Montalembert : écartelé d'argent, à la croix ancrée de sable, qui est de Montalembert. Casque de chevalier, orné de ses lambrequins aux émaux de l'écu (N<sup>o</sup> LXXVIII).

N<sup>o</sup> LXXVII. — TRYON.N<sup>o</sup> LXXVIII. — TRYON-MONTALEMBERT.

de Mercure, qui ne visaient pas si haut<sup>1</sup>. Non content d'être brave autant qu'homme du monde<sup>2</sup>, M. d'Essé était beau joueur, et tenait tête à Marie de Lorraine, qui aimait fort le jeu et se mesurait souvent avec lui et d'autres seigneurs français. Un jour ils s'échauffèrent à ce point que la reine perdit 6,000 écus comptant. Espérant réparer cette perte, elle prie M. d'Essé de jouer sur parole 6,000 autres écus, ce que celui-ci s'empresse d'accorder, tant il était courtois et respectueux pour les dames. La reine joua si bien qu'elle regagna tout : "Or bien, Madame,

<sup>1</sup> " *Viot de Mercure*, famille originaire d'Écosse, qui a fourni un vice-roi de Tanger en Barbarie; elle portait le titre de comte de Viot ou Théviot, avant que les guerres civiles de la Grande-Bretagne ne l'eussent forcée à émigrer en France, où elle s'est établie dans l'Orléanais. — I. Jacques Viot, seigneur de Mercure, fut gendarme des Gardes-du-Corps de Jacques V, roi d'Écosse; il passa en France en l'an 1549, et avait épousé Mathilde de Barry, irlandaise. — II. Jean Viot, seigneur de Mercure, qui fut page de la chambre de Marie Stuart... puis capitaine de cavalerie en 1585." (*Nobiliaire universel de France*, etc., t. 1, p. 447, 448.) Après avoir blasonné ainsi les armes de cette famille : d'azur, au caducée d'or, deux roses d'argent posées en chef, deux licornes pour supports, et timbré d'un casque grillé de front, M. de Saint-Allais, revenant sur le même sujet, t. XIII, p. 229-231, décrit les armes des Viot de Mercure : d'or, à la fasce d'azur, chargée d'un caducée du champ, accosté de deux roses d'argent; l'écu timbré d'un casque taré de front, orné de ses lambrequins. Supports : deux licornes; cimier : une licorne issante (N<sup>o</sup> LXXIX).

N<sup>o</sup> LXXIX. — VIOT DE MERCURE.



<sup>2</sup> Dans une lettre datée du 1<sup>er</sup> juillet 1548, il est représenté comme blessé. (Thorpe, *Calendar of State Papers*, etc., vol. 1, p. 89, n<sup>o</sup> 52.)

dit M. d'Essé, vous estes quitte; vous avez joué en grande reyne et princesse liberale, et moy j'ay joué en belistre gentil-homme par trop prodigue. J'ayme mieux que vous m'estimez tel qu'avare et discourtois à l'endroit d'une si honneste princesse que vous estes<sup>1</sup>."

A quelle époque faut-il placer cette anecdote? Brantôme est muet sur ce point, comme sur l'origine des Tryon, dont nous parlions tout à l'heure<sup>2</sup>. Or, il est à peu près sûr que M. d'Essé fit plusieurs voyages en Écosse, peut-être avant et plus certainement après l'expédition de 1549. Dans une lettre datée de Fontainebleau le 27 octobre, Madame de Guise termine en annonçant à sa fille que le seigneur d'Essy lui dira le surplus; pas un mot de l'expédition. Dans une autre lettre de M<sup>lle</sup> de Nemours, Jeanne de Savoie, le même personnage est signalé

<sup>1</sup> *Oeuvres complètes de Brantôme*, t. I, p. 347, col. 2.

<sup>2</sup> Nous revenons sur ce point pour exposer ce qui nous semble avoir donné naissance à cette tradition de famille. Les Tryon étaient alliés aux Coquet, barons de la Roche de Guimps, etc., en Guienne, qui se disaient, eux, venus de l'île de Coquet sur la côte de Northumberland. DE COQUET : d'azur à un chevron d'or, accompagné en pointe d'un coq de même, crété et barbé de gueules, et un chef cousu de gueules, chargé de deux étoiles d'argent (N<sup>o</sup> LXXX). Voyez d'Hoziér, *Armorial général*, etc., reg. V, part. I. — La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. V, p. 107, 108. — Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, t. XVI, p. 258, 259.

N<sup>o</sup> LXXX. — DE COQUET.



comme sur son départ; mais dans cette lettre, cette princesse donne des nouvelles de Marie Stuart, alors à la cour de France<sup>1</sup>, soin dont elle se dispensera dans une autre, "pour ce que sçay, écrit-elle à Marie de Lorraine, que la royne vous mende entierement toutes nouvelles de desà, tant du costé du roy que de la royne vostre fille<sup>2</sup>," etc.

M. d'Essé arriva en Écosse au mois de mai de l'an 1548<sup>3</sup>. Introduit dans l'assemblée des lords écossais, ce chef des troupes auxiliaires leur fit part des intentions de son maître à l'égard de l'Écosse et de sa jeune reine. Craignant avec raison qu'elle ne fût interceptée par les vaisseaux d'Angleterre, Marie de Lorraine conduisit rapidement sa fille à Dumbarton et y trouva l'amiral Villegagnon avec quatre galiotes destinées à la transporter en France. La jeune princesse monta sur le galion royal, avec ses deux gouverneurs, les Lords Erskine et Livingston, son frère naturel Lord James, et quatre compagnes de son

<sup>1</sup> "Madame, monsieur d'Osir m'a fait ce bien de me dire qu'i s'an aloit par devers vous : je n'é voulu falir à... vous avertir de la senté de la royne, vostre fille, vous asurant, Madame, que elle ce porte fort bien et ne fait que creste en grant deur et vertu," etc. (*Balcarres Papers*, Édinburgh.) — Dans une lettre du Dauphin, depuis Henri II, à la reine d'Écosse, du 4 mars 1545, ce prince accuse réception de lettres venues de ce pays par le sieur d'Ozy (alias Ausy), valet de chambre du roi, et parle en même temps du sieur de Lorges comme ayant fait le même voyage. Dans trois autres lettres du même prince, l'une du 16 juin, la seconde du 4 juillet 1546, lettre confiée au sieur de Mandosse, conseiller et premier maître d'hôtel du roi et son envoyé auprès de Marie de Lorraine, la troisième du 1<sup>er</sup> décembre 1546, il est encore fait mention du même personnage. On le trouve également nommé dans deux lettres du connétable de Montmorency, qui le présente comme envoyé par le roi en Écosse. Dans la première, datée de Fontainebleau le 27 octobre, l'écrivain parle d'une autre dépêche de Henri II portée à Marie de Lorraine par le sieur de Laya, qui, suivant une autre lettre du connétable, du 23 mars, était de retour en France à cette époque. La seconde des lettres confiées par Anne de Montmorency au sieur *Dauzys*, porte la date de Loudan, le 26 juin. — Dans une curieuse lettre adressée par Thomas Fisher au Lord Protecteur Somerset, le 11 octobre 1548 (Cotton. Ms., Caligula, B, VII, folio 325), M. d'Essé est toujours appelé *Monst' Dessie*.

<sup>2</sup> Lettre sans date envoyée par un certain Villeheton, qui s'en retournait auprès de la reine douairière d'Écosse.

<sup>3</sup> *A Diurnal of remarkable Occurrents in Scotland*, etc., p. 46.

âge appartenant aux nobles familles de Fleming, de Seaton, de Beaton et de Livingston<sup>1</sup>, jeunes filles appelées les quatre Maries parce qu'elles portaient le même nom qu'elle<sup>2</sup>. La petite flotte quitta l'Écosse le 7 août<sup>3</sup>, et, après une navigation d'une semaine, elle aborda heureusement, d'abord au port de Roscoff, à l'endroit où l'on éleva plus tard une chapelle commémorative<sup>4</sup>, puis à Morlaix. Dans cette dernière ville, un pont s'étant écroulé sous la foule, la garde écossaise qui escortait la princesse s'écria : *trahison!* et Jean II, vicomte de Rohan, qui la

<sup>1</sup> Dans sa vie de John Livingston (*Select Biographies edited for the Wodrow Society*, etc., vol. I. Edinburgh, M.DCCC.XLV., in-8°, p. 137, not. 3), le Rév. W. K. Tweedie donne à Marie une gouvernante de ce nom, et cite "Row's Hist., p. 206 and 208." Nous avons eu la curiosité de vérifier cette citation, et nous l'avons trouvée inexacte. Lady Livingston était gouvernante de la princesse Marie, fille de Jacques VI, qui, sur les représentations de l'assemblée de l'Église d'Écosse tenue en 1604, promit de retirer l'enfant des mains de cette dame, signalée comme papiste. (*The Historie of the Kirk of Scotland*, etc., printed for the Maitland Club, M.DCCC.XLII., in-4°, part II, p. 455, n° 13; p. 457, n° 10.)

<sup>2</sup> Voyez une note à la ballade *the Queen's Marie*, dans *the Minstrelsy of the Scottish Border*, édit. de 1812, t. III, p. 97, 98. Dans une autre ballade, que le docteur Aytoun intitule *Marie Hamilton*, une personne de ce nom est mentionnée, avec Marie Carmichael, Marie Beaton et Marie Seaton, comme l'une des quatre Maries (*the Ballads of Scotland*, etc. Edinburgh and London, MDCCLVIII, in-12, vol. II, p. 42) et chargée du crime d'infanticide, que John Knox, dans son Histoire de la réforme en Écosse, liv. IV (édit. de David Laing, vol. II, p. 415), attribue à une femme de chambre française de Marie Stuart, en 1563.

<sup>3</sup> Le 25 juillet 1549, dit l'auteur du *Diurnal of Occurrences in Scotland*, p. 47. — Le 23 juin, Henri II écrivait au capitaine de ses galères : "Monsieur de Ville-gagnon, pour ce que je suis bien avant en guerre avec l'Anglois et que je regarde à me fortifier et armer de tous costez à l'encontre d'eulx et mesmement par la mer, à ceste cause j'escriztz presentement à la royne d'Escosse, ma bonne sœur, et aussi au sieur de Termes, mon lieutenant general audiet país d'Escosse, qu'ilz vous laissent venir de deçà avec mes quatre gallaires, vous priant et ordonnant ne faillir d'incontinent partir pour vous rendre à Rouen, où de present sont mes autres gallaires, le plus tost qu'il vous sera possible. Et fault, Monsieur de Villegaignon, que vous regardez de les conduire et amener le plus seurement que vous pourrez; car vous entendrez assez que la perte desdites gallaires me viendroit à present très-mal à propos," etc. — La lettre annoncée comme envoyée à la reine d'Écosse est également conservée dans la collection Balcarres.

<sup>4</sup> Deux siècles après, Charles-Edward, ayant abordé non loin de là, se rendait à cette chapelle pour remercier Dieu d'avoir pu échapper à ses ennemis. Cet édifice vient d'être acheté par M. Pol de Courcy. (*Archæologia Cambrensis*, etc., Oct. 1858, p. 442, 443.)

recevait, répondit : "Jamais Breton ne fit trahison." Avec Isabeau d'Albret, sa femme, il donna l'hospitalité dans son château de Blain à Marie, qui s'arrêta encore à Nantes. De là, elle fut menée à Saint-Germain, où la cour se trouvait alors, et où Henri II la reçut et la traita comme un père<sup>1</sup>.

Le 3 septembre, Antoinette de Bourbon écrivait à sa fille : "Madame, j'ay receu ungne joye que ne vous sarès dire, ayant seu l'aryvée de nostre petite royne estre, avec santé, telle que la sarions bien desirer. J'ay pitié de la peine que je pence arés porté durant son veage et avant ayés ouy son arrivée par deçà, et ausy de ce que pouvés avoir santy à son partement. Vous avés eu si peu de joye en ce monde, et tant accoustumé avoir peines et soucy, que je croy ne savés presque plus que s'et de plesir, synon qu'en set absence et perte vous esperés ung repos à sete petite creature, avec honneur et tant bien, se Dieu plest, et plus que jamès. Je vous espere vous voir encores quelque-fois avent mourir; car sy luy plest permestre [que] les choses par delà se conduysent en bien et que toust se puist recouvrer, et toutes les choses termynner et demourer en paix, les places mysés en surté de capitaines et gens surs pour le roy et vous, quy ne sera plus que ung, lors vous pourés asegment loyser le lyeu pour tant qu'y vous plera, et venyr ung jour par-desà voir vos anffans et tant de personnes quy vous sont proches et quy tant le desirent, et ung peu vous resjouyr avec vos amys. Cependant creés, Madame, qu'à nostre petite royne je feré et tyendré main il soit faict tout tel trestement que le desirés. Je partiré, se Dieu plest, sete semaine pour l'aler trouver le plus tost que je pouré et la conduyre, sellon le commendement du roy, à Saint-Germain avec mons<sup>r</sup> le Dauphin, pour, après y

<sup>1</sup> Il existe une lettre de Henri II sur l'arrivée de Marie Stuart en France, dans une note des Mémoires de Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, à l'année 1548. (Collect. Petitot, 1<sup>re</sup> série, t. XXIV, p. 41.)

avoir sejourné quelques jours pour dresser son petit cas et l'avoir un petit accoustumée avec luy et mesdames ses seurs, me retirer de ce quy vous plest. Madame de Flamy<sup>1</sup> demeure pour la gouverner. Le roy, comme je crois, n'yra au contrere. Il est vray que, suyvant se que le premyer m'en avyés mendé par le S<sup>r</sup> d'Oisel et depuis par son retour vers vous, m'en avés escrit, j'avès parlé au roy pour y mestre mademoiselle de Curel; toutefois veu [que] ladite dame de Flemy connest sa noriture et l'a veu nouryr, il est resonable [que] elle y demeure tant qu'y vous plera et en ait la principale charge, sy le roy veut, pour le françois et pour les accoustremiens de par desà, que mademoiselle de Curel set myeux que les aultres, qu'elle ayde et la serve; je croy, ne le trouverés mauvais : son mari et elle sont vostres. Ils n'y pourront faire du bien et vous hobeyr, et toujours aultant de honneste compaignye avec elle arés qu'a[vec] madame de Flamy. Je feré la mylleure chose que je pouré et toute l'adresse quy me semblera nescessaire, et pareillement aux deux gentilhommes qui ont toujours eu charge d'elle.... Je pence toute sa compaignye sera sy bien réglée qu'yl aront raison s'en contenter. Pour les habillemens d'elle,... il y sera bien pourveu, et sera comme il luy appartient. J'é pareillement envoyé vos lestres au bailly de Longueville pour à ses fames fournyr se qu'y leur sera de besoing.... Je ne fauldré luy bailler le june homme, filz de madame de Flamy, que luy envoyés; il sera toujours prest vous hobeyr et faire pour seus quy vous aront fait servyce le mieux quy pourra, sellon sa puyssance, quy n'est encores sy grande comme son voulloir est bon<sup>2</sup>,” etc.

Le 16 janvier, M<sup>me</sup> de Guise reprenait la plume et donnait à

<sup>1</sup> Lady Fleming.

<sup>2</sup> *Balcarres Papers*, Édinburgh. Cette lettre porte des traces d'une grande précipitation; elle est semée de pâtés d'encre et très-difficile à déchiffrer. Outre le porteur, le sieur de la Motte, dépêché par Henri II auprès de la reine douairière d'Écosse, sa mère nomme Austigny, venu de ce pays avec des lettres de Marie de Lorraine.

sa fille de nouveaux détails sur la situation de la jeune Marie et de quelques Écossais de marque à la cour de France. La future bru de Henri II y était traitée à souhait : " Il n'est possible, dit sa grand'mère, de la plus honnorer qu'elle est ; et de ce qu'elle et madame Elizabet, quy est l'aysnée fille de la royne, et elle sont logées ensemble, il m'est avys [que] s'et son grant bien, affin que elle soye nourries en amystié de sœurs. Et de dire elle y ayst riens incommode de l'une pour l'autre, s'et mal dit ; car elle ne se lieve la nuyst, ny ne dort jamès sus jour, et est fort enjouée et jollye, et s'entr'aiment le plus qu'yl est possible de compaignie. Il en ont à toutes heures bien largement ; le plus souvent il sont en la chambre de la royne, de sorte quant arions à souheder, je ne la sarions myeux desirer pour bon trestement qu'elle l'a. Et pour ce, Madame, n'en creés dyverse gens quy vous en poureye escrire ou mender ; car aucune fois il se mescontente sens reson, et vouldroye des lieux à part pour vyvre à leur plesir, quy ne serés le bien et proufit de la royne vostre fille.... Quant aux signeurs, il n'y a encores eu à la court que mons<sup>r</sup> de Levyston<sup>1</sup>, qui aret tort de se plaindre ; car le roy luy a faict tout l'onneur qu'yl est possible, tant pour son mengé à la table de mons<sup>r</sup> le connestable ou des chambrelans. [Le roy?] luy a fait presant d'argent et faict faire ung buffet de veisselle dorée, et aultant en a mons<sup>r</sup> d'Asquyn<sup>2</sup>, quy toujours a esté mallade depuis son arivée à Angers. L'on le tenet guery quand suis partie. Quant à madame de Flamy, elle est tout ainsy que la desirés, comme déjà vous ay escrit, et n'y a qu'elle

<sup>1</sup> Lord Livingston.

<sup>2</sup> Lord Erskine, sans doute le même dont il est question plus haut, p. 458, en même temps que de Lord Livingston. Un autre Erskine est mentionné dans cette autre lettre de Marie de Lorraine à sa belle-sœur la duchesse de Guise, en date du 13 janvier, sans indication d'année : " Madame ma sœur, j'é reseu la lecture que m'avés escry par Usquin, et osy par yselle j'é reseu l'ez de connetre le commandement de la santé de ma fille. Je suis entrée an pene de connetre le voiage de monsieur mon frere," etc. (*The Life of Thomas Egerton*, etc., p. 14, col. 2.)

[qui] aye charge de la personne de la royne, sa mestresse; ny de toute sa suyte... ladite dame et tout le reste ne saiet myeux faire qu'en tous andrès suyvre l'intension du roy et de la royne, sellon que luy a esté decleré," etc.

Il se trouvait alors à la cour de France un espion écossais aux gages de l'Angleterre, qui tenait le docteur Wotton, ambassadeur d'Edward VI, au courant de tout ce qu'il avait pu recueillir de la bouche d'Andelot, avec lequel il paraît avoir été en communication journalière. Un jour, il informe ce diplomate que l'ambassadeur français *Osey*, qui, depuis assez longtemps, avait reçu l'ordre de se rendre en Écosse, n'était point encore parti. Il ajoute qu'un peintre français nommé *Nicolas* (sans doute Nicolas d'Arfeuille), a livré au roi de France le plan de tous les ports d'Angleterre, de manière à faciliter, à l'occasion, le débarquement de l'expédition qui se prépare pour l'Écosse. Le marquis de Mayenne, frère de Marie de Lorraine, doit s'y joindre, ainsi que deux ou trois cents Espagnols, s'il faut en croire l'ambassadeur de l'empereur près la cour de France; là, on fait grand bruit de la victoire remportée par les Écossais à Dundee<sup>1</sup>.

Ici les nouvelles étaient erronées : loin d'avoir été vainqueurs, nos alliés avaient été repoussés dans leur attaque contre Broughty Craig, fort situé à l'embouchure du Tay.

Ils avaient été encore plus maltraités à la bataille de Pinkie, dont nous avons une relation par un de nos compatriotes, le sieur de Berteville, qui figurait dans les rangs de l'armée anglaise à la tête d'une compagnie d'arquebusiers à cheval<sup>2</sup>. Plus tard, Andelot causant avec l'espion dont nous avons parlé, lui demandait ce que Berteville faisait en Angleterre, et com-

<sup>1</sup> Le docteur Wotton au Protecteur et au Conseil, de Paris, le 7 mars 1547-8. (Tytler, *England under the Reigns of Edward VI. and Mary*, etc., vol. I, p. 79.)

<sup>2</sup> Cette relation a été imprimée, pour le Bannatyne Club, par M. David Constable. L'original, adressé à Edward VI, est conservé dans la Bibliothèque Cottonienne, Cleopatra, A, XI.

ment il y était vu. Goodman Harpax, ou, pour mieux parler, le personnage qui se cache sous ce nom, lui répondit qu'il était en crédit et fort estimé, et qu'il s'était bravement conduit à la dernière bataille en Écosse. Là-dessus, Andelot dit qu'il fallait le gagner et le rapatrier. Harpax répondit que si le feu roi de France eût vécu, la chose aurait eu lieu, car il l'avait *travaillé*<sup>1</sup> par le moyen du baron de Saint-Blancourt, qui avait fait, dans ce but, deux ou trois voyages en Angleterre; mais qu'aujourd'hui que le roi était mort, il lui paraissait plus difficile de faire rentrer Berteville<sup>2</sup>. Il devait rentrer, cependant, et combattre dans les rangs français, en supposant toutefois que l'historien de la bataille de Pinkie soit ce capitaine de Bertheville que l'on voit en Italie en 1559<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Practised.*

<sup>2</sup> Le docteur Wotton à Sir William Petre, du 16 avril 1548. (Tytler, *England under the Reigns of Edward VI. and Mary*, etc., vol. I, p. 91, 92.)

<sup>3</sup> *Mémoires de Du Villars*, dans la collection Petitot, 1<sup>re</sup> série, t. XXX, p. 372.

## CHAPITRE XX.

La guerre continue en Écosse ; succès des forces écossaises et françaises combinées. — Désaccord entre les alliés ; terrible émeute à Édimbourg en octobre 1448. — Désordres reprochés aux Français de l'armée expéditionnaire. — Témoignage peu flatteur rendu aux Écossais de l'époque. — Paix de 1550 ; arrivée de M. de Lansac en Écosse ; objet de sa mission ; permission donnée aux Français d'exporter des chevaux d'Écosse par l'Angleterre ; levée de la prohibition du charbon de terre. — Traité de janvier 1550-51 entre l'Écosse et l'empereur ; le maître d'Erskine envoyé auprès de la reine douairière de Hongrie par le roi de France. — Tentatives de Marie de Lorraine pour enlever la régence d'Écosse au comte d'Arran ; elle se détermine à faire un voyage en France. — Son arrivée à Rouen ; elle passe à Dieppe ; sa joie en apprenant qu'il ne s'y trouvait pas de protestants ; faveurs accordées par Henri II à des Écossais. — Une fête brésillienne à Rouen en 1550 ; Marie Stuart y assistait-elle ? — Enfants de Henri II et de Lady Fleming. — Complot tramé contre la jeune reine par un archer de la garde écossaise. — Marie de Lorraine expose ses projets à Henri II ; Robert Wauchop en France. — Départ de Panter et de Hamilton pour l'Écosse ; don d'une abbaye en France au premier. — Marie de Lorraine reçoit à Mantes une lettre du roi. — Son retour en Écosse ; le comte d'Arran, en échange de ses fonctions, reçoit le duché de Châtellerault et une forte pension de la France.

Après le départ de Marie Stuart, la guerre continua encore pendant deux ans<sup>1</sup> contre son royaume ; mais le succès abandonna les Anglais depuis que les troupes françaises, commandées d'abord par M. d'Essé, puis, après son départ, par le

<sup>1</sup> Cette guerre a été racontée d'une manière très-vive, très-détaillée et très-intéressante par un gentilhomme, Jean de Beaugué, dans un petit volume in-12 de 119 pages, intitulé *l'Histoire de la guerre d'Écosse, traitant comme le Royaume fut assailli, et en grand' partie occupé par les Anglois, et depuis rendu paisible à sa Reine*, etc. A Monseigneur Messire François de Montmorency, chevalier de l'ordre, etc. A Paris, pour Gilles Corrozet (ou Vincent Sertenas, ainsi qu'il est marqué sur l'exemplaire de la Bibliothèque impériale Lb 31-12-A ; ou Estienne Groulleau, comme on le voit sur celui du même dépôt qui vient après, et comme portait l'exemplaire de la *Bibliotheca Heberiana*, part VI, p. 233, n° 3194), 1556. — Cet ouvrage a été réimprimé pour les membres du Maitland Club par M. William Smith, sous le titre *d'Histoire de la guerre d'Écosse pendant les campagnes [de] 1548 et 1549*, par Jean de Beaugué. Réimprimé à Edimbourg : M.DCCC.XXX., in-4°, de xvi-vii-143 pages. Il existe aussi une traduction anglaise de ce livre, par le docteur Patrick Abercromby, (Edinburgh,) M.DCC.VII., petit in-8°.

maréchal de Thermes<sup>1</sup>, et accrues de nouveaux renforts<sup>2</sup>, se furent jointes aux Écossais.

Comment les uns et les autres s'accordaient-ils ensemble ? Nous sommes forcé de convenir que l'entente fut loin d'être toujours cordiale. Le récit d'une terrible émeute qui eut lieu à Édinburgh au mois d'octobre de l'année 1448, peut servir à en donner la mesure. Dans la soirée, un Français ayant vendu une arquebuse à un Écossais pour un écu, avait reçu l'écu et s'était enfui avec son arme. L'Écossais alla se plaindre au prévôt d'Édinburgh, qui était de la maison de Hamilton, parent du gouverneur et capitaine du château. Ce magistrat ordonna que le Français livrerait l'arquebuse ou rendrait l'argent ; mais celui-ci, soutenu de plusieurs de ses compatriotes, n'en voulut rien faire, et les Français s'étant pris de paroles avec le prévôt, allèrent jusqu'à le défier ; à la fin, ils dégainèrent contre lui et le blessèrent en plusieurs endroits. Là-dessus, l'alarme s'éleva dans la ville, et le peuple se répandit pour prêter main-forte à son prévôt. De leur côté, les Français accoururent au secours de leurs camarades, et il s'engagea une bataille à la suite de laquelle il resta vingt-deux Écossais sur la place, dont certains

<sup>1</sup> Brantôme, *Hommes illustres et grands capitaines français*, liv. III, ch. I. (*Œuvres complètes*, t. I, p. 354, col. 1.) — Les noms de ces deux capitaines sont étrangement défigurés par Lindsay de Pitscottie, qui parle de la mission de *Monsieur Deterius* et de *Monseour Dosie* en Écosse, vol. II, p. 510.

<sup>2</sup> A la date du 20 février 1550, Edward VI mentionne dans son journal l'expédition en Écosse d'une flotte française de cent soixante voiles, chargée de grains, de poudre et d'argent, et la perte de seize grands vaisseaux qui en faisaient partie et qui échouèrent sur la côte d'Irlande. (Burnet, *the History of the Reformation of the Church of England*. London, MDCLXXXI-MDCCXV, in-folio, part. II, p. 23.) — Cet argent provenait sans doute de l'impôt spécialement établi pour cette destination. Il existe à la date du 31 décembre 1549, parmi les *Papiers d'État* de M. Teulet, t. I, p. 205, 206, un ordre donné par le roi aux officiers des provinces de faire entre les villes la répartition de l'impôt établi pour défendre l'Écosse et protéger le commerce. C'est pour que cette protection fût efficace que plus tard un pirate écossais fut pris à la sollicitation de l'ambassadeur de France, et que trente hommes de l'équipage, composé d'Anglais, d'Écossais et de Français, furent exécutés. (*Papiers d'État*, etc., t. I, p. 233.)

étaient des gens de conséquence, tels que Hamilton, fils aîné dudit prévôt, William Stewart, frère d'un lord, Robert Hamilton, vaillant et hardi jeune homme, fils du capitaine de Dunbar, un autre gentilhomme nommé Robert Chappen, et le secrétaire de la ville. Les Écossais eurent en outre trente ou quarante blessés, la plupart très-dangereusement. Du côté des Français, il y eut huit hommes tués, dont un capitaine. A la fin, le gouverneur et M. d'Essé firent tant, que les combattants des deux nations mirent bas les armes. Le lendemain, c'est-à-dire le 8 octobre, les deux chefs tinrent conseil ensemble, et, conformément à un plan arrêté d'avance, M. d'Essé, avec tout son monde, sortit d'Édinburgh, opéra sa jonction avec le comte de Rheingrave, et les deux troupes réunies se portèrent sur Haddington dans l'espoir de surprendre cette ville. A peine étaient-ils hors d'Édinburgh que les habitants fermèrent les portes et commencèrent à chercher partout, et autant de Français qu'ils trouvaient malades, ou autres, ils les dépêchaient et les jetaient "en lieux secretz," afin qu'on ne pût les retrouver<sup>1</sup>.

Ces désordres se renouvelèrent malheureusement plus d'une fois, et donnèrent lieu à des plaintes dont les lords de la Congrégation se firent les organes dans la discussion du traité d'Édinburgh en 1560<sup>2</sup> : "Les soldats françois avoient esté si insolens, avoient si mal vescu et exercé tant de cruautés, que tout le peuple d'Escosse s'estoit resollu de plus ne les endurer, ou de laisser leurs maisons pour vivre ailleurs." L'un parlait de femmes prises par force, l'autre de maisons pillées et brûlées. On peut, il est vrai, taxer ces plaintes d'exagération, ou les mettre sur le compte de l'esprit national ou de l'antagonisme religieux; mais on ne saurait se refuser à y croire en voyant la

<sup>1</sup> Teulet, *Papiers d'État*, etc., t. I, p. 199, 200. — Jean de Beaugué, *l'Histoire de la guerre d'Escosse*, etc., liv. II, ch. XXIII, folio 65 verso

<sup>2</sup> *Papiers d'État*, etc., t. I, p. 579, 581.

reine régente elle-même écrire à ses frères le duc d'Aumale et le cardinal de Guise, le 12 novembre 1549, en parlant des paysans écossais : "On les met hors de leurs maisons; on ne leur a jamais payé un liard pour la nourriture des chevaux. Les soldats brûlent tout le bois qui se trouve dans la maison, comme bancs, tables et telles autres choses. Ce pauvre endroit du pays a soutenu la guerre huit ans, et tous les jours il est incendié par l'ennemi. Je vous promets que c'est chose insupportable; les habitants s'en mettent au désespoir et quelquefois ils s'en tuent<sup>1</sup>." Environ quinze jours après, la même princesse écrivait encore au cardinal de Guise : "Pour l'oppression qui lui est faite par les gens de guerre, le peuple s'est mis en un tel désespoir, qu'il s'en prend à nous et se soulève, et où ils avaient coutume de m'aimer, ils voudraient me voir morte, leur semblant que je suis cause de leur mal. Pour cette raison, nous sommes contraints d'avoir les soldats en garnison dans la ville d'Édinburgh... là où ils ne nous pourront faire nul service, étant si loin des frontières.... Et encore que ma santé soit fort mauvaise, et que je croyais aller tous les jours me reposer, comme je vous l'ai écrit, j'ai été contrainte de demeurer, de peur que nos gens ne se tuassent les uns les autres<sup>2</sup>."

Du côté des Français (car dans la correspondance que nous venons de citer, Marie de Lorraine se fait l'écho des doléances écossaises), on n'avait pas assez de mépris pour les alliés que l'on ruinait ainsi. Le 20 août 1571, M. de Vérac écrivait de Saint-André à M. de la Mothe Fénelon : "Vous ne pourriez pas croire le peu d'assurance qu'il y a aux gens de ce pays; et plus je les hante, et plus je voy qu'on ne s'y peult fier, car

<sup>1</sup> Teulet, *Papiers d'État*, etc., t. I, p. 703.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 709, 710. — Dans un précieux volume publié par le Maitland Club sous le titre d'*Illustrations of the Reign of Queen Mary*, on trouve un grand nombre d'intéressantes particularités sur la guerre d'Écosse et sur la conduite des auxiliaires français sous MM. d'Essé et de Thermes.

pour ung escu ils traïroient leur pere, et tousjours vous demandent<sup>1</sup>.”

Enfin, de guerre lasse, les parties belligérantes se décidèrent à conclure la paix. Proposée à Edward VI le 6 mai 1549, le lendemain du jour où le marquis de Mayenne<sup>2</sup>, avec M. de Brezé, parlaient de Londres pour aller annoncer à Marie de Lorraine la mort de son père<sup>3</sup>, elle fut signée à Boulogne le 24 mars et proclamée le 20 avril 1550-51 à Édinburgh, quelques jours après l'arrivée de M. de Lansac, envoyé du roi de France en Écosse, chargé de désigner ses commissaires du côté des Écossais<sup>4</sup>. Il en désigna de Français pour s'entendre avec les commissaires anglais relativement à la délimitation des frontières; et, sur ses représentations, le Conseil d'Angleterre tomba d'accord de permettre à nos compatriotes d'exporter des chevaux d'Écosse par le premier de ces deux pays, à la condition que ces chevaux seraient montrés et leur nombre déclaré aux employés du roi sur la frontière. En même temps, bien qu'il eût été jugé nécessaire de prohiber l'exportation du char-

<sup>1</sup> Teulet, *Papiers d'État*, etc., t. II, p. 290.

<sup>2</sup> Charles de Lorraine, second fils de François, duc de Guise, conséquemment neveu de la reine douairière Marie. (Anselme, *Hist. général. et chronol. de la maison roy. de France*, t. III, p. 490, B.)

<sup>3</sup> *The Journal of King Edward's Reign*, 5 et 6 mai 1549. (Burnet, *the History of the Reformation*, etc., vol. II, appendix, p. 13.) — La lettre suivante, du comte de Montmorency, écrite de Saint-Germain-en-Laye, le 24 avril 1550, semble relative à la mort du duc de Guise : “Madame, disait-il à la reine douairière d'Écosse, par le seigneur de Furnet vous aurez entendu toutes nouvelles de deçà. Depuis est survenue celle que vous dira le seigneur de Breszé, present porteur, dont je ne vous redirai rien, sachant très-bien que ce ne seroit que adjoûter mal au mal, que vous sentirez si grant... que je ne vous puis assez plaindre,” etc. — Lord Herries rapporte que le marquis de Mayenne venu en Écosse pour voir sa sœur, resta seulement quelques jours avec elle, parce que la nouvelle de la mort de leur père arriva sur ses pas. (*Historical Memoirs*, etc., p. 27.) Il revint d'Écosse en poste à Londres, le 12 juin, et partit pour la France. (Burnet, *the Hist. of the Reform.*, vol II, appendix, p. 15.)

<sup>4</sup> *The Journal of King Edward's Reign*, p. 24, April 3. — Ces commissaires étaient l'évêque de Valence, le maître d'Erskine, ambassadeur d'Écosse en France, etc.

bon de terre en raison de la cherté et de la rareté de cette denrée, cependant, pour être agréable au roi de France, cette prohibition fut levée<sup>1</sup>.

Le traité de 1550, qui mettait ainsi fin à la guerre, avait reçu son complément d'un autre par lequel l'Écosse était comprise dans la paix<sup>2</sup>. Dans ce but, Henri II avait décidé d'envoyer deux ambassadeurs auprès de Marie, reine douairière de Hongrie : un Français, frère du secrétaire d'État Claude de l'Aubespine, nommé *Basse-Fontaine*, et un Écossais, soit Erskine, soit Livingston. Le maître d'Erskine fut choisi, et son ambassade heureuse<sup>3</sup>.

Les dix années qui se succédèrent ensuite virent le progrès, l'établissement et la chute de la domination française en Écosse. La reine douairière, aspirant à la régence en remplacement du comte d'Arran, mit tout en jeu pour le décider à lui céder sa place; elle commença, en 1548, par chercher à le gagner par une alliance<sup>4</sup>, puis elle imagina de faire un voyage en France, sous couleur d'aller voir sa fille<sup>5</sup>, mais en réalité pour obtenir

<sup>1</sup> Le Conseil à Sir John Mason, du 17 juillet 1550. (*State Paper Office*, à Londres.)

<sup>2</sup> Rymer, *Fœdera*, etc., edit. II, t. XV, p. 255, 256, 263-273.

<sup>3</sup> Sir John Mason au Conseil, du 29 juin 1550. (Tytler, *England under the Reigns of Edward VI and Mary*, etc., vol. I, p. 306.) — Dans l'index des *State Papers published under the Authority of Her Majesty's Commission*, vol. XI, 1852, in-4°, p. 571, col. 1, le titre d'abbé de Basse-Fontaine en 1545 est donné à Jean Hennequin, sans doute d'après le *Gallia christiana*, t. XII, col. 619, B. Or, il paraît que Sébastien de l'Aubespine fut en possession de cette abbaye depuis 1543 jusqu'à sa mort, en 1582. Ses négociations comme évêque de Limoges (toujours sous le nom de *Basse-Fontaine*) ont été publiées en 1841, par M. Louis Paris, dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*; on y voit, dans la notice préliminaire, p. II, ce diplomate chargé en 1543 d'une mission en Suisse, sous le titre donné à Jean Hennequin, d'après le cartulaire de Saint-Urbain de Troyes.

<sup>4</sup> Coppie des lettres de promesse du roy concernant le mariage entre monsieur le conte d'Aran et la fille de monsieur de Montpensier. (*Analecta Scotica*, etc., n° XXX; t. I, p. 78, 79.)

<sup>5</sup> Ce voyage était arrêté depuis longtemps; le connétable de Montmorency écrivait à Marie de Lorraine, de Boulogne-sur-Mer, le 20 mai 1550 : "Madame, le roy vous fait ample responce aux deux dernieres despesches qui sont venues de vous, tant par le seigneur de Morette, que par le courier despesché depuis son parte-

l'avis et la coopération de Henri II. Le 23 juillet 1550, ce prince adressa au roi d'Angleterre une demande de sauf-conduit<sup>1</sup>; il fut accordé, aussi bien qu'une autorisation aux galères envoyées pour aller chercher la reine douairière d'Écosse, de traverser librement la mer et de s'arrêter dans les ports d'Angleterre<sup>2</sup>.

Au commencement de septembre, Leone Strozzi, prieur de Capoue, quitta Rouen à la tête de six galères, et, fidèle à la parole qu'il avait donnée à Henri II<sup>3</sup>, il lui ramenait en cette ville Marie de Lorraine le 25 du même mois. Elle était accompagnée par de Thermes, la Chapelle et d'autres officiers français, ainsi que par quelques-uns des principaux nobles de l'Écosse, parmi lesquels se trouvaient les comtes de Huntly, de Cassillis, de Sutherland et Marshall, dont le frère devait peu de temps après mourir à Paris<sup>4</sup>; des Lords Home, Fleming et

ment, par où vous verrez l'ordre qu'il donne pour faire vuyder et esclarcir en Angleterre le faict de là demolicion des places et joïssances du territoire qui en depend... Quant au surplus des affaires de delà, il est impossible de mieulx les acheminer que vous faictes, dont ledit seigneur a grant contentement... et s'asseuré qu'avant vostre partement de là pour venir icy, vous y pourvoyez de sorte que vous en serez tous deux en repoz; vous advisant que vous serez la très-bien venue et trouverez une compaignie qui vous recevra et verra avecques tout l'honneur et contentement que l'on sçauroyt penser; m'asseurant que au retour du seigneur de Breszé, nous sçaurons la deliberation que vous aurez sur ce prinse," etc. — Ce seigneur de Morette était ambassadeur du duc de Savoie.

<sup>1</sup> Teulet, *Papiers d'État*, etc., t. I, p. 234.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 235, 236. — Thorpe, *Calendar of State Papers*, etc., vol. I, p. 98, nos 28, 29. — Dans un Mémoire adressé par M. de Lansac à la cour de France sur les affaires d'Écosse, on voit que peu de temps auparavant il avait été refusé à Lord Maxwell un sauf-conduit pour aller dans ce pays par l'Angleterre. (*Papiers d'État*, etc., p. 224.)

<sup>3</sup> Lettre de Sir John Mason au Conseil, du 3 août 1550. (Tytler, *England under the Reigns of Edward VI. and Mary*, etc., vol. I, p. 308.) — Selon le rapport de ce diplomate, le prieur de Capoue devait mettre à la voile dans la première semaine d'août.

<sup>4</sup> Il fut enterré dans l'église des Carmes de la place Maubert, avec cette épitaphe : "Ci gist venerable prelat Robert Keith, escossois, frere du comte Marischal, abbé du monastere de Dier (*Deer, en Buchan*), qui trespassa le 12<sup>me</sup> juin 1551." (Dempster, *Hist. eccl. gent. Scot.*, lib. X, p. 423, n° 785; Spottiswood, *an Account of the Religious Houses, that were in Scotland*, ch. IX, à la fin du Catalogue de Keith, p. 423.)

Maxwell, avec les évêques de Caithness et de Galloway<sup>1</sup>. Arrivée à Dieppe le 19 septembre, la reine fut reçue par le gouverneur et les bourgeois sous les armes. "Quoy qu'elle fût fort contente de cette réception, dit un ancien historien de la localité, elle témoigna encore plus de joye quand elle apprit du gouverneur Ango qu'entre tant d'habitans qu'il y avoit dans Dieppe, il ne connoissoit aucun luthérien ou calviniste; à quoy cette princesse lui répartit : "Ah monsieur, que voilà une "grande bénédiction de Dieu ! Tenez donc vos portes bien fermées, car vous avez de mauvais voisins<sup>2</sup>." Les nouveaux débarqués attendirent plus d'un mois Henri II, qui avait annoncé aux Dieppois sa visite, et qui fit le 2 novembre son entrée dans leur ville<sup>3</sup>. Ils se rendirent ensuite à Rouen, où ils furent reçus

<sup>1</sup> Tytler, *History of Scotland*, vol. IV, p. 423, 424.

<sup>2</sup> *Histoire chronol. et abrégée de la ville, chateau et citadelle de Dieppe, etc.*, ch. XIII; Ms. de la Bibl. publique de la ville, p. 87.

<sup>3</sup> Desmarquets, *Mémoires pour servir à l'histoire de Dieppe, etc.*, t. I, p. 117. Suit, p. 119, 120, le récit de l'entrée du roi. — Le nom de l'historien de Dieppe diffère de bien peu de chose de celui de Desmarquette de Crimon, sous lequel est connue une famille ancienne originaire d'Écosse, qui, lors des troubles excités dans ce royaume à l'occasion de la religion, est venue s'établir en France. "Elle y a contracté, ajoute M. de Saint-Allais (*Nobiliaire universel de France, etc.*, t. I, p. 310, 311), des alliances avec les maisons les plus distinguées de la Picardie. Armes : d'argent, à deux lions passant de gueules" (N° LXXXI).

N° LXXXI. — DESMARQUETTE DE CRIMON.



avec les plus grands honneurs, qui n'étaient que le prélude d'autres distinctions. En effet, dans le courant de l'année que Marie passa en France, le comte de Huntly reçut le collier de l'ordre de Saint-Michel, et Lord James Hamilton, le fils aîné du gouverneur, fut nommé capitaine de tous les soldats écossais en France, et reçut le brevet d'une pension de 12,000 couronnes par an. Sir Robert Carnegy de Collechie ayant été dans ce temps-là envoyé en France par le gouverneur pour remercier le roi de ses derniers subsides, fut gracieusement accueilli et renvoyé les mains pleines<sup>1</sup>.

Des fêtes données pendant le séjour de la cour à Rouen, la plus curieuse semble avoir été une danse de sauvages du Brésil et de matelots français, qui l'exécutèrent tous nus. Ainsi que nous l'avons vu plus haut, la reine douairière d'Écosse avait fait dès le 25 septembre, son entrée à Rouen, et cependant l'auteur de la relation de cette fête ne la nomme pas; il la confond sans doute parmi ces nombreuses princesses dont la gracieuse contenance "rendoit comme estonné d'admirable delectation le peuple qui les regardoit, incertain si leur corps traitif et naïf trait de visage aornoit leurs sumptueux habits, ou si la sumptuosité de leurs accoutremenz donnoit accroissement de beaulté à leurs personnes." En est-il de même de Marie Stuart, qu'on ne nomme pas? Y a-t-il inadvertance du chroniqueur, ou redoublement de prudence maternelle? On peut admettre cette dernière supposition; car depuis dix-huit mois la jeune princesse était à la cour de France, où, s'il faut en croire le rapport de l'ambassadeur anglais, sa mère était presque adorée comme une déesse<sup>2</sup>. Nous le répétons, *la déduction* de la

<sup>1</sup> *Historical Memoirs of the Reign of Mary Queen of Scots*, etc. By Lord Herries. Printed at Edinburgh. M.DCCC.XXXVI., in-4<sup>o</sup>, p. 27.

<sup>2</sup> Sir John Mason au Conseil, de Rouen, le 23 février 1550-1. (Tytler, *England under the Reigns of Edward VI. and Mary*, etc., vol. I, p. 327, not. Cf. p. 325.)

*sumptueuse* entrée ne fait nulle mention de cette beauté déjà merveilleuse bien qu'en son enfance; et si elle mentionne le Dauphin, ce n'est que pour décrire le splendide costume qu'il portait<sup>1</sup>.

Dans l'assemblée nombreuse et choisie devant laquelle cet étrange spectacle fut donné, on remarquait encore "mademoiselle la bastarde." Henri II était, à ce qu'il paraît, à la veille d'avoir un autre enfant d'une Écossaise. Sir John Mason, dont nous avons déjà cité les dépêches, écrivait au Conseil, d'Amboise, le 18 avril 1551 : "Lady Fleming est partie d'ici avec un enfant du roi, et l'on pense qu'immédiatement après l'arrivée de la douairière en Écosse, elle reviendra en chercher un autre. S'il en est ainsi, il est à croire qu'il y aura lutte, l'animosité étant déjà très-grande. La vieille<sup>2</sup> qui règne seule à présent et gouverne sans partage, craint de perdre par là quelque chose de son crédit<sup>3</sup>." Quelques jours après, le même ambassadeur venant d'annoncer la découverte d'un complot tramé par un archer pour assassiner la jeune reine d'Écosse, ajoutait : "La même poste qui est venue apporter ces nouvelles, nous a pareillement appris que Lady Fleming est accouchée d'un enfant, ce qui ne réjouit pas beaucoup les femmes ici<sup>4</sup>."

Cet Écossais, nommé *Gilbert Stuart*, avait été dénoncé par Henrison, un de ses compatriotes, chassé de son pays et réfugié en Angleterre. Parti de France depuis quelque temps, Gilbert s'était vanté d'avoir les moyens d'empoisonner la jeune Marie par les relations qu'il avait avec les officiers de sa cuisine et la connaissance des mets que la princesse préférait, et il avait prié

<sup>1</sup> *Une Fête brésilienne célébrée à Rouen en 1550*, etc., par Ferdinand Denis. A Paris, J. Techener, 1850, in-8°, p. 10.

<sup>2</sup> Diane de Poitiers.

<sup>3</sup> Tytler, *England under the Reigns of Edward VI. and Mary*, etc., vol. I, p. 361.

<sup>4</sup> Sir John Mason au Conseil, d'Amboise, le 29 avril 1551. (*State Paper Office*, à Londres.)

Henrison de lui servir d'intermédiaire auprès du Conseil d'Angleterre, pensant leur être agréable. Bien au contraire, le comte de Warwick, après avoir écouté le conspirateur, décida avec Lord Paget, présent à l'audience, de l'envoyer prisonnier en France, ou de le remettre aux mains de l'ambassadeur de Henri II<sup>1</sup>. Une lettre de ce prince, du 6 juin 1551, nous apprend qu'après avoir été interrogé à Calais, son ancien archer était arrivé au Plessis-Macé, et que l'on s'attendait à savoir de lui ce qu'il y avait de vrai sur cette conspiration<sup>2</sup>.

Les fêtes données à Marie de Lorraine n'étaient pas terminées que cette princesse exposait au cabinet français ses projets contre le comte d'Arran; elle trouva de chauds partisans dans le cardinal de Lorraine et le duc de Guise, qui n'eurent pas de peine à gagner le roi à leur opinion. Suivant eux, la conservation de l'influence française et de la religion catholique dépendait du succès de ce plan. Avec la première, disaient-ils, l'autre ne pouvait que déchoir, et il était à craindre, à voir les progrès que l'hérésie avait déjà faits en Écosse, qu'une réforme ne s'y établît, pareille à celle qui avait eu lieu en Angleterre. Au contraire, si l'influence française pouvait être maintenue, tout irait bien, et l'Irlande, prête à s'insurger, secourrait le joug de l'Angleterre; elle n'attendait qu'un signe de la France pour être entièrement à sa dévotion<sup>3</sup>. Or, rien n'était plus vrai. L'archevêque d'Armagh, agent actif du Saint-Siège, qui avait été envoyé dans cette île pour arrêter les progrès de la réforme et fomenter une révolte contre l'Angleterre<sup>4</sup>, était arrivé

<sup>1</sup> Teulet, *Papiers d'État*, etc., t. I, p. 249-260.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 232. — *King Edward's Journal of his own Reign*; dans Burnet, *the History of the Reformation of the Church of England*, part. II, p. 26, 9 mai 1549.

<sup>3</sup> Tytler, *History of Scotland*, vol. IV, p. 424, 425.

<sup>4</sup> Un autre agent catholique employé dans ce but était un Irlandais nommé *George Paris*, que son nom ferait prendre pour un Français, et qui servait d'intermédiaire entre le comte de Desmond et autres lords irlandais et le roi de France. Fatigué de ce rôle dangereux, Paris sollicita d'Écosse, où il se trouvait, la permis-

à la cour de France peu de temps après la reine douairière, à laquelle Henri II l'avait recommandé l'année précédente<sup>1</sup>; et, après avoir fait un tableau peu encourageant du mécontentement universel qui régnait dans ce malheureux pays, il partit pour Rome, d'où il ne revint que pour mourir quelque temps après à Paris. Il était Écossais, se nommait Robert Wauchop, et avait cela de particulier qu'il était aveugle de naissance. Sorti de bonne heure de son pays, il avait étudié la théologie à Rome, pris le grade de docteur et enseigné à Paris avec beaucoup de succès. Il fut employé dans maintes ambassades par le pape, et fit pour cela plusieurs voyages de Rome en Allemagne, en France et ailleurs, au grand étonnement de tous ceux qui le connaissaient<sup>2</sup>.

sion de rentrer en Irlande et en possession de ses biens. Son pardon lui fut accordé; mais ce ne fut qu'après avoir été emprisonné au château de Stirling par les Écossais, instruits de ses démarches à Londres. Edward VI, au journal duquel nous empruntons ces détails, y avait consigné, quelques pages auparavant, l'arrivée d'un certain Paris avec des chevaux, dont six courtauts, deux tures, un cheval de Barbarie, deux genêts, un cheval de ressource et deux petites mules. (Burnet, *the History of the Reformation, etc.*, p. 46, 65, 67.) — Le 7 février 1561, Lord James Stuart, demandant un sauf-conduit pour la France à Sir William Cecil, le remercie de sa bienveillance dans l'affaire de George Paris. (Thorpe, *Calendar of State Papers*, vol. I, p. 160, n° 18.)

<sup>1</sup> Voici la lettre que lui donna ce prince : "Madame ma bonne seur, si vous avez sceu quel personnage est l'arcevesque d'Armacan, present porteur, son allée par delà vous sera très-agreable, pour le bien qui s'en peult esperer, estant de la bonne et sainte vie qu'il est, et de telle edification pour le bien de la religion que vous n'en pouvez avoir que très-grant contantement. Et pour autant qu'il merite d'estre bien et favorablement traicté, j'ay bien voulu, Madame ma bonne seur, vous escrire ccste lettre en sa faveur, pour vous prier tant affectueusement que faire puis, vouldrois donner ordre que l'empeschement qui luy est donné par delà en la joyssance de l'abbaye de Driburht (Dryburgh), dont il a esté bien et justement pourveu, cesse.... Escript à Meullain, le xj<sup>e</sup> jour de may M Vc xlix," etc.

<sup>2</sup> Joann. Lesl., *de Rebus gestis Scotorum, etc.*, lib. X, p. 475 bis. — *The History of the Family of Gordon*, vol. I, p. 177. — Sir James Melville, *Memoirs of his own Life*, p. 11. — Miræus, *de Script. Ecclesiast.*, apud Fabricium, p. 266. — Cone (*De duplici Statu religionis apud Scotos*. Romæ, 1628, in-4°, p. 112) assure que Wauchop avait seulement la vue trouble; mais, comme le fait observer le docteur Irving (*the Lives of the Scottish Poets, etc.* Edinburgh, 1810, in-8°, vol. I, p. 342), ce témoignage mérite peu de confiance, son auteur ayant négligé de donner ses raisons pour s'écarter ainsi de l'opinion-commune.

Convaincu par les rapports de l'archevêque d'Armagh et tout ce que purent dire les Guise, Henri II se montra satisfait des projets de la reine-mère, et David Panter, évêque de Ross<sup>1</sup>, ambassadeur d'Écosse près la cour de France, avec Sir Robert Carnegy, en mission temporaire dans notre pays<sup>2</sup>, et Hamilton, abbé de Kilwinning<sup>3</sup>, revinrent en Écosse dans le but d'entamer l'affaire avec le régent. Entre autres choses, ils lui présentèrent l'appât du duché de Châtellerauld pour lui, et un établissement à la cour de France pour son fils aîné<sup>4</sup>, moyennant qu'il re-

<sup>1</sup> Dès le mois d'août 1549, l'évêque de Ross songeait à partir, et Henri II lui remettait la lettre suivante pour la reine : "Madame ma bonne seur, pour ce que monsieur l'evesque de Rosse, qui longuement a residé près de ma personne ambassadeur de la petite royne d'Escosse, ma fille, et de son royaume, m'a faict entendre qu'il est deliberé bien tost se retirer en Escosse, il m'a semblé que je feroye grant tort et à moy et à luy si je ne me congratulois avecques vous du bon, songneux et loyal office dont il a ordinairement usé de deçà au faict de sa legacion, qui a esté de sorte que j'ay très-bonne cause de m'en louer et contenter, l'ayant ordinairement congneu très-affectionné serviteur de la royne, sa maistresse, de vous et du royaume d'Escosse, et grandement enclin à la perpetuelle conservation de l'ancienne amytié des royaumes de France et d'Escosse; vous priant, Madame ma bonne seur, que à son arriver par delà, vous le vueillez avoir en bonne et favorable recommandation, comme sa vertu et fidelité le merite.... Escript à Mouchy, le ix<sup>me</sup> jour d'aoust M<sup>ve</sup> xlix."

<sup>2</sup> Thorpe, *Calendar of State Papers*, etc., vol. I, p. 100, n<sup>o</sup> 52.

<sup>3</sup> La demande d'un passeport pour traverser l'Angleterre à son retour de France est du 17 octobre 1551. (Thorpe, *Calendar of State Papers*, etc., vol. I, p. 101, n<sup>o</sup> 60.)

<sup>4</sup> A la date du 8 août 1550, p. 50, l'auteur du *Diurnal of remarkable Occurrences in Scotland* nous montre ce jeune homme partant pour la France à la suite de Marie de Lorraine, avec les personnages que nous avons nommés ci-dessus, le comte de Menteith, l'abbé de Dunfermline et Lord James Stewart, prieur de Saint-André, bâtard de Jacques V. Le fils du comte d'Arran, Lord James Hamilton, avait été précédé de recommandations de Marie de Lorraine au duc de Longueville, qui écrivait à sa mère, d'Is-sur-Tille, un 26 juin : "Madame, suivant ce qu'il vous a pleu me mander par le sieur de Combas, de faire bonne chere et receul au filz de monsieur le gouverneur, en laquelle chose ne feray faulte ny en ce qu'il vous plaira me commander, et le feray de aussy bon ceur comme je vous supplye accepter mes très-humbles recommandations à vostre bonne grace," etc. — Une lettre d'Anne de Montmorency, écrite à Dijon le 11 juin 1548, fixe l'époque du voyage en Écosse du sieur de Combas et la date omise par M. de Longueville : "Madame, dit le connétable, l'arrivée de l'armée du roy en Escosse et les memoires et instructions qui ont esté baillez aux seigneurs de Dessey et de Breszé, auront satisfait à plusieurs des poinctz contenuz ès instructions que le seigneur de Combas,

nonçât à la régence. Après avoir longtemps résisté, le comte consentit, mais non sans répugnance ni sans conditions<sup>1</sup>, et l'évêque de Ross reçut l'abbaye de l'Absie en Gastine pour prix de ses services en cette circonstance<sup>2</sup>.

Marie de Lorraine ne s'arrêta pas seulement à Rouen; elle alla encore plus loin sur la route de Paris. Henri II lui écrivait : "Madame ma bonne seur, j'ay receu la bonne lettre que vous m'avez éscripte depuis vostre arrivée à Mante, et ay esté fort ayse d'entendre que le petit peuple que vous y avez trouvé vous soyt si agreable, et que vous en soyez demeurée en l'opinion que me faictes sçavoir, qui me donne d'autant plus d'occasion de contantement; vous advisant, Madame ma bonne seur, que je partiray demain de ce lieu pour aller coucher à Fescamp, où je sejourneray le jour d'après, et le lendemain m'en iray le droict chemyn du Havre-de-Grace, pour de là m'en aller faire la feste de Toussainetz à Vateville, et après m'acheminer vers Bloys, suyvant ma premiere deliberacion," etc.

Ayant ainsi terminé ses affaires, Marie de Lorraine prit congé de la cour de France et de sa fille, et, s'étant pourvue d'un passeport par le moyen de l'ambassadeur français en Angleterre, qui avait demandé passage pour trois cents chevaux et deux cents personnes, elle se rendit auprès d'Edward VI et fut reçue comme une amie<sup>3</sup>. Rentrée en Écosse, elle trouva le régent peu disposé à se démettre de ses fonctions; mais enfin il se résigna à ce sacrifice, et, dans un parlement assemblé à Édinburgh le 12 avril 1554, il remit les insignes de son auto-

depuis le departement de ladite armée, a apportées de vostre part," etc. Il annonce le prochain retour en Écosse de ce personnage, et la collection Balcarres contient une lettre du connétable, en date du 24 juin, qui fut confiée à ses soins.

<sup>1</sup> Tytler, *History of Scotland*, vol. IV, p. 426.

<sup>2</sup> Lord Herries, *historical Memoirs*, etc., p. 27. — *Gallia christiana*, t. IV, col. 138, E.

<sup>3</sup> *King Edward's Journal of his own Reign*, Aug. 9 et Sept. 26. (Burnet, *the History of the Reformation*, etc., part II, p. 18, 35.)

rité entre les mains de la reine mère, après avoir obtenu le duché de Châtellerault<sup>1</sup> et une forte pension de la France, qui en payait déjà une à Marie de Lorraine<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voyez les pièces concernant cette donation en tête de la généalogie de la maison d'Hamilton, dans l'*Histoire de la maison royale de France*, etc., du P. Anselme, t. V, p. 586 et suiv. — Il existe à Poitiers, dans la collection de D. Fonteneau, t. XXXIV, un ouvrage du P. Fleuri, minime en 1634, intitulé *Memoires chronologiques pour servir à l'histoire de la ville et des seigneurs, vicomtes et ducs de Châtellerault*. Ce manuscrit, dont l'original était conservé dans les archives de cette ville à l'époque du passage de M. Buehon, contient un chapitre *Du duc Jean Hamilton, pere du comte d'Aram, prince escossois, en 1532*. (*Journal général de l'instruction publique*, 25 novembre 1837, p. 179, col. 1.) — Barthélemi Aneau donne déjà au régent le titre de duc dans l'épître dédicatoire de ses *Emblemes d'Alcial, de nouveau translatez en françois vers pour vers jouxte les latins*, etc. A Lyon, chez Mace Bonhomme, 1549, in-8°. "Pour avoir cogneu, dit-il au début, à tresillustre prince Jacque comte d'Aran en Escoce, filz de tresnoble prince, Jacque duc de Chastelleherault, prince gouverneur du royaume d'Escoce, le grand plaisir, joingt au plaisir que vous... avez et prenez à la langue françoise : quoy qu'elle vous soit à present nouvelle, et estrangiere, tant pour estre encore en vostre premiere jeunesse d'eage : que pour avoir esté né, et nourry, jusqu'à present, en vostre nayve et patrienne langue d'Escoce," etc.

<sup>2</sup> Le connétable de Montmorency lui écrivait le 30 juillet, sans indication d'année : "Madame, le roy vous envoie ce gentilhomme pour l'occasion que vous entendés, et a esté merueilleusement aise d'avoir secu ainsi au long de voz honnes nouvelles par luy, et la continuacion de vostre saige et prudente conduicte ou fait et administracion des choses de delà. Et affin que vous ayez plus de moyen de supporter les frais qu'il vous fault faire, il a commandé le paiement de la demye année escheue de vostre pension," etc. Dans une autre lettre écrite par Antoinette de Bourbon à sa fille peu de temps après l'arrivée de Marie Stuart en France, on lit : "Je sui seur le roy ne sera content entendre la rudesse dont son tresorier vous a usé en la somme de deus mylle escus," etc.



## CHAPITRE XXI.

Marie de Guise confie l'administration de l'Écosse à des Français, MM. de Rubay, Leone Strozzi, de Villemore, de Bonten et d'Oysel. — Témoignage rendu par le parlement d'Écosse aux services de ce dernier; dans une invasion en Angleterre, il est secouru par David Hume. — Actions d'éclat de trois Écossais qui combattaient en 1554 dans les rangs de l'armée française. — Jean Stuart d'Aubigny à Aubenton avec le capitaine Lalande, revenu d'Écosse; puis en Italie sous les ordres du maréchal de Brissac; le comte de Stuart y est fait prisonnier. — Écossais dans l'armée française au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle; les capitaines Acheson, Hume et le comte d'Arran. — Montre de la compagnie du maréchal d'Aubigny en 1558. — Le roi ordonne qu'il jouisse paisiblement du comté de Beaumont-le-Roger, en Normandie. — Thèmes ou lettres latines de Marie Stuart. — Développement physique, moral et intellectuel de cette princesse à la cour de France. — Lady Fleming, gouvernante écossaise de Marie. — Retour du capitaine Achau en France; voyage d'un Fleming en Écosse. — Lady Fleming fait demander un passeport pour revenir en France. — Fréquence des communications entre les deux pays. — Le baron de Fourquevaux et autres Français en Écosse.

Marie de Guise avait atteint le but qu'elle n'avait cessé de poursuivre. "Elle n'avait pas fait de faute, ajoute M. Mignet, ce qui est plus facile quand on désire que quand on possède, quand on ambitionne que quand on gouverne. Ayant eu besoin de tout le monde, elle avait su traiter avec chacun. Il n'en fut plus de même lorsqu'elle disposa du pouvoir royal. Par un entraînement difficile à éviter, elle se montra trop favorable à la France, à qui elle devait son élévation<sup>1</sup>." Elle appela de Paris un avocat au parlement nommé de Rubay, pour remplir les fonctions de chancelier sous le comte de Huntly, qui n'en avait que le titre; le prieur de Capoue Leone Strozzi fut nommé garde du sceau<sup>2</sup>, la place de contrôleur fut donnée à M. de Villemore,

<sup>1</sup> *Histoire de Marie Stuart*. Paris, Paulin et Lheureux, 1852, in-8°, ch. II; t. I, p. 37.

<sup>2</sup> Lord Herries, *historical Memoirs*, etc., p. 29.

le gouvernement des îles d'Orkney à M. de Bonton, et la conduite générale des affaires à M. d'Oysel, qui était son conseiller secret<sup>1</sup>. Jusqu'aux emplois inférieurs et aux bénéfices ecclésiastiques tombèrent entre des mains françaises<sup>2</sup>. Il est juste de dire que l'état du royaume semblait justifier ces choix. Dans un de ses poèmes, Sir David Lindsay met dans la bouche d'un personnage allégorique nommé *Schir Commoun Weill*, un langage propre à nous éclairer sur l'anarchie qui régnait alors en Écosse. Après avoir déclaré sa résolution d'abandonner un pays où il n'avait été que négligé et insulté par toutes les classes de la société, "Mes amis, dit-il, sont tous en fuite; le gouvernement (*policy*) est retourné en France; ma sœur Justice n'est plus en état de tenir la balance; Tort est maintenant capitaine de l'artillerie<sup>3</sup>," etc.

<sup>1</sup> Voyez le manifeste adressé par les lords de la Congrégation aux princes de la chrétienté en 1559, dans les *Papiers d'État*, etc., t. I, p. 416, 417-419; *A Discours against the government of the Frenshe in Scotland before the warres of Lithé*, dans le manuscrit de la Bibliothèque Cottonienne, Caligula, B. IV, folios 131-133; et l'*Histoire de Marie Stuart* de M. Mignet, ch. II, p. 37, 38. — Dans une lettre du 17 novembre 1559, James Stewart, prieur de Saint-André, informe Sir Ralph Sadler et Sir James Croft que "Monsieur Ruby" vient de recevoir une mission de la reine douairière d'Écosse auprès d'Élizabeth, pour détourner, s'il est possible, cette princesse de témoigner de la sympathie et de venir en aide aux protestants. (*Selections from unpublished Manuscripts... illustrating the Reign of Mary, Queen of Scotland*, etc., p. 78.)

<sup>2</sup> L'abbaye de Kelso, entre autres, fut donnée au cardinal de Guise, qui n'en prit jamais possession. (Spotiswood, à la fin du Catalogue de Keith, p. 406.)

<sup>3</sup> Irving, *the Lives of the Scottish Poets*, vol. II, p. 109. Une chose à remarquer, c'est que la charge de secrétaire des finances de Marie de Lorraine et de greffier ordinaire de son conseil avait été donnée à un officier d'artillerie dont le fils a laissé plusieurs ouvrages : 1<sup>o</sup> *Brieve Instruction sur le fait de l'artillerie de France*, par Daniel Davelourt, Escossois, officier ordinaire en icelle, et cy devant commis en l'arceual et magazin du Roy à Paris, de monsieur le garde general de ladicté artillerie. A Paris, chez Julian Jacquin, s. d., in-8<sup>o</sup>, seconde édition<sup>1</sup>, dédiée à M<sup>gr</sup> de Saint-Luc; la dédicace est datée "de Paris, ce 13. Mars 1597." En quatorze chapitres, de (18-)56 pages. [L'auteur parlant de l'artillerie, dans un "avertissement de l'Autheur, au Lecteur," se représente comme l'ayant apprise de feu son père, "lequel vivant, a exercé l'espace de vingt et un ans, la charge de garde ordinaire et provincial des pieces et munitions de ladicté artillerie, en l'arceual et

<sup>1</sup> La première édition parait avoir été imprimée à Paris, par Federic Morel, en 1597 (*L'Artillier*, etc., p. 10)

Ce d'Oysel était venu quelques années auparavant en Écosse en qualité de lieutenant et d'ambassadeur du roi de France<sup>1</sup> et

magazin du roy à Paris," etc.] 2° *L'Arcenal et magasin de l'artillerie*, etc., par Daniel Davelourt, Escossois, etc. A Paris, 1610, in-8°, de 141 pages, plus 6 feuillets contenant le titre ci-dessus, une dédicace à Maximilien de Béthune, duc de Sully, et la table des quarante-deux chapitres de l'ouvrage. [Dans le quatrième, qui traite du salpêtre en forme de dialogue, Davelourt parle de lui-même en ces termes : "Je suis Escossois, de la ville d'Edimburg principale du royaume, et fils de feu M<sup>e</sup> Sebastien Davelourt, originaire françois, vivant garde ordinaire et provincial de l'artillerie et munitions d'icelle en l'Arcenal du Roy à Paris." — "C'est ce qui me semble, reprend le Salpêtre, car j'ay cogneu vostre dit feu perre en Escosse, qui a eu d'assez belles charges audict pays, lors et depuis que monsieur de Valparisis<sup>1</sup> y commandoit aux François durant la regence de la Roynie Marie douairiere dudit royaume, et qui a merité, tant pour ses bons services, que pour son bien dire et dieter, d'avoir esté secretaire des finances, de la feuë Roynie d'Escosse, et greffier ordinaire de son conseil, establi audit Paris." (P. 30, 31.) Auparavant, dans l'épître dédicatoire, l'auteur avait dit : "Que si ce petit traicté n'a eu son entregent en bons termes françois, l'excuse sera de ce que son autheur est Escossois, qui l'a orné de mesme langage qu'il a acquis depuis trente-cinq ans qu'il est naturalisé François." ] 3° *L'Artillier, c'est à dire, la charge et fonction des officiers de l'artillerie, principalement en un siege et armée*. A Paris, chez François Jacquin, M.DC.XVI., in-8°, de 30 pages. L'épître dédicatoire, adressée "à messire Robert Tiercelin, lieutenant de M<sup>gr</sup> le grand maistre de l'artillerie," etc., est signée *D. Davelourt, Escossois*, et datée "de Paris ce 21. jour de mars 1606." 4° *Recherches et considerations sur le fait de l'Artillerie, et ses dependances*, etc. Par le mesme Autheur Daniel Davelourt. A Paris, par François Jacquin, M.DC.XVII., in-8°, de 72 pages, plus 4 feuillets de titre et de préliminaires. L'épître dédicatoire, adressée à messire François de Savary, seigneur de Breves Maulevrier, etc., est datée "d'Arcueil lez Paris ce dernier jour de May 1617." 5° *Epitome ou abbregé contenant maximes et propositions, vrayes et generales, sur le fait de l'Artillerie et ses appartenances, en forme de lieux communs...*, le tout tiré et extraict des escrits de Daniel Davelourt, Escossois, deschargeur ordinaire en ladite Artillerie. Par luy mesme. A Paris, chez François Jacquin, M.DC.XIX., in-8°, de 28 pages, plus 4 feuillets de préliminaires. L'épître dédicatoire, adressée "à messieurs Chauvelin, et Bourlon, conseillers du Roy, et controolleurs generaux de son Artillerie," est datée "d'Arcueil lez Paris, ce 17. Novembre 1618." — A la suite se trouve, dans l'exemplaire que j'ai sous les yeux, un "Dictionnaire artillier historique, etc. Recité par un Curieux, et l'Autheur," de 148 pages, plus 1 feuillet contenant un "Extraict du Privilege du Roy." On y voit que cet opuscule, "achevé d'imprimer le vingt-sixiesme d'Aoust, mil six cens vingt-trois," est également de Daniel Davelourt. Il n'a, dans cet exemplaire, ni titre ni dédicace.

<sup>1</sup> Au commencement de l'année 1550, M. de Lansac était envoyé en Écosse pour terminer les différends entre les Anglais et les Écossais au sujet des frontières, et

<sup>1</sup> Il est parlé de ce monsieur de "Ville Parisis," aussi bien que du seigneur "Octavian," capitaine italien au service de la France en Écosse, dans une lettre de Jacques de la Brosse et de Nicolas de Pellevé, évêque d'Amiens, au cardinal de Lorraine et au duc de Guise, en date du 27 mars 1560 (*Selections from unpublished Manuscripts*, etc., p. 79, 80.)

avait mérité que le parlement assemblé à Édinburgh reconnût par des lettres officielles ses services pendant la paix et la guerre<sup>1</sup>. Je ne sais quelle querelle s'était élevée entre lui et David Hume, cinquième du nom. A la suite de cette affaire, le Français avait fait une invasion en Angleterre. Comme il était pressé dans sa retraite et que ses troupes se débandaient, tous ne songeant qu'à la fuite, David conjectura par la fumée qu'il y avait des Écossais dans le camp ennemi. Il arme ses hommes à la hâte et arrive le plus vite possible pour les soutenir. Survenant à propos au moment où les Anglais faisaient une charge décisive, il renverse et tue les premiers qui se présentent, repousse les plus avancés, arrête ainsi l'élan des ennemis, rend le courage aux siens, et fait en sorte qu'ils puissent se rallier et se retirer en toute sûreté. D'Oysel en fut si reconnaissant, que dans la suite il ne fit plus sur ce pays aucune tentative sans consulter David. Cette action est d'autant plus louable que le comte avait ainsi porté secours sans avoir reçu ni ordre ni prière<sup>2</sup>.

Vers le même temps, il n'était bruit en France que de la valeur de deux Écossais qui combattaient dans les rangs de l'armée Française. L'un, frère du Laird de Barnbougall, appelé *Arche Moubrey*, s'était élancé, l'épée à la main, pendant le siège du château de Dinan, sur le couronnement du rempart et avait opéré sa retraite sans recevoir de blessure<sup>3</sup>. L'autre, Normond Lesly, maître de Rothes et sûrement d'origine normande, avait mieux fait : il avait, au siège de Renty, chargé à la tête de trente de ses compatriotes soixante cavaliers armés

le roi écrivait à M. de Chémaulx, son ambassadeur en Angleterre, pour lui annoncer ce personnage. (Teulet, *Papiers d'État*, etc., t. I, p. 207.) Parmi les "noms des commissaires députés pour les déprédations des frontières," 5 avril 1550, se trouve "M<sup>sr</sup> d'Oyseil, ambassadeur du roy en Escosse." (*Ibid.*, p. 215.)

<sup>1</sup> *Acta Parliamentorum Marice*, A. D. 1551; vol. II, p. 489, col. 1.

<sup>2</sup> *Davidis Humii de Familia Humia Wedderburnensi Liber*, p. 50.

<sup>3</sup> *Memoirs of his own Times*, by Sir James Melville of Halhill. M.D.XLIX.-M.D.X CIII. Printed at Edinburgh, M.DCCC.XXVII., in-4<sup>o</sup>, p. 24, ann. 1554.

d'arquebuses et en avait avec sa lance désarçonné cinq, jusqu'à ce qu'elle fût brisée; ayant ensuite mis l'épée à la main, il s'était élancé au milieu d'eux sans faire la moindre attention aux coups de feu dirigés contre lui, et avait encore mis quelques-uns de ses adversaires hors de combat. Puis voyant une compagnie de piquiers s'avancer contre lui, il avait mis pied à terre et donné son cheval et ses éperons à l'un de ses hommes, qui tomba mort en les remettant au connétable de Montmorency. Pareillement criblé de blessures, le brave Normond fut d'abord porté à la tente du roi, où le duc d'Enghien et le prince de Condé lui décernèrent la palme de la bravoure. Il fut confié aux soins des chirurgiens de Sa Majesté; mais leur art fut impuissant, et le maître de Rothès succomba quinze jours après, regretté de tout le monde, surtout du Laird de Grange, qui revint au camp le lendemain d'une expédition pour laquelle il avait été commandé<sup>1</sup>. Sir James Melville, qui nous a conservé ces anecdotes, et qui s'étend avec complaisance sur le costume de Normond, échappe au reproche de se montrer trop partial envers ses compatriotes quand on lit la manière dont il parle de Ringan Cockburn, l'un des archers de la garde écossaise, de retour en 1553 de son pays, où il était allé en congé<sup>2</sup>.

Un autre écrivain ne traite guère bien non plus Jean Stuart d'Aubigny, le frère du duc de Lennox. En 1551, il était, lui et sa compagnie de quarante hommes d'armes, à Aubenton, petite ville de Thiérache<sup>3</sup>, avec le capitaine Lalande, revenu d'Écosse<sup>4</sup>. Deux ans après, il faisait la guerre en Italie sous les ordres du maréchal de Brissac; mais, à ce qu'il paraît, il ne s'y conformait pas toujours exactement, et dans une circonstance, il les

<sup>1</sup> *Memoirs of his own Times*, p. 25, 26.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>3</sup> *Commentaires de François de Rabutin*, liv. II; dans la collection Petitot, 1<sup>re</sup> série, t. XXXI, p. 48.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 54.

enfrenait de façon à risquer son salut et celui de sa troupe, et à laisser dans une embuscade le comte de Stuart, son gendre. Comme il est facile de se l'imaginer, le maréchal était furieux ; "onc puis il ne donna commandement audict sieur d'Aubigny, craignant pareil inconvenient que celui qu'il avoit couru<sup>1</sup>." Se voyant ainsi laissé à l'écart, ce capitaine patienta encore trois ans, puis il fit un trou au vent, sous prétexte qu'il avait un congé du roi. Le maréchal se plaint de ne l'avoir jamais pu voir<sup>2</sup>.

Il y avait alors quelques compagnies de cavalerie anglaise et écossaise dans l'armée du connétable, près de Laon. Celle du duc de Nivernais à l'entour de Mézières comptait vingt vieilles enseignes d'infanterie française tirées des garnisons de Metz et d'autres villes de la Lorraine, y compris quatre enseignes d'Anglais et d'Écossais<sup>3</sup>. Moins heureux que braves, ces derniers furent, dans une circonstance, défaits par l'empereur<sup>4</sup>.

L'an 1557, nous voyons en Picardie l'amiral de Coligny "avec sa compagnie et celles des sieurs comtes d'Arran, de Jarnac et de la Fayette, et les bandes des chevaux-légers des capitaines Miraumont et Tenelles, françoises, et celle d'Achisson, escossoise, s'acheminant droit à la Fere<sup>5</sup>," etc.

<sup>1</sup> Mémoires de François Boyvin du Villars, liv. IV ; dans la collection Petitot, 1<sup>re</sup> série, t. XXIX, p. 212, 213.

<sup>2</sup> *Ibid.*, liv. V, p. 375.

<sup>3</sup> *Commentaires de François de Rabutin*, ann. 1554, liv. VI ; dans la collection Petitot, 1<sup>re</sup> série, t. XXXI, p. 242. Voyez encore p. 265, 295, 333 ; et t. XXXII, p. 126. — Dans l'armée du roi, qui attendait en 1551 dans la plaine de Metz sa venue, "il y avoit aussi de trois à quatre cents Anglois, lesquels estoient partis de leur pays à la conduite d'un milord, pour venir à la guerre pour leur plaisir... desquels la pluspart estoit à cheval sur guildins et petits chevaux vistes et prompts, sans estre fort armez, vestus de juppons courts, avec le bonnet rouge à leur mode, et la lance comme une demie picque, dont ils se savent fort bien ayder, et sont bons hommes," etc. (*Ibid.*, liv. II ; t. XXXI, p. 67.)

<sup>4</sup> Mémoires de Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, 1555 ; dans la collection Petitot, 1<sup>re</sup> série, t. XXIV, p. 156.

<sup>5</sup> *Commentaires de François de Rabutin*, liv. IX, ann. 1557 ; collection Petitot, 1<sup>re</sup> série, t. XXXII, p. 18. Voyez encore le *Discours de Gaspard de Coligny*, etc., dans la même collection, t. XXXII, p. 419, 420.

Au siège de Saint-Quentin, qui eut lieu un peu plus tard, la seconde brèche était gardée par le capitaine Hume, lieutenant de la compagnie des Écossais du comte d'Arran. Ils s'y comportèrent si bien, "que M. l'admiral a tesmoigné en ce qu'il en a escrit<sup>1</sup> qu'il ne veit point, tant que ce siege dura, chefs ny soldats qui s'employassent mieulx ny plus volontairement que ceux de ceste compagnie, ne quy monstrassent visages plus assurez<sup>2</sup>."

Un an plus tard, M. d'Aubigny était dans le même pays avec sa compagnie, composée de trente-cinq hommes d'armes et de cinquante-sept archers, du nombre de quarante lances fournies des ordonnances du roi. Il nous reste un "Roolle de la monstre et reveue, faicte en armes au camp près Thionville le xvje juing, l'an mil cinq cens cinquante huit," de cette troupe<sup>3</sup>; on y voit figurer plusieurs Écossais, et d'autres qui prétendaient l'être d'origine, tels que le premier nommé sur cette liste, "Jaques Thezart, enseigne," peut-être parent de Jean de Thézart, baron de Tournebu<sup>4</sup>, mais plus sûrement de Jehan Thizart, trésorier, receveur et payeur de la garde écossaise<sup>5</sup>. Viennent ensuite

<sup>1</sup> *Discours de Gaspard de Coligny, etc.*, p. 462.

<sup>2</sup> *Commentaires de François de Rabutin*, liv. IX, ann. 1557; dans la collection Petillot, 1<sup>re</sup> série, vol. XXXII, p. 91, 92. — Dans les *Mémoires de Jean de Mergey*, t. XXXIX de la même collection, p. 28-30, il est fait mention d'un Écossais de cette compagnie fait prisonnier par un Espagnol.

<sup>3</sup> Archives de l'Empire, K 92, n° 14.

<sup>4</sup> De Courcelles, *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France, etc.*, t. VII, pairs de France, p. 234. — Dans le *Mémoire des deportemens de M. du Plessis à Montauban*, l'an 1586 (*Mémoires de messire Philippe de Mornay, etc.* Imprimé l'an cto mcccxxiv, in-4<sup>o</sup>, p. 702), il est fait mention d'un capitaine Tournebeuf; mais rien n'indique qu'il fût de cette famille ou Écossais.

<sup>5</sup> On le trouve ainsi nommé et qualifié dans un "Roolle des archiers du corps, de la garde escossoise du roy... et autres archiers, tous Escossois de ladicte garde," portant reçu, en la présence de Jehan Scotte et Wallerent Fournel, notaires et commis de par le roi en la comté de Boulogne-sur-Mer, du montant de leur solde, "ensemble de leurs robes d'esté et d'iver, avecques leurs monstres de la presente année (1531-2)... qui est à raison de ij<sup>e</sup> lxxvi livres pour les gaiges et soule de chascun desd. archiers de corps pour chascun an, xx livres pour leurs robes de livrée d'esté et d'iver... et lxvij livres xv solz tournois pour chascune monture...;

David Morra, c'est-à-dire Moray, guidon; Robert Spens, Jehan Thezart, Alexandre Fraizel (Frazer), Pierre et Robert Genston (Johnston, j'imagine), hommes d'armes; André Spens, Olly de Montet (Menteith?), Robert Franche (French?), etc., archers.

M. d'Aubigny n'était pas seulement capitaine de quarante lances fournies des ordonnances du roi; il était encore comte de Beaumont-le-Roger, en Normandie<sup>1</sup>. Selon toute apparence, il fut troublé dans l'exercice des droits attachés à ce titre; car vers l'an 1559, le roi ordonnait que le sieur d'Aubigny, maréchal de France, jouît paisiblement de son comté<sup>2</sup>.

Pendant ce temps-là, Marie Stuart se faisait grande et belle, employant laborieusement une bonne part de son temps à des études telles que les femmes n'en font plus. Un homme de savoir et de goût a publié il y a quelques années les premiers exercices de latinité de cette princesse, avec une introduction<sup>3</sup>; nous ne trouvons que bien peu de choses à y ajouter.

Les thèmes ou lettres de Marie Stuart sont au nombre de soixante-quatre; deux seulement, la XLI<sup>e</sup> et la XLIV<sup>e</sup>, sont adressées par le précepteur, M. de Saint-Etienne ou tout autre, à Marie; mais le correspondant ordinaire de cette princesse est Élisabeth, fille de Henri II, depuis mariée à Philippe II, et qui, en 1554, était âgée de neuf ans, étant née en 1545. Deux fois seulement Marie adresse ses lettres, la IX<sup>e</sup> et la XI<sup>e</sup>, à Claude, une autre des filles du roi de France, la plus jeune, née en novembre 1547, qui épousa en 1559 le duc de Lorraine, Char-

et ij<sup>c</sup> xvj livres pour les gaiges et soule pour chacun an desd. xliij archiers..., xvij livres pour leurs robes de livrée... et xli livres v solz tournois pour leur monture," etc. (Archives de l'Empire, K 84, n<sup>o</sup> 25.)

<sup>1</sup> Voyez, sur Robert Stuart, *l'Hist. général. et chronol. de la maison roy. de France*, t. VII, p. 142.

<sup>2</sup> *Catalogue analytique des archives de M. le baron de Joursanvault*, t. II, p. 271, n<sup>o</sup> 3575.

<sup>3</sup> *Latin Themes of Mary Stuart Queen of Scots*, etc., edited by Anatole de Montaiglon. London: printed for the Warton Club, M.DCCC.LV., petit in-8<sup>o</sup>.

les III, et à laquelle se rapporte certainement l'allusion enfantine de la lettre XXII, écrite de Compiègne le 25 août 1554.

L'adresse de la X<sup>e</sup> lettre nous révèle le nom d'un autre compagnon d'études de Marie Stuart, dont la présence est d'autant plus curieuse que ce n'est plus une jeune fille, mais un garçon. Dérouté par la forme latine de ce nom (*Quarlocoius*), M. de Montaiglon n'a pu que conjecturer qu'il pouvait appartenir au fils de quelque noble écossais venu en France avec sa jeune reine, sans rechercher s'il ne s'agirait point de Gareloch en Lennox et quel pouvait être le porteur du titre qu'une maison de Maekenzie joignait à son nom<sup>1</sup>.

Les autres correspondants de Marie Stuart sont son oncle le fameux duc de Guise (lettres XXIII, XXIV), et le Dauphin François, qui ne devait pas tarder à être son mari. Une d'elles, la XVIII<sup>e</sup>, est adressée à un personnage dont on ne s'attendrait pas à rencontrer le nom ici, au grand réformateur Calvin. La lettre est de 1554, et il est curieux de remarquer qu'une édition latine de son livre *l'Institution chrestienne* avait été publiée par Robert Estienne en 1553. Comme personne ne l'ignore, une partie du livre est occupée par la négation du purgatoire, et la lettre roule précisément sur ce point. Fut-elle envoyée? Ce n'est pas probable. Les autres (je ne parle pas des lettres adressées à Élizabeth, qui devaient être des versions pour elle), étant destinées à des amis et des parents qui étaient curieux et fiers de voir les progrès de l'instruction de Marie, furent certainement envoyées; mais la lettre à Calvin se présente sous un jour différent. Une communication d'une telle princesse à un semblable personnage aurait été trop importante pour être aisément admise, d'autant plus que la jeunesse de l'écrivain eût montré que la lettre lui était dictée et conséquemment avouée. M. de

<sup>1</sup> Douglas, *Baronage of Scotland*, etc., vol. I, p. 392-394.

Montaignon est d'avis de réduire la question à des proportions moins considérables, et de supposer que le livre de Calvin et son opinion sur le purgatoire ayant été mentionnés en présence de la jeune reine, le précepteur jugea à propos d'en faire le sujet de sa leçon suivante. Quoi qu'il en soit, il est curieux de voir cette lettre enfantine à Calvin, et de penser comment la même petite fille, devenue reine, eut à souffrir plus tard de la rage de l'un des disciples de Calvin, John Knox, qu'un pressentiment lui avait fait haïr de bonne heure<sup>1</sup>.

Quelques noms de lieux sont écrits à la fin de certaines de ces lettres, généralement dans la partie française, et présentent de l'intérêt, parce que l'on voit ainsi en quelle ville, en quel château la cour de France et Marie se trouvaient. Les noms que l'on rencontre ainsi sont Reims<sup>2</sup> (lettres I-IV), Compiègne (V-VIII, XI-XIII, XV, XVII, XVIII, XX), Villers-Cotterets (XXV-VI), Paris (XXXVI, XXXVIII), Saint-Germain (XLI, XLII, XLVI-VIII, LIII, LVI-LX). Quant aux dates, bien qu'on ne les rencontre que rarement, elles sont non-seulement curieuses, mais importantes, en ce qu'elles nous font connaître l'âge de la jeune Marie quand elle fut mise à cette discipline et occupée par ces exercices. Par elles, on peut établir l'emploi de son temps du 26 juillet au 9 janvier suivant (lettres V et LXI), c'est-à-dire pendant sept mois de sa vie, dont ces pages flétries sont l'unique témoignage. Quant à l'année, rien ne l'aurait indiquée, si elle n'était positivement consignée dans quatre lettres; car nous trouvons ces dates "25 d'aoust 1554, 12 d'octobre 1554, der-

<sup>1</sup> Voyez une lettre de Throckmorton à la reine Elizabeth, de Paris, le 15 juillet 1561, rapportée par extrait dans les preuves de l'Histoire d'Écosse de Tytler, t. V, p. 491, 492.

<sup>2</sup> Marie entra dans cette ville le 9 août 1550. Le corps de ville lui fit une réception conforme à son rang, et lui donna quatre poinçons de bon vin, douze paons et douze poules des Indes. (*Archives historiques de la ville de Reims*, etc., dans la Collection des documents inédits sur l'histoire de France, seconde partie, statuts, premier volume, p. 897, col. 1.)

nier jour de cest an 1554, 5 janvier 1554," inscrites sur les lettres XXII, XXVI, LVII, LVIII. Ici il faut remarquer que la date du 5 janvier 1554, qui serait 1555 suivant le nouveau style, est, ainsi que l'on doit s'y attendre, écrite conformément au vieux style, dans lequel l'année commençait le 25 mars.

Mais Marie, quoique continuant à écrire 1554 à la suite d'une lettre en date du 26 décembre et une autre datée du *jour S. Jean l'Evangeliste après la nativité de Jesuchrist*, c'est-à-dire le 27 décembre, écrit dans les lettres qui viennent immédiatement après : "dernier jour de cest an 1554," employant ainsi les deux manières de terminer l'année. C'est uniquement une nouvelle preuve que si l'ordonnance qui, en France, faisait commencer l'année au mois de janvier fut rendue seulement par Charles IX en 1563, l'usage, ainsi rendu officiel et légal, était en fait déjà établi. Une observation curieuse à faire est que cette même année est inscrite par Marie dans son livre d'heures conservé à Saint-Pétersbourg, et décrit par le Prince Labanoff dans le dernier volume de son édition des lettres de Marie Stuart<sup>1</sup>. Sur l'un des feuillets on peut lire ces mots de sa main : "Ce livre est à moi Marie, Royne. 1554."

Encore un mot, et nous en aurons fini avec les thèmes de Marie Stuart. On a fait beaucoup de bruit au sujet du savoir de cette princesse. L'éclat qu'elle a reçu sous ce rapport sera peut-être un peu terni par la publication de M. de Montaignon; car le lecteur verra que la connaissance qu'elle avait du latin n'était ni saine ni solide, et quelques fautes sont de nature à nous rendre quelque peu incrédules relativement à son savoir à cette période de sa vie. L'admiration inspirée par l'éloge donné par Brantôme au fameux discours latin débité à la cour de France ne peut que perdre quand on pense qu'il le fut peu de temps

<sup>1</sup> T. VII, p. 346. Voyez une autre description du même livre d'heures dans le *Gentleman's Magazine*, cahier de mai 1860, p. 481-483.

après les thèmes, qui lui furent peut-être donnés comme la première préparation pour ce sujet, et nous montrent qu'elle ne fut certainement pas sans être aidée dans la composition de son discours. Cependant les paroles de Brantôme méritent d'être citées ici, parce qu'elles se rapportent à la même époque et à la même nature d'idées : "Pour la beauté de l'ame, elle estoit toute pareille; car elle s'estoit faicte fort sçavante en latin : estant en l'aage de treize à quatorze ans, elle declama devant le roy Henry, la reyne, et toute la cour, publiquement en la salle du Louvre, une oraison en latin qu'elle avoit faicte, soubtenant et deffendant, contre l'opinion commune, qu'il estoit bien seant aux femmes de sçavoir les lettrés et ars liberaux. Songez quelle rare chose c'estoit et admirable de voir ceste sçavante et belle reine ainsy orer en latin, qu'elle entendoit et parloit fort bien; car je l'ay veue là; et fut heureux de faire faire à Antoine Fochain de Chauny en Vermandois, et l'adresser à ladicte reine, une rhetorique en françois, afin qu'elle l'entendist mieux, et se fist plus eloquente en françois, comme elle l'a esté, et mieux que si dans la France mesme elle avoit pris naissance."

L'indication d'un traité en français sur la rhétorique composé pour Marie Stuart était un fait trop curieux pour être négligé, car on pouvait espérer d'y trouver de nouvelles lumières. Cette espérance n'a point été vaine : le livre donne une date plus précise à la fameuse harangue. En effet, la dédicace adressée à Mariè par Antoine Fouquelin, de Chauny en Vermandois, portant : "Paris, ce douziesme du mois de May 1555," montre que le discours fut débité au commencement de l'année 1555, immédiatement peut-être après la cessation des thèmes, et cela est presque rendu certain par cette circonstance que la plupart de ces lettres roulent sur le même sujet que le discours, c'est-à-dire sur la convenance du savoir pour les femmes. Les paroles de Fouquelin sont moins connues, mais peut-être plus cu-

rieuses que celles de Brantôme, et méritent en conséquence d'être citées :

“ En quoy (MADAME) tout ce que j'en puis avouer mien,.. vous avez esté la premiere à qui je l'ay estimé devoir estre voué et dedié, comme à une princesse née, et selon la commune esperance, divinement predestinée, non seulement pour l'amplification et avancement de nôtre langue, mais aussi pour l'illustration et honneur de toute science. De quoy vous me semblates donner un certain presage, alors qu'en la presence du Roy, accompagné de la pluspart des Princes et Seigneurs de sa cour, vous soutenies par une oraison bien latine, et defendies contre la commune opinion, qu'il estoit bien seant aus femmes de savoir les lettres et ars liberaus. Au quel endroit je diroy en quelle admiration d'un chacun vous auriez esté ouye, quel jugement auroit esté fait, et quelle esperance auroit esté conceüe de vous par toute cette si noble compaignie, si je le pouvoi dire sans soubçon de flatterie. Ce que j'aime mieus estre tellement quellement exprimée par ce vers d'Ovide, parlant de Germanicus Cæsar, petit fils d'Auguste, eleg. 5. du 2. de Pont.

“ Quand ta bouche celeste eut ouvert ton soucy,  
 ” L'on eut dit que les dieux souloient parler ainsi,  
 ” Et que d'un prince estoit digne telle excellence :  
 ” Tant avoit de douceur ta divine eloquence.”

” Que pleut à Vótre Majesté que j'eusse peu finer de cété tant elegante oraison, ou plutót de la Françoysse traduction, qu'il vous en pleut faire quelque temps apres : il ne m'eut esté besoin chercher si loing des exemples<sup>1</sup>,” etc.

On voit par ce qui précède que ce discours était conservé

<sup>1</sup> *La Rhetorique françoise d'Antoine Fouquelin de Chauny en Vermandois.* A tresillustre princesse Madame Marie royne d'Ecosse. Nouvellement reveüe et augmentée. A Paris, 1557, in-8°, folio 3 recto et verso. — La premiere édition est de 1555.

sous deux formes, en latin et en français, et je suppose, avec M. de Montaignon, que la dernière était moins une traduction faite par Marie que l'original que lui avait donné son précepteur pour être mis en latin.

Plus encore que cette langue, la poésie française était devenue familière à la fille de Jacques V; elle y avait eu pour maître Ronsard, qui connaissait l'Écosse<sup>1</sup> pour l'avoir habitée comme page de Jacques II. Enfin, toutes les correspondances de Marie de Lorraine avec la cour de France s'accordaient pour donner toute satisfaction à son cœur de mère : "Je vous advise, Madame, lui écrivait en 1548 le connétable Anne de Montmorency, que la royne vostre fille continue à si bien se porter en toutes choses, que le roy en a tout le plaisir et contentement que l'on sçauroit penser. Aussy vous assurey-je que monseigneur le daulphin en est soigneux et amoureux comme de s'amyte et sa femme, et qu'il est bien ayse à juger que Dieu les a fait naistre l'un pour l'autre. Je vous souhaicte souvent icy pour les veoir ensemble." Le même écrivain quelques années plus tard à la même princesse que dans un voyage à Notre-Dame de Cléry, le roi, qui l'avait fait à pied, était venu jusqu'à Blois y visiter ses enfants, qu'il avait trouvés en très-bonne santé, ajoutait : "et entre autres la royne d'Escosse, vostre fille, ayant tant profficté, depuis que n'avions esté icy, que je ne vous en puis dire autre chose, sinon qu'elle est admirable, tant elle continue en beauté et bonne grace, de quoy ledict seigneur demeure en merveilleus grant contentement et souhaicte quelzques foys que la puissiez veoir. Nous esperons qu'elle ira de bien en myeux, et que icelluy seigneur en aura à sa vye la satisfaction qu'il en a tousjours attendue<sup>2</sup>," etc.

<sup>1</sup> *Jac. Aug. Thuani historiarum sui temporis*, lib. XXX, cap. VIII, ann. 1562. (Édit. Lond., t. II, p. 189; trad. fr., t. IV, p. 222.)

<sup>2</sup> Lettre datée de Blois, le 24 décembre 1551.

Écoutez maintenant M. de Longueville : " Je ne veil oublier, écrit-il à sa mère, après lui avoir annoncé l'arrivée et le prochain mariage de la princesse de Ferrare<sup>1</sup>, que la petite royne d'Escosse est trouvée si très-jollie... que le roy en a grant contentement." Une autre lettre du connétable de Montmorency, de la Meilleraye le 24 août, sans indication d'année, nous apprend que le duc d'Aumale avait dû faire un autre mariage; cette lettre est pareillement adressée à Marie de Lorraine : " Madame, lui écrit le connétable, estant devesché du roy ce gentilhomme porteur de ceste, pour mener au roy d'Escosse des chevaulx qu'il luy envoie, je n'ay voullu faillyr de vous faire par luy la presente, pour vous advertir que ledict seigneur et toute cette compaignye faict, Dieu mercy, très-bonne chere. Il est vrai que monsieur vostre frere, monsieur d'Aubmalle, a esté bien fort mallade; mais de present il se porte très-bien. Et est accordé le mariage de luy avec la niece du pape, la signora Victoria, au parachever duquel j'espere m'employer, selou la recommandacion en laquelle j'ay tous ceulx de vostre maison et ce qu'il leur touche," etc.

La jeune Marie figura aux noces de la princesse et fit merveilles : "... j'avais fait trouver, écrivait Henri II à Marie de Guise, aux nopces de mon cousin le duc d'Aumale, vostre frere, tous les ambassadeurs des princes qui sont auprès de moy, où ne faillit pas celuy d'Angleterre, devant lequel je feiz tout à propos dancier mon filz le Daulphin avecques ma fille la royne d'Escosse; et comme il devoit avecque celluy de l'empereur, mon cousin le cardinal de Guise s'approcha de luy, auquel il dict qu'il le faisoit bon veoir. Et mondiet cousin respondit que c'estoit ung beau mariaige. Ledict ambassadeur repplicqua

<sup>1</sup> Anne, fille d'Hercule II, qui épousa, le 19 janvier 1548, François de Lorraine, duc d'Aumale. La lettre, qui est de Saint-Germain-en-Laye, le 9 décembre, annonce le mariage comme devant avoir lieu huit jours après.



seulement qu'il y avoit grand plaisir de les veoir, encores que je soye très-asseuré qu'il n'y en prenoit gueres, et aussi peu à la bonne chere qu'il voyoit que je leur faisois. Ce sont, Madame ma bonne seur, les nouvelles de nostre petit mesnaige, dont je vous ay bien voullu faire part, affin que vous sentiez de là une partie du plaisir que j'en reçooy ordinairement, qui augmente de jour en jour, voyant madiete fille et la vostre aller tousjours de mieulx en mieulx, qui est le plus grant contentement que je puisse avoir."

De son côté, le cardinal de Lorraine écrivait, le 25 février 1542 : "Madame, suyvant ce que je vous ay dernièrement escript, le roy a faict un voyage à Amboyse, pour veoir Monsieur le Daulphin, Messieurs et Mesdames ses aultres enfants, et la royne d'Escosse vostre fille, où je luy ay faict compaignye. Et après vous avoir assureé de la bonne prosperité et santé de tous mesdicts seigneurs et dames, et aussy de celle de la royne vostre diete fille, je vous descriray les poincts qui plus vous importent, et dont vous recepvrés, ce me semble, plus d'aise et de contentement : c'est que ladiete dame vostre fille est tellement creue et croist tous les jours en grandeur, bonté, beaulté, saigesse et vertu, que c'est la plus parfaicte et accomplie en toutes choses honnestes et vertueuses qu'il est possible, et ne se voit aujourd'huy rien de tel en ce royaulme, soit en fille noble ou aultre, de quelque basse ou moyenne condition et qualité qu'elle puisse estre. Et suys contraint vous dire, Madame, que le roy y prend tel goust, qu'il passe bien son temps à deviser avec elle l'espace d'une heure; et elle le seet aussy bien entretenir de bons et saiges propos, comme feroit une femme de vingt-cinq ans : qui est, Madame, ce que j'ay voulu vous descouvrir par le commandement de ma lestre, laquelle je poursuyvray par vous dire comment le roy faict icy venir mesdicts seigneurs et dames, et la royne vostre fille semblablement, qui y seront dedans huit

jours. Ayant ledict seigneur fait ung estat à part à monsieur le Daulphin (et luy baille pour gouverneur monsieur d'Urfé<sup>1</sup>, ainsy qu'il a esté par cy devant), la royne prend avec elle ses deux filles et ne leur faict aucun estat, ayant deliberé de les faire ordinairement coucher en sa garde-robe ou en une chambre le plus près d'elle qu'elle pourra; et n'auront avecques elles que madame de Humieres et leurs filles de chambre, et dict ladicte dame que jamais, tant qu'elle vive, jusques à ce que ses filles soyent mariées, personne qu'elle n'aura commandement sur elles, ne leur voulant à ceste cause dresser estat, et desormais ne faire qu'ung de leurs damoyelles et les siennes, quy est le vray moyen de les tenir en crainte et obeyssance; disant que les estatz qu'on a cy-devant faictz aux filles de France estoit parce qu'elles n'avoient point de mere. En quoy elle me semble dire verité; et à ceste occasion je seroys d'opinion, Madame, que vous en deussiez ainsy user et ne permettre que vous ou ceulx à qui vous en voudrez donner la charge, puisse commander à vostre fille. A quoy je vous supplie tenir main forte, et par ce moyen vous aurez tousjours plus de puissance sur elle; mais cognoissant ses vertus, je vous puy assurer que ne recepvrez jamays d'elle que toute obeyssance. Elle vient en ce lieu avec mesdicts seigneurs et dames, et y amene son train et tout ce qu'elle est accoustumée d'avoir, et ne reste maintenant que de regarder en quel equipage vous la voudrez tenir. Et pour vous y donner quelque lumiere et commencement, je vous ay faict dresser ung estat de toutes les personnes qui sont avec elle, et de ce quy semble luy estre encores necessaire, et de ce qu'elle pourra despendre pour chaquune année; lequel estat je vous en-

<sup>1</sup> Claude d'Urfé, né en 1501, mort en 1558. Voyez *les d'Urfé*, etc., par Aug. Bernard. Paris, M DCCC XXXIX, in-8°, ch. XII, p. 50. — Une lettre de Henri II à M. de Humières, du 10 janvier 1549, semble indiquer qu'à cette date ce seigneur était gouverneur du Dauphin.

voye, où, sur chaquun article, je vous ay cotté de ma main ce qu'il me semble y debvoir estre fait<sup>1</sup>. Sur quoy il vous plaira prendre resolution, et y ordonner vostre bon plaisir pour le faire ensuyvre et observer ce que commanderez. Estant ainsy ledict estat, il m'est advis qu'il n'y a rien de superflu ne mecanique aussi, que est la chose plus elle hayt en ce monde. Et croyez, Madame, qu'elle a le couraige déjà si hault et noble qu'elle fait grande demonstration d'estre marryé, se voyant ainsy bassement traictée, et par ce moyen desirer de se veoir hors de ceste curatelle, et vivre en auctorité. Si vous voyez, Madame, que le present que j'en ay fait ne soyt assez grand et suffisant pour sa grandeur et qualité, vous le pourrez accroistre et augmenter ainsy que bon vous semblera; mais il faudra aussy donner ordre de le faire, entretenir et regarder les moyens d'y fournir, de sorte que rien ne demeure; car du cousté de deçà il n'en fault esperer ny attendre aucune ayde, parce que le roy dict que le revenu du royaume est bien petit s'il ne la peult entretenir. Et quant à l'advenir ledict seigneur ordonnera quelques deniers par delà pour les fortifications, ce sera à la charge d'en prendre autant par deçà pour sa despense." Après des détails sur des affaires de famille et divers membres de la maison de Guise, le cardinal termine ainsi cette intéressante lettre par ce post-scriptum écrit de sa main : "Madame, vous verrez le pourget d'estat que je panse estre, au moins que l'on sçaroyt, et neanmoins il n'est pas moindre de près de cinquante-cinq mille francs, voir soisante mille, qui vouldroit bien faire. Pour Dieu, Madame, pansez-y bien et surtout ne lessez perdre vostre autorité; et quant monsieur d'Oisel viendra, mandez-le

<sup>1</sup> Je n'ai point retrouvé cet état. — Peut-être aurait-on des lumières sur la composition de la maison de Marie Stuart, dans une pièce des archives du baron de Joursanvault (*Catal.*, t. I, p. 71, n° 491) intitulée : *Vendredi 1<sup>er</sup> janvier 1551, Monseig. le Daulphin, Mess. d'Orleans et d'Angoulesme, la royne d'Escosse et Mesdames filles du roy, avec leur train tout le jour, à Bloys.*

bien. Quant à moy, Madame, tout mon heur sera à servir à la mere et à la fille, et escouterez tousjours ce qu'il vous plaira me commander pour estre suivi, et espere si bien mesnager que vous serez contante. Je vous supplie seulement, Madame, vous assurer que vous avez une fille du plus grant connacement qui fus jamès et la myeux norrie, et ne vous puis celer que madame de Parroys y fait tant bien qu'il ne se pourroyt rien de myeux, et soyiez seure que Dieu est bien servy à la vieille façon. Ce porteur vous dira la harangue que la royne vostre fille fist au roy," etc.

Le témoignage du cardinal de Lorraine relativement à l'excellente éducation donnée à Marie Stuart et aux qualités de cette princesse est confirmé par une lettre de sa grand'mère : "Madame, écrivait Antoinette de Bourbon à sa fille le jour de la Sainte-Barbe, c'est-à-dire le 4 décembre, monsieur d'Oysel m'a fait se bien, m'avertir qu'il estoit despesché du roy, pour s'en retourner vers vous<sup>1</sup>, dont il m'a fait grant plesir, et ausy m'avoir averty que vos affaires se portent fort bien et ayesques le contentement du roy, de quoy suys fort ayse. Il me mande ausy l'onnesteté et bon sens qu'yl trouve en la royne vostre fille, qui, je croy, vous donnera plus d'ayse et contentement que neulle aultre chose. J'espere la voir sus se mois de fevryer, de quoy je me jouys. Croyés que je prendré bien garde à toutes ses condysions, que l'on dit estre fort bonnes, et y fait madame de Parois très-bien son devoir, se que connestré pour son bien. Je n'espargneray ma peine à luy remonstrer et toujours l'induyre à bien servyr Dieu et vyvre vertueusement, sachant bien est se que plus désirés en elle. Dieu y veuille mestre se qu'y est bon pour son sallut!" etc.

<sup>1</sup> Une lettre du connétable de Montmorency datée de Chantilly, le dernier jour de décembre 1551, nous donne l'année du voyage de M. d'Oysel et de la lettre de la duchesse de Guise.

Cette madame de Parois étant devenue tout à fait hors d'état de continuer ses fonctions, le cardinal de Lorraine en donne avis à sa sœur en ces termes, le 8 avril 1556 : "... Je vous ay desjà escript que madame de Parois est demeurée mallade à Paris et est en grand danger de devenir ydropicque, et desjà en a grand commencement; car il y a près de quatre moys qu'elle ne porta santé et qu'elle n'a esté auprès de la royne vostre fille, comme aussy n'y estoit-elle gueres souvent auparavant, ayant depuis quelques ans de moys à autre esté malade. Et me desplaist bien de veoir la royne vostre fille, en l'aage qu'elle est, sans avoir personne auprès d'elle, encores qu'elle est tant sage et vertueuse qu'il n'est possible qu'elle se peust conduire plus sagement ne plus honnestement, quant elle auroit une douzaine de gouvernantes. Toutesfois, Madame, il sera bon et vous plaira du regarder et pourvoir, car ladicte dame de Parroy n'est pas pour la faire longue et n'a l'on l'opinion qu'elle sceuse vivre jusques à Noël : si est-ce, Madame, qu'il vous plaira de n'en rien arrester ne ordonner que vous n'ayez ouy parler du Fautray, qui sera bien tost auprès de vous," etc. Marie de Lorraine avait, à ce qu'il paraît, manifesté l'intention de revoir son pays<sup>1</sup>, le cardinal le lui rappelle dans un post-scriptum de sa main : "Madame, je vous supplie ne point perdre l'anvy de venir icy, car il est plus que necessaire.... Quant à madame de Parroys, elle se voudra retirer; et quant la maladie ne l'eust contraint, nous esperons bien à vostre venue que vous ne la laisseriez. Elle est fame de bien; mais vous et toute vostre race luy seront à jamais mal attenez, et si a failli de couster la vie à

<sup>1</sup> On trouve parmi les *Balcarres Papers* une lettre ainsi conçue : "Madame, j'ay présenté au roy et à la royne les lectres que leur avez escriptes, sur lesquelles ilz vous font presentement responece... que l'un et l'autre desirent grandement de vous revoir en ceste compagnie, pour vous y faire la meilleure chere que leur sera possible, faisant bien leur compte que ce sera pour le plus tard mercredy prochain, que ledit seigneur a deliberé arriver à Evreux. De Mauloit, ce vij novembre."

la royne vostre fille, qui en a extremement et sagement enduré tant que elle et moy avez pa[n]sé qu'il ne fust sceu ; mais à la fin le tamps a decouvert tant de choses que n'est plus possible les porter. Le roy et la royne desirent bien luy voir une dame d'honneur de qualité, et m'a dict le roy que il delibere la marier <sup>1</sup>, chose dont je ne doute si vous venez ; mais si vous ne veniez, je ne le puis croire. Il voudroit que madame la marchesalle de la Marche, comtesse de Brenne, la fût. Il dict qu'il ne luy espargnera une bonne pansion pour lui faire accepter. La royne le desire encore plus, et aussy la royne vostre fille ; mais madame vostre mere vous en mandera son opinion, car ilz la veullent françoise, et il est raisonnable les complaire. Je croy qu'il ne se pourroit trouver de plus propre ni de meilleure maison." Revenant sur le compte de Marie Stuart, "bien vous assuréré-je, ajoute son oncle, que n'est rien plus beau, ne plus honneste que la royne vostre fille, et si est fort devote ; elle gouverne le roy et la royne."

Des personnes abusées par l'état de madame de Parois, ayant écrit à Marie de Lorraine que sa fille était malade, le cardinal s'empresse de la rassurer sur ce chapitre : "Madame, j'ay esté très-aise du bien qu'il vous a pleu me faire de m'escripre et mander si amplement de voz nouvelles par vostre contre-rolleur, lequel pour ce que nous sommes deliberez de vous renvoyer dedans peu de jours bien informé et instruet de toutes choses, je ne vous feray pour le present grant discours. Et est arrivé si à propos qu'il a trouvé ledict seigneur (le roy) en mes maison de Dampierre, et depuis à Meudon... Et croyez, Madame, qu'il y faisoit bon veoir la royne vostre fille, laquelle

<sup>1</sup> On en parlait dès 1554 ; on disait que pour arriver à la paix, "il seroit fort à propos de parfaire le mariage de M. le Dauphin, dont on estoit en termes, avec la royne d'Escoce : cela ainsi accompli, qu'il falloit entrer à faire un eschange du royaume d'Escoce avec la duché de Milan." (*Mémoires de du Villars*, liv. V ; dans la collection Petitot, 1<sup>re</sup> série, t. XXIX, p. 393.)

se porte le mieulx et en aussy bonne santé qu'elle fut jamais; et m'esbahis de ceulx qui vous ont escript qu'elle estoit malade. Il fault bien dire que ce sont malheureuses gens et de mauvaise nature; car je vous assure que jamais elle ne se porta mieulx, et mesme les medecins assurent qu'elle est de temperature pour vivre autant longuement, avec l'ayde de Dieu, que nul autre de ses parens. Bien est vray qu'elle a parfois quelque defaillance de cœur, qui ne procede d'ailleurs que quand quelquefois elle s'oublie et mange ung peu trop, parce qu'elle a tousjours si bon appetit que si elle se vouloit croire et manger comme elle le pourroit bien, son estomach en auroit bien souvent à en souffrir; mais je fais prendre garde plus que jamais à son vivre, esperant que nous donnerons ordre à faire si bien manier ce qu'il vous a pleu nous laisser, que sa maison en sera entretenue. Et moy-mesmes voys tous les mois une fois par tous ses offices, pour cognoistre par le menu tout ce qu'il s'y fait, et n'oublie point de commander à tous ses officiers qu'ilz ne laissent entrer ne hanter esdictz offices ung seul estranger<sup>1</sup>," etc. Quelques mois après, le connétable de Montmorency écrivant à la veuve de Jacques V, lui annonce que sa fille se porte si bien, "qu'il n'est possible de plus<sup>2</sup>."

<sup>1</sup> Le cardinal de Lorraine à la reine douairière d'Écosse, du 15 avril 1554. (*Balcarras Papers.*)

<sup>2</sup> Voici le début de cette lettre, intéressante sous un autre rapport : "Madame, s'en retournant le jeune sieur George Douglas<sup>1</sup> par dellà, je n'ay voulu faillir de vous fere la presente seulement pour vous advertir que j'ay receu les lectres qu'il vous a pleu m'escrire par luy, et fait entendre au roy le devoir auquel il s'est mis pour luy menner une bande à son service par deçà, dont il luy en a sceu autant de gré que si sa vollunté, en ung besoing, eust sorty à son effect; au moyen de quoy ledit sieur est deliberé, si d'aventure il en a affere l'année qui vyent, de l'employer," etc. (De Villers-Cotterets, le 26 septembre 1554.) — Le 3 juillet de l'année précédente, Henri II écrivait à la même princesse : "Madame ma bonne seur, voyant la bonne et grande volunté que le gentilhomme present porteur pour lequel m'avez escript, a de me faire service et y amener une compaignie de troyz

<sup>1</sup> Dans une lettre au Lord Protecteur Somerset, en date du 27 septembre 1549 (*Selections from unpublished Manuscripts*, etc., p. 48), Sir Thomas Holcroft parle du désir de George Douglas d'aller, comme ambassadeur, en France, et de l'opposition qu'y mettaut la reine : est-ce le même personnage ?

Marie Stuart n'avait que des indispositions passagères, comme le mal de dents dont parle son oncle dans une lettre du 20 février 1553 : "... Je ne puis pour ceste heure aultre chose vous dire sinon que la royne vostre fille, ces jours passez, a eu un mal de dentz qui luy a causé quelque petite enfleure à la joue, au moyen de quoy elle a esté contraincte séjourner après nous trois ou quatre jours à Paris, attendant que sa douleur feust passée. Elle arriva aujourd'huy en ce lieu, se portant, Dieu mercy, aussy bien qu'elle soit oncques. Au demeurant, Madame, elle augmente tous les jours tellement en vertuz et beaulté, que je ne vous sçauroys dire le contantement que ce donne à tout le monde," etc.

Avec madame de Parois, Marie Stuart avait une gouvernante écossaise, Lady Fleming, sa tante<sup>1</sup>, au sujet de laquelle Henri II écrivait ce qui suit à Marie de Guise le 26 juin 1549 : "Madame ma bonne sœur, je croy que vous pensez assez le soing, peine et grande vigilance que ma cousine la dame de Flamyn prend ordinairement entour la personne de nostre petite fille la royne d'Escosse, qui veritablement faict en cela si bon, vertueux et honeste devoir, qu'il est raisonnable que vous et moy ayons perpetuelle souvenance d'elle, de ses enffans et de sa maison. A ceste cause et qu'elle m'a faict plaincte d'unq de ses enffans qui est encores prisonnier en Angleterre, à la delivrance duquel je desire bien tenir la main et faire tout ce qu'il me seroiet possible; mais ne s'i offrant de present l'occasion de mon cousté, il m'a semblé, Madame ma bonne seur, vous devoir escripre et prier que si vous avez le moyen de le faire eschanger avecques

cens hommes escossoys, je luy en ay voluntiers donné la commission soubz la promesse qu'il m'a faicte de les rendre en mes frontieres de Picardye dedans six semaines pour le plus tard; et pour luy en bailler plus de moien, luy ay faict bailler troys cens escuz," etc.

<sup>1</sup> La douairière Lady Fleming était fille de Jacques IV par la comtesse de Bothwell. (Douglas, *the Peerage of Scott.*, p. 698.) On a vu que Henri II en eut un enfant.

quelque autre prisonnier angloys, ce sera ung bon ouvre faict et pour personne qui le merite<sup>1</sup>.”

Un mois après, le roi revenait à la charge en ces termes : “Madame ma bonne seur, depuis le retour du cappitaine Aehaux, j’ay faict envers luy qu’il m’a remys le droict par luy pretendu sur mestre Wilfort, angloys, prisonnier en Escosse<sup>2</sup>, dont toutesfois je le doy recompenser ; et pour ce que je le desire bien fort pour les bons et agreables services que faict de par deçà la dame de Flamyn à l’entour de la personne de nostre petite fille la royne d’Escosse, qu’on peust retirer son filz le sieur de Flamyn, prisonnier en Angleterre, par eschange dudict Willefort, je vous prie bien affectueusement, Madame ma bonne seur, meetre peyne que lediet eschange se face, et par mesme moyen retirer aussi le sieur d’Estauge pour ung autre prisonnier angloys. Et si tant est qu’il s’y trovast difficulté, je desireroys, Madame ma bonne seur, que plus tost on baillast les troys prisonniers angloys que vous avez, pour lesdiets sieurs de Flamyn et d’Estauge, affin de satisfaire à la continuelle priere que m’en faict ladiete dame de Flamyn, et aussi au service que m’a faict lediet sieur d’Estauge, lequel merite que j’aye souvenance de luy et le retire de la captivité où il est<sup>3</sup>.”

Quelques années après, Henri II écrivait à la reine douairière d’Écosse la lettre suivante en faveur d’un Fleming, vraisemblablement l’ancien prisonnier des Anglais : “Madame ma bonne

<sup>1</sup> En 1548, un Français se donnant comme serviteur de Lady Fleming, mais qui, suivant le témoignage de Sir George Douglas, l’était de la reine d’Écosse, avait été trouvé à Berwick porteur de lettres chiffrées. (Thorpe, *Calendar of State Papers*, etc., vol. I, p. 79, nos 45, 46.) Quelques années plus tard, la reine douairière d’Écosse demandait à Marie un sauf-conduit pour Arthur Erskine et John Fleming, pour passer en France et revenir. (*Ibid.*, p. 104, n° 11.)

<sup>2</sup> Sir James Wilford, capitaine du château de Haddington, avait été fait prisonnier en 1547 par un Gascon, dit Lesley, au moment où il cherchait à faire entrer des vivres dans la place. (*De Rebus gestis Scotorum*, lib. X, p. 477. Cf. *a Diurnal of remarkable occurrents in Scotland*, p. 48, 49.)

<sup>3</sup> Chantilly, le 25 juillet 1549.

seur, le sieur de Flamyn, present porteur, m'a demandé congé d'aller faire un voyage en Escosse pour aucuns siens affaires particuliers, ce que je luy ay accordé, l'ayant bien voulu accompagner de ce mot de lettre pour vous prier l'avoir pour recommandé, comme un jeune gentilhomme qui a bon vouloir et se montre grandement affectionné au service de ma fille la royne d'Escosse, sa souveraine, et au mien."

Le même Écossais partit avec une lettre de recommandation du connétable de Montmorency, portant la même date<sup>1</sup> et ainsi conçue : "Madame, s'en retournant le sieur de Flamyn, present porteur, en Escosse, avec le congé et licence du roy, je ne l'ay voulu laisser partir sans par luy vous faire ce mot de lectre, qui sera premierement pour le vous recommander comme un jeune gentilhomme qui est honneste et de bon voulloir, et au demourant vous advertir que nous sommes après pour vous recouvrer des mineurs et les deux hommes de robbe longue que avez demandez pour le fait et administration de vostre justice, affin de les vous envoyer incontinent. Cependant je me delibere de vous renvoyer Villemer<sup>2</sup>, vostre secretaire, satisfait sur le surplus de la depesche qu'il a apportée de vostre part, et par luy vous feray amplement savoir de noz nouvelles, n'ayant chose pour ceste heure que je puisse adjouster... si ce n'est de vous assurer tousjours du bon portement de la royne d'Escosse, madame vostre fille, que continue tel qu'il ne se peut d'estre

<sup>1</sup> Paris, 24 octobre 1554.

<sup>2</sup> Peut-être M. de Villemore, nommé plus haut, p. 481, ou Villemonte, dont l'arrivée auprès de Marie de Lorraine, alors au château de Downotarie, est annoncée dans une lettre de Thomas Randolph à Robert Lord Dudley, du 18 novembre 1562. (*Selections from unpublished Manuscripts*, etc., p. 102.) — A Montrose, ajoute l'écrivain, il en vint un autre, serviteur de M. de Damville, auquel on ne fit pas plus d'attention qu'au précédent.... "Il arriva une heure environ avant le souper de la reine, et lui présenta, à la vue de tous ceux qui étaient dans la salle, une lettre de son maître.... Elle contenait trois feuilles entières de papier. J'étais présent à la remise qui en fut faite, et je vis Sa Grâce la lire, à sa grande satisfaction. M. de Danville y expose l'état complet des choses en France," etc.

meilleur, graces à Dieu." Six ans plus tard, Lady Fleming était elle-même en Écosse et faisait demander un passeport pour revenir en France par l'Angleterre, en compagnie de "Lord Harry de Valois<sup>1</sup>."

A chaque instant, il partait de France de nos compatriotes et des Écossais porteurs de lettres de recommandation pour la régente; il n'y avait pas jusqu'à des Irlandais qui ne vissent en Écosse avec l'intention d'y servir Henri II<sup>2</sup>. Les uns, comme Robert Crichton, évêque de Dunkeld<sup>3</sup>, celui de Galloway, Sinclair<sup>4</sup> et le capitaine Gaillard<sup>5</sup>, rentraient au gîte ou à leur

<sup>1</sup> Thorpe, *Calendar of State Papers*, vol. I, p. 160, n° 6; p. 161, n° 14, 15. — Pareille demande avait lieu deux jours auparavant pour John Clark. (N° 13.)

<sup>2</sup> "Madame ma bonne seur, le comte Guillaume Filx-Garrad et le prieur de Ibcome s'en vont par devers vous en volenté et deliberation de nous faire service par delà, desquelz je vous prie... recueillir et traicter le plus gratieusement que vous sera possible, affin de tousjours les entretenir en ceste bonne volenté et en tirer le fruit qu'ilz promettent que l'on peult attendre de gens qui en ont le moyen comme eulx... Escript à Saint-Germain-en-Laye le xix<sup>e</sup> jour de avril, M V<sup>e</sup> xlvij. — Vostre bon frere, HENRY." — A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, la France regorgeait d'Irlandais qui étaient loin de faire partie de l'aristocratie. D'Aubigné signale "tous ces Irlandois, leurs femmes et leurs enfants, qui meurent de faim par les rues de nos villes." (*Confession catholique du sieur de Sancy*, liv. II, ch. 8.) L'Étoile raconte que le 10 septembre 1605, comme la reine Marguerite entraît aux Jacobins pour gagner les pardons, elle trouva à la porte une pauvre Irlandaise qui venait d'accoucher; et à peine était-elle délivrée de son fruit, qui était un garçon, qu'elle le voulut tenir; et ayant su que M. de Montpensier était là, le fit son compère et lui donna le nom de *Henry*. (*Journal du regne de Henry IV*. A La Haye, M.DCC.XLI., in-8°, t. III, p. 293.) Voyez encore p. 364, 365; et le *Roman de la Rose*, édit. de Méon, t. I, p. 343, v. 3527.

<sup>3</sup> Le cardinal de Lorraine lui donna la lettre suivante, datée de Fontainebleau, le 2 janvier 1553 : "Madame, monsieur l'evesque [de] Dunkelden, Mr Robert Creichton, retournant de Rome, a passé par ceste court et me faict entendre qu'il a ob[tenu] toutes les sentences necessaires pour faire apparoir que ledict évesché [de] Dunkelden luy appartient; mais pour ce qu'estant par delà, il er[aint] qu'il ne luy soit donné empeschement à l'exécution desdicts sentences, [pour ce m'a] prié, oultre ce que le roi vous escript en sa faveur, de vous faire ce mot," etc. — Voyez, sur Robert Crichton, Keith, *an historical Catalogue*, etc., p. 96.

<sup>4</sup> Labanoff, *Lettres... de Marie Stuart*, etc., t. I, p. 23, 24. — Voyez, sur Andrew Durie, évêque de Galloway, une note de M. Laing, à John Knox, vol. I, p. 261.

<sup>5</sup> "Madame ma bonne seur, le capitaine Gaillard, present porteur, en retournant par delà pour le faict de sa charge, je n'ay voulu faillir l'accompagner de la presente pour vous dire la bonne et affectionnée volenté en quoy je le vooy continuer de me fere et à vous service, comme il a tousjours bien faict, vous priant

poste; d'autres, comme le capitaine Fauchet, se retiraient pour quelque temps hors du royaume, pour causes qui concernaient le service du roi, avec des lettres non-seulement de ce prince, mais du cardinal de Lorraine et de Madame de Valentinois; d'autres enfin, tels que le seigneur de Lassigny<sup>1</sup>, le capitaine

l'avoir pour recommandé; et pour ce que par le contreroolleur Hastide qui s'en va en poste et sera par delà plus tost que luy, ainsi que j'estime, vous vous trouverez amplement satisfaite de tout ce que je vous pourrois escrire," etc. "Escript à Ofemont, le xxv<sup>e</sup> jour de may 1554. — Vostre bon frere, HENRY." — Dans une lettre datée de Compiègne, le 17 mai de la même année, le connétable de Montmorency nomme ce contrôleur *Hastier*. Dans une autre de Chantilly, du 30 mars 1548, il est fait mention d'un contrôleur des vivres revenu d'Écosse quelque temps avant les seigneurs de Fourquevaux et de Visque, tous porteurs de dépêches de Marie de Lorraine. — Les lettres de Henri II à sa cousine Marie, reine douairière d'Écosse (1545-1554), comme celles que Marie Stuart, pendant son séjour en France, adressa à cette princesse, ont été publiées, d'après les originaux de la collection Balcarres, dans le *Miscellany of the Maitland Club*, etc., vol. I (printed at Edinburgh, M.DCCCXXXIV., in-4°), p. 205-245.

<sup>1</sup> Lettre du connétable de Montmorency, de Saint-Germain-en-Laye, le 26 décembre 1537. — Ronsard, qui était du voyage, en raconte ainsi les péripéties dans son élégie XX :

. . . . . apres je fus mené  
 Suivant le roy d'Escosse en escossoise terre,  
 Où trente mois je fus et six en Angleterre.  
 A mon retour, ce duc<sup>1</sup> pour page me reprint;  
 Long temps à l'escurie en repos ne me tint  
 Qu'il ne me renvoyast en Flandres et Zelande,  
 Et depuis en Escosse, où la tempeste grande  
 Avecques Lassigni cuida faire toucher,  
 Poussée aux bords anglois, ma nef contre un rocher.  
 Plus de trois jours entiers dura ceste tempeste,  
 D'eau, de greslé et d'esclairs nous menaçant la teste :  
 A la fin arrivez sans nul danger au port,  
 La nef en cent morceaux se rompt contre le bord,  
 Nous laissant sur la rade, et point n'y eut de perte  
 Sinon elle qui fut des flots salez couverte,  
 Et le bagage espars que le vent secoüoit,  
 Et qui servoit flottant aux ondes de joüet.

(*Les Œuvres de Pierre de Ronsard*, édit. de M.DC.XXIII., in-folio, t. II, p. 922, col. 1.)

Parmi les noms des otages que François I<sup>er</sup> avait l'intention d'envoyer en Angleterre en 1519, figure "le filz aîné de monsieur d'Assigny, baron de Bretagne, qui a huit mille livres de rente et plus." (Ms. Colton., Caligula, D. VII, folio 163 recto.) Serait-ce le même ?

<sup>1</sup> Le duc d'Orléans.

Cannioux<sup>1</sup>, Cabassoles<sup>2</sup>, le seigneur de Montluc maître des requêtes de l'hôtel<sup>3</sup>, le seigneur Berthier<sup>4</sup>, le chevalier de Seurre<sup>5</sup>, le vidame de Chartres<sup>6</sup>, étaient des agents politiques en mission temporaire.

Parmi ces personnages, plus d'un mériterait de nous arrêter un moment; mais de pareils détails nous entraîneraient trop loin. Nous ne ferons exception que pour le sieur de Fourquevaux, que les correspondances du temps nous montrent reve-

<sup>1</sup> Lettre de Henri II écrite au camp près d'Ambleteuse, le 28 août 1549. — Lettre du connétable de Montmorency, de Compiègne, le 12 octobre de la même année.

<sup>2</sup> Lettres du connétable, de Bordeaux, le 9 novembre 1548, et de Saint-Germain-en-Laye, le 28 janvier de la même année. Dans une lettre de Henri II, sans date, il est nommé avec "Vauguedemar et autres retournez de deçà."

<sup>3</sup> Lettre du connétable de Montmorency, du 28 janvier 1548. — Lettre de Henri II, du 30 mars 1548.

<sup>4</sup> Lettre du connétable, d'Austerville, le 6 juin 1548.

<sup>5</sup> Voici la lettre du connétable qu'emportait le chevalier de Seurre pour Marie de Lorraine : "Madame, le roy a tant esté assureé par ce que luy ont escript tous les gens de bien qu'il a envoyez de delà et ce que luy a rapporté le chevalier de Seurre, present porteur, du bon, gracieux et honneste accueil et traicement que avez fait à toute son armée, qu'il ne se sçauroit garder de s'en louer grandement, et en demeure aussi content et satisfait qu'il sçauroit estre de nulle autre chose. Et pour ce, Madame, qu'il renvoye ledit chevalier bien amplement instruit de son intencion et deliberacion sur les affaires de delà, et que c'est juxte vostre desir et ce que luy en avez escript, il me semble n'estre besoing que je vous en face icy aultre redicte.... De Mascon, ce xxiii<sup>e</sup> jour de juillet." (*Balcarres Papers*, Édinburgh.) — Nous n'avons pas l'année de cette lettre; mais il est aisé de la déterminer par celle d'un cartel adressé par le duc de Châtellerault, en 1559, au chevalier de Seurre, ambassadeur du roi (Bibl. imp., Mss. Dupuy, vol. 662, folios 302-305), dans des circonstances rapportées par M. L. Paris. (*Négociations sous François II*, p. 220-222.) — Voyez encore, sur Michel de Seurre, les Mémoires de Marguerite de Valois, 1578, liv. II, dans la collection Petitot, 1<sup>re</sup> série, t. XXXVII, p. 156; et le *Journal de Henri III*, 6 mars 1584; édit. du même, t. XLV, p. 272, 273.

<sup>6</sup> Deux lettres de Sir John Mason au Conseil Privé, l'une datée de Blois, le 23 mars 1550-51, l'autre d'Amboise, le 22 avril 1551, nous informent que ce personnage se trouvait à Édinburgh à cette première date, et qu'à son retour en France, il eut plusieurs conférences secrètes avec le roi, la reine douairière d'Écosse et le connétable Anne de Montmorency. — Voyez sur François de Vendôme, prince de Chabanais, vidame de Chartres, colonel de l'infanterie française après la mort du seigneur de Bonnivet, Brantôme, *Hommes illustres et grands capitaines françois*, édit. du *Panth. litt.*, t. I, p. 660-663, et ci-dessus, p. 3; Le Laboureur, *les Mémoires de messire Michel de Castelnau*, liv. II, ch. VII, et additions (édit. de 1731, t. I, p. 44, 451-458); et le P. Anselme, *Hist. géneal. et chronol. de la maison royale de France*, etc., t. VIII, p. 731, A.

nant d'Écosse ou repartant pour ce pays en compagnie du sieur de Visque, sans doute le capitaine Vicques, qui était en Piémont en 1551<sup>1</sup>. Le 19 avril 1548, Henri II écrivant à Marie de Lorraine, lui annonce qu'elle recevra sa lettre par le sieur de Fourquevaux, qu'il renvoie par delà pour capitaine du château de Hume, en la compagnie du sieur de Thermes, nommé lieutenant général. Trois jours auparavant, annonçant à cette princesse qu'il a reçu de ses nouvelles par les sieurs de Fourquevaux et de Visque, il ajoute : "Depuis sont aussi arrivez par devers moy les cappitaines Bache<sup>2</sup> et le sieur de Otigny, l'un de voz gentilzhommes, desquelz... j'ay entendu l'estat des affaires de delà," etc. "... J'ay eu nouvelles, écrit ailleurs le roi, que mon secours parti de Bourdeaux avoit, par fortune de temps, esté contrainct relascher en Bretagne, au moien de quoy j'ay advisé envoyer quant et quant les deniers qui estoient jà oudiet païs de Bretagne, ainsi que vous entendrez des sieurs de Fourquevaux et de Visque, presens porteurs," etc.

Quelques mots de biographie ne peuvent que venir à propos pour éclairer les passages qui précèdent. Raimond de Beccarie-de-Pavie-de Rouer, baron de Fourquevaux, était à Bordeaux au

<sup>1</sup> *Mémoires de du Villars*, liv. II ; dans la collection Petitot, 1<sup>re</sup> série, t. XXIX, p. 26. — Tout porte à croire qu'il s'agit de l'un des membres de la famille de Birague, qui étaient comtes de Visque. Voyez *l'Hist. général. et chronol. de la maison roy. de France*, t. V, p. 497. Auparavant, t. III, p. 908, C, il est fait mention d'un de Vische, alias Vissocq. On trouve encore Jacques de Visque, comte de Saint-Martin en 1443, nommé dans les *Mémoires d'Olivier de la Marche*, édit. du *Panth. litt.*, p. 389, col. 1. — C'est ici le lieu, à défaut de meilleur, de mentionner une famille établie en Hainaut, en Cambrésis et en Boulonnais, dont une branche passa en Angleterre vers le commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, et s'unit avec deux familles écossaises par le mariage d'Alix du Wicquet avec David Haliburton, lord de Dirleton, et d'Edward du Wicquet avec Catherine Douglas. (Lainé, *Arch. général. et hist. de la noblesse de France*, t. I, art. du *Wicquet*.)

<sup>2</sup> C'était un Italien ; il en est question dans *l'Histoire de la guerre d'Écosse*, de Jean de Beaugué, folio 63 recto. — Brantôme mentionne, dans son article sur le grand prieur de France, "le seigneur de Basché-Martel, très-bon homme de mer, lequel amprès la paix le grand duc retira à soy, et le fist general de ses galleres." (*Hommes illustres et grands capit. françois*, parmi ses œuvres, t. I, p. 405, col. 1.)

mois d'octobre 1548 lorsque les troubles dont cette ville fut le théâtre obligèrent le roi d'y envoyer une forte armée sous les ordres du connétable Anne de Montmorency. L'ordre ayant été rétabli, il fut dépêché en Écosse par le même connétable, avec d'amples instructions, tant de lui que de M. d'Aumale, pour porter secours à Marie de Lorraine. Il avait un régiment de douze cents bons soldats provençaux et gascons, sous quatre enseignes dont étaient chefs les capitaines Salenques, Saint-André, Cajare et la Mothe-Rougé. "Ils furent, ajoute la biographie à laquelle nous empruntons ces détails<sup>1</sup>, retardés et incommodés l'espace de trois mois sur la mer par la rigueur de la saison et des vents; mais enfin arriverent à Dumbertran bien vûs et bien receus par la reyne et de M. d'Essé, lieutenant general pour le roy en la guerre d'Escosse, à qui ce secours fut fort utile et conduit très à propos; car l'air du païs, le desir de s'en retourner et les armes avoient de beaucoup diminué ses troupes françoises. M. de Fourquevaux ayant séjourné là près de quatre mois, fut par la reine douairiere dépêché en France vers le roy pour hâter et solliciter l'armée que Sa Majesté lui avoit promise, et qui lui fut envoyée au printems, commandée par le maréchal de Termes, ayant avec lui cent hommes d'armes<sup>2</sup>, deux cents chevaux-légers, et mille hommes de pied, gens d'eslite. Le sieur de Fourquevaux retourna avec eux; là ayant eu commission de retourner avec une bande de trois cents hommes dans la place de Hume, frontiere d'Angleterre et païs circonvoisin, il fortifia tellement et en peu de tems cette place que les Anglois qui longuement avoient été maîtres de la campagne n'oserent jamais

<sup>1</sup> *Les Vies de plusieurs grands capitaines françois*, recueillies par M<sup>re</sup> F. de Pavie, baron de Forquevaux. A Paris, M.DC.XLIII., in-4°, p. 334, 335. — *Ar-morial général... de la France*, art. de *Beccarie-de Pavie*, reg. II, 1<sup>re</sup> part.

<sup>2</sup> Sir Thomas Holcroft, dans une lettre au Lord Protecteur Somerset, en date du 24 juillet 1549, nomme M. de Fontrailles comme son principal gentilhomme. (*Selections from unpublished Manuscripts*, etc., p. 37.)

l'attaquer, quoiqu'ils en fissent plusieurs fois semblant; et ce fut la garnison qui traversa le plus leurs desseins en toutes leurs guerres."

Si l'on voulait enregistrer ici les noms de tous les personnages de quelque note qui, au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, passèrent de France en Écosse ou prirent le chemin contraire, on arriverait à cette conclusion que jamais rapports entre deux pays ne furent plus fréquents. C'étaient l'abbé de Kilwinning apportant à Marie Stuart des lettres du duc de Châtellerauld et d'autres lords écossais<sup>1</sup>; maître William Cranston et douze personnes de sa suite, qui, avant de quitter la France, faisaient demander par cette princesse un sauf-conduit à Élisabeth pour traverser l'Angleterre<sup>2</sup>; le sieur, ou plutôt le prieur, de Saint-Colme's Inch, James Hamilton, William Campbell de Sheldon, Adam Hume et David Anstruther, que Marie envoyait en France pour ses affaires particulières, et pour lesquels elle réclamait la même faveur<sup>3</sup>; Adrienne Maucheare, veuve de Patrick Kirkaldy, Marie Ross, veuve de Gilbert Logan, et James Logan, qui, en revenant de France, avaient été jetés par la tempête dans le port de Lowestoft<sup>4</sup>; John Acheson, maître de la monnaie royale d'Écosse, et Thomas Forbes, demandant à traverser l'Angleterre pour venir chez nous<sup>5</sup>; Barthélemy Villemoir et Thomas Maitland, frère du secrétaire d'État, qui avaient arrêté le même voyage<sup>6</sup>; John Sinclair, doyen de Restalrig, qui l'avait entrepris pour accom-

<sup>1</sup> Labanoff, Recueil des lettres de Marie Stuart, t. I, p. 28. — Voyez, sur Gawin Hamilton, abbé de Kilwinning, des notes de M. David Laing à l'Histoire de la réforme en Écosse, de John Knox, vol. I, p. 325; et vol. II, p. 320, 515.

<sup>2</sup> Recueil des lettres de Marie Stuart, t. I, p. 113, 114.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 119, 120, 184, 185, 192, 229, 331, 332.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 172, 173. — Ces Logan faisaient peut-être partie d'une ancienne famille de ce nom, qui possédait de grands biens à Leith et à Restalrig. Voyez Laing, note à Knox, t. I, p. 374 et 427.

<sup>5</sup> Recueil des lettres de Marie Stuart, t. I, p. 181.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 189. — Le premier de ces deux personnages pourrait bien être l'un de ceux dont il est question ci-dessus, p. 505.

pagner son frère et revint seul<sup>1</sup>; David Allan<sup>2</sup>; Thomas Douglas et Robert Bog, marchands de chevaux et autres marchandises<sup>3</sup>; George Seaton<sup>4</sup>; James Macgill, fils du clerc du Conseil d'Écosse, et huit personnes de sa compagnie qui se rendaient en France, où le premier allait suivre les écoles<sup>5</sup>; James Murray et Esguilly, l'un Français, l'autre Écossais, tous deux serviteurs de Marie Stuart<sup>6</sup>; M<sup>e</sup> Stephen Wilson, qui avait été auparavant au service de Marie de Lorraine<sup>7</sup>, comme James Hamilton de Milburn<sup>8</sup>; Chalmers, "gentilhomme escossoys, envoyé de la part de la royne, sa maistresse, avec lettres et instructions," auprès de Charles IX et de Catherine de Médicis<sup>9</sup>; Alexander Clerk, bourgeois d'Édinburgh<sup>10</sup>; l'évêque de Dunblane<sup>11</sup>; Lord Fleming<sup>12</sup>; cent autres enfin, dont les traces nous entraîneraient beaucoup trop loin, sans grand profit pour le lecteur.

<sup>1</sup> Labanoff, Recueil des lettres de Marie Stuart, t. I, p. 227. Voyez ci-dessus, p. 441. — John Sinclair devint ensuite évêque de Brechin en 1563, et président de la Cour de session le 13 novembre 1565, après Henry Sinclair, évêque de Ross, son frère. Il mourut à Édinburgh, le 9 avril 1566. (*The Works of John Knox*, etc. Edinburgh, MCCCCXLVIII - LVI, in-8°, vol. I, p. 266, not.; et vol. II, p. 141, 142, not.)

<sup>2</sup> Labanoff, t. I, p. 237.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 246-248. — Le 11 mars 1566-67, nouvelle demande d'un sauf-conduit pour Thomas Douglas, John Borthwick, Henry Balfour, Thomas Graham et William Kincaid, afin qu'il leur soit permis de traverser l'Angleterre pour se rendre en France. (*Ibid.*, t. II, p. 14, 15.)

<sup>4</sup> *Ibid.*, t. I, p. 257-259, 286, 287, 374.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 261, 262.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 264, 265. — Teulet, *Papiers d'État*, etc., t. II, p. 93.

<sup>7</sup> *The Works of John Knox*, vol. II, p. 180, not. 1.

<sup>8</sup> On le trouve deux fois porté sur les comptes du trésorier, en 1547, comme expédié auprès du roi de France pour les affaires d'Écosse.

<sup>9</sup> Teulet, *Papiers d'État*, etc., t. II, p. 80.

<sup>10</sup> Labanoff, Recueil des lettres de Marie Stuart, t. I, p. 367, 368. — Voyez, sur ce personnage, Laing, note à John Knox, vol. I, p. 231.

<sup>11</sup> Labanoff, t. II, p. 54.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 78, 81.

## CHAPITRE XXII.

Lettres de recommandation de Henri II à la reine douairière d'Écosse. — John Acheson, le capitaine Ninian Cockburn et Sir James Melville en France. — Sauf-conduits demandés par des Écossais qui se rendaient en France ou rentraient dans leur pays. — Célébration du mariage de François II avec Marie Stuart. — Fêtes données à cette occasion. — Renouveau des privilèges des Écossais en France et des Français en Écosse. — Nomination du comte de Cassillis comme gentilhomme de la chambre de Henri II. — Sir David Lindsay fait imprimer ses ouvrages en France. — *Le Miroir du Chrétien*, composé à la Bastille par un archer de la garde écossaise et publié à Édimbourg. — Descente de Marie de Lorraine et de ses auxiliaires français dans le comté de Fife, et mort du capitaine la Bastie. — Actes souscrits par Marie Stuart à l'époque de son mariage. — Refus des commissaires écossais de décerner la couronne matrimoniale à François II. — Ils se mettent en route pour l'Écosse, et quatre d'entre eux meurent à Dieppe; les Guises sont accusés de les avoir empoisonnés. — Résolutions du parlement d'Écosse relativement aux mesures à prendre par suite du mariage de Marie Stuart. — Déclin de l'influence française en Écosse. — John Knox apprend le grec, récemment importé par un professeur venu de France, et l'hébreu, sur le continent. — Il prêche à Dieppe. — De retour en Écosse, il correspond avec ses anciens prosélytes. — Hamilton s'évade du château de Vincennes; il y est remplacé par le comte d'Arran. — Assassinat du président Minard, imputé à Robert Stuart; Marie Stuart le désavoue. — Accusé d'avoir encore tué le connétable de Montmorency et fait prisonnier à la bataille de Jarnac, Stuart est mis à mort. — Mission de M. de Bethencourt en Écosse.

Les relations diplomatiques entre la France et l'Écosse n'étaient pas le seul objet auquel Henri II donnât son attention dans sa correspondance avec Marie de Lorraine; il arrivait encore à ce prince de lui recommander des affaires d'un intérêt tout à fait privé. Des négociants espagnols, et sans doute aussi bretons, Jean d'Alcala, Julien Mothe, Yvon Rocaz, Julien Poulain, et autres marchands leurs associés demeurant en la ville de Nantes, ayant perdu six navires chargés de marchandises, capturés en mer par deux capitaines écossais nommés Andrew Robertson et Robert Alan, eurent recours au conseil de la reine régente pour obtenir la restitution de leur propriété, et au roi de France pour activer la décision de leur procès. Ce prince écrivit à Marie de Lorraine, le 18 octobre 1553, une lettre très-

pressante, dans laquelle il lui rappelait que c'était la troisième relative à cette affaire <sup>1</sup>.

A quelque temps de là, Henri II recommandait à la même princesse la requête de l'un des archers de sa garde écossaise nommé *John Acheson*, que nous fait ainsi connaître la lettre du roi. Du vivant de Jacques V, on avait commencé à fortifier près de Leith, sur l'héritage dudit Acheson, un hâvre nommé le *Port du Moulin*, destiné à recevoir des navires à tous vents et marées. Dès le commencement, le père du requérant avait dépensé une grosse somme en vue de la promesse que le roi lui avait faite de pourvoir l'un de ses enfants de quelque bénéfice. Cette promesse ne s'étant point réalisée, les fortifications avaient été interrompues, bien que cet endroit fût l'une des principales descentes et avenues du pays et royaume d'Écosse. Acheson offrait de faire à ses dépens deux entrées de deux "boulevours pour la seureté d'icelles," pourvu qu'en retour on voulût, suivant la promesse de Jacques V, donner à l'un de ses enfants jusqu'à 1,000 livres de rentes en bénéfices, ou bien une pension de pareille somme sur la première abbaye vacante en Écosse. Henri II donna à John Acheson, qui se rendait en son pays, une lettre de recommandation pour la régente. Il la termine en priant cette princesse de permettre à son archer de lever et d'amener en France jusqu'à cent cheveu-légers écossais, dont le roi lui avait accordé la charge et capitainerie, "ayant veu, ajouté-t-il, la bonne volonté qu'il a de s'employer en mon service <sup>2</sup>."

<sup>1</sup> *Balcarres Papers*, vol. 1, folio 68. — On a déjà vu, p. 466, not. 2, la prise d'un pirate écossais et l'exécution de trente hommes de l'équipage, composé d'Anglais, d'Écossais et de Français. La Mothe Fénelon, dans une dépêche du 15 février 1569, représente la mer comme infestée de pirates, la plupart français, écossais, flamands et "sauvages irlandois." (*Recueil des dépêches*, etc., t. 1, p. 191, 192.) — Il ne faut pas oublier que les Écossais des Hautes-Terres et des Hébrides étaient encore appelés *Irlandais*, entre les années 1600 et 1603. (Chambers, *Domestic Annals of Scotland*, vol. 1, p. 371, 372.)

<sup>2</sup> *Balcarres Papers*, vol. 1, fol. 49.

A trois jours de là, Henri II adressait à la régente une nouvelle lettre en faveur du même John Acheson : "Madame ma bonne seur, lui écrivait-il, Jehan Achissoune, l'ung des archiers de ma garde, Escossois, m'a faict entendre qu'il feut, y a quelque temps, tellement offensé de parolles injurieuses par ung Anglois, que, à la fin, ne les povant comporter, il auroit tellement esté provocqué par ledict Anglois qu'il l'auroit tué et occis. Et pour ce qu'il est personnage qui m'a faict cy-devant et faict encores ordinairement service et qui n'a auparavant commis ne perpetré cas digne de reprehension, je vous prie, Madame ma bonne seur, l'avoir, en consideracion de ce, pour recommandé; et si c'est cas remissible et qu'il soit passé ainsi qu'il me faict entendre, de luy vouloir remettre et pardonner, luy en faisant pour cest effect expedier les lettres de remission pour ce necessaires, et le traictant comme avez accoustumé mes serviteurs et ceulx qui vous sont recommandez de ma part, de sorte qu'il ait moien de continuer le service qu'il m'a jusques ici faict et a encores envie de faire, en quoy me ferez très-grand plaisir<sup>1</sup>," etc. Dans une autre occasion, Henri II écrivait à Pierre Juglart, notaire et secrétaire du roi, pour lui ordonner d'appuyer le bon droit de l'un des archiers de sa garde près des officiers de la justice de Tours<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> De Fontainebleau, le xxv<sup>e</sup> jour de décembre 1553. (*Balcarres Papers*, vol. I, folio 71.) — On retrouve un autre John Acheson se portant, l'an 1583, garant et caution pour George Newton, Anglais, soi-disant serviteur de Sir Robert Bowes, ambassadeur d'Angleterre en Écosse, lequel avait été assigné et arrêté à Edinburgh à la requête de Raymond Blanche, bourgeois et habitant de Bordeaux. On ignore pourquoy. Voyez les Extraits des archives du bourg de la Canongate (1561-1588), dans le t. II du *Miscellany of the Maitland Club* (printed at Edinburgh, M.DCCCXL., in-4<sup>o</sup>), p. 352.

<sup>2</sup> *Hist. geneal. de la nobl. de Touraine*, etc., p. 213. — L'Hermite Souliers ajoute : "Jacques V. du nom, roy d'Escosse, l'honora de la lettre suivante, par laquelle il luy tesmoigne le déplaisir qu'il a de sa disgrâce, pour avoir embrassé les interests de Sa Majesté, en sauvant quelques-uns de ses officiers des mains de la justice : — "Monsieur du Juglart, je suis marry que pour le service que m'avez fait en "retirant aucuns de mes gentilshommes domestiques de la rigueur de la justice,

Telle était la prédilection que Henri II portait aux Écossais, que de nouveaux impôts ayant été établis en 1554, ces étrangers en furent exemptés par des lettres-patentes en forme datées de Paris du mois d'octobre<sup>1</sup>.

Il y avait alors à la cour de France un Écossais que nous avons déjà vu, et dont Sir James Melville parle en ces termes : " Dans ce temps-là, l'évêque de Valence étant à la cour à Saint-Germain, me proposa de me présenter à la reine. Dans l'intervalle, le capitaine Ringan<sup>2</sup> Cockburn, qui faisait partie de la garde écossaise, avait obtenu du roi la permission de passer en Écosse, et venait de rentrer à son poste. Ce capitaine était un brouillon, qui hantait quelquefois mes amis ; il me demanda si je parlais bien français, je lui répondis que non. Il disait toujours qu'il avait à déclarer des choses très-importantes au connétable, qui gouvernait alors la France après le roi. Il me demanda de lui servir d'interprète, car il était lui-même peu versé dans la langue française ; mais il refusa de faire connaître ce qu'il avait à dire au connétable, sinon en sa présence. Nous nous rendîmes à l'issue de son dîner, au moment où il allait donner audience à divers ambassadeurs. Il nous ordonna de l'attendre à la porte de sa chambre vers deux heures après midi, et fut fidèle au rendez-vous. Après avoir donné audience

" je vous vois aujourd'huy travaillé jusques-là, qu'il vous aye fallu laisser vostre  
 " maison, pour n'avoir le moyen de satisfaire aux choses que vous avez promises.  
 " Ce fait-là, et tous les autres torts que j'ay receus, me sont de telle importance,  
 " que je delibere n'espargner aucuns de mes amis, pour retirer de peine tous ceux  
 " qui en peuvent estre empeschez ; et quand j'auray fait cela, il me demeurera tous-  
 " jours une souvenance perpetuelle du service que vous m'aurez fait, et quant et  
 " quant une envie de le reconnoistre toutes les fois que j'en auray le moyen,  
 " d'aussi bon cœur que je desire que Dieu vous conserve en sa sainte garde. —  
 " Vostre bien bon amy, JACQUES. — De Mets, le 6 octobre 1562." — Jacques V étant  
 mort le 13 décembre 1542, et n'étant, d'ailleurs, jamais venu à Metz, on voit que  
 L'Hermite-Souliers a signé du nom de ce prince l'une des lettres de Henri II  
 écrites à l'occasion des poursuites de la justice de Tours.

<sup>1</sup> Thorpe, *Calendar of State Papers*, etc., vol. I, p. 104, n° 13.

<sup>2</sup> Ninian. Voyez, sur ce personnage, ci-dessus, p. 282.

aux ambassadeurs et fait un rapport au roi touchant leurs demandes, en y joignant ses avis sur la réponse à faire, nous fûmes introduits tous les deux dans son cabinet, où il était seul avec un secrétaire nommé *Basque*<sup>1</sup>." Le capitaine commence alors sa déclaration, et demande à Melville de la traduire : notre prudent Écossais veut en savoir davantage ; là-dessus, le capitaine lui fait un conte à dormir debout, où il est question de l'évêque de Saint-André et de sa guérison par Cardan, "un magicien italien." Pressé de traduire ce qu'il venait d'entendre, Melville, rouge jusqu'aux yeux, répond hardiment au connétable en lui donnant le conseil de ne pas perdre son temps à écouter de semblables sornettes, fermeté d'esprit et de langage qui ne pouvait manquer de frapper l'homme d'État. Il fit prendre le nom du jeune Écossais, et son intérêt ne connut plus de bornes quand il le vit refuser l'aide que lui offrait le capitaine par un mensonge, et détailler avec candeur les circonstances qui l'avaient amené en France et qui pouvaient l'empêcher d'entrer à son service. Il y entra cependant en mai 1553<sup>2</sup>.

Pendant le second semestre de cette année, la reine douairière écrivit au moins six fois à la sanguinaire Marie pour lui demander des sauf-conduits destinés à des Écossais qui se rendaient en France ou rentraient dans leur pays par la voie d'Angleterre. C'étaient Thomas Udward, Luke Wilson et autres<sup>3</sup>, maître Nicholl Elphingstoun<sup>4</sup>, Arthur Erskine et John Fleming que nous avons déjà vus, et Alexander, archevêque titulaire d'Athènes, avec d'autres qui ne sont pas nommés<sup>5</sup>, sans doute

<sup>1</sup> On trouve un *French Bask* (ou *Baske*) nommé dans Thorpe, *Calendar of State Papers*, vol. I, p. 208, n° 33, et p. 216, n° 44, comme ayant capturé des Anglais en 1565 dans les mers d'Écosse ; mais c'était, à ce qu'il paraît, un navire, sans nul doute le même que celui dont Marie parle dans une lettre du 10 avril 1566. (Labanoff, *Recueil de lettres de Marie Stuart*, t. I, p. 351.)

<sup>2</sup> Sir James Melville, *Memoirs of his own Life*, etc., p. 20, 21.

<sup>3</sup> Thorpe, *Calendar of State Papers*, vol. I, p. 104, n° 9.

<sup>4</sup> *Ibid.*, n° 10

<sup>5</sup> *Ibid.*, n° 14.

avec sa suite. Trois ans auparavant, le comte d'Arran demandait un sauf-conduit pour un autre archevêque, celui de Saint-André, qui se rendait pareillement dans notre pays<sup>1</sup>. Il y venait chercher la guérison d'un asthme, mais il s'en retourna avec cette maladie; car nous voyons le 10 juin 1552, un passeport pour l'Écosse accordé à Jérôme Cardan et à G. Casanato, médecins<sup>2</sup>, et nous savons qu'ils avaient été appelés par le primat de ce pays<sup>3</sup>.

Quand Marie fut sur le point d'atteindre sa quinzième année, Henri II pressa son mariage avec le Dauphin. Il écrivit le 21 octobre 1557 aux États d'Écosse pour les inviter à remplir leurs engagements à cet égard. L'assemblée se rendit à ses vœux et nomma neuf commissaires pour aller à Paris sanctionner ce mariage au nom de l'Écosse et assister à sa célébration. Ces commissaires furent James Beaton, archevêque de Glasgow; David Panter, évêque de Ross, principal secrétaire d'État; Robert Reid, évêque d'Orkney, président de la session; George Lesley, comte de Rothes; Gilbert Kennedy, comte de Cassillis, lord grand trésorier; James, lord Fleming, grand chambellan; James Stewart, prieur de Saint-André; George, lord Seton, et John Erskine de Dun<sup>4</sup>. Ils devaient, conformément à leurs ins-

<sup>1</sup> Thorpe, *Calendar of State Papers, etc.*, vol. I, p. 101, n° 62.

<sup>2</sup> *Ibid.*, n° 68. — Le docteur W. Cassynet, pour lequel le régent demandait un passeport pour la France, le 30 septembre 1553 (*ibid.*, p. 103, n° 3), n'était probablement pas un docteur en médecine. — M. Maidment a publié dans ses *Analecta Scotica*, n° XXXVI, vol. I, p. 99, 100, une lettre de M. de Casanat à la reine douairière d'Écosse, du 14 octobre 1553.

<sup>3</sup> *Hieronymi Cardani de propria Vita Liber*, cap. XL, n° 2; inter opera ejus, ed. Carolo Sponio. Lugduni, M.DC.LXIII., in-folio, vol. I, p. 32, col. 1. — Voyez, sur la guérison de l'archevêque de Saint-André par Cardan, l'histoire d'Écosse de Tytler, t. IV, p. 429, 489 et 490.

<sup>4</sup> Robert Keith, *the History of the Affairs of Church and State in Scotland, etc.*, p. 72, l. 11, A. D. 1557. — *Jac. Aug. Thuani hist. sui temp.*, lib. XX, cap. VIII (ed. Lond., t. I, p. 685; trad. fr., t. III, p. 220). — Copie de la procuration de Marie de Lorraine à sa mère Antoinette de Bourbon, à l'archevêque de Glasgow et autres, pour négocier le mariage de sa fille, se trouve dans le manuscrit harléien n° 1244, folio 224, après une autre procuration à la duchesse de Guise pour représenter sa personne au contrat. Voyez folio 222.

tructions, faire promettre avant tout à la reine et au Dauphin de conserver l'intégrité, les lois et les libertés du royaume. Cette formalité accomplie, le contrat fut dressé le 19 avril, et cinq jours après, le mariage fut célébré avec la plus grande pompe par le cardinal de Bourbon, dans l'église Notre-Dame, ou plutôt sur un théâtre dressé devant le portail de l'ouest.

La cérémonie achevée, la jeune reine fut conduite par le roi de France et le duc de Lorraine qui lui donnaient chacun le bras; elle était vêtue d'une robe de velours bleu, couverte de pierreries et de broderies blanches, et avait deux demoiselles pour lui porter la queue, qui était fort longue; sur sa tête brillait une couronne de pierreries d'une valeur de 500,000 écus. La messe dite, le roi, les princes et princesses dinèrent à l'archevêché; mais ils soupèrent au palais. Le bal s'ouvrit ensuite. La reine d'Écosse commença la danse et prit Madame Elizabeth, fille du roi; elle avait une queue longue d'environ six toises, qu'un gentilhomme portait après elle. Après la danse, sortirent de la chambre du Plaidoyer, dite la *Chambre dorée*, "des triumphes plus grandes que celles de Cesar." Premièrement marchaient les sept planètes "vestües selon l'habit que les poètes leur ont baillé;" elles chantaient mélodieusement et en musique le long de la grand'salle, des chansons composées pour la circonstance. Venaient ensuite vingt-cinq beaux chevaux, ou plutôt mannequins, caparaçonnés de drap d'or et d'argent, sur lesquels il y avait un jeune prince vêtu de drap d'or; deux belles haquenées blanches, montées par un gentilhomme, qui traînaient par des cordes de drap d'argent un char fait à l'antique, portant des musiciens; douze belles licornes, montées par de jeunes princesses; deux autres belles haquenées blanches, traînant un autre char de triomphe, sur lequel étaient les neuf Muses avec plusieurs belles filles richement vêtues, les unes et les autres chantant harmonieusement. Après, marchaient encore plusieurs

autres beaux chevaux pareils aux premiers. Ce spectacle ne dura pas moins de deux heures. Le bal recommença ensuite et dura environ une demi-heure. A peine avait-il cessé que l'on vit sortir de la chambre des requêtes de l'hôtel six beaux navires, avec mâts et voile d'argent enflée par un tel artifice qu'on les faisait tourner à volonté. Au milieu se trouvaient deux chaises, et sur l'une un prince vêtu de drap d'or et masqué. En passant près de la table de marbre où étaient les dames, chacun des princes qui étaient dans ces navires prirent l'un la reine, l'autre l'épousée, l'autre la reine de Navarre, l'autre Madame Élizabeth, l'autre Madame Marguerite, et l'autre Madame Claude, seconde fille du roi ; ils les firent asseoir auprès d'eux sur les chaises vides, et les emmenèrent. Ainsi finit la fête<sup>1</sup>.

A l'occasion du mariage du Dauphin, Henri II, renouvelant les privilèges des Écossais en France, donna à Villers-Cotterets, au mois de juin, des lettres-patentes par lesquelles il accordait à tous les Écossais, sujets de son fils et de Marie Stuart, la faculté de venir et de résider dans le royaume, d'y tenir et

<sup>1</sup> Voyez la relation de ces fêtes, extraite des registres de l'hôtel de ville de Paris et publiée par M. Teulet dans ses *Papiers d'État*, etc., t. I, p. 292-303. — Dans le temps il en parut une sous le titre de *Discours du grand et magnifique triumphe fait au mariage de... François de Vallois Roy-Dauphin... et de... Marie d'Estreurt roine d'Escosse*. A Paris, par Annet Briere, 1558, in-8°, de 12 ff. (Bibl. imp., Lb<sup>32</sup> 4.) Il existe, sous la même date, deux autres éditions du même opuscule, l'une du même Annet Briere (*ibid.*, Lb<sup>32</sup> 4. A.), l'autre de Rouen, "chez Iaspar de Rémortier, et Raulin Boulenc, au Portail des Libraires," et "imprimé par George Loyselet," in-12, de 8 ff. (*Ibid.*, Lb<sup>32</sup> 4. B.) Ces deux dernières, conformes entre elles, offrent quelques différences avec la première, et la princesse y est nommée *Marie d'Estreurt*. M. William Bentham a fait réimprimer l'édition de Rouen sous le titre de *Ceremonial of the Marriage of Mary Queen of Scotts with the Dauphin of France*. London, 1818, in-4°. — On trouve encore des détails sur le mariage de François II avec Marie Stuart, dans les Mémoires de François de Rabutin, liv. XI, ann. 1558. (Collect. Petitot, 1<sup>re</sup> série, t. XXXII, p. 174, 175.) — Sir Richard Maitland, de Lethington, a composé un poème en écossais sur le mariage de Marie avec François II en 1558. (*The Poems of William Dunbar*, t. II, p. 330.) Pour ce qui est des vers français et latins inspirés par le même événement, et conservés à la Bibliothèque impériale, on en trouvera l'indication dans le *Catalogue de l'histoire de France*, t. I, M DCCC LV, in-4°, p. 248, nos 3-5.

posséder bénéfices ecclésiastiques, et d'y acquérir biens, tant meubles qu'immeubles, comme s'ils étaient originairement nés Français. En conséquence de ces lettres-patentes et de l'arrêt d'enregistrement rendu à leur occasion, les trois États d'Écosse, réunis en parlement au mois de novembre 1558, firent un acte pour accorder les mêmes privilèges à tous les Français en Écosse, et copie de ces lettres-patentes fut enregistrée à Édinburgh<sup>1</sup>. Les commissaires écossais reçurent aussi des marques de la satisfaction royale. Par commission en date du 28 avril, Henri II nomma le comte de Cassillis gentilhomme de sa chambre<sup>2</sup>.

Tout ce que l'Écosse comptait de plus distingué était alors à Paris, au point qu'un éditeur crut faire une bonne affaire en y publiant des ouvrages d'un poète en renom dans ce pays<sup>3</sup>. Lord Lindsay conjecture, d'après les autorités citées par le docteur Irving<sup>4</sup>, que ces éditions pourraient bien avoir été exécutées à Rouen<sup>5</sup>. Il est certain qu'à cette époque il y avait dans cette ville un imprimeur du nom de *Cardin Hamilton*. Dès 1537

<sup>1</sup> *The Acts of the Parliaments of Scotland*, vol. II, p. 507, col. 1, p. 515, col. 1. — *Memoire touchant l'ancienne Alliance entre les François et les Ecossois*, etc., p. 37-44. — *Lettres historiques*, etc., p. 268-279. — Teulet, *Papiers d'Etat*, etc., t. I, p. 303-309. — Lord Herries, *historical Memoirs*, etc., p. 32. — Il n'y avait pas encore vingt ans qu'un Écossais, nommé Robert Rynd, étant mort en France, le roi s'empara de ses biens par droit d'aubaine et en fit don à David Moray, archer de sa garde. (*Inventaire chronologique*, etc., p. 90. Voyez encore ci-dessus, p. 488.)

<sup>2</sup> *Historical Account of the noble Family of Kennedy*, etc. Printed at Edinburgh [for David Cowan, privately], MDCCCLXIX, in-4<sup>o</sup>, p. 3.

<sup>3</sup> ¶ *Ane Dialog betwixt Experience and ane Courteour. Off the Miserabil Estait of the Warld: ¶ Compil't be Schir David Lyndesay of ye Mont*, etc. ¶ And Imprintit at the command, and expenses of Maister Samuel Jascuy, Jn Paris. 1558, in-4<sup>o</sup>, de 116 ff., signés B-R. — ¶ *Heir followis the testament and complaynt of our souuerane lordis pepyngo. Kyng James the Fyft*, etc. ¶ Compylit be the said Schir David Lyndesay of the Mont... *Id.*, *ibid.*, 1558, in-4<sup>o</sup>, de 24 ff. chiffrés B-E. — ¶ *Heir followis the Dreame of Shir David lindsay*, etc. *Id.*, *ibid.*, in-4<sup>o</sup>, de 26 ff. chiffrés B-G. — *Heir followis the Tragedie of the vnquhyle Maister Reuerende Fader David... Cardinal, and Archibyschope of Sanctandrous*, etc. Compylit be Schir David Lyndesay... *Id.*, *ibid.*, in-4<sup>o</sup>, de 8 ff. avec la seule signature B.

<sup>4</sup> *The Lives of the Scotish Poets*, etc., vol. II, p. 87, 88.

<sup>5</sup> *Lives of the Lindsays*, etc., vol. I, ch. X, sect. III, p. 248, en note.

il imprimait la *premiere Leçon des matines ordinaires du grand abbé des Conardz de Rouen*<sup>1</sup>, etc.

En voyant imprimer en France des ouvrages composés en Écosse, il y aurait à rechercher la cause d'une pareille singularité; mais la publication à Édinburgh d'un traité en langue écossaise composé en France n'a rien que de très-naturel. L'auteur, Robert Norvill, était homme d'armes de la garde écossaise. Il embrassa la réforme et fut en conséquence mis à la Bastille. Pour charmer ses ennuis, il écrivit un petit volume intitulé *le Miroir du Chrétien, composé et tiré des saintes Écritures*<sup>2</sup>, et le dédia en ces termes à ses camarades :

*Étrennes aux archers de la garde, lorsqu'il était prisonnier à Paris, à la Bastille, en 1555.*

“A tous les archers de la garde écossaise, je souhaite santé, honneur et prospérité. Si je voulais les chercher pour les ré-

<sup>1</sup> Brunet, *Manuel du libraire*, t. III, p. 831, 832. — M. Édouard Frère, qui rapporte dans son *Manuel du Bibliographe normand*, t. I (Rouen, 1858, in-8°), p. 262, col. 2, le titre de la *premiere Leçon des matines ordinaires du grand abbé des Conardz de Rouen*, demande si, au lieu de *Hamilton*, il ne faudrait pas lire *Hamillon*, ce nom étant celui de deux libraires rouennais de cette époque, Nicolas et Richard Hamillon. — Un autre bibliographe, La Caille, a consacré un article de son *Histoire de l'imprimerie et de la librairie* (A Paris, M.DC.LXXXIX., in-4°, liv. II, p. 232, 233) à l'un des plus habiles libraires de la première partie du siècle suivant, Jacques Quesnel, fils de François Quesnel, gentilhomme écossais, qui avait été premier peintre d'Henri II pendant les dernières années de son règne. Auparavant, p. 151, La Caille fait mention d'un autre libraire, Antoine Houic, qui peut bien avoir été Flamand d'origine, mais dont le nom se retrouve sur une liste des archers de la garde écossaise. Il avait, dit-il, pour marque l'éléphant avec ces mots : *Sicut elephas sto*. Il me semble que cet animal devait entrer dans les armoiries des Olifants, portés dans l'*Armorial général du Lyonnais, Forez et Beaujolais*, etc. (Lyon, MDCCLX, in-4°, p. 66, col. 1), comme originaires d'Écosse, établis en France avec la qualité d'archers de la garde écossaise du roi, seigneurs de Sallain (Chamelet), en Bourgogne, au XVI<sup>e</sup> siècle, jusqu'en 1630, que la dernière de cette famille aliéna ce fief aux Courtin.

<sup>2</sup> *The Meroure of an christiane, composed, and drawn for the of holy Scriptures* : by Robert Noruell, man of armis, during the tyme of his captiuitie at Paris in the Bastillie for the testinonic of our sauiour Jesus Christ. Imprinted at Edinburgh, by Robert Lekprewik : cum priuilegio. 1561, petit in-4°, de 62 feuillets.

compenser, à travers l'Écosse, l'Angleterre, la France et l'Italie, l'Espagne, le Portugal, l'Irlande et l'Allemagne, la Turquie, la Thrace, parmi les Médes et les Maures de l'Inde, jusqu'au fond de l'enfer et au sein de la mer, je n'en pourrais trouver d'aussi cruels."

Cette dureté des archers restés catholiques envers un camarade nouvellement converti n'était pas de nature à l'encourager à faire imprimer son livre en France; il est probable, d'ailleurs, que Norvill fut renvoyé du service et repassa dans son pays<sup>1</sup>.

Cependant la guerre continuait à y régner. Au mois de septembre 1558, dit Pitscottie, la reine et les Français passèrent d'Édinburgh à Linlithgow et à Stirling et y firent grand mal et dommage. Ils vinrent à pied à la côte et firent grande destruction à Kinghorn, Dysart et Wemyss; ils tuèrent tous les bestiaux aux environs et dévastèrent un château au laird de Grange; ils le minèrent avec de la poudre et le firent sauter en l'air. Pendant ce temps-là, un Français nommé *Labattie*<sup>2</sup> entra en campagne à la tête d'une troupe de cinquante hommes pour chercher des vivres; il vint à Dunkeir et se mit à ravager la ville. Voyant cela, le maître de Lindsay et le laird de Craighall rassemblèrent leurs serviteurs et entreprirent les Français avec une grande valeur. Le capitaine se défendit très-vigoureusement avec une hallebarde qu'il tenait à la main, jusqu'à ce qu'enfin le maître de Lindsay lui fendit la tête d'une claymore et le tua. Plusieurs de ses soldats perdirent aussi la vie. La reine en eut beaucoup

<sup>1</sup> On le trouve deux fois nommé par Knox, vol. II, p. 158, 380. — Un autre écrivain, auteur de cantiques en écossais, s'annonce pareillement comme étant en prison. Le dernier éditeur de ce recueil nous informe qu'il a été attribué à un Wedderburn, et qu'il y avait trois frères de ce nom, tous poètes. L'un d'eux, curé de Dundee, vint à Paris et s'associa avec les réformés, et à la mort du cardinal Beaton il rentra dans son pays. (Dalyell, *Remarks on ane Booke of Godly Songs*, p. 35. — Irving, *the Lives of the Scottish Poets*, etc., vol. II, p. 134-136.)

<sup>2</sup> On trouve ce nom diversement écrit; tantôt *Battu*, tantôt *le Battu*; d'autres fois *Labast* et *Labatt*.

de chagrin, et spécialement pour ce la Bastie, car c'était un homme très au fait de la guerre<sup>1</sup>.

A voir la pompe avec laquelle le mariage de Marie Stuart fut célébré, il semblerait que les Guises dussent être contents; mais leur ambition était de celles que rien ne saurait assouvir. Dix jours auparavant, il avait été présenté trois actes à la signature de la jeune reine. Par le premier, elle faisait donation pleine et entière de son royaume d'Écosse au roi de France et à ses héritiers, dans le cas où elle mourrait sans enfants; par le second, destiné à combattre la résistance que, selon toute probabilité, un transfert aussi extraordinaire éprouverait de la part des Écossais, elle abandonnait son royaume d'Écosse au même monarque jusqu'à paiement intégral d'un million de pièces d'or ou de telle autre somme plus considérable qui aurait pu être dépensée pour son entretien et son éducation en France. Le troisième de ces actes était une déclaration de Marie Stuart que les deux précédents étaient l'expression de sa volonté, non-obstant toutes autres déclarations à ce contraires qu'elle pourrait publier pour plaire à son parlement<sup>2</sup>. Jeune comme elle l'était, et complètement sous l'influence des Guises, Marie, selon toute apparence, signa sans observation tout ce que lui présentèrent ses oncles; mais quand ceux-ci amenèrent les commissaires et qu'ils leur demandèrent, non-seulement de jurer fidélité au roi-Dauphin, mais encore de consentir à ce qu'il reçût la couronne matrimoniale, ils essayèrent un refus péremptoire : "Nos instructions, dirent les ambassadeurs, sont

<sup>1</sup> Pitscottie, *the Cronicles of Scotland*, vol. II, p. 549. — Knox, *the History of the Reformation in Scotland*, b. III, vol. II, p. 10, 11. — Calderwood, *the History of the Kirk of Scotland*, t. I, p. 565. — Spotiswood, *Hist. of the Church of Scotland*, p. 141. — Lord Lindsay, *Lives of the Lindsays*, t. I, p. 270, 271, etc. — Rien n'empêche de rattacher ce la Bastie à Olivier de la Vernade, seigneur de la Bastie, ambassadeur de France en Angleterre en 1521.

<sup>2</sup> Keith, *the History of the Affairs of Church and State in Scotland*, etc., p. 73, 74. — Tytler, *History of Scotland*, vol. V, p. 28.

formelles et muettes sur ce point. Eussions-nous reçu de pleins pouvoirs, ce ne serait guère d'un fidèle ami de nous faire une proposition qui, fût-elle acceptée, nous couvrirait d'infamie<sup>1</sup>."

Déguisant leur ressentiment, les princes de la maison de Guise demandèrent aux ambassadeurs de les soutenir au moins dans le sein du parlement, et les prélats et les nobles écossais se mirent en route pour rentrer dans leur pays. Arrivés à Dieppe, Robert Reid, évêque d'Orkney, l'un des hommes les plus sages et les plus droits de l'Écosse<sup>2</sup>, mourut subitement le 6 septembre; il fut suivi dans la tombe par le comte de Rotheres. Le comte de Cassillis ne tarda pas à le rejoindre, laissant sa clef de chambellan du roi de France à Gilbert, son fils, quatrième comte de Cassillis, qui lui succéda le 10 février 1558-59, et prêta serment le 4 mai entre les mains du duc de Guise<sup>3</sup>. Lord Fleming ne survécut pas de beaucoup à ses compagnons; et bien qu'il ne régnât aucune sorte de maladie contagieuse dans le pays, plusieurs personnes de leur suite tombèrent malades et moururent. Naturellement on rattacha ces circonstances à ce qui s'était passé à Paris, et l'on en vint à soupçonner que le duc de Guise et ses frères avaient pu vouloir se débarrasser par le poison d'une influence qu'ils savaient leur être contraire<sup>4</sup>. L'archevêque de Glasgow, le prieur de Saint-André,

<sup>1</sup> Maitland, *the History and Antiquities of Scotland*, p. 903.

<sup>2</sup> Voyez, à son sujet, Keith, *an historical Catalogue of the Scottish Bishops*, p. 223-226; et D. Laing, note à l'Histoire de la réforme, de Knox, vol. I, p. 264.

<sup>3</sup> *Historical Account of the noble Family of Kennedy*, append., p. 3-7. — Sur le point d'épouser la fille du comte de Glencairn, le fils de ce Cassillis rompit ce mariage, au grand déplaisir de la dame, qui en mourut; il passa en France, d'où il revint le 25 juillet 1565. (*History of the Kennedys*, publ. by Robert Pitcairn, p. 18, 19.)

<sup>4</sup> Buchanan., *Rerum Scoticarum Historia*, lib. XVI; edit. M.D.LXXXII., folio 188 verso. — Lord Herries, *historical Memoirs*, p. 33. — *Historical Account of the noble Family of Kennedy*, p. 35. (P. 36, en note, D. Cowan cite le testament du comte de Cassillis, fait à Dieppe, le 14 novembre 1558.) — Calderwood, *the History of the Kirk of Scotland*, vol. 1, p. 331, 332. — Tytler, *History of Scotland*, vol. V, p. 28, 29, etc.

Lord Seton et le Laird de Dun, continuant leur voyage, arrivèrent en Écosse en octobre, et la reine régente convoqua immédiatement un parlement, qui se réunit à Édinburgh au commencement de décembre.

Les travaux de cette assemblée furent courts, mais importants. Après avoir entendu, de la bouche des ambassadeurs survivants, le rapport sur leur mission, les trois États approuvèrent et ratifièrent ce qui avait été fait. Il fut convenu en même temps que la couronne matrimoniale serait donnée au Dauphin; qu'il porterait le nom de roi d'Écosse pendant la durée de son mariage; que toutes les lettres-patentes de ce pays seraient désormais dressées au nom de François et Marie, reine et roi d'Écosse, Dauphin et Dauphine de Viennois, et que le grand sceau et la monnaie courante du royaume seraient changés. Gillespick Campbell, comte d'Argyle, et Lord James Stewart, prieur de Saint-André, furent désignés pour aller en France investir le Dauphin des ornements et des honneurs de la royauté<sup>1</sup>.

Le mariage de Marie Stuart, comme le fait judicieusement observer M. Mignet, marque le plus haut point de l'influence française en Écosse. Arrivée là, cette influence ne tarda point à décliner. L'Écosse en avait recueilli les avantages, elle n'en vit plus que les inconvénients. Elle sentit que son indépendance, protégée vis-à-vis de l'Angleterre, était menacée par la France, et elle ne voulait pas plus d'une domination étrangère que d'une autre. De son côté, Marie de Lorraine, parvenue à toutes ses fins, ayant dépossédé de la régence le comte d'Arran, marié sa fille au prince le plus grand de l'Europe, placé l'Écosse sous le

<sup>1</sup> *The Acts of the Parliaments of Scotland*, vol. II, p. 503-525. — Joann. Lesl., *de Rebus gestis Scotorum*, lib. X, p. 500-503. — Lord Herries, *historical Memoirs*, etc., p. 35, A. D. 1558. — Keith, *the History of the Affairs of Church and State in Scotland*, etc., p. 77. — Calderwood, *the History of the Kirk of Scotland*, vol. I, p. 417. — Tytler, *History of Scotland*, vol. V, p. 29, 30.

protectorat de la France, garda moins de ménagements envers ceux qu'elle ne croyait plus avoir ni à employer ni à craindre. Elle mit toute sa confiance en ses compatriotes, et elle indisposa la noblesse ombrageuse et jalouse de l'Écosse, que son penchant et ses habitudes portaient à se séparer d'elle. Les principaux barons, et à leur tête le duc de Châtellerauld et le comte de Huntly, manifestèrent déjà leur défiance durant la guerre poursuivie par les Français et les Écossais contre les Anglais et les Espagnols. Réunis à Kelso, ils refusèrent de pénétrer en Angleterre, alléguant qu'ils n'avaient aucun intérêt à prendre l'offensive, et qu'ils devaient se borner à repousser l'ennemi s'il attaquait leur royaume<sup>1</sup>.

Un autre parti que celui de la noblesse s'élevait aussi contre l'influence de la France : c'était le parti de la réforme, qui faisait chaque jour de nouveaux progrès. Investis par mer et par terre dans le château de Saint-André où ils s'étaient retranchés, et obligés de se rendre, ses chefs, tels que Sir William Kirkaldy, laird de Grange, Norman Lesly, le laird de Pitmilly, Henry Balnaves, avaient été transportés en France et enfermés au Mont-Saint-Michel, au château de Rouen<sup>2</sup>, à Cherbourg ou à Brest; le reste, enchaîné sur les galères de Leone Strozzi, et conduit de Rouen à Nantes, y avait passé l'hiver de 1548 et avait été traité avec la dernière rigueur<sup>3</sup>. Ces derniers revinrent en Écosse avec la flotte dans le cours de l'été suivant, d'autres s'évadèrent, et le reste fut élargi grâce à l'intervention

<sup>1</sup> *Histoire de Marie Stuart*, t. I, p. 54, 55. Voyez encore p. 63.

<sup>2</sup> C'est à Rouen que Henry Balnaves de Halhill écrit ce que John Knox appelle un traité consolant de justification. Ce livre, dont le Dr Mackenzie a fait deux ouvrages (*Lives of Scots Writers*, vol. III, p. 147), a été publié à Édimbourg en 1584, sous ce titre : *the Confession of Faith*, etc. Compiled by M. Henry Balnaves... being a prisoner within the old pallaice of Roane, in the yeare of our Lord 1548, etc.

<sup>3</sup> *A Diurnal of remarkable Occurrents in Scotland*, etc., p. 44, A. D. 1547. — Thomas M'Crie, *the Life of John Knox*, etc., fourth edition, Edinburgh, 1818, in-8°, t. I, p. 67, 68.

d'Edward VI auprès du roi de France<sup>1</sup>, et au moment où la reine douairière, cherchant à s'emparer de la régence, s'était relâchée de sa sévérité envers les dissidents. Alors la cause protestante avait repris des forces nouvelles, et Knox, qui, pendant plusieurs années, avait souffert, à côté de James Balfour, le traitement infligé aux chefs de cette cause, était venu lui prêter l'appui d'un esprit ardent et indomptable<sup>2</sup>.

Il était alors dans la force de l'âge. Après avoir appris avec Buchanan la théologie sous John Mair, qui lui-même avait étudié à Paris sous d'Ailly et Gerson, il avait complété son éducation en apprenant, après 1554, le grec, récemment introduit en Écosse par un professeur venu de France à la suite de John Erskine de Dun<sup>3</sup>, et, en 1550, l'hébreu sur le continent, lors-

<sup>1</sup> Knox, vol. I, p. 230. — Tytler, *Engl. under Edward VI*, etc., vol. I, p. 295. — *The Journal of King Edward's Reign*, ann. 1549, 7 July. (Burnet, *The Hist. of the Reform.*, etc., part. II, vol. II, appendix, p. 17.) — L'ambassadeur de France ayant demandé, en retour de l'élargissement des prisonniers de Saint-André, celui de tous les Écossais détenus en Angleterre, il lui fut répondu que tous étaient en liberté. Il se rabattit alors sur l'archevêque de Glasgow, qui, depuis la paix, était passé déguisé sans passeport et avait été arrêté. Réponse fut faite que la paix n'était point telle avec l'Écosse que les Écossais pussent traverser l'Angleterre, et le maître d'Erskine, qui rentrait par cette voie dans son pays, affirma la chose. Revenu d'Écosse le 6 mai, avec le frère du marquis de Morette, pour l'acceptation de la paix, il partit le 16 pour la France, sans doute en sa compagnie. (*Ibid.*, p. 13.)

<sup>2</sup> James Laing, docteur de Sorbonne, et Archibald Hamilton, l'un dans son traité *de Vita et moribus atque rebus gestis hæreticorum nostri temporis*, etc. (Parisiis, 1581, in-8°, folios 113-115 verso), l'autre dans son dialogue *de Confusione Calvinianæ sectæ apud Scotos*, etc. (Parisiis, 1577, in-8°, p. 64-68), ont tracé un portrait de John Knox qui ne fait de tort qu'aux peintres. Hamilton fut vigoureusement entrepris par le principal Smeton (*Ad virulentum Archibaldi Hamiltonii apostatæ Dialogum... orthodoxa Responsio*. Edinburgi, 1579, in-4°), et répondit par un gros volume in-8°, dédié, comme le premier, à Marie Stuart. (*Calvinianæ confusionis Demonstratio, contra maledicam ministrorum Scotiæ responsionem*, etc. Parisiis, M.D.LXXXI.) — Plus tard, James Laing s'attaqua à Théodore de Bèze, comme il l'avait fait pour John Knox, et intitula son factum : *De Vita et moribus Theodori Bezae, omnium hæreticorum nostri temporis facile principis, et aliorum hæreticorum brevis recitatio*, etc. Parisii (*sic*), 1585, petit in-8°, de 144 pages chiffrées et de 12 feuillets préliminaires qui ne le sont pas. Les deux ouvrages de Laing sont dédiés à Marie Stuart et à Jacques, son fils.

<sup>3</sup> Pierre de Marsiliers, qui s'établit à Montrose. (*The Diary of Mr James Melvill*, p. 31.) — Vers le même temps, un certain Alexander Skeyne adressait "Juven

qu'à la conclusion de la paix, il avait recouvré la liberté<sup>1</sup>. C'était, pour employer son langage, lâcher trois cents renards, avec un flambeau à la queue, sur les terres des Philistins.

Knox commença par Dieppe, point de départ et d'arrivée des Écossais en France. Il vint dans cette ville le 19 février 1559, muni de lettres de recommandation de Calvin pour les principaux citoyens qui avaient embrassé la réforme; il commença par blâmer le ministre Delaporte, prétendant qu'il trahissait la cause commune par sa timidité, et il se mit immédiatement à l'œuvre. Après avoir prêché pendant six ou sept semaines, sans doute en français, il fit, dit Asseline, de si grands progrès et augmenta tellement le nombre des religionnaires, qu'ils eurent la hardiesse d'aller en plein jour au prêche<sup>2</sup>.

Le frère de Marie de Guise, le marquis d'Elbeuf, qui se trouvait à Dieppe à l'arrivée de Knox, était parti depuis. Quand le réformateur en eut fait autant, sa témérité ne connut plus de bornes. Le gouverneur, M. de Sigognes, ayant découvert qu'il entretenait d'Écosse un commerce de lettres avec plusieurs de ses anciens prosélytes, vint à bout d'en intercepter quelques-unes : Knox leur reprochait la lâcheté qu'ils avaient de tolérer

*tuti Abredonensi grammaticis studiosæ,*" une lettre datée de Paris, 15 kalend. Julii 1555. — Dans *the Miscellany of the Spalding Club*, vol. IV, p. 51, on trouve des lettres de Marie d'Écosse au laird de Dun. L'une est relative à l'arrivée en Écosse du capitaine "Beauchastell" avec sa compagnie. (Voyez encore p. xii de la préface de l'éditeur.) Plus loin, p. 175, on peut lire la généalogie de la comtesse de Saintignon, 1769.

<sup>1</sup> M<sup>c</sup>Crie, *the Life of John Knox, etc.*, vol. I, p. 6, 7.

<sup>2</sup> Ms. de la Bibl. publique de la ville de Dieppe, ch. XIV, p. 89, ann. 1559. — Desmarquets, *Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de Dieppe*, t. I, p. 148. — On lit dans une lettre d'un anonyme à Calvin : "Toute l'Eglise qui est ici au Seigneur et le ministre d'icelle vous saluent. Autant en fait maistre Jean Knox, Escossois, singulier organe du Sainet-Esprit, lequel... s'est fidelement employé pour promouvoir par saintes predications la gloire du Christ durant le peu de temps qu'il luy sera loisible de converser avec nous. De Dieppe, ce 12 d'avril 1559." — Une vieille tradition rapporte que Knox prêchait dans l'ancienne chapelle de la Madeleine de Janval, la léproserie de Dieppe. Il cessa à la venue du ministre des Roches, qui arriva à Dieppe, le 29 avril 1559.

l'exercice public de l'ancien culte, ajoutant qu'il ne pouvait comprendre, vu le bon état où il avait laissé la réforme à Dieppe, comment on n'en avait pas encore expulsé les papistes; et il exhortait, avec la plus grande véhémence, les calvinistes à ne plus souffrir un pareil abus dans une ville qui lui avait paru singulièrement choisie de Dieu, les avertissant qu'ils se rendaient indignes de ses grâces par leur tiédeur à soutenir ses intérêts<sup>1</sup>.

De semblables prédications avaient excité ailleurs des troubles sérieux, en correspondance avec ceux qui agitaient l'Écosse. Hamilton, enfermé dans le château de Vincennes par ordre du cardinal de Lorraine, oncle du nouveau roi, avait réussi à s'évader et à rentrer dans son pays, où, disait-on, il attisait la flamme, et son frère puîné, le jeune comte d'Arran, accusé d'avoir favorisé sa fuite, avait pris sa place<sup>2</sup>. Un soir, Antoine Minard, président au parlement de Paris, l'un des grands partisans des Guises<sup>3</sup>, est tué d'un coup de pistolet par des inconnus, au moment où il revenait du palais. Comme d'habitude, on s'épuisait en conjectures sur l'auteur de cet attentat. Les uns en voyaient la cause dans l'impudicité bien connue de ce magis-

<sup>1</sup> Desmarquets, *Mémoires chronologiques*, etc., t. I, p. 210, ann. 1565. — Une chose à remarquer, c'est que quand Knox s'exprimait ainsi, il avait à Paris sa femme et sa belle-mère. Une lettre de Sir Nicholas Throckmorton à Élisabeth, du 13 juin 1559, les signale comme à la veille de retourner en Angleterre. (Forbes, *State Papers*, etc., vol. I, p. 155.)

<sup>2</sup> *Jac. Aug. Thuani historiarum sui temporis*, lib. XXIII, cap. VIII, ann. 1559 (edit. Lond., t. I, p. 775; trad. fr. in-4°, t. III, p. 388). — *Histoire de l'état de France... sous le regne de François II*, par Regnier, sieur de la Planche. Paris, 1836, in-12, t. I, p. 56. — Soupçonné de savoir quelque chose de la conjuration d'Amboise, formée pour se saisir des Guises, il fut transféré à bas bruit et bien escorté à Blois, avec Saucelles et le bailli de Saint-Aignan, et réussit à s'évader de la prison de celui de Blois. (*Ibid.*, p. 113, 170.)

<sup>3</sup> Henri II avait nommé en 1553 le président Minard curateur et principal conseiller de Marie Stuart; et dans l'état de la maison de cette princesse pour 1566-67, il figure parmi les gens du conseil, après messire François de Beaucaire, évêque de Metz, M. le président de l'Aubespine, chancelier, et M. de Cheminon. (Teulet, *Papiers d'État*, etc., t. II, p. 124.) Sa seconde fille, Ysabeau Minard, épousa Charles Briçonnet, seigneur de Leslay, nom que l'on retrouve dans celui de *Lesley*. (La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. X, p. 442.)

trat, d'autres dans son iniquité, qui n'était pas moins notoire; on accusait aussi les luthériens, parce qu'il donnait toutes les instructions aux Guises pour les molester, et qu'il leur révélait les secrets du parlement, bien qu'il eût autrefois fait profession de la nouvelle doctrine. Après avoir plané sur bien du monde, les soupçons s'arrêtèrent sur un certain Écossais nommé Robert Stuart, qui se disait parent de la reine; et la justice, le voyant visiter ses corréligionnaires détenus, l'accusa d'avoir formé une entreprise pour forcer le palais, la Conciergerie et les autres prisons, et mettre le feu dans Paris pour les délivrer. Stuart était de plus impliqué dans le procès d'Anne du Bourg, qui se termina, comme on sait, par la condamnation et l'exécution de ce magistrat, le 23 décembre 1559. Le greffier lui ayant parlé de cet Écossais qui était venu à la Conciergerie pour le délivrer, et demandé s'il le connaissait, il répondit qu'il ne l'avait jamais connu, ni lui ni aucun autre Écossais, à l'exception de quelques archers de la garde du roi, qui le conduisirent à la Bastille, et qu'il pouvait connaître de vue. Le 19 décembre, on entendit trois témoins qui déposèrent contre lui au sujet de l'entreprise de forcer les prisons; et ces trois témoins lui furent confrontés sans qu'il pût infirmer leur témoignage par aucun reproche; cependant le parlement ne jugea pas à propos de le condamner. Le roi n'approuva pas cette conduite. Il écrivit à la cour une lettre datée de Chambord, le 22 décembre, où il lui marque sa surprise de ce qu'on agissait si mollement dans une affaire de cette conséquence. Il ordonne que l'on fasse donner la torture à Stuart, pour aller jusqu'au fond et à la source du mal, et il marque qu'il a écrit au maréchal de Montmorency, gouverneur de l'Île-de-France, de se rendre incessamment à Paris, pour prêter main-forte à la justice. Le malheureux se réclama de Marie Stuart; mais cette princesse, voulant complaire à ses oncles, et se souvenant peut-être aussi qu'un autre Stuart avait

voulu l'assassiner, désavoua son soi-disant parent, et il fut mis à la torture; il n'avoua rien et fut relaxé<sup>1</sup>.

Il n'en périt pas moins de mort violente. Le vieux connétable Anne de Montmorency ayant été pareillement tué d'un coup de pistolet, ce coup fut encore attribué à Stuart : "Nous tenions à l'armée, dit Brantôme, et ainsy estoit-il vray, que ce fut Stuard, gentil-homme escossois de fort bonne et grande maison, qui luy avoit donné ce coup de pistolet, qui se mesloit de faire des balles trempées de telles compositions, qu'il n'y avoit cuirasse à preuve ny à si bonne trempe, qu'il ne la perçast; et les appelloit-on des stuardes, et en faisoit present à de ses amys huguenots<sup>2</sup>....

"Ce Stuard depuis fut pris à la bataille de Jarnac tout vif, et mené à nostre general, M. le marquis de Villars, qui estoit present. Aussy tost qu'il le vit, ne se peut engarder d'aller à luy et luy dit : "Ah! meschant que tu es, c'est toy qui as meschamment tué M. le connestable, mon frere; tu en mourras." Et se tournant vers Monsieur, luy dit : "Monsieur, je vous supplie, "donnez-le-moy, pour les services que je vous fis jamais, afin "que je le vous face tuer tout à ceste heure devant vous." Monsieur le luy desnia; mais pressé et repressé par longues et im-

<sup>1</sup> Regnier, sieur de la Planche, *Hist. de l'estat de France*, etc., t. I, p. 80, 81. — *Prosperi Sanctacrucii lib. II de civilibus Gallie dissentionibus*, cap. XIV; apud D. Marten., *Vet. Script. et Mon. ampl. Collect.*, t. V, col. 443, A.) — *Hommes illustres et grands capitaines françois*, ch. LXXVI. (*Œuv. compl. de Brantôme*, édit. du *Panth. litt.*, t. I, p. 326, col. 1.) — C. Leber, *Collection des meilleures dissertations*, etc., 7<sup>me</sup> part., t. XVIII, p. 15, 17, 18.

<sup>2</sup> "C'estoit, dit plus loin Brantôme, un gentil-homme qui pouvoit faire de tels coups; car il estoit fort de la religion, et très-brave et vaillant, de bonne grace et belle apparence et très-déterminé et qui s'est bien fait redouter pour tel, et mesmes de M. le cardinal de Lorraine. Dont fut fait un petit pasquin : "Garde" toy, cardinal, que tu ne sois traicté à la minarde d'une stuarde." (*Ibid.*) — Voyez sur le meurtre de M. de Montmorency par Stuart, les Mémoires de Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, année 1567; dans la collection Petitot, 1<sup>re</sup> série, t. XXV, p. 14. — Ronsard a composé une "Épitaphe d'Anne de Montmorency, pair et connestable de France," imprimée parmi ses œuvres, édit. de M. DC. XXIII., in-folio, t. II, p. 1426, col. 1. Cf. p. 1279.

portunes prieres par ledict marquis, "Monsieur, en se tournant la teste de l'autre costé, eh bien ! soit !" — "Ah ! Monsieur, s'écria Stuard, vous estes prince si magnanime et genereux, que vous ne voudriez souiller vos yeux ni vostre belle ame d'un spectacle si vilain." Mais ayant esté mené un peu loing de Monsieur, et non si loing qu'il ne le peust ouyr, fut desarmé et tué de sang-froid<sup>1</sup>."

Cette mort, qui souleva beaucoup de réclamations et de discussions, fut l'objet d'observations présentées par le prince de Navarre au duc d'Anjou, dans une lettre datée du camp d'Availle le 12 juillet 1569 : "... et mesmement, Monsieur, de ce que vous m'escripvez qu'il n'a esté tué en vostre camp aucuns prisonniers de sang froid que le feu seigneur de Stuard, avec lequel j'en pourrois nommer beaucoup d'autres... je m'esbahis bien fort, Monsieur, puisque vous deliberiez le fere mourir par voye de justice, qu'ayant esté mené devant vous, ainsi qu'on m'a diet, vous ne le feistes bailler en garde pour cest effect. Estimant bien neantmoins que s'il eust esté coupable du president Minard et d'autres crimes, comme on vous a faict entendre, on n'eust attendu si longtems à l'en fere punir, veu mesmes qu'il a esté entre les mains de la justice et mis à la question pour ce regart, sans que neantmoins il ayt jamais esté attainct ny convaincu des meurdres dudit Minard ny d'autres crimes quelzconques, et qu'on sçait assez qu'il a esté depuis six ans ordinairement à la court. Estant bien vray semblable que s'il y eust eu quelque couleur ou apparence scullement pour le fasher et travailler, comme on a cherché tous les moyens de ce fere, on n'eust pas attendu à luy impropier ledit meurdre ny d'autres

<sup>1</sup> *Œuvres complètes de Brantôme*, édit. du *Panth. litt.*, p. 325, col. 2. — Nul doute que cet Écossais ne soit le même que le capitaine Stuart dont Sir William Cecil annonce la mort en même temps que celle du prince de Condé à La Rochelle, dans une lettre au comte de Shrewsbury, du 29 avril 1569. (Lodge, *Illustrations of British History*, etc., vol. I, p. 473.)

crimes à sa mort; car quant à feu monseigneur le connestable, oultre ce que je ne voudroie dire que ç'ayt esté ledit feu Stuard qui l'ayt tué, pour n'en sçavoir rien, il est bien hors de doute et assez commung qu'il fut blessé en pleine bataille et en combattant, et non pas de sang-froid, et qu'il deceda depuis en sa maison<sup>1</sup>....”

Résolues d'abattre le parti protestant en Écosse, la cour de France et Catherine de Médicis y dépêchèrent M. de Bethencourt, maître d'hôtel de la reine régente<sup>2</sup>. Il arriva vers la fin de juillet 1559, et donna l'assurance à Marie de Lorraine qu'une armée commandée par le frère de cette princesse, le marquis d'Elbeuf, était à la veille de faire voile pour l'Écosse. A l'en croire, la France aspirait ardemment à la conquête de ce pays, et le roi disait ouvertement que pour y arriver il jouerait jusqu'à sa couronne<sup>3</sup>. M. de Bethencourt était en même temps porteur d'une somme de 80,000 livres destinée au paiement des troupes, et d'une lettre de recommandation de Marie Stuart au duc de Châtellerauld, datée de Paris, le 16 du même mois. Cette princesse, après l'avoir remercié des bons offices qu'il s'était efforcé de rendre à sa mère dans les circonstances difficiles où elle se trouvait, le pria d'employer tous les moyens “pour faire rabiller les fautes doucement,” et ôter l'occasion de faire d'une autre

<sup>1</sup> Mss. de Godefroy, à la bibliothèque de l'Institut de France, portefeuille 251.

<sup>2</sup> Le connétable de Montmorency voulait faire tomber le choix du roi sur Sir James Melville; ce fut le cardinal de Lorraine qui fit préférer M. de Bethencourt. (*Memoirs of his own Life*, by Sir James Melville, p. 76, ann. 1559.)

<sup>3</sup> Knox, qui rapporte ce propos, affirme l'avoir entendu de ses propres oreilles : “So did my awin earis heare Buttencourt brag.” Lettre à Cecil, en date du 15 août 1559 (*the History of the Reformation in Scotland*, vol. II, p. 37), citée par Tytler, vol. V, p. 95, puis par M. Mignet, t. I, p. 77, 78, en note. — Le lendemain, la régente, écrivant à M. de Noailles, ambassadeur de Henri II en Angleterre, lui annonçait le renvoi de M. de la Croix, chargé de lui apporter en Écosse une lettre d'Élizabeth. (Teulet, *Papiers d'État*, etc., t. I, p. 335, 336.) Un mois auparavant, un autre Français, le sieur du Fresnoy, écuyer d'écurie de Marie de Guise, passait en France avec des instructions qui ont été publiées. (*Ibid.*, p. 320-325.)

manière sentir aux rebelles combien ils l'avaient offensée, elle et son époux<sup>1</sup>. Outre cette lettre, M. de Bethencourt en avait encore du roi et de la reine de France pour Lord James Stewart, regardé dans ce pays comme le principal chef des protestants<sup>2</sup>. On lui rappelait les bienfaits qu'il y avait reçus, on lui reprochait son ingratitude, et on le menaçait d'une ruine complète s'il persistait dans sa rébellion. A ces accusations, Murray répondit avec calme, mais non avec sincérité. Il se donnait comme uniquement poussé par son zèle pour la vérité et pour la gloire de Dieu, et il déclarait, en son nom et pour les autres lords de la Congrégation, qu'à l'exception de ce qui touchait à la religion, ils seraient fidèles à leur souveraine, et qu'ils détestaient la révolte comme un crime<sup>3</sup>. Peu après, M. de Bethencourt revint

<sup>1</sup> L. Paris, *Négociations... relatives au règne de François II*, etc., p. 12-17. — Labanoff, *Recueil des lettres de Marie Stuart*, t. I, p. 67, 68.

<sup>2</sup> Voyez, sur ce personnage, une note de l'histoire de la réforme en Écosse de John Knox, vol. I, p. 249, 250. M. David Laing y dit que Lord James était prieur de Maçon en France. Il a vraisemblablement voulu dire Mâcon; mais le *Gallia christiana* ne contient aucune mention de ce fait. Dans une lettre de Marie Stuart à sa mère, apparemment du mois de mai 1557, la jeune reine s'exprime ainsi : "Je voudray qu'il vous eut pleu recompenser monsieur de Sainte-Croix, mon frere bastard, de son prieuré de Charlieu, et qui l'eut mis entre les mains de mon maître, ou d'adviser de quelque autre moïan de lui bien faire, car il le merite bien; non qui me parle de sa pauvreté en sorte que ce soit, mais j'ay autrefois ouy dire qu'assés demande qui bien sert." (Labanoff, *Recueil des lettres de Marie Stuart*, t. I, p. 44.) Il s'agit ici de Lord Robert Stewart, abbé d'Holyrood, fils naturel de Jacques V par Euphemia Elphinston, qui embrassa la réforme et approuva la confession de foi en 1560 (David Laing, note à l'histoire de la réforme en Écosse, de Knox, vol. I, p. 458), mais dont il n'est pas davantage question dans le *Gallia christiana*. Quant au maître que Marie Stuart aurait voulu voir succéder à son frère dans la jouissance du prieuré de Charlieu, et pour lequel Marie de Guise avait songé à l'abbaye de Culross en Écosse, on ne peut que conjecturer que c'était M. de Saint-Etienne, dont il a été question ci-dessus, p. 488; mais on doit renoncer à savoir si le Grantrie auquel la reine douairière avait remis des mémoires pour cette abbaye était Français ou Écossais, à moins que le nom n'ait été mal écrit et qu'il faille lire *Guthrie*. En 1565, Randolph recommandait à Cecil William Guthrie et M. de Montgomery, qui passaient en France. (Thorpe, *Calendar of State Papers*, etc., vol. I, p. 214, n° 75.)

<sup>3</sup> Knox, *the History of the Reformation in Scotland*, vol. I, p. 384-388; et appendix, n° XVII, p. 562, 563. — Calderwood, *the History of the Kirk of Scotland*, vol. I, p. 498-500. — Spotswood, *the History of the Church and State in*

en France<sup>1</sup>; mais il ne paraît pas que ce fût pour longtemps. Nous le trouvons en effet à Édinburgh en février 1562. A cette date, l'ambassadeur d'Élizabeth, Thomas Randolph, demandait pour "Mons. Buttencourte" et sa compagnie, la permission de porter des pistolets pour leur sûreté personnelle pendant leur voyage en France<sup>2</sup>.

*Scotland*, etc. London, M DC LXXVII, in-folio, p. 130, 131. — Sir James Melville, *Memoirs of his own Life*, p. 77-81. — Joann. Lesl., *de Rebus gestis Scotorum*, lib. X, p. 511-513. — Tytler, *History of Scotland*, vol. V, p. 98.

<sup>1</sup> Melville, *Memoirs*, etc., p. 82. — Parmi plusieurs paiemens faits par le trésorier d'Écosse après la mort de Marie de Lorraine, en juin 1560, à ses serviteurs et autres personnes, on trouve "Monsieur Battoncourt" et sa femme, portés pour 80 livres.

<sup>2</sup> Thorpe, *Calendar of State Papers*, etc., vol. I, p. 179, n° 24.

---

FIN DU PREMIER VOLUME.

## TABLE DES MATIÈRES.

PRÉFACE..... I

INTRODUCTION..... 1

Pauvreté de l'Écosse au moyen âge. — Mauvaise réputation qu'elle avait sur le continent. — Passion proverbiale des Écossais pour les voyages. — Ils ont été fréquemment confondus avec les Irlandais. — Écossais illustres dans l'Église et dans les lettres, de passage chez nous antérieurement au XIV<sup>e</sup> siècle. — Artistes écossais à Paris, à la cour de France et à la cour de Bourgogne, au XV<sup>e</sup> siècle. — Mercenaires écossais dans les armées du moyen âge. — Hospices affectés aux Écossais sur le continent. — Étudiants écossais à l'université de Paris; rue d'Écosse à Paris et à Dieppe. — Grand nombre d'individus appelés chez nous *Escoz* et *l'Escot*, etc., au XIII<sup>e</sup> siècle. — Les Écossais aux croisades. — Origine française d'un bon nombre de familles écossaises. — Diffusion de la langue française en Écosse. — Importation de moines français dans ce pays; moines écossais envoyés à Paris pour y étudier. — Chevaliers errants venus du continent en Écosse. — Intérêt romanesque inspiré de bonne heure par cette partie de la Grande-Bretagne.

CHAPITRE I<sup>er</sup>..... 27

Ancienneté de l'alliance entre la France et l'Écosse. — Voyage en Écosse de Doon, évêque de Poitiers, avec Dagobert, fils de Sigebert; institution de la garde écossaise attribuée à Charles le Gros. — Ambassade envoyée d'Écosse à Charles le Chauve. — Alliances entre la France et l'Écosse aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles; mariage d'une fille du roi Malcolm avec Eustache, comte de Boulogne; de Conan IV, comte de Bretagne, avec Marguerite d'Écosse; d'Alexandre II avec Marie Coucy, etc. — Hugues de Chastillon, comte de Saint-Paul et de Blois, fait construire un vaisseau à Inverness. — Les Coucy en Écosse. — Origine prétendue écossaise des Colbert. — Anciens proverbes anglais et français relatifs à l'alliance entre les deux pays.

CHAPITRE II..... 41

Troubles en Écosse à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle; fuite de Sir Patrick d'Abernethy en France; des ambassadeurs d'Écosse vont trouver Edward I<sup>er</sup> à Bordeaux; ce prince soumet la question de succession au parlement et à l'université de Paris.

— Ordre aux Anglais et aux Écossais de quitter la France. — Tentative de descente d'une flotte française en Écosse. — Retour de chevaliers et d'écuycers écossais abandonnés sur le continent. — L'évêque de Saint-André, persécuté par Edward I<sup>er</sup>, implore l'assistance de Philippe le Bel. — Expédition en Écosse d'Edward I<sup>er</sup>; sa conduite à l'égard d'émissaires français arrêtés à Aberdeen. — Jean de Baliol est emmené sur le continent et y meurt, ainsi que l'évêque de Saint-André. — William Wallace cherche un asile en France; ses aventures dans ce pays; poésies dont elles sont l'objet; poèmes du réfugié écossais Quintin et de Henry l'Aveugle. — Bretons, Lorrains, Gascos au siège de Carlaverock; réclamation de l'un d'eux pour services en Écosse. — Origine des familles du Hays et de Grenet. — Mort de messire Guillemin de Fenés et de messire Edmond de Caillou. — Jean Crab. — Mercenaires français dans l'armée d'Écosse d'Edward II; générosité de Robert Bruce à l'égard de Henry de Sully et du maréchal de Bretagne, faits prisonniers à la bataille de Biland; Henry de Sully médiateur entre Edward II et Robert. — Ambassade de celui-ci à Charles le Bel; traité de 1326. — Fondation du collège des Écossais à Paris.

### CHAPITRE III..... 59

David Bruce cherche un asile en France. — Arrivée à Perth des envoyés de Philippe de Valois; mort de sire Hugues de Fresnes en Écosse; retour de John, comte de Moray; confirmation d'une chartre de Guillaume de Coucy par Edward I<sup>er</sup>. — Attaque et prise de deux navires en route pour l'Écosse; mort de l'évêque de Glasgow et des dames qui s'y trouvaient. — Aventure de Gui, comte de Namur, en Écosse. — David Bruce, Sir Laurent d'Abernethy, William Douglas en France; arrangements de ce dernier avec un pirate français; chevaliers et écuyers qu'il amène de Normandie. — Redemandé par une ambassade, David rentre en Écosse, ainsi que l'évêque de Saint-André. — Maintien de l'alliance entre les deux pays. — Saisie des biens d'Edward de Baliol en France; lettres du roi Jean le Bon au sujet des affaires d'Écosse. — Expédition du sire de Garancières. — Cruauté de l'un de nos compatriotes. — Leur retour en France. — Écossais à la bataille de Poitiers. — Norman Lesly fait prisonnier à Flavigny. — Dangers courus par l'alliance scoto-française en 1360. — Écossais en France dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. — Ambassade écossaise de 1371; traité entre Charles V et Robert II. — Écossais dans les grandes compagnies et dans les rangs anglais sur le continent. — Écossais jusqu'en Égypte; pension accordée à Nicolas Erskine. — Intervention de Charles V auprès du Pape en faveur des Écossais; demande de réparation pour des déprédations exercées sur des Écossais par des Normands. — John Mercer en France. — Alexander Ramsay se proclame vassal de Charles V. — Ambassade de Pierre de Bournaseau en Écosse.

### CHAPITRE IV..... 79

Hommes d'armes écossais massacrés par des paysans. — Ambassade envoyée par Charles VI en Écosse en 1384. — Expédition de messire Geoffroy de Chagny et de ses compagnons. — Jean de Vienne envoyé en Écosse; noms des chevaliers de marque et détail des troupes qui l'accompagnaient; mort de messire Aubert de Hangest. — Réception faite à nos compatriotes par les Écossais. — Malveillance témoignée ensuite aux nouveaux venus. — Murmure des barons et des chevaliers de France de la suite de Jean de Vienne; il cherche à les apaiser et s'efforce d'établir des rapports entre eux et la noblesse écossaise. — Difficulté

qu'ils ont à se procurer des chevaux en Écosse; embûches tendues aux Français. — Subsides payés au roi Robert II et à sa noblesse par Jean de Vienne; commencement des hostilités; douze cents Écossais armés de harnais de guerre venus de Paris. — Cause romanesque assignée au retour de Jean de Vienne par le religieux de Saint-Denys. — Autre motif présenté par Froissart, qui était allé en Écosse. — Rapport de Jean de Vienne à Charles VI sur son expédition; courses d'Anglais et d'Écossais en Bourgogne. — Envoi de deux chevaliers français en Écosse pour conclure une trêve; succès de leur mission. — Alexander Stuart et George, comte d'Angus, se joignent à une croisade commandée par le duc de Bourbon. — Concession prétendue d'armoiries au premier par Charles VI. — Archidiacre de Saint-André à Paris à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle; affaire des Écossais de sa suite avec quelques Bretons. — Impôt pour le passage d'Écosse, mentionné dans une pièce des archives de Reims du mois d'août 1391. — Mission de l'évêque de Saint-André en France. — Pèlerins écossais passant en France pour vénérer le chef de Saint-Jean, à Amiens.

CHAPITRE V..... 99

Renouvellement de l'alliance entre la France et l'Écosse à l'avènement de Robert III. — Réponse de Charles VI aux envoyés du roi d'Angleterre, qui se plaignaient de la violation des armistices par les Écossais. — Combat dans les Highlands en présence des Français. — Ambassade française en Écosse en 1339. — David Lindsay, comte de Crawford, entre au service de Louis duc d'Orléans. — Garde écossaise de ce prince; Jean Stuart, dit *l'Escot*, capitaine des archers de Charles d'Orléans. — Rapports de Jean de Bethencourt avec le comte de Crawford à la Corogne. — Motifs qui pouvaient avoir amené là ce dernier. — Bataille de Homildon Hill; trois chevaliers français y sont fait prisonniers, ainsi qu'un ami de la France, le comte de Douglas; collectes à Paris et ailleurs pour le prix de sa rançon. — Charles VI insiste pour que les Écossais soient compris dans la trêve avec l'Angleterre. — Retour en Écosse de Pierre des Essarts, prévôt de Paris, en 1410. — L'héritier de Robert III arrêté en mer pendant qu'il se rendait en France. — Ambassade écossaise de 1406; ratification et confirmation des traités d'alliance conclus entre les deux pays.

CHAPITRE VI..... 109

Écossais de marque en France au commencement du XV<sup>e</sup> siècle; expédition du comte de Mar contre les Liégeois; son séjour à Paris. — Sauf-conduits accordés à des Écossais pour passer en France par l'Angleterre; permission donnée par Henry V d'importer en Écosse des armures achetées en France. — Motif présumé du voyage en Flandre du comte de Douglas; don d'un hanap d'or à son fils par le duc de Bourgogne. — Chambre de tapisserie de haute-lisse envoyée par ce prince au duc d'Albany. — Retour en France d'Archibald Douglas, accompagné du comte de Buchan et d'une armée. — Quolibets des Français contre les nouveaux débarqués; réponse de Charles VI aux frondeurs. — Bataille de Baugé; part que les Écossais y prennent. — Henry V accourt en France accompagné du roi d'Écosse; engagement du comte de Douglas à servir le roi d'Angleterre dans sa guerre de France; inutilité des efforts de ce prince pour détacher les Écossais de servir ce pays; cruautés exercées par un Anglais contre des prisonniers écossais. — Jacques I<sup>er</sup> à Rouen; missions secrètes confiées à des officiers de sa suite. — Désordres causés en France par les Écossais, peut-être

par les Irlandais de l'armée anglaise. — Traits de ressemblance entre les auxiliaires écossais de Charles VI et les Français commandés par Jean de Vienne. — Sauf-conduit accordé à Alexander Stuart. — Don de la terre et de la seigneurie d'Aubigny à Sir John Stuart de Derneley; ses services. — Sommes touchées par lui. — Henry V meurt en proférant des paroles amères contre les Écossais.

CHAPITRE VII. . . . . 133

Retour du comte de Buchan en Écosse; arrivée en France d'Archibald, comte de Douglas, avec une armée; Charles VII lui donne le duché de Tours. — Son entrée dans cette ville. — Laurent Vernon reçoit la terre de Montreuil-Bonnin; Sir John Stuart de Derneley, la chàtellenie de Concessault, et le comte de Wigton, la terre de Dun-le-Roi. — Les comtes de Douglas et de Buchan au nombre des personnages d'un ancien mystère. — Présents de chevaux au dernier et à des Écossais. — Colonie écossaise aux environs de Bourges. — Bataille de Verneuil, perdue par suite de la mésintelligence entre les Français et les Écossais; mort sur le champ de bataille des principaux chefs de ces auxiliaires. — Le duché de Touraine passe à Louis d'Anjou. — Réclamation de la veuve et du fils aîné du comte de Douglas. — Enterrement des comtes de Buchan et de Douglas à Tours. — Jean ou Jannot Douglas, George Haliburton; leur mariage avec une Française. — Sir Robert Maxwell enterré à Angers. — Projet de retraite en Écosse formé par Charles VII. — Mentions de Sir John Stuart de Derneley et de Sir John Wishart dans l'Histoire du connétable de Richemont. — John Carmichael, évêque d'Orléans; messe d'anniversaire célébrée dans cette ville pour les Écossais tués à Verneuil. — Donation du comté d'Évreux et concession d'un supplément d'armoiries à Sir John Stuart de Derneley; sa mission en Écosse. — Mort de ce chevalier et de son frère à la journée des Harengs. — Sépulture de John et de William Stuart et de deux Douglas dans la cathédrale d'Orléans; messes fondées par eux. — Échec d'un parti d'Écossais à l'attaque d'un convoi. — Miracles de sainte Catherine de Fierbois à l'occasion de plusieurs Écossais en France, en 1428 et 1429. — Arrivée de Robert Pittilloch, surnommé *le petit roi de Gascogne*; conjecture sur sa condition première. — Établissement de la maison de Chambre à Tartas. — Services d'un capitaine Kennedy; conjectures à son sujet. — Histoire de Sir Hugh Kennedy d'Ardstinchar. — Donation à Thomas de Houston de la terre de Torcy, en Brie. — Oiel de Baygnan s'établit en Touraine; origine de la maison le Breton. — Écossais présents au sacre de Charles VII; don à l'un d'eux de 150 écus tournois. — Portrait de Jeanne Darc entre les mains d'un Écossais; conjectures sur la patrie du peintre. — Compagnon de la Pucelle continuateur du *Scotichronicon*. — Complot pour faire entrer des Écossais dans Paris en 1429. — Écossais au service du baron de Preuilly en 1432. — Les Irlandais de Poitou. — Entreprise sur Paris à l'aide d'Écossais en 1433. — Propositions de paix du roi d'Angleterre repoussées par les États d'Écosse. — Services rendus à la France par des Écossais en 1434 et 1442.

CHAPITRE VIII. . . . . 181

Marguerite et Isabelle d'Écosse à la cour de Charles VII. — Mariage de la première avec le Dauphin; son arrivée en France. — Cette union n'est pas heureuse. — La Dauphine cultive la poésie française; son aventure avec Alain Chartier. — Sa mort attribuée à des veilles et à des excès de travail. — Calomnies répandues sur son compte. — Ressentiment de la Dauphine, à ce sujet, contre

Jamet du Tillay; elle le considère comme l'auteur de sa mort et finit par lui pardonner. — Poèmes composés en français et en écossais sur la mort de Marguerite. — Ténébreux complots du Dauphin gênés par la garde écossaise; plusieurs archers séduits et punis. — Demande en grâce de Jacques II et de douze nobles écossais en faveur de Robert Cunningham. — Arrivée en France des deux sœurs de la Dauphine; mariage d'Isabelle avec François Ier, duc de Bretagne. — Pèlerinage de cette princesse au Mont-Saint-Michel; sa rencontre avec sa sœur, venue à la suite de la reine de France; ambassadeurs d'Écosse en Bretagne l'an 1452 et plus tard. — William Monypenny récompensé pour services rendus à la Dauphine et à ses sœurs; Menypens de France. — Ambassadeurs écossais en France l'an 1448; renouvellement de l'alliance scoto-française. — Faits d'armes de Jacques et de Simon de Lalain et d'Hervé de Mériadec en Écosse; Jacques II leur confère la chevalerie. — Voyage d'Isabelle de Lalain en Écosse à la suite de Marie de Gueldres. — Fêtes données pour l'arrivée et les noces de cette princesse. — Retour en Flandres des personnes de sa suite, à l'exception d'Isabelle et de quelques autres. — Sir John Stewart Scotangle et son fils Thomas. — Le nom de *Stuart* répandu en France à toutes les époques. — Lettre de Jacques II à Charles VII. — Traité d'alliance entre ce prince et le roi de Danemark, où le premier figure comme médiateur entre le second et le roi d'Écosse. — Retour en Écosse d'Annabella, fiancée de Louis de Savoie. — En route pour la France, Alexander duc d'Albany est fait prisonnier. — Ambassade d'Écosse de Louis de la Gruthuse. — Robert Pittilloch et Robert Cunningham en Guienne. — Ambassade de Guillaume de Monypenny l'an 1466. — Pierre de Brézé y trouve un refuge. — Voyage en Écosse de Gilles le Bouvier; noms écossais de son Armorial.

#### CHAPITRE IX . . . . . 229

Bruyantes lamentations de la garde écossaise à la mort de Charles VII. — Faveur de son commandant Nic. Chambers auprès de ce prince; il achète, puis revend la seigneurie de la Guerche. — David et Jean Chambre naturalisés français avec trois autres Écossais. — Diminution des Écossais venus en France pour y porter les armes; massacre de quelques-uns à Sèvres; mission donnée à Robert Cunningham par Louis XI; présence du comte de Buchan aux obsèques de Philippe le Bon. — Mort de Cunningham; détails généalogiques sur les Conigan de Touraine et de Bourgogne, les Humes, les Quinemont, les Gohory, les Preston, et autres familles scoto-françaises. — La garde écossaise à la suite de Louis XI. — Le roi d'Écosse cherche à réconcilier ce prince avec Charles le Téméraire. — Ambassade de Robert Irland. — Sir Thomas Boyd à la cour de France et à celle de Bourgogne. — Vol commis par un ouvrier de Paris, de complicité avec trois Écossais; deux de leurs camarades viennent à leur secours; supplice de l'un des coupables. — Arrivée et séjour à Paris d'Alexander Stuart, duc d'Albany; son mariage avec une Française; son fils. — Mort de Jean Stuart, seigneur d'Aubigny; ses alliances. — Lettres de naturalisation accordées par Louis XI à des Écossais; traductions du français exécutées par Sir Gilbert Hay, vraisemblablement l'un des archers de la garde; noms de quelques-uns de ceux du commencement du XVI<sup>e</sup> siècle. — Résolution d'un parlement d'Écosse tenu en 1481, relativement à l'envoi d'une ambassade en France. — Charles VIII, à son avènement au trône, en envoie une en Écosse; renouvellement des alliances entre les deux pays. — Entrée de Charles VIII à Troyes, précédé de ses gardes

écossaises ; description de leur étendard. — Portrait des archers écossais ; noms de leurs chefs. — Coqueborne de Berry et de Champagne. — Le duc d'Orléans, prisonnier à Bourges sous la garde d'archers écossais, est élargi par Béraud Stuart. — Montgomery au service de Charles VII et de Charles VIII. — Rixe à Rome entre les juifs et les soldats de la garde. — Belle conduite des Écossais pendant toute la campagne. — Écossais en Picardie et en Normandie à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. — Services de Béraud Stuart pendant la campagne de Naples ; récompense qu'il en reçoit ; pertes éprouvées par les archers écossais. — Béraud Stuart mis à la tête de l'armée d'invasion du Milanais ; récompense de ses services. — Guillaume de Poitiers envoyé en Écosse. — Capitaines écossais du château de la Rocca, à Milan ; le duc d'Albany au siège de Gènes en 1507. — Robert Stuart, maréchal de France ; sa belle conduite dans le Milanais ; le capitaine Jamy. — Le maréchal d'Aubigny en Navarre, à Pavie et en Provence ; il figure parmi les opposants pour la coutume de Lorris. — La seigneurie d'Aubigny passe à des collatéraux.

CHAPITRE X..... 299

Résolution des États d'Écosse relative au mariage de Jacques IV ; envoi d'une ambassade en France en 1490 ; renouvellement des traités d'alliance entre les deux couronnes. — Nouvelle résolution des États concernant le même objet. — Réception de Concressault et de Roderic de Lalain par le roi d'Écosse. — Confusion relative au premier. — Le poète William Dunbar, William Elphinstone et autres Écossais de marque alors en France. — Antoine d'Arces de la Bastie, dit le *Chevalier Blanc*, aux noces de Jacques IV. — Médiation de ce prince entre le roi de Danemark et Louis XII ; Écossais naturalisés en France à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et au commencement du suivant. — Mariage d'Alexander et de John, ducs d'Albany, avec deux duchesses de Boulogne. — Réclamation au sujet de deux navires saisis et pillés sur la côte de Bretagne. — Intervention de Jacques IV en faveur du duc de Gueldres auprès de Louis XII. — Il notifie au dernier la naissance de son fils et résiste aux efforts du pape pour le détacher de l'alliance de la France ; présent de Louis XII au roi d'Écosse. — Mission de l'archevêque de Saint-André et du comte d'Arran en France, du maréchal d'Aubigny et du président du parlement de Toulouse en Écosse ; mort du maréchal à Corstorphine. — Instructions de cet ambassadeur. — Tournoi donné à Édinburgh ; rôle joué par le chevalier de la Bastie avec les nobles Français de la suite du maréchal. — Henry VII jaloux de l'intimité des rapports entre la France et l'Écosse ; il fait arrêter le comte d'Arran et son frère en route pour leur pays ; renouvellement et confirmation, en 1511 et 1512, des vieux traités qui unissaient les deux couronnes ; ambassade de M. de la Motte en Écosse ; séjour de Pierre Cordier dans ce pays. — Ambassade en France d'Andrew Foreman ; Louis XII lui donne l'archevêché de Bourges. — Lettre de naturalité générale pour toute la nation d'Écosse en France par Louis XII en 1513. — Détails circonstanciés sur l'élection d'Andrew Foreman. — Legs de deux régents écossais du collège de Montaigu, à Paris, maître David Cranston et John Stuart.

CHAPITRE XI..... 327

La guerre recommence entre la France et l'Angleterre ; la flotte écossaise vient se joindre à la nôtre. — Vaisseaux dont se composait ce secours ; chefs qui le commandaient ; triste début et sort probable de l'escadre écossaise. —

L'écuyer Meldrum en France. — Exploits sur mer de l'ambassadeur français de la Motte; sa mort à la bataille de Flodden. — Charlatan français à la cour de Jacques IV. — Tournoi donné à Stirling en l'honneur de la Dame Noire; messire Antoine d'Arces de la Bastie vient de France, avec une suite nombreuse, pour y prendre part; usage d'une étoffe française en Écosse. — Rappel du duc d'Albany; le chevalier de la Bastie, l'évêque de Ross et le comte d'Arran le précèdent en Écosse; demande de secours à la France; les Écossais n'obtiennent que des promesses. — Conclusion de la paix entre la France et l'Angleterre; l'Écosse y est comprise. — Situation respective des partis français et anglais dans ce pays. — Remise du château de Dunbar au chevalier de la Bastie. — Ambassade en Écosse de la Balye et de Macé de Villebresme; retour du duc d'Albany; il s'aliène les Écossais par son dévouement aveugle à la France; ambassade de Jean de Plains. — Nomination du chevalier de la Bastie au poste de gardien des marches de l'Est. — Renouvellement, en 1515, de l'alliance entre les deux couronnes. — Ambassade de François de Bordeaux, sieur de la Poissonnière; refroidissement de François I<sup>er</sup> à l'égard de ses anciens alliés; le régent songe à repasser en France. — Opposition du parlement d'Écosse; il finit par céder, et le duc d'Albany s'embarque; personnages de marque qui le précèdent et l'accompagnent; John Mair à Paris.

CHAPITRE XII..... 351

Moyens employés par le duc d'Albany pour assurer la tranquillité de l'Écosse pendant son absence; complot des amis et vassaux du comte de Home de Wedderburn contre le chevalier de la Bastie; il est assassiné; sa chevelure, d'abord suspendue à la croix du marché de Dunse, existe encore. — Punition des meurtriers; un Français, le capitaine Jean Bouseat ou Buccat, commissaire de l'artillerie du roi d'Écosse. — La reine douairière d'Écosse intercéde en faveur de George et de David Home. — Haine de l'étranger, chez les Écossais, révélée par un propos de Jacques V relatif au meurtre du chevalier de la Bastie. — Le comte David de Home rentre en possession de deux de ses châteaux à l'aide d'un Français, Jean le Petit ou le Beau.

CHAPITRE XIII..... 357

Démarches du duc d'Albany en faveur des marchands écossais trafiquant en France; ordonnance de 1518 qui les exempte de certains droits à Dieppe. — Ancien commerce entre les deux pays; saumon d'Écosse et autres poissons importés en France dans le XIV<sup>e</sup> siècle; vins de Guienne et de La Rochelle importés en Écosse jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup>; actes des États de ce pays relativement à cette branche de commerce. — Bons rapports entre l'Écosse et le duché de Bourgogne. — Dispositions législatives de l'an 1551 concernant le débit des vins de France en Écosse; importance du commerce d'exportation des prunes sèches en 1546. — Privilèges des marchands écossais trafiquant en France, accordés par Henri II en 1534; confirmation par Henri IV en 1599. — Compensation des tarifs de douane à l'égard des Écossais en Angleterre.

CHAPITRE XIV..... 369

Persistance de la politique de François I<sup>er</sup> à l'égard de l'Écosse; ambassade de la Fayette et de Cordelle. — Robert Stuart, seigneur d'Aubigny, et Jean de Plains, viennent le rejoindre; négociations de ces nouveaux ambassadeurs. —

Retour du duc d'Albany en Écosse; Sir George Douglas obtient la permission de passer en France avec le comte d'Angus; les forteresses d'Écosse présentées comme occupées par des garnisons françaises; François I<sup>er</sup> se rapproche de ses anciens alliés et envoie une nouvelle ambassade en Écosse; mission de maître François le Charron; Jean de Barbon, secrétaire du duc d'Albany. — Projetant un nouveau voyage en France, le duc nomme un conseil de régence et y adjoint un chevalier français; départ et réception du duc à Paris. — Continuation de la guerre sur les frontières d'Écosse. — Retour du duc d'Albany avec une flotte, des troupes et de l'argent; il est sur le point de gagner la reine au parti français; confirmation du traité d'alliance conclu en 1517; étalage que fait le duc de ses troupes françaises; pensions payées par la France aux nobles écossais. — Jalousie des indigènes contre les auxiliaires étrangers; plaintes des villes et des bourgs contre eux; siège du château de Wark; valeur et pertes des Français.

CHAPITRE XV ..... 381

Le reste des troupes françaises venues en Écosse avec le duc d'Albany se rembarque pour la France; naufrage de ces malheureux sur les côtes des îles Hébrides; retour du duc sur le continent. — Mauvaises dispositions de Jacques V envers la France. — Gonzolles se démet de ses fonctions de trésorier d'Écosse. — Négociations du comte d'Arran et de la reine mère avec François I<sup>er</sup> en 1524. — Résolution d'un parlement tenu à Edinburgh portée en France au duc d'Albany, avec une remontrance à François I<sup>er</sup> concernant le commerce de l'Écosse. — Intrigues de la reine mère avec le duc et Louise de Savoie; mission de John Cauntly en France, et de M. de Saignes en Écosse; instructions données par les États à Patrick Wemys, ambassadeur de ce pays. — Détails relatifs au duc d'Albany pendant son second séjour en France; part qu'il prend au divorce de Marguerite avec le comte d'Angus. — Éléonore Stuart, fille naturelle du duc d'Albany, mariée avec Jean de l'Hospital, comte de Choisy. — Correspondance du duc avec divers.

CHAPITRE XVI ..... 393

Négociations pour le mariage de Jacques V. — Ambassade d'Étienne d'Aix et de Beauvois en Écosse; le roi est fait chevalier de Saint-Michel. — Affaires privées du duc d'Albany en France; institution du Collège de justice sur le modèle du parlement de Paris. — Contrat de mariage de Jacques V avec Marie de Bourbon. — Ce prince passe sur le continent et épouse Madeleine de Valois. — Traits de ruse d'Écossais en France. — Naturalité accordée à Robert Fraser, à Matthieu et à Jean Stuart; John Cockburn hérite de feu Thomas.

CHAPITRE XVII ..... 413

Jacques V quitte Paris avec Madeleine de France, sa femme, et se rend à Rouen. — Leur itinéraire jusqu'au Havre. — Embarquement du couple royal; personnages remarquables de leur suite. — Arrivée de Madeleine à Leith; réception qui lui est faite; sa mort. — Analyse d'un poème composé à cette occasion par Sir David Lindsay. — Regrets causés par la mort de Madeleine; origine de porter le deuil, en Écosse; mentions de Français dans ce pays. — Négociations entamées pour le mariage de Jacques V avec Marie de Guise; conclusion de ce mariage; accueil enthousiaste que la nouvelle reine reçoit en Écosse; fêtes données à Saint-André à cette occasion. — Éloge de l'Écosse par Marie de

Guise. — Itinéraire des nouveaux époux de Saint-André à Édinburgh. — Entrée de la reine dans sa capitale. — Union des deux pays. — Relations journalières entre la France et l'Écosse. — Musiciens français à la cour d'Holyrood au XVI<sup>e</sup> siècle.

CHAPITRE XVIII..... 429

Heureuse influence de l'arrivée de Marie de Guise en Écosse; émigration d'ouvriers français dans ce pays. — Demande d'un médecin et d'un apothicaire. — Importation de fruits et de légumes de France en Écosse. — Chaussures écossaises au XVI<sup>e</sup> siècle. — Grossesses de Marie de Guise; naissance de ses deux fils; leur mort; lettres de condoléance de la duchesse de Guise à sa fille et à son gendre. — Relation du voyage de circumnavigation de Jacques V, publiée par Nicolas d'Arfeuille. — Maître Jean Ferrier. — Henry Saint-Clair meurt à Paris des suites d'une opération; son frère John rapporte les effets du défunt en Écosse.

CHAPITRE XIX..... 443

Mort de Jacques V; mission de Creighton à Paris, et du comte de Lennox en Écosse. — M. de Longueville se désole de ne pouvoir partir au secours de sa mère. — Recommandation du comte d'Arran en faveur d'un Écossais auprès du parlement de Rouen; détails de l'affaire. — Lettre de consolation de la duchesse de Guise à sa fille. — Renfort envoyé par François I<sup>er</sup> au duc de Lennox; mission de Cowpar en Écosse; trahison du duc; arrestation de son frère, le sieur d'Aubigny. — Renouvellement, en 1543, de l'alliance entre les deux couronnes; Jacques de la Brosse et maître Jacques Mesnaige en Écosse. — Expédition du sieur de Lorges de Montgomery en 1545; il apporte le collier de l'ordre de Saint-Michel aux comtes d'Angus, de Huntly et d'Argyle. — Défection de plusieurs Français et de mercenaires au service de la France; ligne de conduite à leur égard tracée par Henry VII. — Français et Écossais réunis au camp de Dundee en 1546 et 1547. — Belle conduite de Montgomery envers le comte de Lennox; élargissement de Jean Stuart d'Aubigny, son frère. — Marie de Lorraine demande des secours à Henri II; expédition de Leone Strozzi en Écosse; invitation du cardinal Beaton au duc de Guise de venir prendre le gouvernement du pays; injonction de résister à toute descente d'une armée française. — Relâchement de l'alliance entre les deux pays. — Expédition d'André de Montalembert, sieur d'Essé. — Anecdote sur le compte de ce capitaine. — Marie Stuart s'embarque pour la France et aborde en Bretagne; son itinéraire jusqu'à Saint-Germain-en-Laye. — Détails sur les premiers temps du séjour de cette princesse à la cour de France et sur les Écossais de marque qui s'y trouvaient, tirés de la correspondance de la duchesse de Guise avec la reine sa fille. — Rapports d'un espion Écossais sur cette cour. — Le sieur de Berteville en Écosse et en Angleterre.

CHAPITRE XX..... 465

La guerre continue en Écosse; succès des forces écossaises et françaises combinées. — Désaccord entre les alliés; terrible émeute à Édinburgh en octobre 1448. — Désordres reprochés aux Français de l'armée expéditionnaire. — Témoignage peu flatteur rendu aux Écossais de l'époque. — Paix de 1550; arrivée de M. de Lansac en Écosse; objet de sa mission; permission donnée aux

Français d'exporter des chevaux d'Écosse par l'Angleterre; levée de la prohibition du charbon de terre. — Traité de 1550-51 entre l'Écosse et l'empereur; le maître d'Erskine envoyé auprès de la reine douairière de Hongrie par le roi de France. — Tentatives de Marie de Lorraine pour enlever la régence d'Écosse au comte d'Arran; elle se détermine à faire un voyage en France. — Son arrivée à Rouen; elle passe à Dieppe; sa joie en apprenant qu'il ne s'y trouvait pas de protestants; faveurs accordées par Henri II à des Écossais. — Une fête brésilienne à Rouen en 1550; Marie Stuart y assistait-elle? — Enfants de Henri II et de Lady Fleming. — Complot tramé contre la jeune reine par un archer de la garde écossaise. — Marie de Lorraine expose ses projets à Henri II; Robert Wauchop en France. — Départ de Panter et de Hamilton pour l'Écosse; don d'une abbaye en France au premier. — Marie de Lorraine reçoit à Mantes une lettre du roi. — Son retour en Écosse; le comte d'Arran, en échange de ses fonctions, reçoit le duché de Châtellerauld et une forte pension de la France.

CHAPITRE XXI. . . . . 481

Marie de Guise confie l'administration de l'Écosse à des Français, MM. de Rubay, Leone Strozzi, de Villemore, de Bonton et d'Oysel. — Témoignage rendu par le parlement d'Écosse aux services de ce dernier; dans une invasion en Angleterre, il est secouru par David Hume. — Actions d'éclat de trois Écossais qui combattaient en 1554 dans les rangs de l'armée française. — Jean Stuart d'Aubigny à Aubenton avec le capitaine Lalande, revenu d'Écosse; puis en Italie sous les ordres du maréchal de Brissac; le comte de Stuart y est fait prisonnier. — Écossais dans l'armée française au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle; les capitaines Acheson, Hume et le comte d'Arran. — Montre de la compagnie du maréchal d'Aubigny en 1558. — Le roi ordonne qu'il jouisse paisiblement du comté de Beaumont-le-Roger, en Normandie. — Thèmes ou lettres latines de Marie Stuart. — Développement physique, moral et intellectuel de cette princesse à la cour de France. — Lady Fleming, gouvernante écossaise de Marie. — Retour du capitaine Achaux en France; voyage d'un Fleming en Écosse. — Lady Fleming fait demander un passeport pour revenir en France. — Fréquence des communications entre les deux pays. — Le baron de Fourquevaux et autres Français en Écosse.

CHAPITRE XXII . . . . . 513

Lettres de recommandation de Henri II à la reine douairière d'Écosse. — John Acheson, le capitaine Ninian Cockburn et Sir James Melville en France. — Sauf-conduits demandés par des Écossais qui se rendaient en France ou rentraient dans leur pays. — Célébration du mariage de François II avec Marie Stuart. — Fêtes données à cette occasion. — Renouvellement des privilèges des Écossais en France et des Français en Écosse. — Nomination du comte de Cassillis comme gentilhomme de la chambre de Henri II. — Sir David Lindsay fait imprimer ses ouvrages en France. — *Le Miroir du Chrétien* composé à la Bastille par un archer de la garde écossaise et publié à Édinburgh. — Descente de Marie de Lorraine et de ses auxiliaires français dans le comté de Fife, et mort du capitaine la Bastie. — Actes souscrits par Marie Stuart à l'époque de son mariage. — Refus des commissaires écossais de décerner la couronne matrimoniale à François II. — Ils se mettent en route pour l'Écosse, et quatre d'entre eux meurent à Dieppe; les Guises sont accusés de les avoir empoisonnés. —

Résolutions du parlement d'Écosse relativement aux mesures à prendre par suite du mariage de Marie Stuart. — Déclin de l'influence française en Écosse. — John Knox apprend le grec récemment importé par un professeur venu de France, et l'hébreu sur le continent. — Il prêche à Dieppe. — De retour en Écosse, il correspond avec ses anciens prosélytes. — Hamilton s'évade du château de Vincennes; il y est remplacé par le comte d'Arran. — Assassinat du président Minard, imputé à Robert Stuart; Marie Stuart le désavoue. — Accusé d'avoir encore tué le connétable de Montmorency et fait prisonnier à la bataille de Jarnac, Stuart est mis à mort. — Mission de M. de Bethencourt en Écosse.

---

## BLASONS ET GRAVURES

CONTENUS DANS LE PREMIER VOLUME.

I. Lescossois.....	12	XL. Berey.....	242
II. Turnebu.....	14	XLI. Handresson.....	243
III. Gray.....	15	XLII. Locart.....	<i>Ib.</i>
IV. Hay.....	17	XLIII. Monterif.....	<i>Ib.</i>
V. Saint-Sauveur.....	<i>Ib.</i>	XLIV. Tournebulle.....	<i>Ib.</i>
VI. Hay.....	<i>Ib.</i>	XLV. Val-Dampierre.....	<i>Ib.</i>
VII. Du Hays.....	<i>Ib.</i>	XLVI. Oillamson.....	245
VIII. Scot-des-Noës.....	<i>Ib.</i>	XLVII. Maxuel.....	246
IX. Hay.....	19	XLVIII. Herisson.....	247
X. Scott.....	<i>Ib.</i>	XLIX. De Lisle.....	249
XI. Grant.....	<i>Ib.</i>	L. D'Espence.....	251
XII. Du Bosc de Radepont.....	<i>Ib.</i>	LI. D'Espence.....	<i>Ib.</i>
XIII. De Mesmes.....	<i>Ib.</i>	LII. Spens de Saint-Sever.....	353
XIV. D'Estouteville.....	29	LIII. Spens de Bordeaux.....	<i>Ib.</i>
XV. Colbert.....	37	LIV. Estutt.....	255
XVI. Frezel.....	50	LV. Solmigniac.....	<i>Ib.</i>
XVII. Grenet.....	51	LVI. D'Anglars.....	256
XVIII. Forbin.....	54	LVII. Irlande.....	260
XIX. Forbes.....	<i>Ib.</i>	LVIII. Stuer.....	266
XX. Bayol.....	55	LIX. Carre de Luzançay.....	269
<i>Armoiries attribuées à Alexan-</i>			
<i>der Stuart.....</i>			
XXI. Vernon.....	93	LX. Ague.....	<i>Ib.</i>
XXII. Stuart de Derneley.....	156	LXI. Acquet.....	270
XXIII. Stewart de Buchan.....	<i>Ib.</i>	LXII. Blair.....	271
XXIV. De Chambre.....	167	LXIII. Vulcob.....	272
XXV. Baygnan.....	172	LXIV. Vulcob.....	<i>Ib.</i>
XXVI. Le Breton.....	173	LXV. Coqueborne.....	283
XXVII. Irland.....	177	LXVI. Coqueborne.....	<i>Ib.</i>
<i>Sceau de Robert de Craffort... 201</i>			
XXVIII. Menypeny.....	205	LXVII. Heriot.....	284
XXIX. Gougnon.....	215	LXVIII. Collessou.....	290
XXX. Estevard.....	216	LXIX. Vulson de la Colombiere.....	306
XXXI. Astuard.....	<i>Ib.</i>	LXX. Barton de Montbas.....	310
XXXII. Green de Saint-Marsault.....	227	LXXI. Bermen.....	342
XXXIII. Conigan.....	233	<i>Armes de Jean duc d'Albany... 343</i>	
XXXIV. Conyghan.....	<i>Ib.</i>	LXXII. Anstrude.....	346
XXXV. Ramsay.....	235	LXXIII. Anstrude.....	<i>Ib.</i>
XXXV bis. Serrigny.....	<i>Ib.</i>	LXXIV. Douglas de Picardie.....	374
XXXVI. Humes.....	236	LXXV. Douglas de Bugey.....	<i>Ib.</i>
XXXVII. Quinemont.....	237	LXXVI. Scot.....	425
XXXVIII. Gohory.....	238	LXXVII. Tryon.....	455
XXXIX. Lévison.....	241	LXXVIII. Tryon-Montalembert.....	<i>Ib.</i>
		LXXIX. Viot de Mercure.....	456
		LXXX. De Coquet.....	457
		LXXXI. Desmarquetté de Crimon.....	472



LIBRARY  
APR  
6  
1981

5  
TOP

5

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

DA  
765  
F7  
v.1

Francisque-Michel  
Les Écossais en France, les  
Français en Écosse

